



COMMENTAIRE LITTÉRAL SUR LE SECOND LIVRE DES ROIS.

CHAPITRE PREMIER.

David fait mourir l'Amalécite qui lui apporte la nouvelle de la mort de Saül, & de Jonathas, & qui se vante de les avoir tuez. Il compose un Cantique de deuil en leur honneur.

¶ 1. *F* *Actum est autem postquam mortuus est Saül, ut David reverteretur à cade Amalec, & maneret in Siceleg duos dies.*

¶ 1. *A* *Près la mort de Saül, David An. du ayant défait les Amalécites, Monde & étant revenu à Siceleg, y avoit passé. 2949. deux jours. avant J.C.*

1055.

COMMENTAIRE.

¶ 6. *A* *SU VENI IN MONTEM GELBOE. Je me suis rencontré par hazard sur la montagne de Gelboë.* Il y a si peu de verité dans le récit de cet Amalécite, qu'on ne peut presque pas y faire de fond. A l'entendre, il sembleroit qu'il se trouva par hazard près de la personne de Saül, & dans le plus fort du combat, sans être ni de l'armée d'Israël, ni de celle des Philistins. Il dit un moment.

II. Livre des Rois.

E c c.

6. Et ait adolescens, qui nuntiabat ei: Casu veni in montem Gelboë, & Saul incumbibat super hastam suam: porro currus & equites appropinquabant ei.

7. Et conversus post tergum suum, vidensque me, vocavit. Cui cum respondissem: Adsum:

8. Dixit mihi: Quisnam es tu? Et aio ad eum: Amalecites ego sum.

9. Et locutus est mihi: Sta super me, & interfice me: quoniam tenent me angustia, & adhaerens anima mea in me est.

6. Ce jeune homme lui répondit: Je me suis rencontré par hazard sur la montagne de Gelboë, & j'y ai trouvé Saül qui s'étoit jetté sur la pointe de son épée. Et comme les chariots & les cavaliers s'approchoient,

7. Il m'a aperçû en se retournant, & m'a appelé. Je lui ai répondu: Me voici.

8. Il m'a demandé qui j'étois; & je lui ai dit que j'étois Amalécite.

9. Et il a ajoûté: Approchez-vous de moi, & me tuez; parce que je suis accablé de douleur, & que je suis encore plein de vie.

Ann. du
Mondé
2949-

COMMENTAIRE.

Le Texte marque clairement son épée, dans le véritable récit de cette histoire. (a)

PORRO CURRUS ET EQUITES APPROPINQUABANT EI. Comme les chariots & les cavaliers s'approchoient de lui. Jusques-là on ne s'étoit battu qu'à coups de traits, (b) & Saül avoit même été blessé d'une flèche. L'Hébreu: (c) *Et voilà les chariots, & les maîtres des chevaux, qui se joignoient à eux.* On peut l'entendre simplement des chariots conduits par les cochers. Je ne sai s'il y avoit de la cavalerie. Les chariots étoient montez d'un combattant, & le cocher, ou le maître des chevaux, étoit lui-même un bon soldat. On peut voir ce qui a été dit sur les chariots de guerre. (d)

¶ 9. QUONIAM TENENT ME ANGUSTIAE. Parce que je suis accablé de douleur. Ce Prince étoit blessé, & pénétré de douleur de voir son armée en déroute, & lui prêt de tomber entre les mains des ennemis. L'Hébreu porte: (e) *Parce que la cuirasse me retient.* Je ne puis me percer, à cause de ma cuirasse. On croit que c'étoit une cuirasse de lin, dont les Anciens se servoient beaucoup à la guerre. On les faisoit fort épaisses, & on faisoit bouillir dans du vinaigre, le lin ou la laine dont elles étoient composées, pour les rendre impénétrables aux coups. Leur légèreté les rendoit bien plus

(a) 1. Reg. xxv. ויקח את חרבו

(b) Ibid. v. 3.

(c) והנה חרכב ובעלי חרשים הרביקהו

(d) 1. Reg. xi. 5. Et la Dissertation sur

la Milice des Hébreux.

(e) כי אוחזי השבץ On croit que שבץ est

le même que חבץ Voyez Exbd. xxi. 32.

Aq. Spiritus. Stringens.

An. du 10. *Stansque super eum : occidi illum : sciebam enim quod vivere non poterat post ruinam : & tuli diadema quod erat in capite ejus , & armillam de brachio illius , & attuli ad te Dominum meum huc.*

10. M'étant donc approché de lui , je l'ai tué : car je savais bien qu'il ne pouvoit pas survivre à sa ruine. Et je lui ai ôté son diadème de dessus sa tête , & le bracelet de son bras , & je vous les ai apportez , à vous , Monseigneur.

COMMENTAIRE.

commodes , que les cuirasses de métal. Nos François s'en sont servi , & il y a lieu de croire qu'ils en avoient pris l'usage , aussi-bien que le nom , des Orientaux , dans leurs voyages d'outre-mer. Ils les nommoient *Gambison* , ou *Ganbais* , qui n'est pas éloignée du *Chabaz* des Hébreux. C'étoit une cuirasse contrepointée , garnie de bourre ou de laine entassées , & battues avec du vinaigre , comme une espèce de feutre. On peut voir les Notes de M. du Cange sur Ville-Hardouin , (a) & sur Joinville ; (b) & Nicétas dans la Vie de l'Empereur Isaac. Cette sorte d'ouvrage est nommée *Coactilé* dans Ulpien. (c) Les Hébreux ont un terme pour signifier les cuirasses de fer , ou d'airain , (d) différent de celui qui est employé ici. Les Septante : (e) *Je suis enveloppé dans de profondes ténèbres*. Comme s'il vouloit marquer les horreurs de la mort.

Y. 10. SCIEBAM QUOD VIVERE NON POTERAT. *Je savais bien qu'il ne pouvoit pas survivre à sa ruine* ; que sa mort étoit inévitable , que les Philistins ne l'épargneroient pas ; ou plutôt , que lui-même étoit résolu de finir sa vie , pour ne pas tomber entre les mains des ennemis. L'Amalécite fait cette remarque , dans la crainte que David n'approuvât pas son action.

TULI DIADEMA. *Je lui ai ôté son diadème*. L'Hébreu : (f) *La couronne qui étoit sur sa tête*. C'étoit une simple bande de lin , blanche , ou en couleur. C'est la propre signification de diadème. Les couronnes de métal étoient déjà communes : (g) mais dans cette occasion , Saül n'avoit que le diadème. Il paroît par d'autres endroits de l'Ecriture , que les Rois alloient au combat avec des marques qui les distinguoient. (h) Il y en a qui veulent que cet Amalécite , qu'on suppose sans aucune preuve , avoir été fils de Doëg , ait reçu de son

(a) Observation sur Ville-Hardouin, n. 88.

(b) Observation, pag. 74. 75. sur la pag. 46. de l'Histoire de S. Louis.

(c) L. 25. S. D. de Auro Argem.

(d) 1. Reg. XVII. 5. שריון

(e) Ὅτι κατέχου μὴ ἐνέσθαι θανάτου.

(f) כִּנְזֵי מֶלֶךְ עַל מֶלֶךְ

(g) 1. Par. XX. 2. & Exod. XXVIII. 36.

(h) 3. Reg. XXII. 30.

An. du
Monde
2949-

11. *Apprehendens autem David vestimenta sua, scidit, omnesque viri qui erant cum eo.*

12. *Et planxerunt, & fleverunt, & jejunaverunt usque ad vesperam super Saül, & super Jonatham filium ejus, & super populum Domini, & super domum Israël, id quod corruisset gladio.*

13. *Dixitque David ad juvenem qui nuntiaverat ei: Unde es tu? Qui respondit: Filius hominis advena Amalecita ego sum.*

14. *Et ait ei cum David: Quare non timuisti mittere manum tuam ut occideres Christum Domini?*

15. *Vocansque David unum de pueris suis, ait: Accedens irruet in eum. Qui percussit illum, & mortuus est.*

11. Alors David prit ses vêtements & les déchira, & tous ceux qui étoient auprès de lui firent la même chose.

12. Ils s'abandonnèrent au deuil & aux larmes, & ils jeûnèrent jusqu'au soir, à cause de la mort de Saül & de Jonathas son fils, & du malheur du peuple du Seigneur, & de la maison d'Israël, dont un si grand nombre avoit été passé au fil de l'épée.

13. David dit au jeune homme qui lui avoit apporté cette nouvelle: D'où es-tu? Il lui répondit: Je suis fils d'un Amalécite étranger dans le pays.

14. David lui dit: Comment n'as-tu pas craint de mettre la main sur l'Oint du Seigneur, & de le tuer?

15. David appelant un de ses gens lui dit: Jetez-vous sur cet homme & le tuez. Aussi-tôt il le frappa, & il mourut.

C O M M E N T A I R E.

pere le diadème de Saül, pour le porter à David, dont il avoit lieu de craindre le ressentiment. Ils soutiennent qu'il est faux qu'il l'ait pris à Saül après sa mort. (a) Mais il n'y a aucun inconvénient à dire que Saül avoit le diadème dans cette occasion. Les Philistins l'avoient fort bien distingué au milieu de son armée. L'Ecriture remarque que tout le fort du combat tomba sur lui. (b) *Totumque pondus praelii versum est in Saül.*

ET ARMILLAM DE BRACHIO ILLIUS. *Et le brasselet de son bras.* Les brasselets étoient ordinaires, même aux hommes, sur tout à ceux qui étoient d'une dignité éminente. On en prit un grand nombre sur les Madianites. (c) Les Romains donnoient quelquefois des brasselets, & des couronnes dor, à ceux qui s'étoient distingués par leur valeur dans les combats. (d)

¶ II. APPREHENDENS DAVID VESTIMENTA SUA, SCIDIT. *David prit ses vêtements, & les déchira.* Marque de deuil usitée presque parmi tous les peuples. (e)

(a) V. de Toß. & Salim. & Menoch.

(b) 1. Reg. XXXI. 3.

(c) Num. XXXI. 30.

(d) Vide Plin. lib. 33. c. 2. Livius Decad.

1. c. 10. Valer. Max. lib. 3. c. 2.

(e) Æneid. 7.

An. du
Monde
2249. 16. Et ait ad eum David: Sanguis tuus super caput tuum: os enim tuum locutum est adversum te, dicens: Ego interfeci Christum Domini.

17. Planxit autem David planctum huiusmodi super Saül, & super Jonathan filium ejus.

18. Et precepit ut docerent filios Judæ arcum, sicut scriptum est in Libro Justorum. Et ait: Considera Israël, pro his qui mortui sunt super excelsa ana vulnerati.

16. Et David lui dit: Que ton sang retombe sur ta tête, car tu t'es condamné par ta propre bouche, en disant: C'est moi qui ai tué l'Oint du Seigneur.

17. Alors David composa ce Cantique funèbre, sur la mort de Saül & de Jonathan son fils.

18. Et il ordonna, qu'on enseignât aux enfans de Juda ce Cantique, appelé l'Arc, comme il est écrit dans le Livre des Justes: & il dit: Considère, ô Israël! qui sont ceux qui ont été blessés, & qui sont morts sur tes collines.

COMMENTAIRE.

*Tum pius Æneas humeris abscindere vestem,
Auxilioque vocare Deos, & tendere palmas.*

¶ 16. SANGUIS TUUS SUPER CAPUT TUUM. *Que ton sang retombe sur ta tête.* Le sang que tu as répandu, est ta condamnation. La peine, le châtement de ce sang, retombe aujourd'hui sur toi. Ou bien: Que ton sang, que ta mort, ne soit imputée qu'à toi-même. Les Juifs disoient en parlant de JESUS-CHRIST: (a) *Que son sang soit sur nous, & sur nos enfans.* Nous nous chargeons de la peine de sa mort; qu'on nous l'impute, s'il est innocent. Il y a toute apparence que cet Amalécite n'avoit pas tué Saül: mais il s'en étoit vanté. David put l'en croire sur sa parole, sans plus grandes informations. Son crime méritoit la mort. Dans une semblable rencontre David étant sacré Roi d'Israël, & reconnu en cette qualité par une partie du peuple, pouvoit venger au nom de la République des Hébreux, & de la société humaine, le meurtre commis sur la personne de Saül; principalement sur un Amalécite, peuple dévoué à l'anathème: mais il avoit des raisons particulières d'en agir de cette sorte; sa propre sûreté, sa réputation, l'exemple pour ses gens, l'y engageoient. Tacite, après avoir raconté la vengeance que Vitellius tira des meurtriers de Galba, dit: (b) *Non honore Galbæ, sed tradito Principibus more, munimentum in præsens, in posterum ultionem.* Il étoit de l'honneur de David que l'on ne crût pas, qu'il s'étoit réjoui de la mort de Saül: & il étoit de son intérêt que tout Israël fût informé, qu'il n'y avoit eu aucune part, & qu'il l'avoit vengée sur celui qui l'avoit causée.

¶ 18. PRÆCEPIT UT DOCERENT FILIOS JUDÆ, AR-

(a) Matth. xxvii. 25.

(b) Tacit. lib. 2.

CUM. Il ordonna qu'on enseignât aux fils de Juda ce Cantique, appelé l'Arc. Il donne à ce Cantique de deuil, composé en l'honneur de Saül & de Jonathas, le nom d'Arc, parce qu'il y fait l'éloge principalement de l'arc & des flèches de ces deux Princes. (a) *Jamais la flèche de Jonathas n'est retournée en arrière, &c.* On trouve dans les Anciens des Ouvrages de poésie, à qui l'on a donné des noms pareils à celui-ci. Par exemple, on appelle le *Bouclier*, une Pièce, où Hésiode fait la description du bouclier d'Hercules. On voit dans Théocrite un Ouvrage de même nom, & un autre, nommé *la Flûte*. Simmias de Rhode avoit fait l'*Aile*, l'*Oeuf*, & la *Coignée*.

An. du
Monde
2949.

Quelques Interprètes (b) entendent autrement ce passage : *David ordonna à ses gens d'exercer les Israélites à tirer de l'arc*, afin de se mettre en état de résister aux Philistins, & de réparer la perte qu'on avoit faite dans la dernière bataille. Mais je préférerois le premier sens. Grotius croit qu'il leur donna ce Cantique, afin qu'ils s'en servissent dans la guerre. Les Septante (c) n'ont point exprimé le nom d'Arc, dans cet endroit. *Il leur dit d'enseigner les enfans de Juda : voilà qu'il est écrit, &c.*

SICUT SCRIPTUM EST IN LIBRO IUSTORUM. Comme il est écrit dans le Livre des Justes. Cet endroit prouve que l'Auteur qui a écrit ceci, ne vivoit pas dans le même tems que cela se passoit ; il n'auroit pas été citer un Auteur plus ancien, puisqu'il n'y en pouvoit avoir. On a examiné ailleurs quel étoit ce Livre des Justes. (d) Au reste, la coutume de faire des Cantiques lugubres en l'honneur des morts illustres, est commune dans l'Ecriture. Voici le premier modèle que nous en trouvons. David en fit encore un bien-tôt après, mais moins solennel, en l'honneur d'Abner. (e) Jérémie (f) composa un semblable Cantique, à la mort de Josias. Nous avons encore aujourd'hui les Lamentations de ce Prophète ; il en fit aussi sur le malheur des Moabites. (g) Ezéchiél a déploré les disgraces des Israélites, (h) & celles des Tyriens, (i) & du Roi de Tyr. (k) Homère nous a conservé l'éloge funèbre qu'Achilles fit en l'honneur de Patrocle, (l) & celui qu'Hécube & Andromaque firent pour Hector. (m) Le style de cette pièce composée par David, est d'une élévation,

(a) Serar. Sanā. Mart.

(b) V. it. Munst. Jun. Cornel. Menoch. Est.

(c) Καὶ ἵπαι τῷ διδάξαι τοὺς υἱοὺς τοῦ Ἰούδα. Ἰδὲ ὑλγραπὼ ἐπὶ Βιβλίῳ τῷ Εὐθὺς.

(d) Vide Josue x. 13.

(e) 3. Reg. 111. 33.

(f) 3. Reg. x411. 29.

(g) Jerem. XLVIII. 31.

(h) Ezech. XIX. 1.

(i) Ezech. XXVII. 1.

(k) Idem c. XXVIII. 11.

(l) Homer. Iliad. 4.

(m) Iliad. X.

19. *Inclyti Israël, super momes suos*
 An, du *interfecti sunt : Quomodo ceciderunt*
 Monde *fortes ?*

2949. 20. Nolite annuntiare in Geth, ne-
que annuntietis in compitiis Aſcalonis:
ne forè latentur filia Philistiim, ne
exultent filia incircumcisorum.

21. *Montes Gelboë. nec ros, nec
pluvia veniant super vos, neque sint
agri primitiarum: quia ibi abiectus est
clypeus fortium, clypeus Saul, quasi
non esset unctus oleo.*

19. L'élite d'Israël a été tuée sur toutes les montagnes. Comment ces vaillants hommes sont-ils tombez morts?

20. N'annoncez point cette nouvelle dans Geth : ne la publiez pas dans les places publiques d'Ascalon ; de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent , que les filles des incirconcis n'en triomphent de joye.

21. Montagnes de Gelboë, que la rosée & la pluie ne tombent jamais sur vous. Qu'il n'y ait point sur vos coteaux, de champs dont on offre les prémices; parce que c'est-là qu'a été jeté le bouclier des forts d'Israël, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût point été fait de l'huile sainte.

COM M E N T A I R E S

d'un tour poétique, & d'une beauté, dont il seroit mal-aisé de trouver de plus beaux modèles parmi les Auteurs les plus polis.

ÉT AIT: CONSIDERA, ISRAEL PRO HIS QUI MOR-
TUI SUNT SUPER EXCELSA TUA VULNERATI. *Et il dit:*
Considérez, Israël, qui sont ceux qui ont été blessés, & qui sont morts
sur vos collines. Cela n'est ni dans l'Hébreu, ni dans le Caldéen; on
ne le lit pas dans le Texte de la Version de saint Jérôme, (a) ni
dans les Septante. C'est la traduction de ce que nous lisons au com-
mencement du v. suivant.

Y. 19. INCLYTII. ISRAEL SUPER MONTES TUOS IN-
TERFECTI SUNT. QUOMODO CECIDERUNT FORTES ?
L'épée d'Israël a été tuée sur tes montagnes ; Comment ces vaillans hom-
mes sont-ils tombez morts ? L'Hébreu : (b) La beauté d'Israël , ou la
gloire d'Israël , ou le chevreuil d'Israël a été bleffé , ou percé sur vos
hauteurs ; Comment les braves ont-ils été mis à mort ? Le nom de che-
vreuil d'Israël , marque ici le Roi , & les Princes ses fils , qui périrent
sur le mont Gelbœ. Aquila : (c) Et il dit : Considérez , Israël , les
morts que vous avez perdus ; Comment ces braves sont-ils tombez ? Les
Septante : (d) Erigez un monument , une colonne en mémoire de vos

(n) Vide tom. I. nov Edit. S. Ieron. pag. 365.

חצבי ישראל על במונין חלל איך גפלו (א)

(9) Καὶ ἵππε, ἀερίστας ἰσχυρὰ καὶ ἰσχυρὰ

τιθησάντων ἐν πραγμασίῳ, πᾶς ἔπεισεν δυνάστη.

(d) Στήλωσαι Ἰσραὴλ ἐπὶ τῷ τιθηκότῳ—
ἐπὶ τῇ ὕψι σου τραυματίαι· πῶς, ἵπποι· δυνάται.

morts, qui ont été tuez sur les hauteurs; Comment sont-ils morts ces braves? On peut aussi donner cette explication à l'Hébreu: *O beauté d'Israël! le Prince est mort sur vos hauteurs; Comment sont-ils mort ces braves?* Il apostrophe ou le pays, ou les filles d'Israël. Le Caldéen: *Ils se sont arrêtés sur Israël; ces guerriers se sont élevés sur la maison de votre force; Comment ont-ils été mis à mort ces hommes si vaillans?* Enfin on peut l'expliquer comme le Syriaque & l'Arabe: *O cerf d'Israël! ils ont été tuez sur vos hauteurs.* La comparaison de Saül à un cerf, ou à un chevreuil, est noble dans le style des Anciens. David lui-même rend grâces à Dieu, de lui avoir donné l'agilité & la promptitude des cerfs. (a) L'Epouse compare souvent son Epoux au fan de la biche. (b)

ψ. 20. NOLITE ANNUNTIARE IN GETH; ... NE FORTE LATENTUR FILIÆ PHILISTHIM. *N'annoncez point cette nouvelle dans Geth, ... de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent.* David prévoit les insultes & les outrages, que le corps & la mémoire de Saül doivent recevoir dans le pays des Philistins, & la joye que les femmes & les filles doivent faire paroître, lorsque cette nouvelle leur sera rapportée. Le tour extraordinaire qu'il donne à cette pensée, peint divinement sa passion, & sa délicatesse sur ce qui regarde Saül & Jonathas. La beauté & le prix de ces sortes d'ouvrages dépendent du brillant, de la hardiesse, & du feu des expressions & des pensées.

ψ. 21. MONTES GELBOE, NEC ROS, NEC PLUVIA VENIANT SUPER VOS. *Montagnes de Gelboë, que jamais ni la rosée, ni la pluie ne tombent sur vous.* Rien ne marque mieux l'horreur & l'indignation, que ces paroles si vives & si animées. C'est une fable que ce qu'ont dit quelques-uns, (c) que ces montagnes de fertiles qu'elles étoient, soient devenues stériles, par une suite de ces imprécations. On fait qu'elles sont, comme toutes les autres du voisinage, fertiles, ou stériles, selon la nature de leur terrain, & suivant leur exposition au soleil. En général, ce canton est un des plus fertiles du pays. (d)

NEQUE SINT AGRI PRIMITIARUM. *Qu'il n'y ait point de champs dont on offre les prémices.* On cultivoit ces côteaux; ils produisoient des fruits, du raisin, des olives; Puissiez-vous n'en produire jamais, & qu'on n'offre jamais au Seigneur, rien de ce qui viendra de

(a) Psal. XVII. 34.

(b) Cantic. II. 9. 17. VIII. 14.

(c) Vide Raban. & G'off. ordin.

II. Livre des Rois.

(d) Vide Brocard. Jacob. de Villi. Menoch.

An. du
Monde
2949.

22. *A sanguine interfectorum, ab adipe fortium, sagitta Jonatha nunquam rediit retrorsum, & gladius Saül non est reversus inania.*

22. Jamais la flèche de Jonathas n'étoit retournée en arrière, mais elle avoit toujours été teinte du sang des morts, du carnage des plus vaillans; & jamais l'épée de Saül n'avoit été tirée en vain.

C O M M E N T A I R E.

vous. On peut donner cet autre sens à l'Hébreu de tout ce *¶*. (a) *Montagnes de Gelboë, qu'il n'y ait sur vous ni rosée, ni pluie; ni sur vous, ô campagnes élevées.* Mais le sens de la Vulgate est préférable; il est aussi suivi par les Septante.

QUIA IBI ABIECTUS EST CLYPEUS FORTIUM, CLYPEUS SAUL, QUASI NON ESSET UNCTUS OLEO. *Parce que c'est là qu'a été jetté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût point été sacré de l'huile sainte.* David ne reproche pas à Saül d'avoir jetté, & abandonné son bouclier; c'étoit la dernière ignominie pour un homme de guerre, de quitter cette arme; mais il déplore le malheur de ce Prince, qui a laissé son bouclier en la puissance des Philistins. C'étoit toujours un sujet de douleur pour ses amis. Perdre son bouclier étoit un crime parmi les anciens Germains; quiconque avoit eu ce malheur, étoit exclus des assemblées de la nation, & des sacrifices. (b) *Scutum reliquisset precipuum flagitium; aut sacris adesse, aut concilium inire, ignominioso nefas.* Une mere Lacédémonienne donnant un bouclier à son fils, qui alloit à la guerre, lui disoit: (c) *On rapportez-le-moi, ou qu'on vous rapporte sur lui; car c'étoit la coutume de rapporter sur leur bouclier, ceux qui étoient morts dans le combat.* (d)

... *At socii multo gemitu, lacrymisque*

Impositum scuto referunt Pallanta frequentes.

Il y en a (e) qui traduisent l'Hébreu: *Parce que le bouclier des forts y a été jetté, le bouclier de Saül, comme si ce bouclier n'eût pas été frotté d'huile.* On fait qu'autrefois on frottoit les boucliers, qui étoient couverts de peaux; (f) mais cette remarque est trop mince pour cet endroit. David est occupé à relever des choses plus dignes d'attention: *Etre oint de l'huile*, est une circonlocution, pour dire un Roi. Il étoit plus triste & plus honteux, de voir le bouclier d'un Prince

(a) הרי הגלבע אל טל ואל מטר עליכם

ושדי תרומות

(b) Tacit. de Morib. German.

(c) ה' ע'י, ה' ע'י

(d) Virgil. Æneid. x. Vide Sanct. hic.

(e) Vide Rabb. Salom. Munst. Vat. Pise.

(f) Vide Isai. xxi. 5.

23. Saül & Jonathas amabiles, & decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi: aquilæ velociores, leonibus fortiores.

24. Filia Israël super Saül flete, qui vestiebas vos coccineo in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro.

23. Saül & Jonathas si aimables durant leur vie, & d'un air si majestueux, plus prompts & plus légers que les aigles, & plus courageux que les lions, sont demeurés inséparables dans leur mort même.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül, qui vous revêtoit d'écarlatte parmi la pompe & les délices, & qui vous donnoit des ornemens d'or pour vous parer.

An. du
Monde
2949

COMMENTAIRE.

entre les mains des ennemis, que celui d'un simple soldat. C'est ce que David veut marquer. Enfin on peut fort bien l'entendre ainsi : *Le bouclier des forts, Saül qui est ce bouclier, comme s'il n'eût pas été oint de l'huile sainte.* Les Rois sont quelquefois appelez le bouclier, la protection, la défense de leurs peuples. Voyez le Psal. XLVI. 9. Osée IV. 18. 1.

¶ 22. A SANGUINE INTERFECTORUM, ET AB ADIPE FORTIUM, SAGITTA JONATHÆ NUMQUAM ABIIT RETRORSUM. *Jamais la flèche de Jonathas n'étoit retournée en arrière; elle avoit toujours été teinte du sang des morts, & du carnage des plus vaillans.* A la lettre, *du sang des morts, & de la graisse des guerriers*, ou des braves. Cette dernière expression pourroit marquer l'élite des braves; la graisse est quelquefois mise pour tout ce qu'il y a de meilleur, comme on dit la graisse du froment, (a) la graisse de la terre; mais j'aime mieux l'entendre des entrailles des parties nobles, que les flèches de Jonathas perçoient, & pénétroient jusqu'au plus profond.

GLADIUS SAUL NON EST REVERSUS INANIS. *L'épée de Saül n'a pas été tirée en vain.* Il a porté la terreur & la mort, par tout où il tiré l'épée. A la lettre : *Son épée n'est pas revenue vuidé; il n'a point porté de coups en l'air.* (b)

*Et nos tela, pater, ferrumque hand debile dextrâ:
Spargimus, & nostro sequitur de vulnere sanguis.*

¶ 23. DECORI IN VITA SUA, IN MORTE QUOQUE NON SUNT DIVISI. *D'un air si majestueux durant leur vie, ils sont demeurés inséparables dans leur mort même.* David relève ici l'union inviolable de Jonathas avec Saül son pere, pour donner plus de

(a) Psal. LXXX. 17. CXLVII. 14.

(b) Ænëid. XII. v. 50.

An. du Monde 25. *Quomodo ceciderunt fortes in pra-*
lio? *Jonathas in excelsis tuis occisus est?*
2949.

25. *Dileo super te, frater mi Jonathas, decore nimis, & amabilis super amorem mulierum. Sicut mater unicum amat filium suum, ita ego te diligebam.*

25. Comment les braves sont-ils tombez dans le combat? Comment Jonathas a-t'il été tué sur vos montagnes?

26. Votre mort me perce de douleur, Jonathas mon frere, le plus beau des Princes; plus aimable que les plus aimables des femmes. Je vous aimois comme une mere aime son fils unique.

COMMENTAIRE.

relief à la vertu de son ami; Jonathas fut également remplir les devoirs d'un bon fils, & d'un ami fidèle, sans que l'un nuisît à l'autre; il conserva le respect qu'il devoit à son pere, sans entrer dans son injuste passion contre David, & il demeura sincèrement uni à David, sans prendre parti pour lui contre son pere. Il suivit les mouvemens de son cœur, en ce qu'il fit pour David; il donna à son pere, ce que la nature & la raison exigeoient de lui. L'Hébreu se peut traduire ainsi: (a) *Saül & Jonathas amis, & gracieux pendant leur vie, n'ont pas été séparés même à la mort.* L'opposition naturelle que cette version forme entre ces deux membres, nous donne du penchant pour elle.

¶ 24. QUI VESTIEBAT VOS COCCINO IN DELICIIS. *Qui vous revêtoit d'écarlatte parmi les délices.* L'Hébreu: (b) *Qui vous revêtoit de schani, avec les délices.* On a montré sur l'Exode, (c) que le *schani* étoit un vermicelle, qui servoit à teindre en cramoisi. Saül procuroit aux filles d'Israël la facilité d'avoir des habits propres & magnifiques, par les conquêtes qu'il faisoit, & par l'abondance & les richesses qu'il produisoit dans le pays. David conserve toujours le caractère de son ouvrage avec beaucoup d'art. Il intéresse les guerriers par des objets qui leur sont propres; il engage les filles d'Israël à pleurer Saül, par les choses dont elles font leurs délices, & l'objet de leurs occupations.

¶ 26. AMABILIS SUPER AMOREM MULIERUM. *Plus aimable que les plus aimables des femmes.* J'ai plus d'amour pour vous, que n'en ont pour les femmes les amans les plus passionnez: ou bien: plus que n'en ont les femmes, pour leurs maris & pour leurs enfans. L'Hébreu (d) & les Septante: *Votre amour m'est plus admirable, que*

(a) הנאחבים והנעימים כחייהם ובמותם
לא נפרדו
70. Ἀγαπητοί, καὶ ἀγαπῶντες ἀλλήλους ἐν
τῇ ζωῇ αὐτῶν, καὶ ἐν τῇ θανάτῳ αὐτῶν
οὐκ ἐκλείβουσιν.

(b) השלבישכם שני עם עדנים
(c) Exod. xxv. 2.
(d) נפלאה אהבתך לי מאהבת נשים
70. Ἐθαυμάζετο ἡ ἀγάπη σου μοι ὡς ἀγάπη
πολλῶν γυναικῶν.

27. *Quomodo ceciderunt robusti : & perierunt arma bellia ?*

27. Comment ces braves sont-ils tombez ? Comment leurs armes sont-elles péries ?

An. du
Monde
2949.

COMMENTAIRE.

L'amour des femmes. Le Caldéen : *Il m'est plus admirable que celui des deux épouses.* J'y suis plus sensible, j'en fais plus de cas ; l'amour que vous me portiez, me ravit encore, & me transporte. Je n'y puis penser, sans admirer vôtre bon cœur.

SICUT MATER UNICUM AMAT FILIUM SUUM, ITA EGO TE DILIGEBAM. *Je vous aimois comme une mere aime son fils unique.* C'est une explication de ce qui précède. Cela n'est pas dans l'Hébreu, ni dans le Grec des Septante, ni dans la Version de saint Jérôme.

Quand on envisage Saül des yeux de la foi, on remarque dans sa personne un des plus terribles exemples de la justice de Dieu, & une des plus expresse images de la réprobation des Juifs. Saül choisi de Dieu pour être mis à la tête de son peuple, sacré par un Prophète, rempli lui-même pour un tems, de l'Esprit de Dieu, & du don de Prophétie, glorieux par un grand nombre de victoires, ne laisse pas après tout cela d'être abandonné de Dieu, & de tomber dans tous les excez, dont un cœur rempli d'ambition, d'orgueil, & de cruauté, est capable; il persécuta David son bien-facteur, son gendre, le boulevard d'Israël, la terreur de ses ennemis, & il le persécute, jusqu'à armer tout Israël contre lui, & à lui vouloir donner la mort de sa propre main. Ne voit-on pas dans tout cela des traces de ce qui est arrivé aux Juifs du tems de JESUS-CHRIST. Ce peuple choisi & favorisé de Dieu par dessus tous les autres peuples du monde, instruit par les Prophètes, dépositaire de ses mystères, illustre par mille autres endroits, mérite enfin par son orgueil & par sa désobéissance, d'être réprouvé & abandonné du Seigneur; JESUS-CHRIST figuré par David, ne paroît pas plutôt au milieu d'eux, que l'éclat de ses vertus & de ses miracles, excite en même tems leur admiration & leur jalousie; animez de cette dernière passion, ils persécutent cet homme-Dieu avec un acharnement opiniâtre, & ne cessent point leurs poursuites, qu'ils ne l'ayent fait attacher à une croix. Et de même que Saül vécut tranquille, & crut être au comble de ses desirs, lorsqu'il eut réduit David à quitter sa patrie, pour se retirer parmi les étrangers; ainsi les Juifs voyant JESUS-CHRIST livré à la mort, & ses Disciples dispersez, ne doutèrent plus de la ruine de son parti, & de sa Religion; c'est ce qui fit leur erreur, & qui fera

F f f iij

An du Monde éternellement leur désespoir. Les Romains armez de Dieu pour venger leur crime, ruinent leur Temple, dissipent leur nation, & réduisent leurs misérables restes à la plus malheureuse condition, où l'on ait jamais vu peuple réduit. David devient Roi dans son exil; Saül son persécuteur abandonné de Dieu & des siens, est contraint de se donner la mort, & ses descendans obligez de venir implorer la clémence de David.

Presque tous les sujets que l'ancien Testament nous présente, ont deux faces, dont l'une a rapport à l'ancienne, & l'autre à la nouvelle Alliance; l'une figure JESUS-CHRIST, & l'autre les Juifs. Saül, quoiqu'il semble être principalement le type de la Synagogue réprouvée, ne laisse pas de fournir quelques traits de ressemblance avec JESUS-CHRIST. Le vénérable Bède les a ramassés avec soin. (a) Saül envoyé de son pere pour chercher les ânesses, est choisi pour être Roi de sa nation; JESUS-CHRIST vient dans le monde pour chercher, & pour racheter tous les hommes perdus dans le crime, & égarez dans l'erreur; il reçoit de Dieu l'empire sur toutes les nations de la terre, dont il compose son Eglise. Saül paroît au milieu du peuple, plus haut de toute la tête, que tous les autres Israélites; JESUS-CHRIST est infiniment élevé au-dessus des enfans des hommes, dont il avoit pris la nature. Enfin Saül caché par modestie, lorsqu'on le cherche pour l'établir Roi, marquoit le Sauveur, qui se cache lorsque les Juifs veulent lui déferer la Royauté, (b) & qui se dérobe à eux, parce que son Royaume n'étoit point de ce monde. (c)

Le caractère de l'esprit & du cœur de Jonathas, le rend aimable à tous ceux qui le connoissent; on ne peut rien de plus généreux, de plus constant, de plus fidèle, de plus tendre, de plus désintéressé, que son amitié pour David. Personne n'avoit plus d'intérêt que lui à la perte de David, qui étoit son compétiteur dans le Royaume. L'établissement & l'élévation de David, étoit nécessairement la perte & l'abaissement de Jonathas. Cependant ce Prince ne connoît pas plutôt le mérite de David, qu'il lui jure une amitié inviolable. Et aussi-tôt qu'il est informé que c'est Dieu qui le destine au Royaume, il n'y pense plus pour lui-même, il ne fait pas la moindre démarche pour en exclure son rival; un intérêt aussi grand, & aussi important que celui-là, n'est pas capable de le refroidir envers David. Ce n'est pas que Jonathas n'eût du cœur, de la valeur, & toutes les qualitez d'un grand Prince, mais il avoit encore plus de jus-

(a) Vide Bedam lib. 2. in Samuël c. 3.
(b) Johan. vi. 15.

(c) Johan. xviii. 36.

rice & de religion. On ne vit rien de plus civil , de plus obligeant que lui ; il fut parfaitement remplir ce qu'il devoit à sa patrie , à son pere , à son ami , à sa Religion. Grotius (*a*) le compare à Germanicus ; il en avoit la valeur , l'humeur douce & engageante , & étoit , comme lui , sans cette mauvaife ambition , qui jette souvent les plus grands hommes dans de si fâcheux excez.

An. du
Monde
1949.



CHAPITRE II.

David consulte le Seigneur , qui lui ordonne de venir à Hébron , où il est sacré Roi de Juda. Iſboſeth est reconnu pour Roi par les autres tribus d'Israël. Combat entre l'armée de David , commandée par Joab , & celle d'Iſboſeth , commandée par Abner. Mort d'Aſaël.

†. 1. *[* Gitur post hac consuluit David Dominum , dicens : Num ascendam in unam de civitatibus Juda ? Et ait Dominus ad eum : Ascende. Dixitque David : Quò ascendam ? Et respondit ei : In Hebron.

†. 1. **A** Prés cela David consulta le Seigneur , & lui dit : Irai-je dans quelqu'une des villes de Juda ? Le Seigneur lui dit : Allez. David lui demanda : Où irai-je ? Le Seigneur lui répondit : Allez à Hébron.

COMMENTAIRE.

†. 1. **N**UM ASCENDAM IN UNAM DE CIVITATIBUS JUDA ? Irai-je dans quelqu'une des villes de Juda ? Après la mort de Saül , David jugea que le tems des promesses qui lui avoient été faites , étoit venu , & qu'il devoit user de diligence pour faire valoir ses droits à la Couronne de Juda , en prévenant ceux qui pourroient concourir avec lui , & en attirant à son parti premierement ses compatriotes , & ensuite les autres tribus d'Israël. Dieu qui l'avoit choisi pour gouverner son peuple , ne lui avoit révelé ni le tems , ni les moyens dont la chose devoit s'exécuter ; la confiance qu'il avoit

(*a*) Grot. in 1. Reg. xiv. 1. Jonathas fero-
cis , comis , minime ambitiosus Talis fero Ger-
manicus.

An. du
Monde
2949.

2. *Ascendit ergo David, & duae uxores ejus, Achinoam Jezraëlites, & Abigail uxor Nabal Carmeli.*

3. *Sed & viros, qui erant cum eo, duxit David singulos cum domo sua: & manserunt in oppidis Hébron.*

4. *Veneruntque viri Juda, & unxerunt ibi David, ut regnaret super domum Juda. Et nuntiatum est David, quod viri Jabes Galaad sepelissent Saül.*

2. David y alla donc avec ses deux femmes, Achinoam de Jezraël, & Abigail veuve de Nabal du Carmel.

3. David y mena aussi les gens qui étoient avec lui, chacun d'eux y vint avec sa famille; & ils demeurèrent dans les villes d'Hébron.

4. Alors ceux de la tribu de Juda étant venus à Hébron, y donnèrent l'onction à David, afin qu'il regnât sur la maison de Juda. En même tems on rapporta à David, que ceux de Jabés en Galaad avoient enseveli Saül.

COMMENTAIRE.

aux promesses du Seigneur, ne le rendit pas endormi, il crut qu'il falloit coopérer aux desseins de la Providence; mais il ne fit rien qu'après avoir consulté le Seigneur par le moyen de l'Ephod, dont Abiathar étoit revêtu.

IN HEBRON. Allez à Hébron. Hébron étoit alors la plus forte place, & la plus considérable de toute la tribu de Juda; elle étoit comme au centre de cette tribu; Jérusalem étoit encore aux Jébuséens.

ÿ. 3. MANSERUNT IN OPPIDIS HEBRON. Ils demeurèrent dans les villes d'Hébron. Dans les lieux de la dépendance de cette ville.

ÿ. 4. VENERUNT VIRI JUDA, ET UNXERUNT IBI DAVID. Ceux de la tribu de Juda étant venus à Hébron, y donnèrent l'onction à David. Ceux de Juda prévinrent les autres tribus, & reconnurent David pour Roi; ce qui donna occasion à une guerre civile dans Israël, entre les partis d'Isboseth & de David. Tout le bon droit de David ne peut autoriser la conduite irrégulière de cette tribu, à moins qu'elle ne se soit portée à reconnoître David, après que les autres tribus eurent reconnu Isboseth, ce qui ne paroît nullement par l'histoire. Il falloit attendre le consentement de tout Israël, pour sacrer celui, à qui Dieu avoit promis le gouvernement de tout son peuple. Quelque succès qu'ait eu cette action, on doit avouer qu'elle est d'un dangereux exemple dans les Républiques. Au reste, c'est la seconde fois que David reçoit l'onction Royale. Celle qu'il reçut de Samuël, lui donna un droit éloigné au Royaume; *jus ad regnum*; celle-ci le met en possession, *jus in regno*.

ÿ. 4. NUNTIATUM EST DAVID QUOD VIRI JABES SEPELISSENT SAUL. On rapporta à David que ceux de Jabés avoient enseveli.

5. *Misit ergo David nuncios ad viros Jabes Galaad, dixitque ad eos: Benedixi vos Domino, qui fecistis misericordiam hanc cum Domino vestro Saül, & sepelivistis eum.*

6. *Et nunc retribuere vobis quidem Dominus misericordiam & veritatem: sed & ego reddam gratiam, eo quod fecistis verbum istud.*

7. *Confortentur manus vestre; & estote filii fortitudinis: licet enim mortuus sit Dominus vester Saül, tamen me unxit domus Juda in Regem sibi.*

5. Il y envoya donc des gens pour leur An. dire: Benis soyez-vous du Seigneur, de Mondè ce que vous avez usé de cette humanité 2949- envers Saül, votre Seigneur, & de ce que vous l'avez enseveli.

6. Le Seigneur vous en tiendra compte: selon sa miséricorde & sa vérité; & moi-même je vous récompenserai de cette action que vous avez faite.

7. Ne vous laissez point abattre; & soyez gens de cœur; car encore que Saül votre Roi soit mort, néanmoins la maison de Juda m'a sacré pour être son Roi.

COMMENTAIRE.

enseveli Saül. Peut-être qu'on lui en donna avis par jalousie, & par le même esprit, qui avoit fait croire à l'Amalécite, que David le récompenseroit d'avoir tué Saül; ou bien David s'informa de ce qu'étoient devenus les corps de Saül & de Jonathas, pour leur rendre les derniers devoirs. Il crut qu'il devoit cela à la dignité de Saül, & à son amitié pour Jonathas.

¶ 6. RETRIBUET VOBIS DOMINUS MISERICORDIAM ET VERITATEM. *Le Seigneur vous en tiendra compte selon sa miséricorde & sa vérité. Ou: Le Seigneur vous récompensera de la miséricorde & de la vérité que vous avez exercée envers votre Roi.* Ce dernier sens paroît plus littéral. Dieu vous récompensera de l'attachement fidél & constant, de la juste reconnoissance que vous avez marquée envers Saül. *Miséricorde & vérité*, c'est-à-dire, un vrai & réel bienfait; ou en général, l'accomplissement fidél de ses devoirs. Voyez de pareilles expressions Genes. xxiv. 27. 49. XLVII. 29. Josué II. 14. 2. Reg. xv. 20. &c.

ET EGO REDDAM GRATIAM. *Je vous en récompenserai; ou même, je vous en marque dès-à-présent ma reconnoissance, par cette députation. (a)*

¶ 7. ME UNXIT DOMUS JUDA IN REGEM SIBI. *La maison de Juda m'a sacré pour être son Roi.* Si ceux de Jabès eussent déjà alors reconnu Iboseth pour Roi, David sans doute ne leur auroit pas tenu ce discours. Ce fut donc aussi-tôt après qu'il fut sacré Roi à Hébron, qu'il envoya faire ce compliment à ceux de Jabès. Il veut

(a) Ita Lud. de Dieu.

An. du
Monde
2949.

8. *Abner autem filius Ner, princeps exercitus Saül, tulit Isboseth filium Saül, & circumduxit eum per castra.*

8. D'un autre côté Abner fils de Ner, Général de l'armée de Saül, prit Isboseth, fils de Saül ; & l'ayant fait conduire par tout le camp,

C O M M E N T A I R E.

les attirer à son parti, persuadé que comme ils étoient les plus affectionnez à la maison de Saül, s'ils vouloient une fois le reconnoître pour Roi, tout le reste du pays de de-là le Jourdain suivroit aisément leur exemple. La précaution de David fut inutile. Ce fut à Mahanaïm, assez près de Jabés, qu'Isboseth établit le siège de son Royaume ; & ceux de Jabés furent apparemment des premiers à le reconnoître.

ÿ. 8. *ABNER CIRCUMDUXIT EUM PER CASTRA.* *Abner le fit produire par tout le camp.* Abner, Général des troupes de Saül, (a) étoit accoutumé au commandement. Il ne put se résoudre à reconnoître David pour Roi. Il fut profiter de la jalousie, que les autres tribus avoient conçue contre celle de Juda, qui avoit seule reconnu David. Il voulut gouverner sous le nom d'Isboseth. Ce Prince, qui ne paroît pas avoir eu de grandes qualitez pour regner, étoit tout ce qu'il falloit à Abner. Il le conduisit au camp, & l'ayant fait voir à tout le peuple, Isboseth fut reconnu, & mis sur le trône.

La plupart des Interprètes (b) traduisent ainsi l'Hébreu : (c) *Il prit Isboseth, & le fit passer à Mahanaïm.* Mahanaïm étoit une ville au-delà du Jourdain, près le torrent de Jabok. Abner vit bien que les Philistins étoient trop puissans au-deçà de ce fleuve. Il ne voulut pas exposer Isboseth à une guerre fâcheuse, au commencement de son Règne. Il le conduisit à Mahanaïm, & l'y établit Roi sur les tribus de de-là le Jourdain. Les services que Saül avoit rendu autrefois à ceux de Jabés de Galaad, contre le Roi des Ammonites, & ensuite à tous les autres Israélites de ce pays, dans la guerre qu'il fit au Roi de Moab, les avoient rendus fort attachez à sa maison. Le ÿ. 29. de ce Chapitre paroît démonstratif pour ce sentiment. Abner étant venu jusqu'à Gabaon avec une armée, fut repoussé par Joab, Général des troupes de David, & obligé de repasser le Jourdain, pour se rendre à Mahanaïm, d'où il étoit venu.

(a) 1. Reg. xiv. 30.

(b) *Isnat. Syr. Arab. Pagn. Munst. Jun.*

Pisc. &c.

(c) ויעבירה מחנים

9. *Regemque constituit super Galaad, super Gessuri, & super Jezraël, & super Ephraïm, & super Benjamin, & super Israël universum.*

10. *Quadraginta annorum erat Isboseth filius Saül, cum regnare cepisset super Israël, & duobus annis regnavit. Sola autem domus Juda sequabatur David.*

9. L'établit Roi sur Galaad, sur Gessuri, sur Jezraël, sur Ephraïm, sur Benjamin & sur tout Israël.

An. du
Monde
2942^a

10. Isboseth fils de Saül avoit quarante ans lorsqu'il commença à regner sur Israël; & il regna deux ans. Il n'y avoit alors que la seule maison de Juda qui suivit David.

COMMENTAIRE.

¶ 9. SUPER GALAAD, ET SUPER GESSURI. *Sur Galaad, & sur Gessuri.* Galaad, se prend souvent pour tout le pays de de-là le Jourdain. C'est apparemment ce qu'il veut marquer ici. *Gessuri* n'étoit pas un pays possédé par les Israélites. On trouve deux pays de Gessur; l'un, dont il est parlé ci-devant, qui étoit au midi de la Palestine, (a) entre les terres des Israélites, & l'Egypte; l'autre, au-delà du Jourdain, vers les montagnes d'Hermon. (b) Ce dernier est quelquefois attribué à la Syrie, (c) parce qu'il en étoit fort voisin. David épousa une fille du Roi de Gessur, dont il eut Absalom. (d) C'est apparemment de ce pays de Gessur, dont il est parlé en cet endroit. Le Roi Tholmaï pouvoit être tributaire d'Isboseth; & ce fut peut-être pour le détacher du parti de ce Prince, que David prit pour femme une de ses filles. (e)

Au lieu de *Gessuri*, l'Hébreu porte: (f) *Affuri*, que les uns (g) prennent pour le pays de la tribu d'Aser, qui occupoit la plus grande partie des terres septentrionales de la Terre-sainte. D'autres les prennent pour les Affuriens, dont il est parlé dans la Génèse, (h) & qui habitoient dans l'Arabie déserte. Les Septante lisent Aseri, ou Thasiri. (i)

JEZRAËL, signifie apparemment toute la vallée de ce nom, & les villes des environs.

ET SUPER ISRAËL UNIVERSUM. *Et sur tout Israël.* Ce ne fut peut-être pas si-tôt que tout Israël reconnut Isboseth. Mais enfin Abner trouva moyen de le faire reconnoître de toutes les tribus, excepté celle de Juda. Pendant ce tems, les Philistins jouissoient des

(a) Vide 1. Reg. XXVII. 8. & Josue XLII. 2.

(b) Dent. III. 14. Josue XII. 5. & XIII. 11.

(c) Vide 2. Reg. XV. 8. 1. Par. II. 25.

(d) 2. Reg. III. 3.

(e) Tirim.

(f) אַפּוּרִי

(g) Ita Ionat. Jun. Pisc.

(h) Vide Genes. XXV. 31.

(i) Edit. Romana Sacra.

An. du Monde 2949. 11. *Et fuit numerus dierum, quos commemoratus est David, imperans in Hebron super domum Juda, septem annorum & sex mensum.*

12. *Egressusque est Abner filius Ner, & pueri Isboseth filii Saül, de castris in Gabaon.*

13. *Porrò Joab filius Sarvia, & pueri David egressi sunt, & occurrerunt eis juxta piscinam Gabaon. Et cum in unum convenissent, è regione sederunt: hi ex una parte piscine, & illi ex altera.*

14. *Dixitque Abner ad Joab: Surgant pueri & ludant coram nobis. Et respondit Joab: Surgant.*

11. Et il demeura à Hébron sept ans & demi, n'étant Roi que de cette seule tribu.

12. Alors Abner, fils de Ner, sortit du camp, & vint à Gabaon avec les gens d'Isboseth fils de Saül.

13. Joab fils de Sarvia, marcha contre lui avec les troupes de David, & ils se rencontrèrent près de la piscine de Gabaon. Les armées s'étant approchées, elles s'affirent l'une devant l'autre; l'une étoit d'un côté de la piscine, & l'autre de l'autre.

14. Abner dit à Joab: Que quelques jeunes gens se lèvent, & qu'ils jouent devant nous. Joab répondit: Qu'ils se lèvent.

COMMENTAIRE.

Fruits de leur victoire, & possédoient plusieurs villes d'Israël: c'est ce qui fut cause qu'Isboseth ne jugea pas à propos de venir faire sa demeure au-deçà du Jourdain.

¶ 10. DUOBUS ANNIS REGNAVIT. *Il regna deux ans.* Comment accorder cela avec l'Histoire, qui nous dit qu'Isboseth régna aussi long-tems que David fut à Hébron? Comme David y fut sept ans & demi, il s'ensuit qu'Isboseth régna aussi pendant tout ce tems. Mais on répond qu'Isboseth régna deux ans à Mahanaïm, en paix avec David; & que la troisième année Abner passa le Jourdain, & vint avec une armée contre David, jusqu'à Gabaon. C'est l'époque de cette expédition que l'Ecriture marque ici, & non pas celle de la durée du Règne d'Isboseth. (a)

¶ 12. EGRESSUS EST... DE CASTRIS IN GABAON. *Il sortit de son camp, & vint à Gabaon.* Ou plutôt: Il sortit de Mahanaïm, & passa le Jourdain, pour venir à Gabaon. Cette dernière ville étoit de la tribu de Benjamin, à deux lieues, ou environ de Jérusalem.

¶ 14. SURGANT PUERI, ET LUDANT CORAM NOBIS. *Que quelques jeunes gens se lèvent, & qu'ils jouent devant nous.* La guerre n'étoit point fort allumée entre les deux partis d'Isboseth, &

(a) Ita Eß. Serar. Tirin. Mart. Menoch, Cornet. Pifc. Vas.

15. Surrexerunt ergo, & transferunt numero duodecim de Benjamin, ex parte Isboseth filii Saül, & duodecim de pueris David.

16. Apprehensioque unusquisque capite comparis sui, defixit gladium in latus contrarii, & ceciderunt simul: vocatumque est nomen loci illius: Agor robustorum, in Gabaon.

15. Aussi-tôt douze hommes de Benjamin, du-côté d'Isboseth fils de Saül se levèrent, & se présentèrent: il en vint aussi douze du côté de David.

16. Et chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui se présenta devant lui, ils se passèrent tous l'épée au travers du corps, & tombèrent morts tous ensemble; & ce lieu s'appella, le champ des vaillans à Gabaon.

An. du
Monde
2949-

COM M E N T A I R E.

de David. Abner & Joab avoient l'un pour l'autre de la considération & de l'estime. Joab vouloit simplement empêcher Abner, d'avancer sur les terres qui obéissoient à David. Les deux armées demeurèrent quelque tems en présence & assises, suivant l'ancienne coutume de quelques peuples, qu'on a déjà remarquée ci-devant, 1. Reg. xvii. 48. Abner propose à Joab un divertissement militaire, d'un combat de quelques soldats choisis des deux côtez. Il appelle ce combat un jeu; parce qu'en effet c'étoit plutôt un divertissement, au moins selon leur premier dessein, qu'un combat sérieux & réglé. Ils voulurent éprouver réciproquement leur valeur, afin qu'il ne fût pas dit, qu'ils étoient venus simplement pour se regarder. Ces champions ne laisserent pas de se battre fort sérieusement, & de se tuer. Mais cela même n'étoit pas regardé comme une chose fort différente d'un jeu, par des gens accoutumés à la guerre & au sang. On en a vû bien d'autres dans les combats des gladiateurs, dont Rome a fait long-tems un de ses principaux divertissemens.

¶ 16. APPREHENSO UNUSQUISQUE CAPITE COMPARI SUI, DEFIXIT GLADIUM IN LATUS. Chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui se présenta devant lui, ils se passèrent tous l'épée au travers du corps. Ces hommes n'avoient apparemment ni casque, ni cuirasse. Ils étoient armez à la légère. Ils se saisirent d'abord aux cheveux, & s'enfoncèrent mutuellement leur épée dans le corps; en sorte qu'ils moururent tous. Il y en a (a) qui veulent que ceux du côté d'Abner ayent tous été mis à mort, sans qu'il y en eût aucun de la part de Joab. On peut donner ce sens au Texte Original, qui porte: *Il se présenta douze hommes du côté d'Isboseth, & douze des gens de David. (b) Et ils prirent (ces derniers) chacun la tête de son adver-*

(a) Ita Raban. & Angelom. Apud Cornel. Videri & Sanā. cui hic. sensus non displicet.

(b) ויחזיקו אש כראש רעהו וחברו בצד רעהו ופילו יחד

An. du
Monde
2949.

17. *Et orrum est bellum durum satis in die illa: fugatusque est Abner, & viri Israël, à pueris David.*

18. *Erant autem ibi tres filii Sarvia, Joab, & Abisai, & Asaël: porrò Asaël cursor velocissimus fuit, quasi unus de capreis que morantur in silvis.*

19. *Persequebatur autem Asaël Abner, & non declinavit ad dexteram neque ad sinistram, omittens persequi Abner.*

20. *Respexit itaque Abner post tergum suum, & ait: Tunc es Asaël? Qui respondit: Ego sum.*

21. *Dixitque ei Abner: Vade ad dexteram, sive ad sinistram, & apprehende unum de adolescentibus, & tolle tibi spolia ejus. Noluit autem Asaël omittre quin urgeret eum.*

17. Il se donna ce jour-là un assez rude combat; & Abner fut défait avec ceux d'Israël par les troupes de David.

18. Les trois fils de Sarvia, Joab, Abisai, & Asaël étoient dans la bataille. Or Asaël étoit extrêmement agile & léger à la course, & il égalait en vitesse les chevreuils qui sont dans les bois.

19. Il s'attacha donc à poursuivre Abner, sans se détourner ni à droite ni à gauche, & sans le quitter jamais.

20. Abner regardant derrière, lui dit: Êtes-vous Asaël? Il lui répondit: Oui, je le suis.

21. Abner lui dit: Allez ou à droite, ou à gauche, & attaquez quelqu'un de ces jeunes gens, & prenez pour vous ses dépouilles. Mais Asaël ne voulut point cesser de le poursuivre.

COMMENTAIRE.

faire, & chacun enfonça son épée dans le côté de son antagoniste, & ils tombèrent ensemble. Mais le sens que nous avons suivi après la Vulgate, & les meilleurs Commentateurs, est plus juste.

AGER ROBUSTORUM. *Le champ des vaillans.* L'Hébreu: (a) *Le partage des forts, ou l'endroit glissant des pierres, dans Gabaon.* Les pierres que David prit dans sa pannetière, pour se battre contre Goliath, sont appelées dans le Texte, du même nom que cet endroit. (b) On pourroit peut-être aussi traduire: *Le poli des pointes, pour marquer les pointes de leurs épées éguilées & perçantes.* Les Septantes: (c) *Le partage de ceux qui dressent des embûches.*

γ. 18. VELOCISSIMUS FUIT, QUASI UNUS DE CAPREIS. *Il étoit aussi vite que les chevreuils des forêts.* La vitesse étoit une des principales qualitez d'un guerrier. David loitant Saül & Jonathas, (d) dit qu'ils étoient *plus vites que des aigles & plus généreux que des lions.* Homère donne souvent pour épithète à Achiles, son héros, *Léger à la course.* (e) Les anciens Romains avoient soin d'exercer leurs soldats à la course.

(a) חלקת הצרם

(b) 1. Reg. XVII. 40.

(c) מיעוט ה' המבצות.

(d) 2. Reg. I. 23.

(e) Homer.

Πρόνος αὐτοῦ Ἀχιλλεύς.

22. *Rursusque locutus est Abner ad Asaël: Recede, noli me sequi, ne compelliar confodere te in terram, & levare non potero faciem meam ad Joab fratrem tuum.*

23. *Qui ire contempsit, & noluit declinare: percussit ergo eum Abner averſa haſte in inguine, & transfodit, & mortuus eſt in eodem loco: omneſque qui tranſibant per locum illum, in quo occiderat Aſaël, & mortuus erat, ſubiſtebant.*

22. Abner lui parla donc encore, & lui dit: Retirez-vous, ne me ſuivez pas davantage, de peur que je ne ſois obligé de vous percer de ma lance; & qu'après cela je ne puiſſe plus paroître devant Joab vôtre frere.

23. Aſaël mépriſant ce qu'il lui diſoit, ne voulut point ſe détourner. Abner lui porta donc de l'arriere main dans l'aîne, un coup de la pointe de ſa lance, qui le perça, & le tua ſur la place. Tous ceux qui paſſoient par ce lieu où Aſaël étoit tombé mort, s'arrêtoient.

An. du
Monde
2949.

COMMENTAIRE.

ŷ. 21. APPREHENDERE UNUM DE ADOLESCENTIBUS, ET TOLLE TIBI SPOLIA EIUS. *Attaquez quelqu'un de ces jeunes gens-là, & prenez pour vous ſes dépouilles.* Si vous ne voulez pas vous retirer ſans avoir déſait quelque ennemi, & ſans remporter quelques dépouilles, attaquez le premier ſoldat que vous trouverez, & dépouillez-le: mais ceſſez de me pourſuivre, de peur que je ne ſois obligé de vous tuer. Les Hébreux (a) l'expliquent autrement: Retournez vers vos gens; nous ne voulons point vous faire violence, quoique vous ſoyez au milieu de nous. Si vous craignez, prenez pour vous accompagner un ſoldat; & ſi vous ne vous ſiez point à ce ſoldat, prenez-lui ſes armes, & gardez-les, juſqu'à ce que vous ſoyez en lieu de ſûreté. Mais l'Hébreu porte à la lettre: *Prenez un des ſoldats, & ôtez-lui ſon habit.*

ŷ. 22. LEVARE NON POTERO FACIEM MEAM AD JOAB. *De peur que je ne puiſſe plus paroître devant Joab.* A la lettre: *Que je ne puiſſe lever mon viſage devant lui.* Abner ne vouloit pas rompre avec Joab. Ils étoient amis particuliers, quoique dans des partis oppoſez. Ils pouvoient faire la guerre l'un contre l'autre, chacun pour leur Prince, ſans pour cela vivre en inimitié entr'eux.

ŷ. 23. PERCUSSIT EUM AVERSA HASTA. *Il lui porta de l'arriere-main un coup de la pointe de ſa lance.* On veut qu'il l'ait frappé, non pas de la pointe de ſa lance, mais de l'autre bout, qui étoit, dit-on, pointu & ferré, mais non pas d'un fer ſi aigu, que de la par-

(a) Vide Kimchi in Muſſ. Vat. Mort.

An. du Monde 2942. 24. *Persequentibus autem Joab & Abisai fugientem Abner, sol occubuit: & venerunt usque ad collem aqua ductus, qui est ex adverso vallis itineris deserti in Gabaon.*

25. *Congregatique sunt filii Benjamin ad Abner: & conglobati in unum cuneum, steterunt in summitate tumuli unius.*

26. *Exclamavit Abner ad Joab, & ait: Num usque ad internecionem tuus mucro desaviet? An ignoras quod periculosa sit desperatio? Usquequid non dicis populo, ne omittat persequi fratres suos.*

24. Mais Joab & Abisai continuant à poursuivre Abner qui s'enfuyoit; le soleil se coucha lorsqu'ils arrivèrent à la colline de l'aqueduc, qui est vis-à-vis de la vallée, au chemin du désert de Gabaon:

25. Et les enfans de Benjamin se rallièrent auprès d'Abner; & ayant fait un gros, s'arrêtèrent sur le sommet d'une éminence.

26. Alors Abner cria à Joab: Votre épée ne se rassasiera-t-elle donc point de sang & de meurtres? Ignorez-vous qu'il est dangereux de jeter son ennemi dans le désespoir? N'est-il pas tems enfin de dire au peuple, qu'il cesse de poursuivre ses freres?

COMMENTAIRE

tie dont on frappoit ordinairement. L'Hébreu favorise assez cette explication: (a) *Il le frappa du derrière de sa lance.*

IN INGUINE. Dans l'aîne. L'Hébreu à lettre: (b) *Sur la cinquième*; c'est-à-dire, à ce qu'on croit, à la cinquième côte; ou au défaut des côtes de l'estomach; au dessous du diaphragme, dans la région du bas ventre; ou sous le ventricule & le foye: (c) Les Septante: Dans les lombes; (d) ou dans le côté.

†. 24. VENERUNT USQUE AD COLLEM AQUÆ-DUCTUS. Ils arrivèrent à la colline de l'aqueduc. Voici l'Hébreu: *Ils vinrent à la colline d'Ama, qui est vis-à-vis de Giah; sur le chemin du désert de Gabaon.* Ce désert de Gabaon n'est autre chose qu'un terrain inculte, qu'on laissoit pour le pâturage des animaux. Il ne faut pas croire que lorsqu'on parle de désert, on entende toujours un lieu sauvage, abandonné, stérile. Les Hébreux appellent désert, les endroits qu'on ne cultive pas pour le labourage; mais où l'on laisse croître des arbres, & du pâturage.

‡. 26. NUM USQUE AD INTERNECIONEM TUUS MUCRO DESÆVIET? Votre épée ne se rassasiera-t-elle point de sang? L'Hébreu: (e) *L'épée dévorera-t-elle toujours?* Les Septante: (f)

(a) ויכח באחרי החנית 70. καὶ ῥύσας αὐ-

τὸν, ὃν τὸ ἰσχυρὸν οὐ δέσπει.

(b) אֶל חֻמֶּס

(c) Hekrai & Grat. Fuller Miscell.

(d) עַל הַצֵּדָה

(e) חֲלָנֶצַח תֹּאכַל חֶרֶב

(f) Μὴ ἵς πάντοτε καταφάγεται ἡ σπάθη.

An. du Monde 2949. 29. *Abner autem & viri ejus abierunt per campestria, tota nocte illa, & transierunt Jordanem, & lustrata omni Bethoron; venerunt ad castra.*

30. *Porrò Joab reversus, omisso Abner, congregavit omnem populum: & defecerunt de pueris David decem & novem viri, excepto Asaël.*

31. *Servi autem David percusserunt de Benjamin, & de viris qui erant cum Abner, trecentos sexaginta, qui & mortui sunt.*

32. *Tuleruntque Asaël, & sepelierunt eum in sepulchro patris sui in Bethleem: & ambulaverunt tota nocte Joab & viri qui erant cum eo; & in ipso crepusculo pervenerunt in Hebron.*

29. Abner avec ses gens marcha par la campagne toute cette nuit; & ayant passé le Jourdain & traversé tout Bethoron, il revint au camp.

30. Joab ayant cessé de poursuivre Abner, & étant revenu, rassembla toute l'armée; & on ne trouva de morts du côté de David, que dix-neuf hommes, sans compter Asaël.

31. Mais les gens de David tuèrent de Benjamin & de ceux qui étoient avec Abner, trois cens soixante hommes, qui demeurerent sur la place.

32. On emporta le corps d'Asaël, & on le mit dans le sepulcre de son pere à Bethléem. Et Joab ayant marché toute la nuit avec les gens qui étoient avec lui, arriva à Hébron au point du jour.

COMMENTAIRE.

bat, ou de la retraite. (a) Régulièrement cet office étoit réservé aux Prêtres parmi les Hébreux.

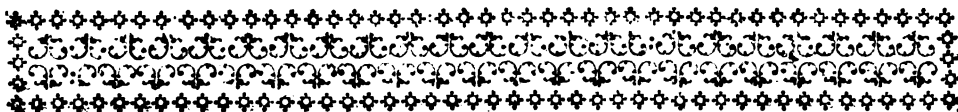
¶ 29. *LUSTRATA OMNI BETHORON, VENERUNT AD CASTRA.* Ayant traversé tout Béthoron, il revint au camp. Ou plutôt, il repassa le Jourdain, & revint à Mahanaïm, d'où il étoit parti, & où Isboseth avoit sa cour. Béthoron, dont il est parlé ici, n'étoit pas la ville de ce nom fort connue dans l'Ecriture; c'étoit un canton situé entre Gabaon & le Jourdain. L'Hébreu lit *Bithron*, au lieu de *Béthoron*. On connoît des montagnes de *Béther*, ou *Bither*. (b) Les Septante lisent: (c) *Le plat pays.*

(a) Vide 1. Reg. XIII. 3. & 1. Reg. XVIII. 16. 22. 1.

(b) Cantic. II. 17. *Super montes Bethon*

(c) *על השפלה, כל הבתרון*





CHAPITRE III.

Abner picqué d'une réprimande d'Isboseth, quitte son parti, pour prendre celui de David. Il est mis à mort par Joab. Deuil de David sur la mort d'Abner.

†. 1. **F**ACTA EST ERGO LONGA CONCERTATIO INTER DOMUM SAÛL, & INTER DOMUM DAVID: DAVID PROFICIENS, & SEMPER SEIPSO ROBUSTIOR, DOMUS AUTEM SAÛL DECRESCENS QUOTIDIE.

2. NATIQUE SUNT FILII DAVID IN HEBRON: FUITQUE PRIMOGENITUS EJUS AMNON DE ACHINOAM JEZRAËLITIDE.

†. 1. **I**L y eut donc une longue guerre entre la maison de Saül, & la maison de David: David alloit toujours s'avancant, & se fortifiant de plus en plus; & la maison de Saül au contraire, s'affoiblissant de jour en jour.

2. Pendant que David étoit à Hébron, il eut plusieurs enfans. L'aîné fut Amnon, qu'il eut d'Achinoam de Jezraël.

Pendant environ cinq ans, depuis l'an du Monde 2951. jusqu'en 2956..

COMMENTAIRE.

†. 1. **F**ACTA EST LONGA CONCERTATIO INTER DOMUM DAVID, ET INTER DOMUM SAUL. *Il y eut une longue guerre entre la maison de David, & la maison de Saül.* Depuis la seconde année du Règne d'Isboseth, jusqu'à la septième, qui fut celle de sa mort, il y eut diverses contestations entre les deux partis prétendans à la Couronne d'Israël. L'Ecriture s'exprime ici, (a) & en quelques autres endroits, (b) d'une manière qui fait croire qu'on en vint souvent aux mains: mais l'Ecriture ne nous apprend aucune particularité de ces guerres:

†. 2. NATI SUNT FILII DAVID IN HEBRON. *David eut plusieurs enfans à Hébron.* C'est une preuve de ce qui a été dit ci-devant, que la maison de David alloit s'augmentant. Elle s'augmentoit insensiblement par les dispositions du peuple, qui s'affermissoit dans l'estime qu'il avoit pour David: mais elle se fortifioit principalement par le nombre des enfans que Dieu lui donna. *Non legiones,*

(a) תהי חמלמה הרבה.

(b) Voyez le §. 6. de ce Chapitre.

An. du Monde 2956. 3. *Et post eum Cheleab de Abigaïl uxore Nabal Carmeli: porrò tertius Absalon, filius Maacha filia Tholmaï Regis Gessur.*

4. *Quartus autem Adonias, filius Haggith: & quintus Saphathia, filius Abiath.*

5. *Sextus quoque Jethraam, de Eglia uxore David. Hi nati sunt David in Hebron.*

6. *Cum ergo esset prælum inter domum Saül & domum David, Abner filius Ner regebat domum Saül.*

7. *Fuerat autem Saüli concubina nomine Respha, filia Aia. Dixitque Ishobeth ad Abner.*

8. *Quare ingressus es ad concubinam patris mei? Qui iratus nimis propter verba Ishobeth, ait: Numquid caput canis ego sum adversum Judam hodie, qui fecerim misericordiam super domum Saül patris tui, & super fratres & proximos ejus, & non tradidisti in manus David, & tu requisisti in me quod argueres pro muliere hodie?*

3. Le second, Cheleab, qu'il eut d'Abigaïl veuve de Nabal du Carmel. Le troisième, Absalon, qu'il eut de Maacha, fille de Tholmaï, Roi de Gessur.

4. Le quatrième, Adonias, fils d'Haggith. Le cinquième, Saphathia, fils d'Abiath.

5. Le sixième, Jéthraam fils d'Egla femme de David. David eut ces six enfans à Hébron.

6. La maison de Saül étoit donc en guerre avec la maison de David, & Abner, fils de Ner, étoit le Chef de la maison de Saül.

7. Or Saül avoit eu une concubine nommée Respha, fille d'Aia. Et Ishobeth dit à Abner.

8. Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon pere? Abner étrangement irrité de ce reproche, lui répondit: Suis-je un homme à être traité comme un chien aujourd'hui, moi qui me suis déclaré contre Juda, pour soutenir dans sa chute la maison de Saül votre pere, ses freres & ses proches; & qui ne vous ai point livré entre les mains de David? Et après cela vous venez aujourd'hui chercher querelle avec moi pour une femme?

COMMENTAIRE.

mon classes, æque firma imperii munimenta, quàm numerus liberorum, dit Tacite. (a)

¶ 3. CHELEAB, autrement Daniel. 1. Par. III. 1. Les Septante: *Dania*; les autres Interprètes Grecs. *Abia*.

ABSALOM, FILIUS MAACHA, FILIÆ THOLMAÏ REGIS GESSUR. *Absalon, fils de Maacha, fille de Tholmaï, Roi de Gessur.* On croit que Tholmaï étoit Roi du pays de Gessur, frontière de Syrie, vers Damas. David observa apparemment tout ce que la Loi ordonnoit à l'égard des femmes étrangères; il n'épousa Maacha qu'après lui avoir fait changer de Religion. L'Ecriture entre rarement dans ces sortes de petits détails.

(a) Tacit. hist. lib. 5. apud Græc.

9. *Hæc faciat Deus Abner, & hæc addat ei, nisi quomodo juravit Dominus David: sic faciam cum eo,*

10. *Ut transferatur regnum de domo Saül, & elevetur thronus David super Israël, & super Judam, à Dan usque Bersabée.*

9. Que Dieu traite Abner avec toute sa sévérité, si je ne procure à David ce que le Seigneur a juré en sa faveur,

10. En faisant que le Royaume soit transféré de la maison de Saül en la sienne, & que le trône de David soit élevé sur Israël & sur Juda, depuis Dan jusqu'à Bersabée.

An. du
Monde
2956.

COMMENTAIRE.

¶ 5. **EGLA.** Ce nom signifie *une génisse*. Les Hébreux (a) veulent que ce soit la même que Michol, fille de Saül : mais Michol n'eut point d'enfans, & celle-ci eut pour fils Jétraam. Enfin l'Historien sacré parle clairement de Michol, ci-après, ¶ 13. 14.

¶ 8. **QUARE INGRESSUS ES AD CONCUBINAM PATRIS MEI?** *Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon père?* Il y en a qui croient qu'Isboseth ne forma cette accusation contre Abner, que sur de simples soupçons, & sans aucune preuve solide. Mais Abner n'ayant point nié le fait, il n'est que trop croyable qu'il étoit indubitable. On sait quelle idée on avoit alors d'un homme qui auroit épousé une veuve du Roi. Adonias ayant osé faire demander Abisag par Bethsabé, mere de Salomon, ce Prince ne balança pas de lui faire ôter la vie, (b) quoiqu'il fût son propre frere. On dira que c'étoit à cause qu'Adonias prétendoit à la Royauté; & qu'en lui donnant Abisag, Salomon lui auroit fourni contre lui-même un moyen d'y parvenir. Mais c'est une règle générale qu'il n'étoit pas permis à un particulier d'épouser la veuve d'un Roi, non-seulement parmi les Hébreux, (c) mais aussi parmi d'autres peuples. C'étoit attenter à la Royauté, & se déclarer concurrent du Roi regnant. Voyez ce qu'on dira ci-après sur le Chap. XII. 8.

NUMQUID CAPUT CANIS EGO SUM ADVERSUS JUDAM HODIE. *Suis-je un homme à être traité comme un chien aujourd'hui, moi qui me suis déclaré contre Juda?* A la lettre : *Suis-je une tête de chien contre Juda*; ou un chef d'une meute de chiens contre Juda? (d) Méritai-je d'être traité comme un misérable, comme un valet qui mène des chiens? Autrement : Je vous apprendrai si je suis Général d'armée, ou chef de chiens aujourd'hui contre Juda; &c.

(a) *Hebrai in Liran.*

(b) 3. Reg. II. 21. 22.

(c) *Vide ad 2. Reg. XII. 8.*

(d) *Ita Rabb. Kim. Tarchi alii. Var. Munß*

An. du
Morde
2956.

11. Et non potuit respondere ei quid-
quam, quia metuebat illum.

12. Misit ergo Abner nuntios ad Da-
vid pro se dicentes: Cujus est terra? Et
non loquerentur: Fac mecum amicitias,
& erit manus mea tecum, & reducam
ad te universum Israël.

11. Isboseth n'osa lui rien répondre
parce qu'il le craignoit.

12. Abner envoya donc des députés à
David, pour lui dire de sa part: A qui
appartient tout ce pays, *sinon à vous?* Et
pour ajouter: Si vous voulez me donner
part à votre amitié, je vous offre mon ser-
vice, & je ferai que tout Israël se réunis-
se à vous.

COMMENTAIRE.

en me rangeant contre vous dans le parti de David, je serai regar-
dé de vos ennemis comme un misérable, ou un homme de rien, &
qui ne mérite aucun ménagement. On verra aujourd'hui si je vous
suis si inutile contre Juda, & si mes services doivent vous être si indif-
férens; si je suis un chien, un animal impur, & méprisable. L'Hé-
breu: (a) *Suis-je une tête de chien, moi qui ai fait aujourd'hui misé-
ricorde à la maison de Saül contre Juda? Ou autrement: Suis-je un
chien de Juda, moi qui ai fait aujourd'hui miséricorde à votre maison?*
Une tête de chien se peut prendre pour un chien; de même qu'on
dit, vingt têtes d'hommes, ou de bœufs, pour vingt hommes, &
vingt bœufs. Le chien est mis dans l'Écriture pour le plus vil des ani-
maux; (b) & le chien de nos ennemis est encore plus méprisé, &
plus en horreur. Ainsi, *Suis-je une tête de chien de Juda?* marque,
Suis-je le chien de votre ennemi, pour me traiter de la sorte? Les Sep-
tante (c) n'ont point lu Juda dans cet endroit: *Suis-je une tête de
chien? & j'ai fait miséricorde envers la maison de Saül votre père.* Il y
en a qui voudroient lire dans l'Hébreu: *Suis-je une tête de chien, pour
être jetté aujourd'hui?* (d)

¶. 11. ET NON POTUIT EI RESPONDERE. *Isboseth n'osa
lui rien répondre.* Ce Prince n'avoit pas assez d'autorité pour ré-
primer l'insolence de son Général, ni pour punir son crime. Tacite
en parlant d'Othon: (e) *Nondum autoritas inerat ad prohibendum
scelus.*

¶. 12. MISIT NUNTIOS PRO SE. *Il envoya des députés pour
lui dire de sa part.* On pourroit traduire l'Hébreu par: (f) *Il lui en-*

(a) חַמָּה כִּלְבָּנִים אֲשֶׁר לִיהוּדָה חָמָה : μετὰ τοὺς Σαουλ.

אָעשָׂה בְּסֵדֶר עִם בֵּית שָׂאֵל

(b) 1. Reg. 14. 15. & 2. Reg. 19. 8.

xvi. 9. Job. xxx. 1. Eccl. ix. 4.

(c) Μηδὲ φασὶν ἡμεῖς ἵμιν; καὶ ἰσχυροὶ ἐσμὲν

(d) Ils voudroient qu'on lût לִידוֹת, au lieu
de לִיהוּדָה

(e) Tacit. lib. 1. Hist. apud Gros.

(f) יִשְׁלַח תַּחְתָּיו

13. Qui ait : *Optimè : ego faciam tecum amicitias : sed unam rem peto à te ,* *dicens : Non videbis faciem meam , antequam adduxeris Michol filiam Saül :* & sic venies , & videbis me.

13. David lui répondit : Je le veux bien ; je ferai amitié avec vous : mais je vous demande une chose : Vous ne me verrez point que vous ne m'ayez ramené auparavant Michol fille de Saül : A cette condition vous pourrez venir & me voir.

An. du
Monde
2956.

COMMENTAIRE.

voya du monde *sur le champ* ; (a) ou *du lieu où il étoit* , (b) ou *en secret*. (c) La fuite justifie que tout ce qui s'étoit passé entre Abner & David , étoit fort secret.

§. 13. FACIAM TECUM AMICITIAS. *Je ferai amitié avec vous.* David pouvoit-il se servir d'un traître à son Prince , & faire alliance avec lui ? Abner employoit des moyens indignes d'un honnête homme ; David n'ignoroit pas apparemment le sujet de son mécontentement , il le mettoit dans l'occasion d'achever une trahison qu'il avoit commencée. Tout cela est-il permis ? On répond qu'Abner n'étoit point excusable d'avoir établi Isboseth sur Israël , sachant que Dieu avoit promis le Royaume à David ; c'est sur lui que retombe tous les maux , qui ont été des suites de la guerre civile entre la maison de Saül , & celle de David ; il est encore très coupable dans la manière dont il agit envers Isboseth ; mais David n'avoit aucune part à tout cela. Le Royaume lui appartenoit ; il se sert de son droit , en le recevant même d'un scélérat ; il n'approuve ni le crime , ni la trahison ; mais il ne lui étoit point défendu de se servir du traître , & même de lui marquer de l'estime & de l'amitié , pour le bien qu'il en recevoit , & pour quelques bonnes qualitez naturelles , ou politiques qu'il pouvoit remarquer en lui.

ANTEQUAM ADDUXERIS MIHI MICHOL. *Que vous ne m'ayez ramené auparavant Michol.* L'Hébreu à la lettre : *Si vous ne me ramenez en présence Michol.* Si vous-même ne me la représentez. David crut apparemment que ceux qui étoient affectionnez à la maison de Saül , auroient moins de répugnance à le reconnoître pour Roi , s'il avoit pour femme une des filles de ce Prince. Le gendre du Roi est moins étranger à la famille Royale. La Loi (d) défend de reprendre une femme répudiée , qui a épousé un autre homme : mais Michol n'étoit pas dans ce cas , elle n'avoit point été répudiée par David.

(a) *Piscat.*

(b) *Jonas.*

(c) *Kimchi.*

(d) *Deut. xxiv. 4.*

An. du
Monde
2956.

14. *Misit autem David nuntios ad Isboseth filium Saül, dicens: Redde mihi uxorem meam Michol, quam distendi mihi centum præputiis Philistiim.*

15. *Misit ergo Isboseth, & tulit eam à viro suo Phaltiel filio Laïs.*

16. *Sequebaturque eam vir suus, plorans usque Bahurim: & dixit ad eum Abner: Vade, & revertere. Qui reversus est.*

17. *Sermonem quoque intulit Abner ad seniores Israël, dicens: Tam heri quam nudiustertius quarebatis David ut regnaret super vos.*

18. *Nunc ergo facite: quoniam Dominus locutus est David, dicens: In manu servi mei David servabo populum meum Israël de manu Philistiim, & omnium inimicorum ejus.*

19. *Locutus est autem Abner etiam ad Benjamin. Et abiit ut loqueretur ad David in Hebron, omnia quæ placuerant Israël, & universo Benjamin.*

20. *Venitque ad David in Hebron cum viginti viris: & fecit David, Abner, & viris ejus qui venerant cum eo, convivium.*

14. David envoya ensuite des messagers à Isboseth fils de Saül, & lui fit dire: Rendez-moi Michol ma femme, que j'ai épousée pour cent prépuces de Philistins.

15. Isboseth l'envoya querir aussi tôt, & l'ôta à son mari Phaltiel fils de Laïs.

16. Son mari la suivoit en pleurant jusqu'à Bahurim. Et Abner lui dit: Allez, retournez-vous-en; & il s'en retourna.

17. Après cela Abner parla aux Anciens d'Israël, & leur dit: Il y a déjà longtemps que vous souhaitiez d'avoir David pour Roi.

18. Faites-le donc maintenant; puisque le Seigneur a parlé à David, & a dit de lui: Je sauverai par David mon serviteur, mon peuple d'Israël de la main des Philistins, & de tous ses ennemis.

19. Abner parla aussi à ceux de Benjamin; & il alla trouver David à Hébron, pour lui dire tout ce qu'Israël, & tout ce que ceux de la tribu de Benjamin avoient résolu.

20. Il y arriva accompagné de vingt hommes: Et David lui fit un festin, & à ceux qui étoient venus avec lui.

COMMENTAIRE.

¶ 14. MISIT AD ISBOSETH... DICENS: REDDE UXOREM MEAM MICHOL. Il envoya à Isboseth, & lui fit dire: Rendez-moi Michol ma femme. David veut couvrir l'honneur d'Abner, en lui procurant une occasion de le voir, en lui ramenant Michol; & il prévient les moyens de violence que ce Général auroit pu employer, pour reprendre cette femme, en s'adressant à Isboseth, pour la ravoit.

¶ 15. PHALTIEL. Fils de Laïs. Les Septante: Fils de Sellem, ou de Sell s.

¶ 18. DOMINUS LOCUTUS EST AD DAVID. Le Seigneur a parlé à David. Ou plutôt: Il a dit en parlant à David. (a) Saint

(a) Ita Jun. Sanct. Cast. Syr. Arab. 70. Kxi: ἐλάλησεν πρὸς David.

21. Et dixit Abner ad David : *Surgam , ut congregem ad te Dominum meum Regem omnem Israël , & ineam tecum fœdus , & imperes omnibus , sicut desiderat anima tua. Cum ergo deduxisset David Abner , & ille isset in pace.*

22. Statim pueri David & Joab venerunt , casis latronibus , cum prada magna nimis. Abner autem non erat cum David in Hebron , quia jam dimiserat eum , & profectus fuerat in pace ,

23. Et Joab , & omnis exercitus qui erat cum eo , postea venerunt : nuntiatum est itaque Joab à narrantibus : Venit Abner filius Ner ad Regem , & dimisit eum & abiit in pace.

24. Et ingressus est Joab ad Regem ; & ait : Quid fecisti ? Ecce venit Abner ad te : quare dimisisti eum , & abiit & recessit ?

25. Ignoras Abner filium Ner , quoniam ad hoc venit ad te , ut deciperet te , & sciret exitum tuum & introitum tuum , & nosset omnia que agis ?

21. Alors Abner dit à David : Je m'en vais rassembler tout Israël , afin qu'il vous reconnoisse , comme je fais , pour Seigneur & pour Roi , & je ferai alliance avec vous *au nom du peuple* , afin que vous soyez reconnu de tout le monde , comme vous le désirez. David ayant donc reconduit Abner , & Abner s'en étant allé en paix ,

22. Les gens de David arrivèrent aussitôt avec Joab , venant de tailler en pièces des brigands , & ayant fait sur eux un grand butin. Abner n'étoit plus à Hébron avec David ; parce qu'il avoit déjà pris congé de lui , & s'en étoit retourné ,

23. Lorsque Joab arriva avec toute l'armée. Joab apprit donc de quelqu'un , qu'Abner fils de Ner étoit venu parler au Roi ; que le Roi l'avoit renvoyé , & qu'il s'en étoit retourné en paix.

24. Joab aussitôt alla trouver le Roi ; & lui dit : Qu'avez-vous fait ? Abner est venu vers vous ; pourquoi l'avez-vous renvoyé , & l'avez-vous laissé aller ?

25. Ignorez-vous quel est Abner fils de Ner , & qu'il n'est venu ici que pour vous tromper , pour reconnoître toutes vos démarches , & pour savoir tout ce que vous faites ?

COMMENTAIRE.

Paul dit de même : (a) *Ad Angelos dixit* , pour : *Il a dit en parlant : des Anges*. Et ailleurs : (b) *Ad quem nobis sermo* , au lieu de , *De quo nobis sermo* , dont nous avons à parler. Nous ne trouvons pas dans l'Ecriture , ni l'endroit , ni l'occasion , où le Seigneur auroit fait cette promesse à David. Mais combien y a-t'il de choses omises dans les Livres saints ?

γ. 21. *INEAM TECUM FOEDUS*. Je ferai alliance avec vous. L'Hébreu : (c) *Ils feront alliance avec vous*. Quelques Exemplaires Latins (d) portent , *Ineam* , conformément à l'Hébreu.

(a) Hebr. 1. 7.

(b) Hebr. 14. 13.

II. Livre des Rois.

(c) יִכְרְתוּ אִתְּךָ בְרִית

(d) Edit. Antwerp. Polyglot.

An. du 26. *Egressus itaque Joab à David ,*
 Monde *misit nuntios post Abner & reduxit*
 2956. *eum à cisterna Sira , ignorante David.*

27. *Cumque redisset Abner in Hebron , seorsum adduxit eum Joab ad medium porta , ut loqueretur ei , in dolo : & percussit illum ibi in inguine , & mortuus est in ultionem sanguinis Asaël fratris ejus.*

28. *Quod cum audisset David rem jam gestam ait : Mundus ego sum , & regnum meum , apud Dominum usque in sempiternum , à sanguine Abner filii Ner.*

26. Joab étant sorti d'avec David , envoya du monde après Abner , & le fit revenir de la citerne de Sira , sans que David le sût.

27. Et lorsqu'il fut arrivé à Hébron , Joab le tira à part au milieu de la porte , pour lui parler en trahison , & il le frappa dans l'aîne , & le tua pour venger la mort de son frere Azaël.

28. David ayant su ce qui s'étoit passé , dit : Je suis innocent pour jamais devant le Seigneur , moi & mon Royaume , du sang d'Abner , fils de Ner.

COMMENTAIRE.

ψ. 26. REDUXIT EUM A CISTERNA SIRA. *Il le fit revenir de la citerne de Sira.* Joab envoya rappeler Abner de la part du Roi. Il revint de la citerne , ou du puits de Sira. On connoît un lieu nommé Sira , ou Séira , dans la tribu d'Ephraïm , dans la partie méridionale du partage de cette tribu , où Aod s'en alla , après avoir tué Eglon. Mais cet endroit s'écrit autrement que celui qui est marqué ici. Voyez ce qu'on a dit sur Judic. III. 26. (a) Joseph éloigne la citerne de Sira de vingt stades d'Hébron. (b)

ψ. 27. AD MEDIUM PORTÆ. *Au milieu de la porte.* Peut-être dans le lieu de l'assemblée du peuple , à la porte de la ville. Les Septante : (c) *A côté de la porte.* A l'écart , entre les deux portes.

UT LOQUERETUR IN DOLO. *Pour lui parler en trahison.* L'Hébreu : (d) *Pour lui parler en repos* , en secret. Autrement : *Pour lui parler dans l'erreur* , sans qu'il se doutât de rien. Il lui parla en trahison.

IN INGUINE. *Dans l'aîne.* Au même endroit où Abner avoit percé Asaël. Voyez ci-devant , Chap. II. ψ. 23. On voit ici le caractère d'esprit de Joab. Il fit la même chose à Amasa quelque tems après. (e) Cet homme n'avoit ni honneur , ni religion. Son ambition étoit son Dieu.

ψ. 28. MUNDUS SUM EGO , ET REGNUM MEUM. *Je suis*

(a) Judic. III. 26.

(b) Joseph Antiq. lib. VII. c. 2.

(c) Επὶ πλατείᾳ τῆς πόλεως.

(d) אֶתְּחַבֵּא בְּשֵׁנִי לִפְנֵי הַמֶּלֶךְ. Αὐτῷ δὲ παραλογισμῷ.

(e) 1. Reg. XX. 10.

29. Et veniat super caput Joab, & super omnem domum patris ejus : nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens, & leprosus, & tenens fusum, & cadens gladio, & indigens pane.

30. Igitur Joab & Abisai frater ejus interfecerunt Abner, eo quod occidisset Ajaël fratrem eorum in Gabaon, in pralio.

29. Que son sang retombe sur Joab, An. du & sur la maison de son pere ; & qu'il y Monde ait à jamais dans la maison de Joab, des 2956r gens qui souffrent un flux honteux, qui soient lépreux, qui tiennent le fusil, qui tombent sous l'épée, & qui demandent leur pain.

30. Joab & Abisai. son frere tuèrent donc Abner, parce qu'il avoit tué Ajaël leur frere, dans le combat à Gabaon.

COMMENTAIRE.

innocent moi, & mon Royaume. Dieu m'est témoin que je n'ai aucune part à ce meurtre, & que je ne voudrois pas acquérir le Royaume par le sang, & par la trahison. Que l'on n'impute point ce crime à mon ambition, & que Dieu n'en fasse pas retomber la peine sur mon Royaume, ou sur mes sujets.

¶ 29. FLUXUM SEMINIS SUSTINENS. *Des gens qui souffrent un flux honteux.* Ces sortes de gens étoient impurs selon la Loi, (a) & infames dans le pays. Ils étoient stériles, & ne pouvoient avoir d'enfans ; grande malédiction pour ce tems-là. Aquila traduit l'Hébreu : Zab, par aveugle. (b)

TENENS FUSUM. *Qui tiennent le fusil.* Expression proverbiale, pour marquer un homme effeminé, plus propre à manier le fusil, qu'à porter les armes. Quelques-uns traduisent l'Hébreu par : (c) *Tenant le bâton* ; (d) des boiteux, des languissans, qui ne peuvent marcher sans s'appuyer sur leurs bâtons ; ou des aveugles, qui vont tâtonnant avec leurs bâtons ; (e) ou des lépreux, qui portoient autrefois des cliquettes, pour se faire remarquer ; (f) ou des eunuques, qui sont occupez à filer, & à faire de la toile. (g)

INDIGENS PANE. *Qui demandent leur pain.* Qui soient réduits à la dernière pauvreté. On regardoit cela comme une malédiction de Dieu. Dans les Pseaumes, on souhaite la famine aux méchans, comme un des plus grands fleaux de Dieu. (h) *Conversentur ad vesperam,*

(a) Levit. xv. 3.
(b) 35 Aqu. Τοφλός. 70. Γουβρής.
(c) 70. 70. Κρατὶς σκεῦος.
(d) Ita Aquil. apud Theodor. qu. 12. Συν-
εἶναι δὲ χρῆσται εἰς τὸν πωλητὴν ; ὡς ὁ Δαυ-

70. 70. Κρατὶς σκεῦος.
(f) Hugo Cardin.
(g) De'rio Adag. 190. Claudian. de Entrop.
Tu telas non tela pati, tu flamina nasse, &c.
(h) Psal. lviij. 7. 15.

An. du Monde 2956. 31. Dixit autem David ad Joab & ad omnem populum, qui erat cum eo : Scindite vestimenta vestra, & accingimini saccis, & plangite ante exequias Abner. Porro Rex David sequebatur feretrum.

32. Cumque sepelissent Abner, in Hébron, levavit Rex David vocem suam, & flevit super tumulum Abner : flevit autem & omnis populus.

33. Plangensque Rex & lugens Abner, ait : Nequaquam ut mori solent ignavi, mortuus est Abner.

31. Alors David dit à Joab, & à tout le peuple qui étoit avec lui : Déchirez vos vêtemens, couvrez-vous de sacs, & pleurez aux funérailles d'Abner. Or le Roi David marchoit après le cercueil.

32. Après qu'Abner eut été enseveli à Hébron, le Roi David éleva sa voix, & pleura sur son tombeau, tout le peuple pleurant aussi avec lui.

33. Et le Roi témoignant son deuil par ses larmes, dit ces paroles : Abner n'est point mort comme les lâches ont coutume de mourir.

COMMENTAIRE.

& famem patientur ut canes. On prédit à l'impie que ses enfans seront réduits à la mendicité : (a) Nutantes transferantur filii ejus, & mendicent. Dans tout ceci, David marque assez l'horreur qu'il avoit de l'action de Joab. Ces imprécations sont moins des effets de sa colère, que des prédictions de ce qui devoit arriver à Joab.

31. DIXIT AD JOAB, ET AD POPULUM... ACCINGIMINI SACCIS. David dit à Joab, & à tout le peuple, ... revêtez-vous de sacs. David use de son autorité, en ordonnant à Joab, & à toutes les troupes qu'il commandoit, de se trouver au convoi d'Abner. Il veut par-là honorer sa pompe funèbre, & persuader de plus en plus à tout le peuple, qu'il n'a point de part à ce qui s'est passé. Il vouloit aussi que Joab fit une espèce de réparation au corps mort d'Abner, dans cette cérémonie. Chacun y déchira ses habits, & s'y revêtit de sacs, c'est-à-dire, de ces grosses étoffes, tissues de poil de chèvres, d'ânes ou de chameaux, qui sont encore aujourd'hui beaucoup en usage dans l'Orient. Les Perses appelloient sac, l'habit dont ils se revêtoient dans le deuil.

REX DAVID SEQUEBATUR FERETRUM. Le Roi David marchoit après le cercueil. L'Hébreu : (b) Il suivait le lit. On dit que les femmes marchaient devant le lit sur lequel étoit le mort, & les hommes derrière. (c) Les Rois n'assistoient point ordinairement aux funérailles. David voulut faire cet honneur à Abner. Quelques éditions des Septante (d) portent qu'il marchoit devant le cercueil.

(a) Psal. CXLII. 10.

(b) אחרי חמטח

(c) Gros. Martyr.

(d) Εμπροσθεν τῆς ἀνάβητος. Edit. Αἰωνίου

34. *Manus tua ligata non sunt, & pedes tui non sunt compedibus aggravati: sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis, sic corruisti. Congeminansque omnis populus flevit super eum.*

35. *Cumque venisset universa multitudo cibum capere cum David, clarâ adhuc die, juravit David, dicens: Hac faciat mihi Deus, & hac addat, si ante occasum solis gustavero panem, vel aliud quidquam.*

34. Vos mains n'ont point été liées, & vos pieds n'ont point été chargés de fers; mais vous êtes morts comme les hommes de cœur, qui tombent devant les enfans d'iniquité. Tout le peuple à ces mots redoubla ses larmes.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David, lorsqu'il étoit encore grand jour, David jura & dit: Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je prens une bouchée de pain, ou quoi que ce soit, avant que le soleil soit couché.

An. du
Monde
2956.

COMMENTAIRE.

¶ 33. NEQUAQUAM UT MORI SOLENT IGNAVI, MORTUUS EST ABNER. *Abner n'est point mort comme les lâches ont coutume de mourir.* L'Hébreu: (a) *Abner est il mort, comme est mort Nabal? Ou: Est-il mort comme un fol? Le Caldéen: Est-il mort, comme meurent les impies? Ou: Falloit-il qu'un aussi brave homme mourût comme un méchant, comme un je ne sai qui? Seroit-il mort en lâche, si on ne l'avoit surpris?*

¶ 34. MANUS TUE LIGATÆ NON SUNT. *Vos mains n'ont été liées.* Ce n'est point dans la captivité, ou entre les mains de vos ennemis victorieux, que vous êtes mort. Vous n'avez point été vaincu, ni livré à vos ennemis, ni lié pour vos crimes.

SICUT SOLENT CADERE CORAM FILIIS INIQUITATIS. *Comme ceux qui tombent devant les enfans d'iniquité.* Il est mort sans se pouvoir défendre, parce qu'il a été surpris par des traîtres. David ne ménageoit assurément guères la délicatesse de Joab dans ce Cantique, qui fut chanté par tout le peuple.

CONGEMINANS OMNIS POPULUS FLEVIT SUPER EUM. *Tout le monde à ces mots redoubla ses larmes.* Ou plutôt: Tout le peuple répéta ce Cantique après David, & pleura sur Abner. Les Septante: (b) *Et tout le peuple s'assembla pour le pleurer.* On peut traduire l'Hébreu par: (c) *Et tout le peuple continua de le pleurer.*

¶ 35. CUM VENISSET UNIVERSA MULTITUDO CIBUM SUMERE CUM DAVID. *Etant tous venus pour manger avec David.* Après les funérailles d'Abner, tout le peuple reconduisit Da-

(a) נדל ימות אבנר 70. Et καὶ θάνατον Ναβάλ ἀπεθαινοῖς Αἰωνίης. Alius. Ως ἀποθνήσκουσιν ἄφρονες.

(b) Καὶ συναθροίσαντες πάντες οἱ λαοὶ τὴν κλιθεῖσαν ἀνέστησαν
(c) ὡς ἐπὶ πάντων ἐπὶ τὴν κλιθεῖσαν ἀνέστησαν

An du 36. *Omnisque populus audivit, &*
 Monde *placuerunt eis cuncta quæ fecit Rex in*
 2956 *consp. Et totius populi.*

37. *Et cognovit omne vulgus & uni-*
versus Israël in die illâ quoniam non
actum fuisset à Rege, ut occideretur Ab-
ner filius Ner.

38. *Dixit quoque Rex ad servos suos:*
Num ignoratis quoniam princeps & ma-
ximus cecidit hodie in Israël?

39. *Ego autem adhuc delicatus, &*
unctus Rex: porro viri isti filii Sarvia
duri sunt mihi: retribuatur Dominus fa-
cienti malum, juxta malitiam suam.

36. Tout le peuple entendit ces paro-
 les; & tout ce que le Roi avoit fait, lui
 plut extrêmement.

37. Alors le peuple & tout Israël fut
 persuadé, que le Roi n'avoit eu aucune
 part à l'assassinat d'Abner fils de Ner.

38. Le Roi dit aussi à ses serviteurs:
 Ignorez-vous que c'est un Prince, & un
 Grand qui est mort aujourd'hui dans Is-
 raël?

39. Pour moi je ne suis Roi que par
 l'onction, & encore peu affermi; & ces
 gens-ci, ces enfans de Sarvia sont trop
 violens pour moi. Que le Seigneur trai-
 te celui qui fait le mal, selon sa malice.

COMMENTAIRE.

vid, dans l'espérance que ce Prince donneroit le repas ordinaire, après ces sortes de cérémonies: mais comme il étoit encore grand jour, il ne voulut pas manger, & continua son jeûne jusqu'au soir, selon la coutume de ce tems-là. On a parlé ailleurs (a) des festins qu'on faisoit après les funérailles.

§. 39. EGO AUTEM ADHUC DELICATUS, ET UNCTUS REX. Je ne suis Roi que par l'onction, & encore peu affermi. Il ne pouvoit rien arriver de plus à contre-tems pour les intérêts de David, que la mort d'Abner. Ce Général avoit disposé tous les principaux des autres tribus, à reconnoître David. Sa mort pouvoit irriter, & aliéner les esprits, & reculer par conséquent la paix, & perpétuer le schisme, & la division. David ne possédoit presque que le titre de Roi; ou, comme il dit lui-même, il n'en avoit presque que l'onction, & la cérémonie. Il étoit encore (b) tendre & délicat, comme un enfant qui ne peut résister, ni entreprendre de grandes choses. Son Regne étoit tout nouveau, sa puissance naissante, & mal affermie, son trône chancelant. Les Septante: (c) *Que je suis aujourd'hui proche-parent, établi Roi.* Comme s'il vouloit marquer, que par le retour de Michol, il étoit devenu allié de Saül, & établi Roi son successeur.

DURI SUNT MIHI. Sont trop violens pour moi. A la lettre: Ils

(a) Commentaire sur la Genèse chap. L. §. 3.

(b) רך ומשוח מלך *Aq. Sym. Απαλὴς καὶ*
μακροχρόνιος. Tener & μακρὸς.

(c) ὅτι ἐγὼ σήμερον συγγενὴς βασιλεύω.

lis βασιλέα.

me sont durs, Ils me traitent violemment. L'Hébreu : (a) Ils sont plus durs que moi ; plus puissans , plus accréditez. Ou bien : Je ne puis supporter leurs violences. David marque assez , que s'il ne venge pas l'action de Joab , ce n'est que parce qu'il ne le peut pas. Il vaut mieux temporiser , que d'aigrir le mal par une punition précipitée.



CHAPITRE IV.

*Baana & Réchab assassinent Isboseth , & apportent sa tête à David.
Ce Prince les fait mourir , pour récompense de leur crime.*

¶ 1. *A*Udivit autem Isboseth filius Saül , quòd cecidisset Abner in Hebron : dissoluta sunt manus manus ejus , omnisque Israël perturbatus est.
2. Duo autem viri Principes latronum erant filio Saül , nomen uni Baana , & nomen alteri Rechad , filii Remmon Berothita de filiis Benjamin : siquidem & Beroth reputata est in Benjamin.

¶ 1. *I*Sboseth fils de Saül ; ayant appris qu'Abner avoit été tué à Hébron , perdit courage ; & tout Israël se trouva dans un grand trouble.
2. Isboseth avoit à son service deux chefs de voleurs , dont l'un s'appelloit Baana , & l'autre Réchab , fils de Remmon de Béroth , de la tribu de Benjamin : car Béroth étoit aussi censée de Benjamin.

An. du
Monde
2956.
avant J. C.
1048.

COMMENTAIRE.

¶ 1. *D*ISSOLUTÆ SUNT MANUS EIUS. *Il perdit courage.*
A la lettre : *Les mains lui tombèrent.* Pourquoi cela , puisqu'Abner avoit quitté son parti , & s'étoit engagé dans celui de David ? Isboseth devoit , plutôt se réjouir , que s'affliger de sa mort. Il faut que jusqu'alors les engagemens d'Abner avec David , soient demeurés secrets , & qu'il n'ait pris prétexte du voyage qu'il avoit fait à Hébron de ramener Michol à David , pour ne pas donner d'ombre à Isboseth. Abner avoit été jusqu'alors le soutien , & le plus ferme appui de la maison de Saül.

¶ 2. *DUO VIRI PRINCIPES LATRONUM. Deux Chefs de voleurs.* L'Hébreu : (b) *Princes des troupes*, ou des bandes. Soit

(a) קָשִׁים מְסֻי 70. Σκληρότεροι μὲν.

(b) גִּדּוּדִים 70. ἡγεμῶνες συστρημάτων.

¶ 1. *Accinzi.* Sym. Λοχαγοί, Chefs d'un parti , d'une troupe.

Am. du 3. *Et fugerunt Berothitæ in Gethaim,*
 Monde *fueruntque ibi advenæ, usque ad tempus*
 2956. *illud.*

4. *Erat autem Jonathas filio Saül,*
filius debilis pedibus : quinquennis enim
fuit, quando venit nuntius de Saül &
Jonathas ex Jezraël, tollens itaque eum
nutrix sua, fugit : cumque festinaret
ut fugeret, cecidit, & claudus effectus
est : habuitque vocabulum Miphiboseth.

3. Mais les habitans de cette ville s'en-
 fuirent à Gethaim, où ils y ont demeuré
 comme étrangers jusqu'aujourd'hui.

4. Or Jonathas fils de Saül avoit un
 fils, qui étoit boiteux de deux jambes ;
 car il n'avoit que cinq ans, lorsque l'on
 apporta de Jezraël la nouvelle de la mort
 de Saül, & de Jonathas. Sa nourrice
 l'ayant pris entre ses bras, s'enfuit ; &
 comme elle fuyoit avec précipitation,
 l'enfant tomba, & en fut boiteux. Il s'appel-
 loit Miphiboseth.

COMMENTAIRE.

qu'Isboseth s'en servît pour faire le ravage, & des courfes sur le pays ennemi, comme on envoie les partis dans les terres de ceux avec qui on est en guerre ; soit que ce fussent des Chefs de voleurs, qui avoient quitté cette profession, pour servir Isboseth. En ce tems, & dans ces pays-là, le vol ne passoit point pour un si grand crime, & n'étoit point si odieux, qu'il l'est aujourd'hui. Isaac prédit à Esaü (a) *qu'il vivra de son épée* ; c'est-à-dire, qu'il vivra de guerres, & de brigandages. C'est encore aujourd'hui la vie de la plupart des Arabes, & des Ismaélites. On donnoit autrefois le nom de voleurs, *latrones*, aux soldats, & aux gardes des Princes. (b) Virgile : (c)

..... *Fixumque latronis*

Impavidus frangit telum.

Y. 3. *FUGERUNT BEROOTHITÆ IN GETHAIM.* Les habitants de Béroth s'enfuirent à Gethaim. Béroth étoit une des quatre Villes que les Gabaonites engagèrent dans leur alliance avec Josué. On fait que Saül persécuta les Gabaonites, mais on ne peut pas assurer que ç'ait été dans cette occasion, que ceux de Béroth se retirèrent à Gethaim. On ne fait pas mieux où étoit située cette dernière ville, à moins que ce ne soit celle de Geth, ou quelques lieux dans son territoire. On connoît dans l'Ecriture quelques villes, qui s'expriment par des noms pluriels & singuliers. Rama, Ramatha, Ramathaim, ne sont qu'une même chose. Ainsi Geth & Gethaim pourroient n'être qu'une seule ville. Geth est au singulier, Gethaim au duel, ou au pluriel. L'Auteur remarque que de son tems, les Béro-

(a) Genes. XXVII. 40.

(b) Vide Sup. in Judic. XI. 3. & Plaüt. *Militis glorioso, act. 1. scen. 2.*

(c) Virgil. *Æneid.* XII. v. 7. *Et in illum* Servius.

5. Venientes igitur filii Remmon Berobita, Rechab & Baana, ingressi sunt fervente die domum Isboseth, qui dormiebat super stratum suum meridie. Et ostiaria domus purgans triticum, obdormivit.

5. Réchab & Baana fils de Rémmon de Béroth, entrèrent dans la maison d'Isboseth, lorsqu'il dormoit sur son lit, vers le midi en la plus grande chaleur du jour. Or la femme qui gardoit la porte de la maison s'étoit endormie, en nettoyant du blé.

An. du
Mond
2256.

COMMENTAIRE

rhites étoient encore à Géthaim. Il y avoit une ville de ce nom dans la tribu de Benjamin, comme il paroît par Néhémie. (a)

§. 4. ERAT AUTEM JONATHÆ.... FILIUS DEBILIS PEDIBUS. *Jonathas avoit un fils boiteux des deux jambes.* Ce verset paroît assez hors d'œuvre en cet endroit; il n'a aucune liaison avec ce qui précède, ni avec ce qui suit. On croit (b) que l'Historien sacré l'y a mis, pour faire comprendre qu'après la mort d'Isboseth, il n'y avoit plus personne de la race de Saül, qui pût prétendre au Royaume; puisque Miphiboseth, fils de Jonathas, n'étoit point propre pour regner. Le but principal des Ecrivains des Livres, est de nous donner l'histoire de la maison de David. Ils ne touchent le reste qu'en passant, & pour nous conduire à leur objet principal.

§. 5. DORMIEBAT SUPER STRATUM SUUM MERIDIE. *Comme il dormoit sur son lit vers le midi.* C'est une coutume ordinaire de dormir pendant les grandes chaleurs du jour, sur tout dans les pays chauds. *Diem meridie dividere*, comme parle Varron. (c)

ET OSTIARIA DOMUS PURGANS TRITICUM OBDORMIVIT. *La femme qui gardoit la porte de la maison, s'étoit endormie, en nettoyant du blé.* Il n'y a rien de tout cela dans l'Hébreu, ni dans les anciens Manuscrits de la Version de saint Jérôme. (d) C'est une addition tirée des Seprante, qui ont mal entendu le Texte. Ce qui a donné lieu à cette addition, c'est qu'au §. suivant, on lit que Baana & Réchab prirent des épis de blé, en entrant chez le Roi. On a crû qu'ils les avoient pris à la porte, pendant que la portière s'étoit endormie. Ou plutôt, les Septante ont expliqué le Texte Hébreu, prenant du froment, comme s'il marquoit, nettoyant, choi-

(a) 2. Esdr. xi. 33. Aser, Rama, Gethaim.

(b) Grot. Corne'. Sancti Mart.

II. Livre des Rois.

(c) Varro lib. 3. de Re Rust. c. 2.

(d) Vide nov. Edit. Ieron.

Au. du 6. *Ingressi sunt autem domum latenter assumentes spicas tritici, & percusserunt eum in inguine Rechab & Baana frater ejus, & fugerunt.*

295. 6. 7. *Cum autem ingressi fuissent domum, ille dormiebat super lectum suum in conclavi, & percussiones interfecerunt eum: sublatoque capite ejus, abierunt per viam deserti tota nocte.*

6. Ils vinrent donc secrètement dans la maison, en prenant des épis de bled, & ils frappèrent Ithobeth dans l'aîne, & s'enfuirent.

7. Car étant entrez dans la maison, & l'ayant trouvé dans sa chambre, qui dormoit sur son lit, ils le tuèrent, ils prirent la tête, & ayant marché toute la nuit par le chemin du désert,

COMMENTAIRE.

issant du froment. Tout cela nous donne une idée de la simplicité de ces anciens tems. C'étoit assez la coutume d'avoir des femmes à la porte pour portières. Il y en avoit qui veilloient à la porte du Tabernacle du Seigneur. (a) La portière du Prince des Prêtres des Juifs est célèbre dans l'Evangile, (b) par ce qu'elle dit à S. Pierre. On occupoit quelquefois les portiers à nettoyer du blé, ou des pois. (c) *In aditu ipso stabat ostiarius prasinatus, cerasino succinctus cingulo, atque in lance argentea pisum purgabat.*

ÿ. 6. INGRESSI SUNT LATENTER, ASSUMENTES SPICAS TRITICI. Ils entrèrent secrètement dans la maison, en prenant des épis de blé. Peut-être qu'ils n'entrèrent d'abord, que pour dérober du blé, & qu'ayant trouvé le Roi endormi, ils crurent faire leur fortune, en le tuant. Ou bien, après avoir tué le Roi, ils s'en allèrent, & prirent du froment, qu'ils emportèrent. D'autres traduisent: (d) *Ils vinrent au milieu de la maison, pour acheter du froment.* Ils s'avancèrent jusques dans l'intérieur de la maison d'Ithobeth, sans qu'on se défiât d'eux; parce qu'on les prit pour des marchands de froment. (e) Autrement: Ils entrèrent, ayant en main du blé, comme s'ils en vouloient faire un présent au Roi. (f) Selon d'autres: Ils se présentèrent chargez de blé, ou comme des hommes qui portoient du blé. (g) Ou enfin: (h) Ils vinrent comme pour prendre leur froment, ce qui leur en étoit dû, comme étant gardes du Prince; car en ce tems-là, & long-tems depuis, on distribuoit aux soldats leur nourriture en froment.

(a) Vide Exod. xxxvi. 8. & 1. Reg. 11. 21.
(b) Matt. xxvi. 69.
(c) Petron. Arbit. Satyric.
(d) באר עד תוך הבית לקחי חטים

(e) Ita Jonath. כוכני חטים Ita & Pag. Tir. Vat. Est. Menoch. Munß Cast. Osiand. ט.
(f) Liran. Serar. Cornel.
(g) Jun. Tremel. Vwill.
(h) Clericus hic.

8. Et attulerunt caput Isboseth ad David in Hebron : d'xerūntque ad Regem : Ecce caput Isboseth filii Saül inimici tui, qui querebat animam tuam : & dedit Dominus Domino meo Regnum ultionem hodie de Saül, & de semine ejus.

9. Respondens autem David Rechab, & Baana fratri ejus, filiis Remmon Berothita, dixit ad eos : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia :

10. Quoniam cum, qui annuntiaverat mihi & dixerat : Mortuus est Saül : qui putabat se prospera nuntiare, tenui, & occidi eum in Siceleg, cui oportebat mercedem dare pro nuntio.

11. Quamò magis nunc, cùm homines impij interfecerunt virum innoxium, in domo sua, super lectum suum, non queram sanguinem ejus de manu vestra, & auferam vos de terra ?

8. Ils la présentèrent à David dans Hébron, & lui dirent : Voici la tête d'Isboseth fils de Saül, vôtre ennemi, qui cherchoit à vous ôter la vie ; & le Seigneur venge aujourd'hui mon Seigneur & mon Roi, de Saül & de sa race.

9. David répondit à Réchab & à Baana son frere, fils de Remmon de Beroth : Vive le Seigneur qui m'a délivré des dangers les plus pressans ;

10. Que si j'ai fait arrêter & tuer à Siceleg, celui qui me vint dire que Saül étoit mort ; lui qui crut m'apporter une bonne nouvelle, & qui sembloit en mériter une récompense :

11. Combien plus maintenant que des méchans ont tué un homme innocent dans sa maison, sur son lit, vengerai-je son sang sur vous, qui l'avez répandu de vos mains, & vous exterminerai-je de dessus la terre ?

An. du
Monde
2956.

COMMENTAIRE.

¶ 7. IN CONCLAVI. Dans sa chambre. L'Hébreu : (a) Dans la sale de son lit. Dans la chambre où il couchoit.

ABIERUNT PER VIAM DESERTI TOTA NOCTE. Ayant marché toute la nuit par le chemin du désert. Ils évitèrent les routes fréquentes, pour n'être pas découverts. De Mahanaïm à Hébron, il y a environ quarante lieues. Ils ne pûrent faire ce chemin en une nuit : aussi l'Ecriture ne le dit pas ; elle ne nie pas que ces meurtriers n'ayent continué leur marche le jour suivant.

¶ II. VIRUM INNOXIMUM. Un homme innocent. Il étoit tel, au moins à leur égard. Ils n'avoient pas droit de venger sur lui l'injure, qu'ils auroient pû prétendre que lui ou son pere, auroient faite à David. Isboseth pouvoit être entré dans la Royauté de bonne foi. Le droit de David n'étoit pas tellement liquide, qu'il ne souffrît quelque difficulté. En un mot, ce n'étoit point à ces malheureux à terminer le différend.

(a) בחדר משכבו.

An. du 12. *Præcepit itaque David pueris suis, & interfecerunt eos : præcidentes-
Monde que manus & pedes eorum, suspende-
2936. runt eos super piscinam in Hebron : ca-
put autem Isboseth tulerunt, & sepelie-
runt in sepulchro Abner in Hebron.*

12. David commanda donc à ses gens de les tuer ; & ils les tuèrent ; & leur ayant coupé les mains & les pieds, ils les pendirent près de la piscine d'Hebron ; ils prirent aussi la tête d'Isboseth, & l'enfouirent dans le sépulcre d'Abner à Hébron.

COMMENTAIRE.

12. PRÆCIDENTES MANUS ET PEDES EORUM, SUSPENDERUNT EOS. *Leur ayant coupé les mains & les pieds, ils les pendirent.* On les fit d'abord mourir ; puis on leur coupa les pieds & les mains, comme pour punir ces mains parricides, qui avoient égorgé un Roi innocent, & ces pieds, qui avoient servi d'instrument à leur fuite. On a pû remarquer un pareil traitement exercé envers Adonibézec, Roi de Bézec, qui avoit lui-même usé du même supplice envers soixante & dix Rois qu'il avoit pris. Mais ces Princes vivoient, & ramassoient les miettes sous la table de ce Prince, ayant les extrémités des pieds & des mains coupées. On attachapareillement au poteau les pieds & les mains de Baana & de Réchab, comme on fit de la tête & de la main du jeune Cyrus, que son frere Artaxercès fit attacher à une croix. (a)

(a) Vide Xenophon. Anab. lib. 3. Plutarch. in Cyro.





CHAPITRE V.

David est reconnu & sacré Roi sur tout Israël. Prise de Jérusalem sur les Jébuséens. Il s'y bâtit une maison. Victoires contre les Philistins.

¶ 1. *ET venerunt universæ tribus Israël ad David in Hebron, dicentes: Ecce nos os tuum & caro tua sumus.*

¶ 1. *A* Lors toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David à Hébron, & lui dirent: Nous sommes vos os, & votre chair.

An. du
Monde
2956.
avant J.C.
1045.

COMMENTAIRE.

¶ 1. **V**ENERUNT UNIVERSÆ TRIBUS AD DAVID. *Toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David à Hébron.* Après la mort d'Isboseth & d'Abner, il n'y avoit plus personne qui pût contester la Royauté à David. Miphiboseth fils de Jonathas, n'étoit point propre pour commander, à cause de son incommodité. (a) Toutes les tribus, préparées de longue main à reconnoître David pour Roi, tant par les promesses qui lui avoient été faites de la part de Dieu, que par la réputation de valeur qu'il s'étoit acquise dans tant d'occasions; enfin, parce qu'il étoit déjà en possession d'une grande partie du Royaume, puisque la tribu de Juda en valoit elle seule plusieurs autres; & que ce Prince étoit le seul qui fût capable de rétablir les affaires d'Israël, & de résister aux Philistins: Toutes ces tribus vinrent à Hébron, & le sacrèrent de nouveau Roi de toute la Nation. David voulant profiter d'une conjoncture si heureuse, & signaler les commencemens de son Regne par une action éclatante, mena les troupes qui l'étoient venues trouver, contre Jérusalem, & la prit, comme nous le verrons ci-après. On voit par le dénombrement des Paralipomènes, (b) que le nombre des troupes qui vinrent se joindre à David en cette occasion, étoit de trois cent quarante mille huit cent & vingt-deux hommes, y compris six mille huit cent hommes

(a) 2. Reg. iv. 4.

(b) 2. Par. xii. 21. & seq.

An. du
Monde
2956.

2. *Sed & beri & nudiusfertius, cum esset Saül Rex super nos, tu eras educens & reducens Israël : dixit autem Dominus ad te : Tu pascas populum meum Israël, & tu eris dux super Israël.*

3. *Venerunt quoque & seniores Israël ad Regem in Hebron, & percussit cum eis Rex David fœdus in Hebron coram Domino : unxeruntque David in Regem super Israël.*

2. Il y a déjà long-tems que lorsque Saül étoit nôtre Roi, vous meniez Israël au combat, & vous l'en rameniez : & c'est vous à qui le Seigneur a dit : Vous serez le pasteur de mon peuple d'Israël, & vous en serez le chef.

3. Les anciens d'Israël vinrent aussi trouver David à Hébron. David y fit alliance avec eux devant le Seigneur ; & ils le sacrèrent Roi sur Israël.

COMMENTAIRE

de Juda. Il paroît dans le même endroit, (a) en suivant le Texte de la Vulgate, que la plus grande partie de Benjamin tenoit encore pour la maison de Saül, & qu'il n'y en eut que trois mille de cette tribu, qui vinrent trouver David. Toute cette multitude demeura trois jours à Hébron auprès de David, faisant grande chère, parce que leurs freres leur envoioient abondamment de tous côtez, des provisions de bouche.

OS TUUM ET CARO TUA SUMUS. *Nous sommes vos os & votre chair.* Dieu avoit ordonné que les Israélites établissent un Roi de leur nation, & de leurs freres. (b) Les Hébreux déclarent donc à David qu'ils le prennent pour leur chef, puisqu'aussi-bien il est de leur nation, & du nombre de leurs freres ; (c) ils veulent réparer par-là en quelque sorte la division, qui avoit été jusques-là entre leurs tribus.

¶ 2. TU PASCES POPULUM MEUM. *Vous serez le pasteur de mon peuple.* Maniere de parler commune parmi les Anciens, pour signifier un Roi. *Un pasteur des peuples.*

¶ 3. VENERUNT ET SENIORES ISRAEL. *Les anciens d'Israël vinrent aussi à la tête des tribus ;* ces anciens sont les Princes des tribus, & les chefs des compagnies, qui vinrent reconnoître le Roi. Ce Prince reçut alors l'onction Royale pour la troisième fois, & prit possession du Royaume de toute la nation. (d)

PERCUSSIT CUM EIS FOEDUS CORAM DOMINO. *Il fit alliance avec eux en présence du Seigneur.* Le Roi s'engagea à con-

(a) Ibid. v. 29. De filiis Benjamin fratribus Saül, tria millia ; Magna enim pars eorum adhuc sequebatur domum Saül. Mais l'Hébreu peut s'entendre autrement, comme nous le

montrons sur les Paralipomènes.

(b) Deut. XVII. 15

(c) Vide Genes. XXIX. 14. & Judic. IX. 2.

(d) Vide 1. Reg. XVI. 13. & 2. R. g. II. 4.

4. *Filius triginta annorum erat David, cum regnare cepisset, & quadraginta annis regnavit.*

5. *In Hebron regnavit super Judam septem annis & sex mensibus: in Jerusalem autem regnavit triginta tribus annis super omnem Israël & Judam.*

6. *Et abiit Rex, & omnes viri qui erant cum eo, in Jerusalem, ad Jebuseum habitatorem terre, distumque est David ab eis: Non ingredieris huc, nisi abstuleris oculos & claudos dentes: Non ingreditur David huc.*

4. David avoit trente ans lorsqu'il comença à regner, & il regna quarante ans.

5. Il regna sept ans & demi à Hébron sur Juda, & trente-trois dans Jérusalem sur Juda, & sur tout Israël.

6. Alors le Roi accompagné de tous ceux qui étoient avec lui, marcha vers Jérusalem, contre les Jébuséens qui y habitoient. Les assiégez disoient à David: Vous n'entrerez point ici, que vous n'ayez chassé les aveugles & les boiteux; comme pour lui dire qu'il n'y entreroit jamais.

An. du
Monde
2957)

COMMENTAIRE.

À dire le peuple suivant les Loix de Dieu, (a) & les anciens au nom de tout le peuple, jurèrent obéissance au Roi. Tout cela se fit sans doute avec les cérémonies & les sacrifices accoutumés, & on peut croire qu'on y fit venir l'Arche du Seigneur, & qu'on y érigea un Autel. Le grand-Prêtre Abiathar comme médiateur entre le Roi & le peuple, recevoit les sermens réciproques; les autres Prêtres qui s'y rendirent en grand nombre, comme on le voit dans les Paralipomènes, (b) offrirent les sacrifices. On ne croit pas deviner en disant tout cela, puisque ces formalitez étoient ordinaires dans ces sortes de rencontres; on continua dans la suite d'offrir des sacrifices à Hébron, & Absalom demanda un jour permission au Roi son père d'y aller de Jérusalem pour sacrifier. (c)

¶ 4. QUADRAGINTA ANNIS REGNAVIT. *Il regna pendant quarante ans.* A compter depuis son commencement à Hébron, sept ans & demi avant cette solennité, où il fut reconnu par tout Israël; c'est ce qui est bien marqué au v. suivant.

¶ 6. ABIIT IN JERUSALEM. *Il marcha contre Jérusalem.* L'année qui suivit la cérémonie de son sacre, il alla faire le siège de Jérusalem; cette ville jusqu'alors n'avoit point été entièrement assujettie; la forteresse étoit toujours demeurée aux Jébuséens. C'étoit la seule de tout ce canton, qui fût encore occupée par des étrangers. Rien ne pouvoit faire plus d'honneur à David, qu'une conquête de

(a) Deut. XVII. 14. 15. & seq.

(b) 1. Par. XII. 26. 27. 28.

(c) 2. Reg. XV. 7.

An. du Monde. 7. *Cœpit autem David arcem Sion, hæc est civitas David.*

2957. 8. *Proposuerat enim David in die illa præmium, qui percussisset Jebuseum, & tetigisset domatium fistulas, & abstulisset cecos & claudos odientes animam David. Idcirco dicitur in proverbio: Cecus & claudus non intrabunt in Templum.*

7. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui est appelée *aujourd'hui*, la ville de David.

8. Car David avoit proposé alors une récompense pour celui qui battoit les Jébuséens, qui pourroit gagner le haut des toits, & qui chasseroit les aveugles & les boiteux ennemis de David. C'est pourquoi on dit en proverbe : Les aveugles & les boiteux n'entreront point dans le Temple.

COMMENTAIRE.

cette importance au commencement de son regne.

NON INGREDIERIS HUC, NISI ABSTULERIS COECOS ET CLAUDOS. *Vous n'entrerez point ici, que vous n'en ayez chassé les aveugles & les boiteux.* On ignore la raison qui sert de fondement à ce dictum ; on ne fait qui sont ces aveugles & ces boiteux, dont parlent ici les Jébuséens. Sont-ce des statues, ou des termes placés sur leurs murailles ? (a) Sont-ce leurs Dieux, que les Hébreux appellent ainsi par dérision ? (b) Sont-ce les Patriarches Isaac & Jacob, l'un aveugle, & l'autre boiteux ? (c) Sont-ce enfin les borgnes & les boiteux de la ville, que les Jébuséens auroient fait venir sur leurs murailles, pour faire insulte aux Hébreux, & pour leur montrer qu'on les craignoit si peu, qu'on ne vouloit leur opposer que de semblables soldats ? (d) Ce dernier sens paroît assez raisonnable ; mais j'aime encore mieux l'entendre ainsi suivant l'Hébreu : (e) *Et on dit à David : Vous n'entrerez point ici, que les aveugles & les boiteux ne vous en éloignent ; vous n'y entrerez point, mais ils vous en empêcheront ; ils sont assez forts & assez braves pour cela, pour repousser des gens comme les Israélites. Ils disoient cela en leur insultant, pour marquer ; David n'entrera point ici.*

Ÿ. 8. PROPOSUERAT DAVID PRÆMIUM QUI PERCUSSISSET JEBUSÆUM, ET TETIGISSET DOMATUM FISTULAS, ET ABSTULISSET COECOS ET CLAUDOS.

(a) *Castal.*

(b) *Abenezro. Burgensis. Clericus.*

(c) *Rab. Salom. Liv.*

(d) *Vat. Esf. Grot. Sancti. Cornel. Titin. Pise. Roch.*

(e) *יאמר לדוד לאמר לא תבוא חנה כי אם הסיך העורים והמסכים לאמר לא יבוא דוד חנה*

Vide Bochart. Phaleg. lib. IV. c. 36.

David

David avoit proposé une récompense pour celui qui battrait les Jébuséens, An. d'h. & qui pourroit gagner le haut des toits, (les goutieres,) & qui chasserait les aveugles & les boiteux. David rétorque l'insulte des Jébuséens contre eux-mêmes; il promet à ses gens des récompenses, s'ils peuvent chasser de dessus les murailles les Jébuséens, qu'il appelle par dérision des aveugles & des boiteux. Puisque ces gens se vantent qu'ils ne veulent nous opposer que leurs aveugles & leurs boiteux, pour défendre leurs places, je promets de faire Général de mes armées, (a) celui qui chassera ces aveugles & ces boiteux, & qui montera le premier sur la muraille, & sur les goutieres. Voici l'Hébreu à la lettre: (b) *Celui qui tuera le Jébuséen, & qui touchera la goutiere, (c) & qui mettra à mort les aveugles & les boiteux, &c.* Sous le nom de goutiere il entend ou simplement le haut de la muraille d'où les eaux découlent, ou les goutieres des tours, qui flanquoient les murailles. Bochart traduit ainsi tout le passage: *Quiconque tuera les Jébuséens, qu'il jette en bas de la muraille dans le fond du fossé, ces aveugles & ces boiteux, que David en a horreur.*

ODIENTES ANIMAM DAVID. Ennemis de David, qui haïssent David. L'Hébreu au contraire: *Que David hait mortellement.* Caïetan croit que David ajouta ces paroles, pour distinguer les Jébuséens amis, des Jébuséens ennemis. La ville basse de Jérusalem étoit, dit-on, occupée par les Jébuséens, qui vivoient en paix avec les Israélites; mais la citadelle de Sion n'étoit habitée que de Jébuséens ennemis.

IDCIRCO DICITUR IN PROVERBIO: COECUS ET CLAUDUS NON INTRABUNT IN TEMPLUM. C'est pourquoi on dit en proverbe: Les aveugles & les boiteux n'entreront point dans le Temple. On donne plusieurs sens à ce proverbe: Les Jébuséens qui se sont donné à eux-mêmes le nom d'aveugles & de boiteux, n'entreront jamais dans le Temple, ou dans l'assemblée du Seigneur; de même que Moïse (d) en exclut les eunuques, les bêtards, les Ammonites, & les Moabites. Ils méritoient cette peine par leur insolence, & par la manière pleine de mépris dont ils avoient traité l'armée d'Israël. Autrement, les aveugles & les boiteux de l'ordre des Prêtres, & de la race d'Aaron, n'entreront point dans le ministère sacré. Ce n'est point une nouvelle ordonnance; mais une

(a) 1. Par. xi. 6. Caput & Princeps Militia mea.

(b) כל סכה יכנס ויעס סגור ואת הכסמים ואת העורים שני נפש דוד

(c) Aq. καὶ ἀψύξει τὸ κεφάλαιον Sym. καὶ παρὰ τὴν ἀψύξιν ἐνδύξεται. 70. Ἀπὸ τοῦ τοῦ παρὰ τὴν ἀψύξιν.

(d) Quid de frappe de son poignard.

(d) Deut. xxiii. 1. 2.

An. du
Monde
2958.

9. *Habitavit autem David in arce, & vocavit eam, civitatem David: & edificavit per gyrum à Mello & intrinsecus.*

9. David prit son logement dans la forteresse, & il l'appella la ville de David: il y fit construire des édifices tout autour, & en dedans, depuis Mello.

COMMENTAIRE.

nouvel usage de ce qui avoit été ordonné par la Loi; (a) on le fit passer en proverbe, pour marquer une chose impossible, ou illicite. D'autres veulent qu'en haine de l'insulte des Jébuséens, David ait défendu l'entrée du Temple à tous les aveugles & à tous les boiteux. Mais pourquoi faire tomber cette peine sur les Israélites, qui avoient ces incommoditez, & par quel droit David les auroit-il exclus du Temple, puisque la Loi ne leur en défendoit pas l'entrée. Du tems de JESUS-CHRIST les aveugles & les boiteux entroient librement dans le Temple, puisque ce divin Sauveur, & ses Apôtres y en guérissent quelques-uns. (b) Si on restraint cette défense aux aveugles & aux boiteux Jébuséens, elle est inutile, puisque tous les Payens, & les Cananéens plus que les autres, étoient exclus de l'entrée du Temple.

Quelques-uns croient (c) que David ayant pris la citadelle de Sion, en interdit pour jamais l'entrée aux aveugles & aux boiteux. Chimères. Miphiboset qui étoit boiteux, ne mangeoit-il pas sur la table de David? On peut l'entendre plus simplement en suivant l'Hébreu: (d) *C'est pourquoi on dit: L'aveugle & le boiteux n'entreront point ici*, pour exprimer en proverbe une chose qu'on prétend impossible. Le nom de *maison* qui est dans l'Hébreu, se peut prendre pour le Temple, ainsi que l'ont pris les Septante & la Vulgate, ou pour tout autre lieu.

¶ 9. *ÆDIFICAVIT PER GYRUM A MELLO ET INTRINSECUS.* Il fit construire des édifices tout au tour, & au dedans, depuis Mello. Il bâtit la ville haute, qui fut pommée la Cité de David; il la fit environner de murailles, & la remplit d'édifices. Joab rétablit le reste de la ville de Jérusalem, comme il est marqué dans les Paralipomènes; (e) il en répara les murailles, il rebâtit les maisons qui avoient été ruinées pendant le siège, & après sa prise. Le Texte dit que David bâtit la ville depuis Mello. *Mello* signifie rempli. On donna le nom de Mello à une vallée que Salomon fit remplir, entre

(a) *Levit. xxi. 18.*

(b) *Matt. xxi. 14. Act. iiii. 2.*

(c) *Grot. Salom. Mass.*

(d) *על כן יאמר עור ופכה לא יכרא אל הבית*

(e) *i. Par. xi. 8.*

la basse ville de Jérusalem, & la montagne de Sion; on appella de même la place, & les édifices qu'on construisit sur ce terrain. Il y a quelque apparence que David avoit commencé cet ouvrage, (a) mais il ne fut achevé que par Salomon; il n'est pas bien clair si ce Mello étoit déjà compris dans la cité de David, avant que Salomon l'eût fait combler, ou s'il ne lui fut joint que depuis. Le Texte de cet endroit ne décide point la difficulté, puisqu'il peut être pris, comme si David avoit enfermé Mello dans cette ville, & dans les bâtimens qu'il y construisit. Mello se prend en plus d'un endroit pour un Palais, ou une maison bâtie par Salomon dans cette place, ou sur ce terre-plein. (b) On croit que ce lieu est nommé *Asar-mel* dans les Maccabées; (c) c'étoit alors le lieu des assemblées. *In Asar-mel, in conventu magno Sacerdotum & populi, & Principum gentis, &c.*

An. du
Monde
2958

Il est bon de donner ici une idée de la situation de Jérusalem, dont on parlera si souvent dans la suite. (d) Cette ville, depuis qu'elle fut aux Israélites, étoit bâtie sur deux côteaux, l'un au septentrion, & l'autre au midi. Le premier s'appelloit *Sion*, & l'autre est souvent appelé *Acra* par Joseph. La vallée qui étoit entre ces deux villes, & qui les séparoit, fut comblée par David & par Salomon; en sorte que les deux côteaux ne firent plus qu'une seule ville. Le Palais de David fut bâti sur le mont de Sion, & ce Prince ajouta à ce que les Jébuséens pouvoient déjà avoir sur cette montagne, plusieurs bâtimens, qui composèrent la ville de David. Jérusalem l'ancienne étoit située sur la colline méridionale opposée à Sion, dont nous avons parlé; c'est l'ancienne ville qui avoit été prise autrefois par Josué, (e) & ensuite par la tribu de Juda, (f) & où les Israélites s'étoient conservés pendant assez long-tems, avant que David eût réduit la ville & la forteresse de Sion, & eût peuplé toute la ville de Jérusalem, & la cité de David, d'hommes de sa nation.

Lorsque Salomon eut formé le dessein de bâtir un Temple au Seigneur, il choisit un coteau, nommé *Moria*, joignant le mont de Sion, fort élevé, mais trop étroit à son sommet, pour la grandeur de l'édifice qu'on y vouloit construire. On fut obligé de l'applanir, & d'y faire une plate forme d'au moins six cent coudées en quarré; on y montoit de quatre côtez par la pente de la montagne. Le Palais du

(a) 1. Par. xxii. 5. & Joseph. Antiq. lib. 7. c. 3. Τῆς αὐτῆς πόλεως περιουσίας, καὶ τῆς αὐτῆς οὐρανοῦ ἐν αὐτῇ, ἐποίησεν τὸ οὐρανοῦ.
(b) Vide diſſa ad 3. Reg. ix. 15. & 4. Reg. xii. 20.

(c) 1. Macc. xiv. 27.
(d) Vide Joseph. lib. 6. c. 6. & Cellar. Geogr. Antiq. lib. 3. c. 13.
(e) Josue x. 25.
(f) Judic. i. 8.

An. du
Monde
2958.

10. *Et ingrediebatur proficiens, atque succrescens, & Dominus Deus exercituum erat cum eo.*

11. *Misit quoque Hiram Rex Tyri nuntios ad David, & ligna cedrina, & artifices lignorum, artificesque lapidum ad parietes: & edificaverunt domum David.*

10. David s'avançoit toujours, & croissoit de plus en plus; & le Seigneur, le Dieu des armées, étoit avec lui.

11. Hiram, Roi de Tyr, envoya aussi des ambassadeurs à David, avec du bois de cèdre, des charpentiers, & des tailleurs de pierres; & ils bâtirent la maison de David.

COMMENTAIRE.

Prince étoit à l'occident du Temple. La ville s'aggrandit beaucoup dans la suite; & du tems de Joseph, il y avoit jusqu'à quatre collines enfermées dans la ville, sans compter celle du Temple. Mais c'étoit plutôt divers côteaux des mêmes montagnes; car Tacite & Joseph lui-même ne parlent que de deux grandes montagnes enfermées dans son enceinte. (a) *Duos colles immensum editos, claudēbant muri per artem obliqui.* La plus haute étoit Sion, qui comprenoit aussi Moria, ou la montagne du Temple; l'autre étoit *Acra*, à laquelle les Asmonéens avoient joint un autre côteau, (b) & qu'on augmenta encore dans la suite par l'adjonction de *Betseta*, que Joseph appelle *la nouvelle ville*. (c) Sur le déclin de la République des Hébreux, & peu avant sa destruction, Jérusalem passoit pour la plus belle & la plus considérable ville, non-seulement de la Judée, mais même de tout l'Orient. *Longe clarissima urbium Orientis, non Judæe modo*, dit Plin. (d) Tacite en parle aussi comme d'une ville très-fameuse, *urbs famosissima*. Hérodes le grand l'avoit extrêmement embellie, & enrichie de monumens publics & particuliers.

¶ II. MISIT HIRAM REX TYRI NUNTIOS AD DAVID. *Hiram, Roi de Tyr, envoya des ambassadeurs à David.* On ne fait si ce Prince prévint David, ou si David lui envoya le premier demander du bois & des ouvriers, pour bâtir sa maison. Ceci n'arriva apparemment qu'après que David fut bien établi sur le trône, & qu'il eut réduit les Philistins à quitter les terres d'Israël. Hiram étoit fils d'Abibal, Roi de Tyr. (e) Ce fut un Prince magnifique, qui orna la ville de Tyr de plusieurs beaux ouvrages. Il entretenoit toujours amitié avec Salomon, & lui écrivit des lettres, qu'on croyoit avoir encore du tems de Joseph, dans les Archives de Tyr, avec les réponses de Salomon.

(a) Tacit. Hist. lib. 5.

(b) Joseph. de bello lib. 6. c. 6.

(c) Idem ibidem ad finem. 6. capit.

(d) Plin. lib. 5. c. 14.

(e) Vide *Dum* apud Joseph. lib. 1. contra Appian. pag. 1042.

12. Et cognovit David quoniam confirmasset eum Dominus Regem super Israël, & quoniam exaltasset regnum ejus super populum suum Israël.

13. Accepit ergo David adhuc concubinas & uxores de Jerusalem, postquam veneras de Hebron: natiq; sunt David & alii filii & filia.

14. Et hec nomina eorum qui nati sunt ei in Jerusalem, Samua, & Sobab, & Nathan, & Salomon,

15. Et Jebahar, & Elisua, & Nephtheg.

16. Et Japhia, & Elisama, & Elioda, & Eliphaleth.

12. Et David reconnut que le Seigneur l'avoit confirmé Roi sur Israël, & qu'il l'avoit élevé au gouvernement de son peuple.

13. Il prit donc encore des concubines, & des femmes de Jérusalem, après qu'il y fut venu d'Hebron; & il en eut d'autres fils & d'autres filles.

14. Voici le nom des fils qu'il eut à Jérusalem: Samua, Sobab, Nathan, Salomon,

15. Jébahar, Elisua, Népheg,

16. Japhia, Elisama, Elioda, & Eliphaleth.

An. du
Monde
2958.

COMMENTAIRE.

¶ 12. COGNOVIT DAVID QUONIAM CONFIRMASSET EUM DOMINUS REGEM SUPER ISRAEL. *David reconnut que le Seigneur l'avoit confirmé Roi sur Israël, sur tout son peuple.* Tous les heureux succès de son Règne, & la bénédiction visible que le Seigneur donna à toutes ses entreprises, lui persuadèrent que son Royaume étoit affermi; que Dieu ne l'avoit point rejeté comme Saül; que les promesses qui lui avoient été faites, auroient leur accomplissement. Au lieu de ces paroles: *Sur Israël*, l'Hébreu lit: (a) *A cause de son peuple d'Israël.* Comme si Dieu par une faveur singulière, avoit voulu donner à son peuple un bon Prince: En effet le Prince n'est que pour son peuple.

¶ 13. ACCEPIT ADHUC CONCUBINAS ET UXORES. *Il prit encore des concubines & des femmes.* Il eut en tout huit femmes, & dix concubines. La polygamie étoit tolérée parmi les Juifs. David pouvoit avoir quelques raisons de politique dans tous ces mariages, comme de s'attacher les principales familles de sa nation, & même de mettre quelques Princes étrangers dans ses intérêts: mais nous ne sommes point obligés de le justifier dans cela, sur tout Moïse ayant défendu au Roi d'avoir un trop grand nombre de femmes. (b) La condition des concubines, n'étoit différente des femmes légitimes, & des Matrones, que parce qu'on n'observoit point de solennité dans le

(a) *למנוח עמו ישראל*. And *למנוח עמו*. (b) *Deut. xviii. 17. Non habebit uxores plurimas.*

An du 17. *Audierunt ergo Philisthiim quod unxissent David in regem super Israël: & ascenderunt universi ut quærerent David: quod cum audisset David, descendit in presidium.*

Monde 2958

18. *Philisthiim autem venientes diffusi sunt in valle Raphaim.*

17. Les Philistins ayant appris que David avoit été sacré Roi sur Israël, s'assemblèrent tous pour lui faire la guerre. David l'ayant su, se retira dans un lieu fort.

18. Les Philistins vinrent se répandre dans la vallée de Raphaïm.

COMMENTAIRE.

mariage des premières, & qu'on ne faisoit point de contrat de mariage, pour l'assurance de leur dotuaire.

Ÿ. 14. 15. & 16. Les Septante, au lieu d'onze fils que l'Ecriture donne ici à David, lui en comptent vingt, dont voici les noms. *Ebéar, Elisué, Naphec, Jéphies, Elisama, Elidaë, Eliphalét, Samaë, Jestibath, Nathan, Galamaan, Jébaar, Théésur, Eliphale, Naged, Naphec, Jonathan, Léesamys, Baalimath, Eliphaat.*

Ÿ. 17. *ASCENDERUNT PHILISTHIIM UT QUÆRERENT DAVID.* Les Philistins s'assemblèrent pour faire la guerre à David. Depuis la défaite de Saül sur les montagnes de Gelboë, les Philistins étoient demeurez maîtres d'un grand nombre de villes abandonnées par les Israélites. Les forces d'Israël partagées entre les maisons de David & de Saül, tandis que vécut Isboseth, ne leur avoient point donné d'ombrage. David renfermé dans la tribu de Juda, attendoit que Dieu exécutât ses promesses, & qu'il lui donnât des ouvertures pour monter sur le trône de tout Israël. Isboseth craignant de s'attirer tout à la fois David & les Philistins, étoit demeuré à Mahanaïm au-delà du Jourdain. Mais Isboseth & Abner étant morts, & David reconnu de toute la nation, ayant commencé son regne par la conquête de Jérusalem, les Philistins jugèrent qu'ils avoient tout à craindre d'un Prince si belliqueux, & dont la valeur ne leur étoit que trop connue. Ils crurent qu'il ne falloit pas attendre qu'il se fût fortifié, & qu'il eût poussé plus loin ses conquêtes. Ils s'assemblèrent donc, & entrèrent dans le pays, pour lui livrer la bataille.

QUOD CUM AUDISSET DAVID, DESCENDIT IN PRÆSIDIUM. David l'ayant su, se retira dans un lieu fort. On ne nous dit point ici quel étoit ce lieu fort, où David se retira. Dans les Paralipomènes, (4) il est marqué que David ayant appris que les Philistins yenoient contre lui, *marcha lui-même à leur rencontre.* Mais

(4) 1. Par. xiv. 8. *Egressus est obviam eis.*

19. Et consuluit David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philistiim ? Et si dabis eos in manu mea ? Et dixit Dominus ad David : Ascende , quia tradens dabo Philistiim in manu tua.

20. Venit ergo David in Baal-Pharasisim ; & percussit eos ibi , & dixit : Divisi Dominus inimicos meos coram me sicut dividuntur aquæ. Propterea vocatum est nomen loci illius , Baal-Pharasisim.

19. Et David consulta le Seigneur , & lui dit : Marcherai-je contre les Philistins , & les livrerez-vous entre mes mains ? Le Seigneur lui dit : Allez ; car je les livrerai assurément entre vos mains.

20. David vint donc à Baal-Pharasisim , où il défit les Philistins ; & il dit : Le Seigneur a dispersé mes ennemis de devant moi , comme les eaux qui se dispersent , & qui se perdent dans la campagne. C'est pour cette raison que ce lieu fut appelé Baal-Pharasisim.

An. du
Monde
2958.

COMMENTAIRE.

apparemment que Dieu lui fit dire de ne pas donner alors la bataille. C'est pourquoi il se retira dans un lieu fort ; & ce lieu fort , est la caverne d'Odollam , comme il est dit en deux autres endroits. (a) Les Philistins étoient donc répandus dans la vallée de Raphaïm , & leur garde , *statio* , étoit à Bethléem ; & David avec ses troupes , étoit dans la montagne d'Odollam , plus avant vers le midi. La vallée des Raphaïms prenoit son nom des anciens géans du pays. (b) On les appelloit Raphaïm. Les Septante (c) leur donnent le nom de *Titans* , ou de géans. Cette vallée s'étendoit au midi de Jérusalem , jusqu'aux environs de Bethléem.

§. 19. CONSULUIT DAVIT DOMINUM. *David consulta le Seigneur.* Il le consulta par l'Urim , & par l'Ephod. Il demeura quelque tems dans la caverne d'Odollam , & n'en sortit que par l'ordre du Seigneur. Ce fut pendant qu'il étoit en cet endroit , qu'arriva cette fameuse action de trois braves de son armée , qui allèrent puiser de l'eau dans la citerne de Bethléem , quoique les Philistins eussent là leurs troupes armées , & leur garde. (d)

§. 20. VENIT IN BAAL-PHARASIM. *Il vint à Baal-Pharasisim.* Il descendit de sa forteresse , & vint attaquer l'armée des Philistins par un endroit de la vallée de Raphaïm , lequel depuis ce tems , porta le nom (e) de *Baal-Pharasisim* , c'est-à-dire , le maître des divisez , des dispersez , ou de la dispersion ; comme pour marquer sa victoire sur les Philistins , qui s'étoient sauvez à son arrivée , & dès

(a) 2. Reg. XXIII. 13. & 1. Par. XI. 15. 16.

(b) Vide Josue XII. 4. XV. 8. XVIII. 16.

(c) עַם רַפְאִים 70. Eis τῶν γιγάντων τῶν ἐν τῇ ἐκκλῆσιᾳ.

(d) Vide 2. Reg. XXIII. 15. 16.

(e) בַּעַל פְּרָצִים 70. Bx τῶν ἐκκλῆσιᾳ.

An. du
Monde
2958.

21. *Et reliquerunt ibi sculptilia sua :
qua tulit David & viri ejus.*

22. *Et addiderunt adhuc Philisthim
ut ascenderent , & diffusi sunt in val-
le Raphaïm.*

23. *Consuluit autem David Domi-
num : Si ascendam contra Philisthaeos ,
& trades eos in manus meas ? Qui res-
pondit : Non ascendas contra eos , sed
gyra post tergum eorum , & venies ad
eos ex adverso pyrorum.*

21. Les Philistins abandonnèrent là
leurs Idoles , que David & ses gens em-
portèrent.

22. Les Philistins revinrent encore une
autre fois , & ils se répandirent dans la
vallée de Raphaïm.

23. David consulta le Seigneur , & lui
dit : Irai-je contre les Philistins , & les
livrerez-vous entre mes mains ? Le Sei-
gneur lui répondit : N'allez point droit
à eux ; mais tournez derrière leur camp ,
jusqu'à ce que vous soyez venu vis-à-vis
des poiriers..

COMMENTAIRE.

là première attaque. Ou *Baal-Pharasim* , pourra marquer , le Dieu , le
Seigneur de la dispersion ; parce que les Dieux des Philistins , qu'on
trouva , & qu'on prit dans cet endroit , étoient véritablement des
Dieux fugitifs , ou des Dieux d'un peuple dispersé , & mis en fuite.

¶ 21. RELIQUERUNT IBI SCULPTILIA SUA. Les Phi-
listins abandonnèrent là leurs Idoles. Ils prirent la fuite avec tant de
précipitation , qu'ils abandonnèrent leurs Idoles avec leur bagage.
On peut remarquer l'ancien usage dont on a parlé ailleurs , (a) de por-
ter ses Dieux à la guerre. Dieu venge ici en quelque sorte , l'injure
que les Philistins avoient faite à son Arche , en l'emportant dans leur
pays. Il permet que leurs Dieux tombent entre les mains des Hébreux ,
& pour montrer la différence infinie qu'il y a entre le vrai Dieu , &
les Idoles , on brûla celles des Philistins , (b) sans qu'elles aient pu
se garantir du feu ; au lieu que l'Arche du Seigneur terrassa Dagon
dans son propre Temple , frappa d'une playe honteuse tous les Phi-
listins , répandit la terreur dans leur pays , & les contraignit enfin de
la renvoyer avec honneur.

¶ 23. VENIES AD EOS EX ADVERSO PYRORUM. Jusqu'à
ce que vous soyez venus vis-à-vis des poiriers. C'est ainsi qu'Aquila
avoit traduit l'Hébreu. Il est impossible de fixer ces endroits particu-
liers. Ce qu'on peut dire , c'est que c'étoit un défilé pour entrer
dans la vallée des Raphaïm. La plupart des Interprètes (c) traduisent ,
vis-à-vis des meuriers. Mais les Septante lisent , (d) vis-à-vis des

(a) 1. Reg. iv. 3.

(b) 1. Par. xiv. 12. Dereliquerunt ibi Deos
suos, quos David jussit comburi.

(c) Pagn. Mont. Jun. Munst. Grot. alii

(d) Ἰλλυρία ἢ ἀλευρία.

poiriers ,

24. Et cum audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc inibis prælium: quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam, ut percutiat castram Philisthiim...

24. Et lorsque vous entendrez au haut des poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous commencerez à combattre; parce que le Seigneur marchera alors devant vous, pour combattre l'armée des Philistins.

An. du Monde 2958.

COMMENTAIRE.

pleurs; ou du lieu des pleurs. Il y a en a qui veulent que ce soit ce même lieu, qui est appelé *Locus fletium*, dans le second Chapitre des Juges; ce qui nous paroît assez probable. (a) D'autres (b) conservent l'Hébreu *Bochim*, vis-à-vis de Bochim.

SI ASCENDAM CONTRA PHILISTHÆOS. Irai-je contre les Philistins? Cette consultation n'est pas dans l'Hébreu, mais seulement la réponse du Seigneur. David consulta le Seigneur, & le Seigneur lui dit: N'allez point, &c.

Y. 24. ET CUM AUDIERIS SONITUM GRADIENTIS IN CACUMINE PYRORUM, TUNC IN IBIS PRÆLIUM. Et lorsque vous entendrez au haut des poiriers, comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous commencerez à combattre. Cela est clair dans la supposition que *Bochim* signifie des poiriers, ou des meuriers, ou d'autres arbres. Mais si l'on prend *Bochim* pour un nom de lieu, voici le sens qu'on lui pourra donner: (c) Lorsque vous entendrez le bruit comme de gens qui marchent sur les hauteurs de Bochim, alors vous n'avez qu'à attaquer l'ennemi. Il est sans doute plus naturel de concevoir la marche d'une armée, ou d'une troupe, sur les sommets qui bordent un défilé, que sur le haut des arbres d'une campagne. Isaïe fait visiblement allusion à cette histoire, & confirme ce qu'on vient de dire des hauteurs sur lesquelles le Seigneur se fit entendre; lorsqu'il dit: (d) Car le Seigneur se présentera (aux impies & aux incrédules) comme sur la montagne de Pharasim, il se fâchera comme dans la vallée de Gabaon. Il les traitera comme il a fait les Philistins à Baal-Pharasim, & les Cananéens à Gabaon, sous Josué. (e) L'endroit cité d'Isaïe, & les termes du Pseaume XVII. 9. 10. 11. &c. Insinuent qu'il arriva une tempête dans cette occasion, & que les Philistins furent saisis d'une frayeur envoyée de Dieu. Les Septante (f) joignent

(a) Voyez Judic. II. 1.

(b) Ita Syr. & Arab.

(c) יהי בשמעך את קול צדה בראשי הבכאים
או תחרץ

(d) Isai. XXVIII. 21. Sicut enim in monte

II. Livre des Rois.

divisionum. (Héb. Pharasim) stabit Dominus, & sicut in valle que est in Gabaon irascetur.

(e) Josue X. 10. 11. 12.

(f) Καὶ ἔσται ἐν τῷ ἀκούειν οἱ τῆς φωνῆς τῆς ἐκ τῆς ἀλυσῆς τῆς κλαυμένης, τῆς κατὰ τὴν

An. du 25. *Fecit itaque David sicut prae-* 25. David fit donc ce que le Seigneur
 Monde *perat ei Dominus, & percussit Philis-* lui avoit commandé; & il battit les Phi-
 2958. *thim de Gabaa, usque dum venias* listins depuis Gabaa jusqu'à Gézer.
Gezer.

COMMENTAIRE.

en quelque sorte les deux sens : *Lorsque vous entendrez le bruit de l'agitation des arbres du lieu nommé des pleurs, alors vous descendrez.* Théodoret lit : (a) *Lorsque vous verrez les arbres se mouvoir d'eux-mêmes, & sans être agitez d'aucun vent, &c.* On croit que ce fut une armée d'Esprits célestes, qui marchoit devant David, & qui jeta la terreur dans le camp des ennemis.

¶ 25. DE GABAA, USQUE DUM VENIAS GEZER. *Depuis Gabaa, jusqu'à Gézer.* Gabaa, est apparemment celle où demouroit Saül; & Gézer, ou Gazer, ou Gadera, ou Géder, une ville de la tribu d'Ephraïm, voisine du pays des Philistins. (b) Mais comment David battit-il les Philistins depuis Gabaa jusqu'à Gézer, puisque Gabaa étoit si éloignée de la vallée de Raphaïm, & du lieu, nommé Bochim, où il venoit de remporter sa victoire? Il y en a qui prennent *Gabaa* simplement pour une hauteur. Il les poursuivit depuis la hauteur de *Bochim*, jusqu'à Gézer. Mais j'aime mieux dire qu'ensuite de cette victoire, David chassa les Philistins de tous les postes qu'ils tenoient depuis Gabaa, jusqu'à Gézer; c'est-à-dire, qu'il leur ôta toutes les villes, dont ils s'étoient emparez depuis la mort de Saül, & qu'il les réduisit dans leurs anciennes limites. Ou plutôt, que les ayant battus à Bochim assez près de Jérusalem, & les ayant chassés du côté de Gabaa, il les poursuivit depuis cette dernière ville, jusqu'à Gazer. De Jérusalem à Gabaa, il n'y a que deux lieues, & de Gabaa à Gazer, environ quatre lieues. Les Paralipomènes (c) lisent *Gabaon*, au lieu de Gabaa. Ces deux villes étoient voisines. Cette manière de lire, détruit l'opinion qui voudroit prendre *Gabaa* simplement pour une hauteur.

(a) Theodoret. qu. 18. ὅταν ἴδῃς αὐτομάτως ἀνέμου δόξαν, ὡς ἄλση κινεῖσθαι.

(b) 1. Macc. xiv. 34. Γάλαζα τὴν ἐπὶ τῇ

ὁρίαν Ἀζάντα. Joseph. Antiq. lib. 8. c. 6. Γάλαζα τὴν τῆς παλαιστίνης χώρας.

(c) Par. xiv. 16.



CHAPITRE VI.

Assemblée du peuple, pour amener l'Arche de Cariath-iarim à Jérusalem. On est obligé de la laisser dans la maison d'Obédédôm, à cause d'un accident arrivé à Oza. David la transfère ensuite de là à Jérusalem. Il est raillé par Michol sa femme, d'avoir dansé devant l'Arche.

¶. 1. *Congregavit autem rursum David omnes electos ex Israël triginta millia.*

¶. 1. **D**avid assembla de nouveau toute l'élite d'Israël, au nombre de trente mille hommes.

An. du
Monde
2959.
avant J. C.
1045.

COMMENTAIRE.

¶. 1. **C**ONGREGAVIT RURSUM DAVID OMNES ELECTOS EX ISRAEL. *David assembla de nouveau toute l'élite d'Israël.* On peut traduire l'Hébreu : (a) *Et David assembla encore de nouveau tous les jeunes gens* (ou tous les combattans) *d'Israël.* La première assemblée, à laquelle cette seconde se rapporte, est sans difficulté celle de toute la nation, qui se fit à Hébron, pour reconnoître solennellement David pour Roi. Dans les Paralipomènes, (b) il est remarqué que David ayant conçu le dessein d'amener l'Arche à Jérusalem, il le communiqua aux Officiers de ses troupes, & ensuite à toute l'assemblée d'Israël. Sa résolution ayant été approuvée, on dit qu'il falloit envoyer querir les Prêtres & les Lévites, & tout le reste du peuple, pour faire cette cérémonie. David, & les Prêtres, & tout Israël, se rendirent donc ensemble à Cariath-iarim, où étoit l'Arche.

TRIGINTA MILLIA. *Trente mille hommes.* Quelques Exemplaires des Septante (c) lisent soixante & dix mille. Grotius & Capelle (d) croient qu'il s'y trouva trois cent mille hommes, au lieu de trente mille. Et en effet, comment ne donner que trente mille

(a) ויוסף עוד דוד את כל בחור בישראל :
(b) 1. Par. xlii. 1. & sequ.

(c) Editio Rom. Εξεδίκαυσεν οὐρανὸν καὶ γῆν.
(d) Capell. Critic.

- An. du Monde 2959. 2. Surrexitque David, & abiit, & un versus populus qui erat cum eo de viris juda, ut adducerent Arcam Dei, super quam invocatum est nomen Domini exercituum, sedentis in Cherubim super eam. 2. Et s'en alla accompagné de tous ceux de la tribu de Juda qui se trouvèrent avec lui, pour amener l'Arche de Dieu, sur laquelle est invoqué le nom du Seigneur des armées, qui est assis au dessus d'elle, sur les Chérubims.

COMMENTAIRE.

hommes à une assemblée générale de tout Israël, convoquée exprès depuis le Nil, ou le Sihor, jusqu'à l'entrée d'Hémath, (a) pendant qu'on en voit plus de quatre cent quarante mille, quelques années auparavant, à Hébron, lorsqu'il s'agit de reconnoître David pour Roi ? (b) Ces raisons auroient une plus grande force, si elles étoient appuyées sur quelque Texte ; mais tous les Exemplaires Hébreux portent trente mille en cet endroit ; & les Paralipomènes ne marquent pas le nombre du peuple. Ne pourroit-on pas concilier cette diversité, en disant qu'il y eut trente mille hommes d'élite en armes, pour la sûreté de cette fête, & un bien plus grand nombre de peuple sans armes, & uniquement pour orner la pompe.

§. 2. SURREXIT DAVID... ET POPULUS QUI ERAT CUM EO DE VIRIS JUDA, UT ADDUCERENT ARCAM DEI. *David s'en alla avec tous ceux de la tribu de Juda qui étoient avec lui, pour emmener l'Arche de Dieu.* On peut traduire l'Hébreu de cette sorte : (c) *David s'en alla, & tous les hommes des principaux de Juda, pour emmener l'Arche.* (d) Mais où alla-t'il, & d'où vint-il ? Et pourquoi ne parle-t-on pas ici des autres Tribus, qui se trouvèrent constamment à cette cérémonie, comme on le voit dans les Paralipomènes ? On dit à cela, que le terme Hébreu, *Baalim Juda*, qu'on a traduit par *ceux de Juda*, ou *les principaux de Juda*, signifie la ville de *Gariath-iarim*, laquelle est nommée en quelque endroit *Kariat Baal*, (e) ou simplement *Bala*. (f) Ainsi il faut traduire : *David se leva, & s'en alla avec tout le peuple qui étoit avec lui, de Kariat Baalim, ou de la ville de Baalim, située dans la tribu de Juda, pour amener l'Arche du Seigneur.* On prit l'Arche à Kariat-iarim, ou Kariat Baalim, où le peuple étoit assemblé, & on l'amena à Jérusalem. Rien

(a) 1. Par. XIII. 5.

(b) Vide ad 2. Reg. V. 1.

(c) ויבא דוד וכל העם אשר אתו
מבעלי יחודה

(d) Ita 70. Καὶ ἀνέστη καὶ ἔπεισεν αὐτὸν Δαυὶδ καὶ πᾶς ὁ λαὸς ὁ μετὰ αὐτοῦ, ἀπὸ τῆς ἀρχαίας τῆς Ἰούδα.

Jinathan. ex civitatibus Juda.

(e) Josue xv. 60.

(f) Ibid. V. 9.

3. Et imposuerunt Arcam Dei super plaustrum novum: tuleruntque eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa. Oza autem & Ahio filii Abinadab, minabant plaustrum novum.

3. Ils mirent l'Arche de Dieu sur un chariot tout neuf, & l'amenerent de la maison d'Abinadab, habitant de Gabaa. Oza & Ahio, fils d'Abinadab, conduisoient ce chariot, qui étoit tout neuf.

An. du
Monde
2959.

COMMENTAIRE.

n'est plus simple que cette explication. Elle est confirmée par les Paralipomènes, (a) où il est dit, que David alla à Cariath-iarim de Juda, pour en amener l'Arche à Jérusalem.

SUPER QUAM INVOCATUM EST NOMEN DOMINI. Sur laquelle est invoqué le nom du Seigneur. Qui est appelée l'Arche du Seigneur. C'est ainsi qu'on dit : (b) *Qu'on invoque votre nom sur nous* : Qu'on nous reconnoisse pour vos épouses. Et ailleurs : (c) *Israël, sur lequel votre nom a été invoqué*, qui est qualifié votre peuple. Et Jacob, en parlant d'Ephraïm & de Manassé, qu'il adoptoit. (d) *Que mon nom soit invoqué sur eux* ; qu'on les appelle fils de Jacob. L'Hébreu à la lettre : (e) *Sur laquelle est invoqué le nom, le nom de Dieu* ; ce nom si digne de respect & de vénération.

QUI SEDET SUPER CHERUBIN. Qui est assis sur les Chérubims. Voyez ce qu'on a dit ci-devant, 1. Reg. IV. 4.

§. 3. **SUPER PLAUSTRUM NOVUM.** Sur un chariot neuf ; pour marquer un plus grand respect. C'est ainsi qu'en avoient usé auparavant les Philistins. (f) Un chariot, qui n'avoit point servi, étoit censé plus pur, qu'un autre chariot. Mais Dieu ne se contenta pas de cette précaution. Il vouloit que l'Arche fût portée sur les épaules des Prêtres. Il l'avoit ainsi ordonné dans sa Loi. (g) La négligence de cette formalité fut punie par la mort d'Oza, & toute la cérémonie fut troublée, & retardée par ce fâcheux accident. David se garda bien d'en user de même, lorsqu'il voulut amener l'Arche de la maison d'Obédédôm, dans son Palais : *Sanctifiez-vous*, dit-il aux Prêtres, (h) & portez l'Arche du Seigneur Dieu d'Israël, au lieu qui lui est préparé ; de peur que comme la première fois Dieu nous frappa, parce que vous n'étiez pas présents, il ne nous traite de même à cette fois, si nous faisons quelque chose qui ne nous soit pas permis de faire.

TULERUNT ARCAM DE DOMO ABINADAB, QUI

(a) 1. Par. XIII. 6.

(b) Isai. IV. 1.

(c) Eccli. XXXVI. 14.

(d) Genes. XLVIII. 16.

(e) אֲשֶׁר נִקְרָא שֵׁם יְהוָה On peut

lire, Scham, ibi, au lieu de שֵׁם Schem, nom.

(f) 1. Reg. VI. 7.

(g) Num. IV. 15.

(h) 1. Par. XV. 12. 13.

An. du
Monde
2959.

4. *Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa, custodiens Arcam Dei, Ahio precedebat arcam.*

5. *David autem & omnis Israël ludabant coram Domino, in omnibus lignis fabrefactis, & ciharis, & lyris, & tympanis, & sistris, & cymbalis.*

6. *Postquam autem venerunt ad arcam Nachon, extendit Oza manum ad Arcam Dei, & tenuit eam: quoniam calcitrabant boves, & declinauerunt eam.*

4. Et l'Arche ayant été tirée de la maison d'Abinadab, qui la gardoit à Gabaa, Ahio la conduisoit en marchant devant.

5. Cependant David & tout Israël, jouoient devant le Seigneur de toutes sortes d'instrumens de musique, de la harpe, de la lyre, du tambour, des sistres, & des tymbales.

6. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon, Oza porta la main à l'Arche de Dieu, & la retint; parce que les bœufs regimboient, & l'avoient fait pancher.

COMMENTAIRE.

ERAT IN GABAA. Ils emmenèrent l'Arche de la maison d'Abinadab, habitant de Gabaa; ou plutôt, de la maison d'Abinadab, qui étoit sur la hauteur de Cariathiarim. (a) Gabaa signifie une hauteur; & on a vu ailleurs (b) que l'Arche avoit été déposée chez Abinadab, qui demeuroit sur la hauteur, de la ville qu'on vient de nommer.

§. 5. IN OMNIBUS LIGNIS FABREFACTIS. De toutes sortes d'instrumens de musique. L'Hébreu à la lettre: (c) De tous les bois de sapin; parce qu'apparemment on faisoit ordinairement les instrumens de musique, avec cette sorte de bois.

CYTHARIS. De la harpe. L'Hébreu: (d) cinnor, signifie, comme on croit, une lyre ancienne, fort différente de la harpe. On en parlera plus au long dans le Commentaire sur les Pseaumes.

LYRIS. La lyre. L'Hébreu: (e) Le nablé.

TYMPANIS. Le tambour, ou le tymbale, ou plutôt, la cymbale, ou peut-être un tambour de Basques.

SISTRIS. Le sistre. Le mot Hébreu (f) menanim, vient de na, qui signifie remuer, agiter; il signifie peut-être une sorte de tambour, dont on jouoit avec beaucoup de mouvement. Les Septante, Cymbala. Aquila, Symmaque, Sistra.

CYMBALIS. Tymbales. L'Hébreu, (g) zelzelim. Les Septante, des flûtes. C'est plutôt le sistre, instrument fort commun parmi les Egyptiens.

(a) Ita 70. E'z אֶחָד אֲבִינָדָב בֶּן עֵיטָן

(b) 1. Reg. vii. 1.

(c) בכל עצי ברושים.

(d) כנורות

(e) נבלים 70. Νάβλαι.

(f) מנננים 70. Κουβάντες

(g) בצלצלים 70. Εἰς αὐλῶν.

7. *Iratusque est indignatione Dominus contra Oza, & percussit eum super temeritate: qui mortuus est ibi juxta Arcam Dei.*

7. En même tems la colére du Seigneur s'alluma contre Oza, & il le frappa à cause de sa témérité: & Oza tomba mort sur la place devant l'Arche de Dieu.

An.^o du
Monde
2959.

COMMENTAIRE.

¶ 6. POSTQUAM VENERUNT AD AREAM NACHON. *Lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon.* On fait ce que c'est qu'une aire, Nous en avons parlé ci-devant. (a) Nachon doit être selon la Vulgate & les Septante, (b) le nom d'un homme à qui appartenait cette aire: mais l'Hébreu peut recevoir un autre sens: (c) *Jusqu'à l'aire préparée.* Le Caldéen: *Au lieu préparé;* fort près du lieu où l'Arche devoit être placée. Il est certain qu'Obédédôm demuroit dans Jérusalem, & assez près de la Cité de David, ou de Sion; (d) & l'on voit ici qu'on mit l'Arche dans sa maison, aussitôt après la mort d'Oza, sans aller plus loin. Dans les Paralipomènes, (e) cette aire est appelée, *l'aire de Chidon.* Il y en a qui traduisent *l'aire de la perte*, ou de la mort d'Oza.

QUONIAM CALCITRABANT BOVES. *Parce que les bœufs regimboient.* On ignore la vraie signification du terme de l'Original. (f) Les Septante: (g) *Parce que le bœuf la tiroit du chemin.* Le Caldéen: *Parce que les bœufs l'avoient poussée.* D'autres: *Parce qu'ils s'étoient écartez du chemin.* Bochart croit que les bœufs s'étoient embourbez. Dans l'endroit parallèle des Paralipomènes, il est dit qu'un des bœufs regimbant, avoit fait pancher l'Arche: (h) *Bos quippe lasciviens inclinaverat eam.* Les Septante (i) lisent de même en cet endroit: mais l'Hébreu n'est point différent. On peut aussi traduire: *Les bœufs la relâchoient*, la laissoient tomber. Ils firent apparemment pancher le chariot.

¶ 7. PERCUSSIT EUM SUPER TEMERITATE. *Il le frappa à cause de sa témérité.* L'Hébreu: (k) *A cause de son ignorance*, de son erreur, de son imprudence, de sa faute. L'ignorance dans l'Ecriture est souvent mise pour le péché. On demande en quoi consistoit celui d'Oza? Il y en a qui croient que ce fut pour avoir tou-

(a) 1. Reg. XXIII. 1.

(b) Εως της αἰας Ναχόν.

(c) עד גרן נכון אג. Εως αἰας ἐπιμης.

(d) Vide infra c. VI. 13.

(e) 1. Par. XIII. 9. Cum pervenissent ad aream Chidon.

(f) כי שמעו חנקר

(g) ὅτι περιπατεῖν αὐτὴν ὁ μὲν.

(h) 1. Par. XIII. 9.

(i) ἐξέκλινεν αὐτήν.

(k) יחקר על חסר אג. Εὐὶ τῇ ἰνοίᾳ, pro ignorantia, ou insania. Alius περιτσία, temeritate.

An. du
Monde
2959.

8. *Contristatus est autem David, eo quod percussisset Dominus Ozam, & vocatum est nomen loci illius, percussio Oze, usque in diem hanc.*

8. David fut affligé de ce que le Seigneur avoit frappé Oza; & ce lieu fut appelé, Le châtime: t d'Oza, qui est le nom qu'il garde encore aujourd'hui.

COMMENTAIRE.

ché l'Arche à nud, (a) & sans assez de respect; ou pour avoir marqué sa défiance par cette action, comme si Dieu n'avoit pas en le pouvoir de soutenir l'Arche, & de l'empêcher de tomber, sans son secours; (b) ou pour l'avoir mise sur un chariot, & pour l'avoir fait traîner par des bœufs, au lieu de la faire porter sur les épaules des Prêtres. (c) Quelques-uns croient qu'Oza avoit été l'auteur de ce dessein, & que c'est pour cela que Dieu le punit, & épargna les autres. Mais David nous découvre plus sûrement la vraie cause de ce malheur, lorsqu'il dit qu'il arriva, parce qu'il n'y avoit point de Prêtres pour la porter. (d) Oza, qui n'étoit pas de la race d'Aaron, ayant eu la témérité de toucher l'Arche, Dieu le frappa, comme il est dit ici. On suppose ordinairement (e) qu'Oza étoit Lévitte, quoiqu'on n'en ait aucune preuve certaine. Il n'étoit pas permis à tous les Lévitte, mais seulement à ceux de la famille de Caath, de porter l'Arche; & encore falloit-il qu'elle fût enveloppée de trois voiles: (f) Et depuis l'entrée dans la Terre promise, il semble que cet honneur de porter l'Arche, fut réservé aux seuls Prêtres, à l'exclusion des Lévitte. Ce furent les Prêtres qui la portèrent au passage du Jourdain, (g) & autour de Jéricho, (h) & au camp d'Israël, sous Héli, (i) & dans le Palais de David, au sortir de la maison d'Obédédôm. (k) On croit qu'Oza expia sa faute par cette mort, que Dieu lui fit souffrir. Sa bonne intention, & son zèle couvrirent aux yeux de Dieu la témérité qu'il avoit eue; de toucher une chose aussi sacrée qu'étoit l'Arche du Seigneur. Mais il voulut par cet exemple terrible inspirer à son peuple,

(a) *Serarius.*

(b) *Hebr. in Sanct.*

(c) *Ita Liv. Gros. Men. ad 7. 3. Matv. Mart. Tir. Est. ad 1. Par. XIII.*

(d) *1. Par. xv. 13. Ne ut à principio, quia non eratis presentes, percussit nos Dominus, &c. Vide & Joseph lib. 7. c. 4. Antiq. & Theodoret. qu. 19. in 2. Reg.*

(e) *Joseph. Antiq. lib. 6. c. 2. Appelle Abinadab pere d'Oza, un. Levite illustre par sa*

justice. Voyez aussi Théodoret qu. 19. où il impose à Joseph de dire qu'Oza n'étoit pas Lévitte; Joseph dit seulement, qu'il n'étoit pas Prêtre; Or si un des israhélites n'étoit pas.

(f) *Vide Num. iv. 13. & xviii. 3.*

(g) *Josue iii. 14.*

(h) *Josue vi. 6.*

(i) *1. Reg. iv. 4.*

(k) *1. Par. xv. 3.*

9. Et extimuit David Dominum in
dix illa, dicens: Quomodo ingrediatur
ad me Arca Domini?

10. Et noluit divertere ad se Ar-
cam Domini in civitatem David: sed
divertit eam in domum Obédedom Ge-
thai.

11. Et habitavit Arca Domini in
domo Obédedom Gethai tribus mensi-
bus: & benedixit Dominus Obédedom
& omnem domum ejus.

12. Nuntiavitque est Regi David,
quod benedixisset Dominus Obédedom,
& omnia ejus, propter Arcam Dei.
Abiit ergo David, & adduxit Arcam
Dei de domo Obédedom, in civitatem
David cum gaudio: & erant cum Da-
vid septem chori, & victima vituli.

9. Alors David eut une grande crain-
te du Seigneur, & il dit: Comment l'Ar-
che du Seigneur viendra-t-elle chez moi? An. du
Monde

10. Et il ne voulut pas que l'on ame-
nât l'Arche du Seigneur chez lui en la
ville de David; mais il la fit entrer dans
la maison d'Obédedom de Geth.

11. L'Arche du Seigneur demeura trois
mois dans la maison d'Obédedom de
Geth; & le Seigneur le bénit avec tou-
te la maison.

12. Et l'on vint dire au Roi David,
que le Seigneur avoit béni Obédedom
& tout ce qui lui appartenoit, à cause
de l'Arche de Dieu. David s'en alla donc
en la maison d'Obédedom; & il en ame-
na l'Arche de Dieu en la ville de David
avec une grande joye. Il y avoit auprès de
David sept chœurs, & un veau, pour
servir de victime.

COMMENTAIRE

& à ses Ministres une sainte frayeur de sa Majesté, & une profonde
vénération pour ses mystères.

§. 8. QUOD PERCUSSISSET OZAM. De ce que le Seigneur
avoit frappé Oza. L'Hébreu: (a) De ce que le Seigneur avoit divisé
une division, ou rompu une rupture dans Oza. Les Hébreux (b) em-
ploient souvent cette maniere de parler, pour exprimer une mort
violente, une destruction. Par exemple, (c) il est dit qu'une tribu fut
rompue dans Israël, lorsque la tribu de Benjamin faillit à être éteinte.
Ils appellent les voleurs de grand chemin, des briseurs; (d) effractores.

§. 10. IN DOMUM OBEDEDOM GETHAI. Dans la maison
d'Obédedom de Geth. Obédedom étoit constamment Lévi: (e) Pour-
quoi donc est-il appelé Gethéen? C'est peut-être parce qu'il avoit
demeuré long-tems dans la ville de Geth, au pays des Philistins, ou
qu'il y étoit né du tems que David s'y refugia; ou plutôt, par-
ce qu'il étoit de Geth-remmon, ville des Léviens, au-delà du Jour-
dain. (f)

(a) על אשר פרץ יתוח פרץ בעוז. (d) Psal. xvi. 4. Jerem. vii. 11. Mich. ii.
Αὐτοῦ διανομή.

(b) Vide Exod. xxi. 22. & 24.

(c) Judic. xxi. 15.

13. &c.

(e) 1. Par. xv. 18. 21. 24. & xvi. 5. 38.

& xxvi. 4.

(f) Jos. xxi. 24. 25.

An. du
Monde
2259

13. *Cumque transcendissent qui portabant Arcam Domini, sex passus, immolabat bovem & arietem.*

13. Et lorsque ceux qui portoient l'Arche avoient fait six pas, il immoloit un bœuf & un bœlier.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 12. ET ERANT CUM DAVID SEPTEM CHORI, ET VICTIMA VITULI. *Il y avoit auprès de David sept chœurs, & un veau pour servir de victime.* Cela n'est point dans l'Hébreu, ni dans le Grec des Septante de Complute, ni dans les anciens Exemplaires de la Version de saint Jérôme. Les Septante de l'édition de Nobilius, sont assez différens de l'Hébreu, & même de la Vulgate. Voici ce qu'ils portent : *David amena l'Arche de la maison d'Obédédara, (c'est ainsi qu'ils appellent Obédédom) dans la Cité de David, avec joye ; & il y avoit avec David sept chœurs qui portoient l'Arche, & une victime, un veau, & des agneaux. Et David jouoit des instrumens en présence du Seigneur.*

Ÿ. 13. CUM TRANSCENDISSENT QUI PORTABANT ARCAM DOMINI SEX PASSUS, IMMOLABANT BOVEM ET ARIETEM. *Et lorsque ceux qui portoient l'Arche avoient fait six pas, il immoloit un bœuf & un bœlier.* De six en six pas, il y avoit un Autel dressé, auprès duquel on immoloit un bœuf & un bœlier, lorsque l'Arche passoit, ou pendant qu'elle s'arrêtoit devant ces Autels. Il sembleroit par les Paralipomènes, (a) qu'on n'immola que sept bœufs & sept bœliers : d'où l'on pourroit conclure qu'il n'y avoit que sept Autels, & sept espaces de six pas depuis la maison d'Obédédom, jusqu'au lieu que David avoit préparé pour placer l'Arche. Mais les Paralipomènes ne parlent que des sept victimes, qu'offrirent les Prêtres en action de grâces, de ce que Dieu les avoit épargnez. On ne parle point là des victimes que le Roi faisoit immoler en son nom. Grotius croit que les Autels dont nous parlons ici, étoient de gazon, & faits à la hâte :

Erexit subitas congestu cespitis aras.

D'autres (b) veulent qu'il n'y ait eu qu'un seul Autel, où l'on portoit le sang de toutes ces victimes. En effet, il n'étoit pas nécessaire qu'il y eût des Autels, par tout où l'on immoloit des animaux. Mais il y avoit plus de magnificence, dans un grand nombre d'Autels.

(a) 1. Par. xv. 26.

(b) Cleric. hic.

14. Et David saltabat totis viribus ante Dominum, porro David erat accinctus ephod lineo.

15. Et David & omnis domus Israël ducebant Arcam testamenti Domini, in júbilo, & in clangore buccinae.

14. David revêtu d'un éphod de lin, dançoit devant l'Arche de toute sa force. An. du Monde 2959.

15. Et étant accompagné de toute la maison d'Israël, il conduisoit l'Arche de l'Alliance du Seigneur, avec des cris de joye, & au son des trompettes.

COMMENTAIRE.

Le terme Hébreu (a) *meri*, que la Vulgate & les Septante ont traduit par un *bélier*, signifie, selon les Rabbins, un bœuf, ou un veau, ou en général, un animal engraisé exprés. Selon d'autres, c'est un bûsse, ou un bœuf sauvage. Symmaque, *une brebis*. Les Septante, *des agneaux*. Aquila, *un animal engraisé*. Mais Bochart (b) soutient que c'est une sorte de bœuf de Syrie, fort gras, & fort vite à la course.

Les Payens ont quelquefois rendu à leurs Dieux, & même à leurs Empereurs, les mêmes honneurs que David rend ici à l'Arche du Dieu d'Israël. On reçut de cette sorte Othon : (c) *Cum per omne iter dextrâ sinistrâque oppidatim victima caderentur*. Et Caligula : (d) *Ut à Miseno movit inter altaria & victimas, ardentisque tadas densissimo ac latissimo obviorum agmine incessit*. Ovide fait parler ainsi Paris à Hélène : (e)

Ibis Dardanias ingens Regina per urbes,

Téque novam vulgus credet adesse Deam.

Quaque feres gressus, adolebunt cinnama flamma,

Casaque sanguineam victima planget humum.

¶ 14. DAVID SALTABAT TOTIS VIRIBUS. David dançoit de toutes ses forces. L'Hébreu (f) semble marquer qu'il bondissoit comme un agneau, ou même qu'il caracolloit. Les Septante : (g) *Il jouoit des instrumens*. Le Caldéen : *Il louoit Dieu, &c.* L'esprit dont David étoit animé, & la circonstance où il se trouvoit alors, rendent non-seulement licite, mais même louable dans ce Prince, une action, qui dans toute autre rencontre n'auroit pas été séante en public, à une personne de son rang.

(a) זבח שור ומריא

(b) Vide Bochart. de animal. sacris tom. 1. lib. 2. c. 28.

(c) Sueton. in Othon.

(d) Idem in Caligula.

(e) Epist. Parid. & Helen.

(f) ודוד מכרכר בכל עו

(g) 78. Αἱνεῖται ἐν ὄργατοις ὑμνοῖς, &c. Cald. משבח

An. du Monde 2959. 16. *Cumque intrasset Arca Domini in civitatem David, Michol filia Saül prospiciens per fenestram, vidit Regem David subsilientem, atque saltantem coram Domino : & despoxit eum in corde suo.*

17. *Et introduxerunt Arcam Domini, & imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod recenderat ei David, & obtulit David holocausta, & pacifica coram Domino.*

16. Et lorsque l'Arche du Seigneur fut entrée dans la ville de David, Michol, fille de Saül, regardant par une fenêtre, vit le Roi David, qui dansoit & qui sautoit devant le Seigneur, & elle s'en moqua en elle-même.

17. Les Léuites firent donc entrer l'Arche du Seigneur dans la tente, que David avoir fait dresser, & ils la posèrent au milieu, en la place qui lui avoit été destinée : & David offrit des holocaustes, & des sacrifices d'actions de grâces devant l'Arche du Seigneur.

COMMENTAIRE.

DAVID ERAT ACCINCTUS EPHOD LINEO. *David revêtu d'un Ephod de lin.* (a) Il prit dans cette occasion un habit, qui ne convenoit régulièrement qu'aux Prêtres ; mais il n'y avoit aucune Loi qui en défendît l'usage au Roi. Cet Ephod n'étoit apparemment qu'une ceinture de lin, qui serroit les habits de dessous. David avoit outre cela un manteau de Byssus, comme on le voit aux Paralipomènes. (b) Cela n'empêcha pas Michol de reprocher au Roi, qu'il s'étoit découvert devant ses servantes d'une manière indécente, comme on le verra ci-après. Quelques Peres faisant attention à ce que fit David, lorsqu'il mangea les pains de proposition, & à ce qu'il fait ici en se revêtant de l'Ephod, l'ont regardé comme un Prêtre, appartenant au Sacerdoce de la Loi nouvelle, ou comme une figure des Prêtres de la nouvelle alliance. C'est en ce sens que S. Irenée (c) l'appelle un Prêtre, *Sacerdos scitus erat David.*

¶ 16. **SUBSILIENTEM ATQUE SALTANTEM.** *Qui dansoit, & qui sautoit.* On peut traduire le Texte par : (d) *Il bondissoit avec effort, avec élan.* On veut que le premier terme ait du rapport aux bondissemens de moutons, & le second aux sauts des chèvres. Aquila : *Il s'agittoit & sautoit.* Symmaque : *Il dansoit & rioit avec le lut.* Les Septante : *Il sautoit, & touchoit des instrumens.*

¶ 17. **IN MEDIO TABERNACULI QUOD TETENDERAT**

(a) אֶפְרוֹד כִּד אֶפְרוֹד אֶפְרוֹד. Un manteau excellent. Sym. Εἰσόδον. Un habit de lin. Les Septante, Σαλὴ ἱμάτιον. Un très bel habit.

(b) 1. Par. xv. 27,

(c) Irenaeus lib. 4. contra Haeres. Voyez aussi saint Ambroise, lib. 5. in Luc. c. 6.

(d) סָבַח וּמָכַח אֶפְרוֹד. Διαινασσομένη, καὶ παρὰ πηδῶν. Sym. Σιγρὰ καὶ καυδίζοντες. Οὐκ ἐκ τῶν καὶ ἀναγγελλόντων.

18. *Cumque compleisset offerens holocausta & pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum.*

19. *Et partitus est universa mulierum Iſraël, tam viro quàm mulieri, singulis colliridam panis unam, & assaturam bubule carnis unam, & similam frixam oleo: & abiit omnis populus, unusquisque in domum suam.*

18. Lorsqu'il eut achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'actions de grâces, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées.

19. Et il donna à toute cette troupe d'Israélites, tant hommes, que femmes, à chaun un pain en façon de gâteau, un morceau de bœuf rôti, & de la farine frite dans l'huile: & chacun s'en retourna chez soi.

An. du
Monde
2959.

COMMENTAIRE.

ET DAVID. Dans la tente que David avoit fait dresser. David fit faire une nouvelle tente, ou un nouveau Tabernacle, qu'on dressa dans la cité de David; l'ancien Tabernacle demeura à Gabaon.

¶ 18. **BENEDIXIT POPULO.** Il bénit le peuple. Il lui souhaila toutes sortes de grâces & de faveurs de la part de Dieu. C'étoit une fonction réservée aux Prêtres & au Roi, de bénir le peuple en solennité. Salomon après la dédicace du Temple, fit la même chose, que fait ici David, il bénit tout le peuple; & on voit la formule de cette bénédiction au troisième Livre des Rois, chap. VIII. 55. 56. David après avoir donné la bénédiction au peuple, alla la donner en particulier dans sa famille, (a) particulièrement aux femmes qui ne s'étoient point trouvées à la cérémonie. C'est un reste de l'ancien droit des nations, qui vouloit que chaque pere de famille exerçât le Sacerdoce dans sa maison.

¶ 19. **COLLYRIDAM PANTIS.** Un pain en façon de gâteau. L'Hébreu (b) *chatat*, marque un gâteau, ou un pain paitri, ou frotté avec du miel, ou de l'huile, & ordinairement sans levain. ((c) Je pense que le mot François *galette*, vient de l'Hébreu *chatat*. Leurs pains étoient d'ordinaire fort minces, comme ils le sont encore aujourd'hui en ce pays-là.

ASSATURAM BUBULÆ CARNIS. Un morceau de bœuf rôti. De la viande autant qu'il en falloit pour rassasier une personne.

SIMILAM FRIXAM OLEO. De la farine frite dans l'huile. Ce seroit pour nous un fort mauvais service, que de la farine frite dans l'huile; mais les Anciens usoient beaucoup de farine, (d) &

(a) Ci-après v. 20.

(b) חָטַת חֶלֶת

(c) Vide Exod. XXIX. 2. 23. Levit. II. 4.

VII. 12. VIII. 26. &c.

(d) Voyez ce que nous avons remarqué sur le Levit. c. II. 1. pag. 10. & 11.

An. du
Monde
2959. 20. *Reversusque est David ut benediceret domui suae : & egressa Michol filia Saül in occursum David , ait : Quàm gloriosus fuit hodie Rex Israël , discooperiens se ante ancillas servorum suorum , & nudatus est quasi si nudetur unus de scurris.*

21. *Dixitque David ad Michol : Ante Dominum , qui elegit me potius quàm patrem tuum , & quàm omnem domum ejus , & praecepit mihi ut essem dux super populum Domini in Israël :*

20. David s'en retourna , pour donner la bénédiction à sa maison. Et Michol , fille de Saül , étant venue au devant de David , lui dit : Que le Roi d'Israël a eu de gloire aujourd'hui , en se découvrant devant les servantes de ses serviteurs , & paroissant nud comme feroit un bouffon !

21. David répondit à Michol : Ôù , devant le Seigneur qui m'a préféré à votre père , & à toute sa maison , & qui m'a commandé d'être chef de son peuple dans Israël.

COMMENTAIRE.

ce n'étoit pas une petite délicatesse de la frir dans l'huile. Plusieurs nouveaux Interprètes (a) croient que l'Hébreu signifie *une bouteille de vin*. Les Septante , (b) *des bignets frits dans la poêle*. Le Caldéen : *une portion*.

§. 20. DISCOOPERIENS SE. *En se découvrant devant les filles de ses serviteurs* , ou devant les femmes & les filles de ses sujets. Michol ajoute ceci du sien ; il n'est nullement croyable que David ait commis aucune indécence contraire à l'honnêteté. Michol exagère ; elle veut peut-être dire simplement que David s'étoit mis au hazard de se découvrir en sautant de toutes ses forces. D'ailleurs , *se découvrir* ; ne marque pas toujours une nudité entière ; on a déjà dit en quelque endroit , (c) qu'être nud signifie souvent , n'être pas vêtu à son ordinaire ; être ou mal vêtu , ou peu vêtu. David avoit sur lui l'Ephod de lin , comme il est dit au §. 14. il avoit de plus le manteau de Byssus , comme on le voit dans les Paralipomènes ; il est à croire qu'il avoit aussi sa tunique : car l'Ephod n'étant qu'une ceinture , se mettoit ordinairement sur la robe , ou sur la tunique. Ainsi le reproche de Michol ne peut tomber que sur quelques mouvemens trop vifs & trop violens , qu'elle crut remarquer dans David , qui témoignoit son extrême allégresse devant l'Arche.

QUASI SI NUDETUR UNUS DE SCURRIS: *Comme feroit un bouffon*. Michol outre ce qu'elle dit , & ne ménage point assez le

(a) תחת פשוט מנש. Kimchi , Par. 1.
Jen. Pise. Cleric.

(b) Ἀδύνατον ἀπὸ τῆς πολεῖς.

(c) 1. Reg. xix. 24.

22. Et ludam, & vilior fiam plus quam factus sum : & ero humilis in oculis meis : & cum ancillis, de quibus locuta es, gloriofior apparebo.

23. Igitur Michol filia Saül non est natus filius, usque in diem mortis sue.

22. Je danserai, & je paroîtrai vil, encore plus que je n'ai paru : je serai méprisable à mes propres yeux : & je n'en serai que plus glorieux devant mes servantes dont vous parlez.

23. Michol fille de Saül, n'eut donc point d'enfans de David jusqu'à sa mort.

An. du
Monde
2959.

COMMENTAIRE.

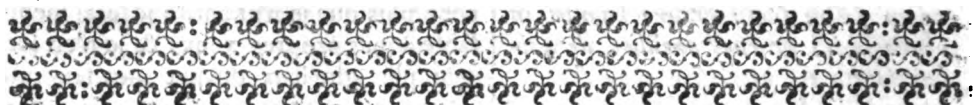
respect qui est dû au Roi. Le Texte à la lettre : (a) *Comme feroit un fol*, un de ces hommes fainéans & oisifs, qui amusent le peuple par de vains spectacles. Les Septante : (b) *Comme un danseur*.

¶ 23. IGITUR MICHOL... NON EST NATUS FILIUS. Michol n'eut donc point d'enfans jusqu'à sa mort. On trouve au chap. XXI. v. 18. de ce Livre, cinq fils de Michol & d'Adriël ; mais si le nom de Michol ne s'est pas glissé là, au lieu de Mérob, il faut que Michol ait adopté les fils de sa sœur Mérob épouse d'Adriël ; car le mari de Michol s'appelloit Phaltiël. Il y en a qui veulent que Eglafemme de David, & mere de Jétraan, (c) soit la même que Michol ; mais on n'a aucune preuve de ce sentiment. Ainsi on doit dire que Michol n'eut jamais d'enfans, que l'on sache, ni de Phaltiel, ni de David. L'Ecriture semble dire que ce fut en punition de ce qu'elle dit ici à David, qu'elle ne devint jamais mere.

(a) אחד הרוקים אף ע'ס אורו, inanimum. Sym. Εἰς αὐτὸν. vilium. 70. Οἱ χαυμῶν, saltantium.

(b) Καθὼς ἀποκαλύπτει τοῦ τοῦ ἐργαζομένου
(c) Ci-devant 2. Reg. 111, 5.





CHAPITRE VII.

David propose au Prophète Nathan le dessein qu'il a conçu de bâtir un Temple au Seigneur. Ce Prophète, qui avoit d'abord approuvé sa résolution, lui déclare ensuite par l'ordre de Dieu, que cet honneur est réservé à un de ses fils. Promesses en faveur de David & de sa maison. Prière de David, où il remercie le Seigneur des faveurs dont il l'a comblé.

An. du
Monde
2960.
ayant J.C.
1944.

Y. 1. *F* Assum. est, autem cum sedif-
set Rex in domo sua, & Do-
minus dedisset ei requiem undique ab
universis inimicis suis.

Y. 1. *L* E Roi s'étant établi dans sa mai-
son, & le Seigneur lui ayant
donné la paix de tous côtez avec tous ses
ennemis,

COMMENTAIRE.

Y. 1. *C*UM DOMINUS DEDISSET EI REQUIEM UNDI-
QUE. Le Seigneur lui ayant donné la paix de tout côté. Ceci
arriva après que David eut rétabli la paix dans Israël, & réparé les
pertes que la dernière guerre de Saül contre les Philistins, avoit cau-
sée dans l'état; mais avant qu'il eût porté ses armes au dehors contre
les Moabites, les Syriens, & les Iduméens, & avant qu'il eût été
attaquer les Philistins jusques dans leur pays. (a)

DIXIT AD NATHAN PROPHETAM. Il dit au Prophète
Nathan. On ne fait point en quel temps ce Prophète commença à pa-
roître dans Israël. Voici la première fois que l'Écriture nous en par-
le. C'étoit un homme modéré, prudent, poli, qui savoit tempérer
l'austérité des répréhensions qu'il étoit obligé de faire, par beaucoup
de douceur, & de sagesse; ce qui le rendoit propre au commerce du
grand monde, & à vivre avec les Rois. C'est le jugement qu'en a porté
un grand homme. (b) Ce qui se soutient parfaitement avec tout ce
que l'Écriture nous apprend de sa conduite. Il fut toujours égale-

(a) Voyez 1. Par. XVII. 1. comparé à J. (b) Gen. hic.

2. Dixit ad Nathan Prophetam : *Vidēsne quod ego habitem in domo cedrina , & Arca Dei posita sit in medio pellium ?*

3. Dixitque Nathan ad Regem : *Omne quod est in corde tuo , vade , fac : quia Dominus tecum est.*

2. Il dit au Prophète Nathan : Ne voyez vous pas que je demeure dans une maison de cédre , & que l'Arche de Dieu ne loge que sous des peaux ?

3. Nathan dit au Roi : Allez , faites tout ce que vous avez dans le cœur ; parce que le Seigneur est avec vous.

An. du
Monde
2960.

COMMENTAIRE.

ment estimé , & aimé de David , & tint le juste milieu entre la roideur inflexible & précipitée , & la basse flatterie , & la soumission rampante : (a) *Inter abruptam contumaciam , & deforme obsequium , pergere iter ambitione ac periculis vacuum.*

¶ 2. EGO HABITEM IN DOMO CEDRINA. Je demeure dans une maison de cédre. Le cédre étoit un bois solide , beau , incorruptible , qui croissoit sur Liban , aux environs de la ville de Biblos & de Tripoli. Hiram , Roi de Tyr , avoit envoyé à David le bois & les ouvriers , pour bâtir sa maison ; & l'on peut assurer que pour ce tems-là , elle étoit magnifique. La manière dont ce Prince en parle , & tout ce que nous lisons ci-après , du Palais de Salomon , & de celui de son épouse , nous fait comprendre que la plus grande partie de ces maisons étoit de bois. Dans les pays chauds sur tout en ce tems-là , les maisons n'avoient pas la solidité , & l'épaisseur des murailles qu'on voit dans nos demeures , dans ces régions sujettes aux pluies , & aux froids. Polybe (b) nous décrivant le Palais des Rois de Perse à Ecбатanes , qui passoit avec raison pour une des plus belles choses de l'antiquité , dit que la matière en étoit de bois de cyprès & de cédre. C'est ce qu'on avoit alors de plus rare.

IN MEDIO PELLUM. Sous des peaux. On sait que les tentes anciennement se faisoient de peaux , & qu'en particulier , le Tabernacle , ou la tente qui couvroit l'Arche du Seigneur , étoit de peaux , au moins pour les voiles de dessus. (c)

¶ 3. OMNE QUOD EST IN CORDE TUO , VADE , FAC. Allez , faites tout ce que vous avez dans le cœur. Nathan ne parle pas ici en Prophète. La chose lui parut si belle , & si louable , qu'il ne crut pas avoir besoin de révélation particulière , pour lui donner son approbation. Et peut-être que David ne le consultoit pas comme Prophète. C'est ainsi que Joseph se trouva de différent sentiment avec

(a) Tacit. Annal. l. 4.

(b) Polyb. - Stor lib. x.

II. Livre des Rois.

(c) Vide Exod. XXVI.

An. du Monde 2960a 4. *Factum est autem in illa nocte : & ecce sermo Domini ad Nathan , dicens :*

5. *Vade , & loquere ad servum meum David : Hec dicit Dominus : Numquid tu adificabis mihi domum ad habitandum ?*

6. *Neque enim habitavi in domo , ex die illa quâ eduxi filios Israël de terra Ægypti , usque in die nunc : sed ambulabam in tabernaculo , & in tentoria.*

7. *Per cuncta loca que transivi cum omnibus filiis Israël , numquid loquens locutus sum ad unam de tribubus Israël , cui præcepi , ut pasceret populum meum Israël , dicens : Quare non edificastis mihi domum ædificam ?*

8. *Et nunc hec dices servo meo David : Hec dicit Dominus exercituum : Ego tulisti de pascuis sequentem greges , ut esses dux super populum meum Israël.*

4. Mais la nuit suivante le Seigneur parla à Nathan , & lui dit :

5. Allez-vous en trouver mon serviteur David , & dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Me bâtirez-vous une maison afin que j'y habite ?

6. Car depuis que j'ai tiré de l'Égypte les enfans d'Israël , jusqu'aujourd'hui , je n'ai eu aucune maison , mais j'ai toujours été sous des pavillons & sous des tentes.

7. Dans tous les lieux où j'ai passé avec tous les enfans d'Israël , quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus de conduire mon peuple , lui ai-je dit : Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maison , de cédre ?

8. Vous direz donc maintenant ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître les troupeaux de moutons , afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël.

COMMENTAIRE.

son pere Jacob , sur le sujet d'Ephraïm , & de Manassé ; (a) & que Samuël prit Eliab , fils aîné d'Isaï , pour celui que le Seigneur destinoit au Royaume. (b) Et Elisée avoué que Dieu lui a caché le sujet de l'affliction de son hôtesse. (c)

¶ 7. NUMQUID LOCUTUS SUM AD UNAM DE TRIBUBUS ISRAEL , CUI PRÆCEPI UT PASCERET POPULUM MEUM. *Quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus de conduire mon peuple , &c.* On lit dans les Paralipomènes : (d) *Quand j'ai donné ordre à quelques-uns des Juges d'Israël de conduire mon peuple.* Ce qui fait un sens bien plus commode. Le changement d'une seule lettre dans le Texte , a pu causer cette variété. On voit dans le même endroit quelque chose de plus qu'on ne lit ici ; mais cela revient au même sens. Dieu , pour reconnoître la bonne volonté de David , qui veut lui bâtir un Temple , lui promet *de bâtir sa maison.*

(a) Genes. XLVIII. 19.

(b) 1. Reg. XVI. 6.

(c) 4. Reg. IV. 27.

(d) 1. Par. XVII. 6. עָרַם au lieu de עָרַם

qu'on lit ici. Voyez aussi au troisième Livre des Rois chap. VIII. 16. 18. & 25. & 1. Par. XXII. 8. 9. & XXVIII. 6.

9. Et fui tecum in omnibus ubicumque ambulasti, & interfeci universos inimicos tuos a facie tua : fecique tibi nomen grande, juxta nomen magnorum qui sunt in terra.

10. Et ponam locum populo meo Israël, & plantabo eum, & habitabit sub eo, & non turbabitur amplius : nec addent filii iniquitatis ut affligant eum sicut prius.

11. Ex die qua constitui judices super populum meum Israël : & requiem dabo tibi ab omnibus inimicis tuis, prædicteque tibi Dominus, quod domum faciat tibi Dominus.

12. Cumque completi fuerint dies tui, & dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de utero tuo, & firmabo regnum ejus.

9. Par tout où vous avez été je ne vous ai point abandonné, j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous ; & j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands de la terre.

10. Je mettrai mon peuple d'Israël dans un lieu stable ; je l'y établirai, & il y demeurera ferme sans être plus agité de trouble ; & les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus comme ils ont fait auparavant.

11. Depuis le tems que j'ai constitué des Juges sur mon peuple d'Israël ; & je vous donnerai la paix avec tous vos ennemis. De plus, le Seigneur vous promet qu'il fera votre maison.

12. Et lorsque vos jours seront accompli, & que vous vous serez endormi avec vos peres. je mettrai sur votre trône après vous, votre fils qui sortira de vous, & j'affermirai son regne.

An. du
Monde
2960

COMMENTAIRE.

Annuntio tibi, dit Nathan, *quod edificaturus sit tibi Dominus domum.* L'Écriture ne marque pas toujours en un même lieu tout ce qui s'y est dit, ou fait ; & lorsqu'elle rapporte un événement en deux endroits, elle ne le fait pas toujours en mêmes termes : il y a souvent quelques différences ; mais jamais de contrariété réelles. On nous apprend ailleurs, (a) que la véritable raison, pourquoi Dieu ne permit pas à David de lui bâtir un Temple, fut que ce Prince avoit répandu beaucoup de sang, & avoit soutenu beaucoup de guerres. Tout cela le rendoit en quelque sorte souillé, ou du moins ne lui laissoit pas une assez grande pureté pour une action si sainte, & si pieuse.

¶ 10. NON TURBABITUR AMPLIUS. *Sans être plus agité de troubles.* Israël jouira d'une longue paix sous votre regne, & sous celui de votre successeur ; & il ne tiendra qu'à lui d'en jouir toujours, s'il veut demeurer fidèle à mes ordonnances. Toutes ces promesses ne sont que conditionnelles.

¶ 12. SUSCITABO SEMEN TUUM POST TE. *Je mettrai sur votre trône après vous votre fils.* Dieu change en faveur de Salo-

An. du
Monde
2960. 13. *Ipse edificabit domum nomini
meo, & stabiliam thronum regni ejus us-
que in sempiternum.*

14. *Ego ero in patrem, & ipse erit mi-
hi in filium : qui si iniquè aliquid gesse-
rit, arguam eum in virga virorum, &
in plagis filiorum hominum.*

13. Ce sera lui qui bâtera une maison à
mon nom ; & je rendrai le trône de son
Royaume inébranlable à jamais.

14. Je serai son pere, & il sera mon fils :
& s'il commet quelque chose d'injuste, je
le châtierai de la verge dont on châtie les
hommes, & je le punirai des playes dont
on punit les enfans des hommes.

COMMENTAIRE.

mon ; (a) qui n'étoit pas encore né ; l'ordre naturel de la succession
au Royaume. Il en exclut tous les fils que David avoit alors, pour
la transporter à un fils qui lui devoit naître ; comme pour marquer le
Messie, vrai fils & successeur de David, héritier de ses promesses,
à l'exclusion des fils de la chair, des Juifs réprouvez & abandonnez.

Ÿ. 13. STABILIAM THRONUM REGNI EJUS USQUE
IN SEMPITERNUM. *Je rendrai le trône de son Royaume inébran-
lable à jamais.* Cette promesse prise à la lettre, ne peut s'expliquer
que de JESUS-CHRIST, (b) qui étoit l'objet principal de toutes ces
promesses. Elle convient aussi à Salomon, & à sa postérité, dans un
sens moins exact, & moins rigoureux, puisque leur regne n'a pas à
la vérité duré éternellement : Mais il a été assez long pour justifier
cette expression, *in sempiternum, pour toujours*, prise d'une manière
moins serrée, & exacte. Dans ces sortes de prophéties, l'on doit
toujours distinguer le type & la figure, d'avec la chose désignée &
figurée ; ce qui est dit selon la lettre, d'avec ce qui est dit selon la
figure. Il y a deux écueils également à éviter ; d'attribuer tout à JE-
SUS-CHRIST, ou tout à Salomon ; & d'attribuer à JESUS-CHRIST
selon la lettre, ce qui ne convient qu'à Salomon ; ou au contraire
de dire de Salomon, ce qui ne se doit dire à la lettre que de JESUS-
CHRIST.

Ÿ. 14. ARGUAM EUM IN VIRGA HOMINUM. *Je le châtie-
rai de la verge dont on châtie les hommes.* Je ne le châtierai pas, pour
le détruire entièrement : je ne lui enverrai pas ces playes, & ces
fleaux terribles, que je n'envoie qu'aux peuples que je veux exter-
miner comme j'ai fait les Cananéens, les Amalécites, &c. Je ne

(a) 3. Reg. II. 15. *Tu nosti quia meum
erat regnum... sed translatus est regnum,
& factum est fratri mei : à Domino enim
constitutum est ei.*

(b) Aug. lib. 7. de Civit. c. 8. 9. *Angelo-
rum. Eucher. Ruper. Lyrar. Dionys. Hugo, &c.
Vide Hebr. 1. 5.*

15. *Misericordiam autem meam non auferam ab eo, sicut abstuli à Saül, quem amovi à facie mea.*

16. *Et fidelis erit domus tua, & regnum tuum usque in æternum ante faciem suam, & thronus tuus erit firmus jugiter.*

17. *Secundùm omnia verba hæc, & juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.*

18. *Ingressus est autem Rex David, & sedit coram Domino, & dixit : Quis ego sum Domine Deus ! & quæ domus mea, quia adduxisti me hucusque ?*

15. Mais je ne retirerai point ma miséricorde de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté de devant ma face.

16. Votre maison sera stable, vous verrez devant vous votre Royaume subsister éternellement, & votre trône s'affermira pour jamais.

17. Nathan parla donc à David, & lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit dit, & tout ce qu'il lui avoit déconvert.

18. Alors le Roi David s'assit devant le Seigneur, & dit : Qui suis-je, ô Seigneur mon Dieu ! & quelle est ma maison, pour que vous m'ayez élevé à l'état où je me trouve aujourd'hui ?

An. du
Monde
2960.

COMMENTAIRE.

Châtierai votre fils que des playes communes & ordinaires, dont ma justice punit les iniquitez des nations, dont la perte n'est point résolue. Je ne le châtierai que pour le rendre plus sage, plus fidèle, & par conséquent plus heureux. Le Prophète parle de ces châtimens des hommes dans un autre endroit, en ces termes : (a) *Ils ne sont point exposez aux peines des hommes, & ne souffrent point les fleaux des mortels ; c'est pourquoi l'orgueil les a remplis.*

¶ 16. FIDELIS ERIT DOMUS TUA... ANTE FACIEM TUAM. *Votre maison sera stable... en votre présence.* A la lettre : *Votre maison sera fidèle.* Votre postérité ne sera point éteinte ; elle ne tombera point. Où est à présent la maison de David ? Et où trouver l'accomplissement littéral de cette prophétie, sinon en JESUS-CHEIST dont la maison, qui est l'Eglise visible, ne finira point, tant que le monde subsistera ?

REGNUM TUUM IN ÆTERNUM ANTE FACIEM TUAM. *Vous verrez devant vous votre Royaume subsister éternellement.* Vous verrez Salomon votre fils sur votre trône avant votre mort. David a vu le Royaume du Messie en esprit. Les Septante : (b) *Votre Royaume sera affermi devant moi pour toujours.* Ce qui est conforme au Pseaume quatre-vingt-huit, v. 38. *Thronus ejus sicut sol in conspectu meo.*

¶ 18. DAVID SEDIT CORAM DOMINO. *David s'assit*

(a) Psal. LXXII. 5. comparez aussi 1. Psal. LXXVIII. 33.

(b) Η βασιλεία σου ἵνα αἰῶνα ἐκκλησιασθῇ με.

An du
Monde
2960.

19. *Sed & hoc parum visum est in
conpectu tuo, Domine Deus, nisi loque-
reris etiam de domo servi tui in longin-
quum: ista est enim lex Adam, Do-
mine Deus.*

19. Mais cela même vous a paru peu de
de chose, ô Seigneur mon Dieu ! si vous
n'assuriez encore votre serviteur de l'éta-
blissement de sa maison pour les siècles à
venir ; car c'est-là la loi d'Adam, ô Sei-
gneur mon Dieu.

COMMENTAIRE.

devant le Seigneur. (a) Il n'étoit permis qu'au Roi, & au Roi de la
race de David, de s'asseoir dans le parvis du Temple, disent les
Juifs. (b) Les Prêtres y étoient toujours debout. Ils ne pouvoient
s'asseoir, ni se reposer que dans leurs appartemens, qui étoient dans
les aîles des galeries des portiques. C'est ce qu'on dit communé-
ment. Mais je remarque dans Joseph des sièges de plomb, (c) qui
étoient, dit-il, dans le Temple pour l'usage des Prêtres. A quoi au-
roient servi ces sièges, s'ils ne se fussent jamais assis ? L'Ecriture nous
parle d'une tribune de bronze, que Salomon fit faire pour lui dans
le Temple, pour s'y placer, & pour s'y asseoir.

Quelques Interprètes choquez d'entendre dire que David alla s'as-
seoir devant le Seigneur, comme si cette posture n'eût pas été con-
venable à sa piété, & à son profond respect pour la Majesté suprême,
cherchent un autre sens à l'Hébreu. *S'asseoir*, signifie souvent de-
meurer long-tems en repos. Par exemple : (d) *Le peuple d'Israël s'as-
sèvera long-tems sans Roi, sans Prince, sans Sacrifice, & sans Autel.*
Ainsi l'expression du Texte peut marquer simplement la longueur,
& la persévérance de l'oraison de David, & non pas sa posture. D'au-
tres traduisent : *Il demeura*, ou *il se tint debout* ; ou il s'assit dans la
poussière devant le Seigneur. L'Hébreu peut recevoir ce sens. Joseph
dit qu'il alla se prosterner devant l'Arche. (e) Mais pourquoi ces dé-
vours ? En quel endroit Dieu défend-t'il de le prier assis ? Ne suffit-il
pas que l'ame soit devant Dieu dans une disposition d'humilité, pour
le prier comme il faut ? Est-ce le corps qui prie ? Est-ce la posture ex-
térieure qui touche Dieu ? On peut voir saint Augustin dans les Ré-
ponses aux demandes de Simplicien. (f) Dans les tems héroïques du
tems d'Homère & de Pythagore, on ne prioit point à genou ; mais

(a) וְיִשְׁבּוּ לִפְנֵי יְהוָה 70. *Καθίστην ἐνώπιον*
Ro 22.

(b) Vide Malmon. Halac. Mal. Med. c. 2.
Mat. &c.

(c) Joseph. de Bello Jud. lib. 7. c. 11. Tām
ἐπί τῆς τῆς... ἡ ἑστῆς αὐτῆς καλίστη πειραι-

μῆτος ἀνισκάντες, sic τῆς Πομπυδὸς ἡφίσταται.

(d) Osee 111. 4. *D'es multos sedebunt filii
Israel sine Rege, &c.*

(e) Joseph. Antiq. lib. 7. c. 4.

(f) Aug. Respons. ad quæst. Symplic. l. 2.
qu. 4.

20. *Quid ergo addere poteris adhuc David, ut loquatur ad te? Tu enim scis servum tuum, Domine Deus.*

20. Après cela que vous peut dire David pour vous exprimer son ressentiment? Car vous connoissez vôtre serviteur, ô Seigneur mon Dieu.

An. du
Monde
2960.

COMMENTAIRE.

debout ou assis, & Pythagore dit que celui qui veut adorer doit s'asseoir, καθήμενος προσκυνοῦντα. Homère dépeint Thétis en posture de suppliante, assise devant Jupiter, lui embrassant les genoux, & lui tenant le menton. (a)

Ÿ. 19. ISTA EST ENIM LEX ADAM, DOMINE DEUS! Car c'est-là la Loi d'Adam, ô Seigneur mon Dieu! Vous agissez avec moi, comme vous agîtes au commencement avec Adam. Vous lui promîtes l'immortalité, s'il vous étoit fidèle; vous en usez en quelque sorte de même envers moi: vous me promettez une postérité éternelle. (b) Ou, en le prenant avec interrogation: *Est-ce là la Loi d'Adam?* Est-ce ainsi que vous avez traité Adam? Ne l'avez-vous pas condamné à la mort avec toute sa postérité? Et vous me promettez un regne éternel. Il semble que le Prophète veut marquer l'Incarnation du Verbe, qui répare les malheurs causez par le premier Adam. D'autres prennent le nom, *Adam*, pour un homme en général: *Voilà la Loi*, ou la coutume des hommes; voilà l'usage & la maxime du monde. Chacun souhaite de voir sa postérité, & de la laisser heureuse & florissante; (c) c'est ce que vous avez eu la bonté de me promettre. Ou simplement: *Voilà la Loi*, ou la manière des hommes entr'eux. (d) Vous me traitez en quelque sorte d'égal; comme un ami traiteroit son ami. Autrement: *Voilà la manière des grands hommes*; c'est-à-dire, vous me traitez comme un homme d'une grande distinction, quoique je ne sois que poudre. L'endroit parallèle des Paralipomènes (e) porte: *Vous m'avez rendu illustre par-dessus tous les hommes*. Ou par une interrogation: *Est-ce là la manière ordinaire dont vous agissez avec les hommes?* Qu'est-ce que l'homme, pour mériter vôtre attention? Que suis-je pour être traité avec ces marques de bonté? Il y en a qui l'entendent du Messie: *Voilà la Loi de l'homme, du Seigneur Dieu*. (f) Vous me découvrez aujourd'hui le mystère de cette union ineffable de l'humanité avec la Divi-

(a) Iliad A.
καὶ ὡς παρρηδ' αὐτοῖς καθήμενος, ἐ λατρεῖ γένει.
(b) Merach.
(c) Liran. Toft. Cornel. Tirin.

(d) Jun Grot. Men. Malu.
(e) 1. Par. XVII. 17. Spectabilem me fecisti super omnes homines.
(f) Ojand.

An. du
Monde
2960.

21. *Propter verbum tuum, & secundum cor tuum fecisti omnia magna haec, ita ut notum faceres servo tuo.*

22. *Idcirco magnificatus es Domine Deus: quia non est similis tui, neque est Deus extra te, in omnibus quae audivimus auribus nostris.*

23. *Qua est autem, ut populus tuus Israël, gens in terra, propter quam vivit Deus, ut redimeret eam sibi in populum, & poneret sibi nomen, faceretque eis magna, & horribilia super terram, à facie populi tui, quem redemisti tibi ex Aegypto, gentem & Deum ejus?*

21. Vous avez fait toutes ces grandes merveilles pour accomplir votre parole, selon qu'il vous a plu; & vous les avez même fait connoître à votre serviteur.

22. J'adore donc votre grandeur, ô mon Seigneur & mon Dieu, dans toutes les choses que nous avons entendues de nos oreilles, parce qu'il n'y a aucun Dieu qui vous soit semblable, & que hors vous il n'y a point de Dieu.

23. Car où trouvera t'on encore dans toute la terre une nation comme votre peuple d'Israël, que vous avez choisi en le rachettant pour en faire votre peuple; dans qui vous avez rendu votre nom célèbre, par les merveilles que vous avez faites en sa faveur, & en présence duquel vous avez fait des prodiges si terribles, pour le tirer de l'esclavage de l'Egypte, & pour en punir le peuple & son Dieu.

COMMENTAIRE.

nité. On peut choisir parmi ces diverses explications. Les plus simples sont les meilleures. Celle-ci nous plairoit davantage: Telle est la maxime des hommes; ils veulent être heureux dans eux-mêmes, & dans leur postérité.

Ÿ. 20. QUID ADDERE POTERIT? *Que peut dire David, pour exprimer son ressentiment? ou plutôt, que peut-il vous demander davantage?*

Ÿ. 21. PROPTER VERBUM TUUM, ET SECUNDUM COR TUUM FECISTI. *Vous avez fait tout cela, pour accomplir votre parole, & selon qu'il vous a plu.* Le Texte parallèle des Paralipomènes: (a) *Vous l'avez fait sous votre serviteur, & selon votre cœur.* Il paroît par les Septante, qu'on lisoit autrefois de cet endroit; car ils traduisent ici comme aux Paralipomènes.

Ÿ. 23. UT PONERET SIBI NOMEN. *Vous avez rendu votre nom célèbre.* Vous avez choisi les Israélites pour votre gloire, pour faire éclater en leur faveur la gloire de votre nom. Pour faire connoître aux hommes votre pouvoir, & votre grandeur, il falloit un sujet sur qui vous pûssiez l'exercer. Vous avez choisi pour cela le peuple d'Israël.

(*) 1. Par. xvi. 19. בעבור עבודך Et ici ! אלהיך והי אלהיך.
ou lit, בעבור עבודך 70. אלהיך והי אלהיך, &c.

24. Firmasti enim tibi populum tuum Israël in populum sempiternum : & tu Domine Deus , factus es eis in Deum.

25. Nunc ergo Domine Deus , verbum , quod locutus es super servum tuum , & super domum ejus , suscita in sempiternum : & fac sicut locutus es.

26. Ut magnificetur nomen tuum usque in sempiternum , atque dicatur : Dominus exercituum , Deus super Israël. Et domus servi tui David erit stabilita coram Domino.

24. Car vous avez choisi Israël pour être éternellement votre peuple ; & vous êtes devenu leur Dieu , ô Seigneur mon Dieu. An. du Monde 2960.

25. Accomplissez donc maintenant pour jamais , ô Seigneur mon Dieu , la promesse que vous avez faite à votre serviteur , pour lui & pour sa maison , & exécutez-la selon votre parole ;

26. Afin que votre nom soit éternellement glorifié , & que l'on dise : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël. Et que la maison de votre serviteur David demeure stable devant le Seigneur.

C O M M E N T A I R E.

A FACIE POPULI TUI, QUEM REDEMISTI TIBI EX ÆGYPTO, GENTEM ET DEUM EIUS. En présence duquel vous avez fait des prodiges si terribles, pour les tirer de l'Egypte, & pour en punir le peuple, & son Dieu, les Egyptiens, & leurs Dieux, contre lesquels le Dieu d'Israël exerça sa vengeance dans l'Egypte, selon l'expression de Moïse ; (a) ou contre les Egyptiens, & contre Pharaon leur Roi ; qui est aussi nommé leur Dieu, non pas qu'ils l'adorassent, mais parce que dans le stile des Hébreux, on appelle quelquefois Dieux, *Elohim*, ceux qui sont élevez en dignité sur les peuples, & revêtus de l'autorité souveraine sur la terre. On peut aussi rapporter ces mots, *Gentem & Deum ejus*, aux Hébreux : Vous avez tiré de l'Egypte les *Israélites*, & leurs Dieux, leurs Chefs, leurs Princes : Moïse, Aaron, & les Chefs de la Nation ; ou bien, vous avez tiré les Hébreux de l'Egypte, de son peuple, & de ses Dieux ; vous l'avez arraché ce peuple choisi, du milieu de ce pays, où il étoit dans l'oppression ; vous l'avez séparé de ce peuple, qu'il commençoit à imiter : enfin vous l'avez tiré du culte des faux Dieux de l'Egypte, auquel il s'accoutumoit. (b) Enfin on peut lui donner cet autre sens, suivant l'Hébreu : (c) Qui est le peuple semblable au vôtre, que vous avez racheté de l'Egypte par tant de prodiges, pour l'établir dans votre terre, dont vous avez chassé les Nations, & leurs Dieux, en leur présence ? La construction de l'Original est un peu

(a) Num. XXXIII. 4. In Diis eorum exonerat ultionem

(b) Jo. xxiv. 14. Ezech. xvi. 26.

(c) לעשות לכם הגדולה ונוראות לארצך ספני עמך אשר פדית לך מעצרים גרים ואלהיהם

An. du
Monde
2960.

27. *Quia tu Domine exercituum Deus Israël, revelasti aurem servi tui, dicens: domum edificabo tibi: propterea invenit servus tuus cor suum, ut oraret se oratione hac.*

28. *Nunc ergo Domine Deus, tu es Deus, & verba tua erunt vera: locutus es enim ad servum tuum bona hac.*

27. Vous avez révélé à votre serviteur ; ô Seigneur des armées, ô Dieu d'Israël, que vous lui vouliez établir sa maison ; c'est pour cela que votre serviteur a trouvé son cœur pour vous adresser cette prière :

28. Mon Seigneur & mon Dieu, vous êtes Dieu ; vos paroles se trouveront véritables ; car c'est vous même qui avez fait ces promesses à votre serviteur.

COMMENTAIRE.

embarrassée ; mais le passage parallèle des Paralipomènes, (a) nous détermine à ce sens : *Quis enim est alius ; ut populus tuus Israël, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, & faceret populum sibi, & magnitudine sua atque terroribus, ejiceret Nationes à facie ejus, quem de Ægypto liberarat.* (b)

¶ 27. REVELASTI AUREM SERVI TUI. Vous avez révélé à votre serviteur. A la lettre : Vous lui avez découvert l'oreille ; comme quand on parle en secret, & à l'oreille. On a déjà vu ci-devant des exemples de cette expression. (c)

INVENIT SERVUS TUUS COR SUUM, UT ORARET. Votre serviteur a trouvé son cœur, pour vous adresser cette prière. Je me suis senti porté intérieurement, & par le mouvement de mon cœur, à venir vous faire cette prière. J'ai crû que la reconnoissance demandoit cela de moi. (d) Autrement : Je me suis senti assez de confiance, assez de hardiesse, pour oser me présenter devant vous, pour vous marquer mes ressentimens de toutes vos graces. (e) Avoir du cœur, manquer de cœur, trouver son cœur, &c. sont des expressions, qui ont entr'elles beaucoup de rapport. Le cœur marque aussi quelquefois, l'attention, l'esprit, la pensée : J'ai dit dans mon cœur, j'ai pensé. David dans les Pseaumes : (f) *Mon cœur est préparé, Seigneur, je chanterai vos louanges.* Mettre dans son cœur, réfléchir ; tout cela peut revenir à trouver son cœur ; suivre l'attrait de la grace, qui nous porte à la prière ; conserver ce don précieux ; aller répandre son cœur devant Dieu ; ne point donner ouverture aux pensées étrangères, qui pourroient nous dissiper, & nous faire perdre notre cœur.

(a) 1. Par. XVII. 21.

(b) Vide Ludovic. de Dieu hic.

(c) Vide Ruth. IV. 4. 1. Reg. XX. 2.

(d) Jun. Syr. Arab. Cornel. Vat.

(e) Menoch. Mart. Sanz.

(f) Psal. CVII. 1.

29. Incipe ergo, & benedic domui
servi tui, ut sit in sempiternum coram
te: quia tu Domine Deus locutus es,
& benedictione tua benedicesur domus
servi tui in sempiternum.

29. Commencez donc, & bénissez la
maison de votre serviteur, afin qu'elle
subsiste éternellement devant vous; par-
ce que c'est vous, ô Seigneur mon Dieu,
qui avez parlé, & qui répandrez pour
jamais votre bénédiction sur la maison de
votre serviteur.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 29. INCIPERE ERGO, ET BENEDIC. Commencez donc, &
bénissez. L'Hébreu: (a) Veüillez, & bénissez. Daignez bénir la mai-
son de votre serviteur.



CHAPITRE VIII.

Victoires de David sur les Philistins, & les Moabites, & sur
Adarezer, Roi de Syrie. Thoü, Roi d'Emath, lui envoie
son fils, pour le feliciter. Victoire contre les Iduméens. Dé-
nombrement des principaux Officiers de David.

Ÿ. 1. **F** Actum est autem post hac per-
cussit David Philisthim, &
hur il'avit eos, & tulit David frænum
tributi de manu Philisthim.

Ÿ. 1. **A** Prés cela David battit les Phi-
listins, les humilia, & affran-
chit Israël de la servitude du tribut qu'il
leur payoit.

An. des
Monde
2960.
avant J. C.
1044

COMMENTAIRE.

Ÿ. 1. **T** ULIT DAVID FRÆNUM TRIBUTI DE MANU
PHILISTHIIM. David affranchit Israël de la se-
vitude du tribut qu'il payoit aux Philistins. Quel étoit ce tribut? Quand, & par
qui avoit-il été imposé? C'est ce qu'on ignore. Il n'est pas même
probable qu'Israël ait payé tribut à ces peuples, jusqu'à ce tems, c'e-
st à dire, jusques vers la vingtième année du regne de David. Le Texte

(a) הואל ובך. אֶתְּלֵא עַם מִלְּיָהֶֿם. Comme la Vulgate, Jonath. de même.

An. du 2. *Et percussit Moab, & mensus*
 Monde *est eos funiculo, coaquans terra: men-*
 2900. *sus est autem duos funiculos, unum ad*
occidendum, & unum ad vivificandum:
factusque est Moab David serviens sub
tributo.

2. Il défit aussi les Moabites, & les
 ayant fait coucher par terre, il les fit tie-
 rer au sort, les divisa en deux parts,
 dont il destina l'une à la mort, & l'aut-
 re à la vie. Ainsi Moab fut assujetti à
 David, & lui paya tribut.

C O M M E N T A I R E.

Hébreu se prend autrement : (a) *David prit le frein d'Amma de la main des Philistins*. Ce frein d'Amma, étoit, selon quelques-uns, (b) les défilez, ou les portes de la montagne d'Amma, ou Amanus, d'où David chassa les Philistins, & leur enleva la ville de Geth. (c) dans leur pays. D'autres lisent ainsi : *Il prit Meteg-ama de la main des Philistins*. C'est le nom d'un lieu inconnu. Junius croit que c'est la montagne d'Amgar, que Pline (d) met aux environs d'Anthédon ; & de Gaza. Enfin on peut traduire : *Il prit le frein du coude de la main des Philistins*. Et je crois que saint Jérôme avoit mis *frenum cubiti*, comme a traduit Aquila, au lieu de *frenum tributi*, qui est une correction de Copiste.

Mais comme tout cela ne satisfait point, il faut chercher d'autres moyens de résoudre cette difficulté. Nous lisons dans les Paralipomènes (e) que David prit Geth & ses filles. Il y a ici une transposition d'une lettre. Au lieu de *Getim*, (f) on a lu *Meteg*. Ainsi il faut traduire : *David prit la ville de Geth, la mere, ou la métropole, de la main des Philistins*. Ce qui vaut autant que ce qu'on lit aux Paralipomènes : *Il prit Geth, & ses filles*, ou ses bourgades. Autrement, dans les nombres xxxiii. 28. on lit *Metca* ; ou *Metec*, qui est une station des Hébreux dans le désert aux environs de Geth, & d'Asmona. Metec est apparemment la même que *Meteg*. Ainsi on pourroit lire ici : *David prit Meteg, & sa mere* ; c'est-à-dire, *Meteg & Geth*, ce qui concilie les Rois, avec les Paralipomènes, qui portent, qu'il prit *Geth, & ses filles*. Ici on met qu'il prit *la fille, & la mere*, ce qui revient au même. Les Septante : (g) *Il prit la partie séparée de la main des Philistins*. Le Caldéen : (h) *Il leur ôta la commodité du ruis-*

(a) וקח דוד את סתג האמק מיד פלישתיים

(b) Gros. hic.

(c) 1. Par. xviii. 1.

(d) Plin. lib. 5. c. 13. Angar.

(e) 1. Par. xviii. 1. וקח את גת ובנותיה

(f) On a vu *Getim*, ou *Getaim*, ci-devant chap. 1v. 3.

(g) Ἐλαβε τὴν ἀποσπασμένην ἐκ χειρὸς τῶν

ἀλλοφύλων. Δγ. Τὸν χαλὸν τῆ πύλης, *Frantum cubiti*. Sy. Τὴν ἕκτατον τὸ φέρυ, *Potestatem tri-*

(h) ונסב דוד ית תיקון אמתא *Vide Setax*. *Vasab. Cornel. Glass.*

3. Et percussit David Adarezer, filium Rohob, Regem Soba, quando profectus est ut dominaretur super flumen Euphratim.

3. David alla aussi pour étendre sa domination, jusques sur l'Euphrate, & il défit Adarezer, fils de Rohob, Roi de Soba.

An. du
Monde
29604

COMMENTAIRE.

scam. Cette dernière traduction est suivie par un bon nombre d'Interprètes, quoiqu'elle soit assez incertaine & assez obscure.

¶ 2. PERCUSSIT MOAB, ET MENSUS EST EOS FUNICULO, COÆQUANS TERRÆ; MENSUS EST AUTEM DUOS FUNICULOS; UNAM AD OCCIDENDUM, ET UNUM AD VIVIFICANDUM. *Il défit les Moabites, & les ayant fait coucher par terre, il les fit tirer au sort, & les divisa en deux parts, dont il destina l'une à la mort, & l'autre à la vie.* Après avoir assujetti ce pays, il rassembla tous les captifs en un lieu, & les ayant fait coucher par terre, comme des malheureux destinez à la mort, il les partagea en deux parties, & tira au sort laquelle des deux seroit mise à mort. Celle sur qui tomba le sort malheureux, fut apparemment écrasée par des chariots, & des traînoirs, qu'on fit passer par dessus leur corps; & les autres furent réservez pour cultiver la terre, & pour payer le tribut. Cette exécution fait frémir. Mais les loix de la guerre de ce tems-là permettoit de tuer les captifs pris à la guerre, ou de les réduire en servitude, (a) qui n'étoit pas une moindre peine que la mort. (b)

Lex nulla capto parcit, aut pœnam impedit.

Il y en a (c) qui croient que David fit trois lots, ou trois parts du pays des Moabites. Il mit à mort tous ceux qu'il trouva dans deux de ces lots, & conserva ceux qui étoient dans le troisième, pour cultiver la terre. Les Septante (d) portent qu'il fit deux lots pour faire mourir, & deux pour conserver la vie; ainsi il en auroit fait périr toute la moitié. Voici l'Hébreu à la lettre: (e) *Il défit les Moabites, & il les mesura avec des cordes, les faisant abattre par terre; & il mesura deux cordes, pour faire mourir, & la plénitude d'une corde, pour faire vivre, ou pour laisser en vie.* Les Paralipomènes ne parlent point de cette exécution. Ils disent simplement que David assujettit les Moabites,

(a) Vide Grot. de jure belli & Pac. lib. 3. c. 4. art. 10.

(b) Vide Sym. Εμπροσθεν δι δύο ζωνών τις τῶ βασιλέως. Ες δὲ ἐν τῇ περὶ τούτου.

(c) Seece. Troad.

(d) 70. Εγχευον τὴν δὲ δὲ οὐρανὸν τῶν δὲ οὐρανῶν, καὶ τὴν δὲ οὐρανὸν τῶν δὲ οὐρανῶν.

(e) וַיִּדְּם אֶת מֹאָב וַיִּסְדֹּד בְּחָבֶל חֶסֶב וַיִּסְדֹּד אֶרְצָה וַיִּסְדֹּד שְׁנֵי חֲבִלִּים לַחַיִּית וְלֹא חֲבִל לַמָּוֶת

An. du
Monde
2960.

4. *Et captis David ex parte ejus mille septingentis equitibus, & viginti milibus peditum, subnervavit omnes jug les currum: dereliquit autem ex eis centum currus.*

4. David lui prit dix-sept cent chevaux, & vingt mille hommes de pied, coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, & n'en réserva que pour cent chatiots.

COMMENTAIRE.

& qu'ils lui payoient tribut. Les Rabbins (a) veulent que le motif de cette guerre ait été pour se venger de ceux de Moab, qui avoient mis à mort les parens, & les freres de David. Ce qui se dit sans la moindre apparence.

¶ 3. ADAREZER, REGEM SOBA. *Il défit Adarezer, Roi de Soba.* Il est nommé dans le Texte Hébreu (b) de cet endroit *Adadezer*; mais il porte le nom d'*Adarezer* dans les Paralipomènes (c). Son vrai nom étoit Adadezer. Le nom d'Adad étoit commun à tous les Rois de Syrie; au moins ils le faisoient entrer dans tous les noms de leurs Princes; par exemple, *Ben-adad*, dont il est parlé ci-après. Adad étoit le nom de leur principale Divinité. C'est ainsi qu'ils appelloient le Soleil. (d) Joseph rapporte un fragment de Nicolas de Damas, (e) où il racontoit la guerre dont nous parlons. Il disoit qu'Adad étoit le maître de toute la Syrie, & de Damas, excepté la Phénicie; qu'il fut attaqué par David, & qu'après plusieurs combats, ayant enfin été vaincu sur l'Euphrate, il fit paroître une valeur extraordinaire; que ses successeurs gardèrent son nom, comme les Rois d'Egypte celui de Ptolomée; qu'ils régnèrent sur la Syrie jusqu'à la quinzième génération; qu'Adad, troisième successeur de celui-ci, voulant effacer la honte de la victoire remportée par David sur son bisayeul, attaqua Samarie, & ravagea tout le pays. C'est ce dernier Adad qui fit la guerre à Achab, Roi de Samarie.

UT DOMINARETUR SUPER FLUMEN EUPHRATEM. *Pour étendre sa dénomination jusques sur l'Euphrate*, en conséquence des promesses que Dieu avoit faites à son peuple, de lui assujettir tout le pays jusqu'à l'Euphrate. (f) L'Hébreu à la lettre: (g) *Lorsqu'il alla pour faire revenir sa main sur le fleuve d'Euphrate.*

¶ 4. CAPTIS MILLE SEPTINGENTIS EQUITIBUS. *Il prit dix-sept cent chevaux*, ou dix-sept cent cavaliers. Les Septante:

(a) Vide Rab. Salom. Munß. Lyr.

(b) חדרעזר

(c) 1. Par. xviii. 3. חדרעזר

(d) Macrob. Saturn. lib. 1. c. 23.

(e) Nicolaus Damasc. lib. 4. hist. apud

Joseph. lib. 7. c. 6.

(f) Genes. xv. 18. Num. xxiv. 17.

(g) להשיב ידו In 1. Par. xviii. 3. Legitur להשיב ידו ad firmandum manum suam.

5. Venit quoque Syria Damasci, ut presidium ferret Adarezer, Regi Soba: & percussit David de Syria viginti duo millia virorum.

6. Et posuit David presidium in Syria Damasci: factaque est Syria David serviens sub tributo: servavitque Dominus David in omnibus ad quancunque profectus est.

7. Et tulit David arma aurea, quae habebant servi Adarezer, & detulit ea in Jerusalem.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarezer, Roi de Soba; & David en tua vingt-deux mille. An. du Monde 2960.

6. Il mit des garnisons dans la Syrie de Damas: la Syrie lui fut assujettie, & lui paya tribut; & le Seigneur le conserva dans toutes les guerres qu'il entreprit.

7. Il prit les armes d'or des serviteurs d'Adarezer, & les porta à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

(a) Mille chariots, & sept mille chevaux. Ce qui est conforme à ce qu'on lit dans les Paralipomènes. (b) On a tâché de concilier ces varietez ci-devant, 1. Reg. XIII. 5.

SUBNERVAVIT OMNES JUGALES CURRUUM. Il coupa les nerfs des jambes, à tous les chevaux des chariots. Dieu avoit ordonné à Josué (c) d'en user ainsi, envers les chevaux des Rois Cananéens, liguez avec Jabin, Roi d'Asor. David crut apparemment que la défense que Moïse fait aux Rois d'avoir beaucoup de chevaux, (d) devoit s'exécuter à la lettre. On ne fait s'il leur coupa les jarrets de maniere qu'ils ne fussent plus bons à aucun usage, ou s'il se contenta de les blesser en sorte que sans être propres à la guerre, on pût les employer au labourage, ou à d'autres ouvrages. S'il eût voulu les rendre absolument inutiles, il devoit les tuer plutôt que de leur couper les jarrets. Aquila (e) dit qu'il les extermina. Les Septante, qu'il leur ôta les forces; Symmaque, qu'il leur coupa les jarrets.

¶ 5. VENIT SYRIA DAMASCI, UT PRÆSIDIUM FERRET ADAREZER. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarezer. On a pû remarquer dans le récit de Nicolas de Damas, que le pays de Damas obéissoit à Adarezer. Ce pays avoit apparemment un Prince particulier, tributaire d'Adarezer, & qui lui envoya du secours. David battit séparément Adarezer, & le secours qui lui étoit venu de Damas.

¶ 7. ARMA AUREA. Les armes d'or. Il traduit les mêmes ter-

(a) Ἰλία ἄρματα, καὶ ἑπτὰ χίλιαι ἵπποι.

(b) 1. Par. XVII. 4.

(c) Josue XI. 6. Equos eorum subnervabis, & eorum igne combures.

(d) Dent. XVII. 16.

(e) ἡρῶν Αἰ. Ἐξόρῃσι. Sym. Ἐξόρῃσι. πρὸς 70. Παρίλυσι.

An. du
Monde
2960.

8. Et de Bete & de Beroth, civitatibus Adarezer, tulit Rex David as multum nimis.

9. Audivit autem Thoü, Rex Emath, quòd percussisset David omne robur Adarezer,

10. Et misit Thoü Joram, filium suum ad Regem David, ut saluaret eum congratulans, & gratias ageret, eò quòd expugnasset Adarezer, & percussisset eum. Hostis quippè erat Thoü Adarezer, & in manu ejus erant vasa aurea, & vasa argentea, & vasa ærea,

11. Qua & ipsa sanctificavit Rex David Domino cum argento & auro, que sanctificaverat de universis gentibus quas subegerat;

8. Il enleva encore une prodigieuse quantité d'airain des villes de Beté & de Béroth, qui appartenoient à Adarézer.

9. Thoü, Roi d'Emath, ayant appris que David avoit défait toutes les troupes d'Adarézer,

10. Envoya Joram, son fils, lui faire compliment, pour lui témoigner sa joye, & lui rendre graces de ce qu'il avoit vaincu Adarézer, & avoit taillé son armée en pièces. Car Thoü étoit ennemi d'Adarézer. Joram apporta avec lui des vases d'or, d'argent, & d'airain,

11. Que le Roi David consacra au Seigneur, avec ce qu'il lui avoit déjà consacré d'argent & d'or pris sur toutes les Nations, qu'il s'étoit assujetties;

COMMENTAIRE.

mes Hébreux (a) par *Des carquois d'or*, dans les Paralipomènes. (b) Les Septante : (c) *Des brasserelets d'or*. Le Syriaque : *Des carquois d'or*. L'Arabe : *Des baudriers d'or*. Le Caldéen : *Des boucliers d'or*. Aquila : *Des coliers d'or*. Un autre Interprète : *Des armes d'or*.

ÿ. 8. BETH ET BERTH. La première est peut-être la ville de Bathæ, ou Bathnæ, dans la Syrie, entre Berzé & Jerapolis, à vingt-un mille de celle ci, suivant l'Itinéraire d'Antonin. Beroth, est apparemment Beroé de Syrie, entre les villes de Cyre, & de Calcide, à dix-huit mille de cette dernière. (d) Plin (e) la met entre Arethuse & Epiphanie.

ÿ. 9. THOU, REX EMATH, Thoü, Roi d'Emath. On a dit ailleurs qu'Emath de Syrie étoit la fameuse ville d'Emese, sur l'Oronte, dans la Syrie. Le Roi de Thoü avoit pour voisin, & pour ennemi, Adarezer, Prince ambitieux, qui vouloit dominer sur toute la Syrie. David ayant réduit Adarezer à lui payer le tribut, Thoü délivré de la crainte d'un si dangereux ennemi, envoie son fils à David avec des présens, pour le féliciter de ses conquêtes, & pour lui demander son amitié, & sa protection.

(a) שלשי הוזב

(b) 1. Par. XVIII. 7.

(c) Χλιδάων χρυσῆς Αἰ. Κλειὺς χρυσῆς. Alius. ὀπλα ἔχρησθαι, &c.

(d) Voyez l'Itinéraire d'Antonin, & Strabon l. 16.

(e) Plin. lib. 5. c. 23. Vide & Strabon. lib. 16.

12. De Syria, & Moab, & filiis Ammon, & Philisthim, & Amalec, & de manubiis Adaræzer filii Rohob Regis Soba.

13. Fecit quoque sibi David nomen, cum reverteretur captâ Syriâ in vallâ Salinarum, cæsis decem & octo millibus.

12. Sur la Syrie, sur Moab, sur les Ammonites, sur les Philistins, sur Amalec, avec les dépouilles d'Adaræzer, fils de Rohob, & Roi de Soba.

13. David s'acquit aussi un grand nom dans la vallée des Salines, où il tailla en pièces dix-huit mille hommes, lorsqu'il retournoit après avoir pris la Syrie.

An. du
Monde
2960.

COMMENTAIRE.

ψ. 10. JORAM. Autrement Hadoram. 1. Par. XVIII. 10.

ψ. 11. QUÆ SANCTIFICAVIT REX DAVID. *Que David consacra au Seigneur.* Les conquérans consacroient ordinairement au Seigneur une partie de leurs dépouilles. On ne vit jamais de Prince plus religieux sur cela que David. Nous lisons dans les Paralipomènes, (a) qu'il y avoit un Officier exprès sur les trésors consacrez au Seigneur, & que David, les Princes des tribus, les Chefs, & les Officiers de ses armées, y avoient mis plusieurs riches dépouilles prises sur l'ennemi. On y remarquoit aussi des présens, qui avoient été consacrez par le Prophète Samuël, par Saül, par Abner, & par Joab.

ψ. 13. FECIT QUOQUE SIBI DAVID NOMEN, CUM REVERTERETUR CAPTA SYRIA, IN VALLE SALINARUM, CÆSIS DECEM ET OCTO MILLIBUS. *David s'acquit aussi un grand nom dans la vallée des Salines, où il tailla en pièces dix-huit mille hommes, lorsqu'il retournoit, après avoir pris la Syrie.* Les Septante ont lu ici l'Idumée, au lieu de la Syrie. Le ψ. suivant confirme cette manière de lire, puisqu'il y est dit que David mit garnison dans l'Idumée, & que tout le pays lui fut assujetti. Dans les Paralipomènes, où cette histoire est racontée, il n'est parlé que de l'Idumée. Le titre du Pseaume 59. lit de même. Il y a dans le Texte Hébreu plusieurs exemples, où l'on a mis *Aram* la Syrie, pour *Edom* l'Idumée. Les lettres qui composent ces deux noms, ont une très-grande ressemblance entr'elles dans l'Original.

La vallée des Salines est, dit-on, à l'extrémité méridionale de la mer morte. On lui donne ce nom, à cause du sel de nitre qui y étoit, ou peut-être à cause du bitume qu'on en tiroit; ou enfin, à cause du voisinage de la mer morte, qui est appelée par les Hébreux *la mer de sel*, de même que cette vallée, (b) *la vallée du sel*. Mais comme:

(a) Voyez la Relation de Palmyre, insérée dans le Voyage de le Bruin, p. 343.

(b) 1. Par. XXVI. 16. 27.

An. du Monde 2960. 14. *Et posuit in Idumæa custodes, statuitque presidium : & facta est in v. r. sa Idumæa serviens David, & servavit Dominus David in omnibus ad quacumque profectus est.*

15. *Et regnavit David super omnem Israël : faciebat quoque David iudicium & iustitiam omni populo suo.*

14. Il mit de plus des Officiers & des garnisons dans l'Idumée; & toute l'Idumée lui fut assujettie. Le Seigneur le conserva dans toutes les entreprises auxquelles il s'engagea.

15. David regna donc sur tout Israël; il exerçoit les jugemens, & rendoit la justice à tout son peuple.

COMMENTAIRE.

nous avons déjà remarqué ailleurs que l'Idumée que David conquit au retour de son expedition contre la Syrie, devoit à être l'orient de la terre sainte. Nous devons aussi chercher la vallée des Salines dans le même pays. Nous trouvons (a) dans la Palmyrene, qui est dans la Syrie de Soba, environ à une lieue de la ville de Palmyre, ou Thadmor, vers le midi, en tirant vers l'Idumée, une grande plaine de sel, d'où on tire beaucoup de sel pour toute la Syrie. C'est apparemment dans cette plaine que David défit les Iduméens, qui étoient venus à sa rencontre comme il retournoit de la guerre contre les Syriens. Cette vallée est environ à deux journées de Bozra capitale de l'Idumée orientale. C'étoit le chemin de David en retournant de la Syrie de Soba à Jérusalem. La défaite dont il est parlé ici, se fit par l'armée de David, commandée par Abisaï, qui tua dix-huit mille Iduméens (b) dans la vallée des Salines. Si l'on reçoit comme véritable le titre du Psaume 59. il faut dire que Joab en tua douze mille; & par conséquent, qu'Abisaï n'en auroit tué que six mille. Mais rien ne nous oblige à nous en tenir à ce titre du Psaume, qui n'est point confirmé par l'Ecriture; à moins qu'on ne veuille distinguer ceux qui furent défaits par Abisaï, en bataille rangée, au nombre de dix-huit mille, d'avec ceux que Joab fit mourir quelques mois après, lorsqu'il alla en Idumée, pour enterrer les morts. Voyez 3. Reg. xi.

15. Il paroît que David étoit en personne à la première expedition. *ψ. 14. MISIT IN IDUMÆA CUSTODES. Il mit des Officiers dans l'Idumée, pour gouverner en son nom. Il y envoya des Intendants, pour y administrer la justice. Après la défaite de dix-huit mille hommes, dont on vient de parler, Joab alla dans ce pays; & y mit à mort tout ce qu'il put attraper d'Iduméens, pendant six mois qu'il y demeura. (c)*

(a) גא מלח

(b) 1. Par. XVIII. 12.

(c) 3. Reg. xi. 15. Et occidisset omne masculinum in Idumæa.

culinum in Idumæa, sex enim interfecit ibi mortuus est Joab, & omnis Israël, donec interimeret omne masculinum in Idumæa.

16. Joab autem filius Sarvia erat super exercitum: porro Josaphat filius Achilud erat à commentariis.

16. Joab, fils de Sarvia, étoit Général de ses armées, & Josaphat, fils d'Achilud, avoit la charge des Requête's.

An. du
Monde
2960.

COMMENTAIRE.

Y. 15. FACIEBAT DAVID IUDICIUM ET JUSTITIAM OMNI POPULO SUO. *David rendoit la justice à tout son peuple.* C'est une des plus importantes charges des Rois de juger les peuples. Ils les jugeoient autrefois par eux-mêmes; d'où vient que les Anciens donnoient pour Juges aux enfers Kadamanthe, Minos, & Æacus, tous trois Rois de Crète.

Y. 16. JOAB, FILIUS SARVIAE, ERAT SUPER EXERCITUM. *Joab, fils de Servia, étoit Général des ses armées.* Joab étoit proche parent de David, puisqu'il étoit fils de Sarvia, sa sœur. (a) C'étoit un esprit ambitieux, vindicatif, hardi, habile courtisan, bon guerrier, qui donnoit tout à la force, & aux armes, sans se mettre beaucoup en peine de la justice, & de l'honneur; assez semblable à Achilles par ses bonnes, comme par ses mauvaises qualitez. (b)

Jura negat sibi nata, nihil non arrogat armis.

David lui avoit de très-grandes obligations. On peut dire qu'il avoit contribué plus que personne à le mettre, & à le conserver sur le trône. Mais ce Prince ne pouvoit souffrir sa hauteur, & sa dureté. (c) L'empire qu'il s'étoit acquis parmi les troupes, le rendoit redoutable au Roi même. Il avoit le commandement général des armées de Juda, dès le tems que David regnoit à Hébron, & il mérita d'être confirmé dans cet emploi, & dans le commandement de toute l'armée d'Israël, par la valeur qu'il fit paroître, en montant le premier à l'assaut sur les murs de Jérusalem, (d) lorsque David en fit le siège au commencement de son regne.

JOSAPHAT A COMMENTARIIS. *Josaphat avoit la charge des requêtes.* Il les recevoit, & les présentait au Roi. L'Hébreu à la lettre: (e) *Celui qui fait souvenir, ou celui qui tient les mémoires, qui dresse les comptes, ou les registres, ou qui écrit les mémoires journaliers du Roi.* Dans Esther, (f) & dans Esdras, les livres journaliers, où l'on écrivoit de jour en jour ce qui arrivoit de mémora-

(a) 1. Par. 11. 15.

(b) Horat. Vide Grot. in 2. Reg. 11. 13.

(c) 2. Reg. 111. 39. Viri isti filii Sarvia duri sunt mihi.

(d) 2. Reg. 7. 8. & 1. Par. 21. 6.

(e) מוכיד אג. O' αναμνησκων. Sym E' τῶν πραγμάτων. 70. O' int' ἡλ' ἀπομνημονεύων.

(f) 1. Esdr. 10. 15. כספר דברניא & vi. 2. ספר זכרון דבריהם.

An. du
Monde
2960.

17. Et Sadoc filius Achitob, & Achimelech filius Abiathar, erant Sacerdotes: & Saraias, scriba.

17. Sadoc, fils d'Achitob, & Achimelech, fils d'Abiathar, étoient grand Prêtres; Saraias étoit Secrétaire.

COMMENTAIRE.

ble à la Cour des Rois de Perse, s'appelle d'un nom, qui dérive de la même racine que *Maskir*, que nous lisons ici. Les Rois de Perse (a) avoient comme les Rois de Juda, un Secrétaire, *Scriba*, & un historien, ou un écrivain, qui écrivoit chaque jour ce qui arrivoit; *A Commentariis*. Leur crédit, & leur autorité étoient grandes dans la Cour de ces Princes. Ezéchias députe vers Rapsaces *Sobna* le Secrétaire, & *Joabé* à *Commentariis*. (b) On a parlé ailleurs des Secrétaires. (c)

§. 17. SADO C, FILIUS ACHITOB, ET ACHIMELECH, FILIUS ABIATHAR, SACERDOTES. *Sadoc, fils d'Achitob, & Achimelech, fils d'Abiathar, étoient grands-Prêtres*. L'écriture ne nous apprend point pour quelle raison on créa deux grands-Prêtres à la fois dans Israël: mais il y a assez d'apparence que Saül, en haine de la famille d'Ichamar, dont il avoit fait mourir les Prêtres, (d) donna le sacerdoce à Sadoc, qui étoit de la famille d'Eléazar, (e) pendant que David reconnut pour légitime successeur d'Achimelech, son fils Abiathar, qui s'étoit retiré auprès de lui. Pendant les regnes de Saül, & d'Isboseth, & celui de David à Hébron, les deux grands-Prêtres furent reconnus, & firent leurs fonctions séparément, chacun dans le pays qui obéissoit au Prince auquel ils étoient attachés. Mais lorsque David fut seul reconnu Roi de tout Israël, Sadoc & Abiathar conservèrent leur dignité, demeurèrent dans leur rang, & firent leurs fonctions, Abiathar à Jérusalem, & Sadoc à Gabaon. (f) Ce qui dura jusqu'à la fin du regne de David. Alors Abiathar s'étant attaché au parti d'Adonias, contre Salomon, il fut disgracié, & Sadoc fut seul reconnu grand-Prêtre sous le regne de Salomon. Ainsi fut accomplie la prophétie (g) de Samuël au grand-Prêtre Héli, qui portoit que le sacerdoce sortiroit de sa famille; & en même tems la prédiction faite autrefois à Phinéas (h) de la perpétuité de cette dignité dans sa maison.

(a) Vide Joseph. lib. xi. Antiq. c. 2. Vide Briffer, de Reg. Persar. lib. 3.

(b) 4. Reg. xviii. 18.

(c) Judic. 5. 14.

(d) 1. Reg. xxi. 16.

(e) 1. Par. vi. 50.

(f) Vide 1. Par. xvi. 39. Sadoc autem Sa-

cerdotem; & fratres ejus Sacerdotes, coram Tabernaculo Domini in excelso quod erat in Gabaon.

(g) 1. Reg. ii. 35. 36.

(h) Num. xxv. 13. Erit tam ipsi (Phineas) quam semini ejus, pactum Sacerdotii sempiternum.

18. *Banaias au em filius Joada, super Cerethi & Pelethi: filii autem David Sacerdotes erant.*

18. Banaias, fils de Joïada, commandoit les Céréthiens, & les Péléthiens; & les enfans de David étoient Prêtres.

An. du
Monde
2960.

COMMENTAIRE.

Achimelech fils d'Abiathar marqué ici & aux Paralipomènes, lib. I. c. XVIII. 16. est le même qu'Abiathar fils d'Achimelech. (a) Ces deux grands-Prêtres avoient les mêmes noms, & s'appelloient tous deux indifféremment Achimelech ou Abiathar.

Y. 18. BANAIAS SUPER CERETHI ET PELETHI. *Banaias commandoit les Céréthiens & les Péléthiens.* C'étoient les soldats de la garde ordinaire de David. Les Céréthiens & les Péléthiens étoient Philistins d'origine & de naissance; (b) ils s'étoient attachez à David, dans le tems qu'il fut à la Cour d'Achis Roi de Geth, & ils lui avoient toujours été très-fidèles. On voit des Céréthiens & des Péléthiens sous le regne de Joas (c) dans le texte de la Vulgate, mais l'Hébreu n'en parle point. David sur la fin de son regne avoit des troupes choisies de tout Israël, dont il est parlé dans les Paralipomènes. (d)

FILII AUTEM DAVID SACERDOTES ERANT. *Et les enfans de David étoient Prêtres.* On ne peut pas prendre ici le nom de Prêtre dans la rigueur de sa signification. On sait que la Prêtrise étoit attachée à la seule famille d'Aaron; ainsi les fils de David ne pouvoient être Prêtres à proprement parler. Mais le nom Hébreu (e) qui marque un Prêtre, signifie aussi un Prince, & c'est en ce sens que le prennent ordinairement les Interprètes. (f) Les Septante: (g) *Ils étoient maîtres de la Cour*, ou les premiers de la Cour, les premiers officiers du Prince dans la Cour, les Rabbins veulent qu'Absalom ne se soit porté à la révolte contre son pere, que parce qu'il ne lui avoit point donné la même dignité qu'à ses freres. L'Auteur des Paralipomènes nous explique ce que veut dire ici le nom de Prêtre. (h) *Ils étoient les premiers à la main du Roi*, les premiers employez à exécuter ses commandemens. Le Roi les tenoit auprès de sa personne, & leur donnoit des occupations conformes à leurs dispo-

(a) 1. Reg. XXI. 2. & XXII. 20. & 3. 1. Reg. IV. 4.

(b) 2. Reg. XV. 18. *Legiones Cerethi, & Pelethi omnes Gethai, pugnatore validi, qui sum secuti fuerant de Geth.*

(c) 4. Reg. XI. 19.

(d) 1. Par. XXVII.

(e) וְכֹהֲנֵי דָוִד כְּהֵנִים Vide 3. Reg. IV. 5. &

1. Par. XXVII. 5.

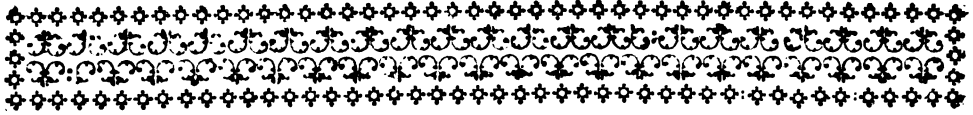
(f) Jonath. Syr. Arab. Kimchi.

(g) Ὑιοὶ Δαυὶδ αὐτοκρατοῦ ἦσαν. Sym. Ἐκκολλήσεις. Vacantes.

(h) 1. Par. XXVIII. 17. וְהָיוּ לְהַלֵּךְ הַמֶּלֶךְ

An. du
Monde
2960.

sitions, & à leurs talents. Quelques-uns (a) traduisent : *Ils étoient comme des Prêtres*, honorez du peuple, & occupez auprès du Roi, comme les Prêtres le font dans le Temple. Bertram (b) croit qu'ils étoient ses Ambassadeurs, ou ses Ministres, *legatos in exequendis mandatis*, & qu'après la révolte d'Absalom, David retira ses fils de cet emploi, & leur substitua Ira Jaraïte. (c)



CHAPITRE IX.

David traite avec bonté Miphiboseth fils de Jonathas. Il lui fait rendre tous les biens qui avoient été à Saül; il ordonne à Siba de faire valoir ses biens, & lui donne sa table pour toujours.

Vers le
commence-
ment du
regne de
David,
l'année
n'est pas
certaine.

¶ 1. *ET* dixit David: Putasne est aliquis qui remanserit de domo Saül, ut faciam cum eo misericordiam propter Jonathan?

2. *Erat autem de domo Saül, servus nomine Siba: quem cum vocasset Rex ad se, dixit ei: Tunc es Siba? Et ille respondit: Ego sum servus tuus.*

¶ 1. *E*T David dit un jour : N'est-il point resté quelqu'un de la maison de Saül, à qui je puisse faire du bien, à cause de Jonathas ?

2. Or il y avoit un serviteur de la maison de Saül, qui s'appelloit Siba. Et le Roi l'ayant fait venir, lui dit : Eres-vous Siba ? Il lui répondit : Je le suis, pour vous obéir.

COMMENTAIRE.

¶ 2. *E*RAT DE DOMO SAUL SERVUS NOMINE SIBA. Il y avoit un serviteur de la maison de Saül, qui s'appelloit Siba. Les Auteurs Juifs suivis de plusieurs Interprètes, (d) croient que Siba étoit un esclave Cananéen, parce qu'il n'avoit point été mis en liberté après la mort de Saül. Mais cette preuve est foible : car, 1°. il n'y a aucune Loi dans Moïse, qui donne la liberté à l'esclave Hébreu après la mort de son maître ; il est très probable au con-

(a) *Sinif.*

(b) *Bertram. de Rep. Jud. c. 10.*

(c) *2. Reg. xx. 16.*

(d) *Jonat. Vat. Toft. Menoc.*

3. *Et ait Rex : Numquid superest aliquis de domo Saül , ut faciam eum eo misericordiam Dei ? Dixitque Siba Regi : Superest filius Jonathas , debilis pedibus.*

4. *Ubi , inquit , est ? Et Siba ad Regem : Ecce , ait , in domo Machir filii Ammiel in Lodabar.*

5. *Misit ergo Rex David , & tulit eum de domo Machir filii Ammiel de Lodabar.*

3. Le Roi lui dit : Est-il resté quelqu'un de la maison de Saül que je puisse combler de graces ? Siba dit au Roi : Il reste encore un fils de Jonathas , qui est incommodé des jambes.

4. Où est-il , dit David ? Il est , dit Siba , à Lodabar , dans la maison de Machir , fils d'Ammiel.

5. Le Roi David envoya donc des gens , & le fit venir de Lodabar , de la maison de Machir , fils d'Ammiel.

COMMENTAIRE.

traire que les esclaves faisoient partie de la succession des enfans. 2°. Les esclaves pouvoient ne pas user du privilège de la Loi , qui leur donnoit la liberté de l'année Sabbatique ; & pourquoi n'auroient-ils pas pû en faire de même à la mort de leur maître , quand la coutume leur auroit alors accordé la liberté , ce qui est très-incertain ? Il est assez ordinaire aux Rabbins de faire des Loix de leur caprice , & ensuite de faire violence à l'Écriture , pour l'accommoder à leurs Loix prétendues.

Siba devoit être un esclave Hébreu appartenant à Saül , mais d'un rang distingué & élevé parmi ses conserviteurs ; il tenoit apparemment dans la famille de Saül , la même place qu'Eliezer dans la maison d'Abraham , (a) & que Joseph dans celle de Putiphar. (b) Enfin il étoit comme ces dispensateurs , & ces œconomes des maisons de campagne des Grands chez les Romains , *villici* , dont nous parlent les Auteurs qui ont écrit de l'agriculture. Ces serviteurs avoient une grande autorité dans la maison de leurs maîtres , sur leurs biens , & sur les esclaves dont leur maître leur avoit confié la conduite. Siba dont nous parlons , avoit quinze fils & vingt esclaves , (c) qui étoient à son maître , mais dont il avoit la conduite ; en un mot , il étoit comme ce serviteur dont parle JESUS-CHRIST , que son maître avoit établi sur sa famille , pour distribuer à ses conserviteurs la mesure de froment qu'on avoit coutume de donner aux esclaves. (d)

¶ 4. IN DOMO MACHIR.... IN LODABAR. *A Lodabar dans la maison de Machir.* On croit que Lodabar , ou Ladabar est au-delà du Jourdain , dans le pays que le fameux Machir posséda.

(a) Genes. XXIV. 2.

(b) Genes. XXXIX. 4.

(c) 1°. 10.

(d) Luc. XII. 42.

6. *Cum autem venisset Miphiboseh filius Jonatha filii Saul ad David, corruit in faciem suam & adoravit. Dixitque David : Miphiboseh ? Qui respondit : Adsum servus tuus.*

7. *Et ait ei David : Ne timeas, quia faciens faciam in te misericordiam, propter Jonathan patrem tuum : & restituiam tibi omnes agros Saul patris tui, & tu comedes panem in mensa mea semper.*

8. *Qui adorans eum, dixit : Quis ego sum servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem me ?*

6. Miphiboseh, fils de Jonathas, fils de Saül, étant venu devant David, lui fit une profonde révérence, en se prosternant en terre. David lui dit : Miphiboseh ? Il lui répondit : Me voici pour vous obéir.

7. David lui dit : Ne craignez point, parce que je suis résolu de vous traiter avec toute sorte d'affection, à cause de Jonathas votre pere. Je vous rendrai toutes les terres de Saül votre ayeul, & vous mangerez toujours à ma table.

8. Miphiboseh se prosternant devant lui, lui dit : Qui suis-je moi votre serviteur, pour avoir mérité que vous regardiez un chien mort tel que je suis ?

COMMENTAIRE.

Mais on ne fait pas au juste la situation, & ce n'est qu'au hazard que les Cartes la marquent. (a) On ne doit pas attendre non plus qu'on découvre la raison pourquoi Miphiboseh s'étoit retiré dans la maison de Machir fils d'Ammiel ; d'ailleurs ce sont des particularitez dont il nous importe assez peu d'être informez.

¶ 7. *RESTITUAM TIBI OMNES AGROS SAUL PATRIS TUI.* Je vous rendrai toutes les terres de Saül votre ayeul. On croit (b) que tous les biens qui avoient été à Saül, furent confisquez au profit du Roi, (c) à cause de la rébellion d'Isboseth ; Siba étoit donc à David, & ce Prince le rend à Miphiboseh, avec tout ce qu'il tenoit de l'ancien patrimoine de Saül. (d)

COMEDES PANEM IN MENSA MEA. Vous mangerez toujours à ma table. C'étoit le plus grand honneur qu'un sujet pût recevoir de son Prince ; JESUS-CHRIST pour marquer à ses disciples la gloire qu'il leur destine, dit qu'il leur prépare le Royaume que son Pere lui a préparé à lui-même, & qu'il les fera manger à sa table dans son Royaume. (e) Les Romains avoient une maniere d'affranchir leurs esclaves, en les faisant manger à leur table ; cela s'appelloit *manumisso per mensam*. (f)

(a) Vide Benfer. Onomast. in Lodabar.

(b) Vatt. Gen. Menoch. Tyr.

(c) Vide 2. Reg. XII. 8. Dedi tibi domum Domini tui, & uxores Domini tui in sinu tuo, &c.

(d) Voyez ci-après §. 11. & 2. Reg. XII. 28.

(e) Luc. XXII. 30.

(f) Instit. 1. tit. 5. Theophil. Antecessor.

9. Vocavit itaque Rex Sibam puerum Saül, & dixit ei: Omnia quaecumque fuerunt Saül, & universam domum ejus, dedi filio Domini tui.

10. Operare igitur ei terram, tu fili tui, & servi tui: & inferes filio Domini tui cibos ut alatur: Miphiboseth autem filius Domini tui comedet semper panem super mensam meam. Erant autem Siba quindecim filii, & viginti servi.

11. Dixitque Siba ad Regem: sicut jussisti Domine mi Rex servo tuo, sic faciet servus tuus: & Miphiboseth comedet super mensam meam, quasi unus de filiis Regis.

12. Habebat autem Miphiboseth filium parvulum nomine Micha: omnis verò cognatio domus Siba serviebat Miphiboseth.

9. Le Roi fit donc venir Siba, serviteur de Saül, & lui dit: J'ai donné au fils de votre maître tout ce qui étoit à Saül, & toute sa maison.

10. Faites donc valoir ses terres pour lui, vous & vos fils, & vos serviteurs; afin que le fils de votre maître ait de quoi subsister: mais Miphiboseth, fils de votre maître mangera toujours à ma table. Or Siba avoit quinze fils, & vingt serviteurs.

11. Et il dit au Roi: Monseigneur & mon Roi, votre serviteur fera comme vous lui avez commandé. Et Miphiboseth mangera à ma table comme l'un des enfans du Roi.

12. Or Miphiboseth avoit un fils encore enfant, appelé Micha. Toute la famille de Siba servoit Miphiboseth.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 9. OMNIA QUÆ FUERUNT SAUL, DEDI FILIO DOMINI TUI. J'ai donné au fils de votre maître, tout ce qui étoit à Saül. J'ai rendu à Miphiboseth tout son patrimoine. Ou, selon d'autres: J'ai donné à Micha fils de Miphiboseth, tout ce qui étoit à Saül; (a) & quant à Miphiboseth, je lui donne ma table. Mais le premier sens me paroît meilleur.

Ÿ. 10. INFERES FILIO DOMINI TUI CIBOS UT ALATUR. Afin que le fils de votre maître ait de quoi se nourrir. Ayez soin de nourrir Micha fils de Miphiboseth du revenu des terres que j'ai rendûes à son pere, ou que je lui ai rendûes à lui-même. Il semble que Siba ne comprit point bien l'intention du Roi, & qu'il crut qu'il lui ordonnoit de nourrir & Miphiboseth & Micha, comme s'ils eussent mangé à la table du Roi.

Ÿ. 11. MIPHIBOSETH COMEDET SUPER MENSAM MEAM QUASI UNUS DE FILIIS REGIS. Miphiboseth mangera à ma table comme l'un des fils du Roi. Ce n'est pas ce que David avoit dit: mais Siba par respect, & comme pour épargner au Roi la peine de faire venir Miphiboseth dans son Palais, lui dit qu'il en

(a) Munst. Vat. Tun. Sanct.

13. Porro Miphiboseth habitabat in Jerusalem: quia de mensa Regis jugiter vescabatur: & erat claudus utroque pede.

13. Miphiboseth demouroit à Jérusalem, parce qu'il mangeoit toujours à la table du Roi: & il étoit boiteux des deux jambes.

COMMENTAIRE.

aura soin dans sa maison, comme s'il étoit le fils du Roi. Ou bien: Si Miphiboseth veut manger dans sa maison, il y sera traité comme un fils de Roi. Non seulement je nourrirai Micha, comme vous me l'ordonnez; mais même je traiterai Miphiboseth comme le mérite sa condition. Les Septante: (b) *Miphiboseth mangeoit sur la table du Roi, comme un des fils du Roi.* Le Syriaque & l'Arabe lisent de même.

(a) Καὶ Μιφιβοσθε ἤσθιον ἐπὶ τῆς τραπέζης | ont lû שֶׁלֹחַן, la table, la table du Roi, au David, καὶ οὕτως ἐστὶν ὡς ἐπὶ τῇ βασιλείᾳ, Ils | lieu de שֶׁלֹחַן, ma table.





CHAPITRE X.

David envoie des Ambassadeurs au Roi des Ammonites, pour le consoler de la mort de son pere. Le Roi des Ammonites fait outrage à ces Ambassadeurs, & leur coupe la moitié de la barbe, & de leurs habits. David lui déclare la guerre, & le défait, lui & les troupes étrangères qu'il avoit appellées à son secours.

¶ 1. **F** *Actum est autem post hac, ut moreretur Rex filiorum Ammon, & regnavit Hanon filius ejus pro eo.*

2. *Dixitque David : faciam misericordiam cum Hanon filio Naas, sicut fecit pater ejus mecum misericordiam. Misit ergo David, consolans eum per servos suos super patris interitu : Cum autem venissent servi David in terram filiorum Ammon,*

¶ 1. **I** L arriva que quelque-tems après le Roi des Ammonites vint à mourir ; & Hanon son fils regna en sa place.

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection envers Hanon fils de Naas, comme son pere m'en a témoigné. Il lui envoya donc des Ambassadeurs pour le consoler de la mort de son pere. Mais lorsqu'ils furent arrivez sur les terres des Ammonites,

An. d'r
Monde
2967.
avant J.C.
1037.

COMMENTAIRE.

¶ 2. **F** *ACIAM MISERICORDIAM CUM HANON FILIO NAAS, SICUT FECIT PATER EJUS MISERICORDIAM MECUM.* Je témoignerai de l'affection à Hanon fils de Naas, comme son pere m'en a témoigné. Il y a assez d'apparence que ce Naas est le même contre qui Saül fit la guerre, pour délivrer Jabès de Galaad. (a) David au sortir de Geth, où sa vie avoit été si fort exposée, se retira chez le Roi de Moab ; (b) & comme Naas Roi des Ammonites étoit voisin, & ennemi de Saül, on croit qu'en haine du Roi d'Israël, il fit du bien, & traita favorablement David, pendant le tems qu'il demeura dans ce pays.

(a) 1. Reg. XI, 1-14

(b) 1. Reg. XXII, 3.

3. Les Grands du pays dirent à Hanon leur maître: Croyez-vous que ce soit pour honorer vôtre pere & pour vous consoler, que David vous ait envoyé *ici* des Ambassadeurs? Et ne voyez vous pas qu'il *ne* l'a fait *que* pour reconnoître la ville, pour y remarquer toutes choses, & pour la détruire *un jour*?

4. Hanon fit donc prendre les serviteurs de David, leur fit raser la moitié de la barbe, & leur fit couper la moitié de leurs habits, jusqu'au haut des cuisses, & les renvoya.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 4. RASIT DIMIDIAM PARTEM BARBÆ EORUM ,
ET PRÆCIDIT VESTES EORUM MEDIAS USQUE AD
NATES. *Il leur fit raser la moitié de la barbe , & leur fit couper la moitié*
de leurs habits. Les Israélites portoient ordinairement les habits
 longs; ils ne se coupoient la barbe que dans le deuil, & ils déchiroient
 leurs habits dans la même circonstance. Ainsi il semble que les Am-
 monites pour faire insulte aux Ambassadeurs de David , aient vou-
 lu leur faire porter malgré eux le deuil du Roi Naas, sur la mort du-
 quel ils étoient venus faire des complimens de condoléance à son
 fils , & à son successeur. Les Moabites & les Ammonites dans leur
 deuil étoient dans les mêmes usages pour se raser la barbe , que les
 Hébreux. (a) Hérodote (b) raconte qu'un Egyptien ayant enyvré
 quelques soldats , qui gardoient le corps de son frere attaché à une
 potence , leur coupa la moitié de la barbe , comme pour leur in-
 sulter , & enleva le corps de son frere. Et Plutarque (c) dit que par-
 mi les Lacédémoniens , quiconque est convaincu de quelque lâcheté
 dans la guerre , est obligé de porter comme une marque ignominieu-
 se , une partie de la moustache d'en-haut rasée , & l'autre entière. On
 fait l'attachement de certains peuples à leur barbe , & quel outrage
 ce seroit pour eux , de la leur avoir coupée. Parmi les Arabes , c'est
 une aussi grande infamie de couper la barbe à quelqu'un , que parmi
 nous de donner le fouet ou la fleur de lys. Il y a parmi eux beaucoup
 de gens qui préféreroient la mort à ce genre de supplice. Quand une

(b) Herodotus. lib. 2. c. 121. Καὶ τὴν φυλά-
κην ἐπὶ λύμῃ πάντων ξυρῆσιν ὡς διεξίης παρήϊδας.

(c) Plutarch. in Agesil. Ευρώπης μέρος τῆς
ᾗτις, μέρος δὲ τριῶν.

Ann. du
Monde
2967.

7. *Quod cum audisset David, misit Joab & omnem exercitum bellatorum.*
8. *Egressi sunt ergo filii Ammon, & direxerunt aciem ante ipsum introitum porta: Syrus autem Soba, & Rohob, & Istob, & Maacha scorsum erant in campo.*

7. David en ayant été averti envoya contr'eux Joab avec toutes ses troupes.
8. Les Ammonites s'étant mis en campagne, rangèrent leur armée en bataille à l'entrée de la porte de la ville, & les Syriens de Soba, & de Rohob, d'Istob, & de Maacha étoient dans un corps séparé dans la plaine.

COMMENTAIRE.

Roob, & les Syriens de Soba. Les premiers avoient pour leur capitale Roob, située à l'extrémité de la vallée, entre le Liban & l'Antiliban. Les Syriens de Soba sont sujets d'Adarézér, dont on a parlé ci-devant au chap. VIII. §. 3.

MAACHA. Le pays de Maacha étoit aux environs du mont Hermon au-delà du Jourdain, dans la Trachonite.

HISTOB. On connoît le pays de Tob dans les montagnes de Galaad, où Jephthé se retira; (a) ce pays est appelé Tubin dans les Maccabées. (b) *Is-tob* (c) à la lettre, signifie *un homme beau*, ou bon; ou l'homme; le maître de Tob; le petit Prince qui gouvernoit ce pays.

§. 7. **DAVID MISIT JOAB, ET OMNEM EXERCITUM.** David envoya contr'eux Joab, & toutes ses troupes. L'outrage fait aux Ambassadeurs de David, étoit une raison légitime de faire la guerre. On avoit violé en leur personne le droit des gens. (d) *Legatorum jus divino humanoque vallatur prasidio, cujus tam sanctum & venerabile nomen esse debet, ut non modò inter sociorum jura, sed & hostium tela incolumè versetur.* Si le Roi d'Ammon avoit quelque sujet légitime de défiance contre David, il pouvoit ne pas recevoir ses Ambassadeurs, & leur défendre l'entrée de ses Etats; mais après les avoir reçu, il n'étoit plus permis de leur faire injure; les Romains ont souvent fait la guerre, pour venger les droits de leurs Ambassadeurs. (e)

§. 8. **DIREXERUNT ACIEM ANTE IPSUM INTROITUM PORTÆ.** Ils rangèrent leur armée en bataille devant l'entrée de la porte de la ville de Médaba, où se donna la bataille, comme on le voit aux Paralipomènes. (f) Les Ammonites ne jugèrent pas à propos de se laisser assiéger, ni aussi de s'exposer en plaine campagne; ils se rangèrent en bataille au pied de leurs murailles. On lit dans les

(a) *Judic. III. 5.*

(b) *1. Macc. V. 13.*

(c) *יִשְׁתָּב Judic. II. 3. 5.*

(d) *Cicero in Verrem Orat. 3.*

(e) *Vide Gros. de jure Belli & Pac. lib. 2. c. 18.*

(f) *1. Par. XIX. 9.*

9. Videns igitur Joab quod paratum esset adversum se pralium, & ex adverso & post tergum, elegit ex omnibus electis Israël, & instruxit aciem contra Syrum.

10. Reliquam autem partem populi tradidit Abisai fratri suo, qui direxit aciem adversus filios Ammon.

11. Et ait Joab: Si prevaluerint adversum me Syri, eris mihi in adiutorium: si autem filii Ammon prevaluerint in te, auxiliabor tibi.

12. Esto vir fortis, & pugnemus pro populo nostro, & civitate Dei nostri: Dominus autem faciet quod bonum est in conspectu suo.

13. Iniit itaque Joab, & populus qui erat cum eo, certamen contra Syros: qui statim fugerunt à facie ejus.

14. Filii autem Ammon videntes quia fugissent Syri, fugerunt & ipsi à facie Abisai, & ingressi sunt civitatem: reversusque est Joab à filiis Ammon, & venit Jerusalem.

15. Videntes igitur Syri quoniam corruissent coram Israël, congregati sunt pariter.

16. Misitque Adarézér, & eduxit Syros qui trans fluvium, & adduxit eorum exercitum: Sobach autem, magister militia Adarézér, erat princeps eorum.

9. Joab voyant donc les ennemis préparés à le combattre de front & par derrière, prit l'élite d'Israël, & marcha en bataille, contre les Syriens. An. du Monde 2967.

10. Il donna le reste de l'armée à Abisai son frere, qui marcha pour combattre les Ammonites.

11. Et Joab dit à Abisai: Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours; & si les Ammonites en ont sur vous, je viendrai aussi vous secourir.

12. Agissez en homme de cœur, & combattons pour notre peuple, & pour la cité de notre Dieu; & le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. Joab attaqua donc les Syriens avec les troupes qu'il commandoit; & aussitôt les Syriens fuirent devant lui.

14. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes, devant Abisai, & se retirèrent dans la ville. Joab après avoir battu les Ammonites s'en retourna, & revint à Jérusalem.

15. Les Syriens voyant qu'ils avoient été défaits par Israël, s'assemblèrent,

16. Et Adarézér envoya demander du secours aux Syriens, qui étoient au-delà du fleuve, & en tira des troupes, que Sobach Général de l'armée d'Adarézér commandoit.

COMMENTAIRE.

Paralipomènes (c) qu'outre les trente-trois mille hommes qu'on a vu ci-devant, v. 6. Et les troupes des Ammonites naturelles du pays. Ils avoient trente-deux mille chariots de guerre, qu'ils avoient fait venir de de-là l'Euphrate.

v. 16. MISIT ADAREZER, ET EDUXIT SYROS, QUI ERANT TRANS FLUVIUM. Adarézér envoya demander du secours aux Syriens, qui étoient au-delà du fleuve; au-delà de l'Euphra-

An. du Monde 2967. 17. *Quod cum nuntiatum esset David, contraxit omnem Israël, & transiit Jordanem, venitque in Helam: & direxerunt aviem Syri ex adverso David, & pugnaverunt contra eum.*

18. *Euceruntque Syri à facie Israël, & occidit David de Syris septingentos currus, & quadringenta millia equitum: & Sobach Principem militia percussit: qui statim mortuus est.*

17. David en ayant reçu des nouvelles assembla toutes les troupes d'Israël; passa le Jourdain, & vint à Hélam. Les Syriens marchèrent contre David, & lui donnèrent bataille.

18. Mais l'armée d'Israël les mit en fuite, & David tailla en pièces sept cent chariots de leurs troupes, & quarante mille chevaux; & bleffa tellement Sobach Général de l'armée, qu'il mourut sur le champ.

COMMENTAIRE.

te. Adarézér ayant été vaincu & assujetti par David, comme on l'a vû ci-devant, (a) n'osant se liguier ouvertement avec les Ammonites, envoie secrettement en Mésopotanie avec les députés du Roi d'Ammon; & y ayant acheté des troupes, leur donne Sobach son Général pour les commander. Comme ce secours étoit nombreux, David jugea à propos de marcher en personne pour le combattre. Voyez I. Par. XIX. 16.

¶ 17. DAVID TRANSIIT JORDANEM, ET VENIT IN HELAM. *David passa le Jourdain, & vint à Hélam.* On ne connoît pas bien cette ville. Ptolomée parle d'un lieu nommé *Alamata* dans la Syrie sur l'Euphrate; ce qui convient assez à la ville dont il s'agit ici. D'autres traduisent l'Hébreu par: (b) *Il vint à leur armée*; mais il y a assez d'apparence que c'est une simple faute de Copiste. Voyez l'endroit parallèle des Paralipomènes, I. Par. XIX. 17. Et qu'il faut traduire: *Il vient fondre sur eux*, au lieu de: *Il vient à Hélam*, en lisant dans l'Hébreu à *Léhem*, au lieu de Hélam.

¶ 18. OCCIDIT DAVID DE SYRIS SEPTINGENTOS CURRUS, ET QUADRAGINTA MILLIA EQUITUM. *David tailla en pièces sept cent chariots de leurs troupes, & quarante mille chevaux.* Dans les Paralipomènes, (c) on lit que David *défit sept mille chariots, & quarante mille hommes de pied*. Comment concilier tout cela? A l'égard des sept cent, & des sept mille chariots, on peut dire qu'en supposant dix hommes qui accompagnoient chacun des sept cent chariots, de la manière que nous l'avons dit ailleurs,

(a) 2. Reg. VIII. 5. 6. 7. 8.

(b) ויבאו חילם Les Septante de l'édition Romaine 2. 16. Il assembla les Syriens de Cha-

lamac au de là du fleuve, & ils vinrent à Elam.

(c) I. Par. XIX. 18.

19. *Videntes autem universi Reges, qui erant in presidio Adaræzer, se victos esse ab Israël, expaverunt & fugerunt quinquaginta & octo millia coram Israël. Et fecerunt pacem cum Israël : & servierunt eis, timueruntque Syri auxilium præbere ultra filiis Ammon.*

19. Tous les Rois qui étoient venus au secours d'Adaræzer se voyant vaincus par les Israélites, furent saisis de frayeur ; & s'enfuirent devant eux avec cinquante-huit mille hommes. Ils firent la paix ensuite avec les Israélites, & leur furent assujettis. Depuis ce tems-là les Syriens appréhendèrent de donner secours aux Ammonites.

An. du
Monde.
2968.

COMMENTAIRE.

(a) la difficulté s'évanouit. Mais pour les quarante mille hommes de pied, opposez aux quarante mille hommes de cheval, il faut reconnoître qu'il y a une faute de Copiste dans l'un ou dans l'autre endroit ; ou dire que les Paralipomènes suppléent le nombre de quarante mille hommes de pied, qui avoient été omis dans les Livres des Rois. En sorte que la défaite des Syriens auroit été de quarante mille cavaliers, d'autant d'infanterie, & de sept mille hommes qui montoient, & qui accompagnoient les sept cent chariots.

¶ 9. VIDENTES UNIVERSI REGES, QUI ERANT IN PRÆSIDIO ADARÆZER. *Les Rois qui étoient venus au secours d'Adaræzer, se voyant vaincus.* L'Hébreu, (b) le Caldéen, & les Septante : *Les Rois serviteurs d'Adaræzer, voyant qu'ils étoient battus par Israël, furent dans leur pays, & se soumirent.* Ces Rois serviteurs d'Adaræzer, sont ceux de la Syrie qui lui obéissoient ; car on n'a point de preuves que ce Prince ait eu des Rois assujettis au-delà de l'Euphrate ; mais s'il y en avoit, ils se soumirent à David, comme les autres, & lui payerent le tribut. La Vulgate ajoute, que les Syriens furent saisis de crainte, & prirent la fuite devant Israël, au nombre de cinquante-huit mille hommes, ce qui n'est ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, ni dans l'ancienne Version de saint Jérôme. On voit par cet endroit, que David avoit des peuples tributaires & assujettis jusqu'au de-là de l'Euphrate, ce qui est à remarquer. Voyez le titre du Pseaume LIX.

(a) 1. Reg. XIII. 5.

(b) וְיִשְׂרָאֵל הַמְּלִיכִים עַבְדֵי חָדָדָד



CHAPITRE XI.

Pendant que Joab fait le siège de Rabbath, David péche avec Bethsabée, femme d'Urie; il donne ordre à Joab d'exposer Urie au plus grand danger. Il y est tué. Bethsabée après son deuil épouse David, & en a un fils.

An. du
Monde
2969.
avant J.C.
1035.

¶. 1. *F* *Actum est autem, vertente anno, eo tempore quo solent Reges ad bella procedere, misit David Joab, & servos suos cum eo, & universum Israël & vastaverunt filios Ammon, & obsederunt Rabba: David autem remansit in Jerusalem.*

¶. 1. *U* N an après, au tems que les Rois ont accoutumé d'aller à la guerre, David envoya Joab avec ses Officiers, & toutes les troupes d'Israël, qui ravagèrent le pays des Ammonites, & assiégèrent Rabba. Mais David demeura à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

¶. 1. *V* ERTENTE ANNO, EO TEMPORE QUO SOLENT REGES AD BELLA PROCEDERE. *Un an après, au tems que les Rois ont accoutumé d'aller à la guerre.* Un an après la guerre contre les Syriens, dont on a parlé au chapitre précédent; & au printems, qui est la saison ordinaire où les Rois se mettent en campagne, pour faire la guerre. Le Caldéen, le Syriaque, l'Arabe, & quelques Interprètes traduisent le Texte (a) par : *A la fin de l'année*, ce qu'on peut entendre en deux manières, ou de la fin de l'année-révolue, après la guerre précédente, ou de la fin de l'année civile, qui commençoit & qui finissoit à l'équinoxe d'automne. Dans les pays chauds on fait d'ordinaire deux campagnes, l'une au printems, avant les trop grandes chaleurs, & l'autre en automne, lorsqu'elles sont diminuées. Mais ce que l'Ecriture ajoute : *Au tems que les Rois ont accoutumé de se mettre en campagne*, nous détermine à l'expliquer du printems.

VASTAVERUNT FILIOS AMMON. Ils ravagèrent le pays des Ammonites. L'affront que les Ammonites avoient fait à David

(*) יהיה לתשובת השנה

2. *Dum hæc agerentur, accidit ut surgeret David de strato suo post meridiem, & deambularet in solario domus Regie: vixitque mulierem se lavantem, ex adverso super solarium suum: erat autem mulier pulchra valde.*

2. Pendant que ces choses se passaient il arriva que David s'étant levé de dessus son lit après midi, se promenoit sur la terrasse de son Palais. Alors il vit une femme vis-à-vis de lui, qui se baignoit sur la terrasse de sa maison; & cette femme étoit fort belle.

An. du
Monde
2969.

C O M M E N T A I R E.

dans la personne de ses Ambassadeurs, n'avoit point été assez puni par la guerre qu'on leur avoit fait deux ans auparavant. Tout l'effort de cette guerre étoit tombé sur les troupes auxiliaires venues de Syrie & des environs. Les enfans d'Ammon s'étoient sauvez dans leur ville, (a) & leur défaite n'avoit pas été considérable. L'année suivante David crut qu'il falloit achever de dompter la Syrie, qui s'étoit révoltée, & dont les forces étoient plus redoutables que celles des Ammonites. Mais il n'oublia point les premiers auteurs de ces troubles; aussi-tôt que la saison de se mettre en campagne fut arrivée, il envoya Joab contre Ammon, qui avoit ajouté au violement du droit des gens, le crime de susciter contre David les Syriens, & les peuples de Mésopotamie. Voilà le sujet de la guerre que nous allons voir.

Ÿ. 2. ACCIDIT UT SURGERET DAVID DE STRATO SUO POST MERIDIEM. *David s'étant levé de dessus son lit après midi.* On a déjà remarqué ailleurs (b) des exemples de cet usage parmi les Hébreux, de dormir à midi; c'est ce qui se pratique encore dans les pays chauds.

VIDIT MULIEREM SE LAVANTEM EX ADVERSO SUPER SOLARIUM SUUM. *Il vit une femme vis-à-vis de lui, qui se baignoit sur sa terrasse.* David étant monté sur le toit, ou sur la terrasse de sa maison, vit sur le toit d'une autre maison, Bethsabée qui se baignoit dans un bain domestique, selon la coutume des Hébreux, qui sont obligés d'user du bain dans plusieurs rencontres, pour se purifier de leurs souillures légales. Le Texte Hébreu ne dit pas que Bethsabée se baignât sur son toit; (c) mais seulement que David de dessus le toit de son Palais, la vit qui se baignoit; elle pouvoit être ou dans son jardin, ou dans sa cour; car les Juifs ont

(a) 2. Reg. x. 14. Filii autem Ammon videntes quod fugissent Syri, fugerunt & ipsi à facie Abisai.

(b) 2. Reg. iv. 7.

(c) דָּוִד הָיָה עַל־בֵּית הַמֶּלֶךְ וַיֵּרָא אִשָּׁה

An. du 3. *Misit ergo Rex, & requisivit que*
 Monde effet mulier. *Nuntiaturque est ei, quod*
 2969. *ipsa esset Bethsabée, filia Eliam, uxor*
Uriæ Hethæi.

4. *Misit itaque David nuntios, tu-*
lit eam, que cum ingressa esset ad il-
lum, dormivit cum ea: statimque sanc-
tificata est ab immunditia sua,

3. Le Roi envoya donc savoir qu'elle étoit. On lui vint dire que c'étoit Bethsabée, fille d'Eliam, femme d'Urie Héthéen.

4. David ayant envoyé des gens la fit venir; & quand elle fut venue, il dormit avec elle; & aussitôt elle se purifia de son impureté.

COMMENTAIRE.

ordinairement leurs bains, dans des lieux exposez à l'air.

§. 3. BETHSABÉE FILIA HELIAM, UXOR URIÆ HETHÆI. *Bethsabée fille d'Eliam, femme d'Urie Héthéen.* Le pere de Bethsabée est nommé *Ammiel* dans les Paralipomènes, (a) par une transposition de lettre, qui ne change rien à la signification littérale de ce terme; Eliam & Ammiel signifient l'un & l'autre, *mon peuple est à Dieu.* Les Juifs (b) croient qu'Achitophel étoit pere d'Ammiel, & par conséquent ayeul de Bethsabée; ce qui est confirmé par l'Écriture, (c) qui appelle Eliam fils d'Achitophel. Il y en a même (d) qui poussent la conjecture jusqu'à dire, que ce fut pour venger l'outrage que David avoit fait à l'honneur de Bethsabée, qu'Achitophel se rangea dans la suite contre lui dans le parti d'Absalom.

UXOR URIÆ HETHÆI. *Femme d'Urie Héthéen.* Urie fut surnommé Héthéen, ou à cause de son origine, ayant pû quitter la Religion des Cananéens, pour prendre celle des Hébreux; ou pour avoir demeuré long-tems, lui, ou quelques-uns de ses ayeuls, avec les Héthéens; ou enfin pour avoir fait quelque action de valeur contre eux: c'est ainsi qu'on a vû des Romains surnommez *Africanus*, *Germanicus*, *Parthicus*, à cause de leurs victoires contre les Africains, les Germains, & les Parthes.

§. 4. STATIMQUE SANCTIFICATA EST AB IMMUNDITIA SUA. *Aussitôt elle se purifia de son impureté*, suivant la Loi, (e) qui vouloit qu'une femme qui s'étoit approchée d'un homme, se lavât, & demeurât souillée & séparée de l'usage des choses saintes, jusqu'au soir.

(a) 1. Par. III. 5.

(b) Vide Aushor. tradit. Heb. in Libb. Reg. Cornel. Menoch.

(c) 2. Reg. XXIII. 34. Eliam filius Achitophel.

(d) Tir. Cornel.

(e) Levit. XV. 16. Vir de quo egreditur semen coitus, lavabit aquâ omne corpus suum, & immundus erit usque ad vesperum. 18. Mulier cum quâ coierit, lavabitur aquâ, & immunda erit usque ad vesperum.

5. Et reversa est in domum suam
conceptio facta. Mittensque nuntiavit
David, & ait : Concepit.

6. Misit autem David ad Joab, di-
cens : Mitte ad me Uriam Hethæum.
Misitque Joab Uriam ad David.

7. Et venit Urias ad David. Que-
sivique David quàm rectè ageret Joab
& populus, & quomodo administrare-
tur bellum.

8. Et dixit David ad Uriam. Vade
in domum tuam, & lava pedes tuos.
Et egressus est Urias de domo Regis,
secutusque est eum cibus regius.

9. Dormivit autem Urias ante por-
tam domus Regia cum aliis servis Do-
mini sui, & non descendit ad domum
suam.

5. Et retourna chez elle ayant conçu.
Dans la suite elle envoya dire à David :
J'ai conçu.

6. Après quoi David manda à Joab de
lui envoyer Urie Héthéen. Joab le lui en-
voya.

7. Et quand il fut venu, David lui de-
manda en quel état étoit Joab & toute
l'armée, & ce qui se passoit à l'armée.

8. Et il-dit à Urie : Allez-vous-en-chez
vous, lavez-vous les pieds. Urie sortit
du Palais ; & le Roi lui envoya des mets
de sa table.

9. Il passa la nuit suivante devant la por-
te du Palais du Roi avec les autres Offi-
ciers ; & il n'alla point en sa maison.

An. du
Monde
2969.

COMMENTAIRE.

Dedecus hoc sumptâ dissimulavit aquâ.

D'autres traduisent l'Hébreu (a) par : *Et elle s'étoit purifiée par le bain de sa souillure*, ou de l'incommodité propre à son sexe. (b) *Hoc idè additum*, dit Grotius, *ne miraremur illicò eam concepisse.* (c)

¶ 8. LAVA PEDES TUOS. *Lavez-vous les pieds.* C'étoit un foulagement qu'on prenoit d'ordinaire au retour de quelque voyage ; on faisoit la même civilité aux étrangers qu'on recevoit dans sa maison. On ne portoit point ordinairement de bas ; la sueur & la poussière rendoient l'usage de se laver les pieds, nécessaire. Par cette expression, David vouloit dire à Urie qu'il se délassât, & qu'il se remît de ses fatigues, (d) qu'il allât dans sa maison, qu'il passât la nuit avec sa femme, afin que l'enfant qui en naîtroit passât pour enfant d'Urie. David ne pensoit pas encore à faire mourir Urie, ni à épouser Bethsabée ; il ne songeoit qu'à mettre à couvert l'honneur de cette femme, & à cacher son propre crime.

¶ 9. DORMIVIT ANTE PORTAM DOMUS REGIÆ. *Il passa la nuit devant la porte du Palais du Roi.* Il y avoit devant la porte

(a) וְהָיָה מִן קִרְשׁ מְחַמָּטָהּ

(b) Theod. Ἀπὸ ἀφίδρου αὐτῆς. Sym. Ἀπὸ
πυλῶν αὐτῆς. 70. Ἀπὸ ἀκαθαρτίας αὐτῆς.

(c) Aristot. Hist. Animal, lib. 7. c. 20, &c.

οὐ μὲν γὰρ ἐν τῇ οὐδαμῶς γίνεται μὲν ἐν ταῖς ἀ-
παλλαγῇ τοῖς γυναιξί.

(d) Jun. Pisc. Malv. Mart.

An. du
Monde
2969.

10. *Nuntiatusque est David à dicentibus : Non ixit Urias in domum suam. Et ait David ad Uriam : Numquid non de via venisti ? Quare non descendisti in domum tuam ?*

11. *Et ait Urias ad David : Arca Dei, & Israël & Juda habitant in papilionibus, & Dominus meus Joab, & servi Domini mei super faciem terre manent : & ego ingrediar domum meam, ut comedam, & bibam, & dormiam cum uxore mea ? Per salutem tuam, & per salutem animæ tuæ, non faciam rem hanc.*

12. *Ait ergo David ad Uriam : Mane hic etiam hodie, & cras dimittam te. Mansit Urias in Jerusalem in die illa & alterâ.*

13. *Et vocavit eum David ut comederet coram se & bibere, & inebriavit eum : qui egressus vesperè, dormivit in strato suo cum servis Domini sui, & in domum suam non descendit.*

14. *Factum est ergo manè, & scripsit David epistolam ad Joab : misitque per manum Uriæ :*

10. David en ayant été averti, dit à Urie : D'où vient que revenant d'un voyage, vous n'êtes pas allé chez vous ?

11. Urie répondit à David : L'arche de Dieu, Israël & Juda demeurent sous des tentes ; & Joab mon-seigneur, & les serviteurs de mon Seigneur couchent à plate-terre : & moi cependant j'irai en ma maison manger, & boire, & dormir avec ma femme ? Je jure par la vie & par le salut de mon Roi, que je ne le ferai jamais.

12. David dit à Urie : Demeurez ici encore aujourd'hui, & je vous renverrai demain. Urie demeura donc à Jérusalem ce jour-là, & le lendemain.

13. David le fit venir pour manger & pour boire à sa table, & il l'enivra. Mais s'en étant retourné au soir, il dormit dans son lit avec les Officiers du Roi ; & il n'alla point chez lui.

14. Le lendemain au matin David envoya à Joab, par Urie même, une lettre.

COMMENTAIRE.

du Palais des Rois d'Orient, une cour où l'on faisoit garde nuit & jour. (a)

Ÿ. II. ARCA DEI, ET ISRAEL HABITANT IN PAPILIONIBUS. L'Arche de Dieu & Israël demurerent sous des tentes. L'Arche étoit au camp devant Rabbath, & il est à croire qu'on la portoit dans toutes les expéditions de conséquence.

Ÿ. 13. DORMIVIT IN STRATO SUO CUM SERVIS DOMINI SUI. Il dormit dans son lit, avec les Officiers du Roi. Il semble (b) qu'il ait eu parmi les gardes, son lit & sa place ordinaire ; c'est apparemment de-là que quelques-uns ont conclu qu'il étoit des Péléthiens, ou des Céréthiens. Il est certain qu'il étoit du nombre des braves de David, & distingué parmi les Officiers de ses troupes,

(a) Vide Athen. lib. 5. c. 2. Η' τὸ παλαιόν ζῆμα, καὶ παροικιῶν τὸν δορυφόρον τοῦ βα-

σιλέως. Vide & Ctesiam de Persis. (b) לשכב במשכבו

15. *Scribens in epistola: Ponite Uriam ex adverso belli, ubi fortissimum est praelium: & dereliquis eum, ut percussus intereat.*

16. *Exiit cum Joab obsidere urbem, posuit Uriam in loco ubi sciebat viros esse fortissimos.*

17. *Egressique viri & de civitate, bellabant adversum Joab, & ceciderunt de populo servorum David, & mortuus est etiam Urias Hebraeus.*

18. *Misit itaque Joab, & nuntiavit David omnia verba praelii:*

19. *Præcepitque nuntio, dicens: Cum compleveris universos sermones belli ad Regem,*

15. *Ecris en ces termes: Mettez Urie dans la bataille, à l'endroit où le combat sera le plus rude; & faites en sorte qu'il soit abandonné, & qu'il y périsse.*

16. Joab continua donc le siège de la ville, & mit Urie vis-à-vis le lieu où il savoit qu'étoient les plus vaillans hommes.

17. Les assiégés ayant fait une sortie, chargèrent Joab, & tuèrent quelques-uns des gens de David, entre lesquels Urie Héthéen demeura mort sur la place.

18. Aussi-tôt Joab envoya à David pour lui faire savoir tout ce qui s'étoit passé dans le combat:

19. En donnant cet ordre au courrier: Lorsque vous aurez achevé de dire au Roi tout ce qui s'est passé à l'armée,

An. du
Monde
2969.

COMMENTAIRE.

comme on le verra ci-après. (a) Joseph veut qu'il ait été Ecuyer de Joab.

ψ. 14. *SCRIPSIT DAVID EPISTOLAM AD JOAB.* David envoya une lettre à Joab. Il chargea le malheureux Urie de sa propre condamnation; il lui donna des lettres par lesquelles il ordonnoit à Joab de l'exposer à un danger inévitable de périr. C'est ainsi que Prætus fit périr le chaste Bellerophon, (b) accusé faussement par la Reine Antia, de l'avoir voulu corrompre; Prætus l'envoya à Jotabète Roi de Syrie son beau-pere, avec des lettres qui contenoient son accusation, avec des prières de le faire mourir. Le nom de Jotabète a un rapport assez sensible avec celui de Joab; & les aventures d'Urie & de Bellerophon ne sont que trop ressemblantes: leurs lettres sont passées en proverbe; (c)

Chry. *Aha Bellerophontem jam tuus me fecit filius, Egomet tabellas detuli ut vincirer?*

ψ. 15. *PONITE URIAM EX ADVERSO BELLI.* Mettez Urie dans la bataille, à l'endroit où le combat sera le plus rude. On ne reconnoît point ici David, ce Prince si clément, qui avoit épargné Saül son persécuteur, lorsque la Providence permit qu'il tombât en-

(a) 2. Reg. xxiii. 39.

(b) Homer II. ad. Z.

Πίπρι δὲ μὴ λυγίσθη, πείρει δ' ὅγῃ σήμερον λυγέσῃ

Γράψας δὲ πέντε πλυκτῶ θυμοσβέας πόλιν.

(c) Plaut. Bacchide.

An. du
Monde
2959. 20. *Si eum videris indignari, & dixerit: Quare accessistis ad murum, ut praeliaremini? An ignorabatis quod multa desuper ex muro tela mittantur?*

21. *Quis percussit Abimelech filium Jerobaal? Nonne mulier misit super eum fragmen mola de muro, & interfecit in Thebes: quare juxta murum accessistis? dices: Etiam servus tuus Urias Hethæus occubuit.*

22. *Abiit ergo nuntius & venit, & narravit David omnia quæ ei præceperat Joab.*

23. *Et dixit nuntius ad David: Prævaluerunt adversum nos viri, & egressi sunt ad nos in agrum: nos autem facto impetu persecuti eos sumus usque ad portam civitatis.*

24. *Et direxerunt jacula sagittarii ad servos tuos ex muro desuper: mortuique sunt de servis Regis, quinetiam servus tuus Urias Hethæus mortuus est.*

20. Si vous voyez qu'il se fâche, & qu'il dise: Pourquoi êtes-vous allé combattre si près des murs? Ignorez-vous combien on lance de traits de dessus les murs?

21. Qui tua Abimélech, fils de Jérobaal? Ne fut-ce pas une femme qui jetta sur lui du haut de la muraille un morceau d'une meule à moudre, & le tua à Thébes? Pourquoi vous êtes-vous approchés si près des murs? Vous lui direz: Urie Héthéen votre serviteur a aussi été tué.

22. Le Courrier partit donc, & vint dire à David ce que Joab lui avoit commandé.

23. Et il lui parla en ces termes: Les assiégés ont eu quelque avantage sur nous; ils sont sortis de la ville pour nous charger, & nous les avons poursuivis avec grande vigueur jusqu'à la porte de la ville.

24. Mais les archers ont lancé leurs traits contre nous du haut des murailles. Quelques uns de vos gens y ont été tués; & Urie Héthéen votre serviteur y est demeuré mort entre les autres.

COMMENTAIRE.

tre ses mains. Quel changement cause dans son ame une passion honteuse & déréglée; & qu'un pas vers le crime, conduit souvent d'abîmes en abîmes! Quel droit avoit David d'exposer ainsi la vie d'un de ses fidèles sujets, pour se défaire de lui, & pour contenter avec plus de liberté une passion criminelle? Et quel fut le crime de Joab, qui eut la complaisance d'obéir à des ordres si injustes, s'il est vrai qu'il n'en ignorât pas les raisons? Il n'est que trop ordinaire de concevoir de la haine contre ceux qu'on a offensé. *Proprium humani ingenii est odisse quem leseris*, dit Tacite. David ne peut se résoudre à voir devant ses yeux, un homme à qui il a fait le plus sanglant outrage.

§. 21. ABIMELECH FILIUM JEROBAAL. *Abimélech fils de Jérobaal*, ou de Gédéon, car on fait que Gédéon avoit deux noms. Le Texte Hébreu au lieu de Jérobaal, lit, *Jérobését*; les Juifs évitoient de prononcer le nom de Baal, parce qu'il leur rappelloit le nom d'un Idole; ils lui substituoient celui de *Bését*, qui signifie confusion,

25. Et dixit David ad nuntium : *Hac dices Joab : Non te frangat ista res : varius enim eventus est belli : nunc hunc, & nunc illum consumis gladius : confortata bellatores tuos adversus urbem, ut destruas eam, & exhortare eos.*

26. *Audivit autem uxor Urie, quod mortuus esset Urias vir suus, & planxit eum.*

27. *Transacto autem luctu, misit David, & introduxit eam in domum suam, & facta est ei uxor, peperitque ei filium. Et displicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.*

25. David répondit au courrier : Vous direz ceci à Joab : Que cela ne vous étonne point ; car les événemens de la guerre sont journaliers ; & tantôt l'un, tantôt l'autre périt par l'épée. Relevez le courage de vos soldats ; & animez-les contre la ville, afin que vous la puissiez détruire.

26. La femme d'Urie ayant appris que son mari étoit mort, le pleura.

27. Et après que le temps du deuil fut passé, David la fit venir en sa maison & l'épousa. Elle lui enfanta un fils. Et cette action que David avoit faite, déplut au Seigneur.

COMMENTAIRE.

confusion, honte, ignominie. Miphiboseth & Isboseth s'appelloient de leur nom Miphibaal, & Isbaal ; on les a défigurés, de même que Jérobés.

§. 26. UXOR URIÆ... PLANXIT EUM. La femme d'Urie ayant appris que son mari étoit mort, le pleura. Bethsabée avoit commis un très-grand crime avec David, en violant la foi du mariage ; mais depuis la mort d'Urie elle pût sans péché épouser David ; puisqu'apparemment elle n'étoit point complice du meurtre commis par David sur son mari. L'ambition la porta trop loin, & l'on ne croira point lui faire tort, en appliquant à son deuil, ces paroles de Lucain :

*Lacrymas non sponie cadentes
Effudit, gemitusque expressit pectore lato.*

§. 27. DISPLICUIT VERBUM HOC... CORAM DOMINO. Cette action que David avoit faite, déplut au Seigneur. Il y a plusieurs crimes dans l'action de David ; l'adultère avec Bethsabée ; le meurtre d'Urie, pour lui enlever sa femme ; & le mariage avec cette femme. Cette dernière action lui est reprochée fortement par le Prophète Nathan : (a) Vous avez fait mourir Urie par le glaive des enfans d'Ammon, & vous avez épousé sa femme. C'est pourquoi le glaive ne sortira point de votre maison, parce que vous avez pris la femme d'Urie. Je susciterai un mal dans votre famille, & je donnerai vos

(a) 2. Reg. XII. 9. 10.

An. du
Monde
2969.

femmes à un autre, qui en abusera publiquement. Les Loix Canoniques déclarent nuls ces sortes de mariages, contractez entre l'homme adultère, & la femme qui est complice de son crime; & quoique la Loi de Moïse ne les défendît pas, on n'en peut pas conclure qu'ils fussent permis parmi les Juifs. Il y a des Commentateurs qui semblent vouloir dire que celui de David & de Bethsabée, étoit nul; mais d'autres (a) croient, ce me semble, avec plus de raison, qu'encore qu'il fût contraire à la justice, & qu'il déplût à Dieu, il n'étoit pas pour cela nul, & sans effet. Dieu condamna la manière dont David le contracta: il désaprouva la passion criminelle qui le lui fit contracter; mais il ne le rompit pas; & on ne peut pas dire que l'enfant qui avoit été conçu dans l'adultère, fût illégitime: le mariage qui suivit, tout criminel qu'il étoit dans plusieurs de ses circonstances, fut favorable à l'enfant, & le fit regarder comme légitime.

Les Rabbins (b) ont prétendu justifier absolument David dans toute cette action. Ils ont pour cela inventé des Loix, & des usages, dont on ne voit pas la moindre trace, ni dans leur Loi, ni dans leur histoire. Ils soutiennent que ce Prince épousa Bethsabée du vivant d'Urie, qui l'avoit répudiée; parce que c'étoit une coutume parmi eux, que chaque soldat qui alloit à l'armée, donnât, en partant, à sa femme une lettre de divorce, afin qu'elle pût librement se marier à d'autres. Mais pourquoi excuser une action aussi noire, & aussi criante que celle de David, puisque l'Ecriture la condamne, & la punit d'une manière si sévère, (c) & que David lui-même en témoigne une si grande douleur? (d)

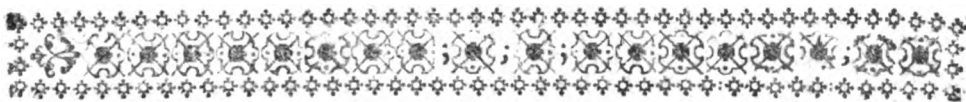
(a) Gros. hic Serar. Cornel. Villet.

(b) Vide apud Tost. Sanct. Gros. ad. 7. 4. 1.

(c) Voyez le chap. XII. 7. 1. 2. & suiv.

(d) Vide Psal. 2.





CHAPITRE XII.

Nathan reprend David de son peché. Ce Prince le reconnoît, & en obtient le pardon. Peines dont Dieu doit punir ce crime. L'enfant né de Bethsabée, tombe malade. David s'en afflige ; mais aussi-tôt après sa mort, il cesse de le pleurer. Naissance de Salomon. Prise de Rabbath, capitale des Ammonites.

¶. 1. *M*isit ergo Dominus Nathan ad David. Qui cum venisset ad eum, dixit ei : Duo viri erant in civitate una, unus dives, & alter pauper.

2. *Dives habebat oves, & boves plurimos valde.*

¶. 1. *L*E Seigneur envoya donc Nathan vers David. Et Nathan étant venu le trouver, lui dit : Il y avoit deux hommes dans une ville, dont l'un étoit riche, & l'autre pauvre.

2. Le riche avoit un grand nombre de brebis & de bœufs.

An. du
Monde
2970.
avant J. C.
1034.

COMMENTAIRE.

¶. 1. *M*ISIT DOMINUS NATHAN AD DAVID. *Le Seigneur envoya Nathan vers David.* David demeura dans son peché près d'un an. Le Prophète ne lui fut envoyé qu'après la naissance de l'enfant, qui étoit le fruit de son crime. Pendant cet espace, l'esprit de prophétie étoit éteint en lui. Il le perdit avec la piété, & la grace. Il s'aveugla sur son propre crime ; & cet homme si éclairé, & si équitable, pour découvrir, & pour châtier les péchez des autres, ne se vit dans le portrait qu'on lui fit de lui-même, qu'après que Nathan eut tiré le voile qui lui cachoit sa propre turpitude.

DUO VIRI ERANT IN CIVITATE UNA. Il y avoit deux hommes dans une ville. Nathan, comme un excellent médecin, ne donne point à son malade le remède dans toute son acrimonie : il le tempère sagement par la douceur ; & sans compromettre sa qualité d'envoyé du Seigneur, sans aigrir son malade, sans rendre la vérité odieuse, ni la répréhension inutile par des manières violentes & outrées, il oblige David à se condamner lui-même, avant qu'il l'eût condamné. Mais aussi-tôt qu'il vit ce Prince humilié, & disposé à recevoir la vérité qu'il avoit à lui annoncer, on le voit qui reprend

T t. ij,

An. du
Monde
2970.

3. *Pauper autem nihil habebat omnino, præter ovem unam parvulam, quam ternerat & nutrierat, & quæ creverat apud eum cum filiis ejus simul, de pane illius comedens, & de calice ejus bibens, & in sinu illius dormiens: eratque illi sicut filia.*

4. *Cum autem peregrinus quidam venisset ad divitem, parcens ille sumere de ovibus & de bobus suis, ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad se, tulit ovem viri pauperis, & preparavit cibos homini qui venerat ad se.*

3. Le pauvre n'avoit rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avoit achetée, & avoit nourrie; qui étoit crüe parmi ses enfans, en mangeant de son pain, buvant de sa coupe, & dormant dans son sein; & il la chérissoit comme sa fille.

4. Un étranger étant venu voir le riche; celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis, ni à ses bœufs pour lui faire festin; mais il prit la brebis de ce pauvre homme, & la donna à manger à son hôte.

COMMENTAIRE

son air de Prophète, & qui lui parle avec l'autorité d'un homme envoyé de Dieu. On croit communément que Nathan parla à David seul à seul dans cette occasion. Saint Chrysostome (a) veut qu'il lui ait parlé en présence des principaux de sa Cour. Cette circonstance auroit encore servi à relever la sagesse du Prophète, & l'humilité du Prince pénitent.

§. 3. **OVEM QUÆ CREVERAT APUD EUM CUM FILIIS EIUS SIMUL, DE PANE ILLIUS COMEDENS, ET DE CALICE EIUS BIBENS.** Une brebis qui étoit crüe avec ses enfans, mangeant de son pain, & buvant de sa coupe. Il seroit juste de presser à la lettre toutes ces expressions, & d'en exiger l'exacte vérité, soit dans la brebis, qui fait le sujet de la parabole, soit dans Bethsabée, qu'on désigne sous cette similitude dans ce discours. Il suffit de montrer que Nathan n'a pas outrepassé les règles du vrai-semblable, & que David a pu prendre ce qu'il lui disoit comme une véritable histoire. Quand on dit qu'une brebis couche dans le sein de son maître, qu'elle mange de son pain, & qu'elle boit de sa coupe, cela marque seulement une brebis apprivoisée, qui demeure familièrement dans la maison, & qui reçoit sa nourriture de la main de son maître. Et c'est ce qu'on voit encore aujourd'hui dans l'Arabie, voisine de la Judée; on apprivoise une des plus belles brebis du troupeau, on ne la laisse point aller aux champs, on la nourrit avec les enfans dans la maison. (a).

(a) Chrysost.

(b) Vide Bosh. de animal. sacr. tom. 1. l. 2. c. 46.

5. Iratus autem indignatione David adversus hominem illum nimis, dixit ad Nathan: Vivit Dominus, quoniam filius mortis est vir qui fecit hoc:

6. Ovem reddet in quadruplum, eò quòd fecerit verbum istud, & non perceris.

7. Dixit autem Nathan ad David: Tu es ille vir: Hec dicit Dominus Deus Israël: Ego unxi te in Regem super Israël: & ego erui te de manu Saül,

5. David entra dans une grande indignation contre cet homme, & il dit à Nathan: Vive le Seigneur, celui qui a fait cette action est digne de mort.

6. Il rendra la brebis au quadruple, pour en avoir usé de la sorte, & pour n'avoir point épargné ce pauvre.

7. Alors Nathan dit à David: C'est vous-même qui êtes cet homme. Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Je vous ai fait sacrer Roi sur Israël, & vous-ai délivré de la main de Saül.

An. du
Monde
2970.

COMMENTAIRE.

¶ 4. PARCENS SUMERE DE OVIBUS. *Il ne voulut point toucher à ses brebis.* Cette circonstance faisoit beaucoup dans cette occasion; & c'est apparemment sur cela que David prononça que celui qui l'avoit fait, étoit digne de mort: car pour le vol, il ne le condamne qu'à restituer au quadruple. Les fautes où l'on tombe par pure fragilité, sont en quelque sorte dignes de pardon; mais pécher de gayeté de cœur, & uniquement pour contenter sa passion, est une faute inexcusable.

¶ 5. FILIUS MORTIS EST. *Il est digne de mort.* A la lettre: *Il est fils de la mort.* Non pas précisément à cause du vol; la Loi ne le condamne qu'à la restitution; (a) mais à cause des circonstances odieuses de ce crime. Comme les circonstances font quelquefois diminuer aux Juges de la rigueur des Loix, aussi elles les font quelquefois exercer avec plus de sévérité, en haine des mauvaises dispositions du coupable. Les Législateurs n'ont pas pû tout prévoir.

¶ 6. OVEM REDDET IN QUADRUPULUM. *Il rendra la brebis au quadruple,* selon la Loi: (b) *Celui qui aura volé un bœuf, ou une brebis, rendra cinq bœufs pour un, & quatre brebis pour une brebis.* David perdit quatre de ses fils, (c) en punition de son crime, & vit une de ses filles déshonorée par son fils Amnon, (d) & ensuite ses propres femmes souillées publiquement par Absalom. (e) Les Septante: *Il rendra sept brebis pour une.*

(a) Exod. xxii. 1.

(b) Exod. xxii. 1.

(c) Savoir le premier fils de Bethsabée,

Ammon, Absalom, & Adonias.

(d) 2. Reg. xiiii. 14.

(e) 2. Reg. xvi. 22.

An. du
Monde
2970.

8. Et dedi tibi domum Domini tui, & uxores Domini tui in sinu tuo, dedique tibi domum Israël & Juda: & si parva sunt ista, adjiciam tibi multo majora.

9. Quare ergo contempsisti verbum Domini, ut faceres malum in conspectu meo? Uriam Hebraum percussisti gladio, & uxorem illius accepisti in uxorem tibi, & interfecisti eum gladio filiorum Ammon.

10. Quamobrem non recedet gladius de domo tua usque in sempiternum, eo quod despexeris me, & tuleris uxorem Uria Hebraei, ut esset uxor tua.

8. Je vous ai mis entre les mains la maison, & les femmes de votre Seigneur, & vous ai rendu le maître de toute la maison d'Israël & de Juda. Que si cela paroît peu de chose, je suis prêt d'y en ajouter encore beaucoup d'autres.

9. Pourquoi donc avez-vous méprisé ma parole, jusqu'à commettre le mal devant mes yeux? Vous avez fait perdre la vie à Urie Héthéen: vous lui avez ôté sa femme, & l'avez prise pour vous; & vous l'avez tué par l'épée des enfans d'Ammon.

10. C'est pourquoi le glaive ne sortira jamais de votre maison; parce que vous m'avez méprisé, & que vous avez pris pour vous la femme d'Urie Héthéen.

COMMENTAIRE.

8. DEDI TIBI UXORES DOMINI TUI IN SINU TUO. Je vous ai mis entre les mains les femmes de votre Seigneur. Nous ne connoissons aucune des femmes de Saül, que David ait épousé. On nous parle d'Egla, & d'Achinoam, que l'on veut avoir été veuves de Saül: mais la chose est trop incertaine, pour mériter notre créance. Il y en a qui l'entendent de Michol, fille de Saül; comme si le Texte disoit simplement: Je vous ai donné des Princesses pour épouses. Mais il vaut mieux l'expliquer du pouvoir qu'avoit David d'épouser les veuves de Saül; prérogative qui étoit réservée au Roi seul: (a) Je vous ai donné le Royaume de Saül, & tout ce qui étoit à lui. Les femmes, & tout le reste, qui avoit appartenu au Roi vaincu, étoit donné au vainqueur. Voyez ce qu'on a dit ci-devant. (b) Voyez aussi le chap. XVI. §. 21.

ADJICIAM TIBI MULTO MAJORA. Je suis prêt d'y en ajouter encore beaucoup d'autres. On pourroit traduire l'Hébreu (c) par: Et si cela étoit peu de choses, je vous y en ajouterai cela & cela; d'autres choses qui lui désigna; comme une longue vie, un regne heureux, la sagesse, les biens, &c. Les Septante: (d) Je vous y en ajouterai de semblables.

9. NON RECEDET GLADIUS DE DOMO TUA IN

(a) Grot. hic.

(b) 2. Reg. III, 21

(c) דעם מעט ואומיפח לך כהנת וכחנה

(d) Περὶ τούτων οὐ καὶ ἄλλὰ ἔτι.

SUR LE II. LIVRE DES ROIS. CHAP. XII. 19

11. *Itaque hac dicit Dominus: Ecce, ego suscitabo super te malum de domo tua, & tollam uxores tuas in oculis tuis, & dabo proximo tuo, & dormiet cum uxoribus tuis in oculis solis hujus.*

12. *Tu enim fecisti absconditè: ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israël, & in conspectu solis.*

13. *Et dixit David ad Nathan: Peccavi Domino. Dixitque Nathan ad David: Dominus quoque transtulit peccatum tuum: non morieris.*

11. Voici donc ce que dit le Seigneur: An. dñ Je vais vous susciter des maux qui naîtront de votre propre maison. Je prendrai vos femmes à vos yeux ; Je les donnerai à un autre, & il dormira avec elles aux yeux de ce soleil que vous voyez. Monde 2970.

12. Car pour vous, vous avez fait cette action en secret ; mais pour moi, je la ferai à la vûe de tout Israël, & à la vûe du soleil.

13. David dit à Nathan : J'ai peché contre le Seigneur. Et Nathan lui répondit : Le Seigneur a aussi transféré votre péché ; & vous ne mourrez point.

COMMENTAIRE.

ÆTERNUM. Le glaive ne sortira point de votre maison. Le regne de David fut un regne de guerre. Sa famille vit couler le sang d'une partie de ses fils. A-t-on vû un seul de ses successeurs regner sans guerre, & sans trouble ? Salomon lui-même fut troublé par la révolte de Jéroboam, sur la fin de sa vie. (a) Il fit mourir son propre frere Adonias. (b)

Y. II. SUSCITABO SUPER TE MALUM DE DOMO TUA. Je vais vous susciter des maux, qui naîtront de votre propre maison. Absalom votre fils, qui se souleva contre vous. Dieu dit qu'il le suscite, & qu'il le souleve, parce qu'il permet que ce jeune Prince exécute ses mauvaises résolutions, & qu'il réussisse jusqu'à un certain point, où la Providence vouloit humilier David.

Y. 13. DOMINUS TRANSTULIT PECCATUM TUUM, NON MORIERIS. Le Seigneur a transféré votre péché, & vous ne mourrez point. David n'a pas plutôt reconnu sa faute, que Dieu lui en promet le pardon. Son peccavi est bien différent de celui de Saül. (c) Saül ne peut obtenir la révocation de l'arrêt de sa réprobation, parce que sa pénitence ne fut ni humble, ni sincère. En même tems qu'il avoue qu'il a péché, il demande à Samuël qu'il l'honore devant le peuple ; il persiste dans sa désobéissance ; il faut que Samuël s'arme de zèle, & tuë lui-même Agag, Roi des Amalécites. David au

(a) 3. Reg. XI. 26.

(b) 3. Reg. II. 24. 25.

(c) In simili voce, dissimile peccas erat,

[quod divinus oculus discernbat. Aug. lib. 22. contra Faust. c. 27.

An. du Monde 2970. 14. *Vermittamen, quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc, filius, qui natus est tibi, morie morietur.*

15. *Et reversus est Nathan in domum suam. Percussit quoque Dominus parvulum, quem pepererat uxor Urie David, & desperatus est.*

14. Mais parce que vous avez fait blasphémer par votre action les ennemis du Seigneur, le fils qui vous est né, perdra la vie.

15. Nathan retourna ensuite à sa maison. En même tems le Seigneur frappa l'enfant que la femme d'Urie avoit eu de David, & il fut desespéré.

COMMENTAIRE.

contraire s'humilie, pleure, gémit, & consacre un monument public, & éternel de sa pénitence, dans le Pseaume cinquantième. D'où vient que le Seigneur lui dit, *qu'il a transféré son péché*, c'est-à-dire, qu'il le lui a pardonné, & qu'il ne l'en punira pas selon toute la sévérité. Le péché est mis ici pour la faute, & la peine du péché. La faute est absolument effacée, la peine éternelle vous est remise, & la peine temporelle est de beaucoup diminuée : *Vous ne mourrez point* : Je vous avois menacé du glaive ; (a) mais il n'approchera point de votre personne ; vous finirez votre vie en paix ; je vous punirai, sans vous faire mourir.

¶ 14. **BLASPHEMARE FECISTI INIMICOS DOMINI.** *Vous avez fait blasphémer (b) par votre action les ennemis du Seigneur.* Le crime de David qui d'abord avoit été secret, se découvrit enfin, & le bruit s'en répandit jusques chez les étrangers. Les Syriens, les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les Philistins, que David avoit assujettis, & à qui le dépit & la jalousie faisoient ouvrir les yeux sur sa conduite, ne manquèrent pas d'en murmurer. Comment Dieu peut-il favoriser un meurtrier, & un adultère ? Où est sa justice & sa providence ? Est-ce donc là ce Dieu si équitable, ce Dieu vengeur de l'iniquité ? Est-ce lui qui a choisi pour gouverner son peuple un tel monstre ? Voilà ce David, cet homme selon le cœur de Dieu, préféré à Saül, comblé de bénédictions, & de promesses magnifiques : Saül a-t'il jamais rien fait de semblable ? C'est ce que pouvoient dire les peuples étrangers. Les Israélites eux-mêmes furent ébranlez d'un exemple si scandaleux. Les impies & les libertins en prirent occasion de mépriser les Loix de Dieu, lorsqu'ils les virent impunément fouler

(a) ¶ 10. *Non recedet gladius de domo tua.*

(b) 70. Edit. Rom. Παρεγγύλῃ παρρησίᾳ τοῖς ἐχθροῖς. *Kuein Vous avez irrité les ennemis du Seigneur.* L'édition des Hexaples, Πα-

ρεγγύλῃ παρρησίᾳ. *Vous les avez excités.* Aquila. Διατρέψας διανοίας. *Vous les avez poussé à entreprendre le nom de Dieu.* Sym. Βλασφημῶσαι ἐπ' αὐτῷ.

16. *Deprecatusque est David Dominum pro parvulo : & jejunavit David jejuniis : & ingressus seorsum, jacinxit super terram.*

17. *Venerunt autem seniores domus ejus, cogentes eum ut surgeret de terra : qui noluit, nec comedit cum eis cibum.*

18. *Accidit autem die septima ut moreretur infans : timueruntque servi David nuntiare ei quod mortuus esset parvulus, dixerunt enim : Ecce ovis parvulus adhuc viveret, loquebamur ad eum, & non audiebat vocem nostram : quando magis si dixerimus, mortuus est puer, se affligit ?*

19. *Cum ergo David vidisset servos suos mussitantes, intellexit quod mortuus esset infantulus : dixitque ad servos suos : Num mortuus est puer ? Qui responderunt ei : Mortuus est.*

20. *Surrexit ergo David de terra : & lotus unctusque est : cumque mutasset vestem, ingressus est domum Domini, & adoravit : & venit in domum suam, petivitsque ne ponerent ei panem, & comedit.*

21. *Dixerunt autem ei servi sui : Quis est sermo, quem fecisti ? Propter infantem, cum adhuc viveret, jejunasti & flebas : mortuo autem puero, surrexisti & comediti panem.*

16. David pria le Seigneur pour l'enfant ; il jeûna ; il se retira en particulier, & demeura couché sur la terre.

An. du
Monde
2970.

17. Les principaux de la maison le vinrent trouver, & lui firent de grandes instances pour l'obliger à se lever de terre ; mais il le refusa, & ne mangea point avec eux.

18. Le septième jour, l'enfant mourut, & les serviteurs de David n'osoient lui dire qu'il étoit mort ; car ils s'entredisoient : Lorsque l'enfant vivoit encore, & que nous lui parlions, il ne vouloit pas nous écouter : combien donc s'affligera-t'il encore davantage, si nous lui disons qu'il est mort ?

19. David voyant que ses Officiers parloient tout bas entr'eux, reconnut que l'enfant étoit mort ; & le leur ayant demandé, ils lui répondirent qu'il étoit mort.

20. Aussi-tôt il se leva de terre, alla au bain, s'ignit d'huile ; & ayant changé d'habit, il entra dans la maison du Seigneur, & l'adora : il revint ensuite en sa maison ; Il demanda qu'on lui servît à manger, & il prit de la nourriture.

21. Alors ses Officiers lui dirent : D'où vient cette conduite si extraordinaire ? Vous jeûniez, & vous pleuriez pour l'enfant, lorsqu'il vivoit encore ; & après qu'il est mort, vous vous êtes levé, & vous avez mangé.

COMMENTAIRE.

aux pieds, par celui qui en devoit être le plus ferme appui. Enfin on parla par tout avec mépris d'une Religion, où il se commettoit des crimes si énormes, & si crians.

Y. 15. ET DESPERATUS EST. *Il fut désespéré.* L'Hébreu signifie simplement, (a) *qu'il fut malade, affoibli.* Il fut accablé de douleurs.

(a) וַיִּשָּׁחַץ 70. Kai ἰσχνόω.

22. Qui ait : Propter infantem, dum adhuc viveret, jejnavi & flevi : dicebam enim : Quis scit si forte domet eum mihi Dominus, & vivat infans ?

23. Nunc autem quia mortuus est, quare jejunem ? Numquid potero revocare eum amplius ? Ego vadam magis ad eum : ille vero non revertetur ad me.

24. Et consolatus est David Bethsabee uxorem suam, ingressusque ad eam dormivit cum ea : que genuit filium, & vocavit nomen ejus Salomon, & Dominus dilexit eum.

25. Misitque in manu Nathan Prophete, & vocavit nomen ejus, Amabilis Domino, eo quod diligeret eum Dominus.

22. David leur répondit : J'ai jeûné & j'ai pleuré pour l'enfant tant qu'il a vécu ; parce que je disois : Qui sait si le Seigneur ne me l'accordera point, & s'il ne lui sauvera point la vie ?

23. Mais maintenant qu'il est mort, pourquoi jeûnerois-je ? Est-ce que je puis encore le faire revivre ? C'est moi plus tôt qui irai à lui ; & il ne reviendra jamais à moi.

24. David ensuite consola sa femme Bethsabée ; il dormit avec elle, & elle eut un fils, qu'il appella Salomon : le Seigneur aimait cet enfant.

25. Et ayant envoyé à David le Prophète Nathan, il donna à l'enfant le nom d'Amable au Seigneur, parce que le Seigneur, l'aimoit.

An. du
Monde
2971.
avant J.C.
1033.

COMMENTAIRE.

ψ. 16. SEORSUM IACUIT SUPER TERRAM. Il se retira en particulier, & demeura couché sur la terre. L'Hébreu : (a) Il passa la nuit & dormit sur la terre.

ψ. 19. DIE SEPTIMA. Le septième jour, l'enfant mourut ; ou le septième jour après sa naissance ; ou le septième de sa maladie. Cet enfant mourut, non pas pour son propre péché, puisqu'il n'avoit aucune part au crime de ses père & mère ; mais en punition de ceux qui l'avoient mis au monde.

ψ. 25. VOCAVIT NOMEN EIUS AMABILIS DOMINO. Il donna à l'enfant le nom, d'aimable au Seigneur. En Hébreu, (b) Jedidiah. C'est le nom que Dieu lui donna. David l'avoit appelé Salomon ; & nous ne le connoissons guères que sous ce nom. Cet amour, & cette prédilection de Dieu envers Salomon, est assurément toute gratuite : mais on ne peut pas assurer que ce soit une preuve de sa prédestination à la gloire, & au salut éternel, puisqu'on a même assez sujet de douter de son salut. L'Hébreu porte à la lettre : (c)

(a) וַיָּשָׁב וַיִּשְׁכַּב אַרְצָה 70. Καὶ ὑπλίσθη ἐπὶ τῆς γῆς. Alius. Ὑπλίσθη ἐν ἐκπληρώσει τοῦ σάββατος ἐπὶ τῆς γῆς.

(b) יְדִידִיָּה

(c) וַיִּשָּׂא כִד נָתַן הַנָּבִיא וַיִּקְרָא אֶת שְׁמוֹ יְדִידִיָּה בְּעֵבֶר יְחֹנָן

70. & Ag. Ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰεδιδ' αὖ Ἰωνάν Κυρίου . . . Sym. Ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ ὡς γαπητὸν Κυρίου ἵνατι Κυρίου.

26. *I. iur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, & expugnabat urbem Regiam.*

27. *Misitque Joab nuntios ad David, dicens: Dimicavi adversum Rabbath, & capienda est urbs Aquarum.*

26. Joab continua à battre Rabbath, ville des Ammonites; & étant prêt de prendre cette ville Royale, An. du Monde

27. Il envoya des courriers à David, avec ordre de lui dire: J'ai battu jusqu'ici Rabbath; & la ville des Eaux va être prise. 2975.

COMMENTAIRE.

Le Seigneur envoya par la main de Nathan le Prophète, il l'appella du nom de Jedidiah, à cause du Seigneur. Théodotion: (a) *Il l'appella Jedidiah dans la parole du Seigneur, ou par son ordre, ou selon que le Seigneur lui-même l'avoit nommé.*

ψ. 26. PUGNABAT JOAB CONTRA RABBATH, ET EXPUGNABAT URBEM REGIAM. *Joab continua à battre Rabbath, & étant prêt de prendre cette ville royale.* L'Hébreu porte: (b) *Qu'il combattit contre Rabbath, & qu'il prit la ville du Roi.* Mais on croit qu'on a mis, *il l'a prise*, au lieu de, *il est sur le point de la prendre*; un acte commencé, pour un acte achevé. Peut-être aussi que *cette ville Royale* étoit différente de Rabbath, ou plutôt, que c'étoit une partie de la ville, que Joab avoit déjà prise; en sorte qu'il comptoit de se rendre bien-tôt maître du reste de la place.

ψ. 27. DIMICAVI ADVERSUS RABBATH, ET CAPIENDA EST URBIS AQUARUM. *J'ai battu jusqu'ici Rabbath, & la ville des Eaux va être prise.* Voici encore un autre nom donné à la ville de Rabbath. Il l'a appelée au ψ. précédent, *la ville Royale*; ici il lui donne le nom de *ville des Eaux*. L'Hébreu porte: (c) *J'ai pris la ville des Eaux.* Mais il faut l'entendre comme au ψ. 26. La ville des Eaux étoit apparemment la ville basse, située sur le Jabok, & arrosée, des eaux de cette rivière. Elle fut prise par Joab. Mais il réserva à David l'honneur de prendre la ville haute de Rabbath, qui étoit la plus forte. Junius traduit cet endroit de cette sorte: *Il coupa les eaux qui alloient dans la ville.* Joseph (d) favorise cette traduction, puisqu'il dit que Joab ayant coupé les aqueducs, qui conduisoient l'eau de la place, & ayant fermé aux assiégez tous les endroits par où ils pouvoient tirer des vivres, il les réduisit à une forte

(a) Καὶ ἐπέστειλε τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἰεδιδία ἐν λόγῳ κυρίου.

(b) ויִלחֶם בְּרַבְּתָא אֶת עִיר הַמְּלֹכָה

(c) לבדמי את עיר המים

(d) Joseph Antiq. lib. 7. cap. 7 Τὰς ἰσχυρίας αὐτῆς ἀπομιμῶν, & ἡ τῆς πόλεως ἀποκλείας, ὥς πᾶσι λαμπρῶν εἰδήσιν πείσῃ καὶ περὶ τῆς πόλεως ὡς φέρεται ἔργον ὅτι.

An. du Monde 2971. 28. *Nunc igitur congrega reliquam partem populi, & obside civitatem, & cape eam: ne, cum à me vastata fuerit urbs, nomini meo adscribatur victoria.*

29. *Congregavit itaque David omnem populum, & profectus est adversum Rabbath: cumque dimicasset, cepit eam.*

30. *Et tulit diadema Regis eorum de capite ejus, pondo auri talentum, habens gemmas pretiosissimas, & impostum est super caput David. Sed & predam civitatis apportavit multam valde.*

28. Faites assembler le reste du peuple, & venez au siège de la ville, & la prenez, de peur que lorsque je l'aurai détruite, on ne m'attribue l'honneur de cette victoire.

29. David assembla donc tout le peuple, & marcha contre Rabbath; & l'ayant attaquée, il la prit.

30. Il ôta de dessus la tête du Roi des Ammonites, le diadème, qui pesoit un talent d'or, & étoit enrichi de pierreries très précieuses, & il fut mis sur la tête de David. Il remporta aussi de la ville un fort grand butin.

COMMENTAIRE.

grande famine, & à n'avoir qu'autant d'eau que leur en pouvoit fournir un seul puits, qui étoit dans la ville. Polybe (a) parlant du siège de la même ville par le Roi Antiochus, dit qu'un des transfuges ayant montré à ce Prince un conduit souterrain, par lequel les assiégés sortoient, pour aller puiser de l'eau, le Roi le ferma, & les obligea ainsi à se rendre par la soif.

Le siège de Rabbath fut commencé avant le péché de David avec Besathbée. Si la ville ne fut prise qu'après la naissance de Salomon, comme le Texte, & la suite du récit de l'Ecrivain sacré nous le persuadent, il faudra dire que ce siège dura environ deux ans. Il y en a qui croient que la prise de cette place est mise ici hors de son lieu naturel, & qu'il faut la placer peu après la mort d'Urie. C'est sur quoi nous n'avons rien de certain à dire.

¶ 30. ET TULIT DIADEMA REGIS EORUM DE CAPITATE EJUS, PONDO AURI TALENTUM. *David ôta de dessus la tête du Roi des Ammonites, le diadème, qui pesoit un talent d'or.* Le talent chez les Hébreux, étoit du poid de quatre-vingt-six livres, quatorze onces, & cinq gros de nôtre poid de marc. Nous croyons que le talent d'or, & le talent d'argent étoient d'un poids égal. Ainsi il est mal-aisé de croire que le Roi des Ammonites ait pû porter une couronne d'une si grande pesanteur. Il est croyable qu'elle étoit suspendue au-dessus du trône de ce Prince. Les Anciens nous par-

(a) Polyb. Hist. lib. 5.

31. *Populum quoque ejus adducens ferravit, & circumegit super eos ferrata carpenta: divisitque cultus, & traduxit in typo laterum: sic fecit universis civitatibus filiorum Ammon. Et reversus est David, & omnis exercitus in Jerusalem.*

31. Et ayant fait sortir les habitans, les coupa avec des scies, fit passer sur eux des chariots avec des roues de fer, les tailla en pièces avec des couteaux, & les jetta dans des fourneaux où l'on cuit la brique. C'est ainsi qu'il traita toutes les villes des Ammonites. David revint ensuite à Jérusalem avec toute son armée.

An. du
Monde
2974.

COMMENTAIRE.

lent de plusieurs semblables couronnes, qui n'étoient que pour la montre. (a)

. *Magneque corone*

Tantum orbem, quanto cervix non sufficit ulla.

Athenée (b) nous en décrit une d'or, de quatre-vingt coudées, & une autre de seize coudées de tour, & une de deux coudées de haut, & quelques autres de quatre & de cinq coudées. Pline (c) en marque quelques-unes de neuf livres pésant. Benjamin de Tudèle dit que l'Empereur Comnènes avoit suspendu au-dessus de son trône une couronne d'or, enrichie de pierreries. Les Rabbins veulent que David suspendit de même celle qu'il prit au Roi d'Ammon, par une pierre d'aiman, qui la tenoit, disent-ils, en l'air; comme si l'aiman attiroit l'or comme le fer. Quelques Savans (d) croient que l'écriture marque ici, non pas le poid réel, mais la valeur de la couronne du Roi des Ammonites. Elle étoit d'or, & de la grandeur d'une couronne ordinaire; mais de la valeur d'un talent, à cause des pierreries dont elle étoit embellie. Le Livre des Paralipomènes (e) exprime cette circonstance des pierreries, dont il n'est pas parlé ici.

On lit au même endroit que cette couronne appartenoit à *Melchom*: *Tulit David coronam Melchom de capite ejus*. On fait que *Melchom* est le même que *Moloch*. Ainsi lorsqu'on dit que David prit la couronne du Roi des Ammonites, on peut l'expliquer de celle de leur Idole, qui est nommée leur Roi. Le nom de *Moloc* signifie un Roi. Mais quelques Interprètes font difficulté sur cela, disant que la Loi défend de souhaiter, ni de conserver l'or & l'argent dont les Idoles sont ornées, ou composées: *Sculptilia eorum igne combures, &*

(a) Juvenal. Satyr. 10.

(b) Athenæus lib. 5. c. 8.

(c) Plin. lib. xxxiii. c. 3.

(d) Sanct. hic Boch. de animal. sacr. tom. 7. lib. 2. c. 38. Nold. Concord. particul. p.

1042.

(e) 1. Par. xx. 2. Invenit in ea (coronæ) pretiosissimas gemmas, fecitque sibi inde diadema.

• *non concupiscas aurum & argentum de quibus facta sunt ; & qu'ainsi il*
 An. du faut absolument l'entendre de la couronne du Roi des Ammonites.
 Monde Mais la Loi dont on parle, ne regardoit que les Cananéens.

297 L.

ψ. 31. POPULUM EIUS ADDUCENS, SERRAVIT, ET CIRCUMEGIT SUPER EOS FERRATA CARPENTA. *Ayant fait sortir les habitans, il les fit scier avec des scies, & fit passer sur eux des chariots avec des rouës de fer.* Il a été parlé ailleurs de ces supplices. (a) On a des exemples d'hommes sciez avec des scies de fer, dont on se sert pour scier le bois. Les Histoires de Suède, & de Naples, & celle des Turcs, en fournissent plusieurs expériences. L'Hébreu : (b) *Il les mit dans la scie, & dans des traîneaux de fer.* Le premier terme se met quelquefois pour scier & polir la pierre ; (c) mais je ne le vois point pour scier le bois ; & il n'est pas même certain, s'il signifie des scies ordinaires à scier la pierre, ou le marbre. Il pourroit fort bien marquer des instrumens à tailler la pierre. Le second terme signifie constamment des traîneaux, machines propres à battre le grain. Voici comme les décrit Varron. (d) *Tribulum*, est une grosse planche, chargée, & hérissée de morceaux de pierres, ou de fer, enfoncée dans son épaisseur. On la fait traîner par des chevaux, qui en passant sur les gerbes, en font sortir le grain. Celui qui conduit les chevaux, se met sur cette planche, pour lui donner plus de poids, ou il y met de grosses pierres pour le même effet. Il y a d'autres machines, qui sont composées d'ais dentelez avec des rouleaux, qu'on fait aussi traîner par des animaux. Le cocher est assis sur cet instrument, & conduit les chevaux où il juge nécessaire. C'est ce qu'on appelle *le chariot des Phéniciens*. C'est apparemment de ces chariots à battre le grain, dont il est parlé ici. Ils étoient de fer, c'est-à-dire, armés de fer ; ou au moins les rouës en étoient ferrées.

DIVISITQUE CULTRIS, ET TRADUXIT IN TYPO LAT-
 TERUM. *Les fit couper en pièces avec des couteaux, & les fit jeter dans un fourneau où l'on cuit la brique.* A la lettre, *dans un moule de briques*. L'Hébreu : (e) *Il les mit dans des couteaux de fer, ou dans des scies, ou en général, dans des instrumens propres à couper, à diviser, & il les fit passer dans un endroit où l'on fait, ou bien où l'on cuit des briques.* (f) Il y en a qui veulent qu'il les ait fait écraser

(a) Voyer sur le Deutéronome la Diffé-
 tation sur les Supplices.

(b) וישם במגרה ובחרצי הברזל

(c) 3. Reg. viii. 9.

(d) Varron lib. 1. de Re Rustica c. 52. Tri-
 bulum. Id fit à tabula lapidibus, aut ferro
 asperata, qua imposita auriga, ut pondere gran-

di trahitur jumentis junctis, ut discutiat à spi-
 ca grana. Aut ex ossibus dentatis cum orbicu-
 lis, quod vocant plostellum Phœnicum. In eo
 quis sedeat, atque agitet qua trahant jumenta.

(e) ובמגרות הברזל והחרצי אתם במלכין

(f) 70. Διά τῶν σιδηρέων.

dans l'endroit où l'on broye la terre pour faire les briques ; d'autres , An. du
qu'on les ait fait coucher , & ensuite écraser dans un terrain rabo- Monde
teux , & semé de briques , ou de tuiles cassées. Mais ce qui paroît le 2971.
plus juste , est qu'il les fit jetter dans une fournaise ardente. Voyez le
Pseaume xx. 9. 10. Et Muis, Vatable, Geier sur cet endroit du
Pseaume : *Pones eos ut clibanum ignis* , &c. Ces Auteurs croient que
David en cet endroit parle d'un supplice pareil à celui qu'il exerce
ici contre les Ammonites. Ce supplice n'étoit point connu en Orient.
On sait que Daniel , & ses deux Compagnons , y furent jettez dans la
Caldée. (a)

Quelques-uns lisent dans l'Hébreu *Malchen* , au lieu de *Malben*.
Ils veulent que *Malchen* signifie le lieu où l'on brûloit des victimes
humaines à Moloc. Tous ces tourmens sont si éloignez de nos ma-
nieres , & nous paroissent si excessifs , & si cruels , sur tout dans une
guerre , où il ne s'agissoit que de venger une insulte faite à des Am-
bassadeurs par un jeune Roi , à la sollicitation de quelques mauvais
Conseillers , que quelques habiles gens (b) les ont regardez comme
une exagération , ou comme une suite de la mauvaise disposition de
David , dans le tems que plongé dans le crime , il avoit perdu cet
esprit de piété , & de clémence , qui l'avoit jusqu'alors fait admirer.

Mais il y a beaucoup d'apparence que David n'exerce envers eux
ces supplices , que parce qu'eux-mêmes les exerçoient ordinairement
envers les Hébreux pris à la guerre. Si les Ammonites eussent eu le
dessus contre les Hébreux , ils les auroient traitez peut-être avec
encore plus de cruauté. On sait la dureté avec laquelle Naas Roi des
Ammonites répondit à ceux de Jabés de Galaad , qui lui offroient
de se rendre : il leur dit , qu'il ne les recevroit qu'à condition qu'il
leur arracheroit à chacun l'œil droit. (c) Amos reproche à ce peuple ,
d'avoir ouvert des femmes enceintes dans Galaad , pour faire mourir
leur fruit ; & cela dans des guerres où il ne s'agissoit que d'étendre
leurs limites. (d) Il est à présumer que David ne suivit en cela que
les loix communes de la guerre de ce tems-là ; ou que les Ammoni-
tes s'étoient attiré ce châtiment par des actions précédentes , qui ne
nous sont point connues : ce qui est certain , c'est que l'Ecriture ne
reproche rien sur cela à David , & qu'elle lui rend même un témoi-
gnage exprès , que hors le fait d'Urie , sa conduite a été irréprocha-

(a) Dan. III. 6. 11. & seq. Voyez aussi notre Commentaire sur Esth. XIII. 7.

(b) Vide Sanct. ad Ps. 26. Tirin. ad 1. Par. xx. 3. Probabilis est peccasse hic Davi-

dem , & quidem gravissimè , &c.

(c) 1. Reg. XI. 2.

(d) Amos 1. 13. Eo quod diffecerit præter n-
tes Galaad , ad diluendum terminum suum.

ble. (a.) Il ne faut donc pas condamner légèrement une chose, dont nous n'avons pas assez de connoissance, pour en porter un jugement sûr & exact.



CHAPITRE XIII.

Amnon fils de David viole Thamar sœur d'Absalon. Son amour se change en haine contr'elle. Absalon fait tuer Amnon, & se sauve chez Tholmai Roi de Gessur.

An. du
Monde
2972.
avant J.C.
1032.

†. 1. *F* Actum est autem post hac, ut Absalom filii David sororem speciosissimam, vocabulo Thamar, adamaret Amnon filius David.

2. *Et deperiret eam valde, ita ut propter amorem ejus agrotaret: quia cum esset virgo, difficile ei videbatur ut quippiam inhoneste ageret cum ea.*

†. 1. *A* Prés cela Amnon fils de David conçut une passion violente pour la sœur d'Absalon, aussi fils de David, qui étoit très belle, & qui s'appelloit Thamar.

2. Et la passion qu'il avoit pour elle devint si excessive, que cet amour le rendit malade; parce que comme elle étoit vierge, il paroïssoit difficile à Amnon de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

COMMENTAIRE.

†. 1. *F* ACTUM EST UT SOROREM.... ADAMARET AMNON. Amnon conçut une passion violente pour la sœur d'Absalom. Thamar étoit fille de Maacha & de David; elle avoit le même pere, mais non pas la même mere qu'Amnon.

†. 2. *QUIA CUM ESSET VIRGO, &c.* Parce que comme elle étoit vierge, il paroïssoit difficile à Amnon de rien faire avec elle contre l'honnêteté. Les filles étoient resserrées dans des appartemens éloignez des hommes, & l'on n'en permettoit l'entrée ni aux étrangers, ni même aux parens d'un autre sexe; ainsi Amnon ne pouvoit espérer de découvrir sa passion à sa sœur, & moins encore de la sa-

(*) 3. Reg. xv. 5. *Eo quod fecisset David, omnibus quæ praeceperat ei cunctis diebus vitam suam in oculis Domini, & non declinasset ab illa, excepto sermone Uria Heibai.*

3. *Erat autem Amnon amicus, nomine Jonadab, filius Semmaa fratris David, vir prudens valdè.*

4. *Qui dixit ad eum: Quare fit astenuaris macie, fili Regis, per singulos dies? Cur non indicas mihi? Dixitque ei Amnon: Thamar sororem fratris mei Absalom amo.*

5. *Cui respondit Jonadab: Cuba super lectum tuum, & languorem simula: cumque veneris pater tuus ut visitet te, dic ei: Veniat, oro, Thamar soror mea, ut det mihi cibum, & faciat pulmentum ut comedam de manu ejus.*

3. Amnon avoit un ami fort prudent, qui s'appelloit Jonadab, fils de Semmaa frere de David.

4. Jonadab dit donc à Amnon: D'où vient, mon Prince, que vous maigrissiez ainsi de jour en jour? Pourquoi ne m'en dites-vous point la cause? Amnon lui répondit: J'aime Thamar, sœur de mon frere Absalon.

5. Jonadab lui dit: Couchez-vous sur votre lit, & faites semblant d'être malade; & lorsque votre pere vous viendra visiter, dites-lui: Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, pour m'apprêter à manger; & qu'elle me prépare quelque chose que je reçoive de sa main.

An. du
Monde-
2972

COMMENTAIRE.

faire; c'est ce qui lui causa une langueur, qui se fit bien-tôt remarquer sur son visage. Il falloit pourtant qu'il eût vu Thamar, puisqu'il avoit conçu pour elle un amour si violent. Les filles sortoient quelquefois dans certaines cérémonies, mais toujours bien accompagnées.

¶ 3. PRUDENS VALDE. *Fort prudent.* L'Hébreu: (a) *Homme fort sage.* Le nom de sage & de prudent ne se prend pas toujours en bonne part; & l'usage que Jonadab fit ici de son habileté, ne pouvoit être plus mauvais. Ce Jonadab fils de Semmaa, est apparemment le même que Jonathan fils du même Semmaa, dont il est parlé ci-après. (b)

¶ 5. FACIAT PULMENTUM, UT COMEDAM DE MANU EJUS. *Qu'elle me prépare quelque chose que je reçoive de sa main.* L'Hébreu & les Septante: (c) *Qu'elle fasse en ma présence quelque chose à manger, afin que je le voye, & que j'en mange.* Il feint un dégoût de tout ce qu'on lui prépare; il demande quelque chose de la main de Thamar; mais comme on auroit pu lui envoyer de l'appartement de sa sœur, il dit qu'il souhaite de la lui voir apprêter, afin qu'il en puisse manger.

(a) וְיִשְׁכַּח מִן הַכֹּהֵן

(b) 2. Reg. XXI. 22.

וְעָשָׂה לְעֵינַי אֶת הַכְרֵעַ לְמַעַן אֲשֶׁר (c)
אֶרְאֶה וְאֶכְלֵת מִיָּדָהּ
וְעָשָׂה לְעֵינַי אֶת הַכְרֵעַ לְמַעַן אֲשֶׁר אֶרְאֶה וְאֶכְלֵת מִיָּדָהּ

An. du Monde 2971. 6. *Accubuit itaque Amnon, & quasi egrotare cepit: cūque venisset Rex ad visitandum eum: ait Amnon ad Regem: Veniat, obsecro, Thamar soror mea, ut faciat in oculis meis duas sorbitiunculas, & cibum capiam de manu ejus.*

7. *Misit ergo David ad Thamar domum, dicens: Veni in domum Amnon fratris tui, & fac ei pulmentum.*

8. *Veni: que Thamar in domum Amnon fratris sui: illē autem jacebat. Quæ tollens farinam commiscuit: & liquefaciens, in oculis ejus coxit sorbitiunculas.*

6. Amnon se mit donc au lit, & commença à faire le malade. Et lorsque le Roi le fut venu visiter, Amnon lui dit: Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, & qu'elle fasse devant moi deux petits plats, afin que je prenne à manger de sa main.

7. David envoya donc chez Thamar, & lui fit dire: Allez à l'appartement de vôtre frere Amnon, & préparez-lui à manger.

8. Thamar y étant venuë, trouva son frere Amnon qui étoit couché. Elle prit de la farine, la pétrit & la délaya, & fit cuire le tout devant lui.

COMMENTAIRE.

¶ 6. FACIAT IN OCULIS MEIS DUAS SORBITIUNCULAS. *Qu'elle fasse devant moi deux petits plats*, ou deux petites prises de quelques liqueurs, ou de quelques jus. L'Hébreu à la lettre: (a) *Deux cordiaux*. Le Caldéen: (b) *Deux gâteaux*. Les Septante: (c) *Deux gâteaux minces comme des galettes*, ou des gaufres. Le terme de l'original vient d'une racine, qui signifie le cœur; d'où vient que nous l'avons rendu par des cordiaux. Peut-être qu'il vaudroit mieux dire des confortatifs, ou plutôt en général, quelque chose qui me ragoûte, qui me remette en appetit: Car la suite nous fait voir que Thamar fit un pain qu'elle cuisit dans la poêle. (d) Les Grecs avoient une sorte de gâteaux fort délicats nommez *Collabos*, (e) d'un nom assez approchant de l'Hébreu *Lebabos*, ou *Lebabos*. Selon l'usage de nôtre tems, il seroit assez extraordinaire de voir une Princesse qui fût faire la cuisine, & cuire du pain; mais il n'en étoit pas de même chez les anciens. Sara prépara elle-même à manger, & pétrit le pain pour ses hôtes: (f) Et Hérodote (g) dit qu'une Reine de Macédoine, épouse du Roi Perdicca, pétrissoit elle-même le pain pour ses domestiques.

(a) שתי לכבות

(b) תרתין חליטתא

(c) δύο λεπτά γάλακτος.

(d) Vide ad ψ. 9. Joseph Antiq. lib. 7. c. 7. Αρ. 177, 178, 179.

(e) Athen. lib. 3. c. 28. Γαλακτοχρῆμα πολυλάκουσι Σέρμοις.

(f) Genes. XVIII. 6.

(g) Herodot. lib. 8. c. 137. Η δὲ γυνὴ τῆ βασιλῆως αὐτῇ ἐστὶν σφίσι ἐπιμαίει.

9. Tolle, que quod coxerat, effudit, & posuit coram eo, & noluit comedere: dixitque Amnon: Ejecite universos à me. Cinque ejecissent omnes.

10. Dixit Amnon ad Thamar: Infer cibum in conclavi, ut vescar de manu tua. Tulit ergo Thamar sorbitunculas, quas fecerat, & iniecit ad Amnon fratrem suum in conclavi.

11. Cinque obtulisset ei cibum, apprehendit eam, & ait: Veni, cuba mecum, soror mea.

9. Et prenant ce qu'elle avoit fait cuire, elle le mit dans un plat, & le lui présenta: mais Amnon n'en voulut point manger, & il dit: Qu'on fasse sortir tout le monde. Lorsque tout le monde fut sorti,

10. Amnon dit à Thamar: Portez dans mon cabinet ce que vous avez apprêté, afin que je le reçoive de votre main. Thamar le prit, & le porta à Amnon son frère dans le cabinet.

11. Et après qu'elle les lui eut présentés, Amnon se saisit d'elle, & lui dit: Venez, ma sœur, couchez avec moi.

An. du
Monde
2972.

COMMENTAIRE.

¶ 9. TOLLENS QUOD COXERAT, EFFUDIT ET POSUIT CORAM EO. Prenant ce qu'elle avoit fait cuire, elle le mit dans un plat, & le lui présenta. Toutes ces expressions & celles qui précèdent dans la Vulgate, donnent l'idée de quelque chose liquide, ou de quelque sausse, ou de la bouillie: mais l'Hébreu (a) signifie plutôt une sorte de gâteau, ou de pain; la farine en faisoit le corps. Elle prit de la farine, dit l'Ecriture, elle la pétrit en sa présence, elle en fit des gâteaux, & elle prit la poêle, & les répandit devant lui. On a vû sur le Lévitique qu'il y avoit plusieurs sortes de gâteaux, qu'on faisoit frire dans la poêle.

10. INFER CIBUM IN CONCLAVI. Portez dans mon cabinet ce que vous avez apprêté. Il semble par ces paroles qu'Amnon étoit levé, & qu'il fit passer Thamar de la chambre, où il lui avoit vû préparer à manger, dans son cabinet, où il la suivit; mais peut-être qu'il faut simplement entendre le lieu de la chambre où étoit le lit; cet endroit étoit apparemment séparé du reste de la chambre par un petit mur, ou par une séparation, comme on dit qu'il se pratique encore en Espagne. Car il paroît certain par tout ce récit, qu'Amnon étoit demeuré couché: il fit donc simplement approcher sa sœur de son lit. Il est certain que le terme Hébreu *Chéder* signifie le lieu le plus secret, où l'on met le lit. (b)

(a) ותקח את הנמצא ותלש ותלכב לעיניו ותבשל את הלבבות ותקח את המשחת ותצק לפניו

(b) Vide Exod. viii. 3. Judic. xv. 1. & Reg. iv. 7. 4. Reg. xi. 2. Eccle. x. 20. Cant. ii. 4. Joel. ii. 16.

An. du 12. *Qua respondit ei: Noli, frater*
 Monde *mi, noli opprimere me, neque enim hoc*
 2. 9. 7. 2. *fas est in Israël: noli facere stultitiam*
hanc.

13. *Ego enim ferre non potero opprobrium meum, & tu eris quasi unus de insipientibus in Israël: quin potius loquere ad Regem, & non negabit metibi.*

14. *Noluit autem acquiescere precibus ejus, sed prevalens viribus oppressit eam, & cubavit cum ea.*

15. *Et exosam eam habuit Amnon odio magno nimis: ita ut majus esset odium quo oderat eam, amore quo antè dilexerat. Dixitque ei Amnon: Surge, & vade.*

12. Elle lui répondit : Non , mon frère ; non ; ne me faites pas violence , parce que c'est un crime dans Israël ; ne faites pas cette folie.

13. Car je ne pourrai supporter mon opprobre ; & vous passerez dans Israël pour un insensé. Mais demandez moi plutôt au Roi en mariage , & il ne vous refusera pas de me donner à vous.

14. Amnon ne voulut point se rendre à ses prières ; & étant plus fort qu'elle , il lui fit violence , & abusa d'elle.

15. Aussi tôt il conçut pour elle une étrange aversion ; de sorte que la haine qu'il lui portoit , étoit encore plus excessive que la passion qu'il avoit eue pour elle auparavant. Il lui dit donc : Levez-vous , & allez-vous en.

COMMENTAIRE.

¶ 13. LOQUERE AD REGEM, ET NON NEGABIT ME TIBI. *Demandez moi en mariage au Roi, & il ne refusera pas de me donner à vous.* Thamar ignoroit-elle que les mariages entre freres & sœurs, sont défendus par la Loi ? (a) Il y a de fort habiles Interprètes (b) qui croient que véritablement elle n'étoit pas bien instruite sur cela. Mais la plupart tiennent avec plus de vraisemblance, que le trouble où la mit une semblable proposition, lui fit dire ce qui lui vint dans l'esprit, pour tâcher de se tirer des mains d'Amnon, croyant que cette espérance dont elle le flattoit, le feroit défiger de son infame dessein. Quelques Rabbins enseignent que Thamar étoit fille d'un autre père que David ; que ce Prince épousa Maaca sa mere, déjà enceinte d'un autre. D'autres Juifs croient que Maaca devint femme de David, suivant les Loix (c) qui permettent au vainqueur une premiere licence avec une femme prise à la guerre ; mais qui ne lui permettent pas de l'épouser, qu'après qu'elle est devenue prosélyte. Thamar étoit, disent-ils, le fruit de cette premiere liberté ; elle étoit conçue d'une mere payenne ; ainsi selon leur principe, elle n'étoit point parente d'Amnon. Les Juifs ne reconnoissent pour parens, que ceux qui sont nez d'une mere Juive. Mais

(a) *Levit. xviii. 11. Turpitudinem filia uxoris patris tui, quam peperit patri tuo, & est soror tua, non revelabis.*

(b) *Mensch Gror.*

(c) *Vide De steron. xxi. 11. 14*

16. *Qua respondit ei : Majus est hoc malum, quod nunc agis adversum me, quam quod antè fecisti, expellens me. Et noluit audire eam :*

17. *Sed vocatopuero, qui ministrabat ei, dixit : Ejice hanc à me foras, & claudè ostium post eam.*

18. *Qua induta erat talari tunica : hujusmodi enim filia Regis virgines vestibus utebantur. Ejecit itaque eam minister illius foras : clausitque fores post eam.*

15. Thamar lui répondit : L'outrage que vous me faites maintenant en me chassant de la sorte, est encore plus grand que celui que vous venez de me faire. Amnon ne voulut point l'écouter :

17. Mais ayant appelé un de ses domestiques, il lui dit : Mettez-la hors d'ici, que je ne la voye plus, & fermez la porte après elle.

18. Thamar étoit vêtue d'une robe traînante ; car les filles des Rois qui étoient encore vierges, avoient accoutumé de s'habiller de la sorte. L'Officier d'Amnon la mit donc hors de la chambre, & ferma la porte après elle.

An. du
Monde
2972.

COMMENTAIRE.

tout cela se dit sans preuves ; ainsi nous nous en tenons à l'opinion que nous avons proposée la première.

¶ 15. EXOSAM EAM HABUIT. *Ensuite il conçut pour elle une étrange aversion.* Il n'est pas extraordinaire de passer d'une passion violente & déréglée, à une autre toute contraire. La honte qui accompagne, & qui suit toute action deshonnête, les remords & le repentir de ce qu'Amnon venoit de faire, les suites fâcheuses d'un tel crime ; tout cela joint ensemble causa une révolution violente dans le cœur de ce jeune Prince ; l'objet qui lui causoit toutes ces peines, lui devint insupportable. On a de pareils exemples (a) dans l'histoire ancienne & moderne. Des malheureux après avoir assouvy leur brutale passion, ont souvent fait sentir à celles qui en avoient été les instrumens, les premiers effets de leur violence, & de leur désespoir en leur donnant la mort. Aristote Problem. sect. 4. (b) & les Philosophes rendent des raisons naturelles de cela, sur-tout dans les jeunes hommes.

¶ 18. QUÆ INDUTA ERAT TALARI TUNICA. *Elle étoit vêtue d'une robe traînante.* L'Hébreu, (b) d'une tunique de passim. Ce dernier terme peut marquer les poignets, comme qui diroit une tunique dont les manches vont jusqu'aux poignets ; ces sortes d'habits étoient toujours traînants ; mais les tuniques qui étoient sans man-

(a) Vide si lubet Grot. Tyr. Cornel. } et; &c.
(b) Διὰ τὴν εἰς τοὺς ὀφθαλμοὺς ἀφροδιταζομένην } (c) ועליה כרנח פס
χάρις, ἡς αὐτὴ ἐμυλῆται μὲν τῇ πρὸς τὸν μυσ- } .

An. ^o du
Monde
2974.

19. *Quæ aspergens cinerem capiti suo, scissâ talari tunicâ, impositisque manibus super caput suum, ibat ingrediens, & clamans.*

20. *Dixit autem ei Absalom frater suus: Numquid Amnon frater tuus concubuit tecum? Sed nunc, soror, tace, frater tuus est: neque affligas cor tuum pro hac re. Mansit itaque Thamar contabescens in domo Absalom fratris sui.*

19. Alors Thamar ayant mis de la cendre sur sa tête, & déchiré la robe, s'en alla en jettant de grands cris, & tenant sa tête couverte de ses deux mains.

20. Absalon son frere lui dit: N'est-ce pas que vôtre frere Amnon a abusé de vous? Mais, ma sœur, n'en dites rien, car c'est vôtre frere; & ne vous affligez point. Thamar demeura donc dans la maison d'Absalon son frere, s'échant d'ennui & de douleur.

COMMENTAIRE.

ches, étoient aussi ordinairement courtes. *Passim* signifie aussi des pieces de diverses couleurs; soit que ces couleurs fussent du même tissu que la tunique, soit qu'elles consistassent dans les galons & les guipures, qu'on mettoit au bas de la tunique, & aux manches. Les Arabes aujourd'hui portent des tuniques fort fines, avec des raies de différentes couleurs. On peut voir ce que nous avons dit dans la Genèse, (a) sur la robe que Jacob avoit faite à son fils Joseph.

ψ. 19. *QUÆ ASPERGENS CINEREM CAPITI.* *Ayant mis de la cendre sur sa tête*, en signe de deuil & de douleur. *Ceux qui vous verront dans vôtre disgrâce*, dit Ezéchiel en parlant à la ville de Tyr, (b) *jetteront de grands cris, & pleureront amèrement, & jetteront de la poussière sur leur tête, & se chargeront de cendre.* Achilles apprenant la mort de Patrocle, prend la poussière à deux mains, & se la répand sur la tête; (c) Virgile décrivant Mézentius à la vûe de son fils Lausus tué dans le combat, (d)

*Canitiem immanis deformat pulvere, & ambas
Ad cælum tendit palmas.*

IMPOSITISQUE MANIBUS SUPER CAPUT SUUM. *Tenant sa tête couverte de ses deux mains*, comme pour se cacher le visage, après une telle infamie. Un Prophète (e) parlant à la Judée, qui mettoit sa confiance dans l'Egypte: *Vous en sortirez*, lui dit-il, *& vos mains seront sur vôtre tête, parce que le Seigneur a brisé l'objet de vôtre confiance.*

ψ. 20. *TACE: FRATER TUUS EST.* *N'en dites rien, car c'est*

(a) Genes. xxxviii. 3.

(b) Ezech. xxvii. 30.

(c) Homer. Iliad. Σ.

ἄμφοτέρῃσι δὲ χερσὶν ἔλπει αἰσχυρίσασθαι

ἔλπει καὶ κεφαλῇ, χερσὶν δ' ἡσυχῇ περιεσθῆναι.

(d) Æneid. x.

(e) Jerem. ii. 37.

21. Cùm autem audisset Rex David verba hæc, contristatus est valdè, & noluit contristare spiritum Amnon filii sui, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.

22. Porro non est locutus Absalom ad Amnon nec malum, nec bonum: ode-rat enim Absalom Amnon, eò quòd violasset Thamar sororem suam.

23. Factum est autem post tempus bien-nii, ut tonderentur oves Absalom in Baal-hazor, quæ est juxta Ephraïm: & vocavit Absalom omnes filios Regis.

24. Venitque ad Regem, & ait ad eum: Ecce tondentur oves servi tui: ve-niat, oro, Rex cum servis suis ad ser-vum suum.

21. Le Roi David ayant appris ce qui s'étoit passé, s'en affligea fort; mais il ne voulut point attrister Amnon son fils, parce qu'il l'aimoit, comme étant son aîné.

22. Absalon ne parla en aucune sorte de tout ceci à Amnon; mais il conçut contre lui une grande haine, de ce qu'il avoit violé sa sœur Thamar.

23. Deux ans après il arriva qu'Absalon fit tondre ses brebis à Baal-hazor, qui est près d'Ephraïm; & il invita tous les enfans du Roi à venir chez lui.

24. Il vint pour cela trouver le Roi, & il lui dit: Votre serviteur fait tondre ses brebis; je supplie donc le Roi de venir avec les Princes chez son serviteur.

COMMENTAIRE.

vôtre frere. Inutilement vous demanderiez au Roi qu'il vous ven-geât: Amnon est votre frere; le Roi ne le traitera pas comme il fe-roit une autre. Ou bien: Ne publiez pas cela; cette infamie retourn-beroit sur toute la famille Royale.

Ÿ. 21. NOLUIT CONTRISTARE SPIRITUM AMNON, &c. Il ne voulut point attrister Amnon son fils, parce qu'il l'aimoit comme étant son aîné. Cela ne se trouve ni dans l'Hébreu, ni dans les Versions qu'on a faites sur ce Texte. Saint Jérôme ne l'a pas mis dans sa Version. Les Grecs l'ont ajouté dans quelques-uns de leurs Exem-plaires, (a) & Joseph le lisoit dans les siens; peut-être même qu'il a donné occasion aux Grecs de l'ajouter dans les leurs. On ne peut excuser le silence & la dissimulation de David dans cette rencontre, sur tout si on ne lui donne point d'autre motif, que l'amitié parti-culiere qu'il avoit pour Amnon. Comme il se connoissoit lui-même coupable, il n'eut pas la force de châtier un crime, auquel son exem-ple avoit pû donner occasion. (b)

Ÿ. 23. FACTUM EST POST TEMPUS BIENNII UT TON-DERENTUR OVES ABSALOM. Deux ans après il arriva qu'Ab-salon fit tondre ses brebis. Absalon conserva sa haine contre Amnon

(a) Ita Edit. Nobilii. Abselt à Complut. Fi-
seph. lib. 7. c. 7. Φίλοι, οἱ τοῦ Ἀμνὸν σφόδρα,
πρὸς τὸν δὲ ἦν ὁ δὲ αὐτῷ, μὴ λυπηθῇ αὐτὸν ἡμαρ-

καὶ τὸν.
(b) Vide Sanct. hic.

An. du 25. *Dixitque Rex ad Absalom: No-*
 Monde *li, fili mi, noli rogare ut veniamus om-*
 297 4. *nes, & gravemus te. Cum autem co-*
geret eum, & noluisse ire, benedixit
ei.

26. *Et ait Absalom: Si non vis ve-*
nire, veniat, obsecro, nobiscum saltem
Amnon frater meus. Dixitque ad eum
Rex: Non est necesse ut vadat tecum.

27. *Coëgit itaque Absalom eum, &*
dimisit eum eo Amnon & universos fi-
lios Regis. Feceratque Absalom convi-
vium quasi convivium Regis.

25. Le Roi dit à Absalon : Non, mon
 fils, ne nous priez pas de venir tous pour
 vous incommoder. Et Absalon lui fit en-
 core de grandes instances ; mais David
 refusa toujours d'y aller, & il le congé-
 dia en lui souhaitant toutes sortes de bé-
 nédiction.

26. Alors Absalon lui dit : Si vous ne
 voulez pas y venir, je vous supplie au
 moins que mon frere Amnon vienne avec
 nous. Le Roi lui répondit : Il n'est point
 nécessaire qu'il y aille.

27. Néanmoins Absalon l'en conjura
 avec tant d'instance, qu'il laissa aller avec
 lui Amnon avec tous ses freres. Absalon
 avoit fait préparer un festin de Roi.

COMMENTAIRE.

pendant deux ans, sans lui en rien témoigner. Le tems auquel on
 rondoit les brebis, étoit le printems. Dans ces occasions on faisoit
 des festins & des réjouissances, (a) auxquelles on invitoit ses amis.
 Les Rois, & les fils de Roi en ce tems-là, s'appliquoient eux-mê-
 mes à l'économie, & un de leurs premiers soins étoit d'avoir de beaux
 troupeaux, & de les faire profiter. Caton l'ancien disoit qu'une des
 principales maximes de la bonne économie, étoit de bien conduire
 ses troupeaux *Cato senex interrogatus quid in re familiari esset primum;*
respondit: Bene pascere. (b).

IN BAL-HASOR, QUÆ EST JUXTA EPHRAÏM. *A Bal-*
Hasor, qui est près d'Ephraïm, près de la ville du nom d'Ephraïm,
 ou Ephræm ; elle est marquée dans saint Jean, (c) & il est dit qu'elle
 étoit près du désert. Ce qu'on peut entendre du désert de Béthel,
 ou de Jéricho, puisque Joseph (d) met ensemble Ephræm & Béthel,
 comme deux lieux assez près de Jérusalem. Bal-Hasor étoit près d'E-
 phræm ; on n'en fait pas davantage.

¶ 26. VENIAT, OBSECRO, NOBISCUM SALTEM AM-
 NON. *Je vous supplie au moins que mon frere Amnon vienne avec nous.*
 Il insiste principalement sur Amnon, comme étant l'aîné des enfans
 du Roi, & pour persuader à David qu'il n'avoit aucun ressentiment

(a) Vide Genes. XXXVIII. 12. & 1. Reg. XXV. 8.

(b) Cicero apud Gros. hic.

(c) Johan. XI. 54. *Abiit in regionem juxta desertum, in civitatem qua dicitur Ephram.*

(d) Joseph. lib. 5. c. 33. *de Bello-*

28. *Præceperat autem Absalom pueris suis, dicens: Observate cum temulentus fuerit Amnon vino, & dixerit vobis: Percutite eum, & interficite: nolite timere: ego enim sum qui præcipio vobis: roboramini, & esto: viri fortes.*

29. *Fecerunt ergo puri Absalom ad-
versum Amnon, sicut praeceperat eis Ab-
salom: Surgensque omnes filii Regis
ascenderunt singuli mulas suas, & su-
pererunt.*

30. Cumque adhuc pergerent in itinere, fama pervenit ad David, dicens: Percussit Absalom omnes filios Regis, & non remansit ex eis saltem unus.

28. Et il avoit donné cet ordre à ses officiers : Prenez garde quand Amnon commencera à être troublé par le vin , & que je vous le dirai : Frappez le , & le tuez. Ne craignez point ; car c'est moi qui vous le commande. Soyez résolus , & agissez en gens de cœur.

29. Les officiers d'Absalon exécutèrent donc à l'égard d'Amnon, le commandement que leur maître leur avoit fait ; & aussi-tôt tous les enfans du Roi se levant de table, montèrent chacun sur leur mule, & s'enfuirent.

30. Ils étoient encore en chemin , lorsque le bruit vint jusqu'aux oreilles de David , qu'Absalon avoit tué tous les enfans du Roi , sans qu'il en fût resté un seul.

C O M M E N T A I R E.

contre lui. Il ne parle pas des autres Princes ; il est pourtant vrai qu'ils étoient de la fête. (4)

ÿ. 29. ASCENDERUNT SINGULI MULES SUAS. Ils monterent chacun sur leur mule. C'étoit la monture ordinaire des Princes & des Grands en ce pays-là. Le Roi lui-même n'avoit point d'autre monture. (b) C'est la première fois que l'Ecriture parle de mules, ou de mulets; (c) jusqu'ici les Juges d'Israël n'avoient que des ânes. (d) Mais il ne faut pas s'imaginer que les mulets dont nous parlons, qui servoient de montures aux Rois & aux Princes de ce pays-là, & qu'on montoit même au lieu de cheval de bataille, comme fit Absalom, dans la fatale journée où la promptitude de sa mule le laissa suspendu à un arbre, il ne faut pas croire que ces animaux fussent pareils à nos mulets, qui ne sont guères recommandables que par leur force à porter de grosses charges. Les mulets de Syrie n'étoient pas produits de l'accouplement d'un âne & d'une jument; ils étoient engendrez d'un mulet, & nez d'une mule; (e) car les mules en ce pays-là portent comme nos jugmens; les mulets qu'elles produisent sont une espèce mitoyenne entre le cheval & le mulet; ils sont plus

(a.) ¶. 29.

(b) 3. Reg. 1. 33.

איש על פרדי (10)

Judic. v. 10. x. 4. XII. 14.

II. Livre des Rois.

(a) *Aristot. lib. 6. cap. 24. Hæst animal.*
 Αἱ δὲ τοῦ Σωκράτη τῆς ψυχῆς φωνῆς ἡλικίαι, καὶ
 ἡλικίαι, καὶ τῶν ἄλλων, ἀλλ' ἡλικίαι τῆς ψυχῆς ὅμοιαι ἡλικίαι
 ἡλικίαι δὲ

An. du
Monde
2974.

31. Surrexit itaque Rex, & scidit vestimenta sua: & cecidit super terram, & omnes servi illius, qui assistebant ei, sciderunt vestimenta sua.

32. Respondens autem Jonadab filius Semmaa fratris David, dixit: Ne asimet Dominus meus Rex, quod omnes pueri filii Regis, occisi sint: Amnon solus mortuus est, quoniam in ore Absalom erat positus, ex die quâ oppressit Thamar sororem ejus.

33. Nunc ergo ne ponat Dominus meus Rex super cor suum verbum istud, dicens: Omnes filii Regis occisi sunt: quoniam Amnon solus mortuus est.

34. Fugit autem Absalom: & elevavit puer speculator oculos suos, & aspexit: & ecce populus multus veniebat per iter devium ex latere montis.

35. Dixit autem Jonadab ad Regem: Ecce filii Regis adiunt: juxta verbum servi tui, sic factum est.

31. Le Roi se leva aussi-tôt, déchira ses habits, se jeta par terre; & tous ses officiers qui étoient près de lui déchirèrent leurs habits.

32. Alors Jonadab fils de Semmaa frere de David dit au Roi: Que le Roi mon Seigneur ne s'imagine pas que tous les enfans du Roi ayent été tuez Amnon seul est mort; parce qu'Absalon avoit résolu de le perdre, depuis le jour qu'il avoit fait violence à sa sœur Thamar.

33. Que le Roi mon Seigneur ne se mette donc pas cela dans l'esprit; & qu'il ne croye pas que tous ses enfans ayent été tuez; Amnon seul est mort.

34. Cependant Absalon s'enfuit; & celui qui étoit en sentinelle levant les yeux, vit une grande troupe de monde qui venoit par un chemin détourné à côté de la montagne.

35. Jonadab dit au Roi: Voilà les enfans du Roi qui viennent: ce qu'avoit dit votre serviteur s'est trouvé vrai.

COMMENTAIRE.

forts que le cheval, & plus vîtes que le mulier ordinaire, quoique d'ailleurs ils lui ressembloient assez par leur forme. (a)

ψ. 32. IN ORE ABSALON ERAT POSITUS, EX DIE QUO OPPRESSIT THAMAR. Absalon avoit résolu de le perdre, depuis le jour qu'il avoit fait violence à Thamar. A la lettre: Absalon l'avoit sur la bouche, depuis le tems qu'il avoit violé Thamar. Il retient son dessein caché; mais il étoit résolu: sa résolution étoit dans sa bouche, comme la parole qu'on va prononcer. Le Caldéen, le Syriaque, & l'Arabe: Il l'avoit sur le cœur, ou dans le cœur. Dans l'Ecriture, sur la bouche, signifie souvent, par l'ordre, par le commandement. (b) Les Israélites parloient sur la bouche du Seigneur: quand il l'ordonnoit. Absalon fit tuer Amnon: c'est par ces ordres que cela se fit. (c) Aquila & Symmaque; (d) Absalon gardoit sa colere contre lui depuis le jour, &c.

(a) Idem lib. 6. c. 36. Εἰς δὲ τὸ Σουλᾶ δὲ καλεῖται ἡμίονος ἵππου καὶ τῶν ἐκ τῶν δυοῶν ἡμιονῶν ἵππου καὶ οὗ, ὅμοιος δὲ τῇ ἵππῳ τῇ ἑχρῳτῇ διαφέρεται.

(b) Num. III. 16. IX. 18. 20. & passim.

(c) Jun. Pisc. Malv.

(d) Aq. Sym. Ὅτι ἐν ἀργῇ ἦν αὐτῷ ἡδυσμὸς ἀπὸ τῆς ἡμέρας, &c.

36. Cūque cesset loqui, apparuerunt & filii Regis : & intrantes leuauerunt vocem suam, & fleuerunt : sed & Rex & omnes serui ejus fleuerant ploratu magno nimis.

37. Porro Absalom fugiens, abiit ad Tholomai filium Ammiud Regem Gessur. Luxit ergo David filium suum cunctis diebus.

38. Absalom autem cū fugisset, & venisset in Gessur, fuit ibi tribus annis.

39. Cessauitque Rex David persequi Absalom, eo quod consolatus esset super Amnon interitum.

36. Il n'eut pas plutôt dit ces mots, qu'on vit paroître les enfans du Roi. Et lorsqu'ils furent arrivez, ils commencèrent à jeter des cris, & à pleurer, & le Roi & tous les serviteurs fondirent aussi en larmes.

37. Absalon ayant pris la fuite, se retira chez Tholomai fils d'Ammiud, Roi de Gessur ; & David pleuroit son fils Amnon tous les jours

38. Absalon demeura trois ans à Gessur, où il étoit venu se refugier.

39. Et le Roi David cessa de le poursuivre ; parce qu'il s'étoit enfin consolé de la mort d'Amnon.

COMMENTAIRE.

¶ 34. PER ITER DEVIUM, EX LATERE MONTIS. Par un chemin détourné, à côté de la montagne. L'Hébreu : (a) Par le chemin de derriere, & à côté de la montagne. Ils venoient de derriere la montagne des Oliviers, & ils marchaient le long de cette montagne. Nous supposons qu'ils venoient du côté de Béthel, c'est-à-dire de l'orient septentrional de Jérusalem ; ils passèrent le Cédron, & arrivèrent dans la ville.

¶ 37. AD THOLOMAI. A Tholomai. Ce Prince étoit ayeul maternel d'Absalon. (b)

¶ 39. CESSAVIT REX PERSEQUI ABSALOM. David cessa de poursuivre Absalon. Nous ne lisons pas qu'il l'ait poursuivi auparavant. On pourroit traduire le Latin par : Il ne tint compte, il négligea de poursuivre Absalon. Mais le Texte Hébreu (c) peut avoir deux sens fort opposez, comme : Il cessa ses poursuites contre Absalon ; il ne le fit pas demander plus long tems à Tholomai son beau-pere. Ou, il étoit consumé d'un désir secret de revoir Absalon. Ou même il se sentoit intérieurement porté à l'aller voir. Il désiroit ardemment son retour. C'est ainsi que plusieurs savans Interprètes (d) expliquent ce passage. La suite de l'histoire est tout à fait favorable à cette explication. Le chapitre suivant commence par ces mots : Et Joab savoit que le cœur du Roi étoit tourné vers Absalon.

(a) מדרך אחרי מצד ההר

(b) Voyez ci-devant Chap. III. v. 3.

(c) והבלידור הסך נצאת אל אנשלו

(d) Jonath. Grot. Jun. Forster. Glass. Vatab. Malv. alii in Synops.

CHAPITRE XIV.

Joab fait revenir Absalon, par le moyen d'une femme qui parle au Roi. Beauté d'Absalon, ses enfans. Il met le feu à la moisson de Joab, pour l'obliger de le venir trouver. Joab parle au Roi, & obtient qu'Absalon paroisse en sa présence.

An. du
Monde
2977.
avant J. C.
1027.

¶ 1. **I**ntelligens autem Joab filius Sarvia, quod cor Regis verum esset ab Absalom,

2. Misit Thecuam, & tulit inde mulierem sapientem, dixitque ad eam: Luge te simula: & induere veste lugubri, & ne ungaris oleo, ut sis quasi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum.

3. Et ingrediëris ad Regem, & loqueris ad eum sermones hujusmodi. Posuit autem Joab verba in ore ejus.

4. Itaque cum ingressa fuisset mulier Thecuis ad Regem, cecidit coram eo super terram, & adoravit, & dixit: Serva me, Rex.

5. Et ait ad eam Rex: Quid causa habes? Quæ respondit: Heu! mulier vidua ego sum: mortuus est enim vir meus.

6. Et ancilla tua erant duo filii, qui rixati sunt adversum se in agro, nullusque erat qui eos prohibere posset: & percussit aliter alterum, & interfecit eum.

¶ 1. **J**oab fils de Sarvia ayant reconnu que le cœur du Roi se rapprochoit d'Absalon,

2. Fit venir de Thécua une femme sage, & lui dit: Faites semblant d'être dans l'affliction; prenez un habit de deuil, & ne vous parfumez point, afin que vous paroissiez comme une femme qui pleure un mort depuis long-tems.

3. Ensuite vous vous présenterez au Roi, & vous lui tiendrez tels & tels discours. Et Joab lui mit en la bouche toutes les paroles qu'elle devoit dire.

4. Cette femme donc de Thécua s'étant donc présentée au Roi, se jeta à terre devant lui, & ainsi prosternée elle lui dit: Seigneur, sauvez-moi.

5. Le Roi lui dit: Quelle est vôtre affaire? Elle lui répondit: Hélas! je suis une femme veuve; car mon mari est mort.

6. Vôtre servante avoit deux fils, qui se sont querellés dans les champs, où il n'y avoit personne qui les pût séparer: & l'un d'eux a frappé l'autre, & l'a tué.

COMMENTAIRE.

¶ 2. **J**OAB MISIT THECUAM. *Joab fit venir de Thécua une femme sage.* La ville de Thécua étoit dans la tribu de Juda, au midi de Jérusalem, à douze mille de cette ville; (a) Joab fait

(a) Thecuam viculum esse in monte situm, & duodecim millibus ab Ierosolymis separatum, quotidie oculis cernimus. Jeron. in Isai. VI. 2.

7. Et ecce consurgens universa cognatio adversum ancillam tuam, dicit: Trade eum qui percussit fratrem suum, ut occidamus eum pro anima fratris sui quem interfecit, & deleamus heredem; & querunt extinguere scintillam meam, que relicta est, ut non supersit viro meo nomen, & reliqua super terram.

8. Et ait Rex ad mulierem: Vade in domum tuam, & ego jubebo pro te.

7. Et maintenant tous les parens se soulèvent contre vôtre servante, & me disent: Donnez-nous celui qui a tué son frere, afin que le sang de son frere qu'il a répandu, soit vengé par sa mort, & que nous fassions périr l'héritier; ainsi ils veulent éteindre la seule étincelle qui m'est demeurée, afin qu'il ne reste plus personne sur la terre, qui puisse faire revivre le nom de mon mari.

8. Le Roi dit à cette femme: Retournez-vous-en chez vous, je donnerai ordre que vous soyez satisfaite.

An. du
Monde
2977.

COMMENTAIRE.

venir exprés de la campagne une femme inconnuë, afin de mieux cacher son dessein.

ÿ. 6. ANCILLÆ TUÆ ERANT DUO FILII. *Vôtre servante avoit deux fils.* Est-ce une histoire, est-ce une simple parabole? Quelques-uns (a) soutiennent que c'est une véritable histoire, & le ÿ. 16. fait assez pour ce sentiment: car après que cette femme a raconté ce qui regarde ses deux fils, & qu'elle a prié le Roi d'accorder à son peuple en faveur d'Absalon, ce qu'il venoit de lui accorder à elle en faveur de ses fils, elle lui dit: *Et le Roi a écouté ma priere, & il a délivré sa servante de la main de ceux qui vouloient la détruire, elle & son fils à la fois.* Mais la plupart croient que ce n'est qu'une parabole concertée entre Joab & cette femme. C'est ce qui paroît clairement par le ÿ. 19. Joab connoissoit l'habileté de cette femme; il la fit venir exprés pour jouer cette pièce.

ÿ. 7. TRADE EUM QUI PERCUSSIT FRATREM SUUM, . . . ET DELEAMUS HEREDEM. *Donnez-nous celui qui a tué son frere, afin que nous fassions périr l'héritier.* Cette femme exprime plutôt les sentimens & les mauvais desseins des accusateurs de son fils, que leurs paroles; ils n'auroient pas eu l'effronterie de dire tout haut, qu'ils vouloient faire périr ce jeune homme, afin que l'héritage de son pere leur retournât. C'étoit donc les parens du mort, qui poursuivoient la punition du vivant, & l'exécution de la Loi, qui condamne le meurtre volontaire à la mort, (b) & qui charge le

(a) Vide Sanct. & apud eum Rabb. & Angelum.

(b) Num. xxxv. 18. 21.

An. du
Monde
2977.

9. Dixitque mulier Thecussa ad Regem: In me, Domine mi Rex, sit iniquitas, & in domum patris mei: Rex autem & thronus ejus sit innocens.

10. Et ait Rex: Qui contradixerit tibi, ad hunc eum ad me, & ultra non addet: ut tangat te.

9. Elle lui répondit: Monseigneur & mon Roi, s'il y a en ceci de l'injustice, qu'elle retombe sur moi, & sur la maison de mon pere; mais que le Roi & son trône soient innocens.

10. Le Roi ajoûta: Si quelqu'un vous dit un mot, amenez-le-moi, & assurez-vous qu'il ne vous troublera plus.

COMMENTAIRE.

plus proche parent d'en poursuivre la vengeance.

QUERUNT EXTINGUERE SCINTILLAM MEAM. Ils veulent éteindre la seule étincelle qui m'est demeurée. L'homme & les successeurs sont souvent appelez dans l'Ecriture une lampe; éteindre la lampe dans Israël; (a) c'est-à-dire, faire mourir & éteindre la mémoire d'un homme; (b) susciter une lampe à quelqu'un, c'est-à-dire, lui donner un successeur, lui donner postérité. Eteindre l'étincelle, marque ici, faire mourir la seule espérance qui me reste, de voir revivre le nom de mon mari. L'Hébreu à la lettre: (c) Eteindre le charbon qui me reste. Un charbon caché sous la cendre, & réservé pour allumer mon feu, pour faire luire ma lampe dans Israël.

§. 9. IN ME SIT INIQUITAS.... REX AUTEM ET THRONUS EJUS SIT INNOCENS. S'il y a de l'injustice qu'elle retombe sur moi, mais que le Roi & son trône soient innocens. Si le Roi a quelque scrupule de m'accorder la grace de mon fils, & qu'il croye devoir sacrifier sa vie à la justice, & au sang de son frere qu'il a répandu; s'il craint de se charger lui & son Royaume du reproche de n'avoir pas ordonné la vengeance du meurtre; je me charge de toute l'injustice, & de tout le mal qui en peut arriver: que Dieu punisse sur moi même le crime dont je vous demande le pardon. C'étoit une précaution assez ordinaire parmi les Hébreux dans les jugemens criminels, que le Juge se déchargeât du sang qu'il faisoit répandre, sur la tête des accusateurs, ou du coupable, (d) ou que les accusateurs s'en chargeassent hautement & en public. (e) Cela faisoit voir

(a) 2. Reg. XXI. 17. Ne extinguas lucernam Israël.

(b) Psal. CXXI. 17. Paravi lucernam Christo meo.

(c) וְכָבוֹד אֶת נִחְיָתִי אֲשֶׁר נִשְׁאַרָה
Σβλεψήσεται ἡ σκεπή ἡ ἀπολειψαμένη μου.

(d) Num. XX. 9. Sanguis ejus sit super eum,

Josue 11. 19. Sanguis ipsius erit in caput ejus.

2. Reg. I. 16. Sanguis tuus super caput tuum.

2. Reg. III. 28. Mundus ego sum & regnum meum, à sanguine Abner.

(e) Matt. XXII. 21. Sanguis ejus super nos, & super filios nostros.

11. *Qua ait: Recorderetur Rex Domini Dei sui, ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum, & nequaquam interficiant filium meum. Qui ait: Vivis Dominus, quia non cadet de capillis filii tui super terram.*

12. *Dixit ergo mulier: Loquatur ancilla tua ad Dominum meum Regem verbum. Et ait: Loquere.*

11. Elle dit encore: Je vous conjure par le Seigneur votre Dieu, d'empêcher que le nombre des parens qui veulent venger par la mort de mon fils, le sang de celui qui a été tué, ne se multiplie point. Le Roi lui répondit: Vive le Seigneur, il ne tombera pas à terre un seul cheveu de la tête de votre fils.

12. Cette femme ajouta: Que Monseigneur & mon Roi, permette à sa servante de lui dire une parole. Parlez, dit le Roi.

An. du
Monde
2977.

COMMENTAIRE.

l'éloignement que le Juge avoit de toute injustice, & que ce n'étoit qu'à regret qu'il condamnoit à la mort.

On peut aussi traduire le Texte de cette sorte: (a) *Je suis exposée, Monseigneur & mon Roi, moi & ma maison à une perte certaine; je ne l'impute ni au Roi, ni à son Royaume.* Cette femme n'est pas contente de la parole générale que David lui a donnée, de donner ses ordres pour son affaire; elle veut quelque chose de plus; elle souhaite qu'il se lie par le serment, & qu'il accorde absolument la grace à son fils. Elle lui dit donc: Le danger est pressant, il est extrême, j'ai besoin d'un prompt secours. Cependant, Sire, s'il arrivoit quelque malheur à mon fils, je n'aurois garde de vous l'imputer; je fais trop ce que je dois à sa clémence.

¶ II. *UT NON MULTIPLICENTUR PROXIMI SANGUINIS (b) AD ULCISCENDUM.* Que le nombre de ceux qui veulent venger la mort de mon fils, ne se multiplie point. Que les parens du mort, qui demandent le sang de mon fils ne se multiplient point, ou qu'ils ne prévalent point contre moi, comme des ennemis qui se trouvent en plus grand nombre que ceux qu'ils attaquent. Autrement, que votre parole réprime mes ennemis, & qu'on ne les voye plus s'augmenter & se multiplier de jour en jour contre moi; qu'ils perdent toute espérance de m'opprimer: que votre défense soit générale; jurez-moi qu'on ne m'inquiétera plus. Enfin il est de votre sagesse & de votre clémence, ô Roi, de modérer la violence, & la trop vive ardeur de ces vengeurs du sang de leur prochain. Si on les

(a) עליו חסדו ועל בית אביו וחסדו וכסאו נקי | *Alins. Αἰσχρολογία τοῦ ἀπαμ. Vindictis sanguinis.*
(b) בל נאור הדם | *Αἰσχρολογία τοῦ ἀπαμ.*

13. Dixitque mulier : Quare cogitasti hujuscemodi rem contra populum Dei, & locutus est Rex verbum istud, ut peccet, & non reducat ejectum suum?

14. Omnes morimur, & quasi aqua dilabimur in terram, quæ non revertuntur : nec vult Deus perire animam, sed retractat cogitans ne penitus pereat qui abjectus est.

13. La femme lui dit : Pourquoi refusez-vous au peuple de Dieu la grace que vous m'accordez ? Et pourquoi le Roi se résout-il de pecher, plutôt que de rappeler son fils qu'il a banni ?

14. Nous mourons tous, & nous nous écoulons sur la terre, comme des eaux qui ne reviennent plus ; & Dieu ne veut pas qu'une ame périsse ; mais il diffère l'exécution de son arrêt, de peur que celui qui a été rejeté, ne se perde entièrement.

COMMENTAIRE

autorise, on ne verra que meurtres dans le pays, sous prétexte de l'exécution des Loix

¶ 13. QUARE COGITASTI HUIJUSCEMODI REM CONTRA POPULUM DEI, ET LOCUTUS EST REX VERBUM ISTUD UT PECCET, ET NON REDUCAT EJECTUM SUUM. Pourquoi refusez-vous au peuple la grace que vous m'accordez, & pourquoi le Roi se résout-il de pécher plutôt, que de rappeler son fils qu'il a banni ? Voici où en vouloit venir cette femme avec son histoire. Vous m'accordez la grace d'un de mes fils, tout meurtrier qu'il est de son frere, & vous ne voulez point accorder à vôtre peuple le retour d'Absalon, qui n'est pas plus coupable que mon fils, puisqu'il a simplement tué son frere, & cela dans les mêmes circonstances. Absalon a tué Amnon à la campagne, sans qu'il s'y soit trouvé personne pour les séparer, & pour les mettre d'accord ; c'est une injustice, s'il m'est permis de le dire, que vous commettez contre vôtre peuple, & contre vôtre fils, en demeurant ferme dans la résolution que vous avez prise, de ne pas le rappeler de son exil. Absalon a lieu de se plaindre qu'il est traité par son propre pere plus rigoureusement que les derniers de ses sujets, & tout le peuple a raison de dire que le Roi a plus d'égard aux prières d'une femme particuliere, qu'aux vœux, & aux désirs de toute la nation. La mort de mon fils est une perte particuliere à ma famille, & à l'état, la conservation d'Absalon est un intérêt commun à tout Israël, qui le regarde comme le successeur au Royaume. L'Hébreu à la lettre : (a) Pourquoi avez-vous cette pensée contre le peuple du Seigneur, & pour-

(a) ולמה חשבתה כזאת על עם אלהים ומדבר חמלך חדרר הזה כאשם לב תי השיב את נדחו
quod

15. Nunc igitur veni, ut loquar ad
Dominum meum Regem verbum hoc,
præfente populo. Et dixit ancilla sua:
Loquar ad Regem, si quo modo faciat
Rex verbum ancilla sua.

15. C'est pourquoi je suis venue pour
dire cette parole au Roi mon Seigneur, An. du
devant le peuple; & votre servante a dit: Monde
Je parlerai au Roi, pour voir si je ne 2977-
pourrai point obtenir de lui en quelque
manière, la grâce que je lui demande.

COMMENTAIRE.

quoi le Roi a-t'il parlé comme un homme qui péche, pour ne pas rappeller son exilé?

¶ 14. OMNES MORIMUR, (a) ET QUASI AQUÆ DILABIMUR IN TERRAM. Nous mourons tous, & nous nous écoulons sur la terre comme de l'eau. Souvenez-vous, Sire, que nous sommes tous mortels. La mort d'Amnon est un mal sans remède. Absalon ne le fera pas revivre, ni par son exil, ni même par sa mort. Dieu ne demande point nôtre perte; il tend toujours à conserver son ouvrage; c'est à vous, Sire, à imiter sa clémence, & à entrer dans ses desseins. La souveraine rigueur, & les haines implacables, ne conviennent point à un mortel. Il doit se souvenir de ce qu'il est.

NEC VULT DEUS PERIRE ANIMAM. Dieu ne veut pas qu'une ame périsse. Le Caldéen: Un Juge équitable ne peut pas prendre l'argent d'iniquité. M. le Clerc: Et le Prince ne peut-il pas pardonner à un homme, & trouver un moyen de ne pas laisser plus long-tems son fils en exil? L'Hébreu *Elohim*, se prend quelquefois pour un Prince, ou pour un Juge, & la suite du discours semble le déterminer ici à ce sens. Autre ment: Nous mourons tous, & nous nous disposons comme l'eau qui tombe sur la terre, & que l'on ne ramasse point; Dieu n'en excepte aucune ame. Nul n'est excepté de cette Loi commune à tous les hommes.

¶ 15. VENI UT LOQUAR VERBUM HOC CORAM POPULO. Je suis venue pour dire cette parole devant le peuple. Cette femme vint à David, comme tous les autres qui avoient des affaires; elle lui parla devant sa Cour, & devant le peuple qui étoit présent. On verra ci-après: (b) que Joab étoit présent à cette scène, & certes il n'étoit pas seul. Il étoit même avantageux qu'il y eût du monde présent, afin que si David demeurait inflexible, l'assemblée pût joindre ses prières à celles de la suppliante. L'Hébreu à la lettre: (c) Je

(a) Theod. Votre fils est mort sans retour.
וְנִי מֵיָמִינוּ אֶת הַבֶּן

(b) 22.

II. Livre des Rois.

(c) בָּאתִי לִדְבֹר אֶת הַדְּבָר. הוּא בִּי יִרְאֵנִי

An. du
Monde
2977,

16. Et audivit Rex, ut liberaret ancillam suam de manu omnium, qui volebant de hereditate Dei delere me, & filium meum simul.

17. Dicat ergo ancilla tua ut fiat verbum Domini mei Regis sicut sacrificium. Sicut enim Angelus Dei, sic est Dominus meus Rex, ut nec benedictione, nec maledictione moveatur: unde & Dominus Deus tuus est tecum.

16. Le Roi a déjà écouté sa servante, pour la délivrer elle & son fils, de la main de tous ceux qui les vouloient exterminer de l'héritage du Seigneur.

17. Permettez donc à votre servante de vous supplier encore, que ce que le Roi mon Seigneur a ordonné, s'exécute comme un sacrifice promis à Dieu. Car le Roi mon Seigneur est comme un Ange de Dieu, qui n'est touché ni des bénédictions, ni des malédictions. C'est pourquoi le Seigneur votre Dieu est avec vous.

COMMENTAIRE.

Je suis venue pour vous dire cette parole, parce que le peuple m'a effrayé. Le peuple m'y a contraint; ou plutôt: Je me suis présentée devant votre Majesté, quoiqu'on m'ait épouventé, en me disant que je ne gagnerois rien. Ou bien: Je n'ai osé parler à votre Majesté qu'en parabole, parce que j'ai eu peur du peuple qui vous environne; je n'ai osé lui parler directement, crainte que l'on m'accusât d'avoir pris trop de liberté. Mais la Vulgate fait un sens plus clair & plus aisé. Les Septante (a) ont lu de même que saint Jérôme, & le Texte Hébreu peut fort bien recevoir le sens qu'ils lui ont donné.

¶ 17. DICAT ERGO ANCILLA TUA, UT FIAT VERBUM DOMINI MEI REGIS SICUT SACRIFICIUM. Permettez donc à votre servante de vous supplier, que ce que le Roi Monseigneur a ordonné s'exécute, comme un sacrifice promis à Dieu. Ou plutôt: Votre servante souhaite, ô mon Roi, que la parole que vous m'avez donnée, soit aussi agréable à Dieu, qu'un sacrifice de pain & de liqueur. Que Dieu regarde la grace que vous me faites, comme un sacrifice que vous lui offririez. L'Hébreu, de la manière qu'il est ponctué par les Massorètes, se peut traduire de cette sorte: (b) Et qu'il soit permis à votre servante de dire: Que la parole du Roi Monseigneur soit notre tranquillité, ou notre consolation. Que nous puissions nous reposer sur la parole qu'il nous a donnée; que ses ordres soient irrévocables.

SICUT ENIM ANGELUS DEI, SIC EST DOMINUS

(a) Ἦσαν λαλῶσαι τὸν λόγον τούτον, ὅτι ἔψα-
ται με ὁ λαός. Ils ont désiré dire de דאז
ידעו.

(b) ותאמר שפחתך יהיה נא דבר אדני חסדך
לפניך. Γενήτω ὁ λόγος οὗ Κεχαί με τῷ
Βασιλεὺς εἰς οὐρίαν. Ils ont lu Μινυχα, au lieu
de Μενυχα. S. Jérôme a lu de même.

18. Et respondens Rex dixit ad mulierem: Ne abscondas à me verbum; quod te interrogo. Dixitque ei mulier: Loquere, Domine mi Rex.

19. Et ait Rex: Numquid manus Joab tecum est in omnibus istis: Respondit mulier, & ait: Per salutem anime tue, Domine mi Rex, nec ad sinistram, nec ad dexteram est, ex omnibus his que locutus est Dominus meus Rex: servus enim tuus Joab ipse precepit mihi, & ipse posuit in os ancilla sua omnia verba hæc.

18. Alors le Roi dit à cette femme: Je vous demande une chose; avouiez-moi la vérité. La femme lui répondit: Monseigneur & mon Roi, dites ce qu'il vous plaira.

19. Le Roi lui dit: N'est-il pas vrai que la main de Joab est avec vous, dans tout ce que vous venez de dire? Elle lui répondit: Monseigneur & mon Roi, je vous jure par votre vie, que Dieu conserve, que rien n'est plus véritable que ce que vous dites: car c'est en effet votre serviteur Joab, qui m'a donné cet ordre de me présenter devant vous, & qui a mis tout ce que je viens de vous dire, dans la bouche de votre servante.

An. du
Monde
2977.

COMMENTAIRE.

MEUS REX, UT NEC BENEDICTIO, NEC MALEDICTIO MOVEATUR. Car le Roi mon Seigneur est comme un Ange de Dieu, qui n'est touché ni de bénédiction, ni de malédiction. Qui rend la justice avec une intégrité aussi parfaite, que s'il n'étoit point homme; il ne fait attention qu'à la justice de la cause qui lui est présentée; ni les flatteries, ni les outrages, ni les louanges intéressées, ni les plaintes mal fondées, ne sont pas capables de l'ébranler. Voici l'Hébreu à la lettre: (a) Mon Seigneur & mon Roi est comme l'Ange du Seigneur, pour entendre le bien & le mal. Le Roi est envoyé à ses peuples comme un Ange du ciel, qui écoute tout ce qu'on a à lui dire, le bien & le mal, pour en faire le juste discernement, & pour rendre à chacun selon son mérite, & suivant la nature & la qualité de ses affaires. Ou autrement: Vous avez, Sire, sur toute chose un discernement sûr, & une sagesse égale à celle d'un Ange. Entendre le bien & le mal, c'est entendre toutes choses; c'est ce que cette femme répète ci-après au v. 20. Vous êtes sage comme un Ange de Dieu, & vous pénétrez toutes choses. Autrement: Vous avez la sagesse & la pénétration d'un Ange, vous discernez parfaitement entre la justice & l'injustice, entre une bonne & une mauvaise cause, entre de justes plaintes, & de mauvaises accusations.

v. 19. PER SALUTEM ANIMÆ TUÆ... NEC AD SINISTRAM NEC AD DEXTERAM EST, EX OMNIBUS QUE LOCUTUS

כי כלאך האלהים בן אדני המלך לשמע השם והרע (א)

Zzz ij

An. du
Monde
2977.

20. *Ut verterem figuram sermonis huius, servus tuus Joab precepit istud: tu autem Domine mi Rex, sapiens es, sicut habet sapientiam Angelus Dei, ut intelligas omnia super terram.*

21. *Et ait Rex ad Joab: Ecce placatus feci verbum tuum: vade ergo, & revoca puerum Absalom.*

22. *Cadensque Joab super faciem suam in terram, adoravit & benedixit Regi: & dixit Joab: Hodie intellexit servus tuus, quia inveni gratiam in oculis tuis, Domine mi Rex; fecisti enim sermonem servi tui.*

23. *Surrexit ergo Joab & abiit in Gessur, & adduxit Absalom in Jerusalem.*

24. *Dixit autem Rex: Revertatur in domum suam, & faciem meam non videat. Reversus est itaque Absalom in domum suam, & faciem Regis non vidit.*

20. C'est lui qui m'a commandé de vous parler ainsi en parabole. Mais vous, ô Monseigneur & mon Roi, vous êtes sage comme l'est un Ange de Dieu, & vous pénétrez tout ce qui se fait sur la terre.

21. Le Roi dit donc à Joab: Je vous accorde la grace que vous me demandez: Allez, & faites revenir mon fils Absalom.

22. Joab aussitôt se jeta à terre, & se tenant prosterné devant le Roi, lui souhaita les bénédictions du ciel, & lui dit: O Monseigneur & mon Roi, votre serviteur reconnoît aujourd'hui qu'il a trouvé grace devant vous; puisque vous avez fait ce qu'il vous avoit supplié de faire.

23. Joab partit donc aussitôt, & s'en alla à Gessur; d'où il amena Absalom à Jérusalem.

24. Et le Roi dit: Qu'il retourne en sa maison; mais il ne verra point mon visage. Absalom revint donc en sa maison, & il ne vit point le Roi.

COMMENTAIRE.

TUS EST DOMINUS MEUS. Je vous jure par votre vie, que rien n'est plus véritable que ce que vous dites; car c'est Joab qui m'a donné ce conseil. L'Hébreu: Par votre vie, mon Seigneur & mon Roi, si personne (m'a dit un mot) ni à droit, ni à gauche, de ce que mon Seigneur vient de me dire; il n'y a que Joab votre serviteur qui me l'a commandé. Autrement: Par votre vie, mon Seigneur, il n'y a personne qui ose vous désobéir, ni aller devant vous à droit ou à gauche: il n'y a que Joab qui m'ait parlé de tout ce que je viens de vous dire; Enfin, je ne dois point chercher de détours devant vous; vous pénétrez tout d'un coup les choses; c'est Joab lui-même.

¶ 20. UT VERTEREM FIGURAM SERMONIS HUIUS. C'est lui qui m'a commandé de vous parler ainsi en parabole. (4) Ce passage est décisif, pour montrer que ce n'est point une histoire véritable, que cette femme a racontée de ses deux fils. Joab lui avoit dit d'accommoder sa similitude au cas d'Absalom, mais de le faire de ma-

(4) לעבנך סבב את פני חדכר. A la lettre. Votre serviteur m'a fait tourner la face de ce discours. Sym. Il m'a fait tourner la pro-

position de ce discours. Ὡς τὸ πειραματικῶς τῇ προσωποποιίᾳ τὸ ῥήματι τῆς. Alius. Ὡς πᾶς κυλῶν τὸ πῶς τῆς ῥήματος τῆς.

25. Porro sicut Absalom, vir non erat pulcher in omni Israël, & decorus nimis: à vestigio pedis usque ad verticem non erat in eo ulla macula.

26. Et quando tondebat capillum, semel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum casaries, ponderabat capillos capitis sui ducentis siclis, pondere publico.

25. Or il n'y avoit point d'homme dans tout Israël, qui fût si bienfait, ni si beau qu'étoit Absalon; depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, il n'y avoit pas en lui le moindre défaut.

26. Lorsqu'il tondoit sa chevelure, ce qu'il faisoit une fois tous les ans, parce que le poids de ses cheveux l'incommodoit; ils pesoient deux cent sicles, selon le poids ordinaire.

An. du
Monde
2977-

COMMENTAIRE.

niere, que le Roi ne s'en apperçût point. C'est ce qui fait qu'on remarque quelques dissemblances dans ces deux cas. Elle mit exprès ces circonstances différentes, pour mieux déguiser l'artifice.

†. 24. REVERTATUR IN DOMUM SUAM. *Qu'il retourne à sa maison.* Qu'il demeure dans Jérusalem, mais dans sa maison particulière, avec sa femme & ses enfans, & qu'il ne paroisse pas à la Cour, ni en en ma présence.

†. 26. ET QUANDO TONDEBAT CAPILLUM, SEMEL AUTEM IN ANNO TONDEBATUR, QUIA GRAVABAT EUM CÆSARIES; PONDERABAT CAPILLOS CAPITIS SUI DUCENTIS SICLIS PONDERE PUBLICO. *Et lorsqu'il tondoit sa chevelure, ce qu'il faisoit une fois tous les ans, parce que le poids de ses cheveux l'incommodoit; ils pesoient deux cent sicles de poids commun, ou selon l'Hébreu, du poids du Roi.* Il y a sur ce passage plusieurs difficultez, qu'il faut examiner l'une après l'autre. 1°. Savoir si Absalon faisoit couper ses cheveux chaque année, seulement une fois. 2°. S'il faisoit couper toute sa chevelure, ou seulement une partie. 3°. Si le poids de cent sicles est celui de toute la chevelure, ou de cette partie qu'on coupoit. 4°. Quel poids est le poids du Roi. (a)

SEMEL IN ANNO. *Une fois l'année.* L'Hébreu à la lettre: (b) *Depuis la fin des jours, jusqu'aux jours.* Onkelos, *Depuis la commodité du tems, jusqu'à la commodité du tems.* C'est-à-dire, depuis un tems propre, jusqu'à un autre tems propre. Les Septante (c) suivent l'Hébreu à la lettre. Joseph l'entend d'un espace de huit jours. L'Au-

(a) Voyez la Dissertation de M. le Pelletier sur ce sujet, dans les Journaux de Trévoux. An. 1702. Août, art. 1. p. 175.

(b) ובגלחו את ראשו והיה מקץ ימים לימים אשר יגלח כי כבד עליו וגלחו ושקל את שער ראשו מאתיים שקלים דאבן חמלך

(c) Ἀπὸ τῆς ἡμέρας εἰς ἡμέραν.

Ann. du Monde 2977. teur des Questions hébraïques sur les Livres des Rois, traduit : *Statuto tempore tondebatur*, c'est-à-dire, selon lui, de trente en trente jours ; une fois le mois. Bochart : *De tems en tems* ; quand il jugeoit à propos, & que le poids de ses cheveux l'incommodoit. La traduction de la Vulgate paroît la meilleure, parce qu'on trouve des expressions semblables dans l'Ecriture, qui ne peuvent s'entendre que d'année en année, ou une fois l'année. Par exemple : (a) *Vous observerez cette cérémonie dans les tems prescrits, de jours en jours* ; c'est-à-dire, d'année en année, à *diebus in dies*.

Les Israélites portoient de grands cheveux, comme il paroît par l'Ecriture, & par Joseph, (b) qui remarque que les jeunes gens du tems de Salomon portoient de longs cheveux, qu'ils chargeoient de poudre d'or, & d'huile de senteurs. Il n'est donc pas croyable qu'Absalon fit couper toute sa chevelure, en quoi consistoit sa principale beauté. L'expérience fait voir que les cheveux ne croissent pas pendant une année, au-delà de quatre pouces de longueur. Ce ne pouvoit donc être cette quantité, qu'on pouvoit ôter chaque année comme superfluë, qui pesoit deux cent sicles ; si cette quantité de quatre doigts de cheveux pesoit deux cent sicles, il faudroit dire que le surplus auroit dû peser quatre ou cinq fois autant, ce qui est visiblement impossible. Aussi l'Ecriture ne dit-elle pas que c'étoit ce qu'on coupoit des cheveux d'Absalon, qui pesoit deux cent sicles, mais simplement, *que les cheveux de sa tête pesoient deux cent sicles*. A la lettre : *Et il pesoit les cheveux de sa tête deux cent sicles*. Mais comment les pesoit-il ? On jugeoit de la pesanteur de ce qui lui en restoit, par le poids de ce qu'on en coupoit ; on estimoit à peu près, en comparant ces deux choses, ce qu'elles pouvoient peser ensemble ; le poids de cent sicles est apparemment celui des cheveux qu'on ôtoit, & de ceux qu'on laissoit : il faut mettre ces deux choses ensemble, pour faire le poids dont on parle.

Le poids du Roi, ou selon l'Hébreu, *la pierre du Roi*, est ce qui fait ici la plus grande difficulté. M. Pelletier, dont nous rapportons ici l'extrait, établit pour principe, que sous les Rois de Juda, les poids n'ont point varié chez les Hébreux : qu'il n'y avoit point de poids du Roi, distingué du poids ordinaire, dont l'étallon se conservoit dans le Temple, & étoit sous la garde des Prêtres : (c) *Sacerdotes*

(a) Exod XIII. 10. Vide & Judic. XI. 4.

(b) Joseph. Antiq. lib. VIII. c. 2. Μακρί-
τας ὡς κατείδωτο καί τις, ἐν δὲ δυνάμει δὲ χιτῶ-
νος τῆς περὶ τὸν πορφυρεῖς ; ψῆγμα δὲ χρυσίου καὶ

ἡνέκα αὐτῷ ἐπ' ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ κόμῃς, αἷς εἰδέναι αὐ-
τῷ ὡς κεφαλῆς τῆς αὐγῆς τῷ χρυσίῳ περὶ τὸ
ἔλιον ἀνέκλεκτα κλωμῆς.

(c) I. Par. XIII. 29.

autem super omne pondus , atque mensuram. Le poids du Roi différent An. du
du poids commun , n'est venu que depuis la domination des Caldéens Monde
sur les Juifs. L'Auteur qui a rédigé les livres des Rois, & qui vivoit vers 2979
la fin de la captivité de Babylone , ou peu après ; dans un tems où le
peuple Juif accoutumé au poids Babylonien depuis soixante , ou soi-
xante & dix ans , ignoroit , ou pouvoit ignorer la pesanteur des
poids Hébreux , dont on ne faisoit plus d'usage. Cet Auteur pour se
rendre intelligible , substitua un poids commun , à celui qu'il avoit
trouvé dans ses Mémoires , & dit que les cheveux de Salomon pe-
soient deux cent sicles , avertissant néanmoins que ces sicles , étoient
des sicles Babyloniens , & du poids du Roi de Babylone , dont les
Juifs étoient alors sujets. Il y avoit eu , dit nôtre Auteur , des sicles
d'argent de quatre dragmes , dans la Palestine avant la captivité ;
ceux de Babylone n'étoient que d'une dragme & demi. Pour préve-
nir l'équivoque qui pouvoit naître de ces différens sicles , il a ajouté
par maniere d'explication , que les sicles dont il parloit , étoient des
sicles du poids du Roi. C'est dans la même vûe qu'Ezéchiël , (a) qui
écrivait à Babylone dans le même tems , avertit que la coudée dont
il se sert en parlant des dimensions du Temple , est d'une coudée &
d'un palme , c'est-à-dire , égale à la grande coudée , à la coudée
Royale de Babylone , comme l'appelle Hérodote. (b)

Il s'agit à présent de fixer au juste le poids du sicle Babylonien. Xé-
nophon (c) lui donne sept oboles & demie. M. le Pelletier croit qu'au-
trefois on lisoit dans ses Exemplaires huit oboles , puisqu'on trouve
dans Hésychius , dans Photius , ou plutôt dans Sophocles cité par
cet Auteur , & dans le Philosophe Antoine , que ce sicle étoit de
huit oboles. Il confirme sa conjecture de la valeur du sicle Babylonien ,
par ce qui est dit dans le second Livre d'Esdras , (d) que les Juifs se
cortisèrent à un tiers de sicle de capitation , pour rebâtir le Temple. Ce
tiers du sicle Hébreu , étoit précisément le sicle Babylonien , qui pe-
soit huit oboles ; le sicle Hébreu en pesant vingt-quatre , ou quatre
dragmes , ou vingt gérats , poids du Sanctuaire. Cette ancienne pièce
d'argent , que nous appellons ici sicle Babylonien , est la même que
le *mitkala* des Arabes , nom qui se trouve encore dans la paraphrase
Caldaïque de l'endroit que nous expliquons , & que le *mitgal* des
Italiens , qui est dérivé de l'Hébreu *mischkal* ; le *mitkala* est un poids

{ a } Ezéch. XL. 5.

{ b } Herodot. lib. 1.

{ c } Xenoph. lib. 1. de Exped. Cyri Jun.

ὅτι ἐν γὰρ δ' αὐτοῖς τὰ ἐβραῖα, καὶ ἑλληνισ-
τικοῖς ἄλλοις.

{ d } 2. Esdr. X. 32.

An. du Monde qui ne sert qu'à peser les pierreries , où les drogues précieuses dans le Levant.

1977. Le sicle Babylonien pesoit le tiers du sicle Hébreu ; or celui-ci pesoit 219. grains Anglois , le Babylonien pesoit donc 73 de ces grains , qui réduits aux grains de Paris , reviennent à presque rien moins de 89. grains de nôtre poids de marc. En sorte que selon cette hypothèse , les cheveux d'Absalon , qui pesoient deux cent sicles Babyloniens , n'auroient pesé de nôtre poids que 30. onces 7. gros 16. grains. Et s'il se trouve quelques femmes qui portent plus de 32. onces de cheveux à la tête , comme l'assurent des Perruquiers , peut on regarder comme incroyable qu'Absalon en ait eu presque 31. onces ?

M. Pellerier confirme son opinion par saint Epiphane , qui dans son Livre des poids & des mesures , dit que le poids des cheveux d'Absalon étoit de 125. sicles , ou deux lb. & $\frac{1}{2}$ une once , plus un sicle. Et Héron d'Alexandrie , qui avoit apparemment copié S. Epiphane , dit aussi que les cheveux d'Absalon pesoient 125. sicles , ou 30. onces , plus un sicle. Saint Epiphane faisoit le sicle de 7. obolés & $\frac{1}{2}$ en suivant Xénophon , en quoi il se trompoit , dit nôtre Auteur.

Joseph (a) donnoit aux cheveux d'Absalon , qu'on coupoit , selon lui , tous les huit jours , le poids de 200. sicles , ou de cinq mines ; c'est-à-dire de cinq mines d'Alexandrie , qui pesoient chacune 20. onces , ou 160. dragmes. Mais ce sentiment est insoutenable , il donne à la chevelure d'Absalon un poids exorbitant.

Ceux qui distinguent le poids Royal , d'avec le poids du Sanctuaire , & qui prétendent que celui-ci ait été le double du poids du Roi , veulent que les cheveux de Salomon passassent 200. sicles Royaux , moins forts du double , que ceux du Sanctuaire ; mais cette distinction des sicles n'est pas prouvée dans l'Ecriture.

Les Rabbins & les autres (b) qui entendent ces 200. sicles de la valeur des cheveux de Salomon , & non de leur poids , prétendent que ce Prince , ou ses gens vendoient ses cheveux aux femmes de Jérusalem , pour en faire des perruques , comme si alors les perruques , sur tout pour les femmes , eussent été en usage , & si un Prince comme Absalon . eût été capable de faire , ou de souffrir un commerce aussi bas que celui-là.

(a) Joseph. Antiq. lib. 7. c. 8. Τοῦτον μέτρον ἦν τὸ ἑβραϊκὸν τῶν κίβωτος αὐτοῦ, ὡς μάλιστα αὐτοὶ ἠμέτεροι ἀντιέβην ὁρῶντες, ἐαθμοὶ ἱλασμοῦ αἰῶνος διακρίσεις. Ὅτι δὲ ἵσται πέντε μηνί, L'Inter-

terpréte Latin met huit mois ; mais le Grec porte huit jours , & il semble qu'il veut dire , qu'on étoit huit jours à les couper.

(b) Sanctius, Salazar, Emmanuel. Sa.

27. *Nati sunt autem Absalom filii tres, & filia una nomine Thamar, elegantis formæ.*

27. Il avoit trois fils, & une fille appelée Thamar, qui étoit fort belle.

An. du
Monde
2979.

28. *Mansitque Absalom in Jerusalem duobus annis, & faciem Regis non vidit.*

28. Absalon demeura deux ans à Jérusalem sans voir le Roi.

29. *Misit itaque ad Joab ut mitteret eum ad Regem: qui noluit venire ad eum. Cumque secundo misisset, & ille nolisset venire ad eum.*

29. Et ensuite il manda Joab pour l'envoyer vers David. Mais Joab ne voulut pas le venir trouver. L'ayant mandé une seconde fois, & Joab n'ayant pas encore voulu y venir,

COMMENTAIRE.

Il y en a qui se sont imaginé qu'Absalon ayant fait couper plusieurs fois ses cheveux, en avoit gardé & amassé la pesanteur de 200. sicles; opinion qui rend la remarque de l'Ecriture puérile, puisqu'elle n'auroit rien d'extraordinaire.

Bochart (a) a réfuté ceux qui ont prétendu que les Copistes ayant changé le *dalet* en *resch*, avoient mis 200. pour quatre sicles: En effet, où seroit la merveille, si la chevelure d'Absalon n'eût pesé que quatre sicles? Cet Auteur croit qu'il pouvoit y avoir quelqu'autre lettre dans le Texte, en la place de laquelle on aura mis un *resch*; mais il n'ose déterminer quelle étoit cette lettre. D'autres y mettent un *caph*, qui vaut 20. au lieu du *resch*, qui vaut 200. Un autre y mettra quelle lettre il voudra; un ancien Interprète Grec n'y lit que cent sicles, mais tout cela ne fait pas preuve; on n'est pas persuadé que les anciens Hébreux aient employé leurs lettres au lieu de chiffres. Si cela étoit, il en resteroit quelques exemples dans le Texte de l'Ecriture.

Bochart propose une autre conjecture, qui est que les cheveux d'Absalon pesoient 200. sicles, seulement à cause de la poudre d'or dont on les chargeoit, selon la mode de ce tems-là. Selon son calcul, la chevelure d'Absalon devoit peser quatre livres Romaines, à donze onces l'une, ou trois de nos livres de seize onces. Mais l'Ecriture nous parle du poids réel & essentiel des cheveux de ce Prince, & non pas d'un poids, qui ne leur auroit été qu'accidentel.

Les Septante ont réduit le poids de deux cent sicles à la moitié; ils ne lisent ici que cent sicles, ce qui revient au sentiment de ceux qui veulent que ç'ait été des sicles d'or, ou des sicles du Roi, moins.

(a) Bochart. *Epist. de casario Absalon. inter ejus Oper. editionis Lugd. Batav.*

An. du
Monde
2979.

30. Dixit servis suis : Scissis agrum Joab juxta agrum meum , habentem messum hordei : ite igitur , & succendite eum igni. Succenderunt ergo servi Absalom segetem igni. Et venientes servi Joab scissis vestibus suis , dixerunt : Succenderunt servi Absalom partem agri igni.

31. Surrexitque Joab , & venit ad Absalom in domum ejus , & dixit : Quare succenderunt servi tui segetem meam igni ?

30. Il dit à ses serviteurs : Vous savez que Joab a un champ , qui est auprès du mien , où il y a de l'orge ; allez donc , & y mettez le feu. Ses gens aussi-rôt brûlèrent cet orge. Les serviteurs de Joab vinrent ensuite trouver leur maître , ayant leurs habits déchirez ; & ils lui dirent : Les serviteurs d'Absalom ont brûlé une partie de votre champ.

31. Joab alla donc trouver Absalom dans sa maison , & lui dit : Pourquoi vos gens ont-ils mis le feu à mes orges ?

COMMENTAIRE.

forts de la moitié que ceux du Sanctuaire. Mais il faudroit commencer par bien prouver cette différence du poids public , & du poids du Sanctuaire , du sicle d'or , & du sicle d'argent. Ainsi on peut s'en tenir , en attendant quelque chose de plus , aux deux cent sicles Babiloniens , qui font environ 31. onces de nôtre poids.

¶ 27. NATIQUESUNT ABSALOM FILII TRES. Absalon avoit trois fils. Ces enfans ne vécurent pas , puisqu'il est dit ci-après qu'il ne laissa point de fils. (a)

ET FILIA UNA NOMINE THAMAR. Et une fille appelée Thamar. Dans quelques Exemplaires Grecs & Latins on lit ici que Thamar fut mariée à Roboam fils de Salomon , dont il eut Abias. Mais cette addition n'est ni dans l'Hébreu , ni dans la Vulgate , ni dans l'Edition des Septante de Complute ; elle n'est d'aucune autorité , & ne se peut que très difficilement ajuster avec la Chronologie. Nous lisons dans les Paralipomènes (b) que Roboam épousa Maaca fille d'Absalon ; mais cette Maaca est apparemment fort différente de Thamar , & le nom de fille est mis en ce lieu là , pour celui de petite-fille ; Maaca pouvoit être fille de Thamar.

¶ 29. NOLUIT VENIRE AD EUM. Joab ne voulut point le venir trouver. Il savoit apparemment l'intention du Roi ; & il ne voyoit point encore les choses disposées assez favorablement pour Absalon. Il ne vouloit pas se compromettre de nouveau , ni donner

(a) 2. Reg. xviii. 18. Dixerat enim : Non habeo filium , & hoc erit monumentum nominis mei.

(b) 2. Par. xi. 20.

32. Et respondit Absalom ad Joab : *Misi ad te, obsecrans ut venires ad me, & mitterem te ad Regem, & diceres ei : Quare veni de Gessur? Melius mihi erat ibi esse : obsecro ergo ut videam faciem Regis : quod si memor est iniquitatis mea, interficiat me.*

33. Ingressus itaque Joab ad Regem, nuntiavit ei omnia : vocatusque est Absalom & intravit ad Regem, & adoravit super faciem terra coram eo : osculatusque est Rex Absalom.

32. Absalon répondit à Joab : J'ai envoyé chez vous, pour vous prier de me venir voir, & d'aller dire au Roi de ma part : Pourquoi suis-je revenu de Gessur? Il vaudroit mieux que j'y fusse encore. Je demande donc la grace de voir le Roi : que s'il se souvient encore de ma faute, qu'il me fasse mourir.

33. Joab étant allé trouver le Roi, lui rendit compte de tout. Après quoi Absalon fut mandé; il se présenta devant le Roi, & se prosterna en terre devant lui; & le Roi le baisa.

COMMENTAIRE.

de l'ombrage à la Cour, en marquant un trop grand attachement pour ce jeune Prince. Joab en habile Courtisan mesure toutes ses demandes, & ne veut jouter qu'à coup sûr. Il prévoyoit que s'il alloit trouver Absalon, il seroit contraint de le désobliger, en lui refusant de parler pour lui, ou qu'il s'engageroit à faire une démarche, qui pourroit déplaire au Roi, dont il devoit ménager la faveur.



CHAPITRE XV.

Absalon ayant gagné la faveur du peuple, se fait proclamer Roi à Hébron. David s'enfuit de Jérusalem avec sa maison. Il renvoie l'Arche avec les grands-Prêtres à Jérusalem; il y renvoie aussi Chusai, pour détruire les conseils d'Achitophel.

¶. 1. *[*Gitur post hac fecit sibi Absalom currus, & equites, & quinquaginta viros qui praecederunt eum.

¶. 1. **A** Prés cela Absalon prit des chariots, des gens de cheval, & cinquante hommes qui marchoient devant lui.

Ar. du Monde 2980. avant J.C.

101

COMMENTAIRE.

¶. 1. **F**ECIT SIBI ABSALON CURRUS ET EQUITES, ET QUINQUAGINTA VIROS. *Absalon prit des chariots, des gens des gens de cheval, & cinquante hommes, qui mar-*

A a a a ij.

Ann. du
Monde
2980.

2. *Et manè confurgens Absalom, stabat juxta introitum porte, & omnem virum, qui habebat negotium ut veniret ad Regis judicium, vocabat Absalom ad se, & dicebat: De quâ civitate es tu? Qui respondens aiebat: Ex una tribu Israël ego sum servus tuus.*

3. *Respondebatque ei Absalom: Videntur mihi sermones tui boni & justi. Sed non est qui te audiat constitutus à Rege, dicebatque Absalom:*

2. Et se levant dès le matin, il se tenoit à l'entrée du Palais; il appelloit tous ceux qui avoient des affaires, & qui venoient demander justice au Roi; & il disoit à chacun d'eux: D'où êtes-vous? Cet homme lui répondoit: Vôtres serviteur est de telle tribu d'Israël.

3. Et Absalon lui disoit: Vôtres affaires me paroît bonne & bien juste. Mais le Roi n'a commis personne pour vous entendre. Et il ajoutoit:

COMMENTAIRE.

choient devant lui. On a déjà pû remarquer dans les chapitres précédens, le caractère d'esprit d'Absalon. C'étoit un jeune Prince hardi, violent, vindicatif, altier, entreprenant, magnifique, éloquent, populaire; avec cela riche, ambitieux, bienfait de sa personne, qui après la mort d'Amnon, & après sa réconciliation avec David, ne voyoit plus rien qui pût l'empêcher de monter sur le trône; il méprisoit Salomon, tant à cause de la bassesse de sa naissance, qu'à cause de son bas-âge: Pour lui il étoit de race Royale, tant par sa mère, que par son père, & en âge de soutenir le poids du gouvernement; la vicillesse de David, & son extrême facilité pour ses enfans, lui fit naître l'envie de prévenir l'ordre de la nature, en détrônant son père, pour regner en sa place; il commence par se donner un train & un équipage de Roi, il eut des chariots, des chevaux, & des gardes; il n'est pas bien clair par le Texte, s'il avoit des cavaliers, différens de ceux qui montoient & qui conduisoient les chevaux de son chariot. Voici le Texte à la lettre: (a) *Il se fit un chariot, & des chevaux, & cinquante hommes qui couroient devant lui.* Il alloit en chariot comme un Prince, il avoit des chevaux, ce qui étoit extraordinaire dans Israël, & il avoit des gardes comme un Roi. Les gardes des Rois de Juda sont ordinairement appelez *des coureurs*. On remarque dans l'histoire Romaine, que Romulus choisit trois cent jeunes hommes pour être auprès de sa personne, afin de le défendre, & d'exécuter ses ordres. Il les nomma *celeres*, qui revient assez au mot de *coureurs*.

¶ 3. NON EST QUI TE AUDIAT CONSTITUTUS A RE-

(a) ויעש לו מרכבה וסוסים וחמשים איש רצים לפניו (א.)

4. *Quis me constituet judicem super terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, & justè judicem.*

5. *Sed & cum accederet ad eum homo ut saluaret illum, extendebat manum suam, & apprehendens osculabatur eum.*

6. *Faciebatque hoc omni Israël venienti ad judicium, ut audiretur à Rege, & sollicitabat corda virorum Israël.*

4. O qui m'établira Juge sur les pays, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, & que je les juge selon la justice ! An. du Monde 2980.

5. Et lorsque quelqu'un venoit lui faire la révérence, il lui tendoit la main, le prenoit & le baisoit.

6. Il traitoit ainsi ceux qui venoient de toutes les villes d'Israël demander justice au Roi : & il s'insinuoit par-là dans l'affection des peuples.

COMMENTAIRE.

68. *Le Roi n'a commis personne pour vous entendre.* Il accuse l'indolence du Roi, & la foiblesse du gouvernement. Il n'a garde de dire qu'il voudroit regner en la place de son pere ; il souhaiteroit simplement d'être établi de sa part, & cela pour écouter les raisons du peuple, & pour leur rendre la justice ; rien de plus beau, ni de plus désintéressé en apparence.

¶ 5. EXTENDEBAT MANUM SUAM, ET APPREHENDENS, OSCULABATUR EUM. *Il lui tendoit la main, le prenoit, & le baisoit.* Manieres basses & populaires, pour gagner les peuples. C'est ainsi qu'en usoit Othon : (a) *Prostendens manum, adorare vulgum, jacere oscula, & omnia serviliter pro dominatione.*

¶ 6. SOLLICITABAT CORDA VIRORUM ISRAEL. *Il s'insinuoit dans l'affection des peuples ;* ou plutôt, il les dispoit insensiblement à s'éloigner de David, & à entrer dans ses vûes cachées ; il les débauchoit en quelque sorte, & les dégoûtoit de l'état présent du gouvernement. L'Hébreu est plus expressif : (b) *Il déroboit les cœurs des hommes d'Israël.* Il les séduisoit par de belles apparences. Il gagnoit leurs cœurs par des discours flatteurs, dont le peuple ignoreit les suites, & les motifs. La populace s'engagea dans son parti, sans pénétrer ses mauvais desseins. Il dit est dans la Génèse, (c) que Jacob déroba le cœur de Laban, lorsqu'il s'enfuit à son insçu de la Mésopotamie. On lit ci-après, (d) que le peuple, après la mort d'Absalon, se déroboit d'entrer dans la ville. Il n'y entroit qu'en cachette ; ou se dissipa secrettement, sans y entrer. Les Septante : (e) *Ab-*

(a) Tacit. lib. 1. Hist.

(b) ויגנב את לב אנשי ישראל

(c) Genes. xxxi. 20.

(d) 2. Reg. xix. 3. Vide & v. 41.

(e) Καὶ ἰδιωτικῶς τὰς καρδίας πάντων τῶν Ἰσραηλινῶν τὸ ἰσχυρῶς.

7. *Post quadraginta autem annos, dixit Absalom ad Regem David: Vadam, & reddam vota mea quae vovi Domino in Hebron.*

8. *Fovens enim vovit servus tuus, cum esset in Gessur Syria, dicens: Si reduxerit me Dominus in Jerusalem, sacrificabo Domino.*

9. *Dixitque ei Rex David: Vade in pace. Et surrexit, & abiit in Hebron.*

7. Quarante ans après, Absalom dit au Roi David : Permettez-moi d'aller à Hébron, pour y accomplir les vœux que j'ai faits au Seigneur.

8. Car lorsque j'étois à Gessur en Syrie, j'ai fait ce vœu à Dieu : Si le Seigneur me ramène à Jérusalem, je lui offrirai un sacrifice.

9. Le Roi David lui dit : Allez en paix. Et Absalom s'en alla à Hébron.

COMMENTAIRE.

salon s'approprioit, s'attachoit, se rendoit maître des cœurs de tous les hommes d'Israël. Saint Bernard, (a) ou un autre Auteur sous son nom, appelle la sainte Vierge, *Laronesse des cœurs* ; parce qu'elle inspire un amour chaste à ceux qui la connoissent, & qu'elle se fait aimer par des charmes secrets, & imperceptibles. Nous disons tous les jours qu'un Orateur nous enleve, qu'il se saisit de nôtre esprit, de nôtre cœur, de nôtre attention. Les Hébreux diroient, *qu'il nous dérobe le cœur.*

7. *POST QUADRAGINTA ANNOS, DIXIT ABSALOM.* Quarante ans après, Absalom dit au Roi David. On est fort embarrassé à fixer l'époque du commencement de ces quarante ans. On les prend du tems auquel les Israélites demandèrent un Roi à Samuël, (b) ou de la première onction de David par Samuël, (c) ou du commencement de son regne sur Juda ; ou enfin de son établissement sur tout Israël. Mais ces deux derniers sentimens sont insoutenables ; & des deux autres, il n'y a que celui qui les fixe à la première onction de David, qu'on puisse bien accorder avec nôtre Chronologie. Il est assez croyable qu'on a mis quarante dans le Texte Hébreu, au lieu de quatre. (d) Les Septante, dans nos Exemplaires, portent quarante, comme l'Hébreu : mais Joseph & Théodoret ne lisoient que quatre ans. (e) Plusieurs anciens Manuscrits Latins lisent de même. (f) D'autres mettent six ans, d'autres cinq, & d'autres deux. L'Auteur des Questions Hébraïques sur les Livres des Rois, remarque cette variété des Exemplaires. Le Syriaque & l'Araque sont pour

(a) Bernard. in *Salve Regina.*

(b) Ita Ribb. Kimchi, Vat. & Toft. Tyr. Sanft.

(c) Ita Vsser. Salian. Cornel. Osiand.

(d) ערבי au lieu de ערבי

(e) Theodoret. qu. 28. Τεσσαράν διεληλυθός των ἔτων. Ita Joseph Antiq. lib. 7. c. 8. Τεσσάρων ἐτῶν ἥδη παρεληλυθότων.

(f) Vide nov. Edit. S. Ieron. hic pag. 581.

10. *Misit autem Absalom exploratores in universas tribus Israël, dicens: Statim ut audieritis clangorem buccine, dicite: Regnavit Absalom in Hebron.*

11. *Porro cum Absalom ierunt ducenti viri de Jerusalem vocati, euntes simplici corde, & causam penitus ignorantes.*

10. En même tems il envoya dans toutes les tribus d'Israël des gens qu'il avoit gagnés, avec cet ordre: Aussi-tôt que vous entendrez sonner de la trompette, publiez qu'Absalon regne dans Hébron.

11. Absalon amena avec lui deux cent hommes de Jérusalem, qui le suivirent simplement, sans savoir en aucune sorte son dessein.

An. du
Monde
2984.

COMMENTAIRE.

quatre ans, aussi-bien que plusieurs habiles Critiques; (*) & il nous paroît en effet bien plus aisé de concevoir qu'Absalon, après avoir travaillé pendant quatre ans à s'attirer l'affection du peuple, ait pris son parti, & fait éclater sa rebellion de la maniere qu'elle est décrite ici.

§. 10. MISIT EXPLORATORES UNIVERSAS TRIBUS . . . DICITE: REGNAVIT ABSALOM IN HEBRON. *Absalon envoya dans toutes les tribus d'Israël des gens . . . publiez qu'Absalon regne dans Hébron.* Ce Prince ambitieux répand ses emissaires dans tout le pays, pour annoncer le nouveau regne d'Absalon. On eut soin sans doute déguiser la révolte d'Absalon, & de donner toutes les plus belles couleurs à son ambition. On put même faire entendre aux peuples, que c'étoit du consentement de David. Enfin on n'oublia rien pour engager les Israélites à faire cette premiere démarche, à reconnoître ce nouveau Roi, & à lui venir rendre leurs hommages. Les premieres paroles dans cette matiere, sont les plus difficiles, & en même tems les plus importantes: *In re tali difficillimum prima vox*, dit Tacite. (b) Il n'est plus aisé d'abandonner un tel parti, quand une fois on s'y est engagé.

§. 11. CUM ABSALOM IERUNT DUCENTI VIRI SIMPLICI CORDE. *Absalon emmena avec lui deux cent hommes, qui le suivirent simplement.* Ces deux cent hommes étoient du nombre de ceux dont Absalon avoit dérobé le cœur, & qui sans pénétrer ses intentions, l'avoient suivi simplement par honneur, & par complaisance. On distingue ces deux cent hommes, d'avec les autres qui étoient de la compagnie de ce Prince; parce que ceux-ci étoient informez de son dessein, au lieu que les autres en étoient tout-à-fait ignorans.

(*) Grot. Capel. Castal. &c.

(b) Tacit. lib. 2. Hist. Grot. hic.

An. du
Monde
2984

12. *Accersivit quoque Absalom Achitophel Gilonitem consiliarium David, de civitate sua Gilo. Cumque immolaret victimas, facta est conjuratio valida, populusque concurrens augebatur cum Absalom.*

13. *Venit igitur nuntius ad David, dicens: Toto corde universus Israël sequitur Absalom.*

14. *Et ait David servis suis, qui erant cum eo in Jerusalem: Surgite, fugiamus: neque enim erit nobis effugium in facie Absalom. Festinate egredi, ne forte veniens occupet nos, & impellat super nos ruinam, & percutiat civitatem in ore gladii.*

12. Absalon fit venir aussi de la ville de Gilo, Achitophel conseiller de David, qui étoit de la même ville. Et à l'occasion des victimes qui lui furent offertes, la conspiration devint puissante, & le peuple, qui entroit en foule, croissoit de plus en plus.

13. Il vint aussi-tôt un courrier à David, qui lui dit: Tout Israël suit Absalon de tout son cœur.

14. David dit à ses officiers qui étoient avec lui à Jérusalem: Allons, fuyons d'ici: car nous ne pourrions éviter de tomber entre les mains d'Absalon. Hâtons nous de sortir, de peur qu'il ne nous prévienne, que nous ne nous trouvions exposés à sa violence, & qu'il ne fasse passer toute la ville au fil de l'épée.

COMMENTAIRE.

✓. 12. ACCERSIVIT ACHITOPHEL. *Absalon fit venir Achitophel.* Il savoit l'habileté de cet homme, & son chagrin contre David. On croit qu'Achitophel étoit ayeul de Bethsabée. (a) Oûtré qu'il étoit de l'insulte que David avoit faite à sa famille dans la personne de Bethsabée, Absalon n'eut pas de peine à l'attirer dans son parti.

✓. 13. TOTO CORDE UNIVERSUS ISRAEL SEQUITUR ABSALOM. *Tout Israël suit Absalon de tout son cœur.* Ou selon l'Hébreu: (b) *Le cœur de tout Israël est après Absalon.* Comment le peuple pût-il si aisément abandonner David, ce Prince si heureux, si vaillant, si juste, choisi de la main de Dieu, & donné par Samuël, ce Prophète toujours si respecté dans Israël? De quel prétexte pût-on se servir, pour faire oublier tout d'un coup tant de belles qualitez de David, & tant de services qu'il avoit rendus à la Nation? On reconnoît que Dieu s'en mêla. Son bras vengeur paroît trop visiblement dans la fuite, & dans l'humiliation de David. Mais on ne manqua pas aussi de motifs colorez pour l'abandonner. Il y a toujours dans un peuple bien des mécontents, & de ces esprits broüillons & remuans, qui ne cherchent que le changement & l'agitation. Le parti de Saül

(a) Ci-devant Chap. xi, v. 2.

(b) היה לך איש ישראל אחרי אבשלום
n'étoit

15. *Dixeruntque servi Regis ad eum : Omnia quaecunque praeceperit Dominus noster Rex , libenter exequemur servi tui.*

15. Les officiers du Roi lui dirent : Nous An. du
exécuterons toujours de tout notre cœur ; Monde
tout ce qu'il vous plaira de nous com- 2984
mander.

16. *Egressus est ergo Rex , & uni-versa domus ejus , pedibus suis : & reliquit Rex decem mulieres concubinas , ad custodiendam domum.*

16. Le Roi sortit donc à pied avec toute sa maison ; & laissa dix femmes de ses concubines , pour garder son Palais.

COMMENTAIRE.

n'étoit pas entièrement éteint. Joab , premier Officier de David , étoit d'une hauteur & d'une insolence insupportable. Ses crimes demeurent impunis , retomboient sur le Roi , qui n'osoit le châtier. David lui-même avoit donné prise à ses ennemis par son péché avec Bethsabée , & par le meurtre d'Urie ; deux actions criantes & odieuses dans la personne d'un Souverain. Mais ce qui avoit le plus fait pour Absalon , étoit la négligence des Juges à rendre la justice au peuple ; car enfin Absalon ne s'en seroit pas plaint si hautement , s'il n'eût eu quelque raison apparente.

¶ 14. *SURGITE , FUGIAMUS. Allons , fuyons d'ici.* Quelle résolution pour un guerrier comme David , que les périls n'avoient jamais effrayé , & qui se voyoit dans une ville , capable de résister aux forces d'Israël & de Juda pendant un long-tems ; une place , que des borgnes & des boiteux auroient pu défendre , comme s'en van-toient les Jébuséens ! (a) Enfin David , accompagné de tant de braves , dont un seul avoit quelquefois tenu contre une armée , prend la fuite , & sort de Sion à pied , les larmes aux yeux , & le visage couvert. On ne peut pas dire que ce soit une terreur panique , ni le trouble de son imagination , qui lui grossit le danger. On le voit au pied des murailles de Jérusalem , & avant de passer le torrent de Cédron , prendre toutes les mesures que la prudence pouvoit fournir dans cette occasion. S'il vouloit se sauver par la fuite , & se dérober à son ennemi par sa diligence , pourquoi sortir à pied , & nus pieds ? Quand l'état de ses affaires auroit été désespéré , le pis aller étoit de se retirer de Jérusalem , comme il faisoit. On doit donc croire que ce Prince pénitent se soumit aux ordres de Dieu , dans un esprit d'humilité. Il crut avec raison remarquer dans cette affaire l'exécution de l'arrêt , qui lui avoit été signifié par Nathan. Il aime mieux fuir , qu'exposer la vie d'une infinité d'innocens pour sa défense. Il veut

(a) 2. Reg. v. 6.

An. du
Monde
2984.

17. *Egressusque Rex & omnis Israël pedibus suis, stetit procul à domo.*

18. *Et universi servi ejus ambulabant juxta eum & legiones Cerethi & Phelethi, & omnes Gethai, pugnatores validi, sexcenti viri, qui secuti eum fuerant de Geth, pedites precedebant Regem.*

17. Etant sorti à pied avec tous les Israélites qui l'accompagnoient, il s'arrêta lorsqu'il étoit déjà loin de sa maison.

18. Tous ses officiers marchaient auprès de lui, les légions des Céréthiens & des Phélethiens, & les six cent hommes de pied de la ville de Geth, qui avoient suivi David, & qui étoient très vaillans, marchaient tous devant lui.

COMMENTAIRE.

épargner le sang de son peuple, & éviter une guerre civile. Enfin il veut ceder au premier effort de ce torrent, & au premier feu de la passion de son fils, & de son parti, espérant que le tems, & une moindre résistance ralentiroient leur impétuosité, feroient revenir les plus sages, & qu'Absalon lui-même reconnoîtroit sa faute.

ET IMPELLAT SUPER NOS RUINAM. *Que nous ne nous trouvions exposés à sa violence ; ou, qu'il ne nous écrase sous nos propres ruines ;* comme un homme qu'on fait mourir sous les ruines de sa propre maison. L'Hébreu : (a) *Qu'il ne pousse sur nous le mal.* Qu'il ne nous fasse tomber dans le dernier malheur ; crainte que nous ne nous trouvions accablés sans ressource.

ψ. 17. STETIT PROCUL A DOMO. *Il s'arrêta lorsqu'il étoit déjà bien loin de sa maison.* Ce fut apparemment pour ramasser tout son monde, & pour en faire la revûe. Il s'arrêta au sortir de la ville, & avant que de passer le torrent de Cédron. L'Hébreu (b) à la lettre : *Ils s'arrêtèrent cette maison de fuite*, ou d'éloignement ; c'est-à-dire, toute la famille, & les gens de David, cette maison fugitive, cette famille qui délogoit, qui fuyoit, s'arrêtèrent. D'autres : *Ils s'arrêtèrent dans une maison d'éloignement*, dans un lieu éloigné de Jérusalem. Mais la suite montre qu'ils n'étoient qu'aux portes de la ville.

ψ. 18. CERETHI ET PHELETHI. *Les Céréthiens & les Phélethiens.* C'étoient les gardes étrangères de David ; ils étoient Philistins de naissance. Voyez le chapitre VIII. ψ. 18.

ET OMNES GETHÆI. *Ceux de la ville de Geth*, qui s'étoient venus donner à David depuis qu'il fut Roi ; au lieu que les Céréthiens & les Phélethiens s'étoient attachés à lui, dès le tems de sa retraite chez Achis. Il y a toute apparence qu'Ethai le Géthéen étoit leur

(a) וחדיח עלינו את הרעה

(b) ויעמדו בית חמרקה
ויעמדו בית חמרקה.

19. *Dixit autem Rex ad Ethai Gethaüm : Cur venis nobiscum ? Revertere , & habitacum Rege , quia peregrinus es in loco tuo.*

20. *Heri venisti , & hodie compellèris nobiscum egredi ? Ego autem vadum quò iturus sum : revertere , & reduc tecum fratres tuos , & Dominus faciet tecum misericordiam & veritatem , quia ostendisti gratiam & fidem.*

21. *Et respondit Ethai Regi , dicens : Vivit Dominus , & vivit Dominus meus Rex : quoniam in quocumque loco fueris , Domine mi Rex , siue in morte , siue in vita , ibi eris servus tuus.*

19. Alors le Roi dit à Ethai Gethéen : Pourquoi venez-vous avec nous ? Retournez , & allez avec le nouveau Roi , parce que vous êtes étranger , & que vous êtes sorti de votre pays.

20. Vous n'êtes que d'hier à Jérusalem , & vous en sortiriez aujourd'hui à cause de moi ? Pour moi j'irai où je dois aller : mais pour vous , retournez & ramenez vos gens avec vous ; & le Seigneur qui est plein de miséricorde & de vérité , récompensera lui-même votre zèle , & votre fidélité.

21. Ethai lui répondit : Vive le Seigneur , & vive le Roi mon maître , en quelque état que vous puissiez être , Monseigneur & mon Roi , votre serviteur y fera , soit à la mort , ou à la vie.

An. du
Monde
2284

COMMENTAIRE.

principal chef , & même que c'étoit lui qui les avoit amené à David. Il est fort à remarquer que David n'est presque accompagné dans sa fuite , que de sa maison , & des étrangers ; il renvoye les Prêtres & les Lévités avec l'Arche , comme pour figurer JESUS-CHRIST rejeté de la Synagogue avec ses disciples : mais qui rejette à son tour les cérémonies Juives , & le Sacerdoce d'Aaron , & qui se donne aux Gentils peuple étranger , mais plus fidèle , que les sujets naturels du Royaume.

QUI SECUTI EUM FUERANT DE GETH PEDITES. Six cent hommes de pied , qui l'avoient suivi de la ville de Geth ; ou six cent hommes de Geth , qui le suivoient à pied : ou , qui l'avoient suivi , qui avoient suivi ses pieds , ses traces , lorsqu'il sortit de la ville de Geth. (a)

¶ 19. HABITACUM REGE. Allez avec le nouveau Roi. Ne vous exposez point aux malheurs de ma disgrâce. Il y en a qui traduisent l'Hébreu par : (b) Retournez-vous-en d'avec le Roi , ne continuez point à le suivre. (c)

¶ 20. DOMINUS FACIET TECUM MISERICORDIAM ET VERITATEM , QUIA OSTENDISTI MIHI GRATIAM

(a) שבע מאות רגלין 70. Hæres ex Tîd
(b) שב עם המלך
(c) Ita Syr. Arab.

AN. du
Monde
2984.

22. Et ait David Ethai : Veni, & transi. Et transiit Ethai Gethens, & omnes viri, qui cum eo erant, & reliqua multitudo.

23. Omnesque flebant voce magna, & universus populus transibat : Rex quoque transgrediebatur torrentem Cedron, & cunctus populus incedebat contra viam, qua respicit ad desertum.

22. David lui répondit : Allez donc, & passez. Ainsi Ethai Gethéen passa avec tous les gens qui le suivoient, & tout le reste du peuple.

23. Tout le peuple pleuroit dans ce passage, & on entendoit par tout retentir leurs cris. Le Roi passa aussi le torrent de Cédron, & tout le peuple alloit le long du chemin, qui regarde vers le désert.

COMMENTAIRE.

ET FIDEM. Le Seigneur qui est plein de miséricorde & de vérité, récompensera lui-même votre zèle & votre fidélité. L'Hébreu (a) est plus court : Que la miséricorde & la vérité soient avec vous. Puissiez-vous trouver une juste récompense à votre fidélité. Ou, que Dieu vous récompense selon la fidélité de ses promesses. On trouve souvent (b) cette expression, faire miséricorde & vérité, pour dire, récompenser, rendre service, faire plaisir, tant en parlant des graces que Dieu fait aux hommes, que des biens que les hommes se font entre eux. Misericordiam & veritatem est la même chose, dans le Texte original, que, gratiam & fidem.

ÿ. 23. TORRENT EM CEDRON. Le torrent de Cédron. Il passa à l'orient de Jérusalem, entre les murailles de cette ville, & la montagne des Oliviers. Ce torrent n'a de l'eau que pendant l'hyver, & pendant les pluies, encore n'a-t'il pas plus de trois pas de largeur. (c) Le nom de Cédron en (d) Hébreu signifie ombrageux, couvert d'ombrages. Quelques-uns ont crû mal-à-propos qu'il prenoit son nom des cédres, le torrent des cédres. Joseph (e) ne l'appelle que vallée de Cédron, & l'Hébreu de cet endroit se peut fort bien traduire de même.

CONTRA VIAM QUÆ RESPICIT AD DESERTUM. Le long du chemin qui regarde vers le désert. Comme David alloit vers Mahanaïm, & du côté du Jourdain, le désert dont il est parlé ici, n'est autre chose que les campagnes qui sont à l'orient septentrional de Jérusalem, en tirant vers ce fleuve. C'étoit apparemment le désert de Béthel. Ainsi la fuite de David dans toutes les circonstances, est une figure de la mort du Sauveur.

(a) עָמַל וְאֵמֶת וְאֵמֶת

(b) Vide Genes. xxiv. 27. & 49. & xlvii. 29. Josue ii. 14. 2. Reg. ii. 6. Prov. xii. 3.

(c) Doublan. c. 27.

(d) נַחַל קֶדְרוֹן

(e) Lib. v. de Bello c. 16. Τὴν Κεδρὸν καλεῖται ποταμὸν. Vide & c. 13. & 6. ejusdem lib.

24. *Venit autem & Sadoc sacerdos, & universi Levitæ cum eo, portantes arcam fœderis Dei, & deposuerunt Arcam Dei: & ascendit Abiathar, donec expletus esset omnis populus, qui egressus fuerat de civitate.*

25. *Et dixit Rex ad Sadoc: Reporta Arcam Dei in urbem: si invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, & ostendet mihi eam, & tabernaculum suum.*

24. En même tems Sadoc grand-Prêtre, vint accompagné de tous les Lévites, qui portoient l'Arche de l'alliance de Dieu, & ils la mirent à bas. Abiathar monta, en attendant que tout le peuple qui sortoit de la ville, fût passé.

25. Alors le Roi dit à Sadoc: Reportez à la ville l'Arche de Dieu. Si je trouve grace devant le Seigneur, il me ramènera, & il me fera revoir son Arche & son Tabernacle.

An. du
Monde
2984

COMMENTAIRE.

¶ 24. **DEPOSUERUNT ARCAM DEI, ET ASCENDIT ABIATHAR.** *Ils mirent l'Arche à bas; Abiathar monta.* Les Prêtres & les Lévites étant arrivez près de David avec l'Arche, ils s'arrêtèrent avec le reste de la troupe, & placèrent l'Arche dans un endroit décent, en attendant qu'on continuât la marche; car David voulut attendre tout son monde près de la ville, comme on l'a déjà remarqué. (a) *Abiathar vint* aussi avec Sadoc & les autres Lévites; car on peut donner ce sens au verbe, *Il monta*: Il sortit de la ville, pour accompagner le Roi dans sa retraite. Autrement: *Il monta en attendant que le peuple qui sortoit de la ville, fût passé.* Il alla dans la ville, il y rentra pour faire avancer ceux qui vouloient accompagner le Roi. Enfin simplement: *Il monta*, il alla se placer auprès de l'Arche, en attendant que le peuple eût passé le torrent; de sorte que l'Arche ne rentra dans la ville, qu'après que toute la compagnie de David eut passé le torrent.

¶ 25. **REPORTA ARCAM DEI IN URBEM.** *Reportez à la ville l'Arche de Dieu.* David fait voir ici une confiance, une foi, une humilité fort au-dessus de ce qu'on a accoutumé de remarquer dans les Juifs charnels de l'ancien Testament. Comme s'il se jugeoit indigne de posséder l'Arche du Seigneur, il se prive volontairement de la consolation de l'avoir dans sa compagnie, & par là il mérite d'y avoir véritablement le Seigneur, dont l'Arche n'étoit qu'une foible figure. Il renvoye à Absalon ce Dieu irrité, & il découvre des yeux de la foi, que le Dieu d'Israël n'est point attaché aux lieux; ni aux tems, & que s'il l'a pour agréable, il saura le garantir en l'absence, comme en la présence de son Arche. *Si je trouve*

(a) Voyez le §. 17.

An. du
Monde
2984.

26. Si autem dixerit mihi : non places : præsto sum , faciat quod bonum est coram se.

27. Et dixit Rex ad Sadoc Sacerdotem : O Videns , revertere in civitatem in pace : & Achimaas filius tuus , & Jonathas filius Abiathar , duo filii vestri , sint vobiscum.

28. Ecce ego abscondar in campes-tribus deserti , donec veniat sermo à vobis indicans mihi.

29. Reportaverunt ergo Sadoc & Abiathar Arcam Dei in Jerusalem : & manserunt ibi.

30. Porro David ascendebat clivum Olivarum , scandens & flens , nudis pedibus incedens , & operto capite : sed & omnis populus , qui erat cum eo operto capite , ascendebat plorans.

26. Que s'il me dit : Vous ne m'agréez point : je suis tout prêt ; qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira.

27. Il dit encore en parlant au grand-Prêtre Sadoc : O Voyant , retournez en paix à la ville avec vos deux fils : Achimaas votre fils , & Jonathas fils d'Abiathar.

28. Je m'en vais me cacher dans les plaines du désert , jusqu'à ce que vous m'envoyiez des nouvelles de l'état des choses.

29. Sadoc & Abiathar rapportèrent donc à Jérusalem l'Arche de Dieu , & y demeurèrent.

30. Cependant David montoit la colline des Oliviers , & pleuroit en montant Il alloit nuds pieds , & la tête couverte : & tout le peuple qui étoit avec lui , montoit la tête couverte & en pleurant.

COMMENTAIRE.

grace devant le Seigneur , il saura bien me ramener , & me faire revoir son Arche & son Tabernacle ; mais s'il me dit : Vous ne me plaisez point , je suis prêt à quitter le Royaume ; qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira. Je suis disposé à souffrir , & à faire tout ce que la justice exigera , pour expier mon péché.

¶ 27. O VIDENS , REVERTERE IN CIVITATEM IN PACE. O Voyant , retournez en paix dans la ville. Le grand-Prêtre qui consultoit le Seigneur , & qui rendoit des oracles en son nom , pouvoit à juste titre être appelé *Voyant* , ou Prophète. C'est dans ce sens que David donne ce nom au grand-Prêtre Sadoc. L'Hébreu : (a) N'êtes-vous pas Voyant ? retournez dans la ville en paix. Je vous regarde comme le Voyant , comme l'oracle du Seigneur ; je n'ignore pas le besoin que j'aurois de vous dans ma fuite ; mais retournez dans la ville. Autrement : Vous êtes le Voyant , le grand-Prêtre , personne publique ; rentrez dans la ville , & n'abandonnez point le Tabernacle & l'Arche du Seigneur ; votre présence est plus utile dans la ville , qu'ici. Enfin : Ne voyez-vous pas ? l'état de mes affaires , & les raisons que j'ai d'en user ainsi : (b) retournez donc dans la ville. Les Sep-

(a) הִרְאָה אֶתְּךָ : שבח העיר בשלום

(b) βλέπεις οὐ , ἀνέστης εἰς τὴν πόλιν σου.

31. *Nuntiaturum est autem David, quod & Achitophel esset in conjuratione cum Absalom, dixitque David: Infatua, quaso, Domine, consilium Achitophel.*

32. *Cumque ascenderet David summitatem montis, in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chusai Arachites, scissâ veste, & terrâ pleno capite.*

33. *Et dixit ei David: Si veneris mecum, eris mihi oneri:*

31. Or David reçut nouvelles qu'Achitophel même étoit aussi de la conjuration d'Absalon; & il dit: Seigneur, renversez, je vous prie, les conseils d'Achitophel.

32. Et lorsque David arrivoit au haut de la montagne, où il devoit adorer le Seigneur, Chusai d'Arach vint au devant de lui, ayant ses vêtemens déchirez, & la tête couverte de poussière.

33. David lui dit: Si vous venez avec moi, vous me ferez à charge:

An. du
Monde
2984.

COMMENTAIRE.

tante: Voyez, & retournez dans la ville. Faites attention à ce que je dis, & ne balancez pas à suivre mon conseil. Ou, retournez, si vous le jugez à propos.

Y. 30. *NUDIS PEDIBUS, ET OPERTO CAPIT. Il alloit nuds pieds, & la tête couverte.* Comme un criminel, & un homme dans le deuil. On fait qu'on couvroit le visage aux coupables qu'on conduisoit au supplice; (a) *I, Licetor, caput obnubito*; on se la couvroit aussi dans le deuil & dans la confusion. (b) Il marchoit nuds pieds comme un esclave, ou une personne en deuil; (c) *Le Roi des Assyriens mena les captifs d'Egypte nuds pieds & sans habits.* Et Ezéchiel (d) reçoit ordre de ne pas faire de deuil: *Vous aurez vos souliers aux pieds, & vous ne vous couvrirez point le visage.*

Y. 31. *INFATUA.* Renversez le conseil d'Achitophel. L'Hébreu, la Vulgate, Aquila, Symmaque à la lettre (e): *Rendez insensé le conseil d'Achitophel.* Troublez-lui le jugement, & qu'il donne un mauvais conseil; ou ne permettez pas que celui qu'il donnera, soit suivi. (f) *Rendez-le vain & inutile.*

Y. 32. *AD SUMMITATEM MONTIS, IN QUO ADORATURUS ERAT DEUM.* Au haut de la montagne, où il devoit adorer le Seigneur. Peut-être que l'Arche l'accompagna jusques sur la colline des Oliviers, & qu'après avoir adoré le Seigneur, il l'a renvoya; ou, il adora le Seigneur de dessus la montagne, d'où l'on voyoit

(a) Vide & Quint. Curt. Lib. 6. de Philota.
(b) Jerem. XIV. 3. Confusi sunt & afflicti, & operuerunt capita sua. Et Y. 4. Confusi sunt agricola, operuerunt capita sua.
(c) Isai. XX. 4.

(d) Ezech. XXIV. 17.
(e) סכל אק. Αφρονος. Sym. Α'ρόντος ποῖος
(f) 70. Διανοιδαςος, Dissipa. Theod. Μα-
τατος, Vanum redde.

An. du
Monde
2984.

34. *Si autem in civitatem revertaris, & dixeris Absalom : Servus tuus sum, Rex : sicut fui servus patri tui, sic ero servus tuus : dissipabis consilium Achitophel.*

35. *Habes autem tecum Sadoc & Abiathar Sacerdotes : & omne verbum quodcumque audieris de domo Regis, indicabis Sadoc & Abiathar Sacerdotibus.*

36. *Sunt autem cum eis duo filii eorum, Achimaas filius Sadoc, & Jonathas filius Abiathar : & mittetis per eos ad me, omne verbum quod audieritis.*

37. *Veniente ergo Chusai amico David in civitatem, Absalom quoque ingressus est Jerusalem.*

34. Mais si vous retournez à la ville, & si vous dites à Absalon : Mon Roi, je viens vous offrir mon service : je vous servirai comme j'ai servi vôtre pere : vous pourrez détruire le conseil d'Achitophel.

35. Vous avez avec vous les grands-Prêtres Sadoc & Abiathar, auxquels vous direz tout ce que vous aurez appris chez le Roi.

36. Ils ont leurs deux fils, Achimaas fils de Sadoc, & Jonathas fils d'Abiathar. Vous m'envoyerez dire par eux tout ce que vous aurez appris.

37. Chusai ami de David retourna donc à Jérusalem ; & Absalon y entra en même tems.

COMMENTAIRE.

encore Jérusalem, comme devant bien-tôt perdre de vûe la ville sainte, où résidoit l'Arche du Seigneur.

¶ 34. DISSIPABIS CONSILIUM ACHITOPHEL. Vous pourrez détruite le conseil d'Achitophel. Voilà en quoi vous pourrez me rendre service dans la conjoncture présente. David conseille ici à son ami Chusai, de faire un personnage, qui ne paroît pas trop convenir à un homme d'honneur. Aller offrir ses offices à un homme pour le trahir, & pour lui donner de mauvais conseils ! Je veux que cet homme soit un traître, un fils rébelle contre son pere ; mais est-il permis de faire du mal, & de le conseiller, pour qu'il en arrive du bien ? Est-il permis d'user de trahison contre un traître, & de violer la vérité envers un menteur ? son crime peut-il autoriser le mal que nous faisons ? On répond à cela, que David ne conseille pas à Chusai de trahir Absalon, ni de violer à son égard les loix de l'amitié, & de la vérité. Il lui dit seulement d'aller joindre Absalon, pour dissiper, & pour détruire les conseils d'Achitophel ; de même qu'un Général envoie dans le camp ennemi des espions pour savoir ce qui s'y passe, ou comme un Prince entretient dans les Cours étrangères, des correspondances, pour pénétrer les desseins de ses ennemis, ou pour traverser les résolutions qu'on y pourroit prendre à son préjudice. C'étoit à Absalon à demeurer sur ses gardes. La guerre injuste qu'il avoit déclarée à son pere, mettoit celui-ci en droit de le traiter en ennemi, & d'employer contre lui la ruse, & la force. Est-il dé-

fendu.

fendu de déguiser ses véritables desseins, lorsqu'on est en guerre ? Et n'est-ce pas sur cela qu'est fondée la pratique des stratagèmes, dont l'usage n'a jamais été défendu ? Au reste, nous ne sommes point obligez de justifier David dans toutes ses actions.



CHAPITRE XVI.

Siba apporte des rafraichissemens à David. Ce Prince lui donne les biens de Miphiboseth. Insolence de Semeï, & patience de David. Absalon deshonne publiquement les concubines de son pere. Chusai fait semblant de s'attacher à Absalon. Conseils d'Achitophel fort estimez.

¶. I. *C*umque David transisset paululum montis verticem, apparuit Siba puer Miphiboseth in occursum ejus, cum duobus asinis, qui onerati erant ducentis panibus, & centum alligaturis uva passa, & centum maffis palatharum, & utre vini.

¶. I. *A*près que David eut passé un peu le haut de la montagne, Siba serviteur de Miphiboseth vint au devant de lui, avec deux ânes chargez de deux cent pains, de cent pacquets de raisins secs, de cent cabas de figues, & d'un outre plein de vin.

An. du
Monde
2984.
avant J. C.
1023.

COMMENTAIRE.

¶. I. *S*IBA PUER MIPHIBOSETH. *Siba serviteur de Miphiboseth.* On a vû ci-devant (a) qui étoit Siba dans la maison de Miphiboseth. Il fait remarquer le mauvais caractère de son esprit, dans les calomnies qu'il prononce ici contre son maître. Il avoit assez de pénétration, pour prévoir que David se rétablirait, & que le parti d'Absalon ne se soutiendrait pas. S'il eût crû qu'Absalon dût réussir dans son projet, il n'auroit eu garde de suivre David. Ce Prince lui-même agit avec Siba de même que s'il ne lui fût rien arrivé. Il dispose des biens de Miphiboseth en Souverain, & les donne à son serviteur en propriété. Mais si Siba donna des preuves de sa malice, & de son infidélité contre son maître, par ses calomnies, David manqua assu-

(a) 2. Reg. IX, 1.

An. du
Monde
2984.

2. Et dixit Rex Siba: Quid sibi voluit hac? Responditque Siba: Afini, domesticis Regis ut sederent: panes & palatha, ad vescendum pueris tuis: vinum autem, ut bibat si quis defecerit in deserto.

2. Le Roi lui dit: Que voulez-vous faire de cela? Siba lui répondit: Les ânes sont pour servir de monture aux Officiers du Roi; les pains & les figues, pour donner à ceux qui vous suivent; & le vin, afin que si quelqu'un se trouve foible dans le désert, il en puisse boire.

COMMENTAIRE.

rement d'attention & de prudence, en jugeant, & en condamnant Miphoboseth sans l'entendre, & en le dépouillant de ses biens sur le témoignage d'un esclave, doit les Loix ne reçoivent point même le témoignage contre leur maître.

IN OCCURSUM E-JUS. Vint au devant de lui. D'où venoit-il? Il venoit sans doute de Jérusalem, puisqu'il dit que son maître y étoit demeuré, dans l'espérance de voir rétablir le Royaume dans sa famille. Ainsi on ne peut pas dire qu'il soit venu au devant de David, qui étoit parti avant lui de la ville. J'aimerois donc beaucoup mieux traduire: (a) On vit venir Siba, pour joindre, pour atteindre David; à moins que Siba n'ait pris un détour avec ses ânes, & n'ait devancé les gens de David, qui alloient à pied.

CENTUM ALLIGATURIS UVÆ PASSÆ. Cent paquets de raisins secs. L'Hébreu: (b) Cent Zimmukim. Voyez ce qu'on a dit ci-devant, 1. Reg. ch. xxv. 18.

CENTUM MASSIS PALATHARUM. Cent cabas de figues. L'Hébreu: (c) Cent d'été; cent livres, ou cent mesures de fruits, ou de figues, ou de raisins d'été; car ni le nom du fruit, ni celui de la mesure, ne sont point exprimés dans le Texte. Le nom de Kaiz, qui signifie l'été, se prend aussi pour des raisins frais, ou même des raisins précoces, tels que nous en avons décrit, en parlant du raisin que les espions envoyez par Moïse, coupèrent dans la terre de Canaan. (d) En comparant les divers passages de l'Écriture, où ce terme se rencontre, il paroît que c'étoit un fruit qu'on cueilloit ordinairement avec la vendange, & après la moisson. Faites vos vendanges, dit Jérémie, (e) & cueillez vos Kaiz. Et ailleurs: (f) Les voleurs sont venus fondre sur vos Kaiz, & sur vos vendanges. On peut aussi fort bien l'entendre en général de tous les fruits qu'on recueille

(a) הנה ציבא לקראתו

(b) מאה צמוק

(c) מאה קיץ

(d) Num. XIII. 21.

(e) Jerem. XL. 10. 12.

(f) Jerem. XLVIII. 32.

3. Et ait Rex : Ubi est filius Domini tui ? Responditque Siba Regi : Remansit in Jerusalem, dicens : Hodie restituet mihi domus Israël regnum patris mei.

3. Le Roi lui dit : Où est le fils de votre maître ? Il est demeuré , dit Siba , dans Jérusalem , en disant : La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le Royaume de mon pere.

An. du
Monde
2984

COMMENTAIRE.

en automne , à la fin de l'été. Michée : (a) *Je suis comme celui qui amasse le Kaiz , comme un homme qui va vendanger au tems de la vendange ; je ne trouve point de raisin pour manger , & mon ame souhaite des fruits précoces.*

§. 2. ASINI DOMESTICIS REGIS UT SEDEANT, PANES ET PALATHÆ AD VESCENDUM. Les ânes sont pour servir de monture aux officiers du Roi ; les pains & les figues , pour donner à ceux qui vous suivent. L'Hébreu porte : (b) *Les ânes sont pour la maison du Roi pour les monter , & pour le combat ; & les Kaiz pour manger.* Une seule lettre change le nom qui signifie du pain , en celui qui signifie combattre. Les Septante (c) & la Vulgate n'ont point lû cette lettre , ou l'ont regardée comme superflue. Les Juifs la marquent aussi comme une lettre qu'on ne lit point ; Tout cela , parce qu'on s'est imaginé que l'âne n'étoit point un animal belliqueux , & qu'il étoit inutile qu'on s'en servoit à la guerre. Mais ne voit-on pas dans cette même histoire Absalon qui combat de dessus une mule ? Bouchart (d) montre que les Perses & les Arabes ont souvent combattu montez sur des ânes. Elien (e) dit que les Sarazins montoient des ânes dans des batailles , comme les Grecs des chevaux. Merwan , vingt-unième Calife , fut surnommé l'âne de la Mésopotamie , (f) parce qu'il ne reculoit jamais dans le combat , non plus que les ânes de bataille , qui ne vont jamais en arrière.

Siba dit au Roi , que les montures qu'il amene , & les rafraichissemens qu'il présente , sont pour les esclaves de sa Majesté. C'est une maniere de parler commune parmi les Orientaux. (g) Ils diront que des bijoux très précieux , sont dignes de la garde-robe des esclaves du Roi , qu'un Ambassadeur qui a fait la révérence au Roi , a baissé

(a) Mich. v. i. וי. i. כמני קץ כחלית בצור וי. i. אינ אשכח לאכל רכורה אותה נפשי

(b) החמורים לבית המלך לרכב ולהלחם ודקין לאכל

(c) Les Septante & la Vulgate ont lû והלחם

au lieu de והלחם

(d) Boet. de animal. sacr. tom. 1. lib. 2. c. 38.

(e) Elian. lib. 12. c. 34.

(f) Elmacin H. st. Saracen. lib. 1. c. 212.

(g) Chardin , Voyage en Perse , p. 2341.

An. du 4. Et ait Rex Siba : Tua sunt omnia
Monde 2984. *qua fuerunt Miphiboseth. Dixitque Siba : Oro, ut inveniam gratiam coram te, Domine mi Rex.*

5. *Venit ergo Rex David usque ad Bahurim : & ecce egrediebatur inde vir de cognatione domus Saul, nomine Semeï, filius Gera, procedebatque egrediens, & maledicebat.*

6. *Mittebatque lapides contra David, & contra universos servos Regis David : omnis autem populus, & universi bellatores, à dextro & à sinistro latere Regis incedebant.*

7. *Ita autem loquebatur Semeï, cum malediceret Regi : Egredere, egredere vir sanguinum, & vir Belial.*

8. *Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domus Saul : quoniam invasisti regnum pro eo, & dedit Dominus regnum in manu Absalom filii tui : & ecce premunt te mala tua, quoniam vir sanguinum es.*

4. Le Roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboseth. Siba lui répondit : Ce que je souhaite, Monseigneur & mon Roi : c'est d'avoir quelque part à vos bonnes grâces.

5. Le Roi David étant venu jusqu'au près de Bahurim, il en sortit un homme de la maison de Saül, appelé Semeï fils de Géra, qui s'avancant dans son chemin, maudissoit David,

6. Lui jettoit des pierres, & à tous ses gens, pendant que tout le peuple & tous les hommes de guerre marchaient à droir & à gauche à côté du Roi.

7 Et il maudissoit le Roi, en ces termes : Sors, fors, homme de sang, homme de Bélial.

8. Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le Royaume, pour te mettre en sa place. Et maintenant le Seigneur fait passer le Royaume entre les mains d'Absalom ton fils ; & tu te vois accablé des maux que tu mérites, car tu es un homme de sang.

COMMENTAIRE.

Les pieds des esclaves du Roi, &c Voyez ci-devant les complimens d'Abigaïl à David, 1. Reg. xxv. 27.

ψ. 4. TUA SUNT OMNIA. *Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboseth.* Voyez le ψ. 1. Dans l'Orient les disgrâces, & sur tout dans les crimes d'Etat, sont toujours accompagnées de la perte des biens.

ψ. 5. USQUE BAHURIM. *Jusqu'à Bahurim.* Ce lieu étoit au septentrion de Jérusalem, dans la tribu de Benjamin Phaltiel, époux de Michol, la conduisit jusques-là, en pleurant, lorsqu'Abner ramena cette Princesse à David. (a) L'Hébreu : (b) *Bahurim*, signifie des jeunes gens choisis. On donne à ce même lieu le nom d'*Almut*, (c) ou *Almat*, ou *Almon*, qui signifie *la Jeunesse*.

(a) 2. Reg. III. 16.

(b) בְּחִירִים

(c) Vide 1. Par. VI. 60. & VII. 8. & Josue XXI. 18. Vide Vat. Heb. Matij.

9. Dixit autem Abisai filius Sarvia Regi: Quare maledixit canis hic vultui Domini meo Regi? vadam, & amputabo caput ejus.

10. Et ait Rex: Quid mihi & vobis est, filii Sarvia? Dimittite eum, ut maledicat: Dominus enim praecepit ei ut malediceret David: & quis est qui audeat dicere, quare sic fecerit?

11. Et ait Rex Abisai, & universis servis suis: Ecce filius meus, qui egressus est de utero meo, quarit animam meam: quando magis nunc filius Jemini? Dimittite eum, maledicat juxta praeceptum Domini:

9. Alors Abisai, fils de Sarvia, dit au Roi: Faut-il que ce chien mort maudisse le Roi mon Seigneur? Je m'en vais lui couper la tête.

10. Le Roi dit à Abisai: Qu'y a-t'il de commun entre vous & moi, enfans de Sarvia? Laissez-le faire; car le Seigneur lui a ordonné de maudire David; & qui osera lui demander pourquoi il l'a fait?

11. Le Roi dit encore à Abisai, & à tous ses serviteurs: Vous voyez que mon fils, qui est sorti de moi, cherche à m'ôter la vie: combien plus un fils de Jemini me traitera-t'il de cette sorte? Laissez-le faire; laissez-le maudire, selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur:

An. du
Monde
1984.

COMMENTAIRE.

ÿ. 8. ECCE PREMUNT TE MALA TUA, QUONIAM VING SANGUINUM ES. *Tu te fais à tort: Te voilà dans ton mal, (a) parce que tu es un homme de sang, un sanguinaire, un homicide. Te voilà justement récompensé de toutes tes violences, tous les maux que tu as faits, sont enfin retombés sur toi.*

ÿ. 10. DOMINUS PRÆCEPIT EI UT MALEDICERET DAVID. *Dieu lui a ordonné de maudire David. L'Hébreu: Dieu lui a dit: Maudis David. Je sai que j'ai mérité toutes sortes d'outrages, & que c'est avec justice que Dieu me punit. Tout ce qui me vient, part de sa main vengeresse. J'adore en tout ses ordres secrets. David ne regarde Semeï que comme un instrument, dont Dieu se sert pour l'humilier. Il ferme les yeux à la malice de ce malheureux, qui le maltraite. Dieu ne pouvoit ni commander, ni approuver l'action de Semeï; elle est trop noire, & trop injuste. Mais souvent l'Ecriture dit que Dieu fait ce qu'il permet, ce qu'il prédit, ce qu'il occasionne, ou même ce qu'il n'empêche pas. Elle ne distingue pas toujours entre le commandement & la permission. (b) C'est ainsi qu'elle dit que Dieu envoya un mauvais esprit contre Saül, ou dans Saül. (c) David dans cette occasion représente d'une manière bien*

(a) הנה כדעתך כי איש דמים אהא
(b) Vide Est. Marr. Sanct. Cornel,

(c) 1. Reg. xvi. 14: Exagitabat Saül spiritus nequam à Domino.

An. du
Monde
2984.

12. *Si forte respiciat Dominus afflictionem meam, & reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hac hominibus.*

13. *Ambulabat itaque David & socii ejus per viam cum eo. Semeï autem per jugum montis ex latere, contra illum gradiebat, maledicens, & mittens lapides adversum eum, terramque spargens.*

14. *Venit itaque Rex, & universus populus cum eo lassus, & refocillati sunt ibi.*

15. *Abfalom autem & omnis populus ejus ingressi sunt Jerusalem, sed & Achitophel cum eo.*

12. Et peut-être que le Seigneur regardera mon affliction, & qu'il me fera quelque bien, pour ces malédictions que je reçois aujourd'hui.

13. David continuoït donc son chemin; accompagné de ses gens; & Semeï qui le suivoit, marchant à côté sur le pendant de la montagne, le maudissoit, lui jettoit des pierres, & faisoit voler la poussière en l'air.

14. Le Roi arriva enfin à Bahurim, & avec lui tout le peuple qui l'accompagnait, fort fatigué; & ils prirent là un peu de repos.

15. Cependant Absalon entra dans Jérusalem, suivi de tous ceux de son parti, & accompagné d'Achitophel.

COMMENTAIRE.

sensible JESUS-CHRIST attaché à la Croix, qui reçoit les outrages & les insultes des Juifs, sans se plaindre, qui demande à Dieu le

V. II. FILIUS JUDAE. La tribu de Benjamin. Cette tribu n'avoit jamais été fort attachée à David. Il n'en vint que trois mille à Hébron, pour le reconnoître pour Roi. Le reste conservoit encore du penchant pour la maison de Saül, qui étoit de cette tribu.

V. 12. SI FORTE RESPICIAT DOMINUS AFFLICTIONEM MEAM. *Peut-être que le Seigneur regardera mon affliction.* Il offre à Dieu le sacrifice de sa patience: il lui sacrifie sa douleur & son ressentiment, persuadé, comme il l'a dit ailleurs, que Dieu ne rejette point un cœur contrit & humilié, (a) & que le sacrifice qui lui est le plus agréable, est celui d'un esprit affligé, (b) & brisé de douleur.

V. 13. TERRAM SPARGENS. *Il faisoit voler la poussière en l'air.* L'Hébreu à la lettre: (c) *Il pulvérisoit dans la poussière.* Il jettoit la poussière & la terre en l'air comme un furieux. C'étoit une manière assez ordinaire parmi ces peuples. Saint Paul parlant aux Juifs de Jérusalem, comme il vint à prononcer ces paroles que Dieu lui avoit

(a) Psal. L. 19. Cor contritum & humiliatum Deus non despicies,

(b) Ibid. Sacrificium Deo spiritus contritatus.

(c) ופער בעפר 70. Xicardus.

16. *Cum autem venisset Chusai Arachites amicus David ad Absalom, locutus est ad eum : Salve Rex , salve Rex.*

17. *Ad quem Absalom : Hec est, inquit , gratia tua ad amicum tuum ? Quare non ivisti cum amico tuo ?*

18. *Responditque Chusai ad Absalom : Nequaquam : quia illius ero , quem elegit Dominus : & omnis hic populus , & universus Israël , & cum eo manebo.*

16. Chusai d'Arach , ami de David , An. du vint lui faire la révérence , & lui dit : Monde Mon Roi , Dieu vous conserve : Dieu vous 2984. conserve , mon Roi.

17. Absalon lui répondit : Est-ce donc là la reconnoissance que vous avez pour votre ami ? D'où vient que vous n'êtes pas allé avec votre ami ?

18. Dieu m'en garde , dit Chusai : car je serai à celui qui a été élu par le Seigneur , par tout ce peuple , & par tout Israël , & je demeurerai avec lui.

COMMENTAIRE.

dites : (a) Je vous enverrai aux Nations éloignées ; aussi-tôt toute l'assemblée commença à jeter de grands cris , à faire voltiger ses habits , & à jeter de la poussière en l'air.

¶ 16. CHUSAI , AMICUS DAVID. Chusai , Ami de David. C'étoit son favori , son ami , en quelque sorte , à titre d'office. Voyez I. Par. XXVII. 33.

CHUSAI ARACHITES. Hébreu : (b) *L'Arachéen*. C'est peut-être qu'il étoit de la race des anciens *Aracéens* , dont il est parlé dans Moïse , (c) parmi les descendans de Chanaan. Ces Aracéens demeuroient à *Araca* , ou *Arca* , dans la Phénicie , entre Arad , ou Arthosie & Tripoli. Voyez l'Itineraire d'Antonin. C'est aux environs de cette ville que coule le prétendu fleuve Sabbatique. Joseph de Bello , l. XII. ch. 13. L'Empereur *Aurelius* nâquit dans cette ville , & prit le nom d'Alexandre , parce qu'il y vint au monde dans un Temple d'Alexandre. *Arca* , ou *Arca* est aussi nommé *Césarée*. La difficulté qu'on peut faire sur cela , c'est que les *Aracéens* sont écrits autrement. (d) Ainsi j'aime mieux dire qu'*Arachi* vient de la ville d'Arach , ou Arachi , frontiere de Benjamin & d'Ephraïm , à l'occident de Béthel , tirant vers Béthoron. (e) Ainsi Chusai aura été de la tribu de Benjamin.

¶ 18. *ILLIUS ERO QUEM ELEGIT DOMINUS*. Je serai à celui qui a été élu par le Seigneur. Comment accorder cela avec la sincérité , & la droiture de Chusai ? Pouvoit-il dire avec vérité qu'Ab-

(a) *AE*. XXII. 2. 23.

(b) *חושי הארתי*

(c) *Genes*. x. 17. I. Par. I. 15.

(d) *Genes*. x. 17. *הערקי* 2, *Reg*. xvi. 16.
הארתי

(e) *Josue* xvi. 2.

An. du 19. *Sed ut & hoc inferam, cui ego*
 Monde *serviturus sum? Nonne filio Regis? Si-*
 2984. *cui parvi patri tuo, ita parebo & tibi.*

20. *Dixit autem Absalom ad Achitophel: Inite consilium quid agere debeamus.*

21. *Et ait Achitophel ad Absalom: Ingredere ad concubinas patris tui, quas dimisisti ad custodiendam domum: ut cum audierit omnis Israël quod feceris patrem tuum, roborentur tecum manus eorum.*

19. Et de plus, qui est celui que je viens servir? N'est-ce pas le fils du Roi? Je vous obéirai comme j'ai obéi à votre pere.

20. Absalon dit alors à Achitophel: Consultez ensemble pour voir ce que nous avons à faire.

21. Achitophel dit à Absalon: Abusez des concubines de votre pere, qu'il a laissées pour garder son palais; afin que lorsque tout Israël saura que vous avez deshonoré votre pere, ils s'attachent plus fortement à votre parti.

COMMENTAIRE.

salon étoit choisi de Dieu? Il est vrai que la voix du peuple, est celle de Dieu, *vox populi, vox Dei*; & qu'ordinairement dans ces rencontres, ce n'est point au particulier à juger du droit du Prince, ni des raisons des peuples. Mais dans le cas d'Absalon, la chose étoit toute différente. Israël avoit un Roi reconnu, & confirmé par une longue possession. Absalon étoit visiblement un usurpateur, & un rebelle. Chusai en étoit plus persuadé que personne. Cependant il vient faire une basse flatterie à ce nouveau Prince; & cela pour le tromper. C'est ce qu'on a peine à accorder avec l'idée que la raison, & l'Evangile donnent d'un homme juste, & sincère. Voyez le ch. xv. §. 34.

§. 21. *INGREDERE AD CONCUBINAS.* Abusez des concubines de votre pere, pour rendre votre réconciliation avec lui impossible, & afin que tout le peuple qui s'est donné à vous, sache qu'il n'y a plus d'accommodement entre vous & David, que votre rupture est sans retour. Achitophel connoissoit l'inconstance, & la légèreté des Hébreux. Il veut les fixer au parti d'Absalon, par la considération qu'ils n'ont point de pardon à espérer de David; qu'il faut soutenir au péril de leur vie, le Prince qu'ils ont mis sur le trône, ou se résoudre à le voir périr, & à se voir eux-mêmes sacrifiés à la vengeance du Roi vainqueur, si jamais il remonte sur le trône. L'outrage qu'Absalon fait à David, est le plus sanglant qu'un fils puisse faire souffrir à son pere. Jacob fit ressentir jusqu'au dernier moment à Ruben, la juste douleur d'un pareil affront. (a) Phœnix ayant commis un inceste avec une concubine de son pere Amyntor, ce Prince le mau-

(a) Genes. XLIX. 4.

22. *Tetenderunt ergo Absalom tabernaculum in solario, ingressusque est ad concubinas patris sui, coram universo Israël.*

23. *Consilium autem Achitophel, quod dabat in diebus illis: quasi si quis consuleret Deum: sic erat omne consilium Achitophel, & cum esset cum David, & cum esset cum Absalom.*

22. On fit donc dresser une tente pour Absalon, sur la terrasse du palais du Roi; & il abusa devant tout Israël des concubines de son pere.

23. Or les conseils que donnoit Achitophel, étoient regardez alors comme des oracles de Dieu même; on les consideroit toujours en cette maniere, & lorsqu'il étoit avec David, & lorsqu'il étoit avec Absalon.

COMMENTAIRE.

dit, & le dévoua à toutes les Furies. (a) Armaïs, frere de Sesostris, en usa envers les femmes de son frere absent, comme Absalon en usa envers celles de son pere. C'étoit la seule chose que Sesostris lui avoit défenduë en partant; & Armaïs ne se porta à cet excez, que lorsqu'il voulut faire éclater sa rebellion. (b)

¶ 22. INGRESSUS EST AD CONCUBINAS PATRIS SUI CORAM UNIVERSO ISRAEL. Il abusa devant tout Israël des concubines de son pere. Tout le peuple fut témoin de ces tentes qu'on dressa sur la terrasse du Palais, & on y vit entrer Absalon avec les femmes du second rang, que David avoit laissées; car il avoit emmené les autres. On vit alors l'accomplissement de cette prophétie de Nathan: (c) *Je vous ôterai vos femmes, & je les donnerai à votre ennemi, qui en abusera en présence de ce soleil qui vous éclaire.* Les femmes du Roi vaincu étoient une des choses réservées au Roi vainqueur. Voyez ci-devant, chap. XII. §. 8 Smerdis s'étant emparé du Royaume de Perse après la mort de Cambyse, épousa toutes les femmes du Roi son prédécesseur. (d)

¶ 23. QUASI SI QUIS CONSULERET DEUM. Comme des oracles de Dieu même. Achitophel s'étoit acquis un tel crédit, que ses conseils étoient considérez comme autant d'oracles. C'est un hyperbole. Mais il faut que cet homme ait eu véritablement une grande expérience dans les choses du monde, & qu'il ait été d'une pénétration, & d'une capacité extraordinaire, puisque David dans sa disgrâce, ne parut touché de crainte, & ne prit des précautions, que contre les conseils de cet habile, & dangereux ennemi. Il faut que ses

(a) Iliad. I.

Πηδὸν κατηγότο, συγυρόν δ' ἐπικύκλει' ἰσχυρόν.

(b) Apud Joseph. lib. 1. contr. Appian.

(c) 2. Rég. XII. 11.

(d) Herodot. lib. 3. c. 68. & 88.

An. du
Monde
2984.

avis ayent été d'un grand poids , pour les avoir fait si aisément recevoir dans une chose aussi atroce , & aussi odieuse , que celle qu'il s'avisait de conseiller à Absalon , à l'égard des femmes de son pere.



CHAPITRE XVII.

Chusai détruit le conseil d'Achitophel , & en fait avertir David par Jonathas & Achimaas. Achitophel se va pendre. David passe le Jourdain , & arrive à Mahanaïm. Absalon le passe aussi , & campe dans le pays de Galaad.

¶ 1. *Dixit ergo Achitophel ad Absalom : Eligam mihi duodecim millia virorum , & consurgens persequar David hac nocte.*

2. *Et irruens super eum , quippe qui lassus est , & solusis manibus , percutiam eum : cumque fugerit omnis populus qui cum eo est , percutiam Regem desolatam.*

¶ 1. *A* Chitophel dit donc à Absalon : *Si vous l'agréez , je m'en vais prendre douze mille hommes choisis ; j'irai poursuivre David cette même nuit ;*

2. *Et fondant sur lui pendant qu'il est las , & hors de défense , je le battrai sans peine. Et lorsque tout son monde aura pris la fuite , & l'aura abandonné , je le ferai mourir.*

COMMENTAIRE.

¶ 1. *C*ONSURGENS PERSEQUAR DAVID HAC NOCTE. *J'irai poursuivre David cette même nuit.* La promptitude , & la diligence sont ordinairement décisives dans les entreprises militaires ; & c'est une partie de la victoire d'avoir prévenu son ennemi. *Nihil in discordiis civilibus festinatione letius , ubi facto potius , quam consulto opus est.* Tacit. hist. l. 1. Achitophel jugea qu'il étoit d'autant plus nécessaire de se hâter dans cette occasion , que si l'on donnoit au peuple révolté le tems de réfléchir sur son attentat contre son Roi légitime , & à David le tems de ramasser des troupes , & à ses gens le loisir de revenir du premier trouble , où ces nouvelles les avoient jettés , le parti d'Absalon se détruiroit infailliblement de lui-même , & que celui de David se fortifieroit de plus en plus. *Daret malorum penitentia , daret bonorum consensui spatium ; scelera im-*

3. *Et reducam universum populum, quomodo unus homo reverti solet: unum enim virum tu quæris, & omnis populus erit in pace.*

4. *Placuitque sermo ejus Absalom, & cunctis majoribus natu Israël.*

5. *Ait autem Absalom: vocate Chusai Arachiten, & audiamus quid etiam ipse dicat.*

3. Je ramènerai tout ce peuple, comme si ce n'étoit qu'un seul homme: car vous ne cherchez qu'une personne; & après cela, tout sera en paix.

4. Cet avis plut à Absalon, & à tous les Anciens d'Israël.

5. Néanmoins Absalon dit: Faites venir Chusai d'Arach, afin que nous sachions aussi son avis.

An. du
Monde
2 9 8 4.

COMMENTAIRE.

petu; bona consilia morâ valescere. (a) C'est pourquoi il conseille de marcher contre lui, sans lui donner un moment pour se reconnoître. Mais Dieu ne permet pas que son conseil fût suivi.

¶ 3. REDUCAM UNIVERSUM POPULUM QUOMODO UNUS HOMO REVERTI SOLET; UNUM ENIM VIRUM TU QUÆRIS: ET OMNIS POPULUS ERIT IN PACE. Je ramènerai tout le peuple vers vous, comme si ce n'étoit qu'un seul homme; car vous ne cherchez qu'un seul homme, & après cela, tout sera en paix. Voici l'Hébreu à la lettre: (b) *Je ramènerai tout le peuple vers vous, comme est revenu tout le peuple que vous cherchez; & tout le peuple sera en paix.* Il y a dans le Texte de l'obscurité, qui paroît causée par la transposition de quelques termes. On peut lui donner ce sens: Je ramènerai vers vous tout le peuple que vous cherchez, comme sont revenus tous ceux qui sont avec vous; & alors tout Israël sera en paix. Ou, sans rien transposer: Je ferai revenir à vous tout le peuple; & lorsque tout le monde sera revenu, & l'homme que vous cherchez, tout le peuple sera en paix. Ou selon Vatable: Je vous ramènerai tout le peuple; & lorsque tous les autres seront retournés vers vous, celui que vous cherchez, tombera lui-même en votre pouvoir. Ou: Aussi-tôt que nous aurons pris l'homme que vous cherchez, tout le reste viendra aisément. Ou enfin: Je vous ramènerai tout le peuple; & lorsque tous ceux dont vous souhaitez le retour, seront ramenés, tout le peuple sera en paix. Cette dernière version me paroît la plus conforme à l'Hébreu. Les Septante: (c) *Je vous ramènerai tout le peuple, comme une épouse retourne à son époux; au reste vous chercherez l'ame d'un seul*

(a) Tacit. Hist. lib. 1. apud Grot.

(b) ואשיבה כל העם אלך כשוכב הכל חשוי
אשר אתה מבקש כל העם יהיה ושלום

(c) Επιστρέψω πάντα τὸ λαὸν πρὸς σὶ, κα-

ὡς ἐπιστρέψαι γυναῖκα πρὸς τὸν ἀνδρα ἑαυτῆς; καὶ
ψυχὴν ἀνδρὸς ἐνὸς ἐκζητήσιν, καὶ παντὶ τῷ λαῷ
ἵνα ἴπῃ.

An. du
Monde
2984.

6. *Cumque venisset Chusai ad Absalom, ait Absalom ad eum: Huiusmodi sermonem locutus est Achitophel: facere debemus an non? Quod das consilium?*

7. *Et dixit Chusai ad Absalom: Non est bonum consilium, quod dedit Achitophel hac vice.*

8. *Et rursus inulit Chusai: Tu nosti, patrem tuum & viros qui cum eo sunt, esse fortissimos & amaro animo, veluti si ursus raptis catulis in saltu saeviat: sed & pater tuus vir bellator est, nec morabitur cum populo.*

6. Chusai étant venu devant Absalon, Absalon lui dit: Voici le conseil qu'Achitophel vient de nous donner; le devons-nous suivre? Que nous conseillez-vous?

7. Chusai répondit à Absalon: Le conseil qu'a donné Achitophel ne me paroît pas bon pour cette fois.

8. Vous n'ignorez pas, ajouta-t'il, quel est votre père, que les gens qui sont avec lui sont très vaillans; & que maintenant ils ont le cœur outré, comme une ourse qui est en furie dans un bois, après qu'on lui a ravi ses petits. Votre père aussi qui fait parfaitement la guerre, ne s'arrêtera point avec ses gens.

COMMENTAIRE.

homme, & tout le peuple sera en paix. Le Caldéen: *Je vous ramènerai tout le peuple; ils retourneront tous à vous, après que celui que vous cherchez, sera mis à mort; & tout le peuple sera en paix.*

ψ. 8. AMARO ANIMO, VELUTI SI URSUS RAPTIS CATULIS IN SALTU SÆVIAT. *ils ont le cœur outré comme une ourse qui est en furie dans un bois, après qu'on lui a ravi ses petits.* (a) La maxime est belle. Il ne faut point pousser son ennemi au désespoir, ni attaquer des gens qui sont résolus de se battre en désesperez. La comparaison de l'ourse en fureur, à cause de ses petits qu'on lui a ravi, est encore très-expressive. Martial: (b)

. . . rabido nec perditus ore

*Fumantem nasum viri tentaverit urfi,
Sic placidus licet, & lambat digitosque manusque.
Si dolor & bilis, si iusta coegerit ira,
Ursus erit.*

L'Ecriture employe en plus d'un endroit cette similitude. Le Seigneur menace son peuple de venir contre lui comme une lionne, & comme un léopard, & comme une ourse à qui on a pris ses petits, & de déchirer leurs entrailles. (d) Et le Sage dit qu'il vaut mieux ren-

(a) כדוב שכול בשדה. Comme une ourse sans ses petits dans le champ. 70. Ως αρκτος ητις αρπαζει. Comme une ourse à qui l'on a pris ses petits. Un autre. Ως αρκτος ητις αρπαζει

ος αρκτος. Comme une ourse en fureur dans les champs.

(b) Martial.

(c) Osee. XIII. 7. 8.

9. Forſitan nunc latitat in foris, aut in uno, quo voluerit, loco : & cum occiderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, & dicit : Facta eſt plaga in populo qui ſequabatur Abſalom.

10. Et fortiſſimus quiſque, cuius cor eſt quaſi leonis, pauore ſoluetur : ſcit enim omnis populus Iſraël, fortem eſſe patrem tuum, & robuſtos omnes qui ſunt eo ſunt.

11. Sed hoc mihi videtur rectum eſſe conſilium : Congregetur ad te univerſus Iſraël, à Dan uſque Berſabee, quaſi arena maris innumerabilis : & tueris in medio eorum.

9. Il eſt peut-être maintenant caché dans une caverne, ou dans quelqu'autre lieu qu'il aura choiſi. Que ſi quelqu'un de vos gens eſt tué d'abord, on publiera auſſi-tôt par tout que le parti d'Abſalon a été battu.

10. Et en même tems les plus hardis de ceux qui vous ſuivent, & qui ont des cœurs de lion, ſeront ſaiſis d'effroy : car tout le peuple d'Iſraël ſait que vôtre pere, & tous ceux qui ſont avec lui, ſont très vaillans.

11. Voici donc, ce me ſemble, le meilleur conſeil que vous puiſſiez ſuivre : Faites aſſembler tout Iſraël, depuis Dan juſqu'à Berſabée, comme le ſable de la mer qui eſt innombrable, & mettez-vous au milieu d'eux.

An. du
Monde
2984.

COMMENTAIRE.

conter une ourſe en furie, à qui on a ravi les petits, qu'un fol, qui ſe conſie dans ſa folie. (a)

NON MORABITUR CUM POPULO. Il ne s'arrêtera point avec ſes gens. L'Hébreu : (b) Il ne paſſera pas la nuit avec le peuple. Il ne demeurera pas au milieu d'une multitude de gens ſans déſenſe ; il ſaura mettre ſa perſonne en ſûreté pendant la nuit, de peur de quelque ſurpriſe. J'aimerois mieux traduire : Il ne laiſſera pas paſſer la nuit au peuple. Il ne faut pas croire qu'il laiſſe paſſer la nuit en repos à ſes gens, ni qu'il s'arrête en aucun endroit, qu'il ne ſe ſoit mis en lieu de ſûreté.

¶ 9. ET CUM CECIDERIT UNUS QUILIBET IN PRINCIPIO, &c. Que ſi quelqu'un de vos gens eſt tué d'abord, on publiera que le parti d'Abſalon a été battu. Les premiers ſucces font beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des peuples. On ne doit rien riſquer dans les commencemens. On peut traduire ainſi l'Hébreu : (c) Et ſi on tombe ſur eux, ſi on ſe hâte d'attaquer les gens de David dans ces commencemens, on publiera par tout que vôtre parti a été battu.

¶ 11. CONGREGETUR AD TE OMNIS POPULUS. Faites

(a) Prov. xvii. 12. Vide ſi lubet & Prov.

xxviii. 15. Eccli. xxv. 14. Thren. iiii. 10.

(b) וְלֹא יִלֵּן אֶת הָעָם

וְלֹא יִלֵּן אֶת הָעָם

(c) וְלֹא יִלֵּן אֶת הָעָם

Ann. du
Monde
2984.

12. *Et irruemus super eum in quo-
cumque loco inventus fuerit : & operie-
mus eum, sicut cadere solet ros super
terram : & non relinquemus de viris,
qui cum eo sunt, ne unum quidem.*

13. *Quod si urbem aliquam fuerit in-
gressus, circumdabit omnis Israël civi-
tati illi funes, & trahemus eam in tor-
rentem, ut non reperiatur ne calculus
quidem ex ea.*

12. Et en quelque lieu qu'il puisse être ; nous irons nous jeter sur lui ; nous l'accablerons par notre grand nombre, comme quand la rosée tombe sur la terre ; & nous ne laisserons pas un seul de tous les gens qui sont avec lui.

13. Que s'il se retire dans quelque ville, tout Israël en environnera les murailles de cordes, & nous l'entraînerons dans un torrent, sans qu'il en reste seulement une petite pierre.

COMMENTAIRE.

assembler tout Israël. Chusai ne tend qu'à gagner du tems, & à procurer à David le loisir de se fortifier, & d'amasser des troupes, ou au moins de ralentir les premiers feux d'Absalon.

TU ERIS IN MEDIO EORUM. Mettez-vous au milieu d'eux. Conduisez vous-même votre armée ; animez vos troupes, & contentez-les dans le devoir par votre présence : (a) *Et que votre face aille au combat.* Encouragez vos troupes, mettez-vous à leur tête, & livrez la bataille. C'est dans ce sens que Dieu dit à Moïse : (b) *Allez : ma face vous précédera ; j'irai à votre tête, je m'y trouverai en personne.*

Y. 12. OPERIEMUS EOS, SICUT CADERE SOLET ROS. Nous l'accablerons, comme quand la rosée tombe sur la terre. Tout le discours de Chusai est enflé & exagéré, pour flatter l'ambition & la hauteur de ce jeune-Prince ; il ne lui parle que d'écraser, d'opprimer, d'accabler son ennemi par la terreur de sa présence, & par le nombre de ses troupes. La comparaison d'une armée qui fond sur l'ennemi, avec la rosée qui tombe sur la terre, ne nous paroît pas fort propre, ni fort expressive, parce qu'en ces pays-ci, la rosée n'est ni si abondante, ni sa chute si sensible, que dans la Palestine, où l'on nous assure que les pluies sont très-rares pendant l'été, mais qu'en revanche la rosée tombe toutes les nuits, presque aussi forte & aussi abondante, (c) que les pluies dans nos climats. Les Romains nommoient *Rorarii*, les soldats armez à la légère, qui commençoient le combat, parce qu'ils tomboient sur l'ennemi, comme la rosée sur la terre. Plaute : (d) *Ubi Rorarii estis ? D. en sunt.*

(a) וּפְנִיךָ הִלְכִים בְּקָרְבִּי *Tò πρόσωπόν σου ἐπὶ μέσους αὐτῶν.*

(b) Exod. xxxiii. 14.

(c) Vide Deut. xxxiii. 28. Judic. vi. 37. 38. Cantic. v. 2. Isai. xxvi. 19.

(d) Plaut. Truculentus.

14. Dixitque Absalom, & omnes viri Israël: Melius est consilium Chusai Arachita, consilio Achitophel. Domini autem nutu dissipatum est consilium Achitophel utile, ut induceret Dominus super Absalom malum.

15. Et ait Chusai Sadoc & Abiathar Sacerdotibus: Hoc & hoc modo consilium dedit Achitophel Absalom, & senioribus Israël: & ego tale & tale dedi consilium.

14. Alors Absalon, & tous les principaux d'Israël dirent: L'avis de Chusai d'Arach est meilleur que celui d'Achitophel. Mais ce fut par la volonté du Seigneur que le conseil d'Achitophel, qui étoit le plus utile, fut ainsi détruit; afin que le Seigneur fît tomber Absalon dans son malheur.

15. Alors Chusai dit aux grands-Prêtres Sadoc & Abiathar: Voici l'avis qu'Achitophel a donné à Absalon & aux Anciens d'Israël: & voici celui que j'ai donné.

An. du
Monde
2984.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 13. CIRCUMDABIT ISRAEL CIVITATI ILLI FUNES, ET TRAHEMUS EAM IN TORRENT. *Tout Israël environnera les murailles de cette ville, de cordes, & nous l'entraînerons dans un torrent.* On peut prendre, si on veut, cette expression comme une hyperbole outrée. Il n'y aura ni forteresse, ni murailles qui tiennent contre nous. Nous attacherons des cordes & des crochets aux creneaux des tours, & au haut des murailles, & nous entraînerons les pierres dans le torrent. Nous avons montré ailleurs (a) qu'autrefois on se servoit de certains crochets pour arracher les pierres des murailles. On peut aussi entendre ce passage, des machines dont on se servoit pour prendre les villes. Ces instrumens consistoient en cordages, & en divers ressorts, par les moyens desquels on lançoit des pierres & des javelots contre les ennemis. Enfin le mot Hébreu, (b) qui signifie des cables & des cordes, se prend aussi pour des troupes; ainsi on peut traduire: (c) *Tout Israël prendront des troupes, & nous l'arracherons jusques dans le torrent.* Mais la première explication nous paroît plus naturelle.

Ÿ. 14. DOMINI NUTU DISSIPATUM EST CONSILIUM ACHITOPHEL. *Ce fut par la volonté du Seigneur, que le conseil d'Achitophel fut ainsi détruit.* L'Hébreu: (d) *Et le Seigneur ordonna de dissiper le conseil d'Achitophel.* Dieu inspira à Chusai un conseil, qui fut préféré à celui d'Achitophel; Il ordonna, c'est-à-dire, il disposa les esprits & les cœurs, de manière que l'avis de Chusai fut

(a) Dissertation sur la Milice des anciens Hébreux.

(b) ישאו כל ישראל חבלים ומחבנו אותו

עד הנחל

(c) Jonat. Mart. Vide 1. Reg. x. 5. 10.

(d) ויהיה צות לחפר את עצת אחיתפל

An. du
Monde
2984.

16. Nunc ergo mitte curo & nuntiate David, dicentes : Ne moreris nocte hac in campestribus deserti, sed absque dilatione transgredere, ne forte abforbeat Rex, & omnis populus qui cum eo est.

17. Jonathas autem & Achimaas stabant juxta fontem Rogel : abiit ancilla & nuntiavit eis : & illi profecti sunt, ut referrent ad Regem David nuntium : non enim poterant videri, aut introire civitatem.

16. Envoyez donc en diligence à David, pour l'en informer ; & faites lui dire, qu'il ne demeure point cette nuit dans les plaines du désert ; mais qu'il passe au plutôt le Jourdain, de peur qu'il ne périsse, & tous ses gens.

17. Jonathas & Achimaas étoient près de la fontaine de Rogel, n'osant se montrer, ni entrer dans la ville : & une servante les alla avertir de tout ceci. Ils partirent en même tems pour en porter la nouvelle au Roi David.

COMMENTAIRE.

préféré. L'Ecriture nous mène par tout à Dieu ; elle attribue tout à Dieu ; elle ne nous fait presque envisager les événemens humains, & les choses qui paroissent les plus indifférentes, que par le rapport qu'elles ont à Dieu, & à ses desseins. Souvent Dieu permet que les méchans proposent, ou suivent des conseils, qui leur sont fatales & pernicioeux. *Plerumque qui fortunam mutaturus est, consilia corrumpit, efficitque, quod miserrimum est, ut quod accidit, etiam merito accidisse videatur, & casus in culpam transeat.* (a)

§. 15. HOC ET HOC MODO CONSILIUM DEDIT ACHITOPHEL. Voilà l'avis qu'Achitophel a donné. Chusai n'étoit-il pas obligé au secret envers Absalon, qui l'avoit admis dans son conseil : Le secret est de droit naturel, & il n'est pas permis de le trahir, que lorsqu'il se rencontre une autre obligation plus pressante, & plus indispensable, qu'on ne peut remplir sans le violer. Chusai entrant dans le conseil d'Absalon, avoit contracté avec lui un engagement qui l'obligeoit au silence, mais les engagements qu'il avoit avec sa patrie, avec le Roi légitime, avec l'Etat, étoient & antérieurs & plus solennels. Il ne pouvoit sauver son Roi, ni éviter une guerre civile, & la désolation de sa patrie, qu'en détruisant le parti d'Absalon ; & il ne pouvoit le détruire, sans découvrir ses desseins à David.

§. 16. NE MORERIS NOCTE HAC IN CAMPESTRIBUS. Qu'il ne demeure point cette nuit dans les plaines du désert. Chusai craint qu'on ne revienne au conseil d'Achitophel, & qu'on n'aille surprendre David pendant la nuit ; il lui dit de se retirer au-delà du Jourdain. C'étoit déjà une barrière qu'il mettoit entre lui & Absalon.

(a) Vellei Patero. lib. 2.

18. Vidit autem eos quidam puer, & indicavit Absalom : illi vero concito gradu ingressi sunt domum cujusdam viri in Bahurim, qui habebat puteum in vestibulo suo, & descenderunt in eum.

19. Tulit autem mulier, & expandit velamen super os putei, quasi siccans ptisanas : & sic latuit res.

20. Cumque venissent servi Absalom in domum, ad mulierem dixerunt : Ubi est Achimaas & Jonathas ? Et respondit eis mulier : Transierunt festinanter, gustatâ paululum aquâ. At hi qui querebant, cum non reperissent, reversi sunt in Jerusalem.

18. Il arriva néanmoins qu'un garçon les vit, & en donna avis à Absalon : mais ils coururent & entrèrent chez un homme de Bahurim, qui avoit un puits à l'entrée de sa maison, dans lequel ils descendirent.

19. Et la femme de cet homme étendit une couverture sur la bouche du puits, comme si elle eût fait sécher des grains pilez : ainsi la chose demeura cachée.

20. Les gens d'Absalon étant venus dans cette maison, dirent à la femme : Où sont Achimaas & Jonathas ? Elle leur répondit : Ils ont pris un peu d'eau, & s'en sont allez bien vîre. Ainsi ceux qui les cherchoient, ne les ayant point trouvés, revinrent à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

¶ 17. JUXTA FONTEM ROGEL. *Près de la fontaine de Rogel.* C'est-à-dire, la fontaine du Foulon, située dans le champ du foulon, dont il est parlé ailleurs ; (a) c'étoit assez près de Jérusalem, du côté de l'orient.

NON ENIM POTERANT VIDERI, AUT INTROIRE CIVITATEM. *N'osant se montrer, ni entrer dans la ville.* L'Hébreu : (b) *Parce qu'ils ne pouvoient pas être vûs entrer dans la ville.* Ils avoient ordre de ne pas entrer, de peur qu'on ne les vît.

¶ 18. QUI HABEBAT PUTEUM IN VESTIBULO. *Qui avoit un puits à l'entrée de sa maison.* C'étoit une citerne, dont l'embouchûre étoit de plein-pied avec le pavé de la cour. Les deux jeunes hommes descendirent dans cette citerne, qui étoit alors sans eau, & la femme étendit par dessus l'ouverture, quelque chose chargée de grain qu'elle fit semblant de sécher au soleil. Ainsi on n'auroit pas même pû deviner qu'il y eût là une citerne. C'est dans une semblable citerne sans eau qu'on descendit Joseph. (c)

¶ 19. QUASI SICCANS PTISANAS. *Comme si elle eût fait sécher des grains pilez.* Du froment, ou de l'orge pilé (d) dans le mortier, & dont on a ôté l'écorce. On a remarqué sur le Lévitique,

(a) 4. Reg. xviii. 17. Isai vii. 3. & זמזגא. 2.

(b) כי לא יוכלו להראות לבוא העירה

II. Livre des Rois.

(c) Genes. xxxvii. 24.

(d) חריפות

An. du
Monde
2984

21. Cūque abiissent, ascenderunt illi de puteo, & pergentes nuntiaverunt Regi David, & dixerunt: Surgite, & transite citò fluvium: quoniam hujusmodi dedit consilium contra vos Achitophel.

22. Surrexit ergo David, & omnis populus qui cum eo erat, & transferunt Jordanem, donec dilucesceret: & ne unus quidem residuus fuit, qui non transisset fluvium.

23. Porro Achitophel videns quod non fuisset factum consilium suum, sivit asinum suum, surrexitque & abiit in domum suam, & in civitatem suam: & disposita domo sua, suspendio interiiit, & sepultus est in sepulchro patris sui.

21. Après qu'ils s'en furent retournez, Achimaas & Jonathas sortirent du puits, continuèrent leur chemin, & vinrent dire à David: Décampez & passez le fleuve au plutôt; parce qu'Achitophel a donné un tel conseil contre vous.

22. David marcha donc aussi tôt avec tous ses gens, & passa le Jourdain avant la pointe du jour, sans qu'il en demeurât un seul au-deçà du fleuve.

23. Achitophel voyant qu'on n'avoit point suivi le conseil qu'il avoit donné, fit seller son âne, s'en alla à sa maison qu'il avoit dans la ville de Gilo, & ayant mis ordre à toutes ses affaires, il se pendit, & fut enseveli dans le sépulchre de son pere.

COMMENTAIRE.

qu'on s'en servoit beaucoup dans ce pays-là. On le faisoit sécher au soleil, ou au feu, puis on le grilloit dans une poêle, & on répandoit de l'huile par dessus. Théodotion: (a) Elle séchoit des figues.

Ÿ. 20. TRANSIERUNT GUSTATA PAULULUM AQUA. Ils ont pris un peu d'eau, & s'en sont allez bien vite. L'Hébreu: (b) Ils ont passé un ruisseau d'eau, ou, Ils ont passé le ruisseau. Les Septante (c) Ils ont passé un peu d'eau.

Ÿ. 22. TRANSIERUNT JORDANEM DONEC ILLUCESCERET, ET NE UNUS QUIDEM SUPERFUIT. Il passa le Jourdain avant la pointe du jour, sans qu'il en restât un seul au-deçà du fleuve. De Jérusalem au Jourdain, à l'endroit de Mahanaïm, il y a environ vingt lieues. David & ses gens firent tout ce chemin le jour & la nuit qui suivirent leur départ de Jérusalem. Voici l'Hébreu à la lettre: Ils passèrent le Jourdain jusqu'au jour du matin, jusqu'à ce qu'il n'y en eût pas un seul qui ne l'eût passé.

Ÿ. 23. DISPOSITA DOMO SUA, SUSPENDIO INTERIIT. Ayant mis ordre à toutes ses affaires, il se pendit. L'Hébreu: (d) Il donna ses ordres à sa maison, & il s'écouffa. Il y en a qui ont

(a) Εψύχην ἐπ' αὐτῷ παλάδας. Aq. Sym. Πικράς. Grana contusa.

(b) מיכל המים עברו מיכל המים Forte.

(c) 70. Παρήλθον μετὰ τῷ ὕδατι.

(d) 70. Ἀπώλετο ἐν οἴκῳ αὐτοῦ.

24. David autem venit in castra,
& Absalom transiit Jordanem, ipse
& omnes viri Israël cum eo.

24. David vint ensuite au camp, & An. du
Absalon suivi de tout Israël passa aussi le Monde
Jourdain. 2004

An. du
Monde
2984

COMMENTAIRE.

prétendu qu'il avoit été étouffé d'une équinancie ; (*a*) ou qu'il étouffa de douleur & de rage de voir le parti d'Absalon perdu par l'imprudencce de ce jeune Prince. D'autres , qu'il se fit étouffer ou étrangler par un de ses domestiques. Mais l'opinion presque universelle des Commentateurs , est qu'il se pendit de désespoir , voyant bien que si on donnoit à David le tems de se reconnoître , & de se fortifier , Absalon étoit perdu. Ce traître eut pour imitateur Judas d'Ischarioth , dont il avoit été le modèle dans sa trahison. Il est étrange qu'un homme aussi habile qu'Achitophel , ait eu la fureur de se pendre ; mais Dieu confond la sagesse des sages de ce monde , & fait voir qu'elle n'est que folie. On peut remarquer ici qu'alors les Juifs ne refusoient point la sépulture , & n'avoient attaché aucune peine infamante , à ceux qui s'étoient donné la mort , puisqu'Achitophel fut tranquillement enterré dans le tombeau de son pere. Joseph (*b*) dit que ceux qui se sont tuez eux-mêmes , sont haïs de Dieu & des hommes , & que Moïse les condamne à demeurer sans sépulture jusqu'au coucher du soleil , quoiqu'il permette de donner la sépulture même aux ennemis tuez dans le combat. On ne trouve toutefois aucune Loi de Moïse sur cela. Ainsi , selon Joseph , on traitoit ceux qui étoient homicides d'eux-mêmes , comme Moïse veut qu'on traite les suppliciez , qui ont été attachez à la croix , ou au poteau pour leurs crimes. (*c*)

Y. 24. DAVID VENIT IN CASTRA. *David vint au camp.* C'est-à-dire, à Mahanaïm, ville au-delà du Jourdain, sur le torrent de Jaboc. L'Auteur de la Vulgate rend souvent (*d*) le nom de cette ville par le *camp*, qui est la signification littérale de l'Hébreu Mahanaïm.

ABSALOM TRANSIIT JORDANEM. *Absalon passa le Jourdain.* On ne peut pas dire quand il le passa ; mais il différa apparemment quelques jours , jusqu'à ce que les troupes qu'il attendoit , fus-

(a) Quidam Heb. apud Sanct. Vide Dissert. Gronov. de Juda preditors. Ἰσας ταυτὺς παρὰ μὲν ἡρῶν μίαντες ἄλλῃ δυνάμει ἀ-
κούως πρόπτερον ἔχονταν· καὶ πικρὰ πολέμους τῶν

(b) Joseph. lib. 3. c. xi. de Bello, p. 383.
 Δια τῆτο μάλιστα παρὰ τῷ Θεῷ τῆτο κ' παρὰ
 τῷ σοφωτέρῳ καλεῖται νομοθέτης, τὸς γὰρ αὐτοί-
 (c) Deut. xxi. 22.
 (d) Vide sup. 2. Res. II. 29.

(c) *Deut.* **xxi.** 22.

(d) *Vide sup.* 2. Rec. 11. 29.

An. du
Monde
2984.

25. *Amasam verò constituit Absalom pro Joab super exercitum: Amasa autem erat filius viri, qui vocabatur Jethra de Jezraëli, qui ingressus est ad Abigail filiam Naas, sororem Sarvia, quæ fuit mater Joab.*

26. *Et castrametatus est Israël cum Absalom in terra Galaad.*

27. *Cumque venisset David in castra, Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, & Machir filius Ammihel de Lodabar, & Berzellaï Galaadites de Rogelim,*

25. Absalon fit Général de son armée au lieu de Joab, Amasa fils d'un homme de Jezraël, nommé Jérâ, qui avoit épousé Abigaïl fille de Naas, & sœur de Sarvia mere de Joab.

26. Et Israël se campa avec Absalon dans le pays de Galaad.

27. David étant venu au camp, Sobi fils de Naas, de Rabbath, ville des Ammonites, Machir fils d'Ammiel de Lodobar, & Berzellaï de Rogelim en Galaad,

C O M M E N T A I R E.

sont arrivées; David pendant ce tems amassa de son côté du secours. Le Roi des Ammonites le vint trouver avec ses troupes. (a)

¶ 25. AMASA FILIUS JETRA DE JESRAËLI, QUI INGRESSUS EST AD ABIGAIL FILIAM NAAS, SOROREM SARVIÆ, QUÆ FUIT MATER JOAB. *Amasa fils de Jérâ de Jezraël, qui avoit épousé Abigaïl, fille de Naas, & sœur de Sarvia mere de Joab.* Ainsi Amasa étoit parent de David au même degré que Joab, c'est-à-dire neveu, puisqu'ils étoient fils de deux sœurs, Abigaïl, & Sarvia. Mais il y a dans cette généalogie quelque difficulté. Jérâ, qu'on fait ici natif de Jezraël, ville de la tribu d'Issachar, est nommé *Ismaélite* dans les Paralipomènes: (b) & dans l'Hébreu, & dans les Septante de cet endroit, (c) *Israélite*. Ces varietez ne sont pas extraordinaires. Mais comment Abigaïl & Sarvia sont-elles sœurs, Abigaïl étant fille de Naas, & Sarvia fille d'Isaï? On répond deux choses à cette difficulté: La première, que Naas & Isaï ne sont qu'une même personne. Il n'est point rare de voir cela parmi les Hébreux. Les Septante (d) lisent en cet endroit Isaï au lieu de Naas; & on donne ici à Naas la même généalogie, que les Paralipomènes (e) donnent à Isaï. La seconde réponse, est que *Naas* est le nom d'une femme épouse d'Isaï, laquelle eut deux filles, l'une nommée Sarvia mere de Joab, & l'autre nommée Abigaïl mere d'Amasa, toutes deux sœurs de David. Mais l'opinion

(a) Ci-après §. 27.

(b) 1. Par. II. 17.

(c) יִשְׂרָאֵלִי 70. Ἰσραηλιτα.

(d) 70. Edit. Complut. Ἰσραὴλ. Alia Edit. Ναὺς.

(e) 1. Par. II. 13. 15. 16.

28. *Obtulerunt ei stratoria, & tapetia, & vasa fictilia, frumentum, & hordeum, & farinam, & polentam, & fabam, & lentem, & frixum cicer.*

28. Lui offrirent des lits, des tapis, des vaisseaux de terre, du blé, de l'orge, de la farine, de l'orge séché au feu, des fèves, des lentilles, & des pois grillés, An. du Monde 2984.

COMMENTAIRE.

qui veut que Naas & Isai soient la même personne, est la plus suivie, & la plus certaine.

§. 27. *SOBI FILIUS NAAS DE RABBATH. Sobi fils de Naas de Rabbath.* On croit que c'étoit le Roi des Ammonites, fils de ce Naas, qui avoit été ami de David, & frère de ce *Hanon*, qui s'étoit attiré la guerre, dont on a parlé auparavant. (a) Les Juifs veulent que *Sobi* ait été un Israélite établi à Rabbath, depuis que David l'eut prise.

MACHIR. C'est le même *Machir* fils d'*Ammiel*, qui avoit chez lui *Miphiboseth* fils de *Jonathas*, avant que David l'eût fait venir à Jérusalem. (b)

BERZELLAI. On en parlera au chap. XIX. 31.

§. 28. *STRATORIA. Des lits.* (c) Tout ce qui est nécessaire pour coucher, lits, peaux, couvertures, draps, &c. Les Septante de l'Edition Romaine, *dix lits velus des deux côtez*; ou des couvertures veluës des deux côtez.

TAPETIA. Des tapis. Le mot Hébreu (d) est traduit par le Caldéen, (e) & par plusieurs nouveaux Interprètes, *des bouteilles*, ou des coupes, des vases à mettre des liqueurs. Mais les Septante, Symmaque, le Syriaque, & l'Arabe sont pour des tapis, de même que la Vulgate. L'Edition Romaine porte: *dix chaudrons*.

VASA FICTILIA. Des vaisseaux de terre. Chétif présent dans toute autre rencontre; mais dans une fuite précipitée, où l'on manquoit de tout, rien ne pouvoit être plus à propos, ni plus agréable. On ne voit point ici de magnificence; ce n'en étoit point le tems, & les vaisseaux de métal précieux pour la table & pour la cuisine, étoient rares dans ce siècle-là.

FARINAM ET POLENTAM. De la farine, de l'orge séché au feu. Le premier terme de l'original, (f) signifie de la farine en général;

(a) 2. Reg. x. Vide Sanct. Tirin. Men. Mart.

(b) 2. Reg. ix. 4.

(c) כסכב 70. Koîkas. Edit. Nobil. Δινα νόστιμα ἀρτοποιίας.

(d) כפות 70. Ἀρτοποιίας. Sym. Ἱεροσά- μίμα.

(e) קלין

(f) ספח

An. du
Monde
2984. 29. Et met, & bœuf, oves, &
pingues vitulos, dederuntque David, &
populo qui cum eo erat, ad vendendum:
suspicati enim sunt, populum fame &
sui fatigari in deserto.

29. Du miel, du beurre, des brebis,
& des veaux gras. Ils apportèrent tout ce-
ci à David, & à ceux qui le suivoient; par-
ce qu'ils se doutèrent bien que le peuple
se trouvant dans un désert, étoit abattu
de faim, de soif, & de lassitude.

COMMENTAIRE.

& le second, (a) du froment, de l'orge, ou autre grain, ou légume grillé. Ce mot se trouve deux fois dans ce passage. Ici il est traduit par *polentam*, du gruau d'orge, ou d'autre grain séché & grillé; & un peu après, *frixum cicer*, des poids rôtis. Les Voyageurs qui ont voyagé dans l'orient, nous apprennent qu'en Ethiopie, lorsqu'on se met en voyage, on ne manque pas de se fournir d'orge rôti; (b) les Turcs prennent ordinairement du ris préparé & écoslé, ou de la farine. (c) En Egypte, on prend des pois chiches grillez dans la poêle. (d) Athénée (e) montre assez le fréquent usage que les Anciens faisoient de ces légumes; ils les mangeoient vers & rôtis. Voyez ce qu'on a dit sur le chap. II. v. 14. du Livre du Ruth. L'Hébreu *kali*, ne signifie proprement que *du grillé*; on le joint à l'orge, au ris, au froment, aux pois, & aux fèves, parce qu'on rôissoit toutes ces sortes de choses, & qu'on en portoit en voyage. (f)

v. 29. ET PINGUES VITULOS. Des veaux gras. L'Hébreu: (g) Des élévations de bœufs; ce qu'on peut entendre des plus excellents, des plus beaux, & des plus gras du troupeau. La plupart des nouveaux Interprètes (h) traduisent par, des fromages de vache; qui sont nommez, éminences de bœufs, ou de vaches, à cause de leur forme élevée, ou parce qu'on les passe, qu'on les épure, qu'on les sépare du petit lait. L'Hébreu *schapha*, signifie entr'autres choses, passer, colare.

SUSPICATI SUNT POPULUM FATIGARI FAME ET SITI IN DESERTO. Ils se doutèrent bien que le peuple se trouvant dans le désert, étoit abattu de faim & de soif. Le peuple n'étoit plus alors dans le désert, puisque David & ses gens étoient arrivés à Ma-

(a) חֶמֶד Ag. Sym. Γρουτί. 70. Α'λφίτη.

(b) Relation d'Ethiopie.

(c) Busbeq. Ep. 3.

(d) Bellon. lib. 2. c. 53. Prosper. Alpin de Medic. Egypt. l. 1. c. 10.

(e) Athen. lib. 2. Διπασοφ c. 13. 14.

(f) Vide Mart. Malv. Boch. de animal. sacr. tom. 2. lib. 1. c. 9.

(g) שְׁפֹת בָּקָר Theod. Γαλαθὴν ἀμυγδαλά. Des veaux qui tē-ent encore. Des veaux gras.

(h) Pag. Munst. Cast. Malv. Jonath. Boch. de animal. sacr. tom. 2. lib. 1. c. 32.

hanaïm. (a) Ainsi il faudroit traduire : *Ils jugèrent bien que le peuple avoit beaucoup souffert de la faim & de la soif dans le désert ; ou bien, on rapporte ici hors de sa place naturelle, ce qui étoit arrivé pendant que David étoit encore dans le désert.*



CHAPITRE XVIII.

Victoire de l'armée de David contre Absalon. Absalon s'enfuyant, demeure suspendu à un arbre. Joab le perce. David pleure sa mort.

ψ. 1. **I**gitur considerato David populo suo, constituit super eos Tribunos & Centuriones.

2. Et dedit populi tertiam partem sub manu Joab, & tertiam partem sub manu Abisai filii Sarvia fratris Joab, & tertiam partem sub manu Ethai, qui erat de Geth, dixitque Rex ad populum : Egrediar & ego vobiscum.

ψ. 1. **D**avid ayant fait la revue de son peuple, établit des Tribuns & des Centeniers. An. du Monde 2985.

2. Il donna le tiers de ses troupes à commander à Joab, le tiers à Abisai, fils de Sarvia, & frère de Joab, le tiers à Ethai de Geth. Le Roi dit ensuite à ses gens : Je veux me trouver au combat avec vous.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **C**ONSIDERATO DAVID POPULO SUO, CONSTITUIT SUPER EOS TRIBUNOS. David ayant fait la revue de son peuple, établit des tribuns. Il établit des chefs de mille, dit l'Hébreu. On voit par là que son armée étoit nombreuse, puisqu'il en partagea le commandement à trois Généraux, qui avoient sous eux des chefs de mille & de cent. Joseph (b) ne lui donne que quatre mille hommes, mais on croit (c) qu'il avoit une armée beaucoup plus nombreuse ; & il n'auroit pas sans doute hasardé la bataille, s'il eût vu son armée si inférieure à celle des ennemis. Voyez le ψ. 4. Il fut obligé de nommer plusieurs Officiers en la place de ceux qui s'étoient rangez du parti d'Absalon.

(a) ψ. 24. & 27.

(b) Joseph Antiq. lib. 7. c. 9. Περὶ πηγῶν

ἡ ἀρχὴ τοῦ δαυὶδ. (c) Grot. Samā.

An. du Monde 2983. 3. *Et respondit populus : Non exibis : sive enim fugerimus , non magnopere ad eos de nobis pertinebit : sive media pars cecideris à nobis , non satis curabunt : quia tu unus pro decem millibus computaris : melius est igitur ut sis nobis in urbe presidia.*

4. *Ad quos Rex ait : Quod vobis videtur rectum , hoc faciam. Stetit ergo Rex juxta portam : egrediebaturque populus per turmas suas , centeni , & milleni.*

3. Mais les gens lui répondirent : Vous ne viendrez point avec nous ; car quand les ennemis nous auroient mis en fuite , ils ne croiroient pas avoir fait grande chose ; & quand ils auroient taillé en pièces la moitié de nos troupes , ils n'en seroient pas fort satisfaits ; parce que vous êtes considéré vous seul comme dix mille hommes. Il vaut donc mieux que vous demeuriez dans la ville , afin que vous soyez en état de nous secourir.

4. Le Roi lui dit : Je ferai ce que vous voudrez. Il se tint donc à la porte de la ville de Mahanaïm , pendant que toute l'armée en sortoit en diverses troupes , de cent hommes & de mille hommes.

COMMENTAIRE.

¶ 3. *QUIA TU UNUS SOLUS PRO DECEM MILLIBUS COMPUTARIS.* Parce que vous êtes considéré vous seul comme dix mille hommes. L'Hébreu : (a) Et à présent vous êtes comme nous dix mille. Vous en valez dix mille hommes comme nous. Ou selon d'autres : (b) Ils ne se croiroient pas fort avancés , quand ils en auroient défait dix mille comme nous. Autrement : En demeurant dans la ville , vous pouvez nous être d'un aussi grand secours , que si vous nous donniez un renfort de dix mille hommes. Le Caldéen l'entend des prières de David , qui valoient dix mille hommes à son parti. On peut aussi traduire ainsi : Et à présent nous sommes environ dix mille hommes.

¶ 4. *STETIT REX JUXTA PORTAM.* Le Roi se tint à la porte de la ville de Mahanaïm. L'Hébreu : (c) Il se tint à la main de la porte. Les Septante , (d) à côté de la porte , dans un lieu à côté de la porte , où l'on rendoit la justice. On voit ci-après , (e) qu'il étoit assis entre les deux portes , & qu'au dessus il y avoit une falle , où il monta pour pleurer Absalon. David défera donc au conseil de ses gens , & demeura dans Mahanaïm avec quelques troupes , afin que si son armée étoit défaite , toute espérance ne fût pas pour cela entièrement perdue pour son parti , & qu'il pût se réserver pour une meilleure occasion. *Dubius praeliorum exemplis , summa rerum & imperii*

(a) כי עתה כמנו עשרה אלפים La Vulgate & les Septante ont lu אתה אתה vous , au lieu de עתה à présent. Symmac. Σὺ ἀντὶ τῶν δέκα χιλιάδων.

(b) Jun. Pisent. Buxtorf. Heb. in Vati.

(c) עמד על יד השער

(d) Παρὰ τὴν θύραν τῆς πόλεως.

(e) Ci après. γ. 24.

seipsum

5. Et præcepit R^x Joab, & Abisai, & Ethai, dicens: Servate mihi puerum Absalom. Et omnis populus audiebat præcipientem Regem cunctis principibus pro Absalom.

6. Itaque egressus est populus in campum contra Israël, & factum est prælium in saltu Ephraïm.

7. Et casus est ibi populus Israël ab exercitu David, factaque est plaga magna in die illa viginti millium.

8. Fuit autem ibi prælium dispersum super faciem omnis terra, & multo plures erant quos saltus consumpserat de populo, quam hi quos voraverat gladius in die illa.

5. En même tems il donna cet ordre à Joab, à Abisai, & à Ethai: Conservez-moi mon fils Absalon. Et tout le peuple entendit le Roi, qui recommandoit Absalon à tous ses Généraux.

6. L'armée marcha donc en bataille contre Israël, & la bataille fut donnée dans la forêt d'Ephraïm.

7. L'armée de David tailla en pièces celle d'Israël. La défaite fut grande, & vingt mille hommes demeurèrent sur la place.

8. Les gens d'Absalon fuyant après le combat, furent dispersez de tous côtez: & il y en eut beaucoup plus qui périrent dans la forêt, qu'il n'y en eut qui moururent par l'épée en ce jour-là.

An. du
Monde
2981.

COMMENTAIRE.

seipsum reservaret, dit Tacite en parlant d'Othon. (a)

ψ. 5. SERVATE MIHI PUERUM ABSALOM. *Conservez-moi mon fils Absalon.* L'Hébreu: (b) *Tout-beau, je vous prie, envers mon fils Absalon.* Traitez-le doucement; (c) épargnez-le; ménagez-le, je vous prie. Au ψ. 12. où l'on répète ce qui est dit ici, on lit: *Custodite mihi puerum Absalom.* Conservez-moi Absalon, prenez garde qu'on ne le tuë. L'Hébreu: (d) *Prenez garde que quelqu'un ne lui porte quelque coup, &c.*

ψ. 6. FACTUM EST PRÆLIUM IN SALTU EPHRAÏM. *La bataille fut donnée dans la forêt d'Ephraïm.* Cette forêt n'étoit pas bien loin de Mahanaïm; on l'appelle forêt d'Ephraïm, non pas qu'elle fût dans la tribu de ce nom, mais ou à cause de la victoire remportée sur Zeb & Zebée par Gédéon, (e) avec le secours de ceux d'Ephraïm; ou à cause de quelque chose qui y arriva dans la querelle entre Jephthé, & ceux de cette tribu. (f)

ψ. 8. FUIT IBI PRÆLIUM DISPERSUM. *Les gens d'Absalon fuyant après le combat, furent dispersez de tous côtez.* A la lettre: (g) *Le combat fut dispersé sur la face de toute la terre.* Ce qui peut

(a) Tacit. Annal. 1.

(b) לאט לי לנער לאבשלום

(c) שומר מן הנער אבשלום

(d) שמרו מי כנער לאבשלום

II. Livre des Rois.

(e) Judic. vii. & viii.

(f) Judic. xii.

(g) ומהי שם המלחמה הפצת על פני כל

הארץ

An. du
Monde
2981

9. *Accidit autem ut occurreret Absalom servis David, sedens mulo, cumque ingressus fuisset mulus subter condensam quercum & magnam, adhaesi caput ejus quercui : & illo suspensio inter caelum & terram, mulus, cui insederat, pertransiit.*

9. Absalon même fut rencontré par les gens de David ; car lorsqu'il étoit sur son mulet , & qu'il passoit sous un grand chêne fort touffu. sa tête s'embarassa dans les branches du chêne ; & son mulet passant outre , il demeura suspendu entre le ciel & la terre. •

COMMENTAIRE.

avoir deux sens : Les soldats des deux armées se mêlèrent , & combattirent dans toute l'étendue de ce canton. On se battit de tout côté ; ou bien la défaite fut générale , l'armée d'Absalon fut rompue de toutes parts , elle fut dispersée de tout côté.

MULTO PLURES ERANT QUOS SALTUS CONSUMPSERAT, QUAM HI QUOS VORAVERAT GLADIUS. *Il y en eut beaucoup plus qui périrent dans la forêt, qu'il n'y en eut qui moururent par l'épée.* Les uns périrent dans les précipices , & dans les rochers escarpez de la forêt , les autres furent pris & tuez dans les brossailles , comme des animaux qu'on prend à la chasse ; les autres écrasés & foulés aux pieds des fuyards , dans les endroits serrés & embarrassés du bois. Enfin d'autres périrent malheureusement de leur blessure , ou de faim & de soif dans la forêt , sans pouvoir être secourus ; Joseph (a) assure qu'il en mourut un bien plus grand nombre dans la fuite & dans la retraite précipitée qu'ils firent dans ce bois , & dans des lieux impraticables , qu'il n'en étoit mort dans le combat. Le Caldéen , le Syriaque , l'Arabe , & les Rabbins disent qu'il y en eut un plus grand nombre de consumés par les bêtes farouches dans la forêt , qu'il n'y en avoit eu de morts par l'épée. Ce qu'on ne peut guères entendre que de ceux , qui s'étant jettes inconsidérément dans ces bois , s'y égarèrent , & y furent dévorés par les animaux sauvages.

Y. 9. UT OCCURERET ABSALOM SERVIS DAVID. *Absalon fut rencontré par les gens de David.* En poursuivant les fuyards , les gens de David rencontrèrent Absalon , qui étoit pendu à un arbre. On dit (b) qu'il fut pendu par ses cheveux , qui étant fort grands , & fort épais , s'embarraient dans les branches d'un chêne , & y tinrent long-tems Absalon pendu. Mais il est assez difficile à croire , qu'un homme armé pesamment , demeure long-tems en cet état , & que ses cheveux s'embarraient de telle sorte , qu'ils puis-

(a) Joseph. lib. 7. c. 9.

(b) Les Interpp. passim.

10. *Vidit autem hoc quispiam, & nuntiavit Joab, dicens: Vidi Absalom pendere de quercu.*

11. *Es ait Joab viro qui nuntiaverat ei: Si vidisti, quare non confodisti eum cum terra, & ego dedissem tibi decem argenti sicles, & unum balteum?*

12. *Qui dixit ad Joab: Si appenderes in manibus meis mille argenteos, nequaquam mitterem manum meam in filium Regis: audientibus enim nobis precepit Rex tibi, & Abisai, & Ethai, dicens: Custodite mihi puerum Absalom.*

10. Un soldat le vit en cet état, & vint dire à Joab: J'ai vu Absalon pendu à un chêne.

11. Joab dit à celui qui lui avoit apporté cette nouvelle: Si tu l'as vu, pourquoi ne lui as-tu pas passé ton épée au travers du corps, & je t'aurois donné dix sicles d'argent & un baudrier?

12. Il répondit à Joab: Quand vous me donneriez présentement mille pièces d'argent, je me garderois bien de porter la main sur la personne du fils du Roi; car nous avons tous entendu l'ordre que le Roi vous a donné, à vous, à Abisai, & à Ethai, lorsqu'il vous a dit: Conservez-moi mon fils Absalon.

COMMENTAIRE.

sent soutenir long-tems le poids de son corps, & de ses armes, & l'agitation qu'il se donnoit dans une situation si douloureuse: Aussi l'Ecriture ne dit-elle point qu'il demeura pendu par les cheveux; mais par la tête: *Adhæsit caput ejus quercui*. En courant, il donna de la tête entre deux branches, qui le serrèrent par le col de telle manière, qu'il ne put se dégager, ni se servir de ses mains pour se détacher. (a)

MULUS CUI INSEDERAT, PERTRANSIIT. Son mulet passa outre. Les Anciens n'avoient point d'étriers, ni de selles, comme nous en avons, pour leurs montures. Ils ne pouvoient être si ferme à cheval. Absalon quitta apparemment la bride de son mulet, pour se débarrasser, lorsqu'il se sentit pris; & pendant ce tems, le mulet s'échappa.

†. 10. VIDI ABSALOM PENDERE DE QUERCU. J'ai vu Absalon pendu à un chêne. Il y demeura donc un espace considérable, puisqu'on eut le tems d'en aller donner avis à Joab, & qu'il eut le loisir de venir lui-même le percer de son javalot.

†. 11. DEDISSEM TIBI DECEM ARGENTI SICLOS, ET UNUM BALTEUM. J'ai t'aurois donné dix sicles d'argent, & un baudrier. Les dix sicles d'argent font environ seize livres de notre

(a) Chrysost. sive quis alius Autor homil. 1. Snn. b. hic. de Absalon. perseg. Theodor. qu. 25. Vide.]

An. du Monde 2981. 13. *Sed & si fecissem contra animam meam audacter, nequaquam hoc Regem latere potuisset, & tu stares ex adverso.*

13. Et si je m'étois hasardé à faire une action si téméraire, elle n'auroit pu être cachée au Roi, & vous seriez vous-même contre moi.

14. *Et ait Joab: Non sicut tu vis, sed aggrediar eum coram te. Tulit ergo tres lanceas in manu sua, & infixit eas in corde Absalom: cumque adhuc palpitaret harenus in quercu,*

14. Joab lui dit: Je ne m'en rapporterai point à toi; mais je l'attaquerai moi-même en ta présence. Il prit donc en sa main trois dards, dont il perça le cœur d'Absalon: Et lorsqu'il respiroit encore, toujours pendu au chêne,

COMMENTAIRE.

monnoye. Le baudrier étoit une des principales, & des plus riches pièces de l'armure. Jonathas donna le sien à David pour gage de son amitié. (a) Ajax donne le sien à Hector. (b) Dieu ôte le baudrier aux Rois, dit Job, (c) & il ceint leurs reins d'une corde. C'étoit une ignominie, & un supplice militaire d'être dépouillé de son baudrier. Les Parthes se distinguoient par la richesse, & par la magnificence des leurs. (d)

Parthica quæ tantis variantur cingula gemmis.

Les anciens Romains en portoient de fort riches, ornés de boutons & de lames d'argent. (e)

Balteus, & notis fulserunt cingula bullis.

Ÿ. 13. SI FECISSEM CONTRA ANIMAM MEAM AUDACTER. Si je m'étois hasardé à faire une action si téméraire. L'Hébreu: (f) Et j'aurois fait le mensonge contre son ame. Je lui aurois ôté la vie contre ma conscience, & contre la certitude que j'avois que le Roi l'avoit défendu? Ou, selon une autre manière de lire, qu'ont suivi les Septante & la Vulgate: Aurois-je voulu faire une fausseté contre mon ame? Aurois-je voulu commettre une semblable perfidie, pour m'exposer après cela au péril de perdre la vie, si le Roi en eût été averti? Les Septante: (g) Comment ferois-je une injustice contre mon ame?

TU STARES EX ADVERSO. Vous seriez vous-même contre moi. Ou avec une interrogation: Prendriez-vous ma défense contre lui? On

(a) 1. Reg. XVIII. 4. Dedit ei usque ad balteum.

(b) Homer. Iliad. H.

(c) Job. XIII. 18.

(d) Claudian. de raptu Proserp. lib. 2.

(e) Virgil. Vide Lép. Analect. ad Milit.

Rom Dialog. 3.

(f) או עשיתי כנפשו שקר

(g) Καὶ πὺς παύσω ἐν τῷ ψυχῇ μου ἀδικίαν. D'autres Exemplaires. Εἰ ψεύξαι ἀντὶ μου. Contre son ame.

13. Cucurrerunt decem juvenes armigeri Joab, & percussientes interfecerunt eum.

13. Dix jeunes Ecuyers de Joab accoururent, le percèrent de coups, & l'achèverent.

An. du
Monde
2981.

COMMENTAIRE.

peut traduire l'Hébreu (a) par : *Vous vous tiendriez bien loin de moi. Vous me laisseriez dans l'embarras.*

Ÿ. 14. NON SICUT TU VIS ; SED AGGREDIAR EUM CORAM TE. *Je ne m'en rapporterai pas à toi ; mais je l'attaquerai moi-même en ta personne.* L'Hébreu : (b) *Je ne m'arrêterai pas de même en ta présence ; je n'aurai pas tant de ménagement que toi ; je le tuërai en ta présence.* Les Septante : (c) *C'est pourquoi je commencerai moi-même en ta présence.* Le Caldéen : *Crois-tu que j'en demeure là en ta présence ?*

CUMQUE ADHUC PALPITARET. *Et lorsqu'il respiroit encore.* On peut joindre l'Hébreu à ce qui précède : *Il le perça de trois dards , comme il vivoit encore ;* n'étant point encore mort depuis le tems qu'il étoit pendu. On demande si Joab ne fit pas mal de tuer Absalon contre la défense expresse de David. On répond (d) que Joab dans cette rencontre , devoit plutôt faire attention à ce qui étoit de l'intérêt de l'Etat , & du Roi lui-même , qu'à l'inclination , & aux ordres de ce Prince , qui étoient visiblement contraires à la justice rigoureuse , & au bien de ses affaires. Absalon étoit un perfide , un rebelle , & le plus dangereux ennemi de la Republique. La Loi de Dieu le condamnoit à mort comme un fils révolté contre son pere , (e) & comme un incestueux. (f) Le Roi ne devoit point être oïï dans cette affaire , où il témoignoit plus d'égard à son inclination particuliere , qu'à l'utilité commune de ses sujets. On a toujours loüé les peres , qui ont sacrifié leur tendresse paternelle , aux intérêts de leurs Etats. Ce sont là les raisons qui dûrent déterminer Joab à tuer Absalon , comme ennemi du Roi & de sa patrie. Ce jeune Prince avoit déjà mérité la mort , par le meurtre d'Amnon. Quoique David l'eût reçu avec une bonté extraordinaire , & qu'il eût eu pour lui toute l'indulgence qu'il pouvoit désirer , il s'étoit soulevé contre lui , & avoit porté les choses à la dernière extrémité. Que pouvoit-on attendre de bon d'un pareil esprit ? Et quelle espérance qu'il dût se corriger ?

(a) ראתה תחיצך כנגד
(b) לא כן אחילה רפנך
(c) Διὰ τὴν εὐχὴν ἀφ' ἧς ἐκείνου ἐκείνου οὐ.

(d) Vide Grot. hic. & in Ÿ. 9.
(e) Deut. XXI. 18. 21.
(f) Levit. XVIII. 29.

An. du
Monde
2981.

16. *Cecinit autem Joab buccinâ, & retinuit populum, nec persequetur fugientem Israël, volens parcere multitudini.*

17. *Et tulerunt Absalom, & proiecērunt eum in saltu, in foveam grandem, & comportaverunt super eum acervum lapidum magnum nimis: omnis autem Israël fugit in tabernacula sua.*

16. Aussi-tôt Joab fit sonner la retraite; & voulant épargner le peuple, il empêcha ses gens de poursuivre davantage Israël qui fuyoit.

17. Ainsi les Israélites se retirèrent chacun chez soi. On emporta Absalon, & on le jeta dans une grande fosse, qui étoit dans le bois, sur laquelle on amassa un grand monceau de pierres.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 15. *DECIM JUVENES ARMIGERI JOAB. Dix jeunes Ecuyers de Joab.* Je ne vois pas pourquoi ce nombre d'Ecuyers à Joab. Abimélech, (a) Jonathas, (b) Saül, (c) & Goliath, (d) n'en avoient qu'un. L'Ecriture nous apprend le nom des Ecuyers de Joab: (e) mais pour ce nombre de dix Ecuyers, je n'en vois aucun autre exemple dans l'Ecriture.

Ÿ. 17. *COMPORTAVERUNT SUPER EUM ACERVUM LAPIDUM.* On amassa sur sa fosse un grand monceau de pierres. On en fit autant sur le corps d'Achan, qui avoit été lapidé dans la vallée d'Achor. (f) On ne porta point Absalon dans le tombeau qu'il s'étoit préparé. A quelque dessein qu'on ait fait cet amas de pierres sur son corps, il ne peut tourner qu'à sa confusion éternelle, puisque c'étoit un monument de sa révolte, & de la vengeance de Dieu sur lui. L'Histoire sacrée & profane nous offrent peu de sujets aussi odieux, & aussi méchans qu'Absalon; & si l'on doit principalement faire usage des mauvais exemples dans l'Histoire, pour concevoir de l'horreur du mal, & pour en éviter les funestes suites, on trouvera dans Absalon de quoi s'instruire, & de quoi s'effrayer. Ce Prince, fils du plus doux, & du meilleur de tous les peres, abuse de la clémence & de la bonté de David, pour se soulever contre lui, pour le combattre, pour le chasser, pour le déshonorer. Mais Dieu attentif à punir l'iniquité, renverse l'esprit d'Absalon, lui fait préférer les mauvais conseils aux meilleurs. Ce Prince s'engage témérairement dans un combat; & après avoir été témoin de la défaite de son armée, la main de Dieu l'attache tout vivant à un arbre, entre le ciel & la terre, également en horreur à l'un & à l'autre. Ses

(a) *Judic. ix. 54.*

(b) *1. Reg. xiv. 1.*

(c) *1. Reg. xvj. 21.*

(d) *1. Reg. xvii. 7.*

(e) *2. Reg. xxiii. 37. & 1. Par. xi. 39.*

(f) *Josue vii. 26.*

18. Porro Absalom erexerat sibi, cum adhuc viveret, titulum qui est in valle Regis, dixerat enim : Non habeo filium, & hoc erit monumentum nominis mei. Vocavitque titulum nomine suo, & appellatur manus Absalon : usque ad hanc diem.

18. Or Absalon, lorsqu'il vivoit en-
core, s'étoit fait dresser une colonne
dans la vallée du Roi : Je n'ai point de
fils, disoit-il, & ce sera là un monument
qui fera vivre mon nom. Il donna donc
son nom à cette colonne, & on l'appel-
le encore aujourd'hui la main d'Absalon.

An. du
Monde
2981.

C O M M E N T A I R E.

ennemis ne le respectent pour un tems, que pour le laisser languir avec plus de douleur ; & l'extrême bonté de son pere, qui prie qu'on lui sauve la vie, ne sert qu'à mettre sa perfidie & son crime dans un plus grand jour, & à le faire regarder dans tous les siècles comme un objet d'horreur & d'indignation.

La persécution, & la révolte de ce fils dénaturé contre son pere, est une des plus vives figures de la persécution des Juifs contre JESUS-CHRIST. David est chassé par un fils qu'il avoit comblé de grâces, & qui suivant l'ordre naturel, devoit lui succéder au Royaume ; il prie pour lui, il demande qu'on l'épargne, il s'afflige de sa perte, il souhaite de donner sa vie pour lui : Tout cela nous fait voir JESUS-CHRIST qui est chassé, persécuté, crucifié par les Juifs, qui étoient les héritiers présomptifs du Royaume des Cieux. Il prie pour eux, il donne son sang & sa vie pour leur rachat. Mais ce peuple impie & ingrat ayant mis le comble à ses crimes, est enfin puni de son infidélité, & de sa rebellion. Battu, défait, dissipé, abandonné, poursuivi par tout, il est encore aujourd'hui comme suspendu entre le ciel & la terre, également l'objet du courroux du Ciel, & du mépris des Nations.

ÿ. 18 ABSALOM EREXERAT SIBI TITULUM IN VALLE REGIS. *Absalon s'étoit fait dresser une colonne dans la vallée du Roi.* L'Ecriture nous avertit que le motif d'Absalon, en s'érigant ce monument, fut de perpétuer sa mémoire ; parce qu'il n'avoit point de fils. Apparemment qu'alors ses trois fils, que l'on a vû au chap. xiv. ÿ. 27. étoient morts. C'est ainsi que la Providence se joue des projets des hommes orgueilleux. On montre encore aujourd'hui dans la vallée de Josaphat, un monument, qu'on dit être celui d'Absalon. (a) C'est un cabinet creusé au cizeau dans une roche d'un seul bloc, toute isolée, & détachée de la montagne, de huit pas en

(a) Doubdan, voyage de la Terre-sainte, chap. 15.

An. du 19. Achimaas autem filius Sadoc,
Monde ait : Curram, & nuntiabo Regi, quia
1781. judicium fecerit ei Dominus de manu
inimicorum ejus.

20. Ad quem Joab dixit : Non eris
nuntius in hac die, sed nuntiabis in
alia ; hodie nolo te nuntiare, filius enim
Regis est mortuus.

19. Après la mort d'Absalon, Achimaas fils de Sadoc dit à Joab : Je m'en vais courir pour dire au Roi, que Dieu lui a fait justice, & l'a vengé de ses ennemis.

20. Joab lui dit : Vous porterez les nouvelles une autrefois ; mais non aujourd'hui : Je ne veux pas que ce soit vous présentement, parce que le fils du Roi est mort.

COMMENTAIRE.

quarré hors œuvre. Le dedans du cabinet est tout uni ; mais le dehors de la roche est orné de quelques colonnes de la même pierre, & le haut, ou la couverture, est faite en forme de pyramide fort haute, & large, avec une manière de pot à fleur ; le tout ayant bien quatre ou cinq toises de hauteur. Tous les passans, tant Infidèles, que Chrétiens, hommes, femmes, & enfans, jettent une pierre contre ce tombeau, en détestation de la révolte du malheureux Absalon. Du tems de Joseph, (a) on remarquoit le monument d'Absalon à deux stades, ou trois cent pas de Jérusalem. Ce n'étoit qu'une colonne de marbre ; & ainsi il étoit assez différent de ce qu'on montre aujourd'hui aux voyageurs. Cet Historien croit qu'alors les trois fils d'Absalon vivoient encore, & que leur pere disoit en érigeant cette colonne, que quand ses fils périroient, son nom subsisteroit dans ce monument. D'autres (b) croient qu'il l'érigea lorsqu'il n'avoit encore point d'enfans.

MANUS ABSALOM. La main d'Absalon. Son ouvrage, l'œuvre de ses mains. Autrement, sa place, (c) son monument ; ou le lieu où il avoit fait éclater sa force, sa magnificence, sa main. Nous lisons dans le Texte Hébreu du chap. xv. §. 12. du premier Livre des Rois, (d) que Saül s'étoit érigé une main sur le mont Carmel ; ce que l'Auteur de la Vulgate a entendu d'un arc triomphal, & d'un monument de sa victoire contre les Amalécites. Les Hébreux (e) croient qu'Absalon obtint du tems, après avoir été détaché du chêne, pour ériger ce monument, qui fut nommé *Main d'Absalon*, parce qu'il y avoit fait graver une main.

(a) Joseph. Antiq. lib. 7. c. 9. Ἐννοῖται...
ἐφ' ἧν λίθον παρασκευάσθη δὲ τοῦ τοῦ ἀνδρὸς τοῦ
ἐπολέμου.

(b) Santh. & Tirin.

(c) Vide Dent. xxiii. 12. in §. 4. Jonat.
Grot. &c.

(d) מַצֵּיב לִי יָד

(e) Autor. tradit. Heb. in Libb. Reg. lib.

21. Et ait Joab Chusi : Vade , & nuntia Regi quæ vidisti. Adoravit Chusi Joab , & cucurrit.

22. Rursus autem Achimaas filius Sadoc dixit ad Joab : Quid impedit si etiam ego curram post Chusi ? Dixitque ei Joab : Quid vis currere fili mi ? Non eris boni nuntii bajulus.

23. Qui respondit : Quid enim si currerem ? Et ait ei : Curre. Currrens ergo Achimaas per viam compendii , transiit Chusi.

24. David autem sedebat inter duas portas : speculator verò , qui erat in fastigio porte super murum , elevans oculos , vidit hominem currentem solum.

21. Joab dit donc à Chusi : Allez-vous-en , vous , & annoncez au Roi ce que vous avez vû. Chusi lui fit une profonde révérence , & se mit à courir.

22. Achimaas fils de Sadoc dit encore à Joab : Mais si je courois encore après Chusi ? Mon fils , dit Joab , pourquoi voulez vous courir ? Vous serez le porteur d'une méchante nouvelle.

23. Mais enfin si je courrois , ajouta Achimaas ? Courez donc , répondit Joab. Ainsi Achimaas courant par un chemin plus court , passa Chusi.

24. Cependant David étoit assis entre les deux portes de la ville ; & la sentinelle qui étoit sur la muraille au haut de la porte , levant les yeux , vit un homme qui couroit tout seul.

COMMENTAIRE.

¶ 21. AIT JOAB CHUSI : VADE. Joab dit à Chusi : Allez-vous-en. Ce Chusi n'est pas Chusi , ou Chusai d'Arach , ami de David. C'étoit un particulier sans nom , & sans distinction ; ou peut-être un Arabe , ou un Ethiopien ; (a) car Cuschî signifie un Ethiopien.

¶ 22. NON ERIS BONI NUNTII BAJULUS. Vous serez le porteur d'une méchante nouvelle. On ne croyoit pas qu'un honnête homme dût se charger d'une mauvaise nouvelle. C'a été le sentiment de tous les peuples , & de tous les tems. (b) L'Hébreu à la lettre : (c) Et cette nouvelle ne vous apportera rien. Vous n'en recevrez pas la récompense ; vous perdrez vos peines. Oubien : Cette nouvelle ne vous convient pas. L'occasion n'est pas belle.

¶ 24. DAVID SEDEBAT INTER DUAS PORTAS. David étoit assis entre les deux portes. Comme les assemblées se faisoient aux portes de la ville , il y avoit une espace couvert , d'une grandeur considérable , pour contenir le peuple qui s'y rendoit ; & par conséquent deux portes ; l'une intérieure , qui regardoit la ville , & l'autre extérieure , qui regardoit la campagne. C'est cet espace que l'Ecritain sacré appelle la main de la porte au §. 4. & le milieu de la porte 1. Reg. IX. 18. & 2. Reg. III. 27. Joignant cette porte , il y avoit

(a) Grot. Jun. Var.

(b) Vide 3. Reg. I. 42. 43.

II. Livre des Rois.

(c) וְזוֹת הַבִּשְׁמָה אֵין בָּהֶן שְׂמִינָה
וְזוֹת הַבִּשְׁמָה אֵין בָּהֶן שְׂמִינָה

An. du
Monde
2981.

25. Et exclamans indicavit Regi. Dixitque Rex : Si solus est , bonus est nuntius in ore ejus. Properante autem illo , & accedente propius.

26. Vidit speculator hominem alterum currentem , & vociferans in culmine , ait : Apparet mihi alter homo currens solus. Dixitque Rex : Et iste bonus est nuntius.

27. Speculator autem : Contemplor , ait , cursum prioris , quasi cursum Achimaas filii Sadoc. Et ait Rex : Vir bonus est , & nuntium portans bonum , venit.

28. Clamans autem Achimaas , dixit ad Regem : Salve Rex. Et adorans Regem coram eo pronus in terram , ait : Benedictus Dominus Deus tuus , qui conclusit homines qui levaverunt manus suas contra Dominum meum Regem.

29. Et ait Rex : Est-ne pax puero Absalom ? Dixitque Achimaas : Vidi tumultum magnum cum mitteret Joab servus tuus , ô Rex , me servum tuum , nescio aliud.

25. Et jettant un grand cri , il en avertit le Roi. Le Roi lui dit : S'il est seul : il porte une bonne nouvelle. Lorsque ce premier s'avançoit à grande hâte , & étoit déjà proche ,

26. La sentinelle en vit un second , qui couroit aussi , & criant d'en haut , il dit : Je vois courir encore un autre homme qui est seul. Le Roi lui dit : Il porte aussi une bonne nouvelle.

27. La sentinelle ajouta : A voir courir le premier , il me semble que c'est Achimaas fils de Sadoc. Le Roi dit : C'est un homme de bien , & il nous apporte de bonnes nouvelles.

28. Achimaas criant de loin , dit au Roi : Seigneur , que Dieu vous conserve , & s'abaissant jusqu'en terre , devant lui : il ajouta : Beni soit le Seigneur votre Dieu , qui a livré entre vos mains ceux qui s'étoient soulevés contre le Roi mon seigneur.

29. Le Roi lui dit : Mon fils Absalom est-il en vie ? Achimaas lui répondit : Lorsque Joab votre serviteur m'a envoyé vers vous , j'ai vu s'élever un grand tumulte ; c'est tout ce que je sais.

COMMENTAIRE.

une place publique , platea porte ; 2. Par. xxxii. 6. & Job xxix. 7. Quando procedebam ad portam civitatis , & in platea parabam cathedram mihi.

SPECULATOR IN FASTIGIO PORTÆ SUPER MURUM. La sentinelle étoit sur la muraille au haut de la porte. Au dessus de la porte , il y avoit une salle , ou une chambre , & sur cette salle une platte-forme , environnée d'un petit mur , comme dans tous les autres édifices de ce pays. C'est sur ce toit , ou peut-être dans une guérite placée sur ce mur , qu'étoit la sentinelle.

ÿ. 25. SI SOLUS EST , BONUS EST NUNTIUS. S'il est seul , il porte une bonne nouvelle. S'ils étoient vaincus , ils reviendroient en foule , & en confusion.

ÿ. 29. VIDI TUMULTUM MAGNUM... NESICIO ALIUD. J'ai vu un grand tumulte ; c'est tout ce que je sais. C'est un mensonge. Il savoit très-bien la mort d'Absalom , ÿ. 19. 20. 21. &c.

30. *Ad quem Rex : Transi, ait, & sta hic. Cūque ille transisset, & staret,*

31. *Apparuit Chusi, & veniens ait : Bonum apporto nuntium, Domine mi Rex : judicavit enim pro te Dominus hodie de manu omnium qui surrexerunt contra te.*

32. *Dixit autem Rex ad Chusi : Est-ne pax puero Absalom ? Cui respondens Chusi : Fiant, inquit, sicut puer, inimici Domini mei Regis, & universi qui consurgunt adversus eum in malum.*

33. *Contristatus itaque Rex, ascendit coenaculum porte, & fleuit. Et sic loquebatur, vadens : Fili mi Absalom, Absalom fili mi : quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Absalom fili mi, fili mi Absalom ?*

30. Passez, lui dit le Roi, & tenez-vous là. Lorsqu'il fut passé, & qu'il se tenoit en sa place,

31. Chusi parut, & dit en arrivant : Monseigneur & mon Roi, je vous apporte une bonne nouvelle : car le Seigneur a jugé aujourd'hui en votre faveur, & vous a délivré de la main de tous ceux qui s'étoient soulevés contre vous.

32. Le Roi dit à Chusi : Mon fils Absalom est-il en vie ? Chusi lui répondit : Que les ennemis de mon Roi, & tous ceux qui se soulèvent contre lui pour le perdre, soient traités comme il l'a été.

33. Le Roi étant donc saisi de douleur, monta la chambre qui étoit au dessus de la porte, & se mit à pleurer. Et il disoit en montant : Mon fils Absalom, Absalom mon fils : que ne puis-je donner ma vie pour la vôtre ! mon fils Absalom, Absalom mon fils ?

An. du
Monde
2981

COMMENTAIRE.

Ÿ. 33. ASCENDIT COENACULUM PORTE. Il monta à la chambre qui étoit au-dessus de la porte. Voyez le Ÿ. 24.

QUIS MIHI TRIBUAT UT MORIAR PRO TE. Que ne puis-je donner ma vie pour la vôtre. David faisoit attention au malheur éternel d'Absalom, qui étoit mort dans un état, qui ne pouvoit donner que de très grandes, & très-justes inquiétudes à ce pere pour le salut de son fils. David s'étoit consolé dans le moment qu'il apprit que le premier fils qu'il avoit eu de Bethsabée, étoit mort ; parce qu'il avoit des assurances de son salut : mais il pleure Absalom, parce qu'il fait à quels supplices est réservée une ame si criminelle. (a) Ce qui l'afflige principalement, c'est qu'il se considère comme la première cause, ou du moins comme l'occasion de tous ces malheurs qui arrivoient à sa famille, puisqu'ils n'étoient que des suites, & des châtimens de son crime.

(a) Theodoret. qu. 35. Aug. lib. 3. de doc. & Ambros. de obitu Valentini. Vide Sancti hirsutina Christi. & lib. 22. c. 66. contra Faust. †

An. du
Monde
2981.

CHAPITRE XIX.

David contraint par les remontrances de Joab, se montre au peuple. La tribu de Juda vient au devant de lui, pour le ramener à Jérusalem. Il pardonne à Sémeï, & rend à Miphiboseth la moitié de ses biens, qu'il avoit donnez à Siba. Il dit adieu à Berzellai. Dispute entre les dix tribus, & la tribu de Juda, au sujet du retour du Roi.

¶ 1. **N**untiatum est autem Joab quod Rex fletet & lugeret filium suum.

2. Et versa est victoria in luctum in die illa omni populo: audiit enim populus in die illa dici: Doler Rex super filio suo.

3. Et declinavit populus in die illa ingredi civitatem; quomodo declinare solet populus versus, & fugiens de praelio.

4. Porro Rex operuit caput suum, & clamabat voce magna: Fili mi Absalom, Absalom fili mi, fili mi.

¶ 1. **E**N même tems on avertit Joab que le Roi étoit dans les larmes, & qu'il pleuroit son fils.

2. Et la victoire fut changée en deuil dans toute l'armée; parce que tout le peuple scût que le Roi étoit affligé de la mort d'Absalon.

3. Les troupes évitèrent d'entrer dans la ville; comme auroit fait une armée qui auroit été défaite, & mise en fuite dans une bataille.

4. Le Roi cependant s'étoit couvert la tête, & il s'écrioit à haute voix: Mon fils Absalon, Absalon mon fils, mon fils.

COMMENTAIRE.

¶ 3. **D**ECLINAVIT POPULUS INGRESSE CIVITATEM. Le peuple évita d'entrer dans la ville. (a) L'Hébreu: Le peuple se déroba pour entrer dans la ville. Il n'y entra qu'à la dérobée. Autrement: Il se déroba, & n'osa entrer dans la ville. Chacun se retira dans sa maison, sans paroître devant David. Mais le premier sens est plus littéral. Il est constant par la suite que le peuple étoit entré dans la ville; mais sans bruit, & sans éclat.

¶ 4. **OPERUIT CAPUT SUUM.** Il s'étoit couvert la tête, comme dans le deuil. Ci-devant, chap. xv. 30.

(a) הכוא העיר לכוא העיר 70, Διουκλέπιστον. Alius. Διουκλέιστον. Il se sépara.

5. Ingressus ergo Joab ad Regem in domum, dixit: Confudisti hodie vultus omnium servo-um tuorum, qui sal-
vum fecerunt animam tuam, & ani-
mam filiorum tuorum, & filium tua-
rum, & animam uxorum tuarum, &
animam concubinarum tuarum.

6. Dignus odientes te, & odio ha-
bes diligentes te: & ostendisti hodie,
quia non tuas de Ducibus tuis, & de
servis tuis: & verè cognovi modò, quia
si Absalom viveret, & omnes nos oc-
cubissemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur surge, & procede, &
alloquens satisfac servo-um tuis: juro enim
tibi per Dominum, quòd si non exieris,
ne unus quidem remansurus sit tecum
nocte hac: & pejus erit hoc tibi, quàm
omnia mala quæ venerunt super te, ab
adolescèntia tua usque in præsens.

5. Joab étant entré au lieu où étoit le Roi, lui dit: Vous avez aujourd'hui cou-
vert de confusion tous vos serviteurs,
qui vous ont sauvé la vie, qui l'ont sau-
vée à vos fils, & à vos filles, à vos fem-
mes, & à vos concubines.

An. du
Monde
2981.

6. Vous aimez ceux qui vous haïssent,
& vous haïssiez ceux qui vous aiment Vous
avez fait voir aujourd'hui que vous ne
vous souciez guères ni de vos Officiers,
ni de vos soldats: & je vois fort bien
que si Absalon vivoit, & que nous eus-
sions tous été tuez, vous seriez content.

7. Venez donc présentement vous mon-
trer à vos serviteurs; parlez-leur, & té-
moignez-leur la satisfaction que vous
avez d'eux: car je vous jure par le Sei-
gneur que si vous ne le faites, vous n'au-
rez pas cette nuit un seul homme auprès
de vous; & vous vous trouverez dans un
plus grand péril que vous n'avez jamais
été, depuis les premières années de vô-
tre vie, jusqu'aujourd'hui.

COMMENTAIRE.

ABSALOM FILI MI. *Absalon mon fils, &c.* L'Hébreu: *Ab-
lon mon fils, mon fils Absalon, mon fils.* Voyez ci-devant, chapitre
XVIII. 30. Ces répétitions sont du stile des Cantiques du deuil. Vir-
gile: (a)

. . . . Daphninqe tuum tollemus ad astra,

Daphnin ad astra feremus, amavit nos quoque Daphnis.

¶ 5. CONFUDISTI VULTUS OMNIUM SERVORUM
TUORUM. Vous avez couvert de confusion tous vos serviteurs, en
vous affligeant, & en vous tenant enfermé, comme si leur service
vous étoit désagréable, & leur attachement onéreux. Au lieu de les
recevoir avec joye, & de leur témoigner de la reconnoissance, vous
leur refusez seulement la consolation de vous voir. Les Hébreux
employent ordinairement le terme de confondre, pour marquer que
les choses arrivent autrement qu'on ne s'étoit promis: Les laboureurs

(a) Virgil. Eclog. v & Bionis Idyll. I. : λιπο καλὸς Ἀδωνις. Ita sapius in hōc poē ma
Αἰῶν τοῦ Ἀδωνι, Ἀπάλιστο καλὸς Ἀδωνις, Ω-

An. du
Monde
2981.

8. Surrexis ergo Rex & sedit in porta, & omni populo nuntiatum est quod Rex sederet in porta: venitque universa multitudo coram Rege: Israël autem fugit in tabernacula sua.

9. Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Israël, dicens: Rex liberavit nos de manu inimicorum nostrorum, ipse salvavit nos de manu Philistinorum: & nunc fugit de terra propter Absalom.

10. Absalom autem, quem unximus si per nos, mortuus est in bello: usquequò siletis, & non reduciis Regem.

8. Le Roi alla donc s'asseoir à la porte de la ville: & le peuple ayant été averti qu'il étoit là, tout le monde vint se présenter devant lui. Cependant tout Israël s'étoit retiré chez soi.

9. Et le peuple dans toutes les tribus s'entredisoit à l'envie l'un de l'autre: Le Roi nous a délivrés de nos ennemis; il nous a sauvés de la main des Philistins; & il a été contraint de fuir hors de son pays, à cause du soulèvement d'Absalon.

10. Absalon, que nous avions sacré pour Roi, est mort dans le combat: qu'attendez-vous donc, & pourquoi ne faites-vous point revenir le Roi?

COMMENTAIRE.

sont confondus, dit Joël, (a) parce que la moisson a manqué: La vigne est confondue, & le figuier languit; la joye est confondue du milieu des hommes. Joab étoit de ces gens qui gâtent leurs plus grands services par des manières insolentes, & qui veulent trop faire sentir l'obligation qu'on leur a. (b) Il parle ici à David avec des hauteurs qui ne conviennent point à un sujet envers son Prince, ni même d'un ami envers son ami. (c) *Odiosum sane genus hominum officia exprobrantium, quæ meminisse debet is in quem collata sunt; non commemorare qui contulit.*

¶ 7. ALLOQUENS, SATISFAC SERVIS TUIS. Parlez-leur, & témoignez-leur la satisfaction que vous avez d'eux. L'Hébreu: (d) Parlez au cœur de vos serviteurs. Parlez-leur d'une manière obligeante & gracieuse; témoignez leur le ressentiment que vous avez de leur service; promettez-leur de vous en souvenir.

¶ 8. ISRAËL AUTEM FUGIT. Tout Israël s'étoit retiré chez soi. Ceux qui avoient suivi Absalon, se sauvèrent après sa défaite.

¶ 10. USQUEQUO SILETIS? Qu'attendez-vous? A la lettre: Jusqu'à quand demeurez-vous dans le silence, dans l'inaction, dans l'indifférence? Se taire, se met souvent pour demeurer en repos. (e) Soleil, taisez-vous, dit Josué. (f) Seigneur, ne vous taisez point,

(a) Joël 11. 12.

(b) Tacit. de primo Anton'o, lib. 4. Hist. Immodicus lingua, obsequii insolens, nimius commemorandis quæ meruisset.

(c) Cicero de amicitia.

(d) דבר על לב עבדיך

(e) Josue x. 12.

(f) Psal. xxxiv. 22. Vide & xxxviii. 13. & xlix. 3.

11. *Rex verò David misit ad Sadoc & Abiathar Sacerdotes, dicens: Loquimini ad majores natu Juda, dicentes: Cur venitis novissimi ad reducendum Regem in domum suam? Sermo autem omnis Israël pervenerat ad Regem in domo ejus.*

12. *Fratres mei vos, os meum, & caro mea vos, quare novissimi reducitís Regem?*

13. *Et Amasa dicite: Nonne os meum, & caro mea es? Hac faciat mihi Deus, & hac addat, si non magister militie fueris coram me omni tempore pro Joab.*

11. Le Roi David ayant été averti de cette bonne volonté que tout Israël avoit pour lui, envoya dire aux grands-Prêtres Sadoc & Abiathar: Parlez aux Anciens de Juda, & dites-leur: Pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le Roi en sa maison?

12. Vous êtes mes freres, vous êtes mes os & ma chair; pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le Roi.

13. Dites aussi à Amasa: N'êtes-vous pas mes os & ma chair? Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je ne vous fais pour toujours Général de mon armée à la place de Joab.

An. du
Monde
2981.

COMMENTAIRE.

dit le Psalmiste; ne m'abandonnez point.

¶ II. CUR VENITIS NOVISSIMI? Pourquoi venez-vous les derniers? David en habile politique, dissimule la faute qu'avoit faite la tribu de Juda, en se donnant si légèrement à Absalon. Il veut bien faire les premières démarches, pour les ramener. Il les prend par le point d'honneur. Pourquoi venez-vous les derniers? Voulez-vous vous laisser prévenir par les autres tribus, qui sont prêts à me venir prendre, afin de me conduire à Jérusalem?

¶ 13. ET AMASÆ DICITE: NONNE OS MEUM ES ET CARO MEA? Dites aussi à Amasa: N'êtes-vous pas mes os & ma chair? Amasa étoit neveu de David, & fils de sa sœur Abigaïl. Absalon l'avoit fait Général de ses armées. David n'ignoroit pas de quelle importance il étoit, pour étouffer tous les restes de la rébellion, de lui ôter le seul Chef qui la pouvoit soutenir. Il promet donc à Amasa de le faire Général de ses armées en la place de Joab. Celui-ci lui étoit devenu insupportable par son insolence. David crut qu'Amasa seroit plus traitable, sur tout après la faute qu'il avoit faite, & après le pardon que le Roi lui auroit accordé. On ne peut douter que David n'eût une volonté sincère d'exécuter ses promesses. Il nomma Amasa pour rassembler les troupes de Juda, & pour les mener contre Séba, fils de Bocri. (a) Mais Joab l'ayant tué en trahison, (b) & s'étant mis à la tête de l'armée, David ne put plus lui

(a) Voyez le Chapitre xx. v. 14.

(b) Le même v. 9. 10.

An. du
Monde
2981.

14. *Et inclinavit cor omnium virorum Juda, quasi viri unius: miseruntque ad Regem, dicentes: Revertere, tu, & omnes servi tui.*

15. *Et reversus est Rex: & venit usque ad Jordanem, & omnis Juda venit usque in Galgalam, ut occurreret Regi, & traduceret eum Jordanem.*

16. *Festinavit autem Semeï filius Gera filii Jemini de Bahurim, & descendit cum viris Juda in occursum Regis David.*

17. *Cum mille viris de Benjamin: & Siba puer de domo Saül, & quindecim filii ejus, ac viginti servi erant cum eo: & irrupentes Jordanem, ante Regem.*

14. Et il gagna le cœur de tous ceux de Juda, qui tous unanimement lui envoyèrent dire : Revenez, vous, & tous ceux qui sont demeurez attachez à votre service.

15. Le Roi retourna donc, & s'avança jusqu'au Jourdain; & tout Juda vint au devant de lui jusqu'à Galgala, pour lui faire passer le fleuve.

16. Or Semeï de Bahurim, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, vint à grande hâte avec ceux de Juda au devant du Roi David.

17. Suivi de mille hommes de Benjamin. Siba, serviteur de la maison de Saül, y vint aussi avec ses quinze fils, & vingt serviteurs. Ils se hâtèrent de traverser le Jourdain, pour aller trouver le Roi.

COMMENTAIRE.

ôter le commandement, sur tout après le dernier service qu'il lui avoit rendu, en réduisant tout Israël à son obéissance. C'est ce qu'on verra au chap. suivant.

Ÿ. 14. INCLINAVIT COR OMNIUM VIRORUM JUDA. *Et il gagna le cœur de tous ceux de Juda.* Amasa prévenu par la bonté de David, & par les offres qu'il lui avoit faites, gagna tout Juda, & le ramena au Roi. C'est le sens naturel. Il y en a qui le rapportent à David, qui gagna les cœurs de tout Juda par la manière dont il leur fit parler; d'autres le rapportent à Dieu, qui opéra ce changement.

Ÿ. 15. OMNIS JUDA VENIT USQUE AD GALGALA. *Tout Juda vint jusqu'à Galgala.* Ils se rendirent là de toutes les villes de la tribu; & ensuite ils s'avancèrent vers le Jourdain, à l'endroit où le Roi devoit passer ce fleuve: car ils lui aidèrent à le passer, comme on le verra ci-après. (a)

Ÿ. 16. FESTINAVIT SEMEI... 17. CUM MILLE VIRIS DE BENJAMIN. *Semeï vint à grand hâte au devant de David, avec mille hommes de Benjamin.* Semeï est le même qui avoit vomé mille imprécations contre David, lorsque ce Prince fut obligé de se

(a) Ÿ. 40.

18. *Transierunt vada, ut traducerent domum Regis, & facerent juxta jussio- nem ejus. Semei autem filius Gera pro- stratus coram Rege, cum jam transis- set Jordanem,*

19. *Dixit ad eum: Ne reputes mihi, Domine mi, iniquitatem, neque memi- neris injuriarum servi tui in die quâ egressus es, Domine mi Rex, de Jeru- salim, neque ponas, Rex, in corde tuo.*

20. *Agnosco enim servus tuus pecca- tum meum: & idcirco hodiè primus ve- ni de omni domo Joseph, descendique in occursum Domini mei Regis.*

18. Ils passèrent le gué, pour faire pas- ser toute la maison du Roi, & pour exé- cuter tout ce qu'il leur commanderoit. Mon- de Lorsque le Roi eut passé le Jourdain, 298. Semei fils de Gera se prosternant devant lui,

19. Lui dit : Ne me traitez point se- lon mon iniquité, mon Seigneur : Ou- bliez les injures que vous avez reçues de vôtre serviteur, le jour que vous sor- tiez de Jérusalem; & que vôtre cœur, ô mon Seigneur & mon Roi, n'en con- serve point de ressentiment.

20. Car je reconnois le crime que j'ai commis : c'est pourquoi je suis venu le premier de toute la maison de Joseph, au devant de mon Seigneur & de mon Roi.

COMMENTAIRE.

fauver. Pour tâcher d'effacer sa faute, il se hâte de venir au devant du Roi, il passe le premier le Jourdain, & lui ramène mille hom- mes de sa tribu. Ce qui fait juger qu'il y tenoit un rang considéra- ble, & qu'il étoit un des Chefs de tribus, ou des grandes familles; un Prince de mille.

§. 18. TRANSIERUNT VADA, UT TRADUCERENT DO- MUM REGIS. Ils passèrent le gué, pour faire passer toute la maison du Roi. Plusieurs Interprètes (a) traduisent l'Hébreu (b) par : Ils passèrent la nasselle, pour faire passer la maison du Roi. Ils conduisirent la barque au-delà du fleuve, pour passer le Roy & toute sa suite.

§. 20. PRIMUS VENI DE OMNI DOMO JOSEPH. Je suis venu le premier de toute la maison de Joseph. Semei n'étoit pas de la famille de Joseph. Il n'appartenoit ni à la tribu d' Ephraïm, ni à celle de Manassé. Pourquoi vient-il donc dire à David, qu'il est ve- nu le premier de toute la maison de Joseph? On peut répondre qu'il prend la maison de Joseph, pour tout Israël, comme distingué de Juda, qui fait ordinairement corps à part. Ainsi il étoit vrai qu'a- près la tribu de Juda, il étoit le premier de tout le reste d'Israël,

(a) Ita Jonat. ואעבר מנחתא לאעברא ית
כית Ita & Pagn. Mont. Jun.
(b) עברה העברה יעבר את בית המד

70. Kai diēn ē eadēois tē diaβōlōi tō dikōi
tē Eusebīas.

An. du
Monde
2981,

21. Respondens vero Abisai filius Sarvia dixit: Numquid pro his verbis non occidatur Semei, quia maledixit Christo Domini?

22. Et ait David: Quid mihi, & vobis filii Sarvia? Cur efficiamini mihi hodie in satan? Ergone hodie interficietur vir in Israël? An ignoro hodie me factum Regem super Israël?

21. Abisai, fils de Sarvia, dit alors: Ces paroles donc, suffiront-elles pour tuer la vie à Semeï, après qu'il a maudit l'Oint du Seigneur?

22. Sur quoi David répondit à Abisai: Qu'y a-t'il entre vous & moi, enfans de Sarvia? Pourquoi me devenez-vous aujourd'hui ennemis? Est-ce ici un jour à faire mourir un Israélite? Et puis-je oublier que je deviens aujourd'hui Roi d'Israël?

COMMENTAIRE.

qui fût venu trouver le Roi. Il est incontestable que souvent (a) Joseph se prend dans le sens que nous venons de voir. Mais j'aimerois mieux traduire l'Hébreu (b) par: *Je suis venu avant toute la maison de Joseph.* (c) Avant que les autres tribus d'Israël se soient remuées pour vous venir rappeler. Les Septante de l'Edition Romaine: (d) *Avant toute la maison d'Israël & de Joseph.* Mais l'Edition de Complute simplement: *Avant la maison de Joseph.*

22. CUR EFFICIMINI MIHI IN SATAN? Pourquoi me devenez-vous aujourd'hui ennemis? Ou: Pourquoi m'êtes-vous un Satan? C'est ainsi que JESUS-CHRIST disoit à saint Pierre, qui vouloit l'empêcher d'aller à la Croix: (e) *Retirez-vous, vous m'êtes un Satan?* Ce terme en Hébreu signifie un adversaire, proprement celui qui plaide contre un autre, qui l'accuse, qui le fait marcher devant le Juge. (f) C'est ce qui a fait donner ce nom au Diable, qui est l'accusateur, (g) & l'adversaire de tous les justes.

AN IGNORO ME HODIE FACTUM REGEM? Puis-je oublier que je deviens aujourd'hui Roi d'Israël? Je ne veux pas que ce jour soit troublé par le supplice de qui que ce soit. C'est comme le premier jour de mon avènement à la Couronne. On avoit accoutumé anciennement de délivrer les prisonniers au jour que les Princes montoient sur le trône. On s'abstenoit de faire mourir les criminels les jours de bonne Fête; & nous voyons que dans la fête de Pâque,

(a) Vide Psal. LXXIX. 1. LXXX. 6. LXXVI. 16. Zach. x. 6.

(b) חנה באתי היום ראשון לכל בית יאסף.

(c) Ita Jonat. Syr. Arab. Jun. Malu.

(d) Πρὸ πάντων τῶν τριῶν Ἰσραὴλ καὶ Ἰωσὴφ.

(e) Matt. xvi. 23.

(f) Vide 1. Par. XXI. 1. 1. Esdr. IV. 6. Psal. CVIII. 6. Zach. III. 1. 2.

(g) Apoc. XII. 10. Proiectus est accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri.

23. Et ait Rex Semeï : Non morieris ; juravitque ei.

24. Miphiboseth quoque filius Saül descendit in occursum Regis, illois pedibus, & intonsa barba : vestesque suas non laverat à die quâ egressus fuerat Rex, usque ad diem reversionis ejus in pacem.

23. Alors il dit à Semeï : Vous ne mourrez point ; & il le lui jura.

24. Miphiboseth, fils de Saül, vint aussi au devant du Roi. Depuis le jour que David étoit sorti de Jérusalem, jusqu'à celui-ci qu'il retournoit en paix, il n'avoit ni lavé ses pieds, ni fait faire sa barbe, ni pris aucun soin de ses vêtements.

An. du
Monde
2982

COMMENTAIRE.

le Gouverneur de la Judée donnoit la vie à un criminel, au choix du peuple. (a) On avoit ce respect pour l'Empereur Auguste, de ne faire mourir personne, le jour qu'il entroit dans la ville de Rome. (b)

¶ 23. NON MORIERIS. Vous ne mourrez point. David observa religieusement son serment. Il ne fit jamais aucune violence à Semeï. Il est vrai qu'avant sa mort, il avoit dit à Salomon de ne pas laisser son crime impuni. (c) Mais Salomon eut encore cet égard pour la promesse que David avoit faite à Semeï, de ne vouloir pas répandre son sang. Il le condamna simplement à demeurer dans Jérusalem, sans en sortir. Semeï défobéït au Roi, & fut mis à mort. Mais ce ne fut ni par l'ordre, ni par le conseil de David. Ce fut pour avoir défobéï à Salomon. Et quand ce Prince l'auroit fait mourir aussi-tôt après la mort de son père, on ne pourroit pas pour cela l'accuser de mauvaise foi, ou d'injustice. Les sermens du père, n'obligent pas son héritier, à moins qu'il n'y ait quelque cause particulière, qui fasse passer ces obligations au-delà de la personne qui les a contractées. (d) *Juramentum, ubi alia causa non subest, personam jurantis non egreditur, neque heredem obligat.* Il est vrai que comme l'héritier entre dans les droits, & jouit des prérogatives de celui auquel il succède, il doit aussi supporter les charges dont il étoit tenu. Mais cela ne doit s'entendre que des charges attachées à ses biens, & non pas de celles qui regardent sa personne, & qu'il n'a contractées que par rapport à Dieu, & par des motifs de piété. (e)

¶ 24. ILLOTIS PEDIBUS, ET INTONSA BARBA. Il

(a) Matt. xxvii. 15.

(b) Sueton. in Aug. c. 57. Observatum est ne quoties introiret urbem, supplicium de quoquam sumeretur.

(c) 3. Reg. 11. 8. 9. Tu noli pati eum esse

innocium deductisque canor ejus cum sanguine ad inferas.

(d) Grot. hic.

(e) Idem de jure Belli & Pac. lib. 2. c. 13.

art. 17.

Elhh h. ij

An. du 25. *Cumque Jérusalem occurrisset Re-*
 Monde *gi, dixit ei Rex : Quare non venisti*
 2581. *meum, Miphiboseth?*

25. Et étant venu faire la révérence au
 Roi à Jérusalem, le Roi lui dit : Miphi-
 boseth, pourquoi n'êtes-vous point venu
 avec moi.

COMMENTAIRE.

n'avoit ni lavé ses pieds, ni fait sa barbe. S'abstenir du bain, & sur-
 tout de se laver les pieds, étoit une grande mortification, & une
 marque de deuil. Les Hébreux coupoient la barbe de la lèvre d'en
 haut, & celles des jouës, mais non pas celle du menton, & depuis
 le menton, jusqu'aux oreilles. C'est donc ce que les Juifs avoient
 coutume de couper, que Miphiboseth n'avoit pas fait. On fait
 d'ailleurs que se couper toute la barbe parmi eux, étoit une marque
 de deuil défendue par la Loi, (a) sur tout lorsque cela se faisoit en
 l'honneur des fausses Divinitez. Ainsi c'étoit parmi les Hébreux, de
 même que parmi les Romains, également une cérémonie lugubre,
 & de se couper entièrement les cheveux, & la barbe, & de les laisser
 croître négligemment, sans les faire.

L'Hébreu à la lettre : (b) *Il n'avoit point fait ses pieds, & il n'a-*
voit point sa lèvre. L'Auteur des Traditions Hébraïques sur les Li-
 vres des Rois, dit, après les Rabbins, que Miphiboseth n'avoit
 pas ses pieds postiches, ou ses jambes de bois, pendant tout le
 tems de l'absence de David. D'autres (c) croient que ce Prince s'é-
 toit simplement abstenu de laver ses pieds; ce que les Juifs avoient
 accoutumé de faire souvent, à cause de la mauvaise odeur qui leur
 est naturelle, comme un effet de leur tempérament, de même qu'à
 quelques Arabes, & à quelques autres peuples. D'où vient que les
 Anciens les appellent *Puants*, (d) & que quelques Peres ont crû que
 le baptême leur ôtoit cette mauvaise odeur. (e)

Les Septante de l'Edition Romaine portent : (f) *Il n'avoit pas*
pensé ses pieds, ni fait ses ongles, ni fait sa moustache, ou sa lèvre
d'en haut. Le Texte Hébreu, ni la Vulgate, ni les Septante de l'E-

(a) *Levit. xxi. 5.* Voyez ce qu'on a dit
 dans la Dissertation sur Chamos.

(b) *ולא עשה רגליו ולא עשה שפתיו*

(c) *Vide Sanct. hic.*

(d) *Martial. lib. 4. c. 4.*

Quod sicca redeolet palus lacuna,

Quod jejunia Sabbatariorum,

Mallein quàm quod ole, olere, Bassa.

Ammian. lib. 2. de Marco Imper. Cum P. Ies-
tinam transiret, fatentium Judaeorum & tumu-
lantium saepe radio percitur, &c.

(e) Voyez Basnage, Histoire des Juifs,
 tom. 3. pag. 194. 195.

(f) *Και ου εσκεψεν τας ωδας αυτου, ου-*
δε ανυχευτο, ουδ' εμειρεν τα μυρτα αυτου.

26. Et respondens ait : Domine mi Rex, servus meus contempsit me : dixi- que ei ego famulus tuus, ut sterneret mihi asinum, & ascendens abirem cum Rege : claudus enim sum servus tuus.

27. Insuper & accusavit me servum tuum ad te Dominum meum Regem : tu autem, Domine mi Rex, sicut Angelus Dei es, fac quod placitum est tibi.

28. Neque enim fuit domus patris mei, nisi morti obnoxia Domino meo Regi : tu autem posuisti me servum tuum inter convivas mensæ tuæ : quid ergo habeo iusta querela ? Aut quid possum ultra vociferari ad Regem ?

26. Miphiboseth lui répondit : Mon Seigneur & mon Roi, mon serviteur ne m'a pas voulu obéir ; car étant incommo- dé des jambes, comme je suis, je lui avois dit de me préparer un âne pour vous suivre.

27. Et au lieu de le faire, il m'est ve- nu accuser devant mon Seigneur. Mais pour vous, ô mon Seigneur & mon Roi, vous êtes comme un Ange de Dieu ; fai- tes de moi tout ce qu'il vous plaira.

28. Car toute la maison de mon pere n'a mérité que la mort ; & au lieu de ce- la, vous m'avez donné place à vôtre ta- ble. De quoi donc me pourrois-je plain- dre avec quelque justice ; & quel sujet aurois-je de vous importuner encore ?

An du
Monde
2981.

COMMENTAIRE.

dition de Complute ; ne parlent point de faire ses ongles.

ÿ. 25. CUMQUE JERUSALEM OCCURRISSET REGI. Etant venu faire la révérence au Roi à Jérusalem. Il sembleroit que Miphiboseth seroit venu d'ailleurs à Jérusalem, pour y faire la révé- rence au Roi ; on fait pourtant qu'il faisoit sa résidence ordinaire dans cette ville, & Siba l'avoit accusé de n'en avoir pas voulu sortir pour accompagner David dans sa retraite ; (a) il faudroit donc tra- duire l'Hébreu de cette sorte : (b) Et étant sorti de Jérusalem, pour aller au devant du Roi. Ou bien : Et étant venu trouver le Roi, lors- qu'il arrivoit à Jérusalem.

ÿ. 27. TU AUTEM SICUT ANGELUS DEI. Vous êtes com- me un Ange de Dieu. Vous en avez toute la sagesse & la pénétration ; ainsi il ne m'est pas permis de me plaindre de ce que vous avez or- donné.

ÿ. 28. NEQUE ENIM FUIT DOMUS PATRIS MEI, NISI MORTI OBNOXIA. Toute la maison de mon pere n'a mérité que la mort ; à cause de la maniere dont mon ayeul a agi envers vous ; ou à cause que ma maison a eu le malheur de se trouver à la tête de vos ennemis, & qu'il n'auroit tenu qu'à vous, dans la rigueur de la guerre, de faire périr toute la maison de Saül, comme coupable de rébellion contre vous.

(a) Ci-devant Chap. xvi. 3.

ויהי כי בא ירושלם לקראת המלך (b)
Hhhh ij

An. du
Monde
2981,

29. *Ait ergo ei Rex : Quid ultra lo-
queris ? Fixum est quod locutus sum : tu
& Siba dividite possessiones.*

30. *Responditque Miphiboseth Regi :
Etiam cuncta accipiat , postquam rever-
sus est Dominus meus Rex pacifice in
domum suam.*

31. *Berzellai quoque Galaadites , des-
cendens de Rogelim , traduxit Regem
Jordanem , paratus etiam ultra fluvium
prosequi eum.*

29. Le Roi lui répondit : C'est assez ;
n'en dites pas davantage ; ce que j'ai or-
donné subsistera. Vous & Siba partagez
le bien.

30. Miphiboseth répondit au Roi : Je
veux bien même qu'il ait tout , puisque je
vois mon Seigneur & mon Roi revenu
heureusement en sa maison.

31. Berzellai de Galaad étant venu de
Rogelim , aida aussi le Roi à passer le Jour-
dain ; & il étoit prêt de le conduire en-
core au de-là du fleuve.

COMMENTAIRE.

¶ 29. TU ET SIBA DIVIDITE POSSESSIONES. *Vous & Siba partagez le bien.* Y a-t'il de la justice dans cette sentence ? David prévenu par les calomnies de Siba , lui avoit trop légèrement abandonné les biens de son maître ; il reconnoît à présent la vérité , ou du moins il a juste sujet de soupçonner Siba de friponnerie , sur tout voyant qu'il ne répliquoit point , & n'osoit contredire Miphiboseth ; cependant sans entrer dans un plus profond examen de la chose , il laisse Siba en possession de la moitié de ce qu'il lui avoit donné , au lieu de le punir du dernier supplice , s'il étoit convaincu d'avoir fausement accusé son maître. On ne peut donc pas justifier David de trois fautes contre Miphiboseth. La première , d'avoir cru trop légèrement l'accusation formée contre lui ; la seconde , d'avoir donné tout le bien de l'accusé au calomniateur : la troisième , de ne lui avoir pas fait justice contre son serviteur , & d'avoir laissé à Siba la moitié de ce qu'il lui avoit abandonné d'abord. (a) Quelques-uns (b) pour disculper David , croient qu'il dédommagea Miphiboseth de cette moitié de ses biens , qu'il avoit donnée à Siba ; d'autres (c) veulent qu'en cet endroit David révoque la cession qu'il avoit faite à Siba , & qu'il remet Miphiboseth en possession de tous ses héritages ; en sorte pourtant que Siba continueroit à en avoir le maniement , comme auparavant. (d) Mais ces paroles , *Partagez entre vous l'héritage* , se peuvent-elles naturellement expliquer de cette sorte ?

¶ 31. BERZELLAI TRADUXIT REGEM JORDANEM,

(a) Vide si lubet *Lir. Menoc. Est. Grot. Cornel.*

(b) *Sanct.*

(c) *Jun. Malv.*

(d) *¶. 12. 10..*

32. *Erat autem Berzellai Galaadites senex valde, id est, octogenarius, & ipse praebebat alimenta Regi, cum moraretur in castris: fuit quippe vir dives nimis.*

33. *Dixit itaque Rex ad Berzellai: Veni mecum ut requiescas securus mecum in Jerusalem.*

34. *Et ait Berzellai ad Regem: Quot sunt dies annorum vita mea, ut ascendam cum Rege in Jerusalem?*

35. *Octogenarius sum hodie: numquid vigent sensus mei ad discernendum suave, aut amarum? Aut delectare potest servum tuum cibus & potus? vel audire possum ultra vocem cantatorum, atque cantatricum? Quare servus tuus sit oneri Domino meo Regi?*

36. *Paululum procedam famulus tuus ab Jordane tecum: non indigeo hac vicissitudine.*

37. *Sed obsecro ut revertar servus tuus, & moriar in civitate mea & sepeliar juxta sepulchrum patris mei, & matris meae. Est autem servus tuus Chamaam, ipse vadat tecum Domine mi Rex, & fac ei quidquid tibi bonum videtur.*

32. C'étoit un homme fort vieux, qui An. du avoit déjà quatre-vingt ans. Il avoit four- Monde ni des vivres au Roi lorsqu'il étoit au 2981. camp, car il étoit extrêmement riche.

33. Le Roi lui dit donc: Venez avec moi, afin que vous viviez en repos auprès de moi dans Jérusalem.

34. Berzellai dit au Roi: Suis je maintenant en âge d'aller avec le Roi à Jérusalem?

35. Ayant, comme j'ai, quatre vingt ans, peut-il me rester quelque vigueur dans les sens, pour discerner ce qui est doux d'avec ce qui est amer? Puis-je trouver quelque plaisir à boire & à manger, ou à entendre la voix des Musiciens & des Musiciennes? Pourquoi vôtre serviteur seroit-il à charge à mon Seigneur & à mon Roi?

36. Je vous suivrai encore un peu après avoir passé le Jourdain: mais ce changement de vie ne m'accommoderoit point.

37. Permettez-moi seulement de m'en retourner, afin que je meure dans mon pays, & que je sois enseveli auprès de mon pere & de ma mere. Mais, mon Seigneur, & mon Roi, voilà Chamaam vôtre serviteur, que vous pouvez amener avec vous, & faire de lui ce qu'il vous plaira.

COMMENTAIRE.

PARATUS ETIAM ULTRA FLUVIUM PROSEQUI. Berzellai aida le Roi à passer le Jourdain, & il étoit prêt de le conduire encore au-delà du fleuve. Ce bon vieillard passa le fleuve, comme il est marqué au v. 36. & accompagna le Roi encore un peu au-delà; ce fut alors qu'il prit congé du Roi, & qu'il lui dit avec cette admirable naïveté, qu'on ne voit plus nulle part, qu'il est trop vieux pour goûter les plaisirs de la Cour.

v. 37. SERVUS TUUS CHAMAAM Chamaam vôtre serviteur. On croit qu'il étoit fils de Berzellai; l'Ecriture ne lui donne pourtant pas ce nom.

An. du Monde 2981. 38. Dixit itaque ei Rex : *Mecum transeat Chamaam, & ego faciam ei quicquid tibi placuerit, & omne, quod petieris à me, impetrabis.*

39. *Cumque transisset universus populus, & Rex Jordanem, osculatus est Rex Berzellai, & benedixit ei : & ille reversus est in locum suum.*

40. *Transiit ergo Rex in Galgalam, & Chamaam cum eo, omnis autem populus Juda traduxerat Regem, & media tantum pars adfuerat de populo Israël.*

41. *Itaque omnes viri Israël concurrentes ad Regem, dixerunt ei : Quare te furati sunt fratres nostri viri Juda, & traduxerunt Regem & domum ejus Jordanem, omnesque viros David cum eo ?*

42. *Et respondit omnis vir Juda ad viros Israël : Qui a mihi proprius est Rex : cur irasceris super hac re ? Numquid comedimus aliquid ex Rege, aut munera nobis data sunt ?*

38. Le Roi dit à Berzellai : Que Chamaam passe avec moi : je ferai pour lui tout ce que vous voudrez, & je vous accorderai tout ce que vous me demanderez.

39. Le Roi passa donc le Jourdain avec tout le peuple : il embrassa Berzellai, & lui souhaita les bénédictions du Ciel ; & Berzellai retourna en sa maison.

40. Le Roi vint à Galgala, & Chamaam avec lui. Lorsque le Roi passa le Jourdain, il fut accompagné de toute la tribu de Juda ; & il ne s'y trouva que la moitié du peuple d'Israël.

41. Tous ceux d'Israël s'adressèrent donc en foule au Roi, & lui dirent : Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils enlevé le Roi, en lui faisant passer le Jourdain avec sa maison & sa suite, sans nous attendre ?

42. Tous ceux de Juda leur répondirent : C'est que le Roi nous touche de plus près. Quel sujet avez-vous de vous fâcher ? Avons-nous vécu aux dépens du Roi ; ou nous a-t-on fait quelque présent.

COMMENTAIRE.

✓. 40. MEDIA TANTUM PARS FUERAT DE POPULO ISRAEL. *Il ne s'y trouva que la moitié du peuple d'Israël.* David ne jugea pas à propos d'attendre que toutes les tribus fussent arrivées auprès de lui, il se mit en chemin aussi-tôt qu'Amasa lui eut amené la tribu de Juda. La préférence que le Roi donna à cette tribu, causa de la jalousie à toutes les autres, & fallit à allumer une guerre civile, plus fâcheuse que celle dont on venoit de sortir.

✓. 41. QUARE TE FURATI SUNT ? *Pourquoi nous ont-ils enlevé le Roi,* comme s'il n'étoit qu'à eux seuls ? *Pourquoi l'ont-ils fait passer le Jourdain sans nous avertir, ou au moins sans nous attendre ?* Louable émulation, qui partoît d'un fond d'attachement, & d'amour pour leur Prince.

✓. 42. NUMQUID COMEDIMUS ALIQUID EX REGE, AUT MUNERA NOBIS DATA SUNT ? *Avons-nous vécu aux dépens du Roi, ou nous a-t-on fait quelques présents ?* Est-ce l'intérêt qui nous

43. Et respondit vir Israël ad viros Juda, & ait: Decem partibus major ego sum apud Regem, magisque ad me pertinet David, quam ad te. Cur fecisti mihi injuriam, & non mihi nuntiatum est priori, ut reducerem Regem meum? Durius autem responderunt viri Juda viris Israël.

43. Ceux d'Israël leur répondirent : An. du
Nous sommes auprès du Roi dix fois plus Monde
que vous ; & ainsi David nous appartient 2981.
plus qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous
fait cette injure ; & pourquoi n'avons-
nous pas été avertis les premiers, pour
ramener nôtre Roi ? Mais ceux de Ju-
da répondirent un peu durement à ceux
d'Israël.

COMMENTAIRE

nous a porté à venir chercher le Roi ? Pourquoi êtes-vous jaloux de ce que nous avons fait, comme s'il nous en étoit revenu quelque chose ? Que perdez-vous à cela ? Qu'y auriez-vous gagné, quand vous y seriez venus plutôt ? Sommes-nous plus avancés que vous ?

Y. 43. DECEM PARTIBUS MAJOR EGO SUM APUD REGEM Nous sommes auprès du Roi dix fois plus que vous. Nous sommes dix tribus contre une. Ils auroient même pû dire qu'ils étoient douze tribus, contre une ; & qu'ainsi l'honneur de reconduire le Roi, leur appartenoit beaucoup plus, qu'à Juda seul. Il n'est pas vrai dans la rigueur que les dix tribus d'Israël, soient à l'égard de Juda, par rapport à leur force & à leur nombre, comme le sont dix à un. Juda seul valoit plusieurs tribus ; mais il faut avouer que la tribu de Juda étoit beaucoup moindre, que toutes les autres tribus ensemble ; & c'est sur cela qu'étoit fondée la plainte des Israélites.

ET NON MIHI NUNTIATUM EST PRIORI ? Pourquoi n'avons-nous pas été avertis les premiers ? On peut traduire l'Hébreu par : (a) N'ai-je pas parlé le premier pour ramener le Roi ? Il étoit vrai que les tribus d'Israël avoient commencé à parler de ramener le Roi, avant que Juda se fût mis en devoir de le faire ; d'où vient que David envoya dire à cette tribu : Pourquoi voulez-vous venir les derniers pour ramener le Roi ?

ולא היה דברי ראשון לי להשיב את מלכי (א)

An. du
Monde
2981.



CHAPITRE XX.

Séba fils de Bochri soulève Israël contre David. Amasa est envoyé pour amasser les troupes de Juda. Joab & Abisai marchent contre Séba. Amasa est tué par Joab. Abéla assiégée. Séba est mis à mort , & sa tête jettée par dessus les murailles.

†. 1. *A* Ccidit quoque ue ibi esset vir Belial, nomine Seba, filius Bochri, vir Jemineus: & cecinit bucina, & ait: non est nobis pars in David: neque hereditas in filio Isai: revertere in tabernacula tua, Israël.

2. *Et separatus est omnis Israël à David, secutusque est Seba filium Bochri: viri autem Juda adhaerunt Regi suo à Jordane usque Jerusalem.*

†. 1. *E* T il se trouva là un homme de Béliel, nommé Séba, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin; & il commença à sonner de la trompette, en disant: Nous n'avons que faire de David, & nous n'avons rien de commun avec le fils d'Isai: Israël, retournez chacun dans votre maison.

2. Ainsi tout Israël se sépara de David, & suivit Séba, fils de Bochri: Mais ceux de Juda demeurèrent toujours auprès du Roi, & l'accompagnèrent depuis le Jourdain, jusqu'à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

†. 1. *S*ÉBA... VIR JEMINÆUS. *Séba fils de Bochri, de la tribu de Benjamin.* On ne connoît ce Séba que par cette histoire, il faut qu'il ait eu quelque autorité particulière dans Israël, pour soulever tout d'un coup le peuple contre David.

NON EST NOBIS PARS IN DAVID. Nous n'avons que faire de David. Formule ordinaire dans ces occasions pour marquer qu'on ne vouloit rien avoir de commun avec quelqu'un. (a)

†. 2. *A JORDANE, USQUE JERUSALEM. Depuis le Jourdain, jusqu'à Jérusalem.* La querelle s'étoit allumée peu après le passage du Jourdain, entre la tribu de Juda, & les autres tribus, & dès

(a) Vide 3. Reg. XII. 16. Añ. VIII. 21.

3. Cumque venisset Rex in domum suam in Jerusalem, tulit decem mulieres concubinas, quas dereliquerat ad custodiendam domum, & tradidit eas in custodiam, alimenta eis præbens: & non est ingressus ad eas: sed erant clausæ usque in diem mortis sue in viduitate viventes.

4. Dixit autem Rex Amasa: Convoca mihi omnes viros Juda in diem tertium, & tu adesto præsens.

5. Absit ergo Amasa ne convocaret Judam, & moratus est extra placitum quod ei constituerat Rex.

3. Le Roi étant revenu en son palais à Jérusalem, commanda que les dix concubines qu'il avoit laissées pour le garder, fussent renfermées dans une maison, où il leur faisoit donner ce qui leur étoit nécessaire: & il ne s'approcha plus d'elles; mais elles demeurèrent ainsi enfermées, vivans comme veuves, jusqu'au jour de leur mort.

4. Le Roi dit alors à Amasa: Faites-moi venir dans trois jours tous ceux de Juda, & trouvez vous y avec eux.

5. Amasa partit aussi tôt pour assembler ceux de Juda; mais il ne vint pas dans le tems que le Roi lui avoit marqué.

An. du
Monde
2981.

COMMENTAIRE.

ce lieu-là elles se séparèrent; Juda conduisit le Roi jusqu'à Jérusalem, les autres tribus se séparèrent; hors une troupe de gens d'élite, qui suivit Séba jusqu'à Abela.

¶ 3. ERANT CLAUSÆ USQUE IN DIEM MORTIS SUÆ. Elles demeurèrent enfermées jusqu'au jour de leur mort. Il ne voulut pas les répudier, parce que la faute ne venoit point de leur part; il ne les traita plus comme ses femmes, puisqu'elles étoient devenues souillées à son égard, & étoient regardées comme ses brus, depuis qu'Absalon s'en étoit approché; (a) ainsi il les mit dans des appartemens séparés & sûrs, sans leur permettre de sortir, jusqu'à leur mort. C'étoit sans doute une peine, mais assez légère pour des femmes, dans un pays où elles sortent très-rarement. Les Juifs enseignent que les Reines veuves des Rois Hébreux, ne pouvoient passer à de secondes nœces. (b) On voit la même chose dans les veuves des anciens Rois d'Espagne. Le Concile treizième de Tolède (c) leur défend de se remarier, & le Concile de Saragosse (d) les oblige de quitter l'habit séculier, & de prendre l'habit de Religion. Tel étoit le respect qu'on avoit pour la personne du Roi, ou la crainte que celui qui épouserait leur veuve, n'entreprît quelque chose contre la tranquillité de l'Etat.

¶ 4. DIXIT REX AMASÆ: CONGREGA MIHI OMNES

(a) Liran. Sanct. Est. &c.
(b) Saïden. Uxor. Hebr. lib. I. c. 10. Græc. & Menoch.

(c) Concil. XIII. Tolet. An. 683. c. 3.
(d) Concil. Caſarag. An. 691. c. 5.

An. du
Monde
2981.

6. *At autem David ad Abisai: Nunc magis afflicturus est nos Seba filius Bochri, quam Absalom: tolle igitur servos Domini tui, & persequere eum, ne forte inveniat civitates munitas, & effugiat nos.*

7. *Egressi sunt ergo cum eo viri Joab, Cerethi quoque & Phelethi: & omnes robusti exierunt de Jerusalem ad persequendum Seba filium Bochri.*

8. *Cumque illi essent juxta lapidem grandem, qui est in Gabaon, Amasa veniens occurrit eis. Porro Joab vestitus erat tunica stricta ad mensuram habitus sui, & desuper accinctus gladio dependente usque ad ilia in vagina, qui fabricatus, levi motu egredi poterat, & percutere.*

6. David dit donc à Abisai: Séba fils de Bochri nous va maintenant plus faire de mal, que ne nous en a fait Absalon: C'est pourquoi prenez avec vous ce que j'ai ici de troupes, & poursuivez-le, de peur qu'il ne se rende maître de quelques places fortes, & qu'il ne nous échappe.

7. Il partit donc de Jérusalem accompagné des gens de Joab, des Céréthiens & des Péléthiens, & de tous les plus vaillans hommes, afin de poursuivre Séba fils de Bochri.

8. Lorsqu'ils furent près de la grande pierre, qui est à Gabaon, Amasa vint se joindre à eux. Joab étoit revêtu d'un habillement étroit qui lui étoit juste sur le corps; & pardessus il avoit son épée pendue au côté dans un fourreau fait de telle sorte qu'on pouvoit la tirer, & en frapper en un moment.

COMMENTAIRE.

VIROS JUDA IN DIEM TERTIUM. *Le Roi dit à Amasa: Faites-moi venir dans trois jours tous ceux de Juda.* David exécute ici la promesse qu'il avoit faite à Amasa, de lui donner le commandement de ses armées. Mais Dieu ne permit pas qu'il l'exerçât. Le Roi voyant qu'il ne revenoit dans le tems prescrit, envoya Abisai & Joab contre le chef de la révolte, & Amasa étant allé les joindre à Gabaon, il y fut tué malheureusement en trahison par Joab.

ÿ. 8. JOAB VESTITUS ERAT TUNICA AD MENSURAM HABITUS SUI, &c. *Joab étoit vêtu d'un habillement étroit, qui lui étoit juste sur le corps, &c.* L'Hébreu: (a) *Joab étoit ceint de l'habit dont il étoit vêtu, & sur cet habit, il étoit ceint d'une épée qui pendoit sur son côté.* Je crois qu'il veut dire que Joab avoit sur ses habits ordinaires, une ceinture dans laquelle étoit passée une épée, qui étoit sur ses reins. Ordinairement les Hébreux portoient l'épée sur la cuisse, mais dans cette occasion Joab avoit la sienne plus haut, & sur les reins. Elle n'étoit point pendante & attachée à ces grands baudriers, qui prenoient sur les épaules; elle étoit sur la ceinture, & sur les côtes. Peut-être que l'Écriture fait cette remarque, (b) pour insinuer

(a) יואב חסור מדו לבשו ועליו חסור הרב,
מצמדת על כתפו

(b) Vide Psal. XLIV. 4, & Cantic. III, 8.

9. Dixit itaque Joab ad Amasam :
Salve, mi frater; & tenuit manu dex-
terâ mentum Amasa, quasi osculans
eum.

9. Joab dit donc à Amasa : Bon jour , An. du
mon frere ; & il prit de sa main droite Monde
le menton d'Amasa comme pour le bai- 2981.
ser.

COMMENTAIRE.

la cause qui fit sortir l'épée du fourreau , comme on le va voir.

IN VAGINA, QUI FABRICATUS, LEVI MOTU EGREDI POTERAT, ET PERCUTERE. Dans un fourreau fait de telle sorte , qu'on pouvoit tirer , & en frapper en un moment. Cette épée étoit fort large dans son fourreau ; on pouvoit la tirer sans peine. L'Hébreu : (a) Elle sortit , & tomba. L'épée sortit du fourreau , & tomba dans le moment que Joab s'inclina pour faire civilité à Amasa ; Joab l'ayant ramassé , & la tenant dans sa main, s'approche d'Amasa, lui prend le menton , l'embrasse , & en même tems le perce de cette épée qu'il tenoit. Le Caldéen veut que ce soit Joab qui soit tombé ; Il trébucha , & tomba. D'autres traduisent : Joab sortit , & l'épée tomba. Le premier verbe Hébreu est au masculin , & le second est au féminin ; l'épée aussi est du féminin. Mais combien de fois les Hébreux négligent-ils cette exacte distinction des genres ? La suite du récit conduit au premier sens que nous avons proposé. Comment Amasa ne se seroit-il point défié de Joab , s'il lui eût vû mettre la main à l'épée , & l'approcher avec une épée nuë ? Mais en supposant que l'épée de Joab étoit tombée , & qu'il l'avoit ramassée sans dessein , en apparence , Amasa put n'y pas faire attention , & n'en prendre pas de défiance.

9. TENUIT MANU DEXTERA MENTUM AMASAE. Il prit de sa main droite le menton d'Amasa comme pour le baiser. C'étoit anciennement la coutume de prendre la barbe & le menton de ceux que l'on prioit. (b) On leur embrassoit les genoux de la main gauche , & on leur prenoit le menton de la droite. *Antiquis Græciæ in supplicando mentum attingere mos erat* , dit Pline. (c) Si c'étoit une femme , on lui touchoit les jouës. (d) Encore aujourd'hui parmi les Turcs , on prend souvent la barbe pour la baiser. Voyez Thévenot , chap. xxii. Les Arabes ont un souverain respect pour la barbe , & les femmes baisent la barbe à leurs maris , & les enfans à leurs pe-

(a) וַיִּשָּׂא יוֹאָב אֶת-יָדוֹ אֶת-מֶנְתֶּן אִמָּסָא כַּאֲשֶׁר יֹשֵׁעַ בֶּן-נִחָנִי
עָשָׂה לְיִשְׂרָאֵל.

(b) Homer. Iliad. A.
... Καὶ λαοὶ γυναι,

Σαῦς, δεξιτερῇ δ' αὖ τῷ ἀριστερῷ ἔλκεται

(c) Plin. lib. xi. c. 45.

(d) Euripid. Hecub. ἡ ψα τῆς χειρὸς
περὶ πλὴν παρῖος.

An. du
Monde
2981.

10. Porro Amasa non observavit gladium quem habebat Joab, qui percussit eum in latere, & effudit intestina ejus in terram, nec secundum vulnus apposuit, & mortuus est. Joab autem, & Abisai frater ejus, persecuti sunt Seba filium Bochri.

11. Interea quidam viri, cum stetissent juxta cadaver Amasa, de sociis Joab dixerunt: Ecce qui esse voluit pro Joab comes David.

10. Et comme Amasa ne prenoit pas garde à l'épée qu'avoit Joab, Joab l'en frappa dans le côté : les entrailles aussitôt lui sortirent hors du corps; & sans qu'il fût besoin d'un second coup, il tomba mort. Joab & Abisai son frère continuèrent à poursuivre Séba fils de Bochri.

11. Quelques-uns des gens de Joab s'étant arrêtés près du corps d'Amasa, disoient : Voilà celui qui vouloit être Général de David au lieu de Joab.

COMMENTAIRE.

res, lorsqu'ils viennent les saluer : les hommes se la baissent réciproquement, & des deux côtes, lorsqu'ils se saluent dans les rues, ou qu'ils arrivent de quelques voyages. Les baisers sont réitérez de tems en tems parmi les complimens qu'ils se font les uns aux autres. M. Darvieux, Coutume des Arabes, chap. 7. pag. 176. Cicéron parle d'une Statuë d'Hercules, dont la barbe d'or étoit toute usée, à force d'être maniée par les paysans, qui adoroient cette Divinité. Pour les femmes chez les Hébreux, on mettoit la gauche sous le menton, & on embrassoit de la droite. *Leva ejus sub capite meo, & dextera illius amplexabitur me*, dit l'Epouse. (a)

Ÿ. 10. PERCUSSIT EUM IN LATERE. Il l'en frappa dans le côté. Les Septante, (b) dans l'aine. L'Auteur de la Vulgate traduit quelquefois de même le mot Hébreu, que la plupart des nouveaux rendent par, la cinquième côte. (c)

Ÿ. 11. ECCE QUI VOLUIT ESSE PRO JOAB COMES DAVID. Voilà celui qui vouloit être Général de David, au lieu de Joab. Ala lettre, qui vouloit être compagnon de David. L'Hébreu : (d) *Qui est celui qui aime Joab ? & qui est celui qui est à David ? qu'il aille après Joab*, (e) qu'il le suive. Ce sont les paroles des soldats affectionnez à Joab; comme s'ils disoient : Il n'y a point d'autre Commandant de Joab; que ceux qui sont affectionnez au service de David, se rangent sous le commandement de Joab. On peut aussi donner ce sens au Texte : *Qui est celui qui a voulu supplanter Joab ? &*

(a) Cantic. 11. 6.

(b) יכור אל החמש 70. Επὶ τῷ ψόαν.

(c) Voyez ci-devant 2. Reg. 11. 23. 111. 27, 17, 6.

(d) מִי אֲשֶׁר חָפֵץ בִּיּוֹאֵב וְמִי אֲשֶׁר לְדוֹד אַחֲרָיו יוֹאֵב

(e) 70. Τίς ὁ ἐπὶ Ἰωάβ, καὶ τίς τῷ Δαυὶδ; ἐπὶ τῷ Ἰωάβ.

12. *Amasa autem conspersus sanguine, jacebat in media via. Vidit hoc quidam vir quod subsisteret omnis populus ad videndum eum, & amovit Amasam de via in agrum, operuitque eum vestimento, ne subsisterent transeuntes propter eum.*

13. *Amoto ergo illo de via, transibat omnis vir sequens Joab ad persequendum Seba filium Bochri.*

14. *Porro ille transierat per omnes tribus Israël in Abelam & Beth-Maacha: omnesque viri electi congregati fuerant ad eum.*

12. Cependant Amasa tout couvert de son sang, étoit étendu au milieu du chemin. Mais quelqu'un voyant que tout le peuple s'arrêtoit pour le voir, le tira hors du chemin dans un champ, & le couvrit d'un manteau, afin que ceux qui passeroient ne s'arrêtassent plus à cause de lui.

13. Lors donc qu'on l'eut ôté du chemin, tout le monde marcha après Joab, & poursuivit Séba fils de Bochri.

14. Et ayant passé au travers de toutes les tribus d'Israël, il étoit allé à Abéla & à Beth-Maacha; & l'élite des troupes s'étoit ralliée auprès de lui.

An. du
Monde
2981.

COMMENTAIRE.

qui est celui qui a voulu être à David après Joab? C'est une insulte d'un soldat de Joab, au malheur d'Amasa.

§. 14. ILLE TRANSIERUNT PER OMNES TRIBUS ISRAEL IN ABELAM, ET BETH-MAACHA. *Ayant passé au travers de toutes les tribus d'Israël, il étoit allé à Abéla, & à Beth-Maacha.* C'est apparemment Séba dont il parle. Ce rebelle, après ce qui s'étoit passé au passage du Roi, près du Jourdain, s'étoit mis à la tête des Mécontents, & ayant parcouru toutes les tribus d'Israël de deçà le Jourdain, il s'étoit allé enfermer avec l'élite de ses troupes, dans Abéla, ville située entre Damas & Panéade; (a) la même apparemment que *Abyla de Lyfania*, (b) & capitale de l'Abylène marquée dans saint Luc. (c) Elle est placée entre Héliopolis, & Damas par les Géographes étrangers. (d) Je pense que c'est la même que *Hoba* de Moïse. (e) L'Ecriture (f) joint ici Abéla, à la maison de Maacha, ou à Beth-Maacha. Or Maacha, Maachati, Beth-Maacha, le canton de Maacha, étoient fort avant au septentrion de la Terre sainte, & voisins de la Syrie, (g) & appartenoient à la tribu de Nephtali; il y a donc toute apparence qu'Abéla, dont nous parlons, est la ville qu'Eusèbe met entre Panéade & Damas; elle est nommée simplement *Abel* dans le quatrième des Rois.

(a) Euseb. & Ieron. in Abela.

(b) Joseph. Antiq. xx. 5.

(c) Luc 111. 1

(d) Itiner. Antonin. Tab. Augustana.

(e) Genes. XIV. 15.

(f) מְבֵלַח וּבֵית-מַעֲכָה

(g) Josue XII. 5. & 4. Reg. XV. 29.

An. du
Monde
2981.

15. *Venerunt isaque & oppugnabant eum in Abela, & in Beth Maacha, & circumdederunt munitionibus civitatem, & obsessa est urbs: omnis autem turba, qua erat cum Joab, moliebatur destruere muros.*

15. Joab & ses gens vinrent donc l'assiéger à Abéla, & à Beth-Maacha : ils élevèrent des terrasses autour de la ville, & ils l'envélopèrent : & tous les gens de Joab travailloient à sapper la muraille.

COMMENTAIRE.

OMNES VIRI ELECTI CONGREGATI FUERANT. *Toute l'élite des troupes s'étoit ralliée auprès de lui.* Siba avoit ramassé en passant par les tribus, tout ce qu'il avoit trouvé de meilleurs soldats. L'Hébreu : (a) *Et tous les Bérims s'étoient ralliez, & étoient venus avec lui.* On ne sait qui sont ces Bérims. Les Septante ont lû *Hirim* ; car ils traduisent : (b) *Et toutes les villes s'étoient rassemblées, & étoient venues après lui.* Saint Jérôme a dérivé *Bérim*, de l'Hébreu *Bara*, choisir. D'autres croient que ce terme se prend pour ceux de *Béroth* ; mais ne seroit-ce pas plutôt ceux de *Bahurim* ? La manière dont ces deux mots s'écrivent, est peu différente. (c) *Bahurim* étoit une ville de Benjamin, d'où étoit le méchant Séméï. (d) Cette ville paroît avoir été affectonnée à la mémoire de Saül, & il y avoit même des familles, comme celle de Séméï, qui étoient de sa parenté. Séba fils de Bochri étoit Benjamite, & peut-être de Bahurim ; il put donc assembler tous ses compatriotes avec lui dans la ville d'Abéla.

¶ 15. ET CIRCUMDEDERUNT MUNITIONIBUS CIVITATEM, ET OBSESSA ET URBS. *Et ils élevèrent des terrasses autour de la ville, & ils l'envélopèrent.* L'Hébreu : (e) *Et ils amassèrent une terrasse contre la ville, & l'armée se tint dans l'avant-mur.* Il y en a (f) qui croient qu'ils remplirent de terre les fossés de la ville, pour pouvoir plus aisément monter à l'assaut. Mais j'aime mieux dire que, suivant l'ancienne manière d'assiéger les places, ils élevèrent des terrasses contre les murailles, pour y placer des archers, qui tiroient sur ceux qui défendoient les murs, & donnoient par là le loisir aux assiégeans d'aller à la sape. Ou bien, on environna de terrasses & de fossés toute la ville, afin que personne n'en pût sortir, ni y entrer ; les troupes de David étoient au dedans de ces fossés, qui leur servoient de remparts contre les ennemis de dehors. L'armée

(a) וְכָל הַבְּרִימִים יָקְלְהוּ וַיָּבֹאוּ אִתּוֹ אַחֲרָיו
(b) καὶ πάντες αἱ πόλεις ἐπελυσθησάντων,
& περιέσθηναι δὲ τὴν πόλιν. Ils ont lû עִירִים
(c) Berim בְּרִימִים Bahurim בְּחֻרִים

(d) 2. Reg. xvi. 5.

(e) יִשְׁכְּנוּ סָלֵלָה אֶל חֲצִיר וְתַעֲמֵד בָּחַל

(f) Pat. Grot. Malu,

de

16. Et exclamavit mulier sapiens de civitate: *Andite, audite: Dicit Joab: Appropinqua huc & loquar tecum.*

17. Qui cum accessisset ad eam, ait illi: *Tu es Joab? & ille respondit: Ego. Ad quem sic locutus est: Audi sermones ancilla tue. Qui respondit: Audio.*

18. Rursumque illa, sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio: *Qui interrogant, interrogent in Abela; & sic perficiebant.*

16. Alors une femme de la ville, qui étoit fort sage, s'écria: *Ecoutez, écoutez: Dites à Joab qu'il s'approche, & que je veux lui parler.*

17. Joab s'étant approché, elle lui dit: *Etes-vous Joab? Il lui répondit: Oüi, je le suis. Ecoutez, lui dit-elle, les paroles de votre servante. Il lui répondit: Je vous écoute.*

18. Elle ajouta: Autrefois on disoit d'ordinaire: *Que ceux qui demandent conseil, le demandent à Abela; & ils terminoient ainsi leurs affaires.*

An. du Monde 2988

COMMENTAIRE.

de Joab avoit déjà gagné l'avant-mur, & travailloit à battre la muraille intérieure; en sorte que la ville ne pouvoit manquer d'être bien-tôt prise.

OMNIS AUTEM TURBA MOLIEBATUR DESTRUERE MUR O S. Saint Jérôme croit que Joab la faisoit battre à coups de béliers, (a) & *Dux exercitus Joab muros arietibus quateret.* Mais l'usage du bélier est beaucoup plus récent que le siècle de David. Alors le danger fit ouvrir les yeux aux assiégés; il envoyèrent une femme connue par sa sagesse, pour parler à Joab de dessus les murs de la ville.

¶ 18. QUI INTERROGANT, INTERROGENT IN ABELA ET SIC PERFICIEBANT. *Que ceux qui demandent conseil, le demandent à Abela; & ils terminoient ainsi leurs affaires.* C'étoit un ancien proverbe dans le pays; on ne fait point l'histoire qui lui avoit donné lieu. Apparemment Abela étoit fameuse par les personnes sages qui y demeuroient. Cette femme étoit une de ces Conseillères qu'on venoit consulter de bien loin; elle se sert de ce préambule, afin de disposer l'esprit de Joab à écouter ce qu'elle a à lui dire. D'autres (b) l'expliquent ainsi. (c) La Loi a ordonné (d) qu'on demandera d'abord à une ville qu'on assiège, si elle veut la paix: Si on en eût usé de cette sorte avec Abela, l'affaire seroit terminée il y a longtemps. Voici l'Hébreu à la lettre: *On a dit une parole au commencement: Qu'ils demandent à Abela; & ainsi ils termineront.* Il faut beaucoup

(a) Ieronym. Ep. ad principium.

(b) Ita Hebr. Jonat. Liv. Mu. ff. Eß. Mart. Oß.

(c) דבר ידברו ראשון שאל ישראל ובאכל (כ) וכן התמו

(d) Deut. xx. 10 Si quando accesseris ad expugnandam civitatem offeres ei primum pacem.

An. du
Monde
2981.
19. *Nonne ego sum quæ respondeo
veritatem in Israël, & tu quæris sub-
vertere civitatem, & evertere matrem
in Israël? Quare præcipitas hereditatem
Domini?*

20. *Respondensque Joab, ait: Absit,
absit hoc à me: non præcipito, neque
demolior.*

21. *Non sic se habet res, sed homo
de monte Ephraïm Seba, filius Bo-
chri cognomine, levavit manum suam
contra Regem David: tradite illum so-
lum: & recedemus à civitate. Et ait
mulier ad Joab: Ecce caput ejus mit-
tetur ad te per murum.*

19. N'est-ce pas moi qui dis la vérité
dans Israël, à ceux qui me la demandent?
Et cependant vous voulez ruiner une vil-
le si célèbre, & une ville mère de tant
d'autres: Pourquoi détruisez-vous l'hé-
ritage du Seigneur?

20. Joab lui répondit: A Dieu ne plai-
se; je ne viens point pour ruiner, ni pour
détruire.

21. Ce n'est point-là mon intention;
mais je cherche Séba fils de Bochri, de
la montagne d'Ephraïm, qui s'est sou-
levé contre le Roi David. Rendez-nous
seulement cet homme, & nous nous re-
tirerons aussi-tôt. Cette femme dit à Joab:
On va vous jeter la tête par-dessus la
muraille.

COMMENTAIRE.

Suppléer à ce Texte, pour lui faire dire ce que nous venons de mar-
quer. Enfin on peut simplement l'entendre de cette sorte: *On disoit
anciennement: Que ceux qui en demandent davantage, l'aillent cher-
cher à Abéla; ainsi ils finissoient leur discours.*

¶ 19. NONNE EGO SUM QUÆ RESPONDEO VERITA-
TEM IN ISRAËL? *N'est-ce pas moi qui dis la vérité dans Israël?*
Cette femme dit qu'elle est connue dans Israël, par les conseils pleins
de vérité qu'elle a accoutumé de donner. Mais la plupart prennent
ceci, comme si cette femme parloit au nom de la ville. Ne suis-je
pas cette ville si célèbre dans Israël, par ses conseils judicieux & sa-
lutaires? Ou, suivant l'Hébreu: (a) *Je suis la pacifique & la fidelle
d'Israël.* Je suis de tout Israël, une des villes les plus pacifiques, & les
plus attachées au Roi.

TU QUÆRIS... EVERTERE MATREM IN ISRAËL.
Vous voulez ruiner une ville mère de tant d'autres. Les grandes villes
se nommoient les mères, & les bourgades des environs, les filles.
Souvent dans l'Ecriture on dit qu'on a pris une ville & ses filles, c'est-
à-dire, la ville, & les bourgades qui en dépendent. Nous dirions:
Vous voulez détruire une Métropole, une ville mère. Les Hébreux
(b) croient qu'il y avoit dans Abéla une ancienne mère d'Israël;

¶ (a) אנכי שלמי אכוני ישראל

¶ (b) Auth. tradit. Hebr. in Libb. Reg.

22. *Ingr. ss: est e gr ad omnem populum; & locuta est eis sapienter: qui abscessum caput & ba filii Bochri projecerunt: ad Joab, & ille cecinit tubâ, & rec. sserunt ab urbe, unusquisque in tabernacula sua: Joab autem reversus est Jerusalem ad Regem.*

23. *Fuit ergo Joab super omnem exercitum Israël: Banaïas autem filius Joïada super Cerethaos & Phelthaios.*

24. *Aduram verò super tributa: porro Josaphat filius Ahilud, à commentariis.*

22. Elle alla ensuite trouver tout le peuple; & elle leur parla si sagement, qu'en même tems on coupa la tête à Séba fils de Bochri, & on la jeta à Joab. Il fit aussi-tôt sonner la retraite, l'armée leva le siège de devant la ville, & chacun s'en retourna chez soi. Joab revint trouver le Roi à Jérusalem.

23. Joab étoit donc Général de toute l'armée d'Israël. Banaïas fils de Joïada commandoit les Céréthiens, & les Phéléthiens.

24. Aduram étoit Sur-Intendant des tributs. Josaphat fils d'Ahilud, avoit la charge des Requêtes.

An. du
Monde
2981.

COMMENTAIRE.

c'étoit Zara fille d'Aser, qui vivoit encore: mais se peut-il rien de plus ridicule?

ÿ. 21. *HOMO DE MONTE EPHRAÏM. Séba de la montagne d'ephraïm.* Il étoit de la tribu de Benjamin, comme on l'a vû ci-devant; (a) mais il avoit sa demeure dans la montagne d'Ephraïm voisine de Benjamin. Si Séba étoit de Bahurim, comme nous en avons proposé la conjecture sur le ÿ. 14. ce passage nous fixe la situation de cette ville, qui devoit être en effet vers les montagnes d'Ephraïm.

LEVAVIT MANUM SUAM CONTRA REGEM. Il s'est soulevé. A la lettre: *Il a levé la main.* Il a élevé un signal; il s'est déclaré Chef de révolte contre David, ou simplement: Il a comme levé la main, pour frapper David. On voit ici l'ancien droit, qui veut qu'on livre les coupables, à peine de se rendre complice de leur crime.

ÿ 23. *FUIT JOAB SUPER OMNEM EXERCITUM ISRAEL.* Joab étoit Général de toute l'armée d'Israël. Après cette guerre si heureusement terminée, David fut contraint de le continuer dans l'emploi qu'il avoit auparavant. Il n'auroit pû l'en tirer, sans replonger l'état dans une nouvelle guerre civile.

ÿ. 24. *JOSAPHAT... A COMMENTARIIS. Josaphat avoit la charge des Requêtes, ou étoit Secrétaire du Roi. Voyez 2. Reg. VIII. 16.*

SIVA SCRIBA. Siva Secrétaire. Là-même, ÿ. 17.

(a) ÿ. 1. *Vir Joanans.*

- | | | |
|--------------------------|--|---|
| An. du
Monde
2981. | 25. <i>Siva autem, scriba: Sadoc ve-
& Abiathar, Sacerdotes.</i> | 25. Siva étoit Secrétaire ; Sadoc &
Abiathar grands-Prêtres. |
| | 26. <i>Ira autem Jairites, erat Sacer-
dos David.</i> | 26. Et Ira fils de Jaïr, étoit Prêtre de
David. |

COMMENTAIRE.

✓. 26. IRA JAIRITES, SACERDOS DAVID. *Ira, fils de Jaïr, étoit Prêtre de David.* Il étoit grand Aumônier du Roi ; il étoit le ministre ordinaire des sacrifices, & des autres dévotions particulières du Roi. Mais si cela est, Ira ne pouvoit être de la famille du fameux Jaïr, qui étoit de la tribu de Manassé. Quelques-uns (a) veulent qu'il ait été le confideut, le premier Conseiller de David, son intime. Les Juifs (b) lui donnent la qualité de Maître, de Précepteur de David. Mais David étoit-il alors d'un âge à avoir besoin de Précepteur ? On ne lit point dans l'Histoire des Rois, qu'aucun autre que David ait eu parmi ses Officiers un *Cohen*, ou Prêtre. Le Caldéen dit qu'Ira étoit le *Rab* du Roi son Rabbin, son Maître. Il n'est pas constant qu'Ira ait été de la race d'Aaron. Le nom de *Jairite* qu'on lui donne, montre qu'il étoit plutôt des descendans de Jaïr, fils de Manassé.

(a) *Vat. Sanæ, Menoch, Cornet, &c.*

(b) *Auth. tradit, Heb. in Libb. Reg.*



CHAPITRE XXI.

Famine de trois ans, en punition de la cruauté exercée par Saül contre les Gabaonites. David livre aux Gabaonites sept personnes de la famille de Saül. Miphiboseth est réservé. Piété de Rishpa envers les corps de ces Princes. David les fait enterrer avec les os de Saül & de Jonathas. Guerres contre les Philistins.

†. 1. *F*Acta est quoque fames in diebus David tribus annis jugiter : & consuluit David oraculum Domini ; dixitque Dominus : Propter Saül & domum ejus sanguinum, quia occidit Gabaonitas.

2. *Vocatis ergo Gabaonitis, Rex dixit ad eos : Porro Gabaonita non erant de filiis Israël, sed reliquia Amorrhæorum : filii quippe Israël juraverant eis : & voluit Saül percutere eos zelo, quasi pro filiis Israël & Juda.*

†. 1. *D*U tems de David il y eut une famine qui dura trois ans. David consulta l'oracle du Seigneur ; & le Seigneur lui répondit, que cette famine étoit arrivée à cause de Saül, & de sa maison, qui étoit une maison de sang ; parce qu'il avoit tué les Gabaonites.

2. Or les Gabaonites n'étoient point des enfans d'Israël ; mais un reste des Amorrhéens. Et les Israélites s'étoient engagés à eux avec serment : cependant Saül avoit entrepris de les perdre par un faux zèle, comme pour les enfans d'Israël & de Juda.

COMMENTAIRE.

†. 1. *F*ACTA EST FAMES IN DIEBUS DAVID. *Du tems de David il y eut une famine qui dura trois ans.* On est assez partagé sur le tems auquel arriva cette famine. Mais nous ne voyons aucune bonne raison, qui nous oblige à la mettre avant la révolte d'Absalon, & le soulèvement de Séba, fils de Bochri.

PROPTER SAUL...QUIA OCCIDIT GABAONITAS. *A cause de Saül, parce qu'il a tué les Gabaonites.* On ignore le tems auquel Saül fit cette action. Nous avons proposé ailleurs (a) une con-

(a) 1. Reg. XXI. 19.

An. du
Monde
2981.

3. Dixit ergo David ad Gabaonitas :
*Quid faciam vobis ? & quod erit vestri
piaculum , ut benedicatis hereditati Do-
mini ?*

3. David fit donc venir les Gabaoni-
tes , & leur dit : Que vous puis-je faire
pour réparer l'injure que vous avez re-
çûe , afin que vous bénissiez l'héritage du
Seigneur ?

COMMENTAIRE.

jecture, que ce pouvoit être après la ruine de la ville de Nobé, lorsque ce Prince fit transporter le Tabernacle à Gabaon.

† 2. GABAONITÆ ERANT RELIQUIÆ AMORRHÆO-
RUM. *Les Gabaonites étoient un reste des Amorrhéens.* Les Gabaonites
étoient Hévéens : (a) mais ils sont nommez Amorrhéens , d'un
nom qui se donne souvent (b) aux Cananéens en général.

ZELO, QUASI PRO FILLIS ISRAEL ET JUDA. *Par un
faux zèle , comme pour les enfans d'Israël & de Juda.* Comme pour
suppléer au défaut de Josué & des Israélites , qui n'avoient pas vou-
lu détruire absolument les Gabaonites , lesquels étoient compris
dans l'ordonnance, qui veut qu'on extermine tous les Cananéens. (c)
Mais ne savoit-il pas que les Gabaonites vivoient en sûreté sous la
foi publique , à l'ombre d'un traité , ou d'une alliance solennelle ,
confirmée & ratifiée par Josué , & par les principaux de la Nation ?
Et pouvoit-il , sans un ordre exprès de Dieu , contrevenir à ce qu'il
y a de plus inviolable parmi les hommes ?

Ce qui embarrasse le plus ici , c'est que Dieu fait retomber sur tout
le peuple , une faute qui étoit personnelle à Saül. Dieu ne veut pas
qu'on punisse les enfans pour les peres , ni les peres pour les enfans ;
(d) & cependant il châtie ici non seulement la famille de Saül , mais
tout Israël , pour le crime de ce Prince. On répond à cela , que Dieu
est toujours en droit de donner , ou de ne pas donner , d'accorder ,
ou d'ôter à sa créature , certains biens extérieurs. Il en est le maître ,
& il ne les doit à personne. La vie , les biens temporels , la paix ,
sont des choses que Dieu peut nous donner , ou nous refuser sans
injustice. Le juste fait assez souvent un meilleur usage de la priva-
tion , que de la jouissance de ces biens ; & le méchant mérite d'en
être privé , par l'abus qu'il en fait. Quand donc le Seigneur exerce
son domaine absolu sur sa créature , en lui ôtant la vie , ou les biens ,
la créature n'a pas à se plaindre. Mais s'il punissoit l'équité par de

(a) Josue VI. 19.

(b) Genes. xv. 16. Amos II. 9. & alibi sapius.

(c) Exod. XXI. 11. 33. Deut. I. 20.

(d) Deut. XXIV. 16.

4. *Dixeruntque ei Gabaonita : Non est nobis super argento & auro questio , sed contra Saül , & contra domum ejus : neque volumus ut interficiatur homo de Israël. Ad quos Rex ait : Quid ergo vultis ut faciam vobis ?*

5. *Qui dixerunt Regi : Virum qui at-
trivit nos , & oppressit iniquè , ita de-
lere debemus , ut ne unus quidem resi-
duus sit de stirpe ejus in cunctis fini-
bus Israël.*

6. *Dentur nobis septem viri de filiis
ejus , ut crucifigamus eos Domino in Ga-
baa Saül , quondam electi Domini. Et
ait Rex : Ego dabo.*

4. Les Gabaonites répondirent : Nous ne voulons ni or , ni argent. Nous deman-
dons justice contre Saül & contre sa mai-
son ; & hors cela nous ne voulons pas qu'on
fasse mourir aucun homme d'Israël. Que
voulez-vous donc , dit David , que je fas-
se pour vous ?

Ils lui répondirent : Nous devons tel-
lement exterminer celui qui nous a tour-
mentez & opprimez si injustement , qu'il
ne reste pas un seul homme de sa race
dans toutes les terres d'Israël.

6. Qu'on nous donne sept de ses en-
fans , afin que nous les mettions en croix ,
pour satisfaire le Seigneur , à Gabaa , d'où
étoit Saül , qui fut autrefois l'élu du Sei-
gneur. Le Roi leur dit : Je vous les don-
nerai.

C O M M E N T A I R E.

vraies peines , ou qu'il récompensât le crime par de vraies récom-
penses , ce seroit alors que Dieu agiroit contre lui-même , & contre
sa nature. De plus , il est de la sagesse infinie de Dieu , de procurer
tôujours le bien général des Etats , quand même ce seroit aux dé-
pens de l'intérêt de quelques particuliers. La punition particuliere
de la maison de Saül , & celle de toutes les tribus d'Israël , produi-
soit un bien d'un ordre infiniment supérieur ; savoir , la réparation
de l'injure qu'on avoit faite au nom de Dieu , en violant l'alliance ,
où ce nom sacré avoit été interposé dans la foi donnée aux Gabao-
nites ; & l'instruction de tous les peuples du monde , qui devoient
apprendre par-là combien les Rois & les particuliers doivent être re-
ligieux à observer les traitez & les sermens.

ÿ. 3. *UT BENEDICATIS HÆREDITATI DOMINI.* *Afin
que vous bénissiez l'héritage du seigneur.* Afin que par vos prières ,
& par vos bénédictions , vous attiriez sur tout Israël les faveurs de
Dieu. Il semble attribuer à leur malédiction , & à leurs justes plain-
tes , le malheur qui étoit arrivé au peuple. Les Anciens étoient fort
persuadez que Dieu écoutoit les imprecations des innocens persé-
cutez.

ÿ. 6. *DENTUR NOBIS SEPTEM VIRI DE FILIIS EIUS.*
Qu'on nous donne sept de ses enfans , ou de ses petits fils. Ils avoient
d'abord déclaré qu'ils ne seroient pas contens , qu'on ne leur eût
abandonné toute la famille de Saül , en sorte qu'ils n'en laissassent

An. du 7. *Pepercitque Rex Miphiboseth, filio Jonatha, filii Saül, propter jusjurandum Domini, quod fuerat inter David, & inter Jonathan, filium Saül.*

7. Il épargna Miphiboseth fils de Jonathas, fils de Saül, à cause de l'alliance, que Jonathas & lui s'étoient jurée au nom du Seigneur.

COMMENTAIRE.

pas un en vie : Mais apparemment que David les porta à se contenter de sept ; ou plutôt, les Gabaonites ayant d'abord parlé avec trop de violence, & faisant attention à la haine que cette exécution leur attireroit, s'ils entreprenoient de mettre à mort tout la race de Saül, ils se contentèrent de sept hommes. On voit ici l'usage qui subsiste encore parmi les Orientaux, de livrer aux parens du mort, les meurtriers pour en faire eux-mêmes la justice, & pour en tirer la vengeance.

UT CRUCIFIGAMUS EOS DOMINO IN GABAA SAUL, QUONDAM ELECTAM DOMINI. *Afin que nous les mettions au croix, pour satisfaire le Seigneur, à Gabaa, d'où étoit Saül, qui fut autrefois l'Elu du Seigneur.* Ils choisissent la ville de Gabaa, pour plus grande ignominie de la famille de Saül, qui avoit autrefois régné. Au lieu de ces paroles : *Qui fut autrefois l'Elu du Seigneur*, quelques-uns traduisent l'Hébreu, (a) par : O David, *Elu du Seigneur !* (b) D'autres veulent que le Texte soit corrompu, & qu'il faille : *Dans la montagne du Seigneur.* (c) Au v. 9. où l'on raconte l'exécution de ce qu'ils demandent ici, on voit qu'ils les crucifièrent (d) *sur la montagne devant le Seigneur.* Il n'est pas probable que dans cette occasion, les Gabaonites aient qualifié Saül *l'Elu du Seigneur.* Le Texte ne met pas, *qui fut autrefois*, mais simplement *Saül l'Elu du Seigneur.* C'est ce qui appuie la conjecture de la corruption du Texte en cet endroit.

ET AIT REX : EGO DABO. *Le Roi leur dit : Je vous les donnerai.* David consulta sans doute de nouveau le Seigneur par ses Prophètes, ou par le grand-Prêtre, s'il accorderoit aux Gabaonites ce qu'ils lui demandoient ; ou bien il avoit ordre de la part de Dieu, dès la première fois qu'il l'avoit consulté, de faire tout ce qu'ils voudroient. Sans cela, à quoi se seroit-il exposé ? Et n'auroit-on pas crû dans tout Israël qu'il auroit voulu, sous ce prétexte, se défaire tout

(a) שאול בחיר יהוה
(b) Ita Jun. & Tremel.

(c) בחיר יהוה Ita Castal.
(d) בחור לפני יהוה.

8. Tulit itaque Rex duos filios Respha, filia Aïa, quos peperit Sauli, Armoni, & Miphiboseth: quinque filios Michol, filia Saül, quos genuerat Hadrieli, filio Berzellai, qui fuit de Molathi.

9. Et dedit eos in manus Gabaonitarum, qui crucifixerunt eos in monte coram Domino: & ceciderunt hi septem simul occisi in diebus messis primis, incipiente messione hordei.

8. Mais il prit les deux fils de Respha fille d'Aïa, Armoni & Miphiboseth, qu'elle avoit eu de Saül; & cinq fils que Michol fille de Saül, avoit eu d'Hadriel fils de Berzellai, qui étoit de Molathi.

9. Et il les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifièrent sur la montagne devant le Seigneur. Ainsi moururent ces sept hommes, ayant été exécutés tous ensemble dans les jours de la première moisson, lorsque l'on commençoit à couper les orges.

COMMENTAIRE.

d'un coup de la famille de Saül? David ne fut donc ici que l'exécuteur de la volonté de Dieu. (a)

¶ 8. QUINQUE FILIOS MICHOL, FILIÆ SAUL QUOS GENUERAT HADRIELI. Cinq fils, que Michol, fille de Saül, avoit eu d'Hadriel. Il y a beaucoup d'apparence que le nom de Michol s'est glissé ici dans le Texte, au lieu de Mérob sa sœur. (b) Michol n'épousa point Hadriel, mais Phaltiel; (c) & on ne lit point ailleurs qu'elle en ait eu six fils. Le Caldéen, suivi des Juifs, & de la plupart des Commentateurs, croit que ces six fils étoient de Mérob & d'Hadriel, mais adoptez par Michol, sœur de Mérob. C'est le seul moyen de sauver cette difficulté, si l'on refuse d'admettre une faute de Copiste dans le Texte.

¶ 9. CRUCIFIXERUNT EOS IN MONTE CORAM DOMINO. Ils les crucifièrent sur la montagne devant le Seigneur. Apparemment sur la colline voisine de Gabaa, & en présence de l'Autel qui étoit sur cette hauteur. On a vu ailleurs (d) qu'il y avoit ou dedans, ou près de Gabaa, une montagne, où les Prophètes alloient quelquefois. Ou: Ils les crucifièrent en présence du Seigneur, comme des hosties d'expiation, pour appaiser sa colère.

IN DIEBUS MENSIS PRIMIS. Dans les jours de la première moisson. La première moisson étoit celle des orges. Elle se commençoit vers l'équinoxe du printems.

(a) Vide Est. & Grot. hic. & Joseph Antiq. lib. 7. c. 10. 12.

(b) Ita Capel. Cajet. Salian. Canus, O-

fund.

(c) Vide 1. Reg. XXV. 44.

(d) Vide 1. Reg. VIII. 4. 13.

An. du
Monde
2986.

10. *Tollens autem Respha, filia Aia, cilicium, substravit sibi supra petram, ab initio messis, donec stillaret aqua super eos de caelo: & non dimisit aves lacerare eos per diem, neque bestias per noctem.*

10. Respha fille d'Aïa prenant un cilicium, l'étendit sur le rocher, & demeura là depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau du Ciel tombât sur eux; & elle empêcha les oiseaux de déchirer leurs corps pendant le jour, & les bêtes de les manger pendant la nuit.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 10. *DONEC STILLARET AQUA SUPER EOS DE COELO. Jusqu'à ce que l'eau du ciel tombât sur eux.* Jusqu'à ce que Dieu fléchit par ce sacrifice; donnât de la pluie sur la terre, & lui rendit sa première fécondité. (a) La famine étoit causée par la sécheresse. Dieu ayant envoyé la pluie, le mal cessa. Il y en a qui veulent que Respha ait demeuré tout l'été auprès de ces corps morts, jusques vers le mois d'Octobre, (b) où les pluies d'automne commencent à tomber en ce pays-là. Mais le premier sentiment nous paroît mieux fondé.

NON DIMISIT AVES LACERARE EOS PER DIEM, NEQUE BESTIAS PER NOCTEM. Elle empêcha les oiseaux de déchirer leurs corps pendant le jour, & les bêtes de les manger pendant la nuit. L'Hébreu à la lettre: (c) *Elle ne permit pas aux oiseaux de se reposer sur leurs corps.* La Loi défendoit de laisser les corps des suppliciez sur le poteau plus d'un jour: mais cette Loi n'étoit que pour les cas ordinaires, & non pas pour celui-ci, qui étoit tout singulier. De plus, les Gabaonites n'étoient pas obligez à l'observation de cette Loi, s'ils n'avoient pas reçu la Loi de Moïse; & on n'a aucune preuve bien certaine qu'ils l'aient reçue. On voit par cet endroit, qu'anciennement les croix & les poteaux, où l'on mettoit les criminels, n'étoient pas extrêmement hautes, puisque les bêtes carnassières y alloient quelquefois les déchirer. C'est ce qu'on remarque aussi dans les tourmens de nos Martyrs, qu'on exposoit quelquefois aux bêtes tout vivans, & attachez au poteau. C'est ainsi que fut traitée sainte Blandine à Lion. (d) Martial parle d'un certain payen, nommé Laureolus, qui fut exposé à un ours: (e)

(a) Grotius, Estius, Vatab. Munst. Pisc. Menoch. Sanct.

(b) Rabb. in Sanct.

(c) 70. Ouk lā kethanah eph' hashmim l'noh. Ouk ēdū... na'pānaw. Atius. Ouk āphōm na'pānaw.

(d) Euseb. lib. 5. c. 1. Blandina ἐπὶ ξύλων κρεμασμένη, πρὸς αὐτὴν ὥστε αἱ σαρκοφάγοι θηρία.

(e) Martial. lib. 10. Vide Lips. de cruce lib. 3. c. 11.

11. Et nuntiata sunt David quæ fecerat Respha, filia Aia, concubina Saül.

12. Et abiit David, & tulit ossa Saül, & ossa Jonathæ, filii ejus, à viris Jabes Galaad, qui furati fuerant ea de place Bethsan, in qua suspenderant eos Philisthiim, cum interfecissent Saül in Gelboë.

13. Asportavit indè ossa Saül, & ossa Jonathæ, filii ejus : & colligentes ossa eorum qui affixi fuerant,

14. Sepelierunt ea cum ossibus Saül & Jonathæ, filii ejus, in terra Benjamin, in latere, in sepulchro Cis, patris ejus : feceruntque omnia quæ præceperat Rex ; & repropitiatus est Deus terra post hæc.

15. Factum est autem rursùm prælium Philisthinorum adversum Israël, & descendit David, & servi ejus cum eo, & pugnabant contra Philisthiim. Deficiente autem David.

11. Et cette action de Respha fille d'Aia, An. du concubine de Saül, fut rapportée à Da- Monde vid. 2986.

12. Alors David alla prendre les os de Saül & de Jonathas son fils, à Jabès en Galaad ; ceux de cette ville les ayant enlevés de la place de Bethsan, où les Philistins les avoient pendus, après que Saül eut été tue à Gelboë.

13. David transporta donc de là les os de Saül & ceux de Jonathas son fils ; & ayant fait recueillir les os de ceux qui avoient été crucifiés à Gabaa,

14. Il les fit ensevelir avec ceux de Saül & de Jonathas son fils, à côté du sépulchre de Cis père de Saül, au pays de Benjamin. Ces ordres que le Roi avoit donnés, furent exactement exécutés. Et après cela, Dieu se rendit propice à la terre comme auparavant.

15. Les Philistins firent encore une guerre contre Israël. David marcha contre eux avec son armée ; leur donna bataille ; & s'étant trouvé las dans le combat,

COMMENTAIRE.

Nuda Caledonio sic pectora præbuit arse,

Non falsa pendens in cruce Laureolus.

Remarquez aussi l'ancien usage de garder les corps des suppliciez attachés au poteau. Les saintes femmes qui avoient suivi JESUS-CHRIST, ne le quittèrent pas à la croix. Venus dans Homère (a) garder le corps d'Hector. On fait l'histoire de la Matrone d'Ephèse,

Y. 14. IN LATERE, IN SEPULCHRO CIS *A côté du sépulchre de Cis, père de Saül.* Dans la même caverne ; mais dans des niches séparées, & à côté. Ou bien : A côté de la montagne de Gabaa ; dans quelqu'une des cavernes de cette montagne, où étoient les tombeaux des Ancêtres de Saül. Il y en a (b) qui veulent que le mot Hébreu *Séla*, qu'on traduit par le côté, signifie ici un nom de lieu. En effet on trouve une ville du nom de Séla, dans la tribu de Benja-

(a.) Homer. Iliad. XXIII.

(b.) Egi. Vatab. Menoch. Salian. Mon-

An. du
Monde
2 9 8 6.

16. *Jesbibenob, qui fuit de genere Arapha, cujus ferrum hasta trecentas uncias appendebat, & accinctus erat ense novo, misus est percutere David :*

16. *Jesbibenob, de la race d'Arapha, qui avoit une lance, dont le fer pesoit trois cens onces, & une épée neuve, étoit prêt de le tuer :*

COMMENTAIRE.

min, qui ne devoit pas être loin de Gabaa, patrie & demeure de Cis & de Saül. (a)

†. 15. FACTUM EST RURSUM PRÆLIUM PHILISTHINORUM ADVERSUS ISRAEL. *Les Philistins firent encore une guerre contre Israël.* On ne sait pas au juste quand ces guerres arrivèrent. Ce fut peut-être pendant les premières années du règne de David, puisqu'alors ce Prince étoit encore plein de vigueur, & combattoit en personne à la tête de ses troupes. On peut regarder ce morceau, avec ce qui suit, comme quelque chose de détaché de l'Histoire de David. Ce sont des détails qu'on n'a pas jugé à propos de mettre dans la suite du récit. Mais comme ces conjectures ne sont pas sans repliche, nous aimons mieux ne rien déranger, & placer ces guerres environ trois ans après celles d'Absalon.

†. 16. JESBIBENOB, QUI FUIT DE GENERE ARAPHA. *Jesbibenob, de la race d'Arapha.* On pourroit traduire : (b) *Jesbi, fils d'Ob, de la race des Réphaïms, ou des Géans.* Les Septante : (c) *Jesbi de Nob, de la race des Géans.* Les Réphaïms étoient des anciens Géans du pays. La construction de l'Hébreu x. 18. 21. 22. de ce chap. semble insinuer que *Rapha* étoit un Géant fameux de ce tems-là, qui avoit plusieurs fils ; ou du moins qu'il y avoit eu autrefois un Géant fameux, nommé *Rapha*, dont les autres Géans avoient gardé le nom.

CUJUS FERRUM HASTÆ TRECENTAS UNCIAS APPENDEBAT. *Qui avoit une lance, dont le fer pesoit trois cens onces.* L'Hébreu : (d) *Dont la lance pesoit trois cens sicles d'airain ; c'est-à-dire, huit livres, & quelques onces.* (e) Le Syriaque & l'Arabe l'entendent de sa cuirasse. La Vulgate, suivie de quelques Interprètes, du fer seul de la lance : Mais l'Hébreu, le Caldéen, & les Septante, de toute la lance. Je crois que l'*airain* en cet endroit, marque la matière dont étoit la pointe de cette arme, & non pas le sicle d'ai-

(a) *יְסִבִּי בֶנֶב אֶרָפָה* xviii. 18.

(b) *יְסִבִּי בֶנֶב אֶרָפָה*

(c) *יְסִבִּי דִּנּוֹב בֶּן־נֹב מִגֵּזְרֵי הַגִּימְזִים*

Ἰεζαβὴρ.

(d) *וּמִסְקֵל קִינוֹ שֶׁלֹּשׁ מֵאוֹת מִסְקֵל נְחֹשֶׁת*

(e) Le sicle pèse demie once, ou quatre dragmes Romaines.

17. *Præsidioque ei fuit Abisai, filius Sarvia, & percussit Philistæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes: Jam non egrediēris nobiscum in bellum, ne extinguas lucernam Israël.*

18. *Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philistæos. Tunc percussit Sobochai de Husathi, Saph de stirpe Arapha, de genere gigantum.*

17. Mais Abisai, fils de Sarvia, précéda le Philistin, le tua, & sauva David. Alors les gens de David lui firent cette protestation avec serment : Nous ne souffrirons plus que vous veniez à la guerre avec nous, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël.

18. Il y eut une seconde guerre à Gob contre les Philistins, où Sobochai de Husathi, tua Saph, descendu d'Arapha, de la race des Géans.

An. du
Monde
2986.

COMMENTAIRE.

rain; car les Hébreux n'eurent point de monnoye d'airain avant la captivité : mais on pesoit l'airain, comme les autres choses, au poids du sicle. Ainsi je voudrois traduire : *Et le poids de sa lance, qui étoit d'airain, étoit de trois cens sicles*; & selon cette traduction, il faudroit nécessairement l'entendre de la pointe de la lance.

ACCINCTUS ERAT ENSE NOVO. *Il avoit une épée neuve*, qui n'avoit point encore servi, ou une excellente épée, (a) aussi bonne que si elle n'eût jamais servi. Autrement : Il étoit nouveau soldat; c'étoit la première fois qu'il paroissoit au combat. (b) L'Hébreu à la lettre : (c) *Et lui ceint de nouveau*. Ce qu'on peut expliquer, ou d'habits, d'armes, ou de ceinture nouvelle : ou d'armée pour la première fois. Les Septante : (d) *Il étoit ceint d'un baudrier*. Dans l'Edition Romaine : (e) *Il portoit une massue*. Symmaque, *une épée*. Théodotion; *un baudrier*.

ψ. 17. NE EXTINGUAS LUCERNAM ISRAEL. *De peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël*; la gloire, l'honneur, l'ornement, la force, le bonheur d'Israël. Achilles se reproche à soi-même de n'avoir point été la lumière de Patrocle, & de ses allies, & de les avoir laissé battre par Hector. (f) Dans l'Ecriture, le nom de lampe, signifie quelquefois la postérité, & quelquefois le bonheur, ou une longue vie.

ψ. 18. BELLUM FUIT IN GOB. *Il y eut une guerre à Gob*. Ce lieu est nommé Gazer dans les Paralipomènes, (g) où la même his-

(a) Vatab.

(b) Sanct.

(c) וְהָיָה חֵטְאָהּ

(d) Καὶ ὡς περιζωσθῆς περιζώνω.

(e) Περιζωσθῆς κοῦνλω. Sym. Μάχηται.

(f) Iliad. Σ.

Ὅτι πὶ Πατρόκλη καὶ ἑσέως φάσ, ὡς ἱερεῖς
Τοῖς ἄλλοις, οἱ δὲ πολέας δάμνην ἔκπερ δῖον.

(g) 1. Par. XX. 4.

An. du
Monde
2986.

19. *Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philisthaos, in quo percussit Adeodatus, filius Saltus Polymitaris Bethlehemites, Goliath Gethaem, cujus hastile hasta erat quasi liciatorium texenium.*

19. Il y eut aussi une troisième guerre à Gob contre les Philistins, en laquelle Dieudonné, fils de Jaré, qui faisoit des toiles de diverses couleurs à Bethléem, tua Goliath de Geth, qui avoit une lance, dont la hampe étoit comme le grand bois dont se servent les tisserans.

COMMENTAIRE.

toire est racontée. Gazer étoit entre Azoth, & Accaron, dans le pays des Philistins. Gob pourroit bien être une faute du Copiste Hébreu.

USATI, ou *Husathi*. On ne connoît pas la situation de ce lieu. *Saph*, est nommé *Saphal*, 1. Par. xx. 4.

§. 19. PERCUSSIT ADEODATUS, FILIUS SALTUS POLYMITARIUS BETHLEHEMITES, GOLIATH GETHÆUM. *Dieudonné, fils de Jaré, qui faisoit des toiles de diverses couleurs à Bethléem, tua Goliath de Geth.* On a traduit ici les noms propres Hébreux, contre la règle, qui veut qu'on les laisse dans leur prononciation ordinaire. On pourroit donc lire: (a) *Elchanan, fils de Jarim, tisserans de Bethléem, tua Goliath le Gethéen.* Quelques-uns (b) veulent que cet *Elchanan* soit le même que David: mais la plupart croient le contraire, & avec raison; car 1°. il n'y a aucune nécessité de déguiser ici le nom de David, & de son pere, d'une manière si peu reconnoissable. 2°. Les Paralipomènes (c) nous découvrent la source de toute l'erreur. On y lit: *Elchanan, fils de Jaïr, tua Léchem, frere de Goliath le Gethéen.* *Elchanan* n'est donc point David, & celui qu'il tua, n'est pas le vrai Goliath, mais son frere, nommé *Léchem*. (d) Il faut pourtant avouer qu'à l'égard de ce nom de *Léchem*, le Texte du Livre des Rois paroît plus correct, que celui des Paralipomènes; & je voudrois corriger ce dernier par le premier, (e) de cette sorte: *Elchanan, fils de Jaïr de Bethléem, tua le frere de Goliath.* Nous trouvons ci-après, (f) parmi les braves de l'armée de David, un *Elchanan, fils de l'oncle paternel de Joab, qui étoit de Bethléem.* Je ne doute pas que ce ne soit celui dont il s'agit ici. Le nom de frere se peut prendre, ou dans sa signification ordinaire, ou il

(a) ויך אלחנן בן יערי ארנים בית הלחמים
את גלית הגיתי

(b) Ita Cald. & Hebr. Rupert. Raban. alii.

(c) 1. Par. xx. 5.

(d) Le Copiste a mis גלית את גלית pour גלית את גלית
& ארנים au milieu de la phrase, au lieu qu'il
ne doit être qu'à la fin: Et un mot, il a fait

une forêt, d'un homme nommé *Jaïr*. Il seroit
malaisé de trouver un passage plus défiguré que
celui-là; & sans les Paralipomènes, il seroit
impossible de le débrouiller.

(e) את לחמי au lieu de לחמי:

(f) 2. Reg. xxi. 11. 24.

20. *Quantum bellum fuit in Geth, in quo vir fuit excelsus, qui senos in manibus pedibusque habebat digitos, id est, viginti quatuor, & erat de origine Arapha.*

21. *Et blasphemavit Israël. Percussit autem eum Jonathan, filius Samaa, fratris David.*

22. *Hi quatuor nati sunt de Arapha in Geth, & ceciderunt in manu David, & servorum ejus.*

20. Il se fit une quatrième guerre à Geth, où il se trouva un grand homme, qui avoit six doigts aux pieds & aux mains, c'est-à-dire, vingt quatre doigts; & qui étoit de la race d'Arapha.

21. Il vint outrager insolemment Israël: mais Jonathan, fils de Samaa, frere de David, le tua.

22. Ces quatre hommes étoient de Geth, de la race d'Arapha; & ils furent tuez par David, & par ses gens.

COMMENTAIRE.

peut marquer un Géant de la même force, & de la même grandeur que Goliath. Le mot de frere se prend quelquefois en ce dernier sens: (a) *Celui qui est lâche & négligent dans son ouvrage, est frere du prodigue, & du dissipateur*, dit Salomon. Il sera bien-tôt réduit comme lui à la dernière indigence.

QUASI LICIIATORIUM TEXENTIUM. *Comme le grand bois dont se servent les tisserans.* Voyez ci-devant 1. Reg. xvii. 7.

¶ 20. VIR EXCELSUS *Un grand homme*, un géant. L'Hébreu: (b) *Un homme de mesure.* Ou selon d'autres: (c) *Un homme de querelle*, un homme qui cherche noise. Les Septante: (d) *Un homme de Madon.* Josué parle du Roi de Madon, (e) mais on ne fait pas la situation de cette ville. Capel voudroit lire: *Homme de Madiân.*

QUI SENOS IN MANIBUS PEDIBUSQUE HABEBAT DIGITOS. *Qui avoit six doigts aux pieds & aux mains.* Il étoit monstrueux par sa grandeur, & par cette autre particularité, qu'il avoit vingt-quatre doigts. L'histoire a conservé le nom de quelques personnes, qui avoient de même six doigts aux pieds & aux mains. (f) Les filles de Caius Horatius de race Patricienne, portèrent le nom de *Sedigite*, à cause de leurs six doigts; Volcatius, qui se distingua dans la poésie, fut aussi appelé *Sedigitus*, par la même raison.

¶ 22. CECIDERUNT IN MANU DAVID, ET SERVORUM

(a) Prov. xviii. 9.

(b) מִשְׁכֹּדִין מִשְׁכֹּדִין Massoretha legunt: מִשְׁכֹּדִין Vir rixa.

(c) אִישׁ אֲדִיר אֲדִיר Vir adversarius. Sym. אִישׁ נֶגְמָרֵג. Un homme d'une haute taille.

(d) אִישׁ מִן מַדָּן.

(e) Josue xi. 1. Ad Tobad Regem Madon. Vide & xii. 17.

(f) Plin. lib. xi. c. 43. Digiti quibusdam in manibus seni. Q. Horatii ex Patritii gente filius ob id Sedigitas appellatus accipi. Volcatium Sedigitum illustrem in poeticâ.

RUM EIUS. *Ils furent tuez par David & par ses gens.* C'est à-dire, ils furent tuez dans des guerres où David se trouva en personne, ou dans celles qu'il fit par ses Généraux : il ne paroît pas qu'il en ait tué aucun de ceux-là de sa main.



CHAPITRE XXII.

Cantique d'actions de grâces, de toutes les victoires que David a remportées sur ses ennemis.

CE Chapitre n'est point différent du Pseaume dix-sept. Nous nous contentons d'en donner ici la traduction ; on en trouvera l'explication littérale dans le Livre des Pseaumes.

†. 1. **L**ocus est autem David Domino verba carminis huius, in die quâ liberavit eum Dominus de manu omnium inimicorum suorum, & de manu Saül.

2. Et ait : Dominus, petra mea, & robur meum, & Salvator meus.

3. Deus, fortis meus, sperabo in eum : scutum meum, & cornu salutis meae : elevatus meus, & refugium meum : Salvator meus, de iniquitate liberabis me.

4. Laudabilem invocabo Dominum : ab inimicis meis salvus ero.

5. Quia circumdederunt me contritiones mortis : torrentes Belial terruerunt me.

6. Fumes inferni circumdederunt me : praevenierunt me laquei mortis.

7. In tribulatione mea invocabo Dominum, & ad Deum meum clamabo : & exaudiet de templo suo vocem meam, & clamor meus veniet ad aures ejus.

†. 1. **D**avid prononça ce Cantique à la louange du Seigneur, après que le Seigneur l'eut délivré de la main de tous ses ennemis, & de la main de Saül.

2. Et il dit : Le Seigneur est mon rocher, il est ma force, il est mon Sauveur.

3. Il est mon Dieu fort, j'espérerai en lui : il est mon bouclier, & la force de mon salut : c'est lui qui me relève, il est mon refuge : ô mon Sauveur, vous me délivrerez de l'iniquité.

4. J'invoquerai le Seigneur digne de toute louange, il me délivrera de mes ennemis.

5. Les douleurs de la mort m'ont affligé : les torrens de Bélial m'ont épouvanté.

6. Les liens de l'enfer m'ont environné : les filets de la mort m'ont enfermé.

7. J'invoquerai le Seigneur dans mon affliction, & je crierai vers mon Dieu : & il entendra ma voix de son temple, & mes cris parviendront jusqu'à ses oreilles.

8. *Com-mota est, & contremisit terra : fundamenta montium concussa sunt, & conquassata, quoniam iratus est eis.*

9. *Ascendit fumus de naribus ejus, & ignis de ore ejus vorabit : carbones succensi sunt ab eo.*

10. *Inclinavit cœles, & descendit : & caligo sub pedibus ejus.*

11. *Et ascendit super Cherubim, & volavit : & lapsus est super pennas venti.*

12. *Posuit tenebras in circuitu suo latibulum : cribrans aquas de nubibus cœlorum.*

13. *Pra fulgore in conspectu ejus, succensi sunt carbones ignis.*

14. *Tonabit de cœlo Dominus, & excelsus dabit vocem suam.*

15. *Misit sagittas, & dissipavit eos : fulgur, & consumpsit eos.*

16. *Et apparuerunt effusiones maris, & revelata sunt fundamenta orbis, ab inerepatione Domini, ab inspiratione spiritûs furoris ejus.*

17. *Misit de excelsu, & assumpsit me : & extraxit me de aquis multis.*

18. *Liberavit me ab inimico meo potentissimo, & ab his qui oderant me, quoniam robustiores me erant.*

19. *Prevenit me in die afflictionis meae, & fuisset Dominus firmamentum meum.*

20. *Et eduxit me in latitudinem : liberavit me, quia complacui ei.*

21. *Retribuet mihi Dominus secundum justitiam meam, & secundum multitudinem manuum mearum reddet mihi.*

22. *Quia custodivi vias Domini, & non egi impie, à Deo meo.*

23. *Omnis enim judicia ejus in conspectu meo : & precepta ejus non amovi à me.*

II. Livre des Rois..

8. La terre s'est émue, & a tremblé : les fondemens des montagnes ont été agitez & ébranlez ; parce que le Seigneur étoit en colère.

9. La fumée de ses narines s'est élevée en haut ; un feu dévorant est sorti de sa bouche, & il a embrasé des charbons ardens.

10. Il a abaissé les cieux, & est descendu : un nuage sombre étoit sous ses pieds.

11. Il a monté sur les Chérubins, & il a pris son vol : il est descendu sur les ailes des vents.

12. Il s'est caché dans les ténèbres qui l'enviroïnoient : il a fait distiller les eaux des nuées du ciel.

13. Devant lui brille une lumière, qui allume des charbons de feu.

14. Le Seigneur a tonné du haut du ciel : le Très-haut a fait retentir sa voix.

15. Il a tiré ses flèches, & il a dispersé mes ennemis : il a lancé ses foudres, & il les a consumez.

16. La mer s'est ouverte jusqu'au fond des abîmes, & les fondemens du monde ont été découverts, à cause des menaces du Seigneur, & du souffle des tempêtes de sa colère.

Il a étendu sa main du haut du ciel, il m'a pris, & m'a tiré du milieu des eaux.

18. Il m'a délivré d'un ennemi très-puissant, & de ceux qui me haïssoient : car ils étoient plus forts que moi.

19. Il m'a prévenu au jour de mon affliction, & le Seigneur a été mon ferme appui.

20. Il m'a mis au large : il m'a délivré, parce que je lui ai été agréable.

21. Le Seigneur me rendra selon ma justice ; & il me récompensera selon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai gardé les voyes du Seigneur, & je n'ai point commis d'infidélité contre mon Dieu.

23. J'ai eu toutes ses ordonnances devant mes yeux, & je ne me suis point détourné de ses préceptes.

M m m m.

24. *Et ero perfectus cum eo : & custodiam me ab iniquitate mea.*

25. *Et restituet mihi Dominus secundum justitiam meam, & secundum mundiciam manuum mearum, in conspectu oculorum suorum.*

26. *Cum sancto sanctus eris, & cum robusto perfectus.*

27. *Cum electo electus eris, & cum perverso perverseris.*

28. *Et populum pauperem salvum facies, oculique tuis excelsos humiliabis.*

29. *Quia tu lucerna mea, Domine : & tu, Domine, illuminabis tenebras meas.*

30. *In te enim curram accinctus : in Deo meo transiliam murum.*

31. *Deus immaculata via ejus, eloquium Domini igne examinatum : scutum est omnium sperantium in se.*

32. *Quis est Deus prater Dominum ? Et quis fortis prater Deum nostrum ?*

33. *Deus, qui accinxit me fortitudine, & complanavit perfectam viam meam.*

34. *Coaquans pedes meos cervis, & super excelsa mea statuens me.*

35. *Docens manus meas ad prelium, & componens quasi arcum arcum brachia mea.*

36. *Dedisti mihi clypeum salutis tue : & mansuetudo tua multiplicavit me.*

37. *Dilatabis gressus meos subius me : & non deficiens tali mei.*

38. *Persequar inimicos meos, & conteram : & non convertar donec consumam eos.*

39. *Consumam eos, & confringam, ut non consurgant : cadent sub pedibus meis.*

24. Je serai parfait en la présence : je me tiendrai sur mes gardes contre mon iniquité.

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice, & selon que mes mains seront pures à ses yeux.

26. Vous serez saint avec les saints, & parfait avec les forts.

27. Vous serez purs avec les purs, & vous paroîtrez méchant avec les méchants.

28. Vous sauverez le peuple pauvre, & d'un clin d'œil, vous humilierez les superbes.

29. Seigneur, vous êtes ma lampe : c'est vous, Seigneur, qui éclairez mes ténèbres.

30. Avec votre aide je courrai tout prêt à combatte : le secours de mon Dieu me fera franchir les murailles.

31. La voye de Dieu est irrépréhensible : la parole du Seigneur est comme purifiée par le feu : il est le bouclier de tous ceux qui espèrent en lui.

32. Y a-t'il un autre Dieu que le Seigneur ? Y a-t'il un autre fort que notre Dieu ?

33. C'est lui qui m'a revêtu de force, qui a aplani la voye parfaite où je marche.

34. Qui a rendu mes pieds aussi prompts & aussi légers que ceux des cerfs, & qui m'a établi dans les lieux hauts.

35. Qui instruit mes mains à combattre, & qui rend mes bras fermes comme un arc d'airain.

36. Vous m'avez couvert de votre protection, comme d'un bouclier ; & vous m'avez fait grand par votre bonté.

37. Vous avez élargi le chemin sous mes pas, & mes pieds n'ont point chancelé.

38. Je poursuivrai mes ennemis, & je les réduirai en poudre : je ne retournerai point que je ne les aye détruits.

39. Je les détruirai, & je les briserai, sans qu'ils puissent se relever : ils tombent sous mes pieds.

40. *Accinxisti me fortitudine ad praelium : incurvasti resistentes mihi subitus me.*

41. *Inimicos meos dedisti mihi dorsum : odientes me , & disperdam eos.*

42. *Clamabunt , & non eris qui salvet : ad Dominum , & non exaudiet eos.*

43. *Delebo eos , ut pulverem terra : quasi lutum platearum comminam eos , atque confringam.*

44. *Salvabis me à contradictionibus populi mei : custodies me in caput Gentium : populus , quem ignoro , serviet mihi.*

45. *Filii alieni resistent mihi : auditu auris obediens mihi.*

46. *Filii alieni defluxerunt , & contrahentur in angustiis suis.*

47. *Vivit Dominus , benedictus Deus meus : & exultabitur Deus fortis salutis mea.*

48. *Deus , qui das vindictas mihi , & dejicis populos sub me.*

49. *Qui educis me ab inimicis meis , & à resistentibus mihi elevas me : à viro iniquo liberabis me.*

50. *Propterea confitebor tibi , Domine , in gentibus : & nomini tuo cantabo.*

51. *Magnificans salutes Regis sui , & faciens misericordiam Christo suo David , & semini ejus in sempiternum.*

40. Vous m'avez revêtu de force pour combattre : vous avez fait plier sous moi ceux qui s'opposoient à moi.

41. Vous avez fait tourner le dos à mes ennemis , à ceux qui me haïssoient ; & je les exterminerai.

42. Ils crieront , & nul ne viendra à leur secours : ils crieront au Seigneur , & il ne les écouterait point.

43. Je les dissiperai comme la poussière de la terre : je les écraserai , & je les foulerai aux pieds comme la boue des rues.

44. Vous me délivrez des contradictions de mon peuple : vous me conserverez pour être le Chef des Nations : un peuple que j'ignore , me servira.

45. Des enfans étrangers me résisteront : mais ils m'obéiront , quand ils entendront ma voix.

46. Les enfans étrangers se fondront comme la cire , & ils trembleront de peur dans les lieux où ils se seront cachés.

47. Vive le Seigneur , & que mon Dieu soit béni : que le Dieu fort , le Dieu qui me salue , soit glorifié.

48. C'est vous , mon Dieu , qui me vengez , & qui abattez les peuples sous moi :

49. Qui me délivrez de mes ennemis , qui me mettez au-dessus de ceux qui me résistent ; & c'est vous qui me sauvez de l'homme injuste.

50. Je vous en rendrai , Seigneur , des actions de grâces au milieu des Nations , & je chanterai des cantiques en l'honneur de votre nom.

51. Vous qui signalez votre grandeur , en sauvant le Roi que vous avez choisi ; qui faites miséricorde à David votre Oint , & qui la ferez à sa race pour toujours.



CHAPITRE XXIII.

Dernières paroles de David. Liste des plus vaillans hommes de ses armées.

¶. 1. *H*ÆC AUTEM SUNT VERBA DAVID NOVISSIMA. DIXIT DAVID, FILIUS ISAI : DIXIT VIR, CUI CONSTITUTUM EST DE CHRISTO DEI JACOB, PATER ISRAËL.

¶. 1. *V*OICI LES DERNIÈRES PAROLES QU'À DITES DAVID, DAVID FILS D'ISAI : VOICI CE QU'À DIT L'HOMME AUQUEL A ÉTÉ PROMIS LE CHRIST DU DIEU DE JACOB, CE CHANTRE CÉLÈBRE D'ISRAËL.

COMMENTAIRE.

¶. 1. *H*ÆC SUNT VERBA DAVID NOVISSIMA. *Voici les dernières paroles de David.* C'est ici comme son testament, & les dernières marques publiques qu'il voulut laisser à la postérité, de sa profonde reconnoissance pour les graces qu'il avoit reçues de Dieu. Ou bien : Voici les dernières paroles qu'il prononça par l'inspiration de l'Esprit de Dieu ; (a) ce qu'on trouve de lui dans la suite, étant plutôt des dispositions politiques, que des productions de l'Esprit divin. Ce discours de David, peut servir de conclusion à ses Pseaumes ; (b) on pourroit les mettre à la fin du Pseaume soixante & onzième, où l'on trouve ces paroles : *Defecerunt laudes David filii Jesse*. Enfin on peut dans un sens plus relevé, les appeler les *dernières paroles de David*, par rapport à leur sujet, parce que le Prophète y traite de la consommation des siècles, & de la venue du Messie. C'est l'explication du Caldéen & des Hébreux.

Il y en a (c) qui doutent que ce petit ouvrage soit en vers ; ils croient que c'est pour cela qu'on ne l'a pas mis dans le recueil des Pseaumes. Mais je ne vois rien qui nous empêche d'y reconnoître cette poésie ancienne & naturelle, qui étoit en usage chez les Hébreux ; le style en est tout poétique, mais l'obscurité dont il est, a empêché d'en bien distinguer les parties. Voici comme je le traduis suivant l'Hébreu.

(a) Sanct. Grot. Menoch.
(b) Vat. Esf. Munst.

(c) Sanctius.

Voici ce qu'a dit David le fils d'Isaï :

Voici ce qu'a dit l'homme établi du Seigneur , (*ou élevé en haut,*)

L'Oint du Dieu (*a*) de Jacob ,

Le doux Chantre d'Israël.

L'Eprit de Dieu a parlé par moi ,

Et sa parole a été sur ma langue.

Le Dieu d'Israël m'a parlé ;

Il m'a parlé , le Rocher d'Israël.

Ce dominateur de l'homme ,

Ce juste dominateur de celui qui craint Dieu. (*b*)

Comme la lumière du matin éclate ,

Et comme le soleil du matin sans nuages ;

Comme l'herbe de la terre pousse , échauffée par la chaleur , & arrosée par la pluie ,

Tel a été l'éclat de mon regne , & le bonheur de ma maison. (*c*)

Car ma maison n'est pas telle à l'égard du Seigneur ,

Pour mériter qu'il fasse avec moi une alliance éternelle ;

Alliance ferme en toute chose , & fidèlement observée.

Car il est tout mon salut , tout mon désir , (*d*)

Et il n'y a rien en moi qui ne fleurisse.

Mais le méchant sera entièrement arraché comme des épines .

On ne le prendra point avec la main ;

Et quiconque voudra les arracher , se remplira la main de fer , & s'armera d'une lance ; (*e*)

Il les brûlera dans le feu , sans qu'il en reste rien.

DIXIT VIR CUI CONSTITUTUM EST DE CHRISTO DEI JACOB. Voici ce qu'a dit l'homme auquel a été promis le Christ du Dieu de Jacob. David se désigne par cette prérogative qui lui est si honorable , qu'il verra sortir de sa race le Messie , l'Oint promis par le Dieu de Jacob. Autrement : Celui à qui Dieu a promis de lui donner le Royaume de son peuple. Les Septante : (*f*) Celui que le Seigneur a établi Christ du Dieu de Jacob. L'Hébreu à la lettre : (*g*) Celui qui est établi sur l'Oint de Jacob. Ou , celui qui est établi souverain Christ du

(*a*) Je lis אל , au lieu de על , qui ne fait aucun bon sens. Les Septante ont eu de même, *ἐν αἰσίοις* & *Θεός*. Ou bien על est mis pour עליון ou enfin על חקם Chukam al signifie Constituti elati.

(*b*) נושׁל יראת אלהים : A la lettre : Le dominateur de la crainte de Dieu.

(*c*) Nous suppléons le second membre de

la comparaison. Les Hébreux l'omettent quelquefois ; mais notre Langue ne permet point qu'on laisse ainsi le sens suspendu.

(*d*) Il me procure le salut , il accomplit mes desirs.

(*e*) A la lettre : D'un bois d'une lance.

(*f*) *ὁ ἐκ τῆς γενεᾶς τοῦ Θεοῦ* & *Θεὸς Χριστὸς τοῦ Θεοῦ* l'anc. C.

(*g*) חקם על משיח אלהי יעקב

2. Spiritus Domini locutus est per me, & sermo ejus per linguam meam.

2. L'esprit du Seigneur a parlé par moi. Sa parole s'est fait entendre par ma Langue.

3. Dixit Deus Israël mihi, locutus est fortis Israël: Dominator hominum, justus dominator in timore Dei.

3. Le Dieu d'Israël m'a parlé: le fort d'Israël m'a dit: le dominateur des hommes, le juste dominateur sur ceux qui craignent Dieu.

COMMENTAIRE.

Dieu de Jacob. Jonathan: *Celui qui est élevé à la Royauté, l'Oint par la parole du Dieu de Jacob.* Le Syriaque & l'Arabe: *Celui qui a porté le joug du Christ, Dieu de Jacob.* En changeant une lettre, nous lisons: *Celui qui est établi de Dieu pour Christ du Dieu de Jacob.* En un mot, celui qui est établi Roi du peuple de Dieu.

EGREGIUS PSALTES ISRAEL. *Le chantre célèbre d'Israël.* L'Hébreu à la lettre: (a) *L'agréable dans les Cantiques d'Israël.* L'Auteur de ces Cantiques merveilleux, qui font tout le plaisir d'Israël. Les délices de la poésie sacrée d'Israël. L'Esprit saint prononce ici les louanges de David, par la bouche de David même. Il déclare d'une manière si positive que c'est cet Esprit divin, qui s'exprime par sa langue, qu'on ne peut pas même le soupçonner de vanité.

ψ. 2. SPIRITUS DOMINI LOCUTUS EST PER ME. *L'Esprit de Dieu a parlé par moi.* Rien n'est plus fort pour prouver l'inspiration des Auteurs sacrez; il attribue à l'Esprit saint l'inspiration intérieure, & jusqu'au mouvement de sa langue; *sermo ejus per linguam meam.*

ψ. 3. MIHI LOCUTUS EST FORTIS ISRAEL. *Le fort d'Israël m'a dit.* L'épithète de *fort*, est un de ces noms qui se donnent le plus communément à Dieu; *Il n'y a point de fort comme notre Dieu*, disoit Anne mere de Samuël. (b) L'Hébreu en cet endroit: (c) *Le Rocher d'Israël m'a parlé.* Cette expression marque l'élevation, la solidité, la force, l'immobilité du Dieu d'Israël. Cette comparaison étoit belle dans le style des Hébreux. Les forteresses du pays étoient sur des rochers; les lieux de retraite pendant les guerres, étoient des montagnes escarpées & inaccessibles.

JUSTUS DOMINATOR IN TIMORE DEI. *Le juste dominateur sur ceux qui craignent Dieu.* L'Hébreu: (d) *Le dominateur de la crainte de Dieu.* Ces derniers termes marquent fort naturellement

(a) נעים ומרות ישראל
(b.) 1. Reg. 11. 2.

(c) לי דר צור ישראל
(d) משל יראת אללה

4. Sicut lux Aurora, oriente sole
mañe, absque nubibus rutilat, & si-
cut pluvius germinat herba de terra.

4. Comme la lumière de l'Aurore,
lorsque le soleil se levant au matin,
brille sans aucun nuage, & comme l'her-
be qui germe de la terre, étant arro-
sée par l'eau de la pluie.

COMMENTAIRE.

les Saints qui sont remplis de la crainte du Seigneur. (a) Les Hébreux se servent souvent de ces sortes d'expressions abstraites. Ils diront : (b) *La crainte d'Isaac*, au lieu de, celui qu'Isaac craint & révere; (c) *l'enfant de la captivité*, pour le captif. *L'homme de la guerre*, pour le soldat. *L'homme des richesses*, pour le riche. (d) D'autres l'expliquent du Messie, qui est le vrai *dominateur dans la crainte du Seigneur*, qui inspire à ses fidèles une crainte filiale, & dont l'un des principaux caractères, est d'être rempli de l'esprit de la crainte de Dieu, (e) *Spiritu timoris Domini*. Enfin on peut aussi l'entendre de David, qui a été *un dominateur des hommes, & un juste dominateur, qui a gouverné ses peuples dans la crainte du Seigneur*. Le sens le plus naturel est celui que nous avons exprimé d'abord, & qui entend tout ceci de Dieu, Rocher d'Israël, & Dominateur du genre humain, mais plus principalement de ceux qui le craignent.

Ÿ. 4. SICUT LUX AURORÆ, ORIENTE SOLE MANE, ABSQUE NUBIBUS RUTILAT. *Comme la lumière de l'aurore, lorsque le soleil se levant au matin, brille sans aucun nuage.* L'Hébreu de ce passage est extraordinairement obscur : (f) le voici à la lettre. *Comme la lumière du matin paroît, le soleil du matin sans nuages, par l'éclat des rayons, & par la pluie, fait pousser l'herbe de la terre; car il n'en est pas ainsi de ma maison.* Ma maison n'aura pas un sort pareil à ces jours, où l'on voit le soleil se lever, lorsqu'il n'y a point de nuages dans l'air, & à ces herbes qui poussent de la terre. Ces jours passent, & ce bel éclat finit; ces herbes si belles & si agréables tombent, & se flétrissent; mais ma maison ne périra pas; Dieu a fait avec elle une alliance éternelle.

Mais j'aime mieux l'expliquer en ce sens : Comme le soleil a son lever dans un jour serain & sans nuage, & comme les herbes de la terre poussent échauffées de la chaleur, & arrosées de la pluie;

(a) Ita Syr. Arab. Sanā.

(b) Genes. xxxi. 42.

(c) Exod. xii. 29.

(d) Psal. lxxv. 6.

(e) Isai. xi. 3.

(f) מאור בוקר יורה שמש בוקר לא עבות
מנוח מטה דשה מארץ

5. *Nec tanta est domus mea apud Deum, ut pactum aeternum iniret mecum, firmum in omnibus, atque munus : cuncta enim salus mea, & omnis voluntas ; nec est quidquam ex ea quod non germinet.*

5. Ma maison, sans doute, n'étoit point telle devant Dieu, qu'il dût faire avec moi une alliance éternelle, une alliance ferme & entièrement inébranlable : Car il m'a sauvé de tous les périls ; il a exécuté tout ce que je voulois, & je n'ai rien désiré qui n'ait réussi.

C O M M E N T A I R E.

telle sera ma maison, ou tel a été mon regne, ou telle a été la bonté de Dieu envers moi. Le regne de David est comparé au soleil & à la lune, (a) *Thronus ejus sicut sol in conspectu meo, & sicut luna perfecta in aeternum.* Et David parlant en esprit, du bonheur du regne de Salomon, s'exprime à peu près de même : (b) *Il subsistera autant que le soleil, & que la lune.* Et Débora demande à Dieu, que les justes brillent devant lui, *comme le soleil dans son lever.* (c) Qui pourra croire que David, après avoir fait la description du lever du soleil dans son plus beau jour, en veuille conclure que tout cela n'est rien en comparaison de l'éclat de sa maison ? ne s'attend-on pas au contraire qu'il va dire que telle est la beauté, l'éclat de sa maison, de son regne ? Que pourroit-il trouver de plus pompeux, de plus grand, de plus magnifique que cette comparaison, & que ces termes ? Il est vrai qu'il n'achève pas sa comparaison ; mais envisageant tout d'un coup la bassesse de sa famille, & tout occupé de cette vûe, il quitte l'éloge qu'il en a commencé, pour faire un humble aveu que de sa part, il n'y avoit rien contribué, & que sa maison n'avoit par elle-même aucune prérogative, qui pût lui mériter cette distinction, que Dieu en a bien voulu faire. Les Interprètes reconnoissent que dans les Livres saints, (d) il faut quelquefois suppléer le second membre de la comparaison, & que souvent sans cela, le sens du discours demeurerait suspendu & imparfait.

¶ 5. CUNCTA SALUS MEA, ET OMNIS VOLUNTAS, NEC EST QUIDQUAM EX EA QUOD NON GERMINET. *Il m'a sauvé de tous les périls, il a exécuté tout ce que je voulois, & je n'ai rien désiré qui n'ait réussi.* L'Hébreu à la lettre : (e) *Il*

(a) Psal. LXXVIII 38.

(b) Psal. LXXI. 5. *Permanebit cum Sole & Luna.*

(c) Judic. v. ult. *Qui autem diligunt te,*

sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

(d) Il y en a plus d'un exemple dans l'ancien Testament, & dans S. Paul.

(e) כִּי כָל יֵשׁוּעַ וְכָל חֶפֶץ כִּי לֹא יִצְלַח. *est.*

6. *Prævaricatores autem quasi spina evellentur universi, quæ non tolluntur manibus.*

7. *Et si quis tangere voluerit eas, armabitur ferro, & ligno lanceato; igneque succensa, comburentur usque ad nihilum.*

6. Mais les violateurs de la Loi seront tous exterminés comme des épines que l'on arrache, auxquelles on ne touche point avec la main.

7. Mais on s'arme pour cela du fer, & du bois d'une lance; ou l'on y met le feu pour les consommer, jusqu'à ce qu'elles soient réduites à rien.

COMMENTAIRE.

est tout mon salut, & tout mon désir; car il ne fleurira point. C'est Dieu qui me sauve, & qui accomplit tous mes désirs; mais ces paroles: *Car il ne fleurira point*, semblent détruire tout ce qu'il a dit jusques-là. Est-ce à dire que Dieu ne permettra point que ces désirs du Prophète, que ses espérances aient leur effet, & passent à ses successeurs? & n'est-ce pas au contraire sur ce que Dieu a promis de répandre ses grâces sur toute sa famille & sur sa postérité qu'est fondé le Cantique d'action de grâces qu'il fait ici? Il faut donc revenir au sens de la Vulgate, & traduire: *Il n'y a rien dans ma famille qu'il ne fasse germer, & fleurir.* Ou en lisant avec une interrogation: *Est-ce que ma famille ne fleurira pas?* Ce qui a un rapport visible à ce qu'il a dit auparavant, en comparant sa famille, ou son regne aux plantes bien nourries & bien arrosées, & plantées dans un aspect heureux du soleil; tout y germe, tout fleurit, tout pousse. Les Septante (a) le joignent à ce qui suit: *Et le méchant ne poussera point.* C'est une mauvaise plante, qui manquant de nourriture, sera bien-tôt flétrie & séchée; mais l'Hébreu ne peut s'accommoder de cette traduction, parce qu'il y a une conjonction devant Béliel, ou le méchant. (b) *Car il ne fleurira point, & Béliel.*

Ÿ. 6. PRÆVARICATORES AUTEM QUASI SPINÆ EVELLENTUR. Mais les violateurs de la Loi seront exterminés comme des épines que l'on arrache. Il semble faire attention à ce qui étoit arrivé à Saül, qu'il paroît désigner par le nom de prévaricateur, en Hébreu Béliel; lui & sa race ont été exterminés comme des épines. Ils sont périés d'une mort hâtée & violente; ce qu'il exprime par cette coignée dont s'arme celui qui arrache & qui coupe les épines. On peut aussi fort bien l'entendre des méchants en général, dont Dieu ne souffre pas les iniquitez impunies.

(a) ὅτι ἡ μὴ ἐλατῆσι ἡ παροργισμῶν.
II. Livre des Rois.

כי לא יצמיח ובליעל. ; (b)
N n n n

8. *Hæ nomina fortium David. Sedens in cathedra sapientissimus Princeps inter tres, ipse est quasi tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impem uno.*

8. Voici le nom des plus vaillans hommes de David : Adino Hefnite fut le premier d'entre les trois les plus signalez. Il s'assit dans la chaire, comme très sage ; & il tua huit cens hommes en une seule rencontre.

COMMENTAIRE.

† 8. SEDENS IN CATHEDRA SAPIENTISSIMUS INTER TRES, IPSE EST QUASI TENERRIMUS LIGNI VERMICULUS. *Adino Hefnite fut le premier d'entre les trois plus signalez, il s'assit dans la chaire comme très-sage.* L'Auteur de la Vulgate a traduit, contre son ordinaire, quelques-uns des noms propres de ces Héros, qui se distinguèrent sous le regne de David : nous avons remis les noms propres dans la traduction Françoisse, pour ne la pas rendre tout-à-fait barbare. Voici l'Hébreu à la lettre : (a) *Celui qui s'assied sur le siege de la sagesse, le chef des trois, Adino d'Hefni*, qui tua huit cent hommes. Dans le passage des Paralipomènes, qui paroît parallèle à celui-ci, on lit : (b) *Jesbaam fils de Hachmoni, chef des trente ; il leva sa lance sur trois cent hommes, qu'il tua en une seule rencontre.* La grande différence qui se trouve entre ces deux endroits, fait naître des difficultez qu'on a peine à concilier. Le plus court seroit d'avouer que ce sont deux personnes toutes différentes ; mais cet aveu n'est pas sans inconvénient. Il faudra dire, suivant cette opinion, qu'*Adino*, le premier des trois grands Officiers du Royaume de David, est omis dans les Paralipomènes, ou que *Jesbaam*, chef des trente braves, ne se trouve pas dans les Livres des Rois. De plus, on voit le nom de *Jéséb*, *celui qui s'assit*, dans *Jesb-aam* ; le pere d'*Adino* semble *Tacchémoni*, & celui de *Jesbaam*, *Chachmoni*. Voilà des caractères qui font croire que *Jesbaam*, & *Adino* sont la même personne.

Mais d'ailleurs *Jesbaam* & *Adino* sont des noms bien différens ; de plus, *Jesbaam* est *chef de trente*, & *Adino* *chef de trois*. Celui-ci a tué huit cent hommes, & *Jesbaam* n'en a tué que trois cent. Ce sont là des choses qui paroissent incompatibles. Malgré tout cela, je suis persuadé qu'il faut corriger ce passage des Rois, sur celui des Paralipomènes, & que le nom d'*Adino* est venu d'une faute de Co-

(a) ישב בשבת תחכמי ראש השלישי הוא | עדינו העצמי על שמנה מאות חלל

(b) ישבע בן חכמי ראש השלישי הוא | 1. Par. xi. ii. עורר את חכותו על שלש מאות חלל בפעם אחר

9. Post hunc, Eleazar, filius patru
ejus Ahobites, inter tres fortes, qui erant
cum David, quando exprobraverunt
Philisthim, & congregati sunt illuc in
praelium.

9. Eléazar Ahobite, fils de son oncle
paternel, étoit le second entre les trois
plus vaillans, qui se trouvèrent avec Da-
vid, lorsque les Philistins insultèrent à
Israël, & qu'ils s'assemblèrent en un cer-
tain lieu pour donner bataille.

C O M M E N T A I R E.

pisto. Voyez la notte. (a) Nous lisons ici : *Jesbaam fils de Chachmoni* chef des trois ; il leva le bois de sa lance sur trois cent hommes, qu'il tua en une seule rencontre. Les Septante confirment nôtre correction : (b) *Jesbaab fils de Théchémari étoit le premier des trois. Adino l'Asonéen, il tira son épée contre huit cent hommes qu'il tua.* Il est visible qu'*Adino l'Asonéen* est une addition inutile ; puisqu'il est appelé d'abord, *Jesbaab fils de Théchémari*, pourquoi lui donner ensuite le nom d'*Adino l'Asonéen* ; & d'où les Interprètes ont-ils pris, *qu'il tira son épée*, si cela n'étoit pas dans l'Hébreu de leur tems, car il n'y est plus aujourd'hui ?

PRINCEPS INTER TRES. *Le premier d'entre les trois.* Il faut mettre ici une grande distinction entre les trois premiers, les trois seconds, & les Officiers, appelez simplement *Trente*, ou *Schalischim*. Jesbaam, Eléazar, & Semmaa, étoient les trois premiers. Banaïas, Abisai, & un troisième, dont le nom n'est pas connu, étoient les trois seconds, ou, si l'on veut, les trois premiers d'un second rang. Après eux, étoient un grand nombre d'Officiers, illustres par leur valeur, mais dont nous ne connoissons rien de particulier. Tous étoient appelez *Schalischim*, de quelque rang qu'ils fussent. Ce nom étoit général à tous les Officiers des armées de ce Prince. L'Ecriture nous donne ici les noms de trente-sept de ces *Schalischim* ; & dans les Paralipomènes, elle y en ajoute seize. On peut voir ce que nous avons dit sur l'Exode, (c) en parlant des *Schalischim* de Pharaon. Les Paralipomènes disent qu'Isbaam étoit *Chef de Trente* ; mais c'est une faute manifeste : il faut lire, *Chef des trois*.

†. 9. POST HUNC, ELEAZAR FILIUS PATRUI BRUS

(a) Je lis ainsi dans le passage des Rois :
ישבעם בן חכמני ראש חשלישי חומ ער את
חץ חניתו על שלש מאות חלל
Le Copiste a לל, au lieu de ער, &
חץ au lieu de חניתו. Le nombre de
trois cens, tuez par un seul homme dans une
seule rencontre, est plus croyable, que celui

de huit cens.

(b) L'original des Septante est :
εἶς, Αδινὰ ὁ ἀσωνεύς, ὁ ὅτι ἐπὶ τὴν πε-
ντήκοντον αὐτῶν, ἐπὶ ἑξακότους. &c. L'Edition de
Rome : ὁ ὅτι ὁ Αδινὰ ὁ ἀσωνεύς ἐπὶ ἑξα-
κότους.

(c) Exod. XIV. 7.

N n n n ij

10. *Cumque ascendissent viri Israël, ipse stetit, & percussit Philistheos, donec deficeret manus ejus, & obrigesceret cum gladio: fecitque Dominus salutem magnam in die illa; & populus qui fugerat, reversus est ad castrorum spolia detrahenda.*

10. Les Israélites ayant fui, Eléazar *sout* fit ferme, & battit les Philistins, jusqu'à ce que sa main se lassât de tuer, & qu'il le demeurât attachée à son épée: Le Seigneur donna en cette journée une grande victoire à Israël; & ceux qui avoient fui, retournèrent pour prendre les dépouilles des morts.

COMMENTAIRE.

AHOHITES. *Eléazar Ahohite, fils de son oncle paternel, étoit après lui.* L'Hébreu: (a) *Eléazar, fils de Dodi, fils d'Ahohi.* Soit qu'*Ahohi* soit le nom de sa patrie, ou de son ayeul, on peut également bien le qualifier, *fils d'Ahohi.* A l'égard de *Dodi*, saint Jérôme a lu *Dodo*: mais les Septante lisent *Dudi.* *Dod* en Hébreu, signifie quelquefois l'oncle paternel. Ce peut être aussi un nom propre. Je ne doute pas que ce ne soit lui, ou son pere, qui est nommé dans les Paralipomènes: (b) *Dudai, qui étoit d'Ahohi, & Général de la seconde bande de vingt-quatre mille hommes, qui servoient par mois sous David.*

INTER TRES FORTES, QUI ERANT CUM DAVID, QUANDO EXPROBRAVERUNT PHILISTHIIM. *Qui se trouvèrent avec David, lorsque les Philistins insultèrent à Israël.* Cette guerre est celle, où le géant Goliath insulta à l'armée du Seigneur. (c) La circonstance qui est marquée ici, ne se trouve point dans l'endroit où cette histoire est décrite. On n'y voit pas qu'Eléazar y ait donné aucune marque particulière de sa valeur. Mais les Livres des Paralipomènes (d) ne nous permettent pas de douter de ce qu'on vient de dire, puisqu'ils nous apprennent que cette affaire arriva à Phes-domim, ou, comme on lit au premier Livre des Rois, dans les confins de Dommim. Ce fut dans les commencemens de cette guerre qu'Eléazar se distingua, avant que David eût tué Goliath.

¶ 10. **CUMQUE ASCENDISSENT VIRI ISRAEL, IPSE STETIT, ET PERCUSSIT PHILISTHÆOS.** *Les Israélites ayant fui, Eléazar fit ferme, & battit les Philistins.* La chose est racontée dans les Paralipomènes un peu autrement. (e) On y lit que les Philistins s'étant assembles à Phes-domim, près d'un champ rem-

(a) אלעזר בן דודי בן אחוי

(b) 1. Par. XXVII. 4.

(c) 1. Reg. XVII. 1.

(d) 1. Par. XI. 13.

(e) 1. Par. XI. 13.

11. *Et post hunc, Semma, filius Age de Arari: & congregati sunt Philisthim in statione; erat quippe ibi ager lente plenus. Cumque fugisset populus à facie Philisthim,*

12. *Stetit ille in medio agri, & intus est eum, percussitque Philisthaos: & fecit Dominus salutem magnam.*

11. Après lui étoit Semma fils d'Agé d'Arari. Les Philistins s'étant saisis d'un poste, près duquel il y avoit un champ plein de lentilles, & ayant fait fuir le peuple devant eux,

12. Il demeura ferme au milieu du champ; le défendit *contre eux*, & en tua un grand nombre: & Dieu lui fit remporter une victoire signalée.

COMMENTAIRE.

pli d'orge, les Israélites prirent la fuite; mais que (Jesbaam & Eléazar) firent ferme, se mirent au milieu du champ, le défendirent; & qu'après avoir battu les Philistins, Dieu donna une grande victoire aux Israélites.

DONEC DEFICERET MANUS EIUS, ET OBRIGES-CERET CUM GLADIO. *Jusqu'à ce que sa main se lassât de tuer, & qu'elle demeurât attachée à son épée.* Soit qu'elle y demeurât attachée, & collée, par la quantité de sang figé, qui s'y étoit amassé; (a) soit que sa main engourdie à force de frapper, & les nerfs de ses doigts comme desséchés, & épuisés, demeurassent serrez contre la poignée de l'épée; en sorte qu'après le combat, on eut de la peine à lui ouvrir la main, & à lui faire plier les doigts. (b)

¶ II. POST HUNC, SEMMA. *Après lui, étoit Semma.* Je ne lis pas son nom dans les Paralipomènes au lieu où il devoit être, quoique toute la suite du discours suppose qu'on en a parlé auparavant: Mais peut-être que c'est lui, qui est appelé *Sammos Arorites* au Livre I. des Paralipomènes, c. xi. 27. & *Sammos de Jézer*, dans le même Livre, c. xxvii. §. 8.

CONGREGATI SUNT PHILISTHIIM IN STATIONE. *Les Philistins s'étoient saisis d'un poste.* L'Hébreu: (c) *Les Philistins s'assemblèrent à Chaiah*; ou, à la bête; ou plutôt, (d) *au lieu nommé Léchi*, ou la Machoire. C'est-là où Samson battit les Philistins avec une machoire d'âne. Quelques-uns traduisent: *Ils s'assemblèrent dans les villages.* (e) Le Syriaque & l'Arabe: *Ils s'assemblèrent, pour chasser des bêtes sauvages.* La traduction qui lit: *A la machoire*, paroît la plus juste.

(a) Menoc Mart. Joseph. Antiq. lib. 7. c. 10.

(b) V. t. b. Sanh.

(c) פלישתים לחיה

(d) Ita 70. Edit. Complut. Ενωμωσθησαν

in ovium. Vide Boch. de animal. sac. part.

1. lib. 2. c. 15.

(e) I. Page. Mont. Vatab. Claris.

13. *Nec non & ante descenderant tres, qui erant principes inter triginta, & venerant tempore messis ad David in speluncam Odollam: castra autem Philistinorum erant posita in valle Gigantum.*

13. *Long-tems auparavant, les trois qui étoient les premiers entre les trente, étoient venus trouver David dans la caverne d'Odollam; c'étoit au tems de la moisson; & les Philistins étoient campez dans la vallée des Géans.*

COMMENTAIRE.

ERAT IBI AGER LENTE PLENUS. *Il y avoit un champ plein de lentilles.* Les Paralipomènes (a) lisent: *Un champ plein d'orge.* On ne peut pas dire dans lequel des deux est l'erreur; mais elle est petite. La conformité des deux mots, *Searim*, (b) de l'orge, & *Adasim*, (c) des lentilles, qui dans l'Hébreu s'écrivent par des lettres fort ressemblantes, a occasionné la faute des Copistes. Il y en a (d) qui soutiennent qu'il n'y a aucune faute dans ces deux Textes, & que le champ étoit plein d'orge à une extrémité, & de lentilles à l'autre; ou qu'il y avoit dans ce champ des monceaux de gerbes en un lieu, & des fagots de lentilles à l'autre. (e) Les Philistins vouloient les enlever, ou les brûler; Semma, aidé d'Eléazar, & peut être de Jesbaam, les en empêcha. Voyez les Paralipomènes, où cette défense est attribuée à Eléazar. Mais, comme nous l'avons dit, le v. qui regardoit Semma, y a été oublié.

v. 13. *NEC NON ET ANTE DESCENDERANT TRES, QUI ERANT PRINCIPES INTER TRIGINTA.* *Long-tems auparavant, les trois, qui étoient les premiers entre les trente.* C'est-à-dire: Apparemment (f) ces trois mêmes héros, Jesbaam, Eléazar, & Semma, étoient allés trouver David dans la caverne d'Odollam, lorsque ce Prince s'y retira, pendant la guerre que les Philistins lui firent, peu de tems après qu'il se fut rendu maître de Jérusalem. (g) L'Auteur de la Vulgate semble avoir cru, que ces trois Officiers s'étoient rendus auprès de David dans la caverne d'Odollam; avant que ce Prince fût reconnu Roi, (h) puisqu'il dit qu'ils étoient venus dans cette caverne *auparavant* ce qui précède. Mais la fuite du discours détruit cette prétention. La guerre, dont il est parlé en cet endroit, se fit constamment après la prise de Jérusalem; & celle qui est marquée dans les versets précédens, arriva avant la victoire

(a) 1. Par. XI. 13.

(b) סרר

(c) אדסר

(d) Buxtorf. Vindlc.

(e) Rab. David. Hugo, Cajet. Vatab. Sanct.

(f) Joseph. lib. 1. cap. 10. Vatab. Marc. Jun. Malv. &c.

(g) 2. Reg. V. 17.

(h) 2. Reg. XXII. 1.

14. Et David erat in prasidio: porro statio Philisthinorum tunc erat in Bethlehem.

15. Desideravit ergo David, & ait: O si quis mihi daret posum aqua de cisterna, quæ est in Bethlehem juxta portam!

14. Et avoient mis des gens à Bethléem. David étant donc dans son fort,

15. Se sentit pressé de la soif, & dit: O si quelqu'un me donnoit à boire de l'eau de la citerne qui est à Bethléem, auprès de la porte!

C O M M E N T A I R E.

de David contre Goliath. Aussi le Texte Hébreu porte simplement: (a) *Et les trois d'entre les Schalischim, vinrent à la Moisson, à David, dans la caverne d'Obellam.* Au lieu de ces termes, à la Moisson, les Paralipomènes (b) portent, *au Rocher*; ce qui paroît plus correct. Il est fort naturel de dire qu'on vint trouver David dans les rochers, & dans la caverne d'Odollam, ou dans la caverne du rocher d'Odollam. Mais si le Texte vouloit marquer le tems de la moisson, il l'exprimoit d'une autre maniere. Plusieurs Interprètes (c) veulent que ces trois braves, qui vinrent trouver David dans la caverne d'Odollam, soient ceux dont on va parler. Mais nous ne voyons point de bonnes preuves de ce sentiment. Il n'est pas naturel de parler de leurs exploits, avant de les avoir nommez.

¶ 14. ET DAVID ERAT IN PRÆSIDIO: PORRO STATIO PHILISTHINORUM ERAT IN BETHLEHEM. David étoit dans son fort, & les Philistins avoient des gens à Bethléem. David n'avoit pas jugé à propos de livrer d'abord la bataille aux Philistins. (d) Il s'étoit retiré dans la caverne d'Odollam, au midi de Jérusalem. Il attendoit & des troupes, & l'ordre de Dieu, pour livrer le combat. Les Philistins, qui avoient leur camp dans la vallée des géans, entre Jérusalem & Bethléem, avoient une forte garde à Bethléem, pour mettre à couvert leur armée de ce côté-là, où étoit David.

¶ 15. DESIDERAVIT AQUAM DE LACU. Se sentit pressé de la soif, & souhaita de l'eau de la citerne. Sanctius croit que David parloit d'une maniere figurée, & qu'il ne vouloit dire autre chose, sinon: Puisse nous bien-tôt voir Bethléem en liberté, & puissions-nous boire des eaux de ses citernes! Boire des eaux d'un pays, mar-

(a) וירדו שלשה מהשלישים ראש ויבאו אל דוד על מערה עדרם על הצור

(c) Auth. tradit. Hebr. ad Libb. Regg. Test. Hug. Cajet. Sanct.

(d) Voyez ce qu'on a dit 2. Reg. v.

16. *Irruperunt ergo tres fortes castra Philistinorum, & hauscrunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat juxta portam, & attulerunt ad David. At ille noluit bibere; sed libavit eam Domino,*

17. *Dicens: Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hoc. Num sanguinem hominum istorum, qui profecti sunt, & animarum periculum bibam? Noluit ergo bibere. Hac fecerunt tres robustissimi.*

16. *Aussi-tôt ces trois vaillans hommes passèrent au travers du camp des Philistins, & allèrent puiser de l'eau dans la citerne de Bethléem, qui est auprès de la porte, & l'apportèrent à David: mais David n'en voulut point boire, & il la répandit devant le Seigneur,*

17. *En disant: Dieu me garde de faire cette faute. Boirai-je le sang de ces hommes, & ce qu'ils ont acheté au péril de sa vie? Ainsi il ne voulut point boire de cette eau. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.*

COMMENTAIRE.

que souvent, l'habiter, y faire sa demeure ordinaire. (a)

Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim.

Mais ces trois braves n'y entendoient pas tant de finesse, & je pense qu'il n'y en faut point entendre aussi. David pressé de la chaleur & de la soif, dit en passant, & sans autre dessein: O, si j'avois de l'eau de la citerne de Bethléem! Il en connoissoit la bonté, puisqu'il étoit de cette ville. Ses trois héros, sans délibérer, & sans l'avertir, partent, & vont droit à la citerne au travers des ennemis.

¶ 16. *AT ILLE NOLUIT BIBERE; SED LIBAVIT EAM DOMINO.* Mais David n'en voulut point boire; & il la répandit devant le Seigneur. Par un transport d'une dévotion particulière, il fit une chose, qui n'étoit point ordinaire dans la Religion des Hébreux, qui fut de répandre de l'eau, comme une libation, & une offrande au Seigneur. Il auroit crû faire une chose trop sensuelle, & trop désagréable à Dieu, en bûvant une eau, qui avoit coûté si cher. Il aima mieux en faire un sacrifice à Dieu, & lui offrir la soif qu'il enduroit. On a déjà vû un exemple de ces effusions d'eau devant le Seigneur, dans le premier Livre des Rois. (b) Nous y avons rapporté quelques pratiques des Payens, qui y ont du rapport. On peut ajouter ici que les Anciens dans leurs repas, ne manquoient pas de faire une libation aux Dieux, avant que de boire. (c) On répandoit de l'eau, lorsqu'on n'avoit point de vin. (d)

(a) Virgil. Eclog. 1.

(b) 1. Reg. vii. 6.

(c) Homer. Iliad. H.

τίστον δ' αὖν δειπῶν χαμάδι χύον, ἔδ' οὐκ ἔτι λυ

Ποτὶ πίπτον, πρὸς λαίψαν ὑπὲρ ἡμῶν κροτάων.

Virg. l. Æneid. viii. v. 279.

In mensam lati b bant, divosque precantur:

(d) Æneid. 1. v. 740.

18. Abisai quoque, frater Joab, filius Sarvia, princeps erat de tribus. Ipse est, qui levavit hastam suam contra trecentos, quos interfecit. Nominatus in tribus.

19. Et inter tres nobilior, eratque eorum princeps; sed usque ad tres primos non pervenerat.

18. Abisai frere de Joab, & fils de Sarvia, étoit le premier des trois suivans. C'est lui qui s'éleva seul contre trois cens hommes, qu'il tua de sa lance. Il s'étoit acquis un grand nom parmi les trois seconds.

19. C'étoit le plus estimé d'entr'eux, & il en étoit le chef; mais il n'égaloit pas néanmoins les trois premiers.

COMMENTAIRE.

Dixit, & in mensa laticum libavit honorem.

On le pratiquoit de même dans les sacrifices. On faisoit des libations avec de l'eau, quand on manquoit de vin. (a)

¶ 17. NUM SANGUINEM ISTORUM HOMINUM BIBAM? Boirai-je le sang de ces hommes? Boirai-je de cette eau, qu'ils ont été chercher au péril de leur vie? On dit, par une semblable maniere de parler, boire le sang, & la sueur des peuples, pour, s'enrichir de leurs biens, & de leurs travaux, leur ravir ce qu'ils ont acquis au péril de leur vie, ou par les travaux de leurs mains. Alexandre le Grand (b) refusa de boire de l'eau, qui lui avoit été apportée par un soldat, pendant que tout le reste de l'armée étoit incommodé de la soif. Il la rendit à celui qui la lui avoit présentée, disant qu'il ne pouvoit se résoudre à la boire seul, & qu'il n'y en avoit pas assez pour la partager à toute l'armée: *Tunc poculo pleno, sicut oblatum est, reddito: Nec solus, inquit, bibere sustineo, nec tam exiguum dividere omnibus possum.* Arrian (c) dit que ce Prince répandit cette eau en la présence de toute l'armée, & lui fit oublier par ce moyen la soif extrême qu'elle enduroit.

¶ 18. ABISAI PRINCEPS ERAT DE TRIBUS. Abisai étoit le premier des trois suivans. Il étoit chef d'une autre classe de héros, au-dessous des trois premiers, & au-dessus de deux autres, dont il étoit le troisième. Ces deux, sont Banaïas, & Asaël. Il y en a qui croient que le troisième n'est point exprimé, ni ici, ni aux Paralipomènes, & qu'Asaël n'étoit pas de ces trois. D'autres (d) croient que le premier étoit Abisai, le second Sobati, qui tua un géant d'une grandeur extraordinaire, & le troisième Jonathan, fils de Samaa, dont il est parlé au chap. 21. de ce Livre, (e) & qui tua

(a) Vide Homeri Odyss. M.

(b) Quint. Curt. lib. 7.

(c) Arrian. lib. 6.

(d) Author. tradit. Heb. in Libb. Reg. Ly.

Sc.

(e) 2. Reg. XXI. 23.

20. Et Banaïas, filius Joïada, viri fortissimi, magnorum operum, de Cabseel. Ipse percussit duos leones Moab; & ipse descendit, & percussit leonem in media cisterna, in diebus nivis.

20. Banaïas de Cabséel, fils de Joïada, qui fut un homme très vaillant, fit aussi de très grandes actions : il tua les deux lions de Moab ; & lorsque la terre étoit couverte de neige, il descendit dans une citerne où il tua un lion.

COMMENTAIRE.

le géant qui avoit six doigts aux pieds & aux mains. Mais ce troisième ne seroit-il pas Joïada, pere de Banaïa, dont il est parlé au v. 20 ? ou Joab, Général des armées de David ?

v. 20. BANAIAS, FILIUS JOIADÆ, VIRI FORTISSIMI, MAGNORUM OPERUM, DE CABSEEL. Banaïas de Cabséel, fils de Joïada, qui fut un homme très-vaillant, fit aussi de grandes actions. Dans les Paralipomènes, on dit que ce fut Joïada qui fit de très-grandes actions. (a) Mais le Texte Hébreu (b) se peut également bien entendre de l'un & de l'autre. On le peut traduire ainsi : Banaïas, fils de Joïada, fils d'un homme vaillant, grand par ses beaux faits, de Cabseel. On lit dans un autre endroit, que Banaïas étoit Prêtre. Voyez le premier des Paralipomènes, xxvii. 5.

IPSE PERCUSSIT DUOS LEONES MOAB. Il tua les deux lions de Moab. Qui étoient ces deux lions ? Il y en a (c) qui croient que c'étoient deux lions réels, que Banaïas avoit tué, dans le tems qu'il étoit avec David dans le pays de Moab. Ce qui peut confirmer cette opinion, c'est qu'immédiatement après, on nous apprend qu'il en tua un dans une citerne, pendant que la terre étoit couverte de neige. D'autres veulent qu'il ait tué deux géans, (d) qui se faisoient nommer Ariel, ou Lions de Dieu, puissans lions, à cause de leur force, & de leur courage extraordinaire. Les Septante l'ont pris pour un nom d'homme : (e) Il tua les deux fils d'Ariel. Vatable veut que ce soit deux forteresses, nommées Ariel, dont Banaïas se rendit maître. C'est le vrai sens de cet endroit. (f) Les deux Ariels de Moab, sont les deux villes d'Ar, ou la ville d'Ar, ou Aréopolis, capitale de Moab, située sur l'Arnon, qui la partageoit en deux. Eusèbe, &

(a) 1. Par. xi. 22. Banaïas filius Joïada viri fortissimi, qui multa opera perpetravit, de Cabseel.

(b) בניהו בן יהודע בן איש חי רב פעל, כבצאל חור הכה אה שני אריאל כיהב. au lieu de איש חי : Les Maïorètes veulent qu'on lise איש חיל, hommes vaillans.

(c) Toß. Sanct.

(d) Joseph. Antiq. lib vii. c. 10. Περσων οὗς γὰρ οὐκ ἀδελφὰν διακονοῦν ἐν τῇ Μοαβιτῇ πόλει. Author. tradit. Heb. Gloss. Lib. Cajet. Sc.

(e) Εἰς δύο υἱὸς τοῦ ἀριελ, Eusèbe.

(f) Isai. xlix. 1.

21. Ipse quoque interfecit virum Egyptium, virum dignum spectaculo: habentem in manu hastam: itaque cum descendisset a iumento in virga, viceorsit hastam de manu Egyptii, & interfecit eum hasta sua.

22. Hec fecit Banaïas filius Joïada.

23. Et ipse nominatus inter tres robustos, qui erant inter triginta nobiliores: verumtamen usque ad tres non pervenerat. Fecitque eum sibi David auricularium, à secreto.

21. C'est lui aussi qui tua un Egyptien d'une grandeur extraordinaire. L'Egyptien parut la lance à la main, & Banaïas la lui arracha, n'ayant que son bâton seulement, & le tua de sa propre lance.

22. Voilà ce que fit Banaïas fils de Joïada.

23. Il étoit illustre entre les trois, qui étoient les plus estimez des trente; mais néanmoins il n'égalait pas les trois premiers. David le fit son conseiller, & son confident.

COMMENTAIRE.

saint Jérôme en parlent sous le nom d'Ariëla.

ψ. 21. CUM DESCENDESSET ADEUM INVIRGA. N'ayant que son bâton seulement. C'est ainsi que David alla combattre Goliath avec son bâton; (a) & qu'il disoit à Saül qu'il avoit tué des ours, & des lions, (b) n'ayant point d'autres armes que celles d'un berger. Il y a des gens, qui avec un bâton, ne craindront pas un homme bien armé. Voyez dans Quinte-Curce le combat de Dioxippe, & d'Horratus, Liv. IX. c. 7.

ψ. 23. NOMINATUS INTER TRES ROBUSTOS, QUERANT INTER TRIGINTA NOBILIORES; VERUMTAMEN USQUE AD TRES NON PERVENERAT. Il étoit illustre entre les trois, qui étoient les plus estimez des trente; mais néanmoins il n'égalait pas les trois premiers. Il n'égalait pas Jethaam, Eléazar, & Semma; mais il étoit illustre parmi les trois héros du second rang, dont Abishai étoit le premier, & qui étoient au-dessus des trente autres, moins célèbres, & moins illustres. Ou plutôt: Il étoit célèbre entre les trois du second rang, & fort distingué parmi les Schalischim, ou les Officiers de David. Ce terme, Schalischim, signifie Trente, & un Officier d'armée des Rois d'Egypte, & des Rois des Hébreux.

FECIT EUM DAVID AURICULARIUM A SECRETO. David le fit son Conseiller, & son confident. A la lettre: Il le mit à ses oreilles, & lui confia ses secrets. L'Hébreu: (c) David le mit sur

(a) 1. Reg. XVII. 43.

(b) 1. Reg. XVII. 34.

(c) וְיִשְׁמַח דָּוִד אֶת כָּל מִשְׁכָּתוֹ וְאֶת כָּל מִשְׁכָּתוֹ אֶת כָּל מִשְׁכָּתוֹ. Karš. ou David regis les dieux de sa. Ag. En

על עֲבָדָיו אֲשֶׁר. Sur son obéissance, ou s. p. ceux qui lui obéissent. Sym. עַל כָּל עֲבָדָיו אֲשֶׁר. Sur ses sujets.

24. *Afaël frater Joab inter triginta. Elehanan filius patris ejus de Bethlehem.*

25. *Semma de Harodi, Elica de Harodi;*

26. *Helés de Phakti; Hira filius Accés de Thecua.*

24. Entre les trente étoient encore Afaël frere de Joab. Eléhanam de Bethlehem, fils de l'oncle paternel d'Afaël;

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi;

26. Helés de Phakti; Hira de Thecua fils d'Accés;

C O M M E N T A I R E.

son audience. Dans les Paralipomènes, saint Jérôme traduit : Il le mit à son oreille (a) *Posuit eum ad auriculam suam.* Et les Septante, au même endroit : (b) *Il le mit dans sa famille.* Les uns veulent qu'il lui ait donné une place dans son Conseil. (c) Mais d'autres (d) remarquant que la valeur & le courage se récompensent plutôt par des honneurs militaires, croient que David l'établit Capitaine de ses gardes. Ils traduisent : *Il le mit sur son obéissance*, sur ceux qui lui obéissoient, qui exécutoient ses ordres, qui étoient toujours près de sa personne, prêts à aller où il leur ordonnoit.

Les Rois de Perse avoient des Officiers, qu'on appelloit les oreilles du Roi, par le moyen desquels ils apprennent tout ce qui se passoit : (e) *Aures Regis, & imperatorum oculi, quidam homines vocabantur; per que officiorum genera, Rex ille ab hominibus Deus esse credebatur, cum omnia que ubicumque gererentur, iste Otastarum delatione disciebat.* La Fable n'a attribué à Midas de si grandes oreilles, que parce qu'il avoit par tout des espions, qui lui rendoient compte de ce qui se passoit. (f)

¶ 24. ASAEL INTER TRIGINTA. Entre les trente, étoit encore Afaël. J'aime mieux traduire l'Hébreu : (g) *Afaël étoit du nombre des Schalischim*, ou des principaux Officiers des troupes de David, du nombre de ceux, dont on voit ici la liste. C'est cet Afaël, qui fut tué par Abner. (h)

¶ 25. SEMMA DE HARODI. Je pense que c'est le même que *Semma d'Arari*, le troisième des trois premiers héros, ¶ 11. Le nom de sa patrie s'écrit assez différemment. Voyez le même passage.

(a) 1. Par. xi. 25.

(b) 70. Κατέστην αὐτὸν... ἐν τῷ οἴκῳ αὐτοῦ.

(c) Munst. Hebr. Cast. Strigel. Mart.

(d) Jup. Tremel. Belg. & Angl. Vers.

(e) Apul. lib. de Mundo. Vide Brisson de Regno Persar. lib. 1.

(f) Cononis Narrat. narratione 3.

(g) עשהאל בשלישים

(h) 2. Reg. 11. 23.

27. Abiezer de Analoth, Mobonnai de Hufati ;

28. Selmon Abohites ; Maharai Netophathites ;

29. Heled filius Baana , & ipse Netophathites ; Ithai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin ;

30. Banaia Pharathonites ; Heddaï de torrente Gaas ;

31. Abialbon Arbathites ; Azmaveth de Beromi ;

32. Eliaba de Salaboni ; filii Jassen , Jonathan ;

33. Semma de Orori ; Aiam filius Sarar Arorites ;

27. Abiézer d'Anathoth ; Mobonnaï de Hufati ;

28. Selmon d'Ahoï ; Maharai de Netophath ;

29. Heled fils de Baana , qui étoit aussi de Netophath ; Ithai fils de Ribai de Gabaath , dans la tribu de Benjamin ;

30. Banaïa de Pharathon ; Heddaï du torrent de Gaas ;

31. Abialbon d'Arbath ; Azmaveth de Béromi ;

32. Eliaba de Salaboni ; Jonathan des enfans de Jassen ;

33. Semma de Orori ; Aïam d'Aror fils de Sarar ;

COMMENTAIRE.

Ÿ. 26. HELLES DE PHALTI. Ou , *Helles Phalonite*. 1. Par. XI. 27.

Ÿ. 27. MOBONNAI DE HUSATI. Ou , *Sobbochai Husatites*. 1. Par. XI. 29.

Ÿ. 28. SELMON AHOHITES. Ou , *Ilai Abohites*. 1. Par. XI. 29.

Ÿ. 29. HELED. L'Hébreu : *Cheleb*. Mais il est nommé *Cbeled*. 1. Par. XI. 30.

Ÿ. 30. HEDDAI. Autrement , *Hurai*. 1. Par. XI. 32.

Ÿ. 31. ABIALBON. Autrement , *Abiel*. 1. Par. XI. 32.

AZMAVETH DE BEROMI. Autrement , *Asmot Bauramite*. Là-même.

Ÿ. 32. FILII JASSEN. *Les fils de Jassen* ; ou , les fils de Aïsem Jézonites. 1. Par. XI. 33.

JONATHAN. Les Paralipomènes ajoutent , qu'il étoit fils de Sagé d'Arari. Ce Sagé d'Arari étoit aussi pere de Samma , ci-devant , Ÿ. 11.

Ÿ. 33. AIAM. *fils de Sarar Arorite*. Les Paralipomènes : (a) *Abiam* , fils de Sachar Arorite. *Semma de Orori* ; on a déjà vu au Ÿ. 11. *Semma filius Agé de Arari* , & au Ÿ. 25. *Semma de Harodi* ; je crains qu'il n'y aye quelque redite en ces Chapitres. Dans les Paralipomènes , ch. XI. 27. on lit : *Sammoth Arorites* , ou *Arodiites* , comme porte l'Hébreu , & au Ÿ. 44. *Samma & Jehiel filii Hotham Arorites* , ou *Aro-*

(*) 1. Par. XI. 30.

34. *Eliphelet filius Aasbäi, filii Machati; Eliam filius Achitophel Gelonites;*

35. *Hefrai de Carmelo; Pharai de Arbi;*

36. *Igaal filius Nathan de Soba; Bonni de Gadi;*

37. *Selec de Ammoni; Naharai Berthites armiger Joab filii Sarvia;*

38. *Ira Jethrites; Gareb & ipse Jethrites.*

39. *Urias Hethaus. Omnes triginta septem.*

34. Eliphelet fils d'Aasbäi, qui étoit fils de Machati, Eliam de Gilon, fils d'Achitophel;

35. Hefraï du Carmel, Pharaï d'Arbi;

36. Igaal de Soba, fils de Nathan; Bonni de Gadi;

37. Séfec d'Ammoni; Naharaï de Béroth, Ecuyer de Joab fils de Sarvia;

38. Ira de Jéthrit; Gareb qui étoit aussi de Jéthrit;

39. Urie Héthéen; qui font treptesept en tout.

COMMENTAIRE.

rites, suivant l'Hébreu,, & au ψ . 34. *Jonathan filius Sagé Ararites.* Il est déjà visible que *Sagé*, & *Agé* sont la même personne; & il y a apparence que le nom de *Semma* est perdu au ψ . 34. des Paralipomènes, & que au ψ . 34. il faut lire comme au ψ . 44. à moins qu'on ne veuille corriger *Horham* du ψ . 34. en mettant en sa place Jonathan du ψ . 34. Quant au lieu d'*Arari*, ou *Orori*, ou *Orodi*, car je croi que c'est la même, il est tantôt écrit de cette sorte, חחרר *Haharari*, tantôt חחרר *Hacharari*, & tantôt חרר *Harari* ou *Haoëri*, ou חחרר *Haharadi*.

On ne fait pas la situation de ces noms, à moins qu'on ne la fasse venir d'*Arade* dans la Phénicie, ou d'*Aroër*, au-delà du Jourdain.

ψ . 34. ELIPHELET, *filis d'Aasbäi.* Autrement, *Eliphal*, *filis d'Ur.* I. Par. XI. 35.

ψ . 35. HESRAI. Ou, *Hexro.* I. Par. XI. 37.

PHARAI, *d'Arbi.* Ou, *Naharai*, *filis d'Aasbäi.* I. Par. 37.

ψ . 36. IGAAL, *filis de Nathan.* Autrement, *Joël*, *filis de Nathan.* I. Par. XI. 38. Joël, ou Igaal, avoit été nourri, & peut-être adopté par son frere Nathan. Ainsi il étoit devenu son fils par adoption, comme il étoit son frere par la nature. Ou bien, Joël avoit épousé une de ses nièces, fille de Nathan, qui n'avoit peut-être point laissé d'enfans mâles. Dans ces occasions, les filles héritières épousoient un homme de leur famille; & la Loi ne défend pas à l'oncle d'épouser sa nièce.

BONNI DE GADI. Autrement, *Mibahar*, *filis d'Aharai.* I. Paralip. XI. 38.

ψ . 39. URIAS HETHÆUS. Urie le Héthéen. C'est l'époux de Bethsabée.

OMNES TRIGINTA SEPTEM. *Qui font trente-sept en tout, y compris les trois premiers, les trois seconds, & ensuite tous les autres Schalischim, dont le détail des actions n'est pas connu; on ne trouve ici les noms que de trente-six; car, comme on l'a remarqué, (a) l'Ecriture a omis le nom du troisième illustre du second rang, ici & aux Paralipomènes. Outre ces trente-sept Schalischim de David, on en compte encore dans les Paralipomènes seize autres. On ignore la raison qui les a fait omettre en cet endroit. Joab Général des troupes de David, & Amasa, qui avoit été nommé pour remplir le même emploi, ne se trouvent pas en cet endroit: ils étoient d'un rang supérieur aux autres Officiers.*



CHAPITRE XXIV.

Dénombrement de tout Israël ordonné par David. Sa curiosité punie par la peste. Le Prophète Gad lui ordonne de bâtir un Autel au Seigneur, & la peste cesse.

¶ 1. *ET addidit furor Domini irasci contra Israël, commovitque David in eis, dicens: Vade, numera Israël & Judam.*

¶ 1. *L* A colère du Seigneur s'alluma encore contre Israël; & Dieu permit que David pour son malheur, donna ordre que l'on comptât tout ce qu'il y avoit d'hommes dans Israël & dans Juda.

An. du
Monde
2987.
avant J.C.
1017.

COMMENTAIRE.

¶ 1. *A* DDIDIT FUROR DOMINI IRASCI CONTRA ISRAEL, COMMovitQUE DAVID IN EIS. *La colère du Seigneur s'alluma contre Israël, & Dieu permit que David, pour son malheur, donnât ordre que l'on comptât tout Israël. Le texte Hébreu, (b) & la Vulgate sont plus forts: La colère du Seigneur s'alluma de nouveau contre Israël, & incita David contre son peuple, elle lui inspira ce mauvais dessein; mais comme cette expression prise*

(a) Voyez le §. 18.

(b) ויסת את דוד כחם

An. du 2. Dixitque Rex ad Joab Principem
Monde exercitus sui: Perambula omnes tribus
2987. Israël à Dan usque Bersabee, & nu-
merate populum, ut sciam numerum
ejus.

3. Dixitque Joab Regi: Adaugeat
Dominus Deus tuus ad populum tuum,
quantus nunc est, iterumque centuplicet
in conspectu Domini mei Regis: sed quid
sibi Dominus meus Rex vult, in re hu-
juscemodi?

4. Obtinuit autem sermo Regis ver-
ba Joab & principum exercitus: egres-
susque est Joab, & principes militum,
à facie Regis, ut numerarent populum
Israël.

5. Cumque pertransissent Jordanem,
venerunt in Aroër ad dexteram urbis,
qua est in valle Gad.

2. Il dit donc à Joab Général de son
armée: Allez dans toutes les tribus d'Is-
raël, depuis Dan jusqu'à Bersabée; &
faites le dénombrement du peuple, afin
que je sache combien il y a d'hommes.

3. Joab répondit au Roi: Que le Sei-
gneur votre Dieu veuille multiplier vô-
tre peuple, & même le faire croître au
centuple de ce qu'il est, aux yeux du Roi
mon Seigneur: mais que prétend faire
mon Seigneur par ce nouvel ordre?

4. Néanmoins la volonté du Roi l'em-
porta sur les rémontrances de Joab, &
des principaux Officiers de l'armée. Joab
partit donc avec eux d'auprès du Roi,
pour faire le dénombrement du peuple
d'Israël.

5. Ayant passé d'abord le Jourdain, ils
vinrent à Aroër au côté droit de la vil-
le, qui est dans la vallée de Gad,

COMMENTAIRE.

dans sa rigueur renferme une impiété & un blasphème, en imputant à Dieu un mal dont il n'est point capable, même dans sa colère; il vaut mieux traduire: Dieu continua à s'irriter contre son peuple; car David, pour leur malheur, fut poussé à dire: Allez, faites le dénombrement de tout Israël. Ou, comme il est dit dans les Paralipomènes: (a) Satan s'éleva contre Israël, & excita David à faire le dénombrement d'Israël. Il y en a qui entendent ce *satan* du démon, & d'autres, ou de quelque conseiller mal-avisé, & présomptueux.

¶ 3. QUID SIBI DOMINUS MEUS REX VULT IN RE HUIUSCEMODI? Que prétend faire mon Seigneur par ce nouvel ordre? Joab s'exprime d'une manière plus forte dans les Paralipomènes: Pourquoi mon Seigneur veut-il savoir cette chose, pour être imputée à péché à tout Israël? Ce Général, qui n'étoit pas autrement religieux, ne laisse pas de craindre les fâcheuses suites de ce dénombrement; il tâche de détourner le Roi de sa résolution; l'Écriture ne nous apprend pas les raisons que lui & les autres principaux Officiers représentèrent dans le conseil de David, elle nous dit simplement

(a) 1. PAR. XXI. 1. Conspiravit Satan contra Israel.
excitavit David, ut numeraret Israel.

que

6. Et per Jazer transferunt in Galaad, & in terram inferiorem Hodsi, & venerunt in Dan silvestria. Circumvenitque juxta Sidonem.

6. Et à Jézer. Ils allèrent de-là en Galaad, & au pays d'Hodsi. Ils vinrent à Dan aux bois, ils tournèrent aux environs de Sidon.

An. du Monde 2987.

COMMENTAIRE.

que la résolution du Roi l'emporta sur les remontrances qu'on lui put faire.

¶ 5. VENERUNT IN AROER, AD DEXTERAM URBIS QUÆ EST IN VALLE GAD. *Ils vinrent à Aroër, au côté droit de la ville qui est dans la vallée de Gad.* On peut traduire l'Hébreu de cette sorte : (a) *Ils campèrent à Aroër, à la droite de cette ville, qui est au milieu de la vallée de Gad.* Aroër est au-delà du Jourdain sur l'Arnon, dans le partage de Gad, située dans une vallée, qui est le long de l'Arnon. Ainsi les envoyez de David commencèrent leur dénombrement, par les parties les plus orientales du pays de de-là le Jourdain.

¶ 6. IN TERRAM INFERIOREM HODSI. *Au bas pays d'Hodsi.* On ne connoît point de pays sous ce nom. Le Caldéen : *Au pays méridional d'Hodsi.* Les Septante : (b) *Au pays des Tabases, qui est Adasai ; ou, dans la terre de Chettim Chadés.* Quelques-uns traduisent l'Hébreu : (c) *Dans le pays nouvellement conquis.* (d) *A la lettre, dans la terre des nouveaux sujets ; ce qui paroît assez convenir aux termes des Agaréens, qu'on avoit chassé du tems de Saül.* Voici ce qu'on en dit dans les Paralipomènes, qui peut servir de commentaire à cet endroit : (e) *Les fils de Ruben combattirent du tems de Saül contre les Agaréens, les d firent, & habitèrent en leur place dans leurs demeures, dans tout le pays qui regarde l'orient de Galaad.* La situation de ce pays convient parfaitement à ce sentiment.

VENERUNT IN DAN SILVESTRIA. *Ils vinrent à Dan aux bois.* A Dan des bois, à la ville de Dan au pied du mont Liban, près de la source du Jourdain, nommée si souvent dans l'Ecriture, comme la dernière des villes des Hébreux du côté du septentrion. L'Auteur de la Vulgate a lû dans l'Hébreu autrement que nous n'y lisons à présent. Voici ce porte que le Texte : (f) *Ils vinrent à Dan,*

(a) וַיִּחַן בְּעֶרְוֶר יְמִין חֶזְקִי אֲשֶׁר בְּתוֹךְ הַנָּחַל הַזֶּה
(b) Εἰς τὴν Θυσσανὴ ἣ ἐστὶν Ἀδασαί Edit.
Complut. Εἰς τὴν Σιρὶμ Σάδης.

(c) אֶל אֶרֶץ תַּחְתִּית חֲדָשִׁי
(d) Ita Tan. Tremel. Pisc. Malu.
(e) 1. Par. v. 10.
(f) וַיָּבֹאוּ דָנָה יֵעָן Saint Jérôme a lû וַיָּבֹאוּ דָנָה יֵעָן au lieu de יֵעָן.

II. Livre des Rois.

P p p p

An. du
Monde
2987.

7. *Transferunt propè mœnia Tyri, & omnem terram Hevai & Chananai: veneruntque ad meridiem Juda in Bersabee.*

8. *Et lustratâ universâ terrâ, adfuerunt per novem menses, & viginti dies in Jerusalem.*

9. *Dedit ergo Joab numerum descriptionis populi Regi, & inventa sunt de Israël octingenta millia virorum fortium, qui educerent gladium: & de Juda quingenta millia pugnatorum.*

7. Ils passèrent près des murailles de Tyr, traversèrent tout le pays des Hévéens & des Chananéens; & vinrent à Bersabée, qui est au midi de la tribu de Juda.

8. Ainsi ayant parcouru tout le pays d'Israël, ils se rendirent à Jérusalem après neuf mois & vingt jours,

9. Joab donna au Roi un dénombrement qu'il avoit fait du peuple; & il se trouva d'Israël huit cens mille hommes forts & propres à porter les armes; & de Juda cinq cens mille.

COMMENTAIRE.

Jaan. On n'a aucune connoissance de ce lieu de Jaan, & la diversité qu'on remarque dans les Septante, (a) prouve assez que le Texte est corrompu en cet endroit. Je voudrois lire en transposant une lettre du Texte: (b) *A Dan la fontaine*; il y avoit une fontaine du Jourdain près de Dan.

ψ. 7. TRANSIERUNT PROPE MOENIA TYRI. *Ils passèrent près des murailles de Tyr.* C'est-à-dire, de l'ancienne Tyr, qui étoit bâtie en terre ferme, distante de la nouvelle Tyr, bâtie dans une île, d'environ trente stades, c'est-à-dire, un peu plus d'une bonne lieuë, ou près de quatre mille pas, (c) L'Hébreu: (d) *Ils vinrent à la forteresse de Tyr.*

ψ. 8. LUSTRATA UNIVERSA TERRA. *Ayant parcouru tout le pays.* Ils ne firent pas le dénombrement des tribus de Lévi, ni de Benjamin, (e) & on ne voit pas même qu'ils aient parcouru le pays de ces derniers. Pour les autres tribus, il ne s'en fit pas un compte exact. On ne finit pas ce dénombrement.

ψ. 9. INVENTA SUNT DE ISRAEL OCTINGENTA MILLIA, ET DE JUDA QUINGENTA MILLIA. *Il se trouva d'Israël huit cens mille hommes, & de Juda cinq cens mille.* Théodotion en met, *neuf cens mille d'Israël, & quatre cens mille de Juda.* Les Para-

(a) Edit. Complut. simpliciter Περὶ Βερσabee
ἵνα Δαν. Edit. Rom. Eis Davidan & ἡδαν.

(b) עין: Une fontaine, au lieu de עין, qui ne signifie rien.

(c) Strabo lib. 16. Voyez ce qu'on a dit sur la ville de Tyr, dans le Commentaire sur

Josué, XIX. 29.

(d) יבואו מבצר צר

(e) 1. Par. XXI. 6. Ceperat numerare, nos complevit; nam Levi & Benjamin non numeravit.

lipomènes sont fort différens ; (a) ils portent que Joab ayant fait sa commission , revint à Jerusalem , & donna au Roi le dénombrement qu'il avoit fait , & qui montoit à *onze cens mille hommes d'Israël capables de porter les armes , & à quatre cens soixante & dix mille hommes de Juda , en âge d'aller à la guerre*. La disproportion entre ces divers nombres est si considérable , qu'il semble qu'il vaudroit mieux en abandonner l'un ou l'autre , que de vouloir les concilier par des solutions violentes , qui sont souvent plus propres à augmenter les doutes , qu'à les lever. Mais si l'on prenoit ce parti , lequel des deux dénombremens devoit-on préférer ? c'est sans doute celui des Livres des Rois. L'Interprète Arabe l'a suivi dans la traduction des Paralipomènes : ce nombre n'est point excessif , & on conçoit assez qu'un pays de soixante lieues de long , & de trente de large , bien fertile , & bien cultivé , peut nourrir six ou sept millions d'hommes ; car il n'y en avoit pas un moindre nombre dans la Palestine , supposé qu'il y en eût treize cens mille capables de porter les armes , l'expérience faisant voir que le nombre des hommes capables d'aller à la guerre , n'est pas plus de la cinquième partie de ceux qui habitent un pays. Si l'on ajoute à cela les tribus de Benjamin & de Lévi , les étrangers & les esclaves , qui ne furent pas compris dans le dénombrement , il faudra avouer que dans la Judée , du tems de David , il y avoit environ sept millions de personnes. Mais si l'on veut suivre le dénombrement des Paralipomènes , qui met un million cinq cent soixante & dix mille hommes capables de porter les armes , sans y comprendre les tribus de Lévi & de Benjamin , ni apparemment les esclaves & les étrangers , ni les femmes , les enfans , & les vieillards , cela produira une somme si prodigieuse , qu'elle surpassera presque toute créance.

Au reste , il n'est pas extraordinaire de remarquer des fautes dans le texte Hébreu sur les nombres , & dans les noms propres ; tous les Commentateurs y en reconnoissent ; & soutenir absolument le contraire , ce seroit faire retomber indirectement sur le saint Esprit , & sur les Auteurs inspirés , des fautes , dont on ne doit accuser que la longueur des tems , & la négligence des Copistes.

Mais de peur qu'on ne s'imagine que nous n'avons rapporté ces considérations générales , que pour nous épargner la peine de produire les raisons particulières , dont on se sert pour concilier ces diversitez , nous allons proposer les principaux sentimens sur ces sujets.

(a) 1. Par. XXI. 5. *Inventus est omnis numerus Israël mille millia , & centum millia virorum educantium gladium.*

An. du 10. *Percussit autem cor David eum, postquam numeratus est populus: & dixit David ad Dominum: Peccavi valde in hoc facto: sed precor, Domine, ut transferas iniquitatem servi tui, quia stultus egi nimis.*

10. Après ce dénombrement du peuple, David sentit un remord en son cœur, & il dit au Seigneur: J'ai commis un grand péché dans cette action; mais je vous prie, Seigneur, de pardonner l'iniquité de vôtre serviteur: car j'ai fait une très grande folie.

COMMENTAIRE.

On dit donc (a) que Joab, qui n'obéissoit qu'avec répugnance aux ordres du Roi, (b) ne lui donna pas la somme exacte & fidele de ceux dont il avoit fait le dénombrement. Il la diminua exprés, ou par chagrin, ou pour ne pas effrayer le Roi, qui commençoit à se repentir de son entreprise; c'est ce qui est insinué dans les Paralipomènes, où il est dit qu'on ne mit pas dans les Mémoires du Roi, le nombre de ceux dont on avoit fait le dénombrement. (c) *Numerus eorum qui fuerant recensiti, non est relatus in fastos Regis David.* Il est donc assez croyable que l'Auteur des Paralipomènes a suppléé ce nombre sur des mémoires particuliers, dressés peut-être par les Princes d'Israël députés avec Joab, qui s'appliquèrent à cela avec plus de soin, & qui dressèrent leurs mémoires à part, & avec plus d'exactitude.

D'autres (d) veulent que le nombre excédant dans les Paralipomènes, celui des Livres des Rois, vient des tribus de Benjamin, & de Lévi, & peut-être de quelques cantons d'Israël, qu'on n'avoit pas compté d'abord, & dont on fit ensuite le dénombrement. Mais comment trouver dans ces deux tribus, & dans quelques recoins du pays, deux cens soixante & dix mille hommes? & comment prouvet-on qu'on a fait ce prétendu dénombrement des deux tribus, après que Joab eut présenté ses mémoires au Roi? La chose est sans aucune apparence. D'autres plus subtils (e) ont avancé que Joab n'avoit pas compris dans son dénombrement, les vingt-quatre mille hommes que David avoit dans chaque tribu sous douze Généraux, comme il est expressement marqué dans les Paralipomènes. (f) Ces vingt-quatre mille hommes dans chacune des douze tribus, font deux cent quatre-vingt-huit mille hommes, & sont plus que suffisans,

(a) *Sanct. Menoch.*

(b) 1. Par. XXI. 6. *Eo quod Joab inivitus exqueretur Regis imperium.*

(c) 1. Par. XXVII. 24.

(d) *Cornel. à Lapide.*

(e) *Vide Jun. Gros. Matv. Boch. de anim. lib. sacr. part. 1. lib. 2. c. 37.*

(f) 1. Par. XXII. 1. *Principes familiarum, Tribuni, Centuriones... viginti quatuor milibus singuli praeerant.*

pour remplir ce qui manque dans le dénombrement du Livre des Rois. L'Auteur des Paralipomenes a pu comprendre ces troupes dans la somme dont il nous parle, & celui des Livres des Rois n'a pas jugé à propos de les faire entrer dans son dénombrement; cela étoit assez arbitraire. Mais si on demande des preuves de ce système, je doute qu'on en produise jamais aucune fondée dans l'Ecriture; ainsi il demeurera toujours au rang des systèmes historiques.

Ah. du
Monde
2987

Y. 10. PERCUSSIT COR DAVID EUM. *David sentit un remord en son cœur.* Sur quoi pouvoit être fondé ce remord? La chose qu'il avoit faite n'est défendue en aucun endroit de la Loi. Dieu ordonne à Moïse (a) de faire le dénombrement du peuple depuis vingt ans, & au dessus; il veut que chacun de ceux qui sont compris dans ce dénombrement, paye un demi sicle, afin que le Seigneur ne les punisse pas de playes. Mais cette ordonnance ne regardoit que Moïse, & n'étoit que pour ce seul cas; Dieu vouloit alors que chaque Israélite contribuât à la construction du Tabernacle de l'Alliance; il les menace de les punir, s'ils ne donnent chacun par tête un demi sicle; mais quel rapport avoit cela avec ce que fit David? & quand on avoueroit que Dieu entendoit qu'on lui payât un demi sicle toutes les fois qu'on feroit le dénombrement du peuple, (b) qui peut assurer qu'on ne l'ait pas payé, & en quel endroit Dieu se plaint-il de cette omission?

Dire avec quelques-uns, (c) que David alloit contre l'intention de Dieu, en faisant faire le dénombrement de son peuple, puisque le Seigneur avoit promis qu'il le multiplieroit de telle manière, qu'il le rendroit innombrable: c'est rendre une raison puérile d'un événement très-sérieux; & l'Ecriture ne nous dit-elle pas expressément (d) que David touché de cette promesse de Dieu envers son peuple, avoit voulu qu'on ne fît le dénombrement que de ceux qui étoient au dessus de vingt ans, comme si par un respect religieux pour la parole du Seigneur, il n'avoit pas voulu exprès savoir le nombre exact de son peuple, mais seulement celui des hommes qu'il pourroit mettre en campagne, en cas de guerre.

On doit donc reconnoître que le crime de David étoit tout intérieur. (e) C'étoit l'orgueil, l'ambition, l'enflure de cœur, la folle

(a) Exod. xxx. 12. *Quando tuleris summam filiorum Israël, juxta numerum, dabunt singuli pretium pro animabus suis Domino, & non erit plaga in eis, cum fuerint recensiti.*

(b) Ita Helrai, Cajet. Test. Munst. Grot. Tirin. Est. Ita Joseph. Antiq. lib. 7. c. 10.

(c) Oleast. in Exod. xxx. 12.

(d) 1. Par. xxvii. 23. *Noluit autem David numerare eos à viginti annis, & inferius, quia dixerat Dominus, ut multiplicaret Israël sicut stellas cæli.*

(e) Ita Ambros. lib. de Pœnit. c. 9. Aug. lib. 22. c. 66. contra Faust. Interpp. passim.

An. du
Monde
2987.

11. Surrexit itaque David manè, & sermo Domini factus est ad Gad Prophetam & Videntem David, dicens :

12. Vade & loquere ad David : Hac dicit Dominus : Trium tibi datur optio, elige unum quod volueris ex his, ut faciam tibi.

13. Cumque venisset Gad ad David, nuntiavit ei, dicens : Aut septem annis veniet tibi fames in terrâ tuâ : aut tribus menses fugies adversarios tuos, & illi te persequentur : aut certè tribus diebus erit pestilentia in terrâ tuâ. Nunc ergo delibera, & vide quem respondeam ei, qui me misit, sermonem.

11. Le lendemain au matin, lorsque David se fut levé, le Seigneur adressa sa parole à Gad Prophète & Voyant de David, & lui dit :

12. Allez dire à David ; Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois *fleaux* que je vous prépare ; choisissez celui que vous voudrez.

13. Gad étant donc venu vers David, lui dit de la part du Seigneur : Ou votre pays sera affligé de la famine pendant sept ans ; ou vous fuirez durant trois mois devant vos ennemis, qui vous poursuivront ; ou la peste sera dans vos États pendant trois jours. Délibérez donc maintenant, & voyez ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé.

COMMENTAIRE.

curiosité de savoir le nombre de ses sujets, la grandeur de ses forces, l'étendue de son Empire, comme si tout cela eût beaucoup contribué à sa gloire, à sa majesté, à sa réputation. Et comme si par un retour secret sur lui-même, il eût voulu s'attribuer toutes ces choses, & y mettre sa confiance, plutôt que dans le secours de Dieu.

¶ II. AD GAD PROPHETAM ET VIDENTEM DAVID. *A Gad Prophète & Voyant de David.* Ce Prophète étoit attaché depuis long-tems à la personne de David, (a) & Dieu sembloit le lui avoir destiné comme son Prophète ordinaire, qu'il devoit consulter dans tout ce qui se présentoit. Les Paralipomènes (b) donnent aussi pour Prophètes à David, Afaph, Héman, & Idithun : mais je pense qu'en cet endroit le nom de Prophète a un autre sens qu'ici.

¶ 13. AUT SEPTEM ANNIS VENIET TIBI FAMES. *Où votre pays sera affligé de la famine pendant sept ans.* (c) Les Paralipomènes (d) ne lisent que trois ans ; les Septante, (e) & quelques Exemplaires Arabes en cet endroit, n'en ont pas lû davantage. Quelques-uns (f) défendent la manière de lire des Paralipomènes, parce que trois ans de famine sont plus proportionnez à trois mois de guer

(a) 1. Reg. XXII. 5.

(b) 2. Par. XXIV. 15.

(c) Ita Hebr. Cald. Vulg. Joseph. Antiq. lib. 7. cap. 10.

(d) 1. Par. XXI. 1. 12.

(e) Η^α τρία ἔτη λιμῆ. Vide Magrii Analo-
gias. 1. Par. XXI. 12.

(f) Boch. de animal. sacr. part. 1. lib. 2.
cap. 38.

14. Dixit autem David ad Gad : *Coarctor nimis : sed melius est ut incidam in manus Domini , multæ enim misericordie ejus sunt , quàm in manus hominum.*

15. Immisitque Dominus pestilentiam in Israël , de mane usque ad tempus constitutum , & mortui sunt ex populo , à Dan usque ad Bersabee , septuaginta millia virorum.

14. David répondit à Gad : Je me trouve dans une étrange perplexité ; mais il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur , puisqu'il est plein de miséricorde , que dans les mains des hommes.

15. Le Seigneur envoya donc la peste dans Israël , depuis le matin du jour suivant , jusqu'au tems arrêté : & depuis Dan jusqu'à Bersabee , il mourut du peuple soixante & dix mille personnes.

An. du
Monde
2987.

COMMENTAIRE.

re , & à trois jours de peste , que sept ans de famine ; Dieu fit apparemment proposer à David par son Prophète des fleaux à peu près semblables , & d'une durée proportionnée. Ceux qui soutiennent le texte Hébreu de cet endroit , (a) & qui le veulent accorder avec les Paralipomènes , croient que Dieu ne proposa à David que trois ans de famine , en punition de sa criminelle curiosité ; mais que ces trois ans de famine , joints aux trois années qu'on en avoit déjà souffert , à cause de l'injustice de Saül contre les Gabaonites , & d'une septième année , qui étoit l'année Sabbatique où l'on alloit entrer , & durant laquelle il n'y avoit point de moisson à faire , toutes ces années ensemble font le nombre de sept. Cette hypothèse est assez belle , mais elle fait bien des suppositions , dont on n'apporte aucunes preuves.

¶ 14. MELIUS EST UT INCIDAM IN MANUS DOMINI , QUAM IN MANUS HOMINUM. *Il vaut mieux que je tombe entre les mains de Dieu , que dans les mains des hommes.* Par ces paroles David exclut la guerre , & le pouvoir que Dieu menaçoit de donner à ses ennemis pendant trois mois sur son pays ; mais il s'abandonne entre ses mains pour la famine , ou pour la peste ; il les laisse au choix & à la disposition de Dieu. Ou plutôt , il préfère la peste , qu'il appelle *la main de Dieu* , parce que la main & le pouvoir du Seigneur se font sentir sur les hommes , d'une façon plus sensible & plus immédiate , par la peste & par les maladies , que par les maux dont les hommes , & les causes extérieures sont les instrumens. La maladie attaque les Rois comme les particuliers , les petits comme les grands. Dieu l'envoie à qui il veut. Les guerres & la famine ne

(a) Vatab. Jun. Malv. Voff. Munst.

An. du
Monde
2987.

16. *Cūque extendisset manum suam Angelus Domini super Jerusalem, ut disperderet eam, misertus est Dominus super afflictione, & ait Angelo percutienti populum: sufficit: nunc contine manum tuam. Erat autem Angelus Domini juxta aream Areūna Jebusai.*

16. L'Ange du Seigneur étendoit déjà sa main sur Jérusalem pour la ravager, lorsque Dieu eut compassion de tant de maux; & dit à l'Ange exterminateur: C'est assez; retenez votre main. L'Ange du Seigneur étoit alors près de l'aire d'Areūna Jebuséen.

COMMENTAIRE.

se font pas également sentir à tout le monde. On peut éviter l'ennemi, on peut fuir la famine; les riches & les grands en souffrent ordinairement peu. Mais la peste n'épargne personne.

ψ. 15. DE MANE USQUE AD TEMPUS CONSTITUTUM. Depuis le matin du jour suivant, jusqu'au tems arrêté. C'est-à-dire, depuis le matin du jour qui suivit la résolution de David, jusqu'à trois jours de-là, (a) comme le Prophète l'avoit proposé, & comme David l'avoit accepté. Mais ce châtement ne fut point exécuté dans toute sa rigueur; il étoit commencé, & devoit continuer pendant trois jours; mais Dieu fut touché du malheur de son peuple avant la fin des trois jours: (b) Il se repentit, (c) dit l'Ecriture, ou, selon la Vulgate, il eut compassion de son peuple; il dit à l'Ange exterminateur: C'est assez. Il y a quelque difficulté entre les Interprètes sur ces termes: le tems arrêté, & déterminé; Bochart (d) a prétendu qu'il devoit s'entendre d'une certaine heure du même jour, comme du soir, ou du midi, ou de l'heure de l'assemblée pour la prière; en sorte que la peste n'auroit duré au plus que l'espace d'un jour. Les Septante: (e) Depuis le matin, jusqu'au tems du dîner. Le Caldéen: Depuis le tems auquel on immole le sacrifice perpétuel, jusqu'au tems auquel on offre l'encens. Le Syriaque & l'Arabe: Jusqu'à la sixième heure, ou jusqu'à midi. Mais nous nous en tenons à la première explication, qui nous paroît la plus simple & la plus littérale.

ψ. 16. ERAT ANGELUS JUXTA AREAM AREUNA JEBUSÆI. L'Ange du Seigneur étoit près de l'aire d'Areūna Jebuséen. Areūna, autrement Ornan, (f) ou Araniah, (g) étoit surnommé Jebuséen, apparemment parce qu'il étoit des anciens habitans de Jérusalem;

(a) Test Menoch. Chronol. Tun. Malv. Salian.

(b) Dionys. Cajet. Vill. Sanct. Lyran. Tirin. Hebraei.

(c) יהוה אל חרעו Theodot. καὶ μετμελλθη Κοζμ. in τῇ κακίᾳ. 70. Aq. Sym. Παρικληθ. Revocatus est.

(d) Bochart. de animal. sacr. p. 1. l. 2. c. 38.

(e) Ἀπὸ πρωΐθενος ἕως ὧρας ἑξῆς. Ita Theodoret. qu. 37. Ambros. in Psal. 37. Joseph. lib. 7. c. 10. Origen. homil. 16. in Num.

(f) 1. Par. xxi. 18.

(g) Hic v. 18. in Hebr. ארנין

rusalem;

17. *Dixit que David ad Domirum , cum vidisset Angelum cadentem populum : Ego sum qui peccavi : ego iniquè egī : isti qui oves sunt , quid fecerunt ? Vertatur , obsecro , manus tua contra me , & contra domum patris mei.*

18. *Venit autem Gad ad David in die illâ , & dixit ei : Ascende , & construe altare Domino in area Aréuna Jebusai.*

17. Et David le voyant qui frappoit le peuple , dit au Seigneur : C'est moi qui ai péché ; c'est moi qui suis le coupable : qu'ont fait ceux-ci , qui ne sont que les brebis ? Que vôtre main , je vous prie , se tourne contre moi , & contre la maison de mon pere.

18. Alors Gad vint dire à David : Allez dresser un autel au Seigneur , dans l'aire d'Aréuna Jébuséen.

COMMENTAIRE.

rusalem ; il s'étoit converti , & avoit conservé ses biens & sa maison ; il demouroit sur le mont de Moria , où l'on bâtit ensuite le Temple de Jérusalem ; (4) on peut juger que cette montagne étoit peu habitée , puisqu'Aréuna y avoit une aire , pour battre le grain. Ces aires étoient , comme l'on fait , en pleine campagne , & l'on y apportoit les gerbes des environs pour les y battre ; Moria alors n'étoit point enfermée dans la ville. David vit l'Ange sur cette montagne , entre le ciel & la terre , & prêt à frapper la nouvelle ville de Sion , & l'ancienne ville de Jérusalem , & il entendit apparemment une voix du Ciel , qui crioit à l'Ange : C'est assez : ne frappez point ; ou il jugea que Dieu avoit dit à l'Ange de ne pas frapper , parce qu'il lui vit remettre son épée dans le fourreau.

¶ 17. *EGO SUM QUI PECCAVI.* C'est moi qui suis le coupable. Il dit ceci avant qu'il eût vû l'Ange remettre l'épée dans son fourreau. *Dixit* , est mis pour *dixerat*. Le peuple étoit-il innocent dans cette affaire ? & Dieu dans cette supposition , le pouvoit-il châtier pour les pechez de son Roi ? On répond 1°. qu'Israël put entrer dans les vûes présomptueuses du Prince , & se flatter , comme lui des forces & du grand nombre de sa nation , sans en rapporter la gloire à Dieu ; mais comme on n'a aucune preuve positive qu'il ait péché , nous ne sommes pas en droit de lui imputer , ce dont l'Ecriture ne l'accuse point. 2°. Il suffit que David seul soit coupable , pour que Dieu fasse ressentir à tout Israël les effets de sa juste colère. Le Prince n'est jamais puni d'une maniere plus sensible , que lorsque les fleaux de Dieu tombent sur son peuple , & en diminuent :

(4) Vide 2. Par. III. 1. Cæpit Salomon | loco quem paraverat David in area O-nan | adificare domum Domini in monte Moria , in | Jebusai.

19. *Et ascendit David juxta sermonem Gad, quem praeceperat ei Dominus.*

20. *Conspiciensque Arciūna, animadvertit Regem, & servos ejus transire ad se:*

21. *Et egressus adoravit Regem pro no vultu in terram: & ait: Quid causa est ut veniat Dominus meus Rex ad servum suum? Cui David ait: Ut emam à te aream, & edificem altare Domino, & cesset interfectio qua grassatur in populo.*

19. David suivant cet ordre que Gad lui donnoit de la part de Dieu, s'y en alla aussi-tôt.

20. Arciūna levant les yeux, aperçut le Roi, & ses Officiers qui venoient à lui.

21. Il alla au-devant du Roi; il lui fit une profonde révérence, en se baissant jusqu'en terre; & il lui dit: D'où vient que mon Seigneur & mon Roi vient trouver son serviteur? David lui répondit: c'est pour acheter vôtre aire, & y dresser un Autel au Seigneur; afin qu'il fasse cesser cette peste qui tue tant de peuple.

COMMENTAIRE.

le nombre, & les forces. Les Républiques & les Royaumes sont comme des corps organiques. Aussi-tôt que la tête souffre, tous les membres doivent souffrir, & on ne peut, sans affliger la tête, faire souffrir la moindre chose aux autres membres. Si les péchez du peuple attirent sur lui la vengeance du Seigneur, qui en souffre davantage que le Prince? Et si les désordres du Prince irritent la colère du Ciel, ne sont-ce pas les peuples qui en souffrent les plus terribles effets? (a)

Quicquid delinquant Reges, plectuntur Achivi.

ŷ. 18. *CONSTITUE ALTARE IN AREA AREUNÆ. Allez dresser un Autel dans l'aire d'Arciūna.* Il y a deux sentimens sur le tems auquel David dressa cet Autel. Ceux qui croient que l'Ange exterminateur avoit déjà l'ordre de ne plus plus frapper, comme il est marqué ci-devant au ŷ. 16. veulent que l'Autel ait été dressé après la cessation de la peste, en action de grâces de la délivrance de ce fleau. Mais ceux qui prétendent que la peste ne fut arrêtée qu'après l'oblation du sacrifice, & que ce qui est rapporté au ŷ. 16. y est mis par anticipation, ceux-là croient que ce sacrifice étoit expiatoire, & destiné de David, pour obtenir le pardon du péché, dont la peste étoit la punition. Ce dernier sentiment paroît le plus juste; car David parlant à Arciūna, lui dit: (b) *Je viens pour acheter vôtre aire, & y dresser un Autel au Seigneur, afin qu'il fasse cesser cette peste, qui tue tant de peuple.* Elle n'étoit donc pas encore cessée. Avant ce pre-

(a) Horat. Epist. lib. 1. Ep. 2.

(b) ŷ. 21. *Ut edificem altare Domino, &*

cesset interfectio qua grassatur in populo.

22. Et ait Arcüna ad David. Accipiat, & offerat Dominus meus Rex, sicut placet ei: habes boves in holocaustum, & plaustrum & juga bouum in usum lignorum.

23. Omnia dedit Arcüna Rex Regi: dixitque Arcüna ad Regem: Dominus Deus tuus suscipiat votum tuum.

22. Arcüna dit à David: Le Roi mon Seigneur peut prendre tout ce qu'il lui plaira, pour offrir à Dieu. Voilà des bœufs pour l'holocauste; un chariot & des jougs de bœufs pour le bois.

23. Le Roi Arcüna donna toutes ces choses au Roi, & il ajouta: Je prie le Seigneur votre Dieu d'agréer le vœu que vous lui faites.

COMMENTAIRE.

mier sacrifice, David avoit vû l'Ange exterminateur menacer Jérusalem; & ce fut alors qu'il fit la priere marquée ci-devant, *ψ. 17. C'est moi qui suis le compable; qu'ont fait ceux-ci, qui ne sont que les brebis?* La vûe de cet Ange vengeur effraya tellement le Roi, qu'il se trouva hors d'état d'aller jusqu'à Gabaon, pour y offrir des sacrifices d'actions de grâces, après la cessation de la peste. (a) Il ne put aller qu'à la même aire d'Arcüna, où il avoit sacrifié d'abord. Il faut exactement distinguer les deux sacrifices dont nous venons de parler, si l'on veut concilier les Rois avec les Paralipomènes.

Au reste, on ne doit pas s'étonner de voir ici ériger un Autel dans l'aire d'Arcüna, & dans un lieu, où ni l'Arche, ni le Tabernacle n'étoient pas. Tout ceci se fit par l'ordre exprès du Seigneur; & en ce tems, la liberté étoit encore assez grande, d'offrir des sacrifices sur les hauteurs, à Sion, à Nobé, à Gabaon, & ailleurs: pourvu qu'on les offrît au vrai Dieu.

ψ. 22. HABES BOVES HOLOCAUSTUM ET PLAUSTRUM, ET JUGA BOUM IN USUM LIGNORUM. Voilà des bœufs pour l'holocauste, un chariot, & des jougs de bœufs pour le bois. L'Hébreu: (b) *Voilà des bœufs pour l'holocauste, des traînoirs, pour battre le grain, & des instrumens de bœufs pour les bois.* Les Septante: (c) *Voilà des veaux pour l'holocauste, des roues, & des instrumens de bœufs pour le bois.* Joseph: (d) *Des charnës, & des bœufs.* Les Paralipomènes (e) ajoutent qu'il offrit aussi le froment, pour faire l'offrande

(a) 1. Par. xxi. 28. Videns quod exaudisset eum Dominus, in area Ornan Jebusai, immolavit ibi victimas. (30.) Et non prevaluit ire ad altare, ut ibi obsecraret Dominum, nimio enim fuerat pavore perterritus, videns gladium Angeli Domini.

(b) וְכֵן הָיָה לְעֹלֶה וְלִבְלֵי הַבָּקָר

(c) Ἰδὲ οἱ μὲν οἱ εἰς ὀλοκαύστην, καὶ εἰς τροχαί, καὶ τὰ σιδῆρα τῶν βοῶν εἰς ξύλα.

(d) Antiq. lib. 7. cap. 10. Καὶ τὰ ἄρματα, καὶ τὰς βόας εἰς ὀλοκαύστην χαλκίζοντες.

(e) 1. Par. xxi. 23.

24. Cui respondens Rex, ait: Nequaquam ut vis: sed emam pretio à te, & non offeram Domino Deo meo holocausta gratuita. Emit ergo David aream & boves, argenti siclis quinquaginta.

24. Le Roi lui répondit: Je ne puis recevoir ce que vous m'offrez; mais je l'achèterai de vous; & je n'offrirai point en holocauste, au Seigneur mon Dieu, ce qui ne me coûte rien. David achètera donc l'aire & les bœufs, cinquante-sicles d'argent:

COMMENTAIRE.

de grains, ou de farine, qui accompagnoit les sacrifices. Tout ceci arriva pendant la moisson; & Areüna étoit dans son aire avec ses quatre fils, qui vannoient du froment, lorsqu'ils virent l'Ange exterminateur. Ce qui fait juger que David ne fut pas le seul qui l'aperçut; mais qu'apparemment il se fit voir à toute la ville de Jérusalem.

¶. 23. OMNIA DEDIT AREUNA REX REGI. Le Roi Areüna donna toutes ces choses au Roi. Il les lui offrit, il le pria de les accepter; mais David ne les reçut qu'en payant. Mais que veut dire la qualité de Roi, donnée ici à Areüna? Il y en a (a) qui veulent qu'il ait été Roi des Jébuséens, avant la prise de Jérusalem; ou qu'il fut de la race des anciens Rois de ces peuples; (b) ou enfin, qu'il eut des richesses, & l'autorité d'un Roi parmi les siens. Mais seroit-il possible que l'Ecriture, parlant si souvent d'Areüna, & ici, & dans les Paralipomènes, ne lui donnât jamais le nom de Roi qu'en ce seul endroit, supposé qu'il l'eût été véritablement? (c) Les Septante, le Syriaque, l'Arabe, & plusieurs Exemplaires Latins, imprimez, & manuscrits, n'ont point fait attention à cette qualité de Roi dans Areüna. Les Paraphrases Caldéennes ne la portoient point du tems de Kimchi. (d) On ne la lit point dans les Paralipomènes. Tout cela peut faire croire que le nom de Roi, a été ajouté ici par l'inadvertence de quelque Copiste. Mais il vaut mieux traduire l'Hébreu (e) sans y rien changer: Voilà des bœufs pour l'holocauste; & du bois pour le brûler; *Aréüna; ô Sire; donne le tout au Roi*; (f) il donne le tout à votre Majesté. Les Hébreux, par respect, se servent souvent de la troisième personne, au lieu de la première.

¶. 24. EMIT BOVES ET AREAM, SICLIS QUIN-

(a) Vatab.
(b) Grotius.
(c) Bochart. de animal. sacr. part. 1. lib. 2. cap. 38.

(d) Au douzième siècle.
(e) הכל נתן ארוכה חמלך למלך
(f) Joban. Cleric. in hunc loc.

25. Et edificavit ibi David altare Domino, & obtulit holocausta & pacifica: & propitius est Dominus terre, & cohibita est plaga ab Israël.

25. Et il y dressa un Autel au Seigneur, sur lequel il offrit des holocaustes & des hosties pacifiques. Ainsi le Seigneur se reconcilia avec Israël; & fit cesser la peste dont il avoit frappé son peuple.

COMMENTAIRE.

QUAGINTA. David acheta l'aire & les bœufs, cinquante sicles d'argent. Il donna pour tout cela environ quatre-vingt livres cinq sols en prenant le sicle sur le pied de trente-deux sols fix deniers de nôtre monnoye. Les Paralipomènes (a) portent que David acheta la place six cens sicles d'or, de très-juste poids; c'est-à-dire, en prenant le sicle d'or pour onze livres onze sols neuf deniers & $\frac{1}{4}$, qu'il en donna environ six mille neuf cens trente livres. Ceux qui donnent au sicle d'or le double du poids de celui d'argent, doivent augmenter moitié de cette somme. Mais de quelque manière qu'on la prenne, la différence sera toujours très grande entre ces deux sommes. La meilleure maniere d'accorder sur cet article les Rois avec les Paralipomènes, (b) est de dire, que David n'acheta d'abord que l'aire & les bœufs d'Aréüna, qui lui coûtèrent cinquante sicles d'argent. Mais ensuite ayant appris que c'étoit sur cette montagne que le Seigneur vouloit qu'on lui bâtît un Temple, il acheta tout le terrain qui étoit à Aréüna, toute la montagne, dont il paya six cens sicles d'or. Les Juifs veulent que cette place ait été achetée aux frais de toutes les douze tribus, lesquelles auroient donné pour cela chacune cinquante sicles d'or, qui font en tout six cens sicles. Mais l'Ecriture ne dit-elle pas positivement que ce fut David qui en fit toute la dépense? Bochart (c) a crû que dans les Livres des Rois il étoit parlé de sicles d'or, & dans les Paralipomènes, de sicles d'argent. La valeur de l'or, comparée à celle de l'argent, étoit autrefois comme de douze à un. (d) Ainsi les cinquante sicles d'or, multipliez par douze, reviendront à la valeur de six cens sicles d'argent. Il est vrai que le Texte porte cinquante sicles d'argent dans les Rois, & six cens sicles d'or dans les Paralipomènes: Mais cela ne l'arrête pas. Il soutient que le terme d'argent dans les Rois, ne marque pas le métal, mais sim-

(a) 1. Par. XXI. 25.

(b) 2. Par. III. 1. Cæpit Salomon edificare domum in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco quem para-

verat David.

(c) Bch. de animal. sacr. parte 1. 2. lib. 2. cap. 38.

(d) Plato in Hipparcho.

plement la valeur , comme s'il y avoit : *Il acheta l'aire & les bœufs d'Ornan à prix d'argent ; c'est-à-dire , cinquante sicles d'or , qui font six cens sicles d'argent.* Les Paralipomènes ont suppléé le nom du métal , & ont mis la valeur de cinquante sicles d'or , comparée à la monnoye d'argent. Mais il ne faut point d'autre preuve contre cette explication , que la maniere violente dont elle est conçûe. Elle nous jette dans des embarras aussi grands , que ceux dont elle veut nous tirer.

¶. 25. *OB TULIT HOLOCAUSTA , ET PACIFICA.* *Il offrit des holocaustes , & des hosties pacifiques , en action de grâces de ce que le Seigneur avoit eu pitié de son peuple. C'est le second sacrifice que David offrit en cet endroit. (a) Les Paralipomènes (b) nous apprennent une circonstance , qu'on ne lit point ici , qui est que le feu du ciel descendit sur ces hosties , & les consuma.*

(a) Voyez ci-devant le ¶. 18.

(b) 1. Par. XXI. 26.

Fin du second Livre des Rois.



TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABETIQUE,

Contenues dans les deux premiers Livres des Rois. Le chiffre Romain désigne les pages de la Préface & des Dissertations ; & le chiffre commun est pour le Texte , & le Commentaire.

A

A *Asbai*, pere d'Elipheleth, &c. & fils de Machati, 662

Abeilles. Regardées chez les Payens comme un symbole d'immortalité, XL.

Abéla, ville située entre Damas, & Panécade. Plusieurs villes de ce nom, 623

Abél. Voyez *Abéla*, 623

Abel, ou *Déuil*. Nom donné à la grande pierre sur laquelle l'Arche fut déposée chez les Bethsamites, 87

Abia, second fils de Samuël, 108

Abialbon d'Arbath, l'un des principaux Officiers de David, 661

Abiathar, pere d'Achimélech, 492

Abiathar, pere de Jonathas, 568

Abiathar, un des fils d'Achimélech, échappé des mains de Saül, s'enfuit vers David, 304

Abibal, Roi de Tyr, pere de Hiram, 452

Abiel, pere de Cis, pere de Saül, & de Ner, pere d'Abner, 205

Abiezzer d'Anathoph, un des principaux Officiers de David, 661

Abigail, femme de Nabal, 325. Elle lui raconte le danger qu'il avoit couru, 327. Elle va au devant de David, & lui fait porter des présens, pour réparer la faute de son mari, 331. 332

Les Rois tome I.

Elle arrête la colère de David, 341.

& devient femme de ce Prince, 344.

Elle est mere de Chéléab, second fils de David, à Hébron, 428

Abigail, femme de Jétra de Jétraël, fille de Naas, sœur de Sarvia, mere de Joab, 588. Difficulté sur ces deux sœurs, *là-même.*

Abimélech, fils de Jérobaal, ou de Gédéon, 512

Abinadab, fils de Saül, tué par les Philistins, 392

Abinadab. Nom donné dans les Paralipomènes à Jessui, fils de Saül, 205

Abisai, fils de Sarvia. Il commande une partie des troupes de David contre Absalon, 591. Il sauva David, en tuant le Philistin qui alloit fondre sur lui, 637

Abital, mere de Saphatia, cinquième fils de David, à Hébron, 428

Abner, fils de Ner, Général de l'armée de Saül, 205. cousin germain de Saül, *là-même.* Il établit Isboseth Roi sur tout Israël, 418. 419. Il est défait par les troupes de David, 422. Il tue Asaël d'un coup de lance, 423. Irrité du reproche que lui fait Isboseth, de s'être approché de la concubine de son pere, il pense à transférer le Royaume de la maison de Saül sur David, 428. 429. Il demande à David son amitié, & lui offre

- ses services, 431. Il parle aux Anciens d'Israël en faveur de David, 432. Il parle aussi à ceux de Benjamin & va trouver David à Hébron, *là-même*. Il est tué en trahison par Joab, 434.
- Abialo*, troisième fils de David, né à Hébron, de Maacha, fille de Tholmaï, Roi de Gessur, 428. Sa haine contre Amnon, 535. Il donne un repas aux enfans du Roi, & y fait assassiner Amnon, 537. Il s'enfuit, 538. & se retire chez Tholmaï, Roi de Gessur. Il revient à Jérusalem, sans oser toutefois paroître devant le Roi, 548. Sa beauté. Le poids de ses cheveux étoit de deux cent sicles 549. Discussion sur ce poids, 551. Il demeura deux ans à Jérusalem, sans voir le Roi, 553. Il obtient enfin de voir le Roi, 555. Il pense à regner, il s'insinue dans l'affection du peuple, il se fait un parti considérable, 556. 557. 559. Il fait publier qu'il regne dans Hébron, *là-même*. Succès de cette rebellion, 560. Caractère de ce Prince, 556. Il entre dans Jérusalem, suivi de ceux de son parti, & d'Achitophel, 574. Outrage qu'il fait à David par le conseil d'Achitophel, 576. Il préfère le conseil de Chusaï à celui d'Achitophel, 583. Il passe le Jourdain, fait Amasa Général de ses troupes, 587. Son armée est défaite par les troupes de David, 593. Il est tué par Joab, 596. La persécution qu'il fait à David son pere, figure de celle des Juifs contre Jesus-Christ, 599.
- Accaron*, ville célèbre des Philistins, 251. Ceux d'Accaron refusent de recevoir l'Arche chez eux, & concluent qu'il la faut renvoyer à son véritable lieu, 75.
- Accès*, pere de Hira de Thécua, 650.
- Achias*, fils d'Achitob, ... Il est aussi appelé Athimélech, 188.
- Achimélech*, fils de Sadoc, 568. Il porte à David la nouvelle de la défaite, & de la mort d'Absalon, 601.
- Achimélech*, grand-Prêtre, connu encore sous le nom d'Abiahar & d'Achia, 288. & 492.
- Achimélech Héthien*: Qui étoit cet Achimélech? 347.
- Achinoam*, si David l'a épousée avant Abigail. Elle étoit de Jézrahel, mere d'Amnon fils aîné de David, 344-42 7.
- Achis*, Roi de Geth, 293. 355. Il donne Sicéleg à David, 338. Il déclare à David qu'il a dessein de le mener à la guerre contre Saül, 361. Il renvoie David de l'armée, parce qu'il n'agréé pas aux Satrapes, 376.
- Achitob*, un des fils de Phinéas, 188.
- Achitob*, fils d'Achimélech, 188.
- Achitob*, fils de Sadoc, 492.
- Achitophel*, Conseiller de David, suit le parti d'Absalon, 560. De quelle considération étoient ses conseils? 576. 577: Il veut poursuivre David avec douze mille hommes. Cette résolution est communiquée à Chusaï, qui la fait désapprouver à Absalon, 577. 578. Il se pend de chagrin, de voir son avis négligé, 586.
- Achitophel*, pere d'Eliam de Gilon, 662.
- Acra*, nom d'un des côteaux de Jérusalem, au midi, 451.
- Adad*, nom d'une Divinité chez les Syriens. Tous les Rois de Syrie le faisoient entrer dans leurs noms, 486. Cette divinité étoit le Soleil, *là-même*.
- Adadézzer*. Voyez *Adarézzer*, 486.
- Adarézzer*, fils de Rohob, Roi de Soba, 485. Son vrai nom est Adadézzer, *là-même*, 204.
- Adino Hefnité*, nom du premier des trois grands Officiers du Royaume de David, 560. 551. Est-il différent de Jesbaam, dont il est parlé dans les Paralipomènes? *là-même*.
- Adonias*, quatrième fils de David, né à Hébron, 428.
- Aduram*.

- Adram*, Surintendant des tributs du tems de David, 627
- Agag*, Roi des Amalécites, 210. Présenté à Samuël, 217. Coupé en morceaux, 218
- Agar*, en Caldéen, en Syriaque, & en Arabe, signifie prendre à louage, ou à gage, 41
- Agé d'Arari*, pere de Samma, 653
- Agoras*, une obole suivant les Septante, & apparemment le *gerab*, petite monnoye des Juifs, qui pouvoit valoir un sol sept deniers, & quelque peu plus, 41
- Ahilud*, pere de Josaphat, 491. Il avoit la charge des requêtes sous David, 627
- Aia*, pere de Respha, concubine de Saül, 428
- Aialon*, de la tribu de Dan, éloignée de Machmas de trois ou quatre lieues, 129
- Aiam d'Aror*, fils de Sarar, l'un des principaux Officiers de David, 661
- Araïn*. Les Hébreux n'eurent point de monnoye d'airain avant le Captivité, 637. Il se pesoit au poids du sicel, comme les autres choses, là-même.
- Amalec*, descendu d'Esau, est-il le pere des Amalécites? 206
- Amalécites*, peuple de l'Arabie pétrée, sur les frontières de l'Egypte, & de la Palestine. Arrêt de leur destruction, 207. là-même, & 209. Leur défaite par Saül, 205. Ils brûlent Sicéleg, & font tous les habitans captifs, 379
- Amasa*, Général des troupes d'Abfalon contre David, fils de Jétra, 588. Promesse que David lui fait de lui donner le commandement de ses troupes à la place de Joab, 607. Il ramène toute la tribu de Juda à l'obéissance de David, là-même. Il est tué par Joab, 622
- Ambassadeurs*. Indignitez commises sur les Ambassadeurs que David envoie à Hanon, Roi des Ammonites, 500
- Ames des Prophètes, & des Justes avant JESUS-CHRIST*, étoient-elles fournies à la puissance du Démon? xxxix.
- Ammiel de Lodabar*, pere de Machir, 588
- Ammind*, pere de Tholomaï Roi de Gefsur, 539
- Amnon*, fils aîné de David, né d'Achinoam, 344. 427. Sa passion pour Thamar, 528. Stratagème dont il use pour le violement de Thamar, 529. 530. Son aversion pour elle, après lui avoir fait violence, 523. Assassiné à table par les Officiers d'Abfalon, 537
- Ammonites*, leur prétention sur le pays de Galaad, 150. Ils font lever des troupes à leurs dépens chez les Syriens, pour s'assurer contre David, 502. Vaincus par Joab, 503. Leur pays ravagé par Joab, 506. Comme punis par David, pour les insultes qu'ils avoient faites à ses Ambassadeurs, 525. 526
- Anathème*. Soumettre à l'anathème, c'est-à-dire ruiner, perdre entièrement, 207
- Anatbot*, ville de la tribu de Benjamin, 344
- Ancien*, nom de dignité, 38
- Anciens*, leur croyance que les lieux consacrez aux vrai, ou aux faux Dieux doivent être sur des hauteurs, 94. Leur respect pour le serment, 202
- Anciens d'Israël*, 445. Ils jurent obéissance à David, 447
- Ans*. Les ânes dans la Palestine étoient la monture ordinaire des Princes & des Grands, 119. Si on se servoit de cette monture à la guerre? 570
- Anges*. Le commun des Juifs leur donnoit des corps, 58
- Ange du Seigneur*, usage de cette expression pour exprimer la vénération & l'estime qu'on a pour une personne, 371
- Anne*, femme d'Elcana, stérile, 3. Sa

- prière, 8. Elle conçoit & enfante Samuël, 12. Elle eut encore trois fils & deux filles, 30. Elle fait un Cantique d'actions de grâces, 17. En quel tems elle l'a composé & recité, *là-même.* & 18. Elle prédit le regne du Messie, *là-même.*
Aphec, ville fameuse de la tribu d'Hafer, 373
Aphic, ville de la tribu de Juda, peu éloignée d'Eben-Heser, & de Mafpha, 54
Aphic, lieu situé entre Héliopolis & Biblos, dans les montagnes du Liban, 204
Aphic, ville située entre les montagnes du Thabor & de Gelboë, différente d'Aphic de la tribu d'Aser, 373
Arabes, se faisoient circoncire, 261
Arama, même que Horma, 390
Aram Zoba. Voyez *Soba*, 204
Araniah, le même qu'*Arëüna*, 672
Arc, nom donné au Cantique funèbre de David, sur la mort de Saül, & de Jonathas, 407
Arche, elle étoit à Silo dès le tems de Josué, 1. Prise de l'Arche par les Philistins, 62. Jeûne des Juifs en mémoire de la prise de l'Arche, *là-même.* Emmenée à Azot par les Philistins, 65. Placée dans le Temple de Dagon, 67. Menée d'un lieu en un autre, 73. Elle demeura sept mois chez les Philistins, 76. Son retour chez les Hébreux, 84. Combien elle demeura chez les Bethsamites, 83. Conduite à Cariath-iarim, & placée dans la maison d'Abinadab, 93. Elle resta vingt ans à Cariath-iarim, 95. Elle devoit être portée sur les épaules des Prêtres, 461. Punition d'Oza qui y porta la main pour la soutenir, 462. 463. Tirée de la maison d'Abinadab, mise sur un chariot tout neuf, & conduite au son des instrumens de David, & de tout Israël, 462. Ceux de la famille de Caath avoient droit de la porter, mais enveloppée de trois voiles, 464. Cet honneur fut réservé aux seuls Prêtres, depuis l'entrée dans la terre Promise, *là-même.* Conduite en grandes Cérémonies dans la ville de David, 465. David la fait entrer dans la maison d'Obédédôm, elle y demeure trois mois, *là-même.*
Arëüna. Il étoit Jébuséen. 672
Argent. Autrefois on le lioit en faisceau, avant qu'il fût réduit en monnoye, 339
Ariël, ou Lions de Dieu, nom de deux géans, ou de deux forteresses. Ce nom est donné à Jérusalem dans un sens figuré, 658
Armées d'Israël. Point de cavalerie dans ces armées avant Salomon, 59
Armes. Ancien usage de mettre dans les Temples les armes prises sur l'ennemi, 293. Armes de Saül dans le Temple d'Astaroth. Coutume d'apprendre dans les Temples les armes prises sur l'ennemi, 398
Aroër, ville située au de-là du Jourdain, sur le torrent d'Arnon, dans la tribu de Gad, 390. 665
Asaël, frere de Joab, un des principaux Officiers de David, 583. Son agilité, 422. Il est tué par Abner, qu'il poursuivoit, 423. Son corps est transporté dans le sépulcre de son père à Bethléem, 426
Asan. Le lac d'Asan, 390
Asan, ville premièrement de la tribu de Juda, ensuite de la tribu de Siméon. L'Hébreu l'appelle Chor-Afchan, *là-même.*
Aseri. Voyez *Gessuri*, 49
Asmoth Bauramite, le même que Azmireth de Béromi, 661
Assen Jézonites, le même que Jassen, pere de Jonathan, &c. 661
Assemblées. Elles se faisoient aux portes de la ville, 601
Assiéger. Ancienne maniere d'Assiéger les places, 624
Assuri. Quel est ce pays, 419

Astaroth. Divinité des Philistins, xxij
xxix.

Athach, Peut être la même qu'Athar,
marquée dans Josué c. xix. 7. 391

Atergatis. Nom d'une fausse Divinité.
Dagon appelé de ce nom, 59

Augures, fort communs chez les Orien-
taux, 76

Aumônes, appelées Eulogie, ou béné-
dictions, 337

Autel. Samuël bâtit un Autel à Rama-
tha, nonobstant la Loi, qui défend
d'en ériger hors du Tabernacle, 107

Auteur. Auteur des deux premiers Li-
vres des Rois, inconnu. Il n'étoit
point contemporain aux choses qu'il
écrivait. Le dessein de cet Auteur,
v. Les Auteurs sacrez ne nous disent
ordinairement ni leurs noms, ni le
tems auquel ils ont vécu, 2

Azar. Terme qui se prend ordinaire-
ment pour les assemblées au Taber-
nacle, 292

Azeca. Lieu situé au midi de Jérusalem,
& au couchant de Bethléem, à qua-
tre lieues de Bethléem, & à cinq de
Jérusalem, 234

Azerez. Jours de retenue, ou d'assem-
blée. Nom donné aux Fêtes chez les
Hébreux, 292

Azmaveth de Béromi, l'un des princi-
paux Officiers de David, 661

Azot, ville des Philistins. Sa situation
assez incertaine, 67. Puntion des
Azotiens, 71. 72

B

B*Aal*. Comment les Hébreux évitent
de prononcer ce terme, xxxij.

Baal-Bérish. Conjectures sur cette Di-
vinité. Si elle est venue des Philistins,
ou des Crétois, xxxviij.

Baal-Hazor. Lieu près de la ville d'E-
phraïm, 536

Baal-Pharasm. Nom donné à une par-
tie de la vallée de Raphaïm, à cause

de la victoire que David y remporta
sur les Philistins, 455. Il peut encore
signifier le Dieu de la dispersion,
la même.

Baal-Salifa. Voyez *Salifa*, 119

Baana, Chef de voleurs, au service
d'Isboseth, fils de Remmon de Bé-
roth de la tribu de Benjamin, 439

Baana, pere de Héled, 661

Badan, est-il le même que Jaïr de la
tribu de Manassé, qui jugea Israël
vingt-trois ans, 161

Bagage. Ceux qui gardent le bagage,
ont même droit au butin avec ceux
qui combattent, 387. 388

Bahurim, lieu situé au septentrion de
Jérusalem, dans la tribu de Benja-
min, 572. La signification de ce mot
en Hébreu, la même.

Bain. Usage fréquent du bain chez les
Hébreux, 507. S'abstenir du bain,
genre de mortification, & marque
de deuil, 612

Banaia de Pharathion, l'un des princi-
paux Officiers de David, 661

Banaïas de Capséel, fils de Joïada, tua
les deux lions de Moab, & un Egyp-
tien d'une grandeur extraordinaire,
658

Banaïas, fils de Joïada, Capitaine des
Céréthéens & des Phéléthéens, 493

Barbe, les Romains dans le tems de
leur deuil, ou se la coupoient en-
tièrement, ou la laissoient croître
négligemment, 612. La Loi défendoit
aux Hébreux de se couper la barbe,
dans quelque deuil qu'ils fussent, la
même. On la rasoit dans le deuil chez
les Hébreux, & quelques autres peu-
ples, 500. Coutume ancienne de pren-
dre la barbe de ceux que l'on prioit;
observée encore aujourd'hui chez les
Turcs, 621

Bélsamin, le Seigneur du Ciel, fausse
Divinité des Philistins. Les Hébreux
l'appelloient ils Béel-sebub ? Pour-
quoi ainsi appelée ? xxxij

R r r r ij

- Béel-sebub*, Divinité des Philistins, qu'on adoroit à Accaron, xxij. Sous quelle forme adorée par les Philistins ? Sentimens sur cela. Si cette Divinité est ainsi appelée par mépris ? Les Hébreux évitoient-ils de prononcer le véritable nom de cette Divinité ? Qui étoit *Béelsamin* ? xxxii. Le nom de cette Divinité ne peut venir de sa seule vertu de chasser les mouches, xxxiii. Si *Béel-sebub* est une mouche, ou une figure humaine, avec une mouche sur la tête, ou sur la main, ou auprès d'elle, *là-même*. *Béel-sebub* est appelé dans le nouveau Testament, *Prince des Démon*s, c'est peut-être le même que Jupiter, le premier des faux Dieux, xxxi. xxxvii.
- Bélial*, fille de *Bélial*, ce qu'on doit entendre par-là, 11
- Bénédiction*, les Hébreux appelloient de ce nom les présens qu'ils faisoient, 337
- Benjamin*, la colline de Benjamin, ce qu'il faut entendre par-là, 181
- Benjamin*, cette tribu fut toujours peu attachée à David, 574
- Bénir*. La fonction de bénir le peuple en solennité, réservée aux Prêtres, & aux Rois, 469
- Benitiers*, usage des Benitiers à l'entrée des Eglises, 508
- Bérim*, signification de ce terme, 624
- Bérith*. Voyez *Baal-Bérith*, Divinité des Philistins, xxii. xxxviii
- Béroth*, ville de la tribu de Benjamin, 439. Item une autre ville de ce nom, qui peut bien être la même que *Béroë* de Syrie, 488
- Bersabée*, la situation, 107. vers la partie méridionale du pays de Canaan, 108. 666.
- Berzellai* de Galaad aide David à passer le Jourdain, 614. 615
- Bésech*, ville éloignée de dix-sept mille de Sichem, en tirant vers Scythopolis, 153
- Béser*, terme qui signifie, confusion, honte, ignominie, 511. 512
- Béfor*, torrent de *Béfor*, formé des eaux des montagnes de l'Idumée ; il se jettoit dans la Méditerranée au-delà de Gaza, 381
- Bethaven*, la même que *Béthel*, 175. Le nom de *Béthaven*, ou *Maison d'iniquité*, fut donnée à *Béthel* par les Hébreux, depuis que *Jéroboam* y eut placé un des veaux d'or, xxxii.
- Béthé*, quelle est cette ville, 488
- Béthel*, ville de la tribu d'Ephraïm : Est-ce *Cariath-iarim*, ou *Gabaon* ? 389
- Béthel*, surnommée *Bethaven*, & pourquoi, xxxii. 175. Ville de la tribu de Benjamin, *là-même*.
- Béther*, ou *Buber*, montagnes de *Béther*, 26
- Beth-heron*, la situation, 182. 426
- Beth-maacha*, la maison de *Maacha*, 624
- Bethsabée*, fille d'Eliam, femme d'Urie Héthéen, 508
- Bethsamites*, punis pour avoir considéré l'Arche avec trop peu de respect, 88. Ils font dire à ceux de *Cariath-iarim* de venir chercher l'Arche, pour la conduire chez eux, 92
- Bethsan*, ville située près du Jourdain, à l'extrémité de la vallée de *Jezaël*, lieu où les Philistins portèrent *Saül*, 397
- Bither*. Voyez *Béther*. 426
- Bithron*. Voyez *Céthron*. *là-même*.
- Bochim*, S'il doit se prendre pour un nom de lieu ? 457
- Bonni de Gadi*, l'un des principaux Officiers de David, 662
- Bouche*, ouvrir la bouche, se prend quelquefois pour dire des injures à ses ennemis, 18
- Bouclier*, perdre son bouclier ; crime parmi les anciens Germains, qui excluait des assemblées de la nation & des sacrifices, 410. Coutume de

rapporter sur leurs boucliers ceux qui étoient morts dans le combat , la-même.

Brasselets étoient ordinaires , même aux hommes , sur tout à ceux d'une dignité éminente. Les Romains en donnoient à ceux qui s'étoient distingués dans les combats , 405

Brebis. Fêtes & réjouissances dans le tems qu'on tondoit les brebis , 328. 536

Britomartis , nom d'une fausse Divinité chez les Crétois , xxxviii. Si elle est la même que Diane , xxxix.

Butin , doit être également partagé , à ceux qui gardent le bagage , & à ceux qui combattent , 387. 388

C

Caath , famille de Caath , les Lévités de cette famille pouvoient porter l'Arche , 464

Calendes , jours de Fêtes consacrées à Junon , 274

Cananéens , souvent appelez Amorhéens , 105. Dévoiez à l'anathème. On peut les poursuivre par tout , 359

Cantique d'actions de grâces d'Anne mere de Samuël , 17. jusqu'à la page 24. Cantique funébre sur la mort de Saül & de Jonathas , composé par David , 407. Courume de faire des Cantiques lugubres en l'honneur des morts illustres , 407. Cantique d'actions de grâces que David composa au sujet de ses victoires , 460

Caphthor , l'Isle de Caphthor est-elle l'Isle de Crète , xvii. Conjectures sur cela , xviii.

Captifs , les Captifs pris à la guerre , étoient ou réduits en servitude , ou mis à mort , 485

Cariath-arbé , ville possédée par les descendans de Caleb , &c. dans la tribu de Juda , 383

Cariath-iarim , 92

Cariath-Sépher , ville possédée par les

descendans de Caleb , &c. dans la tribu de Juda , 383

Casque , figure des anciens casques , 250

Cédre , bois solide , beau , incorruptible , qui croissoit sur le Liban , aux environs de Tripoli , 473

Cédron , le torrent de Cédron , à l'orient de Jérusalem , entre les murailles de cette ville , & la montagne des Oliviers , 564

Céila , ville de la tribu de Juda , à trois lieues & demie d'Eleutéropolis , en allant à Hébron , 305

Céléfyrie. La Syrie de Soba en comprend une partie , & Rohob l'autre , 204

Céni , petit pays des Cinéens , au midi de la mer morte , 360. 390

Cérémonies des funérailles. Il se faisoit ordinairement un repas après ces cérémonies , 436. Cérémonies de l'entrée de l'Arche dans la ville de David , 466. 468

Céréthiens , peuple des Philistins ; leur demeure peu connue , 383

Céréthiens , Philistins de naissance , & soldats de la garde ordinaire de David , 493. & 562

Céréthim , véritable nom des Philistins , 12. 383.

Chalat , terme Hébreu , qui marque un gâteau , ou un pain pétri ou frotté avec du miel , ou de l'huile , 469

Chamaam , il suit David à Jérusalem , à la place de Bersellaï de Galaad son pere , 615

Champ. Champ des vaillans , lieu d'un combat singulier entre quelques-uns des soldats d'Abner , & de ceux de Joab , 421. 422

Chariot. Il se prend quelquefois pour celui qui le monte , pour le cocher , & pour ceux qui l'accompagnent , 173. 174

Charité. Repas de charité , quels ils étoient ? 13

Chéléab , second fils de David , & d'Abigail , autrement Daniël , 428

R r r r iij

- Cheléb*, le même que Héled , 661
Chérubims, nom que les Juifs don-
noient aux Anges, il signifie une
figure d'une forme compolée & ex-
traordinaire , 58
Cheveux. Les Nazaréens ne doivent
point les couper , 8. Poids des che-
veux d'Abfalón. Les Israélites por-
toient de grands cheveux, 550. Com-
bien les cheveux croissent dans une
année, *là-même*. Les Romains se con-
poient entièrement les cheveux dans
le deuil , ou les laissoient croître né-
gligemment , 612
Chèvre, la défense de cuire le che-
vreau dans le lait de sa mere, se
restraint à l'Agneau Pascal , 100
Chomer, mesure de deux cens quatre-
vingt dix-huit pintes, chopine, &
demiseptier , 333
Chor-Afchan, ville de la tribu de Si-
méon, nommée simplement *Afan*
dans Josué , 390
Chrétiens, ils doivent entrer dans l'é-
difice spirituel de JESUS-CHRIST,
comme des pierres vivantes , 340
Christ, ce mot signifie Oint, nom don-
né principalement aux Rois, 347. 348
Chusai d'Arach, ami de David, feint
de vouloir s'attacher à Abfalón,
375. Idée de cette action & du ca-
ractère de celui qui l'a fait, *là-mê-
me*. Chusai détruit le conseil d'A-
chitophel par un autre qu'il donne
à Abfalón , 580. 581. Il fait avertir
David de passer le Jourdain, pour
éviter Abfalón, 584. Il est admis dans
le conseil d'Abfalón : Il n'étoit point
obligé au secret, ni à la fidélité que
ce Prince rebelle en attendoit, *là-
même*.
Chusi, porte à David la nouvelle de la
défaite, & de la mort d'Abfalón, 601
Cinéens, peuples sortis de Jéto , 360.
Saül les fait avertir de se séparer des
Amalécites , 210
Cinnor, si c'est l'ancienne Lyre , 462
Circconcision, elle étoit en usage chez
les Arabes descendus d'Ismaël, &
chez les descendans d'Esaü, comme
chez les Hébreux , 251
Cis, fils d'Abiel, & pere de Saül, 205
Ciseaux. Les Hébreux s'en servoient
plûtôt que de rasoirs, pour couper
les cheveux , 9
Clignettes. Les lépreux en portoient
autrefois pour se faire remarquer ,
437
Cœur. Un cœur contrit & humilié, n'est
jamais rejeté de Dieu , 574
Colomnes. Colonne de la terre, nom
que l'Ecriture donne quelquefois à
ceux que Dieu établit en autorité ,
23
Concubines, la différence de leur con-
dition, & des femmes légitimes,
en quoi elle consistoit , 453
Conjuration. Conjuration d'Abfalón
contre David , 559. 560
Conopion. Origine de ce nom de Her-
cules , xxxiv
Consecrer. Pieuse coutume de consacrer
au Seigneur une partie des dépouil-
les qu'on faisoit sur l'ennemi , 489
Conseil. Le Seigneur permet souvent
que les méchans proposent ou sui-
vent des conseils qui leur sont fatals,
583
Conseiller, peut-on conseiller le mal,
dans la vue d'un bien ? 568
Cornes. Usage que les Anciens en fai-
soient 220. Ce mot de cornes pris
pour signifier empire, force, gloi-
re, 18. La souveraine autorité , 25
Cors, sonner du cors pour le combat,
ou pour la retraite ; office des Prê-
tres chez les Hébreux , 425
Corvées. Le droit de corvées On en
voit l'exercice sous David, & sous
Salomon , 115
Coucher. Coutume singuliere de mettre
coucher les hôtes sur le toit, ou sur
la terrasse des maisons , 132
Coudée, mesure de vingt pouces & de

mi, 236
Coupables, conduits au supplice le visage couvert, 567
Couronnes. Couronnes d'or, elles se donnoient chez les Romains, à ceux qui s'étoient distinguez dans les combats, 405
Course. Les Romains exerçoient leurs soldats à la course, 422
Couvrir, se couvrir la tête, pratique de deuil, 567
Crète. L'Isle de Crète, ses divers noms, xxj. La Langue de ce pays pouvoit être la Phénicienne: C'est de là que sont sortis les Philistins, *là-même*.
Cuirasse. Cuirasse de lin; les Anciens s'en servoient beaucoup à la guerre. Maniere de faire ces cuirasses. Leur commodité, 403
Cultiver la terre, occupation des Princes & des Héros des premiers tems, 151
Cun, ville située entre Hétiopolis & Laodicée, à trente-deux mille de part & d'autre, 204
Cunna, la même que *Cun*, *là-même*.

D

D **Agan**, terme Phénicien, qui signifie du froment, xxx
Dagon, fausse Divinité des Philistins, la même que Derceto, Atergatis, Venus d'Ascalon, & la Lune, 67. Renversée devant l'Arche du Seigneur, 68. Le tronc seul resté de la statuë, *là-même*, & 69. Forme de cette Divinité. Signification du mot *Dagon*, xxv. Si ce terme vient du Phénicien Dagan, qui signifie du froment, xxx.
Dan, *Dan aux bois*, ville située au pied du mont Liban, près de la source du Jourdain, la dernière des villes des Hébreux, du côté du septentrion, 665
David. Son sacre. L'esprit du Seigneur se repose sur lui, 225. Cette céré-

monie ne lui donne pas encore la possession du Royaume, *là-même*.
 David est fait Ecuyer de Saül, 233.
 Il s'engage à combattre Goliath, 246. 247. De quelles armes il se sert, 247. Il va à Goliath au nom du Seigneur, 248. Il lance une pierre, & renverse Goliath, 249. lui coupe la tête, 250. Il porte la tête du Philistin à Jérusalem, & met ses armes dans sa tente, 251. Il tue deux cens Philistins, en apporte les prépuces à Saül, & devient son gendre, 251. Il fuit Saül, & va trouver Samuël à Ramatha, 268. Il s'enfuit de Naïoth, 271. Il se retire à Nobé vers le grand Prêtre Achimélech, 287. Il se réfugia vers Achis, 293. Il se retire dans la caverne d'Odollam; il se trouve avec lui quatre cens hommes, 297. 298. De là il va à Maspha, *là-même*. Il délivre Cécila de la main des Philistins, 307. Il sort de Cécila avec six cens hommes, & se retire dans le désert de Ziph, 309. Il se retire près d'Engaddi, 313. Son respect pour Saül, 316. Il peut disposer de la vie de Saül; mais il n'ose toucher cet Oint du Seigneur, *là-même*. Il jure à Saül qu'il ne détruira point sa race, 320. Il se retire dans le désert de Pharan, 321. Il envoie ses serviteurs à Nabal, 327. Il marche avec eux contre lui, 329. Agibaïl lui fait changer la résolution qu'il avoit prise de perdre la maison de Nabal, 341. Ses sentimens sur la mort de Nabal, 343. Il envoie vers Abigaïl, pour la demander en mariage, *là-même*. Il l'épouse, *là-même*. Il épouse aussi Achinoam de Jezrahel, *là-même*. David caché dans la colline d'Hachila, 345. Accompagné d'Abisaï, il trouve Saül endormi dans sa tente, 347. 349. Il reproche à Abner de n'avoir pas veillé à la garde de Saül, *là-même*.

Il se retire une seconde fois chez Achis, Roi de Geth, 355. Il demande à Achis une ville de son pays, où il puisse demeurer; on lui donne Sicéleg, 357. Il y reste quatre mois, 358. Combien de tems il demeura dans le pays des Philistins, *la même*. Hostilitez qu'il commettoit contre les peuples de Gessuri, de Gerfi, & les Amalécites, 359. Il trompe Achis par des équivoques, 360. Il s'engage de suivre Achis dans la guerre qu'il entreprend contre Saül, 361. 362. Réflexion sur cet engagement, *la même*. Il est renvoyé par Achis, pour complaire aux Satrapes, 376. Regardé par Achis comme un Ange de Dieu, 377.

David retourne au pays des Philistins, 378. Il trouve Sicéleg brûlée par les Amalécites, 379. Menacé de ses gens au sujet de l'enlèvement de leurs femmes, & de leurs enfans, il consulte Dieu avec l'Ephod, 381. Il poursuit les Amalécites, 382. les taille en pièces, & ramène tout ce qui avoit été pris, 384. 385. Il règle que ceux qui ont gardé le bagage, doivent partager le butin également avec ceux qui ont combattu, 387. Equité de ce règlement, observé chez les Grecs & les Romains, 388. Il fait des présens des dépouilles des Amalécites, 389. Il apprend par un Amalécite la mort de Saül & de Jonathas, 402. Il fait mourir cet Amalécite, qui se vantoit d'avoir tué Saül, 405. Il compose un Cantique sur la mort de Saül, & de Jonathas, 406. Il consulte le Seigneur après la mort de Saül, & va à Hébron, 411. Il est mis en possession du Royaume, par la seconde onction qu'il reçoit à Hébron par ceux de la tribu de Juda, 416. Il demeure sept ans à Hébron, 420. Il renvoie Abner redemander Michol à Ishobeth, 431. Sa douleur

sur la mort d'Abner, 434. 435. Il punit de mort Réchab, & Bana, qui lui apportent la tête d'Ishobeth, 443. 445. Il reçoit l'onction Royale pour la troisième fois, & prend possession du Royaume de toute la Nation, 446. Il assiège & prend Jérusalem sur les Jébuséens, 447. Il eut huit femmes, & dix concubines, 453. Il vient à Baal-Pharath, attaque les Philistins, & les défait, 455. Seconde victoire contre les Philistins, depuis Gabaa, jusqu'à Gézer, 458. Son dessein d'amener l'Arche à Jérusalem. Il se rend à Cariath-iarim, où elle étoit, accompagné des Prêtres, & de tout Israël, 459. Effrayé de la mort d'Oza, il ne veut point qu'on amène l'Arche chez lui; il la fait entrer chez Obédédôm, 465. Il conduit l'Arche dans la Cité de Sion, revêtu d'un éphod de lin, & danse devant elle, 467. Il bénit le peuple au nom du Seigneur, 469. Il bénit aussi sa famille en particulier, *la même*. Actions de grâces pour les promesses avantageuses que Dieu fait à sa maison, 480. *Et suiv.* Ses victoires contre les Philistins, 483. & les Moabites, 485. Il défait Adarézzer, fils de Rohob, Roi de Soba, 486. prend les armes d'or de ses serviteurs, & les porte à Jérusalem, 487. Il reçoit des présens de Thoü, Roi d'Emath, 488. Il s'informe s'il est resté quelqu'un de la maison de Saül pour lui faire du bien, 494. Avantages qu'il fait à Miphiboseth, 495. 496. Pour venger l'insulte que les Ammonites avoient faite à ses Ambassadeurs, il envoie Joab contre eux, 503. Il taille en pièce les Syriens, qui étoient venus au secours des Ammonites, 504. Il envoie ravager le pays des Ammonites, 506.

David : son crime avec Bethsabée, femme

femme d'Urie, 58. Il fait tuer Urie, 511. Son mariage avec Bethsabée; s'il étoit nul, 513. 514. Combien de tems il demeura dans son péché, 515. Il reconnoît son péché, & en obtient le pardon, 519. Maladie & mort de l'enfant qu'il avoit eu de Bethsabée, 521. Il vient devant Rabbath, & s'en rend maître; il ôte le diadème de dessus la tête du Roi des Ammonites, & le met sur la sienne, 524. Cruelle vengeance qu'il tire des Ammonites, 526. S'il excéda en cela, 527. Son silence sur l'insulte qu'Amnon avoit faite à Thamar, est inexcusable, 535. Il accorde à Joab la grace d'Absalon, & lui donne commission de le faire revenir, 549. Averti de la conspiration, & du parti d'Absalon, il s'enfuit de Jérusalem, 560. 561. Il renvoie Sadoc, & les Lévités qui vouloient le suivre avec l'Arche du Seigneur, 565. Sa soumission à la volonté du Seigneur, 566. Il prie le Seigneur de renverser les conseils d'Achitophel. Il renvoie Chusai d'Arach, qui vouloit le suivre, 567. Pécha-t'il dans le conseil qu'il donna à Chusai de seindre de s'attacher à Absalon? 568. Sur le faux rapport de Siba, il condamne Miphobeth, le dépouille de ses biens, 569. Sa patience, & sa résignation dans les malédictions que Séméï vomit contre lui, 573. Il distribue ses troupes sous le commandement de trois Généraux, de Joab, d'Abisai, & d'Ethai, 591. Il ordonne à ses Généraux de conserver son fils Absalon, 593. Victoire de son armée contre Absalon, *là-même*. Sa tendresse, & ses pleurs sur la mort d'Absalon, 603. Il promet à Amasa le commandement de ses armées en la place de Joab, 607. Sa résolution d'ôter le gouvernement de ses troupes à Joab, & de le donner à Ama-

sa, *là-même*. Résolution qu'il ne put exécuter, *là-même*. Il promet la vie à Séméï, 611. Il repasse le Jourdain, accompagné de toute la tribu de Juda, 615. Il donne ordre à Abisai de poursuivre Séba, 620. Famine arrivée de son tems, à l'occasion de l'injustice de Saül contre les Gabaonites, 629. David leur livre sept hommes de la maison de Saül, pour les faire mourir, 631. 633. Il transporte de Jabez en Galaad les os de Saül, & de Jonathas, & les fait ensevelir à côté du sépulcre de Cis, pere de Saül, 635. Il marche contre les Philistins, 636. Sauvé par Abisai, 637. Cantique d'actions de grâces de toutes les victoires qu'il a remportées sur ses ennemis, 640. Ses dernières paroles; ce qu'il faut entendre par cette expression, 644. L'Esprit saint prononce les loüanges de David par la bouche de David même, 646. Il souhaite de l'eau de la citerne de Bethléem, pour se rafraîchir; mais il refuse d'en boire, lorsqu'on lui en présente; & pourquoi, 655. 656. Il fait faire le dénombrement de son peuple, 664. Son repentir, 646. Entre les fleaux de la colère du Seigneur, il fait choix de la peste, 671. Il achete l'aire d'Aréuna, y dresse un Autel au Seigneur, & y sacrifie, pour faire cesser la peste, 677.

Déchirer. Déchirer ses habits, marque de deuil, usitée presque parmi tous les peuples, 405.

Déguisement. L'usage des déguisemens, & des statagèmes permis en guerre, 569.

Demain, terme pris quelquefois pour un tems futur, & indéterminé, 370.

Démon. Princes des Démons; nom donné à Béel-sebub dans l'Ecriture, xxxij. Les ames des Justes, & des Prophètes ont-elles été sous la puissance du Démon avant la venue de-

SSff

Jefus-Christ? Ce fut le sentiment de saint Justin, & d'Origènes, XLII.
 Réfutation de cette opinion, XLII.
 Le Démon ne connoît les choses futures que par des conjectures, LV.
 Dieu permet souvent qu'il dife la vérité, 370
Dénombrement du peuple sous David, s'il fut exactement rapporté à David. Difficultez sur ce dénombrement, 666. 667
Dépoüilles de l'ennemi. On en consacroit une partie au Seigneur, 489
Derceto. Nom d'une Déesse des Syriens. Sa forme, xxxviii.
Désert. Ce terme marque souvent des endroits qu'on ne cultive pas pour le labourage; mais où l'on laisse croître des arbres, & du pâturage, 414
Deuil. Le deuil ordinaire étoit de sept jours; inféparable du jeûne, 400. Il n'y avoit point d'obligation de faire publiquement le deuil des Rois, la même. On déchiroit ses habits dans le deuil, 405. Usage de se raser la barbe dans le deuil, 500. Usage de se couvrir la tête dans le deuil, & de marcher nuds pieds, 567. On s'abstenoit du bain, & sur tout de se laver les pieds pendant le deuil, 612
Devins. Les Devins des Philistins prétendent la vérité, & par quel secours, 82. La Loi défend de les consulter. Chassez des terres d'Israël, 363
D'adème, simple bande de lin, blanche, ou de couleur, 405
Diane. Fauffe Divinité. Ses différens noms, xxxix
Dieu. Profondeur de ses jugemens, 39. Le Dieu Mouche, ou le Dieu de la mouche, fauffe Divinité des Philistins. Son Temple étoit à Accaron, xxxii.
Dieu-donné, fils de Jaré, tué Goliath de Geth, 638
Dieux étrangers. Les Payens juroient

souvent par les Dieux étrangers, 178
Divination, commune chez les Orientaux, 76
Divorce, Lettres de Divorce. Une femme ne peut contracter mariage avec un autre, fans avoir reçu auparavant des lettres de divorce, 344
Dod. Ce terme en Hébreu signifie quelquefois un oncle paternel, 692
Dog. Il étoit Iduméen, & au service de Saül. Il exécute l'ordre cruel de Saül contre les Prêtres du Seigneur, 303
Domim, autrement *Aphes-Domim*, *Phes-Domim*. Sa situation incertaine, 234
Dor donnée à la femme par le mari chez les Hébreux, 261
Dur. Ce mot se prend souvent dans le sens d'affliction, de douleur, & de peine, 11

E

Eau. Cérémonie de la répandre devant le Seigneur, 636. Espèce de sacrifice assez commun chez les profanes, 98. Les Payens faisoient leurs libations avec de l'eau, lorsqu'ils manquoient de vin, 637
Eben-Hezer. Nom que Samuël donna à un monument érigé entre Maspha, & Sen, en mémoire d'une victoire remportée sur les Philistins, 54
Ecuyer. Emploi considérable, 233
Egla, mere de Jéthraam, sixième fils de David, à Hébron, 429
Eglise. Elle ne finira point. Figure de sa durée éternelle dans la Prophétie de l'affermissement de la maison de David, 477. Les anciens Chrétiens baïsoient le seuil des Eglises des Apôtres, & des Martyrs, 70
Egyptiens. Ils adoroient des animaux réels, ou des figures de ces animaux, xxxv

Eleana, fils de Jérpham, de la tribu d'Ephraïm, 1. Ses deux femmes Anne, & Phénenna, 3. Son exactitude à aller à Silo avec toute sa famille offrir ses sacrifices aux jours ordonnés. Il étoit pere de Samuël. Sa qualité de Léuite, *là-même.*
Eleanam. Qui il faut entendre par ce nom, 638
Elchanan de Bethléem & fils de l'oncle paternel d'Asaï, un des principaux Officiers de David, 660
Elazar Ahohite, nom du second d'entre ses trois plus vaillans Officiers de David, 652
Eliab, un des fils d'Isaï. Reproche qu'il fait à David son frere, 244
Eliaba de Salaboni, l'un des principaux Officiers de David, 661
Eliam, pere de Bethsabée, 508
Eliam de Gilon, fils d'Achitophel, l'un des principaux Officiers de David, 662
Elica de Harodit, un des premiers Officiers de David, 660
Eliphal, fils d'Ur; le même que Eliphéleth, 662
Elipheleth, fils d'Aasbaï, l'un des principaux Officiers de David, 662
Elchim, signification de ce terme, 60.
Emath, Emath de Syrie, c'est la ville d'Emése sur l'Oronte dans la Syrie, 488
Emése. Voyez *Emath de Syrie*, *là-même.*
Endor, ville dans la vallée de Jezraël, au pied des monts de Gelboë, 364. 366.
Enfans. Enfans mâles. Leur obligation de se trouver au Tabernacle aux grands jours de fêtes, 4
Enfer, nommé le lieu du silence, 24
Engaddi, lieu situé assez près du bord occidental de la mer morte, à quelle distance de la plaine de Jéricho, 33.
Epre. Les Hébreux la portoient sur la

cuisse, 620
Epha, mesure de vingt-neuf pintes, chopine, demi-septier, & un pofson, & quelque peu plus, 15
Ephi, mesure de vingt-neuf pintes, chopine, demi-septier, & un pofson, 242
Ephod, sorte de ceinture, ordinairement de laine. Elle n'étoit point affectée aux Prêtres seuls, 29. 308. 324. 381. 468. La fonction de consulter le Seigneur avec l'Ephod, est-elle incompatible avec la Royauté? 381
Ephra, ville située dans la demie tribu de Manassé au-deça du Jourdain, 182
Ephraïm, forêt d'Ephraïm, assez près de Mahanaïm. Pourquoi ainsi appelée? 598
Escarbot, ou cerf volant, adoré chez les Egyptiens, xxxvj. Leurs soldats le portoient gravé dans leurs anneaux, *là-même.*
Eslaves. Il n'étoit point permis aux Eslaves d'aller à la guerre, & de porter des armes, 184. Chez les Hébreux, ils n'étoient point mis en liberté par la mort de leur maître; ils faisoient partie de la succession des enfans, 495. Manière des Romains d'affranchir leurs esclaves, 496. Les Loix ne reçoivent point le témoignage d'un esclave contre son maître, 570
Esprits, bons & mauvais, reconnus chez les Payens aussi bien que chez les Hébreux, 377
Efron, pere de Jéraméel, 360
Esthama, ville Sacerdotale, de la tribu de Juda, dans les confins d'Eleutropolis, 390
Et, à la tête des Livres des Rois. Ce qu'il signifie, 1
Ethai le Gethéen, chef de six cents hommes de Geth, qui suivoient David, 562. 563. Sa fidélité envers ce
 S. S. S. ij.

Prince, 563. Il commande une partie des troupes de David contre Ab-salon, 591
Etrangers, on leur lavait les pieds par civilité, 509
Etriers, les Anciens ne s'en servoient point pour leur monture, 595
Eulogie, bénédiction, nom donné aux aumônes qu'on faisoit aux pauvres, 337
Eunuques. Il n'y avoit point d'Eunuques dans Israël, que des étrangers, 115
Evocation, ancienne opinion que l'évocation des âmes trouble leur repos, 369

F

F *Acc*. Ce mot pris souvent dans l'Hébreu pour colère, 12
Faisseau, être lié dans le faisceau des vivans; sens de cette expression, 339
Famine du tems de David, qui dura trois ans, 619
Fécondité. Elle passe pour une bénédiction de Dieu, 6
Femmes. Elles doivent aller au Temple pour se faire purifier de leurs couches. Exception de cette Loi, 14. Elles ne doivent pas disposer des biens de la maison contre l'aveu, & sans l'agrément de leurs maris. Exception de cette Loi, 332. Femmes étrangères, doivent changer de Religion pour épouser des Israélites, 418. Les femmes d'un Roi vaincu, sont au Roi vainqueur, 577. Ancienne manière de prier, ou de saluer les femmes, 621
Fêtes du Seigneur. Obligation pour tous les mâles de se trouver ces jours-là au Tabernacle du Seigneur, 4. La Loi n'oblige point les particuliers à offrir des hosties dans les jours de Fête, 13. Coutume de faire des Fêtes dans le tems qu'on tondoit les bré-

bis, 328. 336
Filles. Ancienne coutume marquée dans l'Ecriture; & dans les Profanes, que les filles allaient quérir de l'eau pour les sacrifices, 124
Filles, resserrées dans des appartemens éloignez. Elles ne sortoient que rarement, 528
Fonctions. Fonctions Sacerdotales faites par les Rois, 381
Forgerons. Pourquoi il ne s'en trouva point pendant certain tems dans toutes les terres d'Israël? 182
Forteresse. Forteresse de Sion prise par David, appelée la ville de David, 450
Froment, manière de le préparer des Hébreux, 585
Frondeurs, l'adresse des anciens Frondeurs, 249
Funeraillies. Les Rois n'assistoient point ordinairement aux funeraillies, 436.
 Repas après les funeraillies, 437
Fuséau, tenir le fuséau, expression proverbiale, pour marquer un homme effeminé, 435

G

G *Aas*, le torrent de Gaas, 661
Gabaa, si ce terme doit se prendre pour une hauteur, &c. 458. 462
Gabaath, lieu de la tribu de Benjamin, 661
Gabaon, ville de la tribu de Benjamin, à deux lieues de Jérusalem, 420
Gabaonites. David leur livre sept hommes de la maison de Saül, 632. 633. S'ils avoient reçu la Loi de Moïse, 634
Gad, Prophète, il donne à David le choix de trois fleaux, 670
Galaad. Il se prend pour tout le pays de de-là le Jourdain, 419
Gallim, ville apparemment de la tribu de Benjamin, 344
Gamah. La signification de ce mot Hé-

- breu**, 14
- Gambifon**, terme qui vient des Orientaux. Les François l'ont employé, pour signifier une sorte de cuirasse de lin, 404
- Gambais**. Voyez *Gambifon*, là-même.
- Garde**, la garde du Palais. C'est un cas punissable du dernier supplice dans les Loix Romaines, d'abandonner la garde du Palais, 350
- Gareb**, l'un des principaux Officiers de David. Il étoit de Jéthrit, 662
- Gazer**. Voyez *Gézer*, 458
- Géans**, la vallée des géans, entre Jérusalem & Bethléem, 655
- Gédéon**. Voyez *Jérobaal*, 512
- Gelboë**. Montagnes de Gelboë. Imprécation que David fait contre elles, 409
- Genoux**. Ancienne maniere de saluer les femmes, en leur embrassant les genoux, 821
- Gentils**. Mépris qu'ils faisoient des Hébreux, 190. Subrogez au peuple Juif, 563
- Géra**, pere de Séméï, qui insulta David dans sa fuite, 572
- Germain**s. Peine ordonnée chez eux contre ceux qui perdoient leur boucher, 420
- Gersî**, peuple de Gersî, peu connu. Il descendoit des Cananéens, 359
- Gessur**, deux pays de ce nom, 419
- Gessur**, pays de Gessur, frontière de Syrie, vers Damas, 428
- Gessuri**, peuple de Gessuri, assez inconnu. Voyez *Gersî*, 359
- Gessuri**. L'Hébreu porte *Assuri*. Quel est ce pays? 419
- Geth**, ville des Philistins la plus méridionale, 251
- Géthaim**, sa situation peu connue. Il y avoit une ville de ce nom dans la tribu de Benjamin, 441
- Gézer**, ville de la tribu d'Ephraïm, 458
- Gob**, ou autrement *Gazer* des Philistins, 637
- Goliath** de Gerh. Sa taille, 235. Poids de sa cuirasse, 237. Il défie Israël au combat, 240. Renversé d'un coup de pierre par David, 249. Difficultez sur un autre Goliath, 638
- Gomer**, mesure d'environ trois pintes, 233
- Guerre**. Usage de porter à la guerre les symboles les plus sacrez de la Religion, commun chez presque tous les peuples, 56. 456
- Guerre**. Les Loix de la guerre permettoient de tuer les captifs, ou de les réduire en servitude, 485
- Guerres** des Philistins contre David, 635. 636

H

- H Achila**, colline d'Achila. Sa situation incertaine, 345
- Hadriël** Molathite, 259
- Haggith**, mere d'Adonias, 428
- Hanon**, fils de Naas, Roi des Ammonites, succède à son pere, 499. Indignitez qu'il fait aux Ambassadeurs de David, 500
- Hébreux**. Prédiction du changement de leur état Aristocratique, & Monarchique, 25. Leur mépris pour les incirconcis, 190. Méprisez à leur tour, là-même. Ils défont les Philistins, 199. Violement de la Loi, qui leur défend de manger le sang des animaux, là-même. Leur usage de se faire des tombeaux exprés dans des lieux voisins de leur demeure, 326. Ils n'eurent point de monnoye d'airain avant la Captivité, 637. Leur attention à ne désigner pas les fausses Divinités par leur propre nom. Exemples de cela, xxxij.
- Hébron**, la plus forte place de toute la tribu de Juda, 416
- Heddai** du torrent de Gaas, l'un des principaux Officiers de David, 661
- Helam**. Situation de cette ville, 504
- S sss iiij

- Héled*, fils de Baana, l'un des principaux Officiers de David. Il étoit de Netophath, 661
- Hél*, grand-Prêtre. Ses deux fils Ophni, & Phinéas, 3. Impiété sacrilège de ses enfans, 25. Leur mauvaise conduite à l'égard de son peuple, 26. 28. Il bénit Elcana, & sa femme, 30. Reproches qu'il fait à ses enfans sur le déreglement de leur conduite, 31. Reproche fait à Héli sur l'impunité des crimes de ses enfans, 35. Conjectures sur la manière dont il parvint à la souveraine sacrificature, 37. Menaces contre sa maison. Ses enfans Ophni & Phinéas meurent fort jeunes, 38. Ils meurent dans un même jour, 40. Il conjure Samuël de ne lui rien cacher de la vision qu'il avoit eue, 50. Son humble soumission à la volonté du Seigneur à l'égard des peines dont il est menacé, 51. Mort de ses enfans Ophni, & Phinéas, 60. 61. Il tombe de son siège, se casse le col, & meurt, 62. Jeune établie en mémoire de sa mort, *la même*. Jugement de la personne, & du salut d'Héli, 63. Sa race posséda la souveraine sacrificature jusqu'au tems de Salomon,
- Hellés* de Phalti, ou Hellés Phalonite, un des premiers Officiers de David, 660
- Heures*, invoqué contre les cousins. De-là lui est venu le nom de Conopion, xxxiv.
- Hesrai* du Carmel, l'un des principaux Officiers de David, 662
- Hesro*, le même que Hesrai du Carmel, *la même*.
- Heurs*. Les anciens Hébreux ne comptoient pas par heures, 44
- Héra* de Thécua, fils d'Acots, un des principaux Officiers de David, 660
- Hicam*, Roi de Tyr, fils d'Abibal, 452. Il envoie des Ambassadeurs à Salomon. *la même*.
- Hirim*. Voyez *Bérin*, 624
- Histoire*. Différence des caractères de l'Histoire sainte d'avec l'Histoire profane, vj. vij.
- Hodsi*, le bas pays d'Hodsi. On ne connoît point de pays de ce nom, 665
- Holocaustes*. Il faut des animaux mâles pour les holocaustes. Exception de cette Loi, 25.
- Hostie*. La Loi n'oblige point les particuliers d'offrir des hosties dans les jours de Fêtes, 13.
- Hostie ordinaire*. Ce que l'on doit entendre par-là, 19.
- Hostie pacifique* chez les Hébreux. Ils en faisoient bouillir la viande, 27. On n'y pouvoit participer, sans être purifié, 283.
- Hurai*, le même qu'Heddaï, 661
- Husati*. La situation de ce lieu inconnue, 698
- I
- J** *Jabès* en Galaad, assiégée par les Ammonites, 149. Habitans de Jabès-fécourus, 155. Bénis par David, pour avoir enlevé Saül, & ses fils, 417. Attachez à la maison de Saül, pour les services qu'ils en avoient reçus, 419.
- Jabok*. Torrent de Jabok, 418.
- Jair*, de la tribu de Manassé, Juge d'Israël, 161.
- Jair*, pere d'Ira, Prêtre de David, 628.
- Japhia*, fils de David, 453.
- Jaré*, pere de Dieu-donné, qui tua Goliath de Geth, 638.
- Jassen*, pere de Jonathan, l'un des principaux Officiers de David, 661.
- Jebod*. Sa signification, 65.
- Jehabod*, un des fils de Rhinéas, 188.
- Idolâtrie*. Résister au Seigneur, c'est commettre le crime de l'Idolâtrie, 214.
- Jéhidiah*, aimable au Seigneur, nom que le Seigneur donna à Salomon, 522.

Jéramiel, canton du partage de Juda, fort avancé vers le midi, 360

Jéramiel, fils aîné d'Esron, *là-même.*

Jérobaal, ou Gédéon, pere d'Abimélech. L'Hébreu lit Jéróbésset, 512

Jérusalem, habitée par les Jébuséens, assiégée, & prise par David, 447.

Sa situation, 450

Jesbaam. Voyez *Adino Hefnite*, 650

Jésus-Christ, pierre vivante, 340. figuré par David, 573. 574. Comment figuré par Saül, 414

Jether. Si cette ville est la même que Jéthira dans la partie méridionale de la Palestine. Elle est nommée Ether dans Josué, ville sacerdotale de la tribu de Juda, 390

Jéthira. Voyez *Jether*, *là-même.*

Ether. Voyez *Jether*, *là-même.*

Jithraam, fils de David, 428

Jéira de Jezrahel, pere d'Anasa. Il épousa Abigaïl, fille de Naas, 588

Jeune. Les jeunes se continuoient jusqu'au soir, 438

Jezrahel, ville fameuse dans la tribu d'Issachar, 344. Il y en avoit une autre de même nom dans la tribu de Juda, *là-même.* Vallée de Jezrahel. Elle s'étend d'orient en occident, entre les montagnes de Gelboë, au midi, & le Thabor, au septentrion, *là-même.*

Igaal de Séba, fils de Nathan, l'un des principaux Officiers de David, 662

Ilaï Abobites. Voyez *Schmon d'Abobi*, 661

Imprécation. Imprécations de David contre Joab, qui avoit assassiné Abner, 435. Elles ne sont que des prédictions de ce qui doit arriver, 438

Incirconcis. Mépris des Hébreux envers les incirconcis, 190

Inspiration. Preuve de l'inspiration des Auteurs sacrez, 646

Joab, fils de Sarvia, Général des armées de David, 491. Il tuë Abner en trahison, pour venger la mort de

son frere Asael, 434. Son caractère, *là-même.* 491. Il marche contre les

Ammonites, & les défait, 503. Il ravage le pays des Ammonites, & as-

siège Rabba, 506. Il fait annoncer la mort d'Urie à David, 512. Il as-

siège Rabbath, 523. Il obtient de David la grace d'Absalon, & le ra-

mène à Jérusalem, 548. Il tuë Absalon, 597. Il tuë Amasa, 612

Joab poursuit Séba, fils de Bochi, 612. Assiège Abéla, 624. Il lève le

siège d'Abéla, & retourne à Jérusalem, 627. Il présente à David le

dénombrement du peuple, 666

Joël, fils aîné de Samuël, 108

Jonathan, fils de Jassén, l'un des principaux Officiers de David, 661

Jonathan, fils de Samaa, frere de David, tuë un redoutable géant de la

race d'Arapha, qui insultoit à toute l'armée d'Israël, 639

Jonathas, fils de Saül, 205. Il bat les Philistins qui étoient à Gabaa, 171.

Signe qu'il donne à son Ecuyer, que le Seigneur a livré les Philistins entre les mains d'Israël, 189. Il ignore

le serment de Saül, & goûte d'un rayon de miel, 198. Le peuple s'op-

pose à l'arrêt de mort que Saül prononçoit contre lui, 203. Il s'attache

à David, 253. Il lui fait présent de ses habits, 254. Il avertit David des

mauvais desseins de Saül, 263. Il prévoit que David sera le successeur

de Saül, 279. Il fait alliance avec la maison de David, 280. Tué par les

Philistins, 392. Comment David exprime sa valeur, 410. Caractère de

Jonathas, 414

Jooram, fils de Thoti, Roi d'Emath, 488. Il fait des présens à David, &c. *là-même.*

Josaphat, fils d'Ahilud, il avoit la charge des Requêtes sous David, 491. 617

Joseph. La maison de Joseph se prend souvent pour tout Israël, en tant que

- distingné de Juda , 609
Era, fils de Jaïr , Prêtre de David, 628
Era de Jéthrit , l'un des principaux Officiers de David , 662
Isai, pere de David, 242
Isboëth, établi Roi sur Israël par Abner , regne deux ans , 419. 420. Difficulté sur ce point , *la-même*. Il réproche à Abner de s'être approché de la concubine de son pere , 428. Il renvoye Michol à David , 432. Il perd courage , à la nouvelle de la mort d'Abner , 439. Assassiné par Réchab & Baana fils de Remmon de Béroth , 442. 443. Sa tête présentée à David par Réchab & Baana , qui l'avoient assassiné , *la-même*. Enseveli dans le sépulcre d'Abner à Hébron , 444
Ismaël. La circoncision en usage chez les descendans d'Ismaël , 261
Israël. Sujet de division entre les tribus d'Israël & celle de Juda , 617. Tout Israël se sépare de David , & suit Séba , 618. Dénombrement de tout Israël sous David , 666
Israélites. Leur gouvernement. L'état de leur République avant les Rois , vij. Assujettis aux Philistins depuis Samson ; délivrez pleinement par Samuël , 54. De quelle maniere ils rangeoient leurs armées en bataille ? 54. Ils prennent la résolution de faire venir l'Arche du Seigneur au milieu de leurs armées , 55. Raison de cette conduite , *la-même*. L'Arche arrivée dans le camp , 57. Ils sont défaits par les Philistins , 59. Ils demandent un Roi à Samuël , 109. Prétexte de leur demande , *la-même*. Impertinence de leur demande , 110. Leur défaite par les Philistins sur le mont de Gelboë , 391. Ils ne pouvoient épouser des femmes étrangères avant qu'elles eussent changé de Religion , 428
Le Tob, Prince qui gouvernoit le pays de Tob , 502
Isbair, fils de Ribai de Gabaath , dans la tribu de Benjamin , l'un des Officiers de David , 661
Juda. La tribu de Juda demeure attachée à David , 618. Dénombrement de cette tribu , 666
Juges. Ils ne doivent pas connoître ceux qui comparoient en jugement devant eux , . . Ce qu'il faut entendre par-là , 26. Précaution des Juges chez les Hébreux , de se décharger du sang des coupables sur les accusateurs , ou sur les coupables mêmes , 542
Juifs, image de leur réprobation dans la personne de Saül , 413. Ils n'attachoient aucune peine infamante à ceux qui s'étoient donné la mort , & ne leur refusoient point la sépulture , 587
Jupiter. Jupiter Sabazius , nom tiré de Jova-Sabaoth , 4. Jupiter le Laboureur ; qui étoit ce Dieu ? xxxj
Jupiter, invoqué sous la qualité de chasseur de mouches , xxxij. xxiv.
Jurer. Les Payens juroient souvent par les Dieux étrangers de ceux avec qui ils traitoient , 576
Justin. Saint Justin , son sentiment sur la puissance du Démon , qui avant JESUS-CHRIST faisoit quelquefois paroître les Justes , & les Prophètes , par l'évocation des Magiciennes , xliij.
- K**
- Kais*, la signification de ce terme , 570
Kali, terme pris en général pour des épis , & pour toute sorte de grain , de gruau , ou de farine frite , & grillée , 331
Kesem, terme Hébreu , qui signifie toute sorte de magie , de divination , de sortilèges , 215
Laija

L.

L *Aïsa*, ville de la tribu de Benjamin, 344
Lance, elle tenoit lieu de diadème aux anciens Rois, 258
Laver. Laver les pieds, coutume de laver les pieds aux étrangers, 509
Léchem, frere de Goliath tué par David, 639
Lévites, depuis quel âge obligez de servir au Tabernacle? 9. Partagez en différentes classes. Ils servoient les Prêtres dans le Temple, 41. Ils ne peuvent toucher les vases sacrez, 66. Les Lévites de la famille de Caath, pouvoient porter l'Arche. Les autres Lévites n'avoient point ce droit, 464
Libations. Libations avec de l'eau, ni ordonnées, ni défendues par la Loi, 99. Les Payens faisoient des libations aux Dieux avant que de boire. Ils en faisoient avec de l'eau, lorsqu'ils n'avoient point de vin, 657
Liberté. L'esclave malade abandonné de son maître, recouvre par là sa liberté, 384
Lier. Autrefois on lioit l'argent en faisceau, avant qu'il fût réduit en monnoye, 339
Lier, être lié dans le faisceau des vivans. Sens de ces paroles, 339
Lin, cuirasse de lin, 403
Lions, les deux lions de Moab; si l'on doit entendre de véritables lions, 638
Liqueur. Toutes liqueurs capables d'enivrer interdites aux Nazaréens perpetuels, 9
Livres. Livres de l'Ecriture liez les uns aux autres sans titre, & sans transposition, 1. 2. Les Livres des Rois contiennent l'Histoire des Juifs pendant cinq cens soixante & onze ans, VIII.
Lodabar, lieu situé au-delà du Jourdain.
Livre des Rois tome I.

dain. On n'en fait pas davantage, 495. 588

Loi. Loi du Royaume écrite par Samuël, & mise dans le Tabernacle, 147.

Lustrations. Horreur que les premiers Chrétiens ont eu de ces pratiques. Ces lustrations observées dans la suite, après en avoir sanctifié l'usage, 508

M

M *Aacha*, le canton de Maacha fort avant au septentrion vers le mont Hermon, & voisin de la Syrie, 623
Maacha, fille de Tholmaï Roi de Gessur, femme de David, mere d'Absalon, 428
Maachati. Voyez *Maacha*, 623
Machati, pere d'Aasbaï, 662
Machir, fils d'Ammiel, 493
Machir, fils d'Ammiel de Lodabar, 583
Machmas, à neuf mille de Jérusalem, du côté de Rama, 175
Magala, lieu inconnu, 244
Magiciens, ils se vantoient de faire sortir les ames des enfers, & de les faire paroître aux hommes, pour leur apprendre l'avenir, 367. La Loi défend de les consulter. Chassez des terres d'Israël, 363
Magnifique. Nom que le Texte sacré donne au Dieu d'Israël. Les Philistins le donnoient aussi ordinairement à leur Divinitez, 59
Magron, sa situation, 188
Mahanaïm, ville au-delà du Jourdain: près le torrent de Jaboc, 418. 592
Makarai de Netophath, un des principaux Officiers de David, 664
Mal. Si on peut faire, ou conseiller le mal dans la vûe d'un bien? 568
Main. Ce mot signifie souvent en Hébreu, étendue, 212
Maach, pere d'Achis Roi de Geth, 355

T. t. t. t.

Maon, ville de la partie méridionale de Juda, désert de Maon, 311. & 312
Maran. Signification de ce terme, xxxviii
Mari, chez les Hébreux, le mari donne la dot à sa femme, 261
Mariages, contractez entre l'homme adultère, & la femme complice de son crime sont nuls, suivant les Loix Canoniques. S'ils étoient valides chez les Juifs, 514
Marnas. Divinité des Philistins, xxi. Son Temple étoit à Gaza. Signification de ce terme *Marnas*, xxxviii. Quel étoit ce Dieu? là-même.
Maspha, ville du pays de Moab, dans les montagnes de Galaad, 298
Maspha, hauteur où l'on poste une sentinelle; lieu d'une situation avantageuse, 'forteresse, là-même.
Masphath, ville célèbre par les assemblées du peuple qui y ont été faites, 144
Melchisua, fils de Saül, tué par les Philistins, 205. 392
Melchom, Dieu des Ammonites, 376
Mello, c'est à-dire rempli, nom d'une vallée que Salomon fit remplir entre la ville basse de Jérusalem, & la montagne de Sion, 450
Menton, ancienne coutume de prendre le menton de ceux que l'on prioit, 621
Mérob, fille aînée de Saül, promise en mariage à David, & donnée à Hadrïel Molathite, 258
Messiah. Ce mot en Hébreu est pris dans la signification de Christ, 158
Messie. Le règne du Messie prédit dans le Cantique d'Anne, mere de Samuël, 25
Meg-ama, nom d'un lieu, 484
Meurtre. Le meurtre secret, 15
Micha, fils de Miphiboseth, 497
Michol, fille de Saül, donnée en ma-

riage à David, & sous quelle condition? 253. Donnée à Phalti fils de Laïs, 344. Elle reproche à David de prétendues indécences qu'il avoit faites devant l'Arche du Seigneur, 468. 470. Devenue stérile en punition de ce reproche, 471
Miel. Commun dans la Palestine, 197
Mibabar, fils d'Aharai. Voyez *Bonni de Gadi*, 662
Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, 441. 496. Avantages qu'il recevoit de David, là-même. Il mangeoit à sa table, 457. Il est pere de Micha, là-même. Dépouillé de ses biens par un jugement trop précipité de David, 569. Plaintes qu'il fait à David de la mauvaise foi de son serviteur Siba, qui l'avoit faussement accusé, 614
Moab. Les deux lions de Moab; ce qu'il faut entendre par-là? 658
Moabites, assujettis à David, lui payent tribut, 485
Mobonnai de Husati, l'un des principaux Officiers de David, 661
Mois, s'ils étoient Lunaires chez les Juifs. Leur commencement, d'où il se prenoit, 273
Moloc. Ce terme qui est le même que *Melchom*, signifie un Roi, 525
Monarchique. L'état Monarchique est la plus ancienne forme de gouvernement qu'on ait vû en Orient, 110
Monarque. Loi des Perses, qui lui donne le pouvoir de faire tout ce qu'il juge à propos, 115
Monde. Sous quelle idée les Hébreux se le sont représenté, 22
Monnoye. Monnoye d'airain, les Hébreux n'en eurent point avant la captivité, 637
Monumens. La défense d'ériger des monumens, en quoi elle consiste? 103
Morah, terme Hébreu; sa signification, 9
Morts. Inquiéter les ames des morts;

préjugez que l'on a eu sur ce sujet ,
369

Mouche. Si les Philistins rendoient des honneurs divins à cet insecte , xxxij. & xxxvj. Divinitez adorées chez les Payens , sous le nom de Chasseurs de mouches , xxxiv. *là-même.* Jupiter Dieu des mouches , xxxv. & xxxvij.

Muraille. Uriner contre la muraille. Eclaircissements sur cette expression , 333. 334

Musque. Ses merveilleux effets , 228. 229. 230

Mystères. Soins des Profanes à cacher leurs mystères , 89. Peines imposées à ceux qui en violoient la prétendue fainteté , *là-même.*

N

N Aas , Roi des Ammonites , attaqué par Jabés en Galaad , 150

Nabal , homme riche , qui habitoit le désert de Maon , 326. Il étoit de la race de Caleb , 327. de la tribu de Juda , 329. Refus qu'il fait aux serviteurs de David , *là-même.* Sa mort , 342

Nachon. Si c'est le nom d'un homme , 463

Naharai , fils d'Aasbaï. Voyez *Pharai d'Arbi* , 584

Naharai de Béroth , Ecuyer de Joab , l'un des principaux Officiers de David , 662

Naioth , lieu près de Ramatha , 269

Nathan , fils de David , né à Jérusalem , 453

Nathan , Prophète. On ne fait en quels tems il commença à paroître dans Israël , 472. Il prédit à David que le Seigneur lui destine pour successeur un de ses fils , 475. & que ce fils bâtira une maison au Seigneur , 476. Reproche qu'il fait à David sur la mort d'Urie , & sur sa brutale pas-

sion pour Bethsabée , 518. Il lui annonce les maux que le Seigneur lui prépare , 519. 520

Nazaréar. Deux especes de Nazaréens ; Nazaréens perpétuels ; Nazaréens pour quelque tems seulement. La Loi ne parle que de ces derniers , 9

Nazaréens perpétuels , à quoi obligez , *là-même.*

Nébel , grande mesure de la capacité de trois baths , ou de quatre-vingt-sept pintes , chopine , demi-septier , deux pouces cubes , & un peu plus , 15

Nécromancie. Son antiquité , suite de l'opinion de l'immortalité de l'ame , 367

Nééman. Ce mot chez les Hébreux marque une espèce de dignité dans la maison d'un Prince , 52. & 302

Néoménies , premiers jours du mois , jours de Fêtes chez les Juifs. Manière d'observer ces Fêtes , 273

Népheg , fils de David , 453

Ner , fils d'Abiel , & pere d'Abner , 205

Nobé. Deux villes de ce nom : l'une en deçà ; l'autre au-delà du Jourdain , 287

Noms. Noms donnez aux enfans tantôt par le pere , tantôt par la mere , 13. Plusieurs noms donnez à un seul homme , 162

Nuit. Les Hébreux la divisoient en trois veilles , 44

O

O Bédedom de Geth. Il étoit Lévite. Béni du Seigneur à cause de l'Arche , 465

Obedissance. Elle est meilleure que les victimes , 214

Obooth. Ce terme se prend quelquefois en Hébreu pour un outre , ou un sac de cuir , où l'on mettoit les liqueurs , 355

Obligation. Obligation de se trouver au

T t t t ij.

Tabernacle aux grands jours de Fêtes. Qui cette obligation regarde, 4

Odollam, ville de la tribu de Juda, à dix milles d'Eleutéropolis, vers l'Orient, 297. Caverne d'Odollam, au midi de Jérusalem, 655

Onction. La coutume d'oindre les Rois particuliere aux Israélites, dans la pensée de saint Augustin. Que marquoit cette onction? 134. Si l'onction des Rois se pratiquoit dans le Royaume d'Israël, comme dans celui de Juda, *là-même*. 135. Plus d'exemples du sacre des Rois par l'onction, depuis la Captivité de Babylone, 136. De quelle nature étoit cette onction? *là même*. Si elle ne cessa qu'après la mort de Jesus-Christ, *là-même*. L'onction des Rois passée des Juifs dans l'Eglise Chrétienne, *là-même*.

Ophni, fils d'Héli, Prêtre du Seigneur dans Silo, 3

Orient. Les peuples d'Orient soumis à leurs Princes comme des esclaves à leurs maîtres, 115

Orientaux, outrez dans leurs expressions, 378

Origènes. Il prétend que les ames des Justes, & des Prophètes étoient sous la puissance du Démon, qui les faisoit quelquefois paroître par les évocations des Magiciennes, xliij.

Ornan, le même qu'Aréiina, 672

Outre, peau de bouc cousue, & préparée pour contenir des liqueurs. Son usage en Orient, en Espagne, 233

Ouvrir. Ouvrir la bouche. Voyez *Bouche*, 18

Oza. Il tombe mort devant l'Arche du Seigneur, pour y avoir porté la main, lorsqu'elle panchoit, 463. En quoi consiste son péché? *là-même*.

P

Pain. Pains de proposition donnez à David par Achimélech, 289

Palais. La garde du Palais. C'est un cas punissable du dernier supplice dans les Loix Romaines, d'abandonner la garde du Palais, 350

Palestine, terre où coulent le lait, & le miel, 197. Grosscur des raisins de ce pays, 331

Palm, mesure de trois pouces, & un peu plus, 236

Pandure, instrument à trois cordes, inventé par les Assyriens, 255

Pardon, le pardon des ennemis. Ce qu'il opère devant le Seigneur, 574

Parole, *verbum*... La parole prise souvent pour une chose, 15

Paroles, les dernières paroles de David. Ce qu'on doit entendre par-là, 644

Pasteur, pasteur du peuple, c'est-à-dire, Roi. Expression ordinaire aux Anciens, 446

Pauvreté, regardée comme une malédiction de Dieu, 435 436

Pénitence. Une pénitence sincère remet tous les péchez, 49

Perdre. Perdre son bouclier, crime parmi les anciens Germains, qui excluait des assemblées de la Nation, & des sacrifices, 410

Pere. Ce mot se prend souvent pour un maître, 144. Les sermens des peres n'obligent point leurs enfans à les exécuter, 671

Peste. Peste envoyée du tems de David, 611

Peuple. Dénombrement du peuple par ordre de David, 664. *Et suiv.*

Phalti, fils de Laïs, reçoit en mariage Michol, fille de Saül, & femme de David, 344

Pharai d'Arbi, l'un des principaux Officiers de David. Dans les Paralipomènes, il est appelé Naharaï, fils d'Aasbaï, 662

- Pharan.** Désert de Pharan, entre les montagnes de Juda, & le mont Sinaï, 326
- Phélisthéens,** Philistins d'origine; & soldats de la garde ordinaire de David, 493. 562
- Phénenna,** l'une des deux femmes d'Elcana, 3. Elle devient stérile, 21
- Philistins.** Leur origine, ix. Leur véritable nom est Céréthim, xviii. Descendus de l'Isle de Crète, xix. & xxiii. Leur Religion, & leurs mœurs, xxi. Le nombre de leurs Divinités, *là-même.* Leur victoire sur les Israélites, 54. Punis à cause de l'Arche, 74. Ils consultent leurs Devins sur la manière de renvoyer l'Arche, 76. Ils font des présens à l'Arche, & la renvoyent, 83. Défais par les Israélites, 101. Ils viennent à Socoth de la tribu de Juda, pour combattre Israël, 234. Goliath vaincu, ils prennent la fuite, 249. Ils rassemblent des troupes contre Israël, 361. Viennent se camper à Sennam, 363. Leurs Princes ne veulent point souffrir David dans leur armée, & obligent Achis à le renvoyer, 375. Leur victoire sur la montagne de Gelboë, 391. Ils s'emparent des places que les Israélites avoient abandonnées, 396. Ils trouvent Saül avec ses trois fils, étendus morts sur la montagne de Gelboë. Ils coupent la tête de Saül, 395. la portent comme un trophée dans tous leurs Temples, appendent ses armes dans le Temple d'Astaroth, & attachent son corps sur la muraille de Bethsan, 398. Leurs guerres contre David, 454. 456. 615. Leurs défaites, 455. 456. 458
- Phinées,** fils d'Héli, Prêtre du Seigneur dans Silo, 3
- Pieds.** Laver les pieds. Usage de laver les pieds aux étrangers, 509. Marcher nus pieds, pratique de deuil, 567. Ne point laver ses pieds, mortification, & marque de deuil, 612
- Pierre du secours,** monument dressé par Samuël entre Masphath, & Sen, en mémoire de la victoire qu'il remporta sur les Philistins, 102. 103
- Pierre.** Pierre vivante. JESUS-CHRIST est une pierre vivante, 340. Figure des vrais Chrétiens, *là-même.*
- Pithon,** l'esprit de Pithon, c'est-à-dire, l'esprit d'Apollon, surnommé Pithius, 365
- Pithonisse.** Elle évoque l'ame de Samuël, aux instances de Saül. Elle reconnoît Saül, lorsque Samuël paroît, 367. Régat qu'elle fait à Saül, 372. Si elle fit apparôître le véritable Samuël, xlv. Si elle fut trompée par le Démon, xlv
- Places.** Ancienne maniere de les assiéger, 624
- Poids.** Poids du Roi, poids ordinaire. Si les poids ont varié chez les Hébreux. Observation sur les poids, 551. Poids Royal, s'il est différent du poids du Sanctuaire, 552
- Poissons.** Superstitions de certains peuples, qui s'abstenoient de poissons, xxvi. Coutume d'offrir aux Dieux des poissons d'or, & d'argent, *là-même.*
- Polenta,** farine d'orge, ou de froment, qu'on faisoit frire avec de l'huile, 331
- Polygamie,** toujours tolérée parmi les Hébreux, 3. 453
- Porphyre** Philosophe Payen, s'il est Auteur du Livre attribué à Sanchoniaton, xxxi
- Portes.** Elles étoient ordinairement gardées par des femmes, 442. Les assemblées se faisoient aux portes des villes, 601. La main de la porte, c'étoit la porte extérieure de la ville qui regardoit la campagne, *là-même.*
- Présens,** marque de soumission, 148. désignez chez les Hébreux par le terme de bénédiction, 337

Prêtres, partagez en différentes classes.

Les Lévites servoient sous eux, 41.

Les sacrifices ne doivent s'offrir que par eux seuls. Exception, 85. 101.

178. L'honneur de porter l'Arche leur paroît réservé, depuis l'entrée dans la terre promise, 464. Fonctions propres aux grands-Prêtres,

381. Deux grands-Prêtres créés à la fois. Raison de cette création,

492. Chez les Hébreux, ils sonnoient ordinairement du cors pour le combat, & pour la retraite, 425.

Le nom Hébreu qui marque un Prêtre, signifie aussi un Prince, 493.

Il se prend aussi pour un homme saint, qui offre au Seigneur des hosties de louanges, 325. Prêtre fidèle. Ce qu'on entend par-là. La figure du Sacerdoce Chrétien, 40. Idée du devoir des Prêtres de l'Eglise Chrétienne, *là-même*. Les Prêtres des Idolâtres faisoient profession des augures, & des divinations, 76

Prêtrise, attachée à la seule famille d'Aaron, 493

Prier. Coutume ancienne de prendre la barbe, & le menton de ceux que l'on prioit, 621

Prières. Les longues prières, comment condamnées, 10

Prince. L'étendue de son droit sur le bien des particuliers, 109. 110. Respect dû aux Princes, 348

Prisonniers. Coutume ancienne de les délivrer au jour que les Princes montoient sur le trône, 610. *Item* de ne les point justicier les jours de bonne Fête, *là-même*.

Promesse. Tenir sa promesse, est quelquefois une injustice, 342

Prophètes. On ne compte les Prophètes que depuis Samuël. Point de Prophètes reconnus de tout le peuple, lorsque Samuël parut, 44. Caractères particuliers de la voix, & de la présence de Dieu à l'égard des Pro-

phètes, 46. Marques des véritables Prophètes, 47. Les faux Prophètes

prédissent quelquefois le vrai, 83. Dieu n'est pas Auteur de leurs prédictions, *là-même*. On n'alloit point voir les Prophètes, qu'on ne leur portât quelques présents, 121. S'ils étoient tous inspirez, pour proférer des oracles; s'ils vivoient en commun comme des Religieux; s'il y avoit des écoles de Prophètes, 140.

Moyens singuliers dont ils se sont souvent servis pour se faire entendre, 153

Prophétie, rare dans Israël, viii. Encuëils à éviter dans les Prophéties du vieux Testament, où JESUS-CHRIST est figuré, 476. Prophétie de l'affermissement du regne de la maison de David, figure de la durée éternelle de l'Eglise, 477. Prophétie de Nathan sur David. Son accomplissement, 577

Q

Qualitez. Egard qu'on avoit aux qualitez corporelles dans l'élection des Rois, & des Princes, 145.

147.

R

Rabbath, ville des Ammonites, assiégée par Joab, 523

Rabbins. Vision des Rabbins sur la manière de compter les Juifs, 153

Rachal, ville inconnue, 320

Ramatha, ville dans les montagnes d'Ephraïm, habitée par les Lévites descendus de Zoph, ou Zuph, ou Zophi. Tout ce canton s'appelloit la terre de Zuph, 2. Cette ville étoit sur le chemin de Joppé à Jérusalem, assez près de Lidda, 3

Ramoth, Ramoth du midi, ville de la tribu de Siméon, 382

Raphaïm, nom de certains géans, 455.
Vallée des Raphaïms. Elle s'étendoit au midi de Jérusalem jusqu'aux environs de Bethléem. Elle prend son nom des anciens géans du pays, *là-même*.

Rasoir. Si les Hébreux s'en servoient, 9

Réchab, fils de Remmon de Béroth, de la tribu de Benjamin, Chef de voleurs, au service d'Isboseth, 439

Réconciliation. La réconciliation de l'homme pécheur avec Dieu, impossible sans la médiation de Jésus-Christ, 32

Reines. Les Reines, veuves des Rois Hébreux, ne pouvoient passer à de secondes noces. On voit la même chose dans les veuves des anciens Rois d'Espagne, 619

Remmon de Béroth, de la tribu de Benjamin, pere de Réchab, & de Baana, Chefs des voleurs, &c. 439

Repas. Repas de charité; ce que c'est 13. Il se faisoit ordinairement un repas après les cérémonies des funérailles, 437

Repentir, comment le repentir se trouve en Dieu, 211

Réprobation. Image de la réprobation des Juifs dans la personne de Saül, 41

Requête, charge des Requêtes, 491

Respha, fille d'Aïa, concubine de Saül, 428

Résurrection. Terme qui exprime souvent le bonheur & la prospérité qui succèdent aux disgraces, 21

Ribai de Gabaath, pere d'Ithai, il étoit de la tribu de Benjamin, 661

Rocher. Nom que l'Ecriture donne souvent à Dieu, 19

Rogel. Fontaine de Rogel, assez près de Jérusalem, & du côté de l'orient, 585

Roob, pere d'Adarézzer, ou Adadézzer Roi de Soba, 485

Romains, récompenses qu'ils donnoient

à ceux qui s'étoient distinguez dans les combats, 405. Soin qu'ils avoient d'exercer leurs soldats à la course, 422. Ils se coupoient entierement les cheveux & la barbe pendant le deuil, ou les laissoient croître négligement, 612

Roob, ville située entre le Liban & l'Antiliban, capitale des Syriens de Roob, 502

Roi, droit qu'il a sur ses sujets, 113. 114.

115. Cérémonies du couronnement des Rois de Juda, 136. Il n'étoit permis qu'aux Rois de la race de David, suivant les Juifs, de s'asseoir dans le parvis du Temple, 478

Rois. Rois de Juda & d'Israël; les malheurs dans lesquels les Rois de Juda & d'Israël ont entraîné leurs peuples, 116. Si les Rois ont fait quelquefois les fonctions Sacerdotales, 381. Ils alloient au combat avec des marques qui les distinguoient, 404. La veuve d'un Roi ne peut être mariée à un particulier. Règles des Hébreux & d'autres peuples, 429

Royauté. Sentimens des Anciens sur la grandeur de la Royauté, & sur la dignité des occupations des Princes, 151. Chez les Nations le Sacerdoce fut attaché à cette dignité, 179

S

Sa, fort en usage en Orient, 436

Sacerdoce. Sous quelle condition le Seigneur s'étoit comme engagé d'assurer cette Dignité à la famille d'Héli? 37. Attachée à la Royauté, 179.

Sacerdoce particulier de chaque pere de famille dans sa maison, 469

Sacerdoiale. Fonctions Sacerdotales exercées par les Rois, 81

Sachar Arorite, le même que Sarar Arorite pere d'Aïam d'Aror, &c. 661

Sacrificature. La dignité de la souveraine Sacrificature dépendoit uni-

quement de Dieu, 37. S'il y avoit un âge fixé pour les exercices de la grande Sacrificature, 325

Sacrifices. Sacrifices pacifiques. Maniere de les offrir, 4. Sacrifice des jours, qui s'offroit à chaque fête solemnelle par dévotion, 13. Repas qui le suivoit, 277. Sacrifice, pour la purification d'une femme après ses couches, 14. Sacrifice, pour le rachat des premiers nez, 13. Age des victimes de quelques sacrifices, 15. Sacrifices de l'ancienne Loi, de quelle maniere ils remettoient les péchez. Ils remettoient les peines sensibles, 49. 50. Et à quelle condition? *là-même*. Ils ne doivent s'offrir hors du Tabernacle d'alliance. Exception, 85. 99. 100. 125. 122. Le plus agréable sacrifice est celui d'un cœur contrit & humilié, 508

Sacrifier. Souvent ce mot marque simplement, tuer des animaux pour un festin, 125

Sacrilège. Saint Bernard donne ce nom aux actions mauvaises, qui scandalisent les foibles, 28

Sadaï. Si c'est le Dieu des campagnes, xxxj. Signification de ce terme chez les Hébreux, *là-même*.

Sadi. Terme qui signifie les champs, xxxj.

Sadoc, fils d'Achitob, grand-Prêtre, 492. Il suit David avec l'Arche d'alliance, renvoyé par ce Prince à Jérusalem, 565. Pere d'Achimaas, 568. 601

Sagesti. La sagesse des Sages de ce monde confondue, 587

Saint. Ce nom se met souvent pour désigner Dieu, 19

Saint Augustin. Il ne doute pas que le Démon n'ait pu faire paroître Samuel devant Saül, xliij.

Sainte-é. Elle appartient à Dieu par essence, 19

Salim. Peut-être la terre de Sual, située

vers le Jourdain, assez proche de Galgal, 120

Salines, vallée des Salines; sa situation. Pourquoi ainsi appelée? 489

Salisa, ou *Salissa*. Sa situation, 120

Salomon, fils de David, & de Bethsabée, 453. Surnommé par le Seigneur Jédidiah, 512

Samaa, frere de David, & pere de Jonathan, 639

Sammot Arorites, si c'est le même que *Semma*, 653

Samot de Jézer, s'il est le même que *Semma*? 653

Samua, fils de David, né à Jérusalem, 453

Samuël, le dernier des Juges d'Israël, de la race de Lévi, de la famille de Caath, né à Ramatha, ou Ramathaïm, 2. Il eut pour pere Elcana, & pour mere Anne femme d'Elcana, 12. Temps auquel il fut reconnu Juge d'Israël. Cette charge ne lui permet pas de demeurer toujours à Silo, 3. Sa consécration au Tabernacle, 9. Signification du nom de Samuël, 12. Dispensé de servir au Tabernacle, 16. Voué au Seigneur dés-avant sa naissance, *là-même*. Il sert le Seigneur en présence d'Héli, 24. Il bâtit un Autel au Seigneur à Ramatha, 107. Sa demeure ordinaire à Ramatha, depuis qu'il fut Juge, 16. 107. Il croissoit devant le Seigneur, 30

Samuël. Le Seigneur lui révèle ses desseins sur la maison d'Héli, 47. Il craint d'exposer sa vision à Héli, 50. Il le fait néanmoins, 51. Il est reconnu de tout Israël pour le fidèle Prophète du Seigneur, 52. Verité de ses prédictions, *là-même*. Le Seigneur lui apparoit de nouveau dans Silo, 52. La réputation de ce Prophète, *là-même*. En quel tems il est reconnu pour Juge & chef de la nation, 93. 96. Il exhorte les Israélites

à quitter l'idolâtrie, à recouvrer leur liberté, il pense à rétablir le bon ordre dans le gouvernement, 94. Il exerce pour la première fois la fonction de Juge à Masphath, 99. Il erie au Seigneur contre les Philistins, 98. & il est exaucé. Leur défaite, 101. 102. On lui donne environ cent ans de vie. Combien de tems il fut Juge? 105. S'il continua à juger Israël pendant tout le regne de Saül, 106. Il établit ses enfans Juges sur Israël, 108. Reproche qu'il fait aux Israélites de inconstance, & de leur infidélité à Dieu, 156. Il reprend Saül, qui n'a point exécuté les ordres du Seigneur contre Amalec, 213. Il sacré David, 225. Mort de ce Prophète, son âge, 321. figure de J. sus-Christ. Figure de la Synagogue, 323. S'il a été grand-Prêtre aussi bien que Juge? Sentimens partagez sur cette question, 324. L'ame de Samuël évoquée par la Pythonisse, paroît, 367. XL. Il reproche à Saül de l'avoir troublé dans son repos. Prédications qu'il lui fait, 369. 370. Réflexions sur ses prédictions, *là-même*. Si véritablement il apparut, XLvij. Différens sentimens sur la nature de cette apparition, XL. XLij. S'il est l'Auteur des deux premiers Livres des Rois, ij iij. *Sanchoniaton*, son Livre est un Roman plein d'absurditez, d'ignorance, & de fables, xxxj. *Sang*. La Loi défendoit aux Hébreux de manger le sang 199. ils le couvroient de terre, *là-même*. *Saph*, nom d'un Philistin, descendu d'Arapha, de la race des géans, 637. *Saphathia*, cinquième fils de David, à Hébron né d'Abital, 418. *Saraias*, Secrétaire, 492. *Saraïm*, sa situation incertaine, 251. Peut-être la même que *Saraa*, *là-même*.
Tome. I. Livre des Rois.

même.

Sarar Arorites, pere d'Aïam d'Aror, 661

Sarragosse. Le Concile de Sarragosse oblige les veuves des Rois d'Espagne de prendre l'habit de Religion, 619

Satrapes, Princes, 78

Satum, mesure de la capacité de neuf pintes, chopine, demi-septier, un pösson, quatre pöuces cubes, &c. 331

Saül. fils de Cis, 117. 118. 205. Donné aux Israélites pour les punir; sentiment des Hébreux; sentiment de saint Jérôme, sur son élection, 171. Qualitez corporelles de ce Prince, 118. Sacré Roi par Samuël, 133. Il commence à prophétiser, 142. Erabli & reconnu pour Roi de tout Israël à Galgal, 150. Son élection de nouveau confirmée à Galgal, 155. Il offre lui-même un holocauste, 157. Première cause de sa réprobation, *là-même*. Serment téméraire qu'il fait, 196. Il bâtit pour la première fois un Autel au Seigneur, 200. Il consulte le Seigneur, & le Seigneur ne lui répond point, *là-même*. Il fait jeter le sort, & il tombe sur Jonathan, 202. Il jure la mort de Jonathan, *là-même*. Le peuple s'y oppose, 203. Il eut trois fils, Jonathan, Jessui, & Melchisua; & deux filles, Mérob & Michol, 204. Il défait les Amalécites, 205. Il épargne Agag Roi des Amalécites; il réserve ce qu'il y a de meilleur dans les dépouilles des Amalécites, nonobstant la défense du Seigneur, 210. Repris par Samuël, 211. Rejeté du Seigneur, 214. Il avoué son péché, 216. L'Esprit du Seigneur se retire de lui, 226. Succédé un mauvais esprit, *là-même*. Son esprit aliéné contre David, 156. Il tâche de le percer de sa lance, 257. 265. Il exige de Da-
V. uuu.

vid cent prépuces des Philistins, avant de le faire son gendre, 261. Il porte ses Officiers à tuer David, 264. Il envoie ses gardes en la maison de David pour le tuer, 265. Il cherche David & Samuël dans un mauvais dessein. Il prophétise, 268. Reproche qu'il fait à Achimélech du service qu'il avoit rendu à David. Il donne ordre de le tuer lui & tous les autres Prêtres qui l'accompagnoient, 302. Sa cruauté contre les Prêtres du Seigneur, & la ville de Nobé, 303. 304. Il reconnoît que David regnera après lui, il lui fait jurer qu'il ne détruira point sa race, 320. Il donne Michol sa fille, femme de David, à Phalti fils de Laïs, 344. Il cherche David dans le désert de Ziph, 345. Il reconnoît son péché, & promet à David de ne lui faire plus de mal à l'avenir, 352. Frappé de frayeur à la vue de l'armée des Philistins, il consulte le Seigneur, & il ne lui répond pas, 363. Il va trouver la Pythonisse, & lui dit d'évoquer l'ame de Samuël, 366. S'il vit Samuël évoqué par la Pythonisse ? *là-même.* Saül effrayé des prédictions de Samuël, il tombe & demeure étendu sur la terre, 371. Saül, reprouvé suivant le sentiment des Peres, & du commun des Interprètes, *là-même.* Il se perce lui-même de son épée, 392. & meurt sur le champ de bataille, 395. Réflexion sur cette mort, 394. 395. 396. Enseveli avec ses trois fils dans le bois de Jabés, 400. Comment David exprime la valeur de Saül, 410. Terrible exemple de la Justice de Dieu dans la personne de ce Prince, 413. Image de la réprobation des Juifs, *là-même.* *Schalischim*, nom généralement donné à tous les Officiers de David, 651

Schalischim, c'est-à-dire trente. Les Officiers des Rois d'Egypte & des Rois Hébreux portoient ce nom, 659. *Séba*, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin, fait révolter tout Israël contre David, 618. Assiégré dans Abéla par Joab, 624. Sa tête coupée, & jetée à Joab par dessus les murailles d'Abéla, 627. *Seigneur.* Le Seigneur est le Dieu de toute connoissance, la lumière, la vérité universelle, 20. Il ne juge pas des choses par l'extérieur, 224. Il rendra à chacun selon sa justice, & sa fidélité, 353. Il est consulté par David au sujet des Amalécites. Assurance qu'il lui donne de la victoire qu'il remportera sur eux, 381. Il promet d'affermir le trône de Salomon, & de ne point retirer sa miséricorde de lui, 476. *Séira.* Voyez *Sira*, 434. *Séla*, ville de la tribu de Benjamin, qui ne devoit pas être loin de Gaba, 635. *Sélec* d'Ammoni, l'un des principaux Officiers de David, 662. *Selles.* Les Anciens ne s'en servoient point pour leur monture, 595. *Selmon* d'Ahohi, l'un des principaux Officiers de David, 661. *Séméi*, fils de Géra, de Bahurim. Ses malédictions contre David, 572. Pardon qu'il lui en demande, 608. *Semma*, fils d'Agé d'Arari. Il étoit le dernier des trois plus vaillans Officiers de David, 653. *Semma* de Harodi, un des principaux Officiers de David. S'il est le même que Semma d'Arari, 660. *Semma* de Orori. l'un des principaux Officiers de David, 661. *Semmaa*, pere de Jonadab, 529. *Séphamoth*, peut-être la même que Sépham, 390. *Sept.* Nombre mis souvent pour un

- nombre indéfini, 21
- Sépulture.* Elle n'étoit pas refusée chez les Juifs à ceux mêmes qui étoient homicides d'eux-mêmes, 587
- Serment.* Sortes de sermens très communs dans l'Ecriture, 16. Serment téméraire de Saül, 196. Respect des Anciens pour les sermens, 201. C'est quelquefois une injustice d'exécuter un serment, 342. Les sermens du pere n'obligent point son héritier absolument, 511
- Sévrer.* A quel âge on sévroit les enfans, 14
- Siba,* serviteur de la maison de Saül, 494. Il servoit Miphiboseth, *là même.* 497. Il suit David dans sa fuite. La récompense qu'il en reçut, 569. Son infidélité contre Miphiboseth, *là même.* 571.
- Siclég,* ville des Philistins, accordée à David pour sa retraite, 358. Origine de la possession de cette ville par les Rois de Juda, *là même.* Située au midi de la tribu de Juda, *là même.* Brûlée par les Amalécites. Tous ses habitans captifs, 379
- Sicles,* sicles Babyloniens, sicles Hébreux. Discussion sur le poids des sicles, 551. 552. La valeur du sicle, 677.
- Silence.* Il est souvent mis pour l'impuissance d'agir, pour une perte entière, 24
- Simplicité.* Simplicité des mœurs antiques, 119
- Sion.* Forteresse de Sion, appelée la ville de David, 450
- Sion,* nom d'un des côteaux de Jérusalem, qui étoit au septentrion, 451
- Sira,* certain lieu dans la partie méridionale de la tribu d'Ephraïm, 434
- Sistre,* instrument commun en Egypte, 255
- Siva,* secrétaire sous le regne de David, 628
- Soba,* país connu dans l'Ecriture sous le nom d'Aram Zoba, Syrie guerrière. . . . Il étoit au nord de la Terre-sainte, dans les environs de la grande Emath, 204. Abondant en airain, *là même.*
- Sobab,* fils de David, né à Jérusalem, 453
- Sobach,* Général de l'armée des Syriens, meurt de ses blessures, 504
- Sobi,* fils de Naas de Rabbath, 589
- Sobbochai Hufatites.* Voyez *Mobonnai de Hufati,* 661
- Sobochai* de Hufati. Il tuë Saph, descendant d'Arapha, de la race des géans, 637
- Soco,* lieu situé au midi de Jérusalem, & au couchant de Bethléem, à quatre lieues de Bethléem, & à cinq de Jérusalem, 234
- Soldats,* soin que les Romains avoient de les exercer à la course, 422. Soldats Romains, appelez *Rorarii,* 582. On leur distribuoit leur nourriture en froment, 442
- Soleil,* adoré chez les Syriens sous le nom d'Adad, 486
- Songes.* Dieu découvroit souvent ses volontés en songe aux Prophètes, ou aux Prêtres, 364
- Songeurs,* espèces de Devins chez les Hébreux, 364
- Sonner,* sonner du corps. Voyez *Cors,* 425
- Sonner,* sonner de la trompette. Voyez *Trompette,* *là même.*
- Sart,* sort jetté sur toutes les tribus d'Israël, & sur les familles de la tribu de Benjamin, 145. tombe sur le personne de Saül, fils de Cis, *là même.* Jeter le sort, 202
- Stérilisé,* regardée comme une espèce de malédiction, & d'oubli de la part de Dieu, 6
- Sunam,* ville de la tribu d'Issachar; sa situation, 363

Suppliciez. La Loi défendoit de laisser les suppliciez plus d'un jour sur le poteau , 634
Synagogue , sa stérilité par rapport à l'Eglise de Jésus-Christ , 21
Syrie. La Syrie de Soba comprend une partie de la Céléfyrie , 204. Erreur de Joseph , là-même.
Syrie , assujettie à David. Tribut qu'elle lui paye , 487
Syriens , Syriens de Damas venus au secours d'Adarézér , Roi de Soba , défaits par David , 487. Syriens de Roob , Syriens de Soba , 501. Ils marchent contre David , lui livrent bataille , leur défaite , 504

T

T *Abernacle.* Il étoit à Silo dès le tems de Josué , 4
Table. La place d'honneur à table chez les Hébreux , étoit celle du haut bout. Quelle elle étoit chez les Grecs ? 129. Différentes postures observées à la table parmi les Anciens , 274-275
Talent. De quel poids il étoit chez les Hébreux , 324
Talismans , figures constellées , auxquelles on attribué des influences sur les corps terrestres. Effets extraordinaires de ces figures , 79
Taraph , en Arabe , & en Ethiopien , signifie rendre abondant , 215
Télaïm , nom de lieu. Peut-être le même que Télem , 208
Télaïm. Ce terme marque des agneaux , 208
Télem. Voyez *Télaïm* , là-même.
Temple. La Loi vouloit qu'on n'y vînt jamais les mains vuides , 13. Les Anciens croyoient que les Temples , & les lieux consacrez au vrai , ou aux faux-Dieux , doivent être dans des lieux élevez , 94. Usage de met-

tre dans les Temples les armes prises sur l'ennemi , 295
Térâphim , sorte d'Idole d'origine Caldéenne. Leur figure incertaine. Les Rabbins les confondent avec les Talismans , 215. Différentes opinions sur les Térâphims. Ce mot peut venir de Taraph , là-même. Ce terme se prend pour toutes sortes de figures sacrées , ou profanes. Sentimens sur ces Térâphims , 266
Térébinthe. La vallée du Térébinthe ; sa situation , 235
Thamar , fille de Maaca & de David , 428. Sa douleur des indignitez qu'Amnon lui avoit faites. Elle déchire sa robe , se couvre de cendre , &c. 434
Thamar , nom de la fille d'Absalon , 553
Thasiri. Voyez *Gessuri* , 419
Thécua , ville de la tribu de Juda , à douze mille de Jérusalem , 540
Tholmaï , Roi de Gessur , 419
Tolomaï , fils d'Ammiud , Roi de Gessur , 539
Thou , Roi d'Emath , envoie Joram son fils à David , pour le féliciter de ses conquêtes sur Adarézér , & lui demander son amitié , 488
Tob. Ce pays est dans les montagnes de Galaad , 502
Tolède. Le treizième Concile de Tolède défend aux veuves des Rois d'Espagne de se remariar , 619
Tombeaux. Soins des Juifs de se faire des tombeaux exprés , ou dans leurs champs , ou dans leurs jardins , ou dans des montagnes voisines de leur demeure , 326
Tondre. Tondre les brébis. Réjouissances que l'on faisoit dans ce tems , 327-329. 536
Torrent. Le torrent de Gaas , 661
Tribu. Tribu de Juda. Ceux de cette tribu viennent à Hébron , & y don-

ment l'onction à David , 416. Jalou-
sie des tribus contre celle de Juda ,
qui avoit seule reconnu David , 418.
Elles viennent trouver David à Hé-
bron , 445. & le sacrent Roi , 446
Trompette. Sonner de la trompette
pour le combat , ou pour la retraite ,
office régulièrement réservé aux Prê-
tres chez les Hébreux , 425
Troupeaux. Soins des Rois mêmes , &
des fils de Rois pour avoir de beaux
troupeaux , 536
Tunique. Tunique de toile , sorte d'ha-
bit ordinaire des Prêtres , & des
Lévites , 29

V

Vaillans. Champs des Vaillans , lieu
d'un combat singulier entre quel-
qu'uns du parti d'Abner , & de ce-
lui de Joab , 422
Vallée. La vallée des Géans , entre Jérusalem & Bethléem , 655
Vases. Vases sacrez ; il étoit défendu
aux Lévites de les toucher , ni de les
voir à nud , sous peine de mort , 89
Veaux. Veaux gras , nourris pour les
festins de Religion , qu'on faisoit
dans le Temple , ou les jours de
fête ou d'assemblée , 372
Vêtement. David déchire ses vêtemens ,
à la nouvelle de la mort de Saül &
de Jonathas , 405
Veuve. Veuve d'un Roi , ne peut être
épousée par un particulier. Règle
des Hébreux & d'autres peuples , 429
Veuves. Les Reines veuves des Rois
Hébreux , ne pouvoient passer à de
secondes nœces. Les veuves des an-
ciens Rois d'Espagne ne le pouvoient
aussi. Le treizième Concile de To-
lède leur défend , & celui de Sarra-
gosse les oblige même de prendre
l'habit de Religion , 619
Victime. Victime Paschale , elle étoit
de précepte , 13

Vie , & resurrection. Voyez *Resurrec-
tion* , 21
Vieillard , nom de Dignité fort sou-
vent , 38
Ville. Ville de David , nom qu'il don-
na à la forteresse de Sion , 450
Vin , interdit aux Nazaréens perpé-
tuels , 9
Vitesse. La vitesse , une des principales
qualitez d'un Guerrier , 422
Vivans , être lié dans le faisceau des
vivans. Sens de ces paroles , 339
Vœux. Vœux d'Anne mere de Samuël ,
8. Une femme ne peut exécuter de
vœux sans le consentement de son
mari , *là-même*. Le vœu de Nazaréat
perpétuel , en quoi il consiste ? 9.
Vœu pris en Hébreu dans le sens de
chose vouée , 13. Vœu d'Elcana ,
quel est-il ? & à quelle occasion est il
fait ? *là même*.
Vol. Ce n'étoit point autrefois un si
grand crime qu'aujourd'hui , 440
Volcurs. On donnoit autrefois ce nom
aux Soldats , & aux Gardes des
Princes , *là-même*.
Voyant , c'est-à-dire , Prophète , 123.
124
Uri , époux de Bethsabée ; pourquoi
surnommé Héthéen , 508. Sa mort ,
511. L'un des principaux Officiers de
David , 662
Urim. Consulter le Seigneur par l'Urim
fonction propre au grand-Prêtre ,
381
Uriner. Uriner contre la muraille ; re-
marques sur cette expression , 333. 3. 4

Z

Zabaot , terme qui signifie égale-
ment armées , & troupeaux de
chèvres , 208
Zimmukim , terme Hébreu qui signifie
des raisins secs. Grosses des raisins
en Palestine , 331
Ziph , ville de la partie méridionale
Vuuu iij

517 - TABLE DES MATIÈRES -

de Juda, 309	Le désert de Ziph,	<i>Ziphéens.</i> Les habitans de Ziph vien-
près de cette ville, <i>là-même.</i>	Senti-	nent encore une seconde fois dire à
ment sur cette ville, & sur le désert		Saül, l'endroit où David s'étoit ca-
qui en porte le nom, 309.	Ceux de	ché, 312
Ziph s'engagent de livrer David en-		<i>Zoph</i> , ou <i>Zophi.</i> Voyez <i>Zuph</i> , 3
tre les mains de Saül,	310	<i>Zuph</i> , terre de Zuph, <i>là-même.</i>

Fin de la Table des deux premiers Livres des Rois.



CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ, A PARIS
Chez les mêmes Libraires.

OEUVRES DE MONSIEUR L'ABBE' FLEURY,
Confesseur du Roy.

HISTOIRE Ecclésiastique, 20. volumes, *in quarto.*
On continue d'imprimer la suite, & tous les volumes se vendent séparément.
La même Histoire, en 20. vol. *in douze.*
Discours sur l'Histoire Ecclésiastique, *in douze*, 3. vol.
Catéchisme Historique, contenant en abrégé l'Histoire Sainte, & la Doctrine Chrétienne, nouvelle édition, avec figures, 2. vol. *in douze.*
— L'abrégé du même, *in seize.*
— Le même, *in douze*, en Latin.
Les Mœurs des Israélites, *in douze.*
Les Mœurs des Chrétiens, *in douze.*
Les Mœurs des Israélites, & des Chrétiens, en un volume *in douze*, de petit caractère.
Institution au Droit Ecclésiastique, nouvelle édition, 2. vol. *in douze.*
Traité du choix & de la méthode des Etudes, *in douze.*
Les devoirs des Maîtres & des Domestiques, *in douze.*
La Vie de la vénérable Mere d'Arbouze, Fondatrice du Val-de-grace, *in oct.*

OEUVRES DU REVEREND PERE DOM AUGUSTIN
CALMET, Abbé de saint Léopold de Nancy, sçavoir,

Commentaire Littéral sur tous les Livres de l'ancien Testament, en 16. vol. *in quarto.*
— *Idem*, sur tous les Livres du Nouveau Testament, en 7. vol. *in quarto.*

Tous les Volumes se vendent séparément.

La Génèse.
L'Exode, & le Lévitique.
Les Nombres, & le Deutéronome.
Josué, les Juges, & Ruth.
Les Livres des Rois, 2. vol.
Les Paralipomènes.
Esdras, Tobie, Judith & Esther.
Job, & les Maccabées.
Les Pseaumes, deux volumes.
Les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, & la Sagesse de Salomon.
L'Ecclésiastique.

Le Prophète Isaïe ,
Jérémie , & Baruch ,
Ezéchiel , & Daniel ,
Les douze petits Prophètes ,
Saint Matthieu ,
Saint Marc , & saint Luc ,
Saint Jean.

Les Actes des Apôtres.

Les Epîtres de saint Paul , 2. volumes ;

Les Epîtres Canoniques , & l'Apocalypse , avec le supplément.

Tous les mêmes volumes sont aussi en grand papier.

Histoire de la Bible & des Juifs , pour servir d'introduction à l'Histoire de l'Eglise de M. l'Abbé Fleury , 2. volumes *in quarto* , par le même Auteur.

— *Idem* en grand papier.

Histoire de la Vie & des Miracles de JESUS-CHRIST , par le même , enrichie de 24. figures en taille-douce , & d'une Carte Géographique de la Terre-sainte , *in douze*. Seconde édition , revüe , corrigée , & augmentée.

Dictionnaire Historique , Critique , Chronologique , Géographique , & Littéral de la Bible , du même Auteur , 2. vol. *in folio* , avec des figures en taille douces , qui représentent toutes les antiquitez Judaïques , sous presse.

— *Idem* en grand papier.

Dissertations qui peuvent servir de Prolegomènes à l'Ecriture sainte , 3. vol. *in quarto* , du même Auteur.

— *Idem* en grand papier.

L'Education des Filles , par Monseigneur l'Archevêque de Cambray , *in douze* , nouvelle édition augmentée.

Caréchisme des Fêtes & autres solemnitez de l'Eglise , nouvelle édition considérablement augmentée , *in seize*.

Histoire Chronologique de la grande Chancellerie du Royaume , ci-devant composée par le S. Tesserau , revüe de nouveau , & considérablement augmentée de Titres , Privilèges , Déclarations , & autres pièces très-nécessaires , par Messieurs les Procureurs Syndics de la Compagnie des Secretaires du Roy , 2. vol. *in folio*.

Institution au Droit François , par M. Argou ; nouvelle édition , corrigée & augmentée , 2. vol. *in douze* ,

Recueil par ordre alphabetique des principales Questions de Droit , qui se jugent diversément dans les différens Tribunaux du Royaume , avec des Réflexions pour concilier la diversité de la Jurisprudence , & la rendre uniforme dans tous les Tribunaux , *in douze*.

Jugemens des Savans des Auteurs qui ont traité de la Rhétorique , avec un précis de la doctrine de ces Auteurs , 3. vollumes *in 12.* par M. Gibert , ancien Recteur de l'Université de Paris.